

La grande armée victorieuse

Quitterie Murail

▶ **To cite this version:**

Quitterie Murail. La grande armée victorieuse : culte de la victoire, culture de la récompense (1804-1815). Sciences de l'Homme et Société. Ecole nationale des chartes, 2021. Français. hal-04011061

HAL Id: hal-04011061
https://enc.hal.science/hal-04011061

Submitted on 2 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quitterie Murail
Diplômée de master

Thèse
pour le diplôme
d'archiviste paléographe

2021

LA GRANDE ARMÉE VICTORIEUSE : CULTE DE LA VICTOIRE, CULTURE DE LA RÉCOMPENSE (1804-1815).



TOME PREMIER

Quitterie Murail
Diplômée de master

Thèse
pour le diplôme
d'archiviste paléographe

2021

LA GRANDE ARMÉE VICTORIEUSE : CULTE DE LA VICTOIRE, CULTURE DE LA RÉCOMPENSE (1804-1815).



TOME PREMIER

Image de couverture : *Remise de Légion d'honneur*, lithographie, Inv. 558B, archives du Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.

©Musée de la Légion d'honneur.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur le professeur Jacques-Olivier Boudon, pour m'avoir guidée dans le choix de mon sujet et aux différentes étapes de ma recherche, Monsieur Édouard Vasseur, titulaire de la Chaire de diplomatique contemporaine à l'École nationale des chartes, pour sa disponibilité, ses relectures et ses conseils précieux, ainsi que Monsieur Charles-Éloi Vial, conservateur à la Bibliothèque nationale de France.

J'exprime ensuite toute ma gratitude aux personnels des différents services d'archives que j'ai fréquentés dans le cadre de ma recherche, qui m'ont accueillie, conseillée, et m'ont ouvert leurs collections, notamment la Division de la symbolique de l'Armée de Terre, du Service Historique de la Défense

J'adresse plus particulièrement toute ma reconnaissance au Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, à sa directrice, Madame Anne de Chefdebien, et à Monsieur Tom Dutheil, conservateur adjoint du musée, pour son expertise et ses conseils. Un immense merci également à Monsieur Ronald Pawly, pour ses recommandations, et l'accès à ses travaux sur l'ordre de la Réunion.

Enfin, un grand merci à Bruno, Emmanuelle, Juliette, Arnaud, et Côme pour leurs relectures et leur soutien, et à Alexis pour son appui numérique.

INTRODUCTION

« Jean-Pierre Séraphin Flambeau, dit « le Flambard ».
Ex-sergent grenadier vélite de la garde.
Né de papa breton et de maman picarde.
S'engage à quatorze ans, l'an VI, deux germinal.
Baptême à Marengo. Galons de caporal
Le quinze fructidor an XII. Bas de soie
Et canne de sergent trempés de pleurs de joie
Le quatorze juillet mi huit cent neuf, - ici,
-Car la garde habita Schoenbrunn et Sans-Souci ! –
Au service de Sa Majesté Très Française
Total des ans passés : seize ; campagnes : seize.
Batailles : Austerlitz, Eylau, Somo-Sierra,
Eckmühl, Essling, Wagram, Smolensk… *et caetera!*
Faits d'armes : trente-deux. Blessures : quelques-unes.
Ne s'est battu que pour la gloire, et pour des prunes »[1].

En 1900, lorsque Edmond Rostand met en scène ce personnage de Flambeau, ancien grognard, conspirant avec la comtesse Camerata pour faire revenir l'Aiglon en France, la défaite de Sedan et le désir de revanche, ont attisé un nouveau regain bonapartiste. Un siècle après le début de l'épopée napoléonienne, cependant, l'image que les historiens, et même les écrivains, ici, véhiculent des membres de la Grande Armée, a déjà évolué.

La présentation de Flambeau apparaît ici comme un véritable état de service, tel qu'il était demandé par les autorités militaires de l'Empire, avec l'état civil, le grade, le nombre des campagnes, des faits d'arme et des blessures. Et le Flambard entre ici d'abord dans les cadres stéréotypés du soldat napoléonien : la Garde impériale, l'engagement jeune et volontaire, la participation à toutes les campagnes, du plateau de Pratzen aux plaines de Russie, en passant par la Pologne et même l'Espagne. Autant de victoires, plus ou moins

[1] E. Rostand, *L'Aiglon*…, Acte II scène IX, v. 1236 à 1250.

glorieuses et décisives, remportées sous les ordres directs de Napoléon. La conclusion de cet état de services, cependant, témoigne d'une nouvelle vision historique : « Ne s'est battu que pour la gloire, et pour des prunes »[2]. Flambeau a donc participé, dans la Garde de surcroit, à toutes les grandes batailles de l'Empire, sous les yeux de l'Empereur, mais n'en a reçu aucune récompense. Cette situation, il la généralise d'ailleurs :

> « Et nous, les petits, les obscurs, les sans-grades,
>
> Nous qui marchions fourbus, blessés, crottés, malades,
>
> Sans espoir de duchés ni de dotation ;
>
> Nous qui marchions toujours et jamais n'avancions ;
>
> Trop simples et trop gueux pour que l'espoir nous berne
>
> De ce fameux bâton qu'on a dans la giberne ; »[3]

Rostand propose ainsi à son lecteur l'image du brave, du grognard ordinaire, membre de cette masse mouvante de tous les soldats de la Grande Armée qui ont partagé les batailles de l'Empire, sa gloire, mais pas ses honneurs.
Flambeau est cependant prêt, des années après, à risquer sa vie pour mettre sur le trône le fils du chef de guerre qui l'a conduit sur tous les terrains d'Europe, en ne lui accordant comme signe de son impériale reconnaissance que de la gloire.
Cette figure, Rostand l'oppose à celle du maréchal Marmont, ici chargé d'enseigner au roi de Rome l'histoire de son père. Ce dernier en effet justifie sa trahison de 1814 par la fatigue provoquée par une guerre incessante :

> « Que voulez-vous ?... Toujours l'Europe qui se ligue !
>
> Être vainqueur, c'est beau, mais vivre à bien son prix !
>
> Toujours Vienne, toujours Berlin, - jamais Paris !
>
> Tout à recommencer, toujours !... On recommence
>
> Deux fois, trois fois, et puis… C'était de la démence !

[2] E. Rostand, *L'Aiglon…*, Acte II, scène IX, v. 1250.
[3] E. Rostand, *L'Aiglon…*, Acte II scène IX, v. 1193 à 1198.

À cheval sans jamais desserrer les genoux !

À la fin nous étions trop fatigués !... »[4]

Le maréchal Marmont incarne ici la dignité militaire suprême[5], l'anoblissement par la victoire[6], l'abondance de décorations[7], et cependant, il abandonne Napoléon en 1814. Alors que les soldats inconnus et non récompensés comme Flambeau lui sont encore attachés, ainsi qu'à sa dynastie, des années après la chute : « Et sans lui devoir, comme vous, des chandelles, / C'est nous qui cependant lui restâmes fidèles ! »[8] La gloire apparaît alors comme la seule condition, la seule raison de fidélité, et non pas les honneurs.
Cette présentation de Flambeau interroge alors la gestion napoléonienne de la victoire, de la récompense, ainsi que les liens qui existent entre Napoléon et ses hommes, de tous grades.

Victoire et récompenses dans l'historiographie militaire

En effet, nombre de mythes, concernant les batailles napoléoniennes et les soldats de la Grande Armée ont déjà été détruits. Si les historiens du XIX[e] siècle et du début du XX[e] siècle, comme Eugène Loudun, Étienne Charavay[9] ou encore Henri Le Pointe[10], ont propagé des images légendaires sur l'Empire, celle du bâton de maréchal dans la giberne de chaque soldat a été démentie depuis longtemps. Malgré cela, comme souvent lorsqu'il s'agit de l'ère napoléonienne, la légende persiste. Pendant de nombreuses décennies, en effet, l'histoire napoléonienne, et plus particulièrement l'histoire de la victoire et des récompenses qui l'accompagnent ont été empreintes de mythes et de glorification à l'extrême, influencée en cela par la diffusion et la publication de très nombreux mémoires de soldats des armées révolutionnaires et impériales. Les études récentes ont cependant entièrement remis en perspective cette approche de l'histoire du Premier Empire.

[4] E. Rostand, *L'Aiglon…*, Acte II, scène IX, v. 1186 à 1192.
[5] Marmont accède au maréchalat le 12 juillet 1809.
[6] Il est fait duc de Raguse le 28 juin 1808.
[7] Chevalier de la Légion d'honneur le 2 octobre 1803, grand officier le 14 juin 1804, et grand-aigle lors de la première promotion 2 février 1805.
[8] E. Rostand, *L'Aiglon…*, Acte II scène IX, v. 1229 et 1230.
[9] E. Charavay, *L'héroïsme militaire…*
[10] H. Le Pointe, *Gloires et légendes…*

Les thèmes de la victoire et de la récompense impériales ont cela de complexe qu'ils sollicitent nombre d'autres sujets.

L'étude de la victoire, tout d'abord, nécessite de mobiliser, et de mêler, non seulement l'histoire purement stratégique des batailles, qui tente d'aboutir à une définition de la notion même de « victoire », mais aussi l'histoire sociale du soldat victorieux, ou encore l'histoire de l'art qui célèbre et perpétue le souvenir de ces victoires. Si l'histoire-bataille n'est plus vraiment d'actualité dans les recherches récentes, les bicentenaires des combats napoléoniens, au tout début de notre siècle, ont conduit à la réalisation de nombreux ouvrages sur la question : presque toutes les grandes batailles napoléoniennes ont désormais leur auteur et leur histoire. S'il ne fallait en retenir que quelques-uns, nous pourrions évoquer la collection « Campagnes et stratégies militaires », des éditions Économica, qui relate les stratégies des batailles d'Iéna et d'Auerstedt[11], de Friedland[12] et Wagram[13], ou encore du siège de Saragosse[14] ; mais également les ouvrages magnifiquement illustrés des éditions « Histoire et Collections », qui permettent au lecteur de mieux comprendre et mieux se représenter, entre autres, les batailles d'Essling[15], d'Ocana[16], ou de Montmirail[17].

Cependant, toutes ces études ont comme point commun de se concentrer sur les préparatifs et le déroulement stratégique de chaque bataille, ainsi que sur ses conséquences purement politiques et militaires.

Les récompenses, quant à elles, sont de multiples natures[18]: matérielles tout d'abord, avec les ordres et décorations évidemment, mais également les gratifications et autres dons pécuniers, les dotations, la noblesse, sans oublier l'avancement dans les grades militaires ; mais aussi morales, par le biais des éloges, citations, témoignages de satisfaction, oraux ou écrits. L'étude des récompenses est ainsi à l'intersection de l'histoire militaire, de l'histoire de l'art, mais aussi de l'histoire de la presse, et plus largement de l'écrit, et même de l'histoire financière. Cette multiplicité des supports de

[11] F. Naulet, *Iéna et Auerstedt…*
[12] F. Naulet, *Friedland (14 juin 1807) …*
[13] F. Naulet, *Wagram (5 et 6 juillet 1809) …*
[14] J. Tabeur, *Saragosse (1808-1809) …*
[15] G. Boué, *Essling, première défaite…*
[16] P. Juhel, *La bataille d'Ocana…*
[17] J.-P. Mir, *Hanau et Montmirail…*
[18] Distinction faite par J.-B. Vachée, *Napoléon en campagne…*, p. 125.

la récompense conduit à une multiplicité des études et ouvrages sur la question. Cependant, les travaux sur le sujet ont tendance à se consacrer à un des types de récompense, ou à un des thèmes liés à ce sujet, et à l'exploiter entièrement, dans ses dimensions militaires, mais également civiles, sociales et financières.

Ainsi les travaux sur la Légion d'honneur sont en plein renouveau, surtout depuis le bicentenaire de la création de l'Ordre, en 2002, à l'occasion duquel de nombreux colloques se sont tenus. C'est notamment le cas de celui réuni sous la direction de Jean Tulard[19], François Monnier et Oliver Echappé, qui revient à la fois sur les antécédents, les objectifs de création, les mises en place et les limites de la Légion d'honneur. Cette commémoration a également été l'occasion de l'édition par le Musée national de la Légion d'honneur et des Ordres de Chevalerie d'un *Guide de recherches*[20], qui fait le point à la fois sur l'histoire de l'institution et sur les outils de travail disponibles.

Les autres décorations de l'Empire, l'Ordre des Trois-Toisons d'or[21] notamment, ont connu de très rares études et mériteraient des recherches plus nombreuses et approfondies. L'ordre de la Couronne de fer[22], quant à lui, a surtout été étudié en Italie. L'étude de l'ordre de la Réunion, enfin, est en plein renouveau[23]

Le sujet de la noblesse d'Empire a également connu des études nouvelles dans les dernières décennies, avec les travaux de Nathalie Petiteau[24] et de Jean Tulard[25], tout comme celui de l'héraldique, en lien avec cette noblesse, notamment autour des études de Philippe Lamarque[26].

Plus récemment, les récompenses ont surtout été abordées de façon anecdotique, dans des ouvrages concernant plus largement l'histoire militaire, que ce soit à l'occasion de l'étude des campagnes[27], de la vie quotidienne de la Grande Armée[28], ou d'un groupe socio-professionnel[29].

---

[19] J. Tulard, *La Légion d'honneur : deux siècles…*
[20] L. Wodey, *Guide de recherches…*
[21] Le seul ouvrage de référence concernant le sujet, date de 1907 : J.-J. Taurignac, *L'Ordre impérial…*
[22] E. Pigni, *L'ordine della…*
[23] R. Pawly, *Les fastes de l'ordre…*
[24] N. Petiteau, *Elites et mobilités…*
[25] J. Tulard, *Napoléon et la noblesse d'Empire…*
[26] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*
[27] J.-M. Marill, *Histoire des guerres révolutionnaires et impériales…,* ou encore J.-O. Boudon, *Napoléon et la campagne de Russie…,* et J.-O. Boudon, *Napoléon et la campagne de France…*
[28] Par exemple, A. Pigeard, *L'armée de Napoléon…*
[29] Notamment, G. Bodinier, *Les officiers du Consulat…*

Les travaux sur les drapeaux et étendards, au contraire, n'ont pas connu de profonds renouveaux depuis les travaux de Jean Regnault[30] et Pierre Charrié[31], et le sujet, davantage lié à la symbolique, semble avoir du mal à rejoindre entièrement le domaine de l'histoire militaire.

Les écrits, discours et ordres du jour de Napoléon, quant à eux, ont été récemment republiés et réétudiés par Jacques-Olivier Boudon[32], tout comme les *Bulletins de la Grande Armée*, par Jacques Garnier[33]. La question de l'honneur et des préséances, enfin, inhérente au sujet étudié, a connu un profond renouveau avec les travaux de Jean-Paul Bertaud[34].

La tendance de ces dernières années, en histoire militaire, semble davantage à une histoire globale de l'armée et de la guerre, comme le montrent notamment les récents travaux menés sous la direction d'Hervé Drévillon[35], ou à une histoire sociale de l'armée et de ses mentalités[36].

Nous pouvons cependant remarquer avec étonnement qu'il n'existe pas réellement d'étude centrée sur le thème plus global de la victoire et des récompenses militaires sous le Premier Empire.

L'objectif de ce travail n'est pas, dans cette optique, de synthétiser les différents et nombreux travaux traitant de près ou de loin d'une victoire ou d'une récompense ; ce n'est pas non plus d'être un autre écrit concernant la Légion d'honneur ou la propagande impériale ; mais plutôt de proposer une étude de la victoire militaire dans toutes ses dimensions, et plus strictement dans son lien avec le thème de la récompense.

Pour ce faire, il convient tout d'abord de dresser un bilan de ce dont hérite Napoléon, dans ces domaines de la victoire et de la récompense, lorsqu'il entre véritablement sur la scène militaire et politique, en Italie, en 1796.

[30] J. Regnault, *Les aigles impériales…*
[31] P. Charrié, *Drapeaux et étendards…*
[32] Napoléon I[er], *Discours de guerre…*
[33] J. Garnier, *Les bulletins de la Grande Armée…*
[34] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants parlaient de gloire…*
[35] H. Drévillon et O. Wieworka (dir.), *Histoire militaire…* et H. Drévillon (dir.), *Mondes en guerre…*
[36] L'étude de la mort et du traumatisme du combat, notamment, avec par exemple, F. Houdecek, « Blessures psychiques… »

Victoires, honneurs et récompenses de la Monarchie à Bonaparte

En 1789, quand la Révolution française éclate, plusieurs ordres de chevalier eu récompenses existent dans le royaume. En France comme dans la grande majorité des pays d'Europe, et cela depuis l'Antiquité, l'habitude des distinctions a été prise, que ce soit pour reconnaître les mérites civils, politiques ou militaires :

> « les sociétés anciennes ou modernes ont considéré, comme justes conséquences de leur organisation, la récompense du mérite individuel, et, dès les temps les plus reculés, elles ont institué des distinctions spéciales en faveur des citoyens qui, par des actions publiques, s'étaient mis en évidence ou avaient rendu des services signalés à leur patrie»[37].

Les rois français ont ainsi institué différents ordres chevalerie séculiers destinés tout d'abord à s'assurer, par un serment, la fidélité de ses plus importants sujets[38]. En 1469, Louis XI crée l'Ordre de Saint Michel, destiné aux seigneurs de la Cour, notamment ceuc qui l'appuient dans sa lutte contre la Bourgogne, et en répondant à la création de l'Ordre de la Toison d'Or, née en 1430 de la volonté de Philippe le Bon. Cet ordre français réunit l'élite de la noblesse d'épée, et prend la forme d'un véritable ordre de chevalerie. Face à sa perte d'importance, car trop conféré par les Fils d'Henri II, et au besoin de soutien du pouvoir royal durant les Guerres de Religion, Henri III crée l'Ordre du Saint Esprit en 1578 : il doit réunir cent chevaliers catholiques, nobles d'au moins trois générations.
La professionnalisation des armées voit naitre, au XVII^{e} siècle, le premier ordre de mérite, par le biais de l'Ordre militaire de Saint Louis fondé par Louis XIV en 1693. Cette récompense guerrière est la première à s'opposer aux ordres de chevalerie dont l'accès est réservé à la seule aristocratie. C'est à la fois un ordre militaire, national, et dynastique, institué uniquement pour être récompense et marque de valeur des années de services et des talents militaires, en faveur des officiers de la ligne. Pour y être admis, il faut avoir servi pendant dix ans, puis vingt, en qualité d'officier. Aucune preuve de noblesse n'est à fournir. Cette récompense ne peut cependant être reçue que par les catholiques. Pour combler ce manque, Louis XV crée en 1759 l'Institution du Mérite Militaire, inspiré de

[37] A. d'Amade, *Légion d'honneur,* … p. 1.
[38] Pour l'histoire des récompenses avant l'Empire, voir notamment C. Bourdier, *Les Ordres français*…, B. Galimard de Flavigny, *Histoire des décorations*…, M. Bottet, *Autour de la légion d'honneur*…

l'Ordre de Saint Louis. Premier ordre portant le vocable de mérite, et première décoration laïque, il permet notamment de décorer les combattants protestants.

Il reste cependant les simples hommes de troupe, qui n'ont pas encore leur récompense. Louis XV y remédie en 1771 avec la création du Médaillon de Vétérance (appelé également parfois Médaillon des deux épées), au profit des bas-officiers et soldats ayant servi plus de vingt-quatre ans sans défaillance.

À côté de ces différents ordres, de chevalerie, ou de mérite, d'autres tentatives échouent cependant, notamment celles visant à distinguer les officiers et les soldats infirmes. En 1575, l'Ordre de la Charité chrétienne les réunit, mais l'initiative est rapidement abandonnée en raison des problèmes financiers du royaume. Et si en 1670, Louis XIV prend la décision de loger et soigner ses infirmes de guerre aux Invalides, ce n'est plus dans le cadre d'un ordre de récompense.

Dès 1789, au nom de l'égalité républicaine, l'abolition des privilèges va en revanche de pair avec une reconfiguration des récompenses[39]. Si les ordres chevaleresques royaux sont supprimés, dès le 4 août 1789, un des premiers actes de la Révolution est paradoxalement la création d'une médaille en faveur des gardes françaises et militaires « pour l'héroïque intrépidité des vainqueurs de la Bastille, et voulant leur donner, au nom de la nation, un témoignage public de la reconnaissance due à ceux qui ont exposé et sacrifié leur vie pour secouer le joug de l'esclavage et rendre leur patrie libre »[40]. Ce paradoxe introduit la complexité que connaissent les différents gouvernements révolutionnaires, en ce qui concerne la récompense.

Le statut et la valeur de la notion d'honneur évoluent rapidement : après 1789, l'honneur devient en effet l'étendard des contre-révolutionnaires, tandis que les jacobins le dénoncent comme une marque de l'Ancien Régime, à abattre. Robespierre est ainsi un des premiers à le condamner, notamment par peur d'une prise de pouvoir militaire. L'honneur est alors remplacé par la vertu civique, tournée vers la nation.

Au nom de l'égalité, il ne peut donc plus y avoir de distinctions honorifiques. Les ordres et récompenses qui avaient survécu à l'abolition des privilèges sont supprimés par la loi du 30 juillet 1791[41] : les membres doivent en quitter les signes sous peine de perdre la

[39] Cf. Document 6 « Victoires et récompenses : chronologie sommaire (1789-1857) », p. 521.

[40] La médaille est créée par un arrêté du 19 juin 1790, cité dans *Archives parlementaires…,* p. 371.

[41] Loi du 30 juillet 1791, relative à la suppression des ordres de chevalerie : « Article premier – Tout ordre de chevalerie ou autre, toute corporation, toute décoration, tout signe extérieur qui suppose de distinctions

qualité et les droits de citoyen français. Dans le préambule de la Constitution de 1791, cette interdiction est affirmée : « Il n'y a plus ni noblesse, ni pairie, ni distinctions héréditaires, ni distinctions d'ordres, ni régime féodal, ni justices patrimoniales, ni aucun des titres, dénominations et prérogatives qui en dérivaient, ni aucun ordre de chevalerie, ni aucune des corporations ou décorations, pour lesquelles on exigeait des preuves de noblesse, ou qui supposaient des distinctions de naissance, ni aucune autre supériorité, que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions. » Les deux récompenses d'Ancien Régime les plus populaires, l'Ordre de Saint Louis et le Mérite militaire, sont, elles, réunies sous le nom de Décoration Militaire. Les militaires sont alors pressés par les autorités de faire le don patriotique de leur croix à l'Assemblée nationale. Avec l'avènement de la Terreur en 1793, la situation évolue à nouveau : la Décoration Militaire est supprimée, le port de la médaille commémorant la prise de la Bastille est interdit.[42] Les médailles doivent désormais être remises, et les brevets accompagnant les croix, détruits. Plus aucune décoration n'existe alors, la distinction ne récompense plus, mais est devenue infamie, et les grands hommes doivent désormais se contenter d'honneurs publics.

En effet, les assemblées révolutionnaires ne remettent pas en cause le fait de récompenser, notamment à compter de la reprise de la guerre en septembre 1792, mais les débats s'orientent sur la forme de cette récompense, en adéquation avec les valeurs de la toute jeune République. La solution est tout d'abord de créer des récompenses morales, qui ne permettent donc pas de distinguer un citoyen d'un autre, contrairement à la décoration, et surtout d'éviter d'honorer individuellement :

> « La Révolution supprima en l'an II toutes les décorations individuelles. Elle ne voulut reconnaître le mérite qu'au sein d'une collectivité et d'abord celui des citoyens-soldats. […] La plus haute récompense fut d' « avoir bien mérité de la Patrie » et elle fut accordée non à un militaire mais à une demi-brigade ou à une armée »[43].

---

de naissance, sont supprimés en France ; il ne pourra en être établi de semblable à l'avenir », cité dans *Lois et actes du gouvernement. Tome IV…*, p. 70.

[42] Le port de cette décoration est interdit par l'article 9 du décret du 20 août 1793 : « La Convention nationale abolit la distinction d'une couronne murale accordée aux vainqueurs de la Bastille, et ordonne que la médaille du 10 août soit distribuée à chacun d'eux en reconnaissance de leur dévouement à la liberté. ».

[43] J.-P. Bertaud, *Guerre et société…*, p. 59.

Sous la Révolution, le citoyen est récompensé au milieu de son corps, et par sa seule conscience.

En effet, à partir de mars 1793, et avec les premières victoires, s'élaborent des projets de récompense par des sabres portant l'inscription « République française ». C'est Marie-Joseph Chénier qui porte le projet : « Le sabre et le militaire qui le portera seront comme la mémoire vivante de la Nation et de ses commandements. La gloire, ajoute le député, doit être la seule monnaie que la République donne à ses soldats »[44]. Mais la Convention ne généralise pas ce don : ce serait affirmer la supériorité du soldat citoyen sur le citoyen. Il conviendrait ainsi de récompenser une communauté plus qu'un individu : apparaît ainsi la mention « A bien mérité de la Patrie » accordée aux villes et armées qui affrontent l'ennemi. Les récompenses individuelles, elles, sont distribuées avec parcimonie et se traduisent par des gestes symboliques : honneur de la séance de la Convention, couronne civique, etc.

Cependant, avec toutes ces suppressions, et malgré la tentative de créer de nouvelles récompenses adaptées à la philosophie révolutionnaire et égalitaire, « le plus brave d'entre les soldats ne se distinguait plus aux yeux de ses camarades, aux yeux du public, d'un grenadier quelconque »[45].

Lorsque le général Bonaparte arrive à la tête de l'armée d'Italie, le chantier de la gestion de l'honneur, des récompenses, est totalement en friche. Il a ainsi la possibilité de créer une nouvelle fabrique de la récompense, fondée sur la victoire, faites d'héritages et d'innovations.

Victoires et récompenses militaires des armées impériales

Dans cette thèse, nous étudierons les victoires remportées et célébrées, ainsi que les récompenses créées, proposées et remises par Napoléon, depuis la reprise de la guerre en 1805, après la dissolution du camp de Boulogne, jusqu'à la bataille de Waterloo, le 18 juin 1815. Une exception sera faite pour la Légion d'honneur, dont l'étude de la création en 1802 et des premières distributions au camp de Boulogne sont indispensables à la

[44] J.-P. Bertaud, « La Révolution française et les récompenses nationales » dans J. Tulard, *La Légion d'honneur : deux siècles…*p. 29.
[45] J. Morvan, J. Garnier, *Le soldat impérial…*, p.450.

réflexion générale. L'évocation, rapide, des héritages de la campagne d'Italie, matrice de la Grande Armée, s'impose également.

Pour qui veut étudier la guerre napoléonienne, les bornes ne peuvent être purement géographiques. Il est plus pertinent de mettre des limites dans les différentes armées du Grand Empire. Notre étude concernera donc les victoires et récompenses des armées de l'Empire, particulièrement celles remportées par Napoléon ou par ses maréchaux : ce sont donc les victoires de la Grande Armée de 1805 à 1807, puis de 1812 à 1814, et de l'armée d'Allemagne de 1809 à 1811 ; mais également celles de l'armée d'Italie, de l'armée de Naples, de l'armée de Dalmatie (à partir de 1806), des armées du Portugal et d'Espagne (à partir de 1808), et des différents armées composant les troupes impériales pendant les Cent-Jours. Les victoires et récompenses des soldats des armées des royaumes-frères n'ont donc pas été étudiées, ainsi que celles remportées et décernées aux contingents alliés.

Face à la multitude des batailles livrées avec succès par ces différentes armées, il a fallu en choisir un certain nombre, afin d'incarner plus particulièrement le propos, même si d'autres victoires seront également citées et utilisées. Le choix a été donc de sélectionner des combats, qui, à la fois, illustrent l'ensemble des campagnes de l'Empire, mais permettent également de réfléchir à la notion même de « victoire », et à l'utilisation que Napoléon en fait : Iéna et Auerstedt (14 octobre 1806), Eylau (8 février 1807), Essling (21-22 mai 1809), Ocaña (19 novembre 1809) et la Moskova (7 septembre 1812).

En ce qui concerne les récompenses en elles-mêmes, nous tenterons de les envisager dans leur globalité : les décorations tout d'abord, avec la Légion d'honneur créée le 19 mai 1802, ainsi que le projet de l'Ordre des Trois-Toisons d'or qui voit officiellement le jour le 15 août 1809, avant d'être réuni à la Légion d'honneur en septembre 1813. Seront également compris dans ce travail les ordres de la Couronne de fer (créé en juin 1805) et de la Réunion (qui remplace notamment l'ordre de l'Union du royaume de Hollande en 1811). Nous étudierons également les récompenses permises par la création de la noblesse d'Empire au cours de l'année 1808, titres et dotations, ainsi que par l'avancement dans les grades militaires, avec une étude concernant le cas particulier de la Garde Impériale. Les emblèmes et armoiries feront aussi partie de ces réflexions, en tant que signes de victoire, récompenses et supports de récompense. Enfin, nous analyserons les récompenses orales et écrites, à travers les témoignages de satisfaction, les ordres du jour, les récits de batailles diffusés par les Bulletins de la Grande Armée.

Ces limites pourront être dépassées dans le cadre d'un futur projet de doctorat, qui prendrait en compte toutes les armées et royaumes ayant participé aux campagnes et guerres, des premières campagnes napoléoniennes à Waterloo.

Au cœur de la victoire et de la récompense : l'Empereur, ou le brave ?

Dans l'inconscient collectif, trois images viennent tout de suite à l'esprit : Austerlitz (ou Waterloo…), la Légion d'honneur, et le grognard, portant son fameux bonnet à poil. Cependant, on s'interroge rarement sur le lien qu'entretiennent ces trois symboles mythiques. C'est pourtant ce soldat dont les jambes se meuvent des jours entiers de Boulogne à Wertingen, et dont les bras armés permettent de remporter un avantage décisif sur les deux empereurs d'Autriche et de Russie. Et en reconnaissance de sa participation à la victoire du 2 décembre 1805, le soldat napoléonien reçoit la croix des braves. Pour récompenser cette fidélité, et cette intrépidité Napoléon organise, étend, diversifie, son système de récompense.

L'élément central, commun à Austerlitz, aux décorations militaires, et au brave, réside dans une seule figure, celle de l'Empereur, chef de guerre victorieux, adulé de ses hommes, qui distribue les honneurs dans le cadre de sa munificence impériale.

Ces victoires, cette si fameuse et convoitée Légion d'honneur, appartiennent-elles alors à l'Empereur ou à ses soldats ? Quel est le vainqueur d'Austerlitz ? Napoléon, ou le fantassin du 4^{e} corps, qui derrière le maréchal Soult, mène l'attaque décisive qui permet de s'emparer du plateau de Pratzen ?

Il apparaît en effet que s'interroger sur la gestion napoléonienne de la victoire et de la récompense, porte à se questionner sur le soldat de la Grande Armée, ses motivations, ses attentes, son rôle dans le système impérial tout entier, et donc sur le lien qu'il entretient avec son Empereur.

Dans la présente étude, nous nous demanderons donc, dans quelle mesure la gestion des victoires et récompenses, et le lien étroit que ces deux notions entretiennent dans le système napoléonien, illustrent la rivalité, inhérente à ce lien, que se livrent deux figures majeures de la Grande Armée : l'Empereur et le Brave. .

Et pour cela, nous mobiliserons des connaissances liées à l'histoire comme au domaine très riche de la symbolique : autant de thèmes et de supports variés, pour une réflexion la plus complète possible.

Les documents de la victoire et de la récompense

Pour répondre à ces questions, nous disposons de sources nombreuses et diverses. Il s'agit tout d'abord de la correspondance des différentes armées napoléoniennes, conservée au Centre historique des archives à Vincennes par le Service Historique de la Défense, dans la série GR C. S'y trouvent à la fois les rapports des batailles expédiés au ministre de la Guerre selon la volonté de Napoléon, par les officiers à tous les niveaux, corps d'armée, divisions, régiments ; mais aussi les demandes, mémoires et états, individuels ou collectifs, de propositions pour des décorations ou récompenses ; ainsi que nombre de documents concernant les célébrations, dans les armées, comme à Paris ou dans les pays alliés, des succès militaires. L'étude de ces rapports militaires a pu être approfondie par la consultation, dans la sous-série GR 1M, des relations officielles des victoires napoléoniennes, rédigées par le dépôt de la guerre.

À ce fond très conséquent de la correspondance militaire, s'ajoutent également des archives administratives, concernant les ordres et décorations (sous-série GR XQ) ainsi que les lois et décrets militaires (sous-série GR 1X), qui nous ont permis d'avoir accès à la majorité des textes et documents administratifs portant création des récompenses et organisant leur distribution.

Des documents de la même nature sont également présents dans la sous-série AF^{IV} des Archives nationales, regroupant les documents de la Secrétairerie d'État impériale.

Aux Archives nationales également, les archives de la Maison de l'Empereur (sous-série O^2) renseignent sur les cérémonies impériales, notamment sur la célébration des *Te Deum* de victoire, ainsi que sur la politique artistique impériale, essentielle pour comprendre la construction de la mémoire des victoires, batailles et récompenses des armées napoléoniennes. Ces propos généraux ont pu être complétés et précisés par l'étude d'archives privées, permettant d'incarner davantage le propos, notamment de la récompense et de la question des dotations. Pour ce faire, les exemples des maréchaux Suchet (384 AP) et Masséna (311 AP), dont les papiers sont conservés par les Archives

nationales, ont été choisis. Les archives privées du général Andréossy (169 AP) ont également été consultées, dans le cadre de l'étude de l'Ordre des Trois-Toisons d'or, dont il était le grand-chancelier.

Toujours au Service historique de la Défense, l'accès aux archives conservées par la Division de la symbolique de l'Armée de Terre, nous a permis de consulter des documents écrits qui touchent plus particulièrement aux emblèmes, à leur histoire, à leur symbolique et à leur utilisation sous l'Empire.

Par ailleurs, la bibliothèque du Service historique de la Défense conserve des exemplaires du *Moniteur universel*, ce qui nous a permis à la fois d'analyser les *Bulletins de la Grande Armée* qui y sont publiés, mais aussi les différents décrets et récits liés aux nominations et comptes-rendus de cérémonies et de batailles.

Nous avons également pu étudier des documents conservés au Musée national de la Légion d'honneur et des Ordres de chevalerie, sur le sujet peu documenté de l'Ordre des Trois-Toisons d'or, mais également sur la Légion d'honneur, avec notamment l'examen des ampliations des décrets de nominations de 1805 à 1815.

Les études récentes et nombreuses sur la période napoléonienne nous ont permis de consulter plus facilement nombre de sources qui ont été éditées et sont donc plus aisément accessibles. C'est le cas notamment de la correspondance de Napoléon I^{er}, mais également des *Bulletins*, ou encore des différents écrits de Napoléon, essentiels à ce travail.

Nous avons également décidé d'utiliser un certain nombre de mémoires de contemporains[46], proches du pouvoir, officiers, sous-officiers et simples soldats. L'objectif, lors du choix de ces mémoires, a été de disposer du spectre d'observation le plus large possible de la Grande Armée : nous avons donc privilégié des hommes ayant participé à une ou plusieurs batailles de l'Empire, ayant assisté à des remises de récompenses ou ayant participé au système de récompense impériale. Mais leurs origines sociales, tout comme l'arme et le grade dans lesquels ils servent sont très divers : l'intérêt était de choisir à la fois des soldats inconnus et des officiers plus célèbres, des hommes ayant des proches dans les hautes sphères du gouvernement, et d'autres non, des soldats participant activement aux victoires et des soldats davantage de l'arrière etc. La sélection a également été fait de façon à laisser de côté les mémoires dont les auteurs ne sont pas

[46] Cf. Document 5 « Mémorialistes et soldats : œuvres, campagnes et récompenses », p. 512.

réputés pour leur objectivité et leur mesure[47], en ce qui concerne la victoire, la gloire et l'honneur, pour l'étude d'un sujet qui connait déjà le risque de l'emphase.
Enfin, un sujet pareil ne peut être étudié sans recours à l'iconographie, et notamment aux représentations des batailles, des cérémonies liées à la récompense et à la victoire, et des soldats de l'armée victorieuse. Pour ce faire, nous nous sommes servis du portail Joconde, catalogue collectif des musées de France, afin de sélectionner les tableaux et autres œuvres d'art illustrant le sujet, la plupart étant conservés au Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Toutes ces sources à l'appui, nous étudierons tout d'abord le lien, étroit et fondamental pour l'armée impériale, qu'il existe entre victoire et récompenses, en analysant notamment la mise en place, par Napoléon, d'un véritable culte de la victoire, ainsi que l'importance, et l'utilisation de la gloire et de l'honneur pour galvaniser le soldat. Dans un deuxième temps, nous analyserons le système de récompense napoléonien à proprement parler, par l'étude des récompenses militaires de l'Empire, des procédures de fabriques et de distributions de l'honneur, mais également en nous arrêtant sur le sort des soldats oubliés de ce système de récompense.
Enfin, nous approfondirons la question des mémoires de la victoire et de la récompense, mises en place par la constitution d'une caste de soldats victorieux ; incarnées dans l'emblème de l'Empire, son culte et ses utilisations ; illustrée par la politique artistique et mémorielle de l'Empereur, désireux de fonder une nouvelle dynastie, érigée sur le souvenir de ses succès militaires.

[47] Notamment le colonel Marbot, ou le général Thiébault.

PREMIÈRE PARTIE – AUX FONDEMENTS DE L'ARMÉE IMPÈRIALE : VICTOIRE ET RÉCOMPENSE.

Introduction de la première partie

C'est alors qu'il est victorieux en Italie, que le général Bonaparte constate que les succès militaires et l'attachement des soldats à leur chef, peuvent permettre à ce dernier d'acquérir un véritable rôle politique. De général sur un front secondaire, à la tête d'une armée négligée, Bonaparte devient, en quelques mois, un héros, et un véritable diplomate, négociant des traités, à la place du gouvernement directorial, avec les plus grandes puissances européennes. Ce sont ces mêmes succès et appuis militaires, qui lui permettent ensuite d'accéder au pouvoir consulaire et impérial.

Consul puis Empereur, Napoléon fonde donc sa politique sur ses victoires sur le champ de bataille, et sur le soutien des soldats qui prennent part aux combats victorieux. Pour ce faire, l'Empereur Napoléon I^{er} édifie un nouveau culte à l'armée et aux victoires qu'elle remporte. Garantissant le succès avant et après la bataille, le chef de guerre veut créer une certitude de la victoire propre à mener le soldat au combat. Après celle-ci, il met en place un cérémonial célébrant le succès militaire, et les hommes qui y ont contribué.
Afin d'inciter ses soldats à la victoire, Napoléon érige également en loi sacrée l'honneur, entre héritages monarchiques, et innovations révolutionnaires, afin de l'imposer à son armée et à la société française dans son ensemble. Les récompenses et distinctions entrent alors dans ce projet, comme moyen de flatter l'honneur du guerrier, et de s'assurer de sa fidélité.
Ces récompenses, l'Empereur les associe étroitement à la victoire, en promettant sa reconnaissance en cas de succès, en titrant, du nom de ses victoires, ses plus célèbres soldats, et en mettant sur pied une élite de la victoire.

Chapitre premier. La victoire napoléonienne : un culte organisé

Le 19 février 1806, un décret impérial établit que tous les 15 août seront désormais célébrées la fête de Saint Napoléon ainsi que le rétablissement de la religion catholique en France. Cependant, ce décret ne lie pas seulement la figure impériale à la religion. L'article VI de ce texte précise également : « La fête de l'anniversaire de notre couronnement et celle de la bataille d'Austerlitz seront célébrées le premier dimanche du mois de décembre, dans toute l'étendue de l'Empire »[1].

Dans le rapport de présentation du décret, Portalis expose que la première des fêtes est « destinée à perpétuer le souvenir de notre régénération intérieure »[2], tandis que la seconde est « destinée à perpétuer le souvenir de l'accroissement de prépondérance et de force que la France a acquis au dehors pour le bonheur du monde »[3].

En rendant si complémentaires ces deux évènements, le Concordat et la bataille du 2 décembre 1805, Portalis contribue à donner un rôle quasi religieux à une victoire militaire.

Et en effet, Napoléon organise, autour de ses succès militaires fondateurs de son pouvoir, un véritable culte, constitué d'images, d'acteurs, de récits, de cérémonies, autant d'éléments qui contribuent à ériger un culte à sa propre personne.

[1] Gallica/ Bibliothèque nationale de France, décret impérial concernant la fête de Saint Napoléon et celle du rétablissement de la religion catholique en France, 19 février 1806.

[2] Rapport présenté à Sa Majesté Impériale par le ministre des Cultes, relativement à l'établissement des fêtes anniversaires ; l'une du rétablissement de la religion, l'autre de la victoire d'Austerlitz, le 19 février 1806, cité dans V. Petit, « Saint Napoléon…

[3] Rapport présenté à Sa Majesté Impériale par le ministre des Cultes, relativement à l'établissement des fêtes anniversaires ; l'une du rétablissement de la religion, l'autre de la victoire d'Austerlitz, le 19 février 1806, cité dans V. Petit, « Saint Napoléon…

A. Avant et après la bataille, une certitude : la victoire

1. La victoire garantie par le chef de guerre

a. Une condition à la victoire : l'éloquence du chef de guerre

Le premier temps de ce culte de la victoire se joue avant la bataille. En effet, le chef de guerre se doit de s'assurer le succès, ce qui passe notamment par l'éloquence militaire. Cette nécessité Bonaparte l'a découverte alors qu'il apprenait le métier des armes, à l'école royale militaire de Brienne, puis à Paris. De 1778 à 1785, l'élève officier a ainsi l'occasion de découvrir et de lire les grands généraux d'antan, Alexandre le Grand, Hannibal, ou, plus contemporains, Turenne et Maurice de Saxe.
S'agissant des proclamations et de l'importance de l'éloquence militaire dans la conduite à la victoire, Napoléon suit les indications d'un stratège célèbre dont il a lu les ouvrages, Machiavel. En effet, à propos du rôle du général en chef et de son influence dans le déroulement de la bataille à venir, ce dernier expose :

> « Par des paroles, il chasse la crainte, enflamme le courage, accroît l'acharnement, découvre les ruses de l'ennemi, offre des récompenses, montre les dangers et les moyens de les fuir, réprimande, prie, menace, sème l'espérance, la louange et le blâme, et emploie enfin tous les moyens qui poussent ou retiennent les passions des hommes »[4].

Comme l'explique Jean Tulard, « Pour vaincre, il faut d'abord convaincre »[5]. Les effets mobilisateurs de la proclamation avant le combat ne sont plus à prouver. Didier le Gall[6] a étudié ces proclamations de façon neuve, et numérique, à travers son analyse de la stratégie du discours napoléonien grâce à la construction de la phrase, la fréquence d'apparition d'un mot, etc. « La présence ou l'absence de certains mots à l'intérieur d'un

[4] N. Machiavel, *L'Art de la Guerre…*, p. 179.
[5] J. Tulard, *Napoléon Bonaparte : proclamations…,* p. 6.
[6] D. Le Gall, « Effets mobilisateurs des proclamations, des allocutions et des ordres du jour de Napoléon Bonaparte. Etude informatisée du discours napoléonien », dans Comité des travaux historiques et scientifiques, *La Révolution française : la guerre et la frontière…*

texte peut inquiéter ou rassurer des soldats à la veille d'une bataille »[7]. Et c'est une conviction que les soldats de la Grande Armée partagent également comme le prouve le témoignage d'Octave Levavasseur, aide de camp du maréchal Ney : « Ce n'est pas le nombre des combattants qui fait la force des armées, c'est leur esprit. La persuasion qu'on aura la victoire conduit à la victoire »[8].

Le meilleur exemple d'un tel texte, affirmant clairement la certitude de la victoire, est sûrement la proclamation faite à l'armée le 1er décembre 1805, à la veille d'une bataille contre les armées russes et autrichiennes, grâce à laquelle Napoléon Ier espère conclure cette campagne. En y exposant, avant le commencement du combat, son plan[9] (« Les positions que nous occupons sont formidables ; et, pendant qu'ils marcheront pour tourner ma droite, ils me présenteront le flanc »[10]), il affirme sa foi en une victoire qui « ne saurait hésiter » [11]. Il a déjà exprimé cette certitude de victoire lors de l'ouverture de la campagne : « Quelques obstacles qu'on nous oppose, nous les vaincrons et nous ne prendrons de repos que nous n'ayons planté nos aigles sur le territoire de nos ennemis»[12]. Cependant, les mots ne suffisent pas à convaincre, et Napoléon ne peut se contenter de promettre la victoire, d'en faire une certitude : l'Empereur se doit également d'affirmer ses compétences guerrières. En effet, « l'autorité du chef militaire repose donc sur son exemplarité mais aussi sur ses compétences. Il doit prouver qu'il est capable de mener ses hommes à la victoire »[13]. Il le fait notamment en rappelant les anciennes victoires qui ont été remportées sous ses ordres, gages du lien indéfectible qui semble alors exister entre le succès militaire et ses plans de bataille.

[7] D. Le Gall, « Effets mobilisateurs des proclamations, des allocutions et des ordres du jour de Napoléon Bonaparte. Etude informatisée du discours napoléonien », dans Comité des travaux historiques et scientifiques, *La Révolution française : la guerre et la frontière…* , p. 432.
[8] O. Levavasseur, *Souvenirs militaires…*, p .56.
[9] La proclamation en question a tout de même connu une réécriture, voir B. Fonck, « La proclamation d'Austerlitz », dans *Guerres et armées napoléoniennes…,* p. 383-392.
[10] J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 207.
[11] J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 207.
[12] Service hist. Défense, GR2C 6, ordre du jour à la Grande Armée, 1er brumaire an XIV (23 octobre 1805).
[13] L. Montroussier, *L'éthique du chef militaire…,* p. 79.

b. La référence aux combats légendaires

Cette référence, très fréquente dans les discours napoléoniens, aux victoires passées de l'armée impériale, peut se faire de différentes façons. Tout d'abord par la comparaison entre les batailles à venir ou juste achevées avec leurs grandes sœurs.
Au début de l'Empire, le souvenir des batailles de la Révolution est souvent sollicité, comme dans cette proclamation à l'armée d'Italie :

> « Soldats d'Italie, c'est sur le champ de bataille où vous êtes qu'avec une poignée de monde, l'aigle autrichienne s'est vue constamment humiliée et confondue : un contre trois, nous fûmes constamment vainqueurs. Vous serez dignes de la première armée d'Italie »[14].

Au fur et à mesure de l'avancée de l'épopée napoléonienne, ce sont davantage les victoires impériales qui sont citées, tout en faisant référence, parfois, aux combats du Consulat notamment, moyen de montrer la continuité politique, et militaire, entre cette période et l'instauration de l'Empire : « Toute l'armée russe mise en déroute, quatre-vingts pièces de canon, […]. C'est une digne sœur de Marengo, Austerlitz, Iéna »[15].

Ces comparaisons entre les différentes batailles sont favorisées par de belles coïncidences. La plus spectaculaire reste celle du 2 décembre. Ainsi la plus fameuse victoire de Napoléon est remportée le jour du premier anniversaire de son couronnement comme Empereur : « Projets téméraires et insensés que, le jour même de l'anniversaire du couronnement de votre Empereur, vous avez anéantis et confondus »[16] ! Cette correspondance de dates permet d'unir étroitement la notion de victoire au régime impérial, et ce à l'occasion de sa toute première campagne militaire, ce qui ne peut que garantir de nouveaux succès : « Vous leur avez appris qu'il est plus facile de nous braver et de nous menacer que de nous vaincre »[17].
En plus du 2 décembre, il y a dans l'Empire des dates qui semblent favoriser les victoires, et c'est notamment le cas de celle du 14 juin : en effet, le 14 juin 1800, le Premier consul

[14] Service hist. Défense, GR4C 6, proclamation de Napoléon à l'armée d'Italie, 1806.
[15] Napoléon Ier *et al, Correspondance générale. IX…* lettre 21240 au prince Eugène (16 juin 1809), p.718, en évoquant la bataille de Friedland, qui s'est tenue le 14 juin 1807.
[16] Proclamation de la victoire d'Austerlitz, 1 frimaire an XIV (3 décembre 1805) dans Napoléon Ier, *Discours de guerre…*p. 107-108.
[17] Proclamation de la victoire d'Austerlitz, 1 frimaire an XIV (3 décembre 1805) dans Napoléon Ier, *Discours de guerre…*p. 107-108.

remporte à Marengo une victoire décisive sur l'armée du Saint-Empire. Sept ans plus tard, le 14 juin 1807, c'est à Friedland que l'Empereur l'emporte sur l'armée russe de Bennigsen. Enfin, le 14 juin 1809, l'armée d'Italie du vice-roi Eugène de Beauharnais rencontre, avec succès, l'armée autrichienne de l'archiduc Jean à Raab.
En neuf ans, le 14 juin voit donc trois grandes victoires militaires des armées françaises, coïncidences que Napoléon ne se prive pas de rappeler dans sa correspondance - « Je vous félicite pour la bataille de Raab, c'est une petite-fille de Marengo et de Friedland »[18] -, comme dans l'annonce officielle à l'armée de ces batailles :

> « L'aile droite de l'armée commandant par le Vice-Roi a célébré le 14 juin l'anniversaire de Marengo par une victoire éclatante remportée sur les armées réunies de l'archiduc Jean et de l'archiduc Palatin, près la ville de Raab en Hongrie »[19].

Ces références, ces coïncidences, Napoléon, et ses grands généraux, les utilisent pour mobiliser leurs troupes. En effet, « le chef militaire évoque donc les succès passés pour rappeler que la victoire n'est pas encore définitive et que d'autres exploits doivent s'accomplir »[20].
Pour ce faire, la bataille d'Austerlitz est celle qui est le plus souvent évoquée, « d'autres batailles sont néanmoins évoquées : Marengo, Eckmühl, Friedland, Vitebsk, Smolensk, Ratisbonne, Thann, d'Abensberg, Landshut. Elles ne sont pas toutes aussi illustres et pourtant leur évocation est essentielle dans la mobilisation des troupes »[21].
Les ennemis des armées impériales étant le plus souvent les mêmes d'une campagne à l'autre (les Anglais, les Russes, les Autrichiens), les références n'en sont que facilitées :

> « Sa Majesté l'Empereur et Roi m'a confié l'honneur de vous conduire sur un nouveau théâtre de guerre. Au moment où son bras raffermissait les fondements de l'Europe civilisée, une cour parjure ouvrait ses portes aux Anglais, aux perturbateurs éternels du continent et à ces Russes qu'il a vaincu et humiliés dans les champs d'Austerlitz. Soldats d'Italie, vous êtes encore transportés d'enthousiasme au souvenir de cette immortelle journée : songez

[18] Napoléon Ier et al*, Correspondance générale. IX…* lettre 21240 au prince Eugène (16 juin 1809), p.718.
[19] Service hist. Défense, GR2C 92, ordre du jour sur la victoire de Raab, 16 juin 1809.
[20] L. Montroussier, *L'éthique du chef militaire…,* p. 93.
[21] L. Montroussier, *Éthique et commandement…*, p. 219-220.

> que vous allez combattre pour la même cause, que votre Empereur a les yeux sur vous et qu'il va juger si vous êtes dignes d'être associés à la gloire dont les braves se sont couverts dans cette campagne »[22].

Ces comparaisons, ces références, sont autant de moyens de mobiliser les soldats avant la bataille, et d'accroître leur foi indéfectible en la victoire promise par leur Empereur.

2. La foi du soldat en la victoire

a. Des soldats confiants en la figure du chef victorieux et reconnaissant

Cette conviction de la victoire est en effet présente dans les différents mémoires des contemporains des guerres napoléoniennes. Le succès des armées leur est en effet assuré par les proclamations impériales, comme le décrit le commandant Choderlos de Laclos, à l'occasion de la campagne de 1807 - « La belle proclamation de notre Empereur promet que nous ne tarderons pas à rentrer dans notre patrie. Il nous promet aussi de superbes récompenses »[23] - mais également par la seule présence de Napoléon Ier - « Napoléon était constamment au milieu de nous, la victoire ne pouvait nous quitter, et rien ne pouvait ralentir le vol rapide de nos aigles »[24].
En effet, même dans les plus grandes difficultés, la figure du chef, au milieu de ses soldats, est une garantie de succès, comme ici lors de la bataille de Lützen : « Le feu était terrible ; l'ennemi avait un moment le dessus. Girard est tué ; nous culbutons mais l'empereur passe au milieu de ses soldats et la victoire est à lui »[25].

La foi en l'avantage sur l'ennemi est constamment présente dans ces récits de soldats. De cette conviction naît la certitude, au milieu de ce combat glorieux, d'être remarqué. Jean Morvan décrit ainsi les causes de l'enthousiasme du soldat : « Il se figure que l'Empereur, de son regard d'aigle, le distinguera ; il est sûr de la victoire si l'Empereur est avec lui et il aspire aux fruits de la victoire, ardemment attendus »[26]. Ces exemples ne

[22] Service hist. Défense, GR5C 3, ordre du jour de Masséna, général en chef de l'armée de Naples, 14 janvier 1806.
[23] É. Choderlos de Laclos, *Le fils de Laclos…,* p. 127.
[24] V. Bertrand, *Mémoires du Capitaine Bertrand…*, p. 75.
[25] J.-B. Ricome, *Journal d'un grognard…,* p. 93.
[26] J. Morvan et J. Garnier, *Le soldat impérial…,* p. 292.

sont plus seulement les incarnations d'une simple croyance dans la victoire et la reconnaissance impériale, mais bien d'une véritable foi en l'étoile et la munificence de leur chef.

Certains que justice leur sera faite pour leur participation aux exploits de la Grande Armée, certains semblent même attendre leur récompense avec patience, comme le décrit l'officier de chasseurs Jean-Baptiste Barrès, en évoquant une promotion faite à Vienne, début 1806 :

> « À la vérité, cette promotion fut peu nombreuse, puisqu'elle ne s'étendit que sur seize des grenadiers et chasseurs ; mais elle fit plaisir, même à ceux qui ne furent pas au nombre des élus, parce qu'elle prouvait encore que l'intention de l'Empereur était de nous nommer, tous successivement »[27].

b. Dans les difficultés : une foi qui perdure

Les soldats des différentes armées napoléoniennes ont ainsi tellement l'habitude du succès, qu'ils ne doutent jamais de ce dernier. Ainsi lors du début d'une campagne, les hommes se souviennent des victoires précédentes, et s'attendent à des combats éclairs et décisifs :

> « Oh ! pour cette fois, mon cher ami, voici des nouvelles. La guerre va recommencer entre la France et l'Autriche. Je ne saurais te dire quelles prétentions peut avoir cette nation ennemie, il parait qu'elle est rancuneuse envers la France ; je ne connais rien à tous ces démêlés. Je connais seulement ces fameux Autrichiens, que nous avons si bien rossés les campagnes précédentes ; ils croient qu'ils vont reprendre leur revanche cette année, du moins ils font des dispositions en conséquence. Mais ce qu'il y a de bon, c'est que les Français se préparent à leur tenir tête très solidement, et nous avons cette confiance que nous les frotterons encore cette fois. Notre père Napoléon a encore de bons soldats ; il va nous faire expédier cette campagne aussi

[27] J.-B. Barrès, *Souvenirs d'un officier…,* p.64.

> rondement qu'en 1805 et messieurs les Kaiserlites recevront encore une leçon de leurs maîtres »[28].

Lorsqu'à la fin de l'Empire, notamment à partir de la campagne de Russie en 1812, les revers et difficultés commencent à peser sur la Grande Armée, les soldats, comme leurs chefs, s'appuient sur le souvenir des anciens combats glorieux pour se remobiliser et nourrir leur foi en la victoire. En effet, « cet espoir de poursuivre sur le chemin de la gloire, provoque une remobilisation des soldats, après les souffrances endurées pendant le combat »[29].

Les soldats rêvent alors à des jours heureux et glorieux :

> « C'est alors que de brillantes espérances et des rêves de gloire et de félicité venaient entourer de leurs illusions ces braves qui, si loin de leur patrie, n'avaient pour tout bien et tout moyen de salut que leur courage et leurs armes. Dans la souvenance des jours heureux d'Austerlitz, d'Iéna, de Ratisbonne, ils croyaient que bientôt l'aile de la victoire ramènerait sur les bords de la Vistule et du Niémen celui qui, plus d'une fois, les conduisit rapidement du Nord au Midi »[30].

Et dans les discours et proclamations des maréchaux et généraux, les références, étudiées précédemment, aux victoires antérieures, abondent, lors de l'entrée en campagne de 1812 - « Chaque capitaine nous fit la lecture de l'ordre du jour, et nous dit : J'espère que nous serons les dignes soldats de Friedland de Tilsit, de Marengo, d'Austerlitz, les braves de Wagram »[31]-, comme durant la campagne de 1813 :

> « Les Russes croient, dans leur délire, avoir tout vaincu parce qu'ils ont trouvé des canons et des équipages dont les chevaux étaient morts de faim ou de froid. Ils semblent oublier Alkmar, Austerlitz, Friedland, la Limatte, Mozaïsk et la Moskova. Bientôt les braves de ces champs de bataille fameux vont leur rappeler leur défaite et ralentiront leur marche »[32].

---

[28] J. Chevillet, *Ma vie militaire…*, p. 145.
[29] L. Montroussier, *L'éthique du chef militaire…,* p. 93.
[30] L.-A. Marchangy, *Le siège de Dantzig…,* p. 23-24.
[31] J.-B. Ricome, *Journal d'un grognard…,* p. 47.
[32] Service hist. Défense, GR2C 141, proclamation du général Vandamme, 27 mars 1813.

Et ce jusqu'en 1815, lorsqu'il convient désormais de reconstruire l'armée impériale, en rappelant ses fondements victorieux - « Vous leur prouverez que vous n'avez pas cessé d'être les premiers soldats du monde, honneur que vous devez à ce héros qui vous a conduits victorieux depuis le Nil jusqu'aux bords de la Moskowa »[33]-, et même encore à deux jours de l'ultime défaite de Waterloo, en ce 14 juin 1815, déjà auréolé trois fois par la victoire :

> « C'est aujourd'hui l'anniversaire de Marengo et Friedland qui décidèrent deux fois du destin de l'Europe. Alors comme après Austerlitz, comme après Wagram nous fûmes trop généreux, nous crûmes aux protestations et aux serments des princes que nous laissâmes sur le trône. Aujourd'hui cependant coalisés entre eux, ils en veulent à l'indépendance et aux droits les plus sacrés de la France »[34].

Cette foi en la figure du chef de guerre victorieux, cette certitude du succès glorieux à venir, même dans les difficultés et les revers, éclate enfin quand le soldat apprend la nouvelle officielle de la victoire.

3. Annonce, diffusion et publication de la victoire

a. « Quelle joie pour des affamés de gloire »[35] : le soldat apprend la victoire

Le soldat napoléonien a plusieurs manières, qu'il ait ou non participé à la victoire, d'en apprendre la nouvelle : par les proclamations, les ordres du jour et les *Bulletins de la Grande Armée* ou autres courriers.

Ces différents textes, rédigés par les autorités militaires, se donnent comme mission, entre autres, d'apprendre aux soldats, et au monde, la nouvelle des succès de l'armée napoléonienne, comme celui-ci, du 26 mai 1807 : « La place de Dantzig a capitulé, et nos troupes y sont entrées aujourd'hui à midi »[36].

---

[33] Service hist. Défense, GR15C 13, ordre du jour du général Rapp sur sa prise de commandement, 7 avril 1815.
[34] Service hist. Défense, GR15C1 proclamation de l'Empereur au moment de l'entrée en campagne, 14 juin 1815.
[35] J.-R. Coignet, *Cahiers…,* p. 183, à l'annonce de la reddition de Magdebourg.
[36] Service hist. Défense, GR2C 47, ordre du jour annonçant la capitulation de Dantzig, 28 mai 1807.

Ce sont ici des nouvelles pour les soldats des autres armées ou corps d'armée, qui ne se sont pas distingués dans le combat en question : « Ensuite notre régiment se porta avec d'autres sur la route de Vienne. C'est justement ce jour-là que l'on apprit par des courriers la nouvelle de la bataille d'Austerlitz, en Moravie, dont nous nous trouvions encore éloignés d'environ 50 lieues »[37].

Le soldat peut même apprendre une victoire par des civils, voire par des étrangers, ainsi Grivel : « J'appris la nouvelle de la bataille par la proclamation célèbre : « Soldats, je suis content de vous ! », et ce qu'il y a de piquant, c'est que la première communication m'en fut donnée par la dame hongroise dont j'ai parlé. »[38] En effet, les annonces des victoires se diffusent parfois très rapidement :

> « Toujours est-il que dans mille cas on a vu les nouvelles des grandes actions se répandre avec une célérité qui tient du prodige. L'antiquité a conservé plusieurs exemples de cette transmission vraiment étonnante. Il est certain que le bruit avait couru à Vienne, au moment même de la bataille, qu'elle était gagnée complètement par les Français et que les Russes avaient été écrasés »[39].

Les généraux et maréchaux qui n'ont pas participé à la bataille, quant à eux, l'apprennent, le plus souvent, par la voie de la correspondance, soit par une lettre directement - « S. A. I. me charge, mon Général, de vous informer des brillantes opérations que l'armée a exécutées hier »[40]-, soit par la transmission des fameux ordres du jour :

> « J'ai l'honneur d'envoyer à V. A. I. l'ordre du jour de l'armée d'Allemagne. L'Empereur dans les journées du 21, 22 et 23 a battu et mis en déroute la plus complète l'armée du prince Charles ; il fuit dans la Bohême : le corps du duc d'Auerstaedt le poursuit »[41].

En ce qui concerne les soldats qui ont participé à la victoire, l'annonce peut tout de même s'avérer étonnante. En effet, le soldat ne voit de la bataille que ce qu'a vécu, et subi, son régiment. Ainsi, Parquin lors de la bataille d'Iéna :

---

[37] J. Chevillet, *Ma vie militaire…*, p. .92.
[38] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…*, p. 99.
[39] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…*, p. 100.
[40] Service hist. Défense, GR4C 10, lettre du général Charpentier au général Macdonald, 18 mai 1809.
[41] Service hist. Défense, GR2C 88, lettre du maréchal Berthier au vice-roi Eugène de Beauharnais, 24 avril 1809.

> « En rentrant le soir au bivouac, je fus tout étonné d'apprendre, par un bulletin qui était arrivé fort tard, que nous avions remporté la veille une grande victoire : cinquante mille Prussiens tués ou pris, trois cents bouches à feu, soixante drapeaux, etc. J'avoue que je ne m'en serais pas douté. Nous avions perdu beaucoup de monde par le canon, il est vrai ; mais notre régiment n'avait pas exécuté une charge, pas donné un coup de sabre, pas fait un prisonnier »[42].

D'autres savent qu'ils ont contribué à une grande bataille, mais en ignorent les détails, jusqu'au nom donné à ce succès, parce que, justement, les moyens habituels de transmission des nouvelles font défaut :

> « Après Wagram, nous n'eûmes pas la plus petite proclamation, pas le plus petit ordre du jour ! Nous ignorâmes pendant plus de trois semaines le nom que cette fameuse bataille aurait dans l'histoire ; nous la désignions entre nous « la bataille du 5 et du 6 juillet » ; nous ne connûmes le nom de Wagram que par les journaux de Paris »[43].

b. Diffuser la bonne nouvelle

Lorsque cette nouvelle victorieuse arrive à son destinataire, celui-ci a souvent la mission de la diffuser. En France, tout d'abord, en plus des *Bulletins de la Grande Armée,* les annonces des victoires peuvent être publiée dans les journaux officiels du régime, une mission qui incombe à l'archichancelier Cambacérès, comme l'explique Louis Faivre d'Arcier :

> « Il n'y avait pas de ministère de la propagande sous l'Empire, et la surveillance de la presse relevait surtout de la police. L'archichancelier avait cependant un rôle bien à lui, de surveillance de l'opinion en général et, éventuellement, de diffuser de bonnes nouvelles et de la parole officielle. Dès 1805, l'archichancelier avait été chargé de faire passer des articles dans les journaux pour vanter telle ou telle victoire, parfois mineure »[44].

[42] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p.98-99.
[43] É. Blaze, *La vie militaire…*, p. 170.
[44] L. Faivre d'Arcier, *Cambacérès…,* p. 194.

Ainsi, des rapports de généraux ou maréchaux sont souvent édités directement dans le *Moniteur,* sur les ordres de l'Empereur : « M. le général Clarke, faites mettre dans le *Moniteur* une notice sur ce qui s'est passé dans le Tyrol depuis le retour du vice-roi à l'armée d'Italie, et sur les avantages remportés antérieurement par le général Vial »[45].
C'est notamment le cas pour les relations du siège de Dantzig par le général Rapp en 1813, ou pour les « Nouvelles de l'armée », la même année. Ce sont en réalité la publication des nouvelles reçues par l'Impératrice Marie-Louise des armées en campagne. Ainsi, ces nouvelles du 25 mai, sont publiées dans le *Moniteur* des 26 et 27 mai 1813 :

> « Les nouvelles de l'armée, datées d'Hochkirchen, le 21 à 5 heures du soir, font connaitre qu'à la suite des avantages remportés la veille, il y a eu le 21 une seconde bataille où le succès le plus complet a couronné les armes de l'Empereur. Notre perte dans les deux journées a été peu considérable »[46].

Il s'agit donc là d'informer la société française de ces nouvelles de succès militaires.

Dans les différents armées et corps, la diffusion se fait, par le biais des maréchaux et généraux :

> « Comme les troupes de Sa Majesté entraient dans Koenigsberg j'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a fait l'honneur de m'écrire pour m'annoncer l'éclatante victoire que l'Empereur a remportée sur ses ennemis à Friedland ; je l'ai de suite fait connaitre à nos troupes et la nouvelle a été reçue avec transport aux cris, plusieurs fois répétés, de Vive l'Empereur »[47].

À la fin de la période, l'annonce et la diffusion des victoires semble vouloir se faire de plus en plus rapidement, avec notamment l'utilisation du télégraphe : dans des campagnes où l'essentiel est de remobiliser les soldats et de consolider leur foi en la bonne étoile de leur chef, l'annonce d'une victoire est un réel élément politique. En 1815, le maréchal Suchet met même à l'ordre du jour ces télégraphes de victoire, aux termes plus réduits que les proclamations habituelles :

> « Le 15 juin l'armée française a forcé la Sambre, puis Charleroi, fait quinze cents prisonniers ; pris six canons, écrasé quatre régiments prussiens. Nous

[45] Service hist. Défense, GR8C 34, ordre de l'Empereur au général Clarke, 20 novembre 1809.
[46] Service hist. Défense, GR2C 146, nouvelles de l'armée, 25 mai 1813.
[47] Service hist. Défense, GR2C 49, lettre du maréchal Soult au maréchal Berthier, 16 juin 1807.

> avons perdu fort peu de monde. L'enthousiasme des habitants de Charleroi et de tous les pays que nous traversons ne peut se décrire.
>
> Le 16 juin, l'Empereur a remporté une victoire complète sur les armées anglaises et prussiennes réunies, commandées par le Duc de Wellington et Blücher »[48].

c. Les effets de l'annonce de la victoire

Si, à l'occasion des premiers revers, les annonces et diffusions sont si importantes, c'est bien parce que ces dernières ne sont pas qu'informatives, et ont de véritables conséquences militaires et politiques.

Pour les soldats, ces annonces sont l'occasion de réjouissances - « La nouvelle de la victoire remportée par Votre Majesté a été reçue avec enthousiasme et a produit le meilleur effet. J'espère apprendre bientôt qu'elle aura eu des suites le plus brillantes »[49]-, ou même parfois sont des moyens de redonner courage :

> « M. Planat m'a également remis la collection des moniteurs renfermant le détail des batailles décisives gagnées par Napoléon sur l'armée combinée. J'avais, depuis la veille de l'arrivée de M. Planat, eu connaissance des brillants succès obtenus par les armées de Napoléon. Ces heureuses nouvelles ont produit sur la garnison le meilleur effet, elle a vu que je ne l'avais pas flatté d'un vain espoir ; et la patience et le courage dont elle a fait preuve ont trouvé la récompense qu'elles devaient attendre »[50].

D'un point de vue politique, ces annonces sont également des procédés pour remobiliser les populations en proie à la guerre, notamment en 1815, et de s'assurer de leur fidélité :

> « J'ai reçu hier la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 18 à 4 heures du matin, pour me faire part de la victoire que Sa Majesté l'Empereur a remportée dans la journée du 16. J'ai de suite fait imprimer la lettre de Votre Excellence et je l'ai fait parvenir sur tous les points de mon

[48] Service hist. Défense, GR15C 15, télégraphes du prince Joseph au maréchal Suchet, mis à l'ordres du jour, 17 et 18 juin 1815.
[49] Service hist. Défense, GR5C 8, lettre du maréchal Murat à l'Empereur, 3 mai 1809.
[50] J. Rapp, *Mémoires des contemporains…,* p. 296.

> commandement. La publication en a été faite hier dans la place de Besançon, au son de la musique, ce qui parait avoir un peu ranimé les habitants dont on ne saurait peindre l'inertie »[51].

Enfin, la diffusion et la célébration de ces victoires permettent, alors qu'elles encouragent le soldat français, d'avoir l'effet inverse sur les ennemis de l'Empire :

> « Le 25e Bulletin qui nous est parvenu hier au soir a apporté le bonheur à mes sujets et la consternation dans l'âme de tous les ennemis de Votre Majesté. De tous les beaux Bulletins de Votre Majesté je crois, qu'après celui d'Austerlitz, celui de la bataille de Wagram doit occuper le 1er rang : il fera l'admiration du monde comme il fait celle de tout mon royaume dont tous les peuples s'honorent de faire partie du Grand Empire »[52].

Ainsi, Napoléon prépare la solennité de la victoire, par ses proclamations, confortant ainsi la foi de ses soldats en ses compétences guerrières. Une fois celle-ci remportée, il s'empresse d'en diffuser la bonne nouvelle, et d'utiliser cette dernière, dans le cadre du culte de sa personne, et de la consolidation de son Empire.
L'Empereur peut ensuite s'atteler à un autre temps du culte de la victoire : celui du récit strictement militaire, puis officiel de ce succès militaire.

B. Récits de victoire : des rapports du lendemain à la relation officielle

1. Le récit de la victoire : un art codifié

La relation d'une bataille victorieuse doit comporter certains éléments indispensables, que le général Berthier résume au général Dupont dans cette lettre du 7 novembre 1806, au lendemain de la victoire de Lübeck :

> « Veuillez, mon cher général, conformément aux ordres du prince de Pontecorvo, m'adresser dans la journée, un rapport circonstancié de l'affaire d'hier. Vous ferez connaitre dans ce rapport l'état des pertes que chaque régiment de votre division a éprouvé, les officiers et autres militaires qui s'y

[51] Service hist. Défense, GR15C 14, lettre du maréchal Jourdan au maréchal Davout, 20 juin 1815.
[52] Service hist. Défense, GR5C 9, lettre du maréchal Murat à l'Empereur, 25 juillet 1809.

> sont distingués, les prisonniers que vous avez faits en désignant, s'il est possible, le nom et le grade des officiers, et l'état des pièces de canon, des drapeaux et étendards que votre troupes auraient pu prendre : ces drapeaux et étendards devront être portés aujourd'hui à l'état-major général »[53].

Ainsi, les rapports doivent retranscrire fidèlement les opérations de chaque unité, de chaque régiment de chaque corps, mais doivent également ajouter les mentions précisées ici. Et si, sous l'Empire comme souvent, les décrets et demandes du ministère de la Guerre sont régulièrement ignorés, ou imparfaitement respectés, les rédactions des rapports militaires suivent assez fidèlement ses prescriptions.

Pour la bataille d'Ocaña[54] par exemple, trois rapports principaux sont réalisés, un par le général Sébastiani[55], un autre par le maréchal Soult[56], et enfin un par le maréchal Mortier[57].

Ces trois rapports commencent, pour les corps concernés dans chacun, par les positions des unités sollicitées :

> « Une division du IV^e^ corps était à Tolède, et une autre à Ocaña près d'Aranjuez; la 3^e^ division avait une brigade à Madrid dont elle formait la garnison, et la 2^e^ brigade était répartie sur la Tajuna (une rivière située à l'est de Madrid), gardant les débouchés qui conduisent par la gauche à Madrid. La réserve, qui se composait de la division du général Dessoles, avait été envoyée en soutien du VI^e^ corps, qui, quelques jours auparavant, s'était retiré sur le Douro par suite des mouvements de l'armée espagnole du duc del Parque, sur la rive droite de la Tormés »[58].

Puis les récits enchainent tous sur la description des différents mouvements qu'ont opérés les soldats afin de parvenir au succès contre les armées espagnoles, avant de finir avec les résultats de la victoire, tels que demandés dans la lettre du général Berthier.

---

[53] Service hist. Défense, GR2C 30, lettre du général Berthier au général Dupont, 7 novembre 1806.
[54] La bataille d'Ocaña est remportée le 19 novembre 1809 par les soldats du maréchal Soult.
[55] Service hist. Défense, GR8C 34, rapport du général Sébastiani au ministre de la Guerre sur la bataille d'Ocaña, 18 novembre 1809.
[56] Service hist. Défense, GR8C 34, rapport général sur la bataille d'Ocaña et sur les mouvements de l'armée impériale qui ont précédé, 4 décembre 1809.
[57] Service hist. Défense, GR8C 34, rapport du maréchal Mortier sur l'infanterie à la bataille d'Ocaña, 22 novembre 1809.
[58] Service hist. Défense, GR8C 34, rapport du général Sébastiani au ministre de la Guerre sur la bataille d'Ocaña, 18 novembre 1809.

Celui du général Sébastiani évoque donc « les résultats de ce combat sont plus de 500 ennemis tués, parmi lesquels trois colonels, neuf officiers pris, et une centaine de cavaliers faits prisonniers. Nous avons pris aussi à l'ennemi environ 600 chevaux »[59], puis se poursuit avec les pertes qu'ont connues ses hommes, et les soldats qui se sont le plus distingués pendant cette affaire.

Le maréchal Soult cite également les pertes de ses unités – « Notre perte est considérable, mais comparé aux avantages obtenus, on peut dire qu'elle est peu de chose : elle consiste, d'après les états, à 330 tués, 1200 à 1300 blessés, et plus de 60 chevaux tués »[60]- avant de « faire connaître les corps et les militaires de tout grade qui se distinguèrent ».[61]

Enfin le maréchal Mortier, dans son rapport, évoque également le sort des aigles :

> « Nous avons à regretter quelques braves officiers mais notre perte est beaucoup moindre que nous ne l'avions craint d'abord : elle ne s'élève pas dans la 1ère division du IVe corps a plus de 4 officiers tués, 31 blessés, 131 sous-officiers et soldats tués et 651 blessés. La 2e brigade de la 2e division a perdu incomparablement moins et les pertes de la cavalerie légère sont également peu sensibles. Les aigles des 40e et 64e régiment ont été atteintes par des balles et des coups de mitraille »[62].

Il en va de même pour la très grande majorité des rapports militaires expédiés au ministre de la Guerre et à l'Empereur après une grande bataille ou une campagne victorieuse.

[59] Service hist. Défense, GR8C 34, rapport du général Sébastiani au ministre de la Guerre sur la bataille d'Ocaña, 18 novembre 1809.
[60] Service hist. Défense, GR8C 34, rapport général sur la bataille d'Ocaña et sur les mouvements de l'armée impériale qui ont précédé, 4 décembre 1809.
[61] Service hist. Défense, GR8C 34, rapport général sur la bataille d'Ocaña et sur les mouvements de l'armée impériale qui ont précédé, 4 décembre 1809.
[62] Service hist. Défense, GR8C 34, rapport du maréchal Mortier sur l'infanterie à la bataille d'Ocaña, 22 novembre 1809.

2. Du rapport militaire…

a. Une bataille, plusieurs rapports

La participation d'une unité à une victoire conduit cependant à la réalisation de nombreux rapports de différentes natures : rapports dits du lendemain, *Bulletin de la Grande Armée*, ordres du jour, proclamations, rapports plus tarifs, précis de campagne, etc.

Il est ainsi possible de trouver plus d'une dizaine de rapports purement militaire, excluant donc les discours et la presse, rien que pour la bataille d'Auerstedt, qui n'a cependant mobilisé que le 3e corps de la Grande Armée.

Dès le soir de la bataille, le 14 octobre 1806, le maréchal Davout, commandant en chef le 3e corps, adresse un premier rapport succinct à Napoléon, pour l'informer de la victoire remportée, et des principales opérations de la journée :

> « Sire, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'en débouchant de Kosen, j'ai trouvé à un quart de lieue l'ennemi qui était en marche pour s'emparer lui-même de ce débouché. La bataille s'est engagée tout de suite; elle a été très sanglante et disputée. Le roi de Prusse, le duc de Brunswick et le maréchal de Mollendorf avec plus de 60,000 hommes ont disputé la victoire à votre 3e corps ; elle nous est restée, ainsi que presque toute l'artillerie ennemie le nombre des prisonniers n'est pas très considérable, le peu de cavalerie que j'avais, qui a fort bien servi du reste, n'ayant pas été suffisant pour pouvoir profiter des succès de l'infanterie »[63].

Le lendemain, le maréchal adresse un second rapport au maréchal Berthier, dans lequel il précise qu'il est déjà en train de penser au rapport général de la bataille :

> « Je ne pourrai vous donner, Monseigneur, aucun rapport sur la bataille d'Eckersberg d'ici à deux jours. Tout le monde y a fait son devoir ; l'infanterie a fait ce que l'on devait attendre de la meilleure infanterie du monde. La cavalerie s'est fait écharper »[64].

[63] Rapport du maréchal Davout à l'Empereur, 14 octobre 1806, dans L.-N. Davout, *Correspondance du maréchal…*, p. 276.
[64] Rapport du maréchal Davout au maréchal Berthier, 15 octobre 1806, dans L.-N. Davout, *Correspondance du maréchal…*, p. 278.

Ce même 15 octobre, les rapports particuliers par unités commencent à être transmis, celui du 48e régiment d'infanterie de ligne par le colonel Barbanègre[65], celui du 111e de ligne du colonel Grandeur[66], ainsi que celui du 33e de ligne sous les ordres du chef de bataillon Thoulouze[67]. Tous racontent la bataille d'Auerstedt à l'échelle du régiment concerné :

> « J'ai l'honneur de vous rendre compte, mon Général, que le régiment s'est porté en colonel au-dessus du 1er village, a attaqué l'ennemi qui malgré ses efforts n'a pu s'opposer à sa retraite dans ledit village. Le régiment voulant enfin se soustraire s'est dirigé en même temps sur le village et par son feu suivi a forcé l'ennemi aidé du régiment qui se trouvait à notre droite à déposer les armes »[68].

Les jours suivants, les rapports de ce type continuent à affluer vers les généraux de division : celui du 12e de ligne[69], ainsi que celui de l'artillerie de la 2e division du corps[70], le 16 octobre. À la même date, le maréchal Davout commence à envoyer au maréchal Berthier les premiers rapports rédigés à l'échelle des divisions : « J'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse le rapport du général Friant, il lui fera connaitre les pertes que cette division a faites et la nécessité de pourvoir aux remplacements des officiers supérieurs qui manquent à plusieurs des régiments qui la composent »[71].
Enfin, le 17 octobre, Davout reçoit les rapports définitifs de ses généraux de division, celui de Friant,

> « J'ai l'honneur de vous rendre compte de la part que la division à mes ordres a eu à la journée du 14 où vous et votre corps d'armée ont pu donner tant de

[65] Service hist. Défense, GR2C 28, rapport sur l'affaire du 14 octobre, part prise par le 48e de ligne, 15 octobre 1806.
[66] Service hist. Défense, GR2C 28, rapport sur la part prise par le 111e régiment de ligne, 15 octobre 1806.
[67] Service hist. Défense, GR2C 28, rapport sur la part prise par le 33e d'infanterie de ligne à la bataille du 14 octobre 1806, 15 octobre 1806.
[68] Service hist. Défense, GR2C 28, rapport sur la part prise par le 33e d'infanterie de ligne à la bataille du 14 octobre 1806, 15 octobre 1806.
[69] Service hist. Défense, GR2C 28, rapport sur la part prise par le 12e de ligne à la journée du 14 octobre 1806, 16 octobre 1806.
[70] Service hist. Défense, GR2C 28, artillerie de la 2e division du 3e corps : citations et rapports sur la journée du 14 octobre 1806, 16 octobre 1806.
[71] Service hist. Défense, GR2C 28, lettre du maréchal Davout au maréchal Berthier, 16 octobre 1806.

> preuves de valeur et d'intrépidité en combattant l'élite de l'armée prussienne deux fois plus nombreuse que vos troupes »[72] ;

Puis celui de Gudin : « J'ai l'honneur de vous rendre compte que, conformément à vos ordres, ma division est partie le 14 octobre à quatre heures du matin de sa position de Neufleming pour passer la Saale au pont de Kosen […] »[73].

Ces rapports divisionnaires ont cependant été faits sans que tous les rapports régimentaires n'aient été reçus, puisque ce même 17 octobre 1806, le général Lochet adresse une lettre au général Friant : « Je n'ai pu encore vous adresser de détail sur notre bataille d'avant-hier ; le capitaine Smidt y travaille depuis hier soir. Son rapport et le mien ne pourront vous être remis que ce soir »[74]

Enfin, bien après le traité de Tilsit, le maréchal Davout adresse au ministre de la Guerre, un rapport historique sur toutes les opérations, comprenant la bataille d'Auerstedt donc, du 3e corps pendant la campagne de 1806 et 1807 :

> « J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence le Journal historique des campagnes de 1806 et 1807 faites par le 3e corps. La nécessité de rassembler une grande quantité de matériaux, les corrections nombreuses qu'il a fallu faire au premier travail, et les déplacements successifs du quartier général, depuis plusieurs mois, sont les causes du retard que j'ai mis dans l'envoi de ce Journal, qui m'a été demandé plusieurs fois par le prince vice-connétable et par le général Sanson. L'intention d'exposer les faits ainsi qu'ils se sont passés, de faire connaître en détail le service des troupes, tel est l'esprit de ce rapport qui a été rédigé par le colonel du génie Legrand »[75].

En ce qui concerne les ordres du jour et *Bulletins*, l'exemple d'Auerstedt n'est pas explicite, mais la bataille d'Iéna, livrée le même jour, connaît, elle, ces autres sortes de récit : ainsi une note sur la bataille d'Iéna est mise à l'ordre du jour de l'armée de réserve, le 21 octobre 1806 : « Son Excellence M. le Maréchal Kellermann s'empresse de faire

[72] Service hist. Défense, GR2C 28, rapport sur la part prise par la division Friant à la journée du 14 octobre, 17 octobre 1806.
[73] Rapport du général Gudin au maréchal Davout, sur la part prise par sa division à la bataille du 14 octobre, 17 octobre 1806, dans dans L.-N. Davout, *Correspondance du maréchal…*, p. 284.
[74] Lettre du général Lochet au général Friant, 17 octobre 1806, dans L.-N. Davout, *Opérations du 3e corps…*, p. 233-234.
[75] L.-N. Davout, *Opérations du 3e corps…*

connaitre à l'armée une note sur les détails de la bataille de Iéna. La bataille de Iéna, qui s'est donné le 14, sera une des plus célèbres de l'histoire »[76].

Et la bataille d'Iéna a également, comme toutes les grandes victoires de l'Empire, son *Bulletin de la Grande Armée*, daté du 15 octobre 1806 : « La bataille d'Iéna a lavé l'affront de Rossbach, et décidé, en sept jours, une campagne qui a entièrement calmé cette frénésie guerrière qui s'était emparée des têtes prussiennes »[77].

b. Les Bulletins de la Grande Armée : des rapports à la gloire militaire de Napoléon

Selon le mot d'Antoine Guillois, « Les bulletins de la Grande Armée sont des fanfares de victoire »[78]. Ce sont en effet ces textes qui apparaissent, dans la société, comme le récit officiel des victoires de l'Empereur et de ses soldats, et des conséquences de leurs combats victorieux. Ils n'ont d'ailleurs plus de raisons d'être lorsque les combats viennent à manquer : « Il n'est plus question de faire des bulletins, puisqu'il n'y a pas d'évènements qui en méritent la peine ».[79]

Dès qu'il prend la tête de l'armée d'Italie, le général Bonaparte comprend tout l'intérêt qu'il peut avoir à faire rédiger et publier des journaux qui relatent, pour ses soldats, ceux des autres armées, mais aussi pour le gouvernement et les Français, ses faits d'armes, ses trophées, la gloire acquise par les hommes qui combattent sous ses armes. Du *Courrier de l'Armée d'Italie*[80], au *Courrier de l'Égypte*[81] puis aux *Bulletins de l'armée de réserve*[82], Bonaparte général puis consul développe ainsi une véritable presse militaire[83], vectrice de ses succès.

---

[76] Service hist. Défense, GR2C 28, Note sur la bataille d'Iéna, mise à l'ordre du jour de l'armée de réserve le 21 octobre 1806.

[77] 5e *Bulletin de la Grande Armée*, 15 octobre 1806, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 243.

[78] A. Guillois, *Napoléon, l'homme…,* p. 308.

[79] Napoléon Ier *et al, Correspondance générale. V…*lettre 11136 à Maret, secrétaire d'Etat à Vienne (26 novembre 1805), p. 868.

[80] Le premier numéro de ce journal parait le 20 juillet 1797, et se propose d'entretenir ses lecteurs des « triomphes de notre armée ».

[81] Ce journal parait du 29 août 1798 au 9 juin 1801.

[82] Adressés notamment aux deux autres consuls, pour ne pas perdre contact avec Paris.

[83] Sur le sujet, voir notamment M. Martin, *Les origines de la presse militaire en France…*

Mais cette presse victorieuse connaît réellement son apogée avec les *Bulletins de la Grande Armée*[84] et les *Bulletins de l'Armée d'Allemagne*[85].

Le point d'orgue de ces bulletins, c'est la description de la grande victoire qui vient clôturer la campagne. C'est à cette occasion que le bulletin doit « informer les soldats de la Grande Armée sur les évènements auxquels ils ont participé et célébrer ceux qui s'y sont distingués »[86]. Leur lecture n'est cependant pas réservée aux soldats, et en effet, « ils doivent, ensuite, rassurer les citoyens de la Grande nation sur le génie militaire de Napoléon et l'invincibilité de ses troupes. Ils doivent, enfin, constituer un témoignage pour la postérité des actions héroïques de l'Empereur »[87].

Et si tous ces récits constituent des preuves de la participation de ses soldats à la victoire, c'est également pour qu'ils le soient pour les familles, proches des soldats, et pour la France et l'Europe tout entière.

Et en effet, avant même que le général Bonaparte n'arrive au pouvoir, « on attachait dans les armées du Directoire une grande importance au bulletin historique dont la rédaction était confiée au chef d'état-major. C'est dans le bulletin qu'étaient mentionnées pour les contemporains et la postérité actions d'éclat ou défaillances »[88]. Les bulletins ne s'adressent pas uniquement aux soldats, et à travers eux, on retrouve la Nation, qui doit glorifier l'armée et s'y identifier.

Pour cela, l'Empereur Napoléon fait recopier ses bulletins dans le *Moniteur*[89] qui devient très rapidement le journal du régime impérial, ainsi que dans les divers journaux de Paris et des départements. Ils sont ensuite affichés, ou reliés pour être même diffusés dans les pays étrangers.

Cette volonté d'informer également l'ensemble des Français des succès de la Grande Armée est perceptible dès le 2e *Bulletin de la Grande Armée*, qui fait suite à la victoire de

---

[84] Le 1er *Bulletin de la Grande Armée* est daté du 7 octobre 1805 ; durant les campagnes de 1805, 1806 et 1807, ce sont 87 bulletins qui sont rédigés, jusqu'au 12 juillet 1807. Des *Bulletins de la Grande Armée* sont à nouveau rédigés à l'occasion de la campagne de Russie : vingt-neuf du 20 juin au 3 décembre 1812. Les campagnes de 1813 et de 1814 ne voient pas la réapparition de ces bulletins.

[85] Le 1er *Bulletin de l'Armée d'Allemagne* est daté du 24 avril 1809 ; trente se succèdent jusqu'au 30 juillet de la même année.

[86] S. Béraud, *La révolution militaire napoléonienne. Volume II…,* p. 308.

[87] S. Béraud, *La révolution militaire napoléonienne. Volume II…,* p. 308.

[88] N. Bonaparte, *Œuvres littéraires et écrits militaires. Tome 3…,* p. 89.

[89] D'abord *Gazette nationale*, le journal est créé en 1789.

Wertingen (8 octobre 1805) : « La relation officielle de ces marches et de ces évènements intéressera le public et fera le plus grand honneur à l'armée »[90].
L'autre public non-militaire visé par ces récits, c'est la postérité :

> « Sa Majesté a recommandé que, dans les relations officielles des différentes affaires, on fit connaitre un grand nombre de traits qui méritent de passer à la postérité ; car c'est pour elle, et pour vivre éternellement dans sa mémoire, que le soldat français affronte tous les dangers et toutes les fatigues »[91].

Et enfin, ce sont tous les pays d'Europe, alliés ou ennemis de l'Empire, qui doivent être tenus au courant des succès de la Grande Armée et des faits d'éclats de ses soldats. Philippe de Ségur l'exprime ainsi, lors de son récit des suites du combat de Valoutina :

> « Leur valeur proclamée par une voix dont chaque accent retentissait dans l'Europe attentive, par ce grand capitaine, dont les bulletins allaient porter leurs noms dans l'univers entier, et surtout parmi les concitoyens et dans le sein de leurs familles à la fois rassurées et enorgueillies, que de biens à la fois ! »[92]

Pour ce faire, les *Bulletins* et textes de victoire sont même, au fur et à mesure, traduits dans les langues des pays alliés et ennemis de l'Empire, comme ici en Italie à partir de 1806 : « Il n'y a point d'inconvénient à ce que vous fassiez imprimer désormais en italien les bulletins à mesure qu'ils paraitront »[93].

Cependant, si ces *Bulletins* doivent constituer le témoignage des succès de la Grande Armée, ce sont surtout des monuments à la gloire de Napoléon, et à travers lui seulement, de ses soldats. Ainsi, ces textes ne sont écrits que lors des campagnes où il dirige les opérations en personne : en Espagne, par exemple, les *Bulletins* se résument donc aux combats qui se sont déroulés entre le 5 novembre 1808 et le 17 janvier 1809. Les généraux en chef sur les terrains espagnols et portugais tentent d'en écrire, mais ils n'ont pas le même effet, et la même réception que les *Bulletins* napoléoniens.
Enfin, Napoléon fait en sorte que ces textes soient à sa gloire, quitte à déformer la vérité. L'exemple le plus illustratif de ce procédé est celui du récit, dans le 5e *Bulletin de la Grande*

[90] 2e *Bulletin de la Grande Armée*, 9 octobre 1805, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 162.
[91] 48e *Bulletin de la Grande Armée*, 28 décembre 1806, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 304.
[92] P. de Ségur, et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume II…,* p. 104.
[93] Napoléon Ier *et al, Correspondance générale. VI…* lettre 13539 au prince Eugène (10 novembre 1806), p. 1132.

Armée, daté du 15 octobre 1806, des batailles d'Iéna et d'Auerstedt. En effet, dans ce récit, les deux victoires ne deviennent qu'une seule bataille (les corps des maréchaux Davout et Bernadotte sont ainsi présentés dans les positions de l'armée française à Iéna), où le rôle du maréchal Davout est mis en avant, mais au même titre que celui des autres maréchaux commandant des corps de la Grande Armée. Ainsi, le bulletin reconnait l'héroïsme de Davout :

> « À notre droite, le corps du maréchal Davout faisait des prodiges. Non seulement il contint, mais il mena battant pendant plus de trois lieues, le gros des troupes ennemies qui devait déboucher du côté de Koesen. Ce maréchal a déployé une bravoure distinguée et de la fermeté de caractère, première qualité d'un homme de guerre. Il a été secondé par les généraux Gudin, Friant, Morand, Daultanne, chef de l'état-major, et par la rare intrépidité de son brave corps d'armée »[94] ;

Mais il ne reconnaît pas sa capacité à être victorieux, et de plus, victorieux sans l'Empereur.

3. … à la construction de la légende

a. Les besoins de la légende

En effet, ces différents rapports, militaires, ou *Bulletins* ont un objectif plus lointain que celui de narrer des opérations stratégiques et une victoire. Ils sont avant tout les matériaux utilisés pour construire la légende de ces victoires et du chef de guerre qui a permis de les remporter.

Dès le lendemain de la bataille, la volonté d'ancrer cette victoire dans les annales militaires, à travers une relation officielle, est affirmée. Ainsi, au lendemain de la bataille d'Essling :

> « La bataille d'Essling, dont il sera fait une relation plus détaillée, qui fera connaitre les braves qui se sont distingués, sera aux yeux de la postérité un

[94] 5e *Bulletin de la Grande Armée*, 15 octobre 1806, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 244.

> nouveau monument de la gloire et de l'inébranlable fermeté de l'armée française »[95].

Napoléon organise alors rapidement la relation future de ces récits officiels, en faisant en sorte que les rapports des lendemains de bataille deviennent les matériaux logiques de cette construction de la légende militaire de l'Empire :

> « *Sa Majesté a recommandé que, dans les relations officielles des différentes affaires, on fit connaitre un grand nombre de traits qui méritent de passer à la postérité ; car c'est pour elle, et pour vivre éternellement dans sa mémoire, que le soldat français affronte tous les dangers et toutes les fatigues »[96].

La volonté d'ancrer dans le temps le souvenir d'une victoire peut également avoir des motivations purement militaires, notamment en ce qui concerne les sièges des villes, très techniques :

> « Je désire que vous ordonniez que les plans de sièges de Saragosse, de Lérida, de Mequinenza, de Tortose, de Tarragone, de Girone, de Ciudad-Rodrigo, d'Almeida et de Badajoz soient gravés tant pour l'instruction des officiers du génie que pour l'honneur aux militaires qui s'y sont distingués »[97].

b. Berthier : le moment Marengo et la première relation d'Austerlitz

Dès le Consulat, Bonaparte profite des moments de paix et de répit pour prescrire la rédaction des relations des batailles célèbres, en Égypte puis en Italie. C'est Berthier qui en est le maitre d'œuvre. Il excelle alors dans la mission que le consul lui donne : reconstruire la bataille pour consacrer sa prééminence tactique sur les autres généraux, et ainsi conformer sa légitimité politique. Cette réussite est visible dès l'épigraphe, héroïque, rédigée par Berthier, pour le récit de la bataille de Marengo :

> « J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté un monument à la gloire de Bonaparte et du dévouement que dans ces champs à jamais célèbre, tant de Braves témoignèrent, il y a cinq ans, au héros de la France, au libérateur de

[95] 10e *Bulletin de l'armée d'Allemagne*, 23 mai 1809, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 445.
[96] 46e *Bulletin de la Grande Armée*, 28 décembre 1806, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 304.
[97] Napoléon Ier *et al, Correspondance générale. IX…* lettre 27579 au maréchal Berthier (9 juillet 1811), p. 596.

> l'Italie. Les guerriers qui vous environnent, les mânes de ceux qui reposent au sein de cette terre, se lèvent avec moi, pour saluer leur Empereur, dans celui qu'à pareil jour la Victoire salua ici du nom de Grand »[98].

Le récit commence par le résumé de toutes les campagnes d'Italie depuis l'an IV, pour arriver à la campagne de l'armée de réserve, et à la bataille de Marengo à proprement dite. Au cours de celle-ci, Bonaparte est présenté comme un génie militaire sans égal

> « Sa manœuvre [au général Elnitz, commandant la cavalerie ennemie] tendait évidemment à prendre notre première ligne à dos ; ce qui pouvait être décisif en faveur de l'armée autrichienne. Mais Bonaparte avait déjà fait entrer dans son plan les moyens de déjouer cette manœuvre dangereuse, et, dès dix heures du matin, les mouvements de toute cette journée étaient décidés dans sa pensée »[99] ;

Et également comme un chef, adulé de ses hommes, dont la seule présence conduit à la victoire :

> « Il était six heures du soir, Bonaparte arrête le mouvement de retraite dans tous les rangs ; il les parcourt, s'y montre avec ce front serein qui présage la victoire, parle aux chefs, aux soldats, et leur dit que pour des Français c'est avoir fait trop de pas en arrière, que le moment est venu de faire un pas décisif en avant : *Soldats*, ajoute-t-il*, souvenez-vous que mon habitude est de coucher sur le champ de bataille.* […] La charge battue en même temps sur toute la ligne, et cet élan qui se communique comme la flamme au cœur des braves, tout ajoute en ce moment à l'ardeur qu'inspire la présence d'un chef qui jamais ne leur promit vainement la gloire »[100].

Le récit de la bataille du 14 juin 1800 est entièrement concentré sur la figure du général Bonaparte, quitte à en négliger les aspects purement militaires et stratégiques, au profit d'images mythiques et légendaires du général en chef.

Ce côté plus poétique et presque hagiographique des récits de Berthier, conduit, en partie, à l'échec de sa relation de la bataille d'Austerlitz. En effet, le 1er août 1806, le maréchal Berthier adresse cette lettre à l'Empereur :

---

[98] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, *Relation de la bataille de Marengo…*
[99] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, *Relation de la bataille de Marengo…*
[100] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, *Relation de la bataille de Marengo…*

> « Je charge mon aide de camp du paquet renfermant les rapports originaux de Messieurs les Maréchaux sur la bataille d'Austerlitz. Je sentais, Sire, que la relation générale que je vous ai envoyée devait laisser beaucoup de choses à désirer. J'ai ajouté aux rapports particuliers les choses d'ensemble que j'ai été à portée de voir dans les différents points de l'action où je me suis trouvé »[101].

c. Le dépôt de la guerre : la mémoire militaire de l'Empire

Après Austerlitz, l'Empereur confie la relation de ses batailles à des spécialistes, dont les matériaux principaux sont les différents rapports envoyés par les participants à la victoire en question. Ceux-ci sont réunis au sein du dépôt de la guerre, dépendant du ministère, chargé de garder les plans, dessins, cartes, lettres et rapports militaires. Ce dépôt est l'héritier du bureau de cartographie de Louis XIV, mis en place par Louvois.
Tranchant de Laverne, principal rédacteur des campagnes napoléonienne y est employé à partir de 1808. Il livre, au nom du dépôt de la guerre, une « Relation de la bataille d'Austerlitz »[102], un récit de la campagne de 1805[103], un autre des campagnes de Prusse et de Pologne[104], puis de la campagne de 1809[105], et enfin, les prémisses d'une relation de la campagne de Russie[106].
Contrairement aux récits du maréchal Berthier, ces récits ont un caractère profondément militaire, citant, avec précision, toutes les positions, marches, et stratégies des différents corps de la Grande Armée, quitte à parfois perdre un lecteur qui n'aurait pas participé lui-même à ces combats, ou ne connaitrait pas parfaitement la géographie des pays évoqués :

> « L'ordre du grand-duc de Berg portait de se rendre premièrement à Burgau, en passant par Wertgingen. L'ennemi était à ce dernier posé avec neuf bataillons de grenadiers, trois de fusiliers et quatre escadrons de cuirassiers. Ce corps

---

[101] Service hist. Défense, GR2C 24, lettre du maréchal Berthier à l'Empereur, 1er août 1806.
[102] Service hist. Défense, GR1M 634, « Relation de la bataille d'Austerlitz », par Tranchant de Laverne, 1809.
[103] Service hist. Défense, GR1M 639, « Campagne de 1805 en Allemagne et en Autriche », par Tranchant de Laverne.
[104] Service hist. Défense, GR1M 659, « Campagnes de Prusse et de Pologne, 1806-1807 », par Tranchant de Laverne.
[105] Service hist. Défense, GR1M 664, « Campagnes de Bavière et d'Autriche en 1809 », par Tranchant de Laverne.
[106] Service hist. Défense, GR1M 674, « Précis historique de la campagne de l'empereur Napoléon en 1812 », par Tranchant de Laverne.

> commandé par le général Auffenberg arrivait récemment du Tyrol, et marchait dans l'espoir d'être encore à temps pour défendre le passage du Danube à Donauwerth. L'ennemi surpris et arrêté dans son mouvement s'était formé sur les hauteurs en arrière de Wertingen, ayant son front couvert par la ville et la rivière marécageuse de la Zusam »[107]

Ces relations reprennent, de plus, les attentes d'un rapport militaire telles qu'exprimées plus haut, avec le nombre des blessés et tués, les trophées, etc., comme ici pour Austerlitz :

> « L'ennemi perdit dans cette journée, huit mille hommes tués, quinze mille blessés, vingt-trois mille prisonniers, dont deux cent soixante-treize officiers, dix colonels, huit généraux ; cent quatre-vingts pièces de canon, dont cent quarante-trois russes, cent cinquante caissons, enfin plus de cinquante drapeaux »[108].

Mais au milieu de ces précisions très techniques et militaires, la figure de l'Empereur continue d'apparaître comme mythique, avec des passages parfois très poétiques, proches de l'anecdote légendaire : « Le temps était pluvieux ; au milieu des embarras de l'artillerie et de toutes les fatigues d'une marche forcée, les soldats voyaient avec plaisir leur Empereur, couvert d'eau et de boue, partager leurs fatigues »[109].
Napoléon ne cesse ainsi pas, avec le dépôt de la guerre d'utiliser le récit de la victoire pour construire sa propre légende :

> « Sur la route, l'Empereur fut arrêté par les flammes qui dévoraient un village. Les malheureux paysans, avec un sang-froid qui caractérise le Morave, s'occupaient, sans se plaindre, à éteindre l'incendie ; l'Empereur reste une demi-heure au milieu d'eux, et son escorte les aida à sauver leurs chaumières »[110].

[107] Service hist. Défense, GR1M 639, « Campagne de 1805 en Allemagne et en Autriche », par Tranchant de Laverne.
[108] Service hist. Défense, GR1M 639, « Campagne de 1805 en Allemagne et en Autriche », par Tranchant de Laverne.
[109] Service hist. Défense, GR1M 634, « Relation de la bataille d'Austerlitz », par Tranchant de Laverne, 1809.
[110] Service hist. Défense, GR1M 634, « Relation de la bataille d'Austerlitz », par Tranchant de Laverne, 1809.

Enfin, ces différents récits véhiculent, pour les faire entrer dans la légende, les scènes grandioses qu'a connu la Grande Armée, telle la scène immortalisée par le baron Gérard[111] :

> « Couvert de son sang et de celui de l'ennemi, le comte Rapp vient donner à l'Empereur les détails de cette action, et lui présente le prince Eepnrn, commandant les chevaliers de la garde impériale de Russie, et quelques-uns des prisonniers les plus distingués. L'un d'eux, officier d'artillerie, se jette au-devant de son cheval et invoque la mort : « Je suis indigne de vivre, s'écria-t-il, j'ai perdu mes canons. » — « Jeune homme, lui répond avec bonté l'Empereur, j'apprécie vos larmes : mais on peut être battu par mon armée et avoir encore des titres à la gloire » »[112].

Les images choisies sont cependant toujours destinées à mettre en valeur, à travers la présentation de ses soldats, celle de l'Empereur, et ainsi à ancrer ces images dans la mémoire militaire et collective.

C. Célébrer la victoire et ses soldats

1. Féliciter et complimenter les vainqueurs

> « Les fils de Mars, les Français et la Gloire
>
> Des Spalatrins animent chaque cœur.
>
> Ils voudraient tous célébrer la victoire
>
> De Molitor, héros toujours vainqueur ;
>
> Et pour louer de si hauts faits,
>
> Avoir chacun des pinceaux ragusois.
>
> Bon général, sur ta tête foisonnent

[111] F. Gérard, *Bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805*, 1810, huile sur toile, 510 x 958, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.
[112] Service hist. Défense, GR1M 634, « Relation de la bataille d'Austerlitz », par Tranchant de Laverne, 1809.

Lauriers touffus, et myrtes verdoyans ;

L'Amour, la Gloire et l'Hymen te couronnent :

Vivent Molitor, et ses guerriers vaillans »[113]

Tous les soldats ne peuvent avoir, comme ici le général Molitor, un poème qui retrace leur victoire et les en félicite.

Cependant, une victoire remportée par un maréchal ou un général et ses hommes donne rapidement lieu, de la part de l'Empereur, à l'expression de sa satisfaction et de ses félicitations : « Mon frère, je vous fais mes compliments sur la prise de Stettin ; si votre cavalerie légère prend ainsi des villes fortes, il faudra que je licencie le génie et que je fasse fondre mes grosses pièces »[114].

Cette expression de satisfaction est la preuve que l'Empereur suit les faits d'armes de ses différentes unités, et ne les oublie pas : « Sa Majesté a suivi avec intérêt tous les mouvements de votre armée et a éprouvé une grande satisfaction de leur résultat »[115].

Ces félicitations peuvent concerner un officier ou ses hommes, et elles sont le plus souvent transmises par le ministre de la Guerre :

> « L'Empereur, Monsieur le Général Vandamme, me charge de vous faire connaître qu'il est content de votre conduite à Bremen, et qu'il vous destine un bon commandement. En attendant, secondez le prince d'Eckmühl de tous vos moyens. Sa Majesté vous saura gré et vous tiendra compte de ce que vous aurez fait pour remplir à cet égard ses intentions »[116].

Mais l'Empereur peut les réitérer, honneur suprême :

> « J'ai reçu les drapeaux que vous m'avez envoyés. J'ai vu avec plaisir l'activité et les talents que vous avez déployés dans cette circonstance et la bravoure distinguée de vos troupes. Je vous en témoigne ma satisfaction ; vous pouvez compter sur ma reconnaissance »[117].

---

[113] Service hist. Défense, GR6C 2, vers adressés au général Molitor après la victoire de Raguse.
[114] Napoléon I[er] et al*, Correspondance générale. VI…* lettre 13400 au maréchal Murat (31 octobre 1806), p. 1065.
[115] Service hist. Défense, GR2C 31, lettre du maréchal Berthier au maréchal Bernadotte, 11 novembre 1806.
[116] Service hist. Défense, GR2C 144, lettre du maréchal Berthier au général Vandamme, 7 mai 1813.
[117] Napoléon I[er], et al. *Correspondance générale. VI…,* lettre 135661 au maréchal Bernadotte (13 novembre 1806), p. 1141.

Par l'intermédiaire de ses maréchaux, Napoléon communique également ses félicitations à leurs unités : « Témoignez ma satisfaction à tout votre corps d'armée et à vos généraux. Ils ont acquis pour jamais des droits à mon estime et à ma reconnaissance »[118].
Ces félicitations sont donc transmises, et font toujours plus grand effet sur les hommes, comme le prouve cette lettre du maréchal Ney : « Je m'empresse d'annoncer au corps d'armée que Votre Majesté daigne être satisfaite de sa conduite ; c'est la récompense la plus précieuse qu'il puisse recevoir »[119].

Cependant, le monopole des félicitations, lui, n'est pas détenu par Napoléon, et après les victoires remportées sous ses ordres, il n'est pas rare qu'il obtienne des compliments de la part de ses hommes. Ainsi, à l'occasion de la campagne de 1807, l'Empereur reçoit à plusieurs reprises les félicitations du maréchal Kellermann, alors commandant l'armée de réserve à Mayence, et qui ne participent donc pas aux batailles en question.
Le maréchal adresse ses compliments à Napoléon après Eylau :

> « Je viens de recevoir les nouvelles de la dernière victoire remportée par Votre Majesté sur ses ennemis, je la supplie de recevoir mes félicitations. Elle sait que personne ne lui est plus sincèrement dévoué que moi, et ne prend plus de part à ses glorieux succès »[120] ;

Comme après Friedland :

> « J'ai appris par le général Clarke, le résultat de la bataille de Friedland. Votre Majesté a tenu parle, son coup de massue est vigoureusement frappé, je la supplie d'en agréer mon compliment empressé. J'espère que les Prussiens et les Russes demanderont grâce à la suite d'un pareil coup. Tout notre désir est que Votre Majesté gouverne sa santé et lui commande comme elle commande à la victoire »[121].

Ce type de félicitations entre cependant davantage dans un cérémonial de cour, qui vise à flatter le souverain et à lui exprimer sa fidélité.

---

[118] Napoléon I[er], et al. *Correspondance générale. VI…*, lettre 13272 au maréchal Davout (16 octobre 1806), p. 1007.
[119] Service hist. Défense, GR2C 31, lettre du maréchal Ney à l'Empereur, 14 novembre 1806.
[120] Service hist. Défense, GR2C 39, lettre du maréchal Kellermann à l'Empereur, 21 février 1807.
[121] Service hist. Défense, GR2C 50, lettre du maréchal Kellermann à l'Empereur, 22 juin 1807.

2. « Donnez à cette prise un grand éclat »[122] : les cérémonies de la victoire

a. Les salves d'artillerie : célébrer la victoire de la Grande Armée et la défaite de ses ennemis

« Faites mettre cette nouvelle dans les journaux de Berlin. Faites tirer, si vous voulez, le canon de Spandau, et des autres places. Vous pouvez même, si vous le jugez convenable, faire chanter le *Te Deum*. Enfin donnez à cette prise un grand éclat »[123]. Telle est la lettre qu'adresse l'Empereur au général Clarke, alors gouverneur de Berlin et de la Prusse, deux jours après la capitulation de Dantzig.

Cette correspondance permet d'entrevoir les différents moyens de célébrer, alors, une victoire de la Grande Armée : la diffusion de la nouvelle, comme vu précédemment, puis le son du canon.

Les salves d'artillerie, très fréquentes après les succès militaires ont en effet plusieurs objectifs : annoncer et célébrer les victoires de l'armée napoléonienne, mais aussi annoncer et célébrer les défaites de ses ennemis :

> « J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 28 du mois dernier pour me prévenir que S. M. l'Empereur et Roi avait remporté d'éclatantes victoires les 20 et 21 mai à Bautzen et à Hochkirchen sur les armées russes et prussiennes. Conformément à vos ordres, j'ai donné publicité à cette nouvelle par des salves d'artillerie »[124].

Le canon peut être tiré à Paris, le plus souvent depuis les Invalides, comme à l'occasion des évènements de la famille impériale, et permet ainsi d'associer la société française tout entière aux réjouissances en question. Ainsi le jour même de la victoire de Montmirail, Napoléon demande à l'Impératrice et Régente : « Fais tirer 60 coups de canon et donner cette nouvelle à tous les spectacles »[125].

Mais le canon est aussi, tiré dans les places fortes, et corps d'armée - « Son Excellence le M[al] ordonne qu'il sera tiré vingt-quatre coups de canon dans toutes les places fortes de

[122] Napoléon I[er] et al, *Correspondance générale. VII…* lettre 15721 au général Clarke (26 mai 1807), p. 828.
[123] Napoléon I[er] et al, *Correspondance générale. VII…* lettre 15721 au général Clarke (26 mai 1807), p. 828.
[124] Service hist. Défense, GR5C 17, lettre du général Donzelot au général Clarke, 26 juillet 1813.
[125] Napoléon I[er] et al, *Correspondance générale. XV…* lettre 38084 à Marie-Louise (11 février 1814), p. 204-205.

l'armée »[126]-, et surtout dans les ports. En effet, l'artillerie des ports a l'avantage de pouvoir être entendue de plus loin, et au-delà les mers et océans : « Hier à l'aube du jour les batteries du détroit annoncèrent, par plusieurs salves, nos victoires en Espagne »[127].

Ces salves d'artillerie tirées dans les places maritimes de l'Empire permettent également de célébrer les victoires de la Grande Armée en les faisant connaitre à leurs ennemis, et donc de fêter les défaites de ce dernier : « Vous pourriez faire tirer quelques salves d'artillerie sur les côtes pour annoncer nos victoires aux Anglais »[128].
Ces marques de réjouissance peuvent également avoir lieu sur terre, à proximité des campements ou positions ennemis. Ainsi, après la capitulation de Dantzig, Napoléon demande au maréchal Berthier de mettre ce succès à l'ordre du jour, et ajoute :

> « Vous écrirez confidentiellement aux maréchaux de faire faire aux avant-postes des démonstrations de joie qui en imposent aux soldats ennemis et leur fassent voir que nous avons de bonnes nouvelles »[129].

Ces procédés ne sont cependant pas propres aux Français, et les coalisés en font autant pour célébrer leurs victoires. Il est alors courant de faire réaliser des salves d'artillerie pour fêter une prétendue victoire, ou à l'occasion d'une victoire indécise, et ains espérer saper le moral des troupes adverses. C'est notamment ce que les Autrichiens font après les combats d'Essling :

> « Les Autrichiens ayant eu hier l'impertinence de faire faire des salves d'artillerie sur toutes les lignes et d'annoncer que c'était en réjouissance de la victoire qu'ils disent avoir remportée le 22, j'ai fait mettre à l'ordre du corps d'armée, ce que Votre Majesté verra comme ci-joint. J'ai cru cet ordre du jour nécessaire pour détruire l'impression que cette fanfaronnade autrichienne a paru faire sur l'esprit des troupes saxonnes »[130].

Cette concurrence de la victoire ne concerne pas que les salves, mais également les autres célébrations du succès militaire, comme le montre ironiquement Elzéar Blaze, à propos des réjouissances qui suivent la bataille d'Eylau : « Pour cette fameuse bataille, des *Te*

[126] Service hist. Défense, GR2C 48, ordre du jour sur la capitulation de Dantzig, 26 mai 1807.
[127] Service hist. Défense, GR5C 7, lettre d'un aide de camp du roi Joseph à l'Empereur, 3 septembre 1808.
[128] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. IX…* lettre 20916 à Decrès (27 avril 1809), p. 535.
[129] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. VII…* lettre 5719 au maréchal Berthier (26 mai 1807), p. 827.
[130] Service hist. Défense, GR2C 90, lettre du maréchal Bernadotte à l'Empereur, 27 mai 1809.

Deum furent chantés à Paris et à Saint-Pétersbourg. Le bon Dieu dut bien être étonné de s'entendre remercier des deux côtés »[131].

b. Le Te Deum : rendre grâce à Dieu et au dieu de la guerre

En effet, après les premières réjouissances et les salves d'artillerie, les victoires donnent le plus souvent lieu à la célébration d'un *Te Deum*.
Par cette habitude, Napoléon s'ancre dans la lignée des rois chefs de guerre du XVIII[e] siècle, qui illustraient ainsi le lien étroit qu'il existait entre la monarchie française et Dieu. Le *Te Deum* était chanté à l'occasion des grands évènements de la famille royale, et lors des succès militaires de la monarchie :

> « Dans la vie des rois, les évènements de la guerre avaient, contrairement aux naissances et aux mariages des princes, l'avantage de la régularité. Mieux que le sacre, unique par définition, ils permettaient de multiplier les représentations de la redoutable alliance de Dieu et des rois. Leur célébration justifiait la revendication puis l'exercice par la monarchie, du monopole des armes »[132].

Napoléon reprend à son profit cette habitude, et, durant la période impériale, les cérémonies de *Te Deum* abondent, quitte à, parfois, être même redondants :

> « Je verrai avec plaisir que vous, ou le ministre de l'Intérieur, ou quelqu'un, donniez une grande fête pour la bataille d'Eylau. Je ne fais point chanter le *Te Deum*, puisqu'on l'a déjà chanté pour les affaires de Pultusk ; cela reviendrait trop souvent »[133].

Des *Te Deum* sont donc chantés dès octobre 1805 :

> « Les victoires éclatantes que viennent d'obtenir mes armes […] veulent que moi et mon peuple adressions des remerciements au Dieu des armées et l'implorions afin qu'il soit constamment avec nous. […] Veuillez donc, au reçu

[131] É. Blaze, *La vie militaire…,* p. 43.
[132] Michèle Fogel, « Célébrations de la monarchie et de la guerre : les *Te Deum* de victoires en France de 1744 à 1783 », dans Centre de recherches révolutionnaires et romantiques, *La bataille…*, p. 35.
[133] Napoléon I[er] et al, *Correspondance générale. VII…*, lettre 14349 à Cambacérès, archichancelier de l'Empire (21 février 1807), p. 206.

> de la présente, faire chanter dans les églises de notre empire un *Te Deum* en action de grâces »[134] ;

Et ordonnés jusque dans les plaines de Russie :

> « Le passage du Niémen, de la Dvina, du Borysthène, les combats de Mohilev, de la Drissa, de Polotsk, d'Ostrovno, de Smolensk, enfin la bataille de la Moskowa, sont autant de motifs pour adresser des actions de grâce au dieu des armées. Notre intention est donc qu'à la réception de la présente vous vous concertiez avec qui de droit. Réunissez mon peuple dans les églises pour chanter des prières, conformément à l'usage et aux règles de l'Église en pareille circonstance »[135].

Dans les circulaires que le chef de guerre adresse aux évêques et archevêques de son Empire après ses victoires, le Dieu des armées est invoqué, et la missive entière est imprégnée de références religieuses, qui ancrent alors entièrement Napoléon dans la lignée des monarques de l'Ancien Régime :

> « La victoire qu'il a plus au Dieu des armées de nous accorder sur les champs de bataille de Tann, d'Eckmühl et de Ratisbonne exigent la présence de nos peuples, pour de solennelles actions de grâces. Notre désir est donc qu'au reçu de la présente vous vous concertiez avec qui de droit et que vous réunissiez les peuples dans les églises pour chanter un *Te Deum* et faire des prières analogues à la circonstance, m'en rapportant entièrement à votre piété et à votre zèle pour nous »[136].

Cependant, il apparaît que ces *Te Deum* sont chantés en vue de célébrer tant les victoires que le culte de Napoléon lui-même, dieu de la guerre. En effet, un véritable cérémonial[137] est organisé autour de ces célébrations, et dont le maitre d'œuvre est le Grand Maitre des cérémonies, suivant l'étiquette du palais impérial :

---

[134] Napoléon I[er] et al*, Correspondance générale. V…,* lettre 11011 aux archevêques et évêques (18 octobre 1805), p. 805.
[135] Napoléon I[er] et al*, Correspondance générale. XII…* lettre 31707 aux évêques de l'Empire (10 septembre 1812), p. 1091.
[136] Napoléon I[er] et al*, Correspondance générale. IX…* lettre 20912 aux évêques de l'Empire (26 avril 1809), p. 534.
[137] Cf. Document 1 « Cérémonial pour le *Te Deum* chanté le 23 mai 1813 pour la victoire de Lützen », p. 473.

> « 4. Le Grand Maitre de cérémonie a deux genres différents de fonctions : les cérémonies et l'introduction des ambassadeurs. […]
>
> 6. Lorsque l'Empereur ordonne une cérémonie publique et solennelle ou un *Te Deum* lorsque l'Empereur y assiste.
>
> 7. Le Grand maitre dresse le projet de cette cérémonie, en règle le lieu, le temps, la marche, les formalités, y assigne les places et le rang de chacun suivant les localités et l'ordre de préséance combiné avec la nécessité du service. […]
>
> 13. Il règle le nombre et l'ordre des troupes du cortège ou des escortes ainsi que les salves d'artillerie, et en prévient le ministre de la Guerre, le gouverneur de Paris, et le colonel général de la Garde »[138].

Cette cérémonie du *Te Deum* se révèle avant tout être une cérémonie plus militaire, plus que religieuse, ne serait-ce que dans son public : les militaires sont en effet favorisés pour l'assistance à ce cérémonial :

> « J'ai l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien prévenir MM. les généraux de division et de brigade qui se trouvent à Paris, que ceux qui voudraient assister à la cérémonie du *Te Deum* entreront sans billet, en se présentant avec leur uniforme, et qu'on a ordre de placer ces messieurs le mieux possible »[139].

Si l'on analyse, ensuite, le programme de la cérémonie du *Te Deum* chanté pour le 15 août 1807[140], ou alors celui, très similaire, chanté après la bataille de Lützen, les composantes militaires de la cérémonie abondent : la journée commence par une salve d'artillerie annonçant la célébration. Le cortège de l'Empereur, pour se rendre des Tuileries à Notre-Dame, est composé de tous les grands militaires de l'Empire, et est entouré et suivi par des troupes en armes.

Ce cortège suit deux trajets différents, un à l'aller, un au retour afin de s'assurer que l'Empereur soit vu du plus grand nombre. Ainsi, à l'aller,

---

[138] Arch. nat., O^2 137, étiquette du palais impérial, titre I, chapitre VI, « fonctions et attributions du Grand Maitre des cérémonies et des officiers et autres personnes employées dans le département des cérémonies ».
[139] Service hist. Défense, GR2C 145, lettre du duc de Cadore au général Clarke, 20 mai 1813.
[140] Arch. nat., O^2 137, programme de la cérémonie du *Te Deum*, qui sera chanté dans l'église métropolitaine de Paris, le 15 août 1807.

> « Le cortège marchera au milieu d'une haie de troupes, en suivant le Carrousel, la rue Saint-Nicaise, la rue Saint-Honoré, la rue du Roule, le Pont-Neuf, le quai des Orfèvres, la rue Saint-Louis, la rue du Marché-Neuf et celle du parvis Notre-Dame »[141] ;

Et au retour,

> « Le cortège se remettra en marche, et se rendra au palais des Tuileries par la rue du Parvis Notre- Dame, la rue de la Barillerie, le Pont-au-Change, la place du Châtelet, la rue Saint-Denis, les Boulevards, la rue et la place de la Concorde, et le jardin des Tuileries »[142].

Lors de la cérémonie à proprement parlé, l'Empereur est au milieu du chœur, sous un dais, ornement réservé au Saint-Sacrement, positionnement qui vise à la fois à insister sur son lien avec le Dieu des armées, et à établir une véritable politique de la représentation et de l'image impériales. Le rite religieux destiné à rendre grâce à la puissance divine devient donc un culte en l'honneur de l'Empereur, authentique responsable des victoires de la Grande Armée.

c. Par la célébration de la victoire : assurer l'hégémonie napoléonienne

Le chant du *Te Deum* ne permet pas seulement à l'Empereur de se montrer et de créer le culte de la victoire et son propre culte. Il a également de grandes répercussions politiques.

Ainsi, dans les pays, royaumes, et états étrangers ou liés, de près ou de loin, au Grand Empire, faire célébrer, de cette manière, les victoires de la Grande Armée, est une manière de rappeler et de renforcer l'hégémonie napoléonienne.

Il en va ainsi dans les territoires nouvellement acquis, comme à Varsovie en 1807 - « Je verrai avec plaisir qu'on donne des fêtes pour la victoire d'Eylau, qu'on chante un *Te Deum* à Varsovie, et qu'on fasse tout ce qui peut donner de l'éclat »[143]-, ce qui semble permettre de davantage lier le peuple polonais à la cause impériale :

---

[141] Arch. nat., O^2 137, programme de la cérémonie du *Te Deum*, qui sera chanté dans l'église métropolitaine de Paris, le 15 août 1807.

[142] Arch. nat., O^2 137, programme de la cérémonie du *Te Deum*, qui sera chanté dans l'église métropolitaine de Paris, le 15 août 1807.

[143] Napoléon I^{er} et al*, Correspondance générale. VII…*, 14332 à Duroc, grand maréchal du Palais (19 février 1807), p. 199.

> « La nouvelle de la bataille de Friedland, gagnée par Votre Majesté, a été annoncée dans les journaux, et proclamée de la manière la plus solennelle. Il y aura dimanche des réjouissances publiques, et on chantera un Te Deum où assisteront toutes les autorités civiles et militaires. La ville entière, Sire, était remplie des plus belles espérances, par le plus léger doute sur le succès le plus complet des armes de Votre Majesté. Cependant à la nouvelle de cette victoire et de ses résultats, la joie publique s'est manifestée avec un éclat et un enthousiasme qu'il serait difficile d'exprimer. À voir les transports des Polonais, on eut dit qu'ils étaient devenus français, tant ils paraissaient fiers de cette victoire, tant leur admiration ressemblait à la nôtre »[144].

Napoléon exige de même que les *Te Deum* soient chantés dans le royaume d'Italie : « Faites faire par une circulaire des prières publiques dans mon royaume d'Italie pour remercier Dieu de l'heureux succès de mes armes. Mettez dans Milan une grande pompe à la cérémonie du Te Deum qui sera chanté à cette occasion »[145] ; mais également dans les royaumes de ses frères : « Les bulletins vous seront sans doute déjà arrivés. Je pense que vous aurez fait chanter un Te Deum dans votre royaume pour un si heureux évènement »[146].

Par ces procédés, Napoléon impose son hégémonie non seulement sur les territoires conquis, mais également sur les royaumes-frères de l'Empire, rappelant son autorité suprême dans tous les domaines, même celui des cérémonies de la victoire

La célébration du *Te Deum* acquiert, à la fin du régime, une importance accrue. En effet, face aux revers que connait l'armée, et aux dangers que court la Nation, rappeler le lien qui unit la France à la victoire se révèle encore plus important.

Ainsi, en 1813, les correspondances abondent concernant les fêtes à réaliser après les victoires de Lützen, Wurtchen ou Dresde. Le général Clarke, envoie alors de nombreuses missives, telle que celle destinée, par télégraphe, à Eugène en Italie :

> « Je prie V. A. S. de faire tirer 100 coups de canon à Gênes, pour annoncer la grande victoire remportée le 2 mai à Lutzen, par S. M. l'Empereur, sur les

[144] Service hist. Défense, GR2C 49, le général Lemarois à l'Empereur, 19 juin 1807.
[145] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. VI…,* lettre 13394 à Eugène, vice-roi d'Italie (31 octobre 1806), p. 1063.
[146] Napoléon Ier et al*, Correspondance générale. VII…,* lettre 15885 à Joseph roi de Naples (20 juin 1807), p. 901.

> armées ennemies, commandées par l'Empereur de Russie et le roi de Prusse »[147].

Ce télégramme est en effet également envoyé, entre autres, aux généraux commandant la 13e division militaire à Rennes, la 16e à Boulogne, la 24a à Bruxelles, la 9e à Montpellier, la 23e à Ajaccio, au général commandant Brest, ou encore au général Donzelet, gouverneur des îles ioniennes.
La demande est de plus transférée par ces derniers aux civils et militaires qui sont sous leurs ordres :

> « Cette nouvelle dont j'ai fait part à M. le maire de Boulogne, a été annoncée de suite aux habitants, au bruit des fanfares. Les cent coups de canon, ont été tirés en même temps, et j'ai expédié par estafette à MM. Les commandant d'armes de Calais, Dunkerque et Ostende l'ordre de se conformer à la dépêche de Votre Excellence que je leur ai transmise »[148].

Par la multiplication de ces cérémonies en l'honneur de la victoire, de la Grande Armée, et de son Empereur, Napoléon assure donc son emprise sur le Grand Empire et ses alliés, tout en rassurant ses soldats et ses fidèles.

3. Fêter le retour du soldat victorieux

a. Le passage des armées

Au-delà de ces véritables cérémoniaux de la victoire, le soldat peut s'attendre, à son retour de la guerre et du champ de bataille victorieux, à un accueil festif, selon la promesse de l'Empereur : « Nous ne devons y rentrer que sous des arcs de triomphe »[149].
Le soldat napoléonien est d'abord célébré sur la route, par la population locale. C'est le cas lors du départ en campagne, comme ici sur le chemin pour rejoindre l'Espagne :

---

[147] Service hist. Défense, GR2C 144, minute de télégraphe du général Clarke au vice-roi Eugène de Beauharnais, 7 mai 1813.
[148] Service hist. Défense, GR2C 144, lettre du général de division commandant la 16e division militaire au général Clarke, 8 mai 1813.
[149] Napoléon Ier, *Discours de guerre…, p.* 118.

> « Il y a 300 lieux de Worms à Bayonne ; nous n'eûmes que quatre séjours. Les localités que nous traversions avaient élevé des arcs de triomphe sur notre passage ; les villes principales avaient reçu l'ordre de nous donner des fêtes, rien n'était négligé pour entretenir notre enthousiasme. Il est à remarquer que nous ne laissâmes presque personne en arrière. Le moral de nos soldats étant en rapport avec leurs forces physiques ; ils se croyaient invincibles et ne doutaient pas que de nouveaux succès ne les attendissent au-delà des Pyrénées »[150].

Mais cela concerne surtout le soldat qui rentre de l'étranger vers la France, après une campagne victorieuse, comme après Tilsit :

> « Toutes ces belles villes nous fêtèrent, et la joie était sur toutes les figures. Les campagnes venaient sur les routes nous voir passer, et des rafraichissements partout le long des villages, et nous étions fêtés, en arrivant à l'étape, de tout ce qu'ils pouvaient. On peut dire que les villages rivalisaient de soins avec les villes. Bien nourris et fêtés »[151].

L'impact psychologique de ces célébrations sur le soldat est si fort, que Napoléon les encourage, consolidant ainsi le lien entre l'armée et la Nation :

> « Donnez des ordres pour que la ville de Metz fête les troupes à leur passage. Comme la ville ne serait pas assez riche, je lui donnerai 3 francs par homme, mais il faut que tout se fasse au nom de la ville. Le corps municipal les haranguera, les traitera, donner à diner aux officiers, fera élever des arcs de triomphe aux portes où elles passeront, y mettra des inscriptions. Donnez le même ordre pour la ville de Nancy, qui est le lieu de passage de la colonne du centre. Pour la colonne de droite, elle sera fêtée à Reims. Je désire que vous engagiez les préfets des départements qui sont sur la route à avoir des soins particuliers pour les troupes, et à entretenir par tous les moyens le bon esprit qui les anime et leur amour de la gloire. Des harangues, des couplets, des spectacles gratis, des diners, voilà ce que j'attends des citoyens pour les soldats qui rentrent vainqueurs »[152].

---

[150] A. d'Hautpoul, *Mémoires du général…,* p. 31-32.
[151] J.-R. Coignet, *Cahiers…,* p. 213.
[152] Napoléon I[er] et al, *Correspondance générale. VIII*…lettre 18818 à Cretet, ministre de l'Intérieur (3 septembre 1808), p. 1024.

b. « Nous trouvâmes Paris dans la jubilation »[153] : Paris en fête

Cependant ces célébrations ne sont qu'un avant-goût de ce que le soldat victorieux trouve lorsqu'il rentre enfin à Paris à la fin de la campagne.
Dans ces circonstances, et notamment après la victoire sur les Russes et le traité de Tilsit, l'entrée de la Garde impériale dans la capitale se doit d'illustrer « la place prépondérante de l'armée dans la société »[154]. Ce type d'entrée est déjà organisé après Austerlitz, comme le raconte Jean-Roch Coignet :

> « Nous arrivâmes à Claye et, de Claye, à la porte Saint-Denis, où le peuple de Paris nous attendait. On nous avait fait dresser un arc de triomphe et ce bon peuple nous attendait. Nous trouvâmes en arrivant aux Champs-Elysées des tentes et des tables servies de viandes froides de toute sorte, et des vins cachetés. […] Nous passâmes de belles revues, et la bonne ville de Paris nous donna un diner magnifique sous les galeries de la place Royale »[155].

L'accueil de Paris en 1807 est encore plus somptueux, comme en témoignage Barrès. La capitale, tout d'abord, est réaménagée afin de refléter les lauriers que rapportent les soldats de la Garde :

> « La ville de Paris avait fait élever, près de la barrière du Nord ou Saint-Martin, un arc triomphal de la plus grande dimension. Cet arc n'avait qu'une seule arcade mais vingt hommes pouvaient y passer de front. À la naissance de la voûte, et à l'extérieur, on voyait de grandes Renommées présentant des couronnes de laurier. Un quadrige doré surmontait le monument, des inscriptions étaient gravées sur chacune des faces[156] »[157] .

Les soldats victorieux ont ensuite le droit de défiler devant la population en liesse :

---

[153] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…*, p. 124
[154] P. des Carbonnières, « Chronique parisienne de Napoléon », dans T. Sarmant (dir), *Napoléon et Paris…*, p. 21-35.
[155] J.-R. Coignet, *Cahiers…,* p. 174.
[156] Le tableau de Nicolas-Antoine Taunay permet de se représenter la grandeur de cet arc et la magnificence de cette entrée de la Garde : N.-A. Taunay, *Entrée de la Garde impériale à Paris, par la barrière de Pantin, 25 novembre 1807*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 190 x 278, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.
[157] J.-B. Barrès, *Souvenir d'un officier…*, p. 107.

> « Après les discours d'usage et la rentrée des aigles à leur place habituelle, 10 000 hommes en grande tenue s'avancèrent pour défiler sous l'arc de triomphe, au bruit des tambours, des musiques des corps, de nombreuses salves d'artillerie et des acclamations d'un peuple immense, qui s'était porté à ce point. De la barrière au palais des Tuileries, les mêmes acclamations nous accompagnèrent. Nous défilions entre les haies formées par la population de la capitale. Toutes les fenêtres, tous les toits de la maison du faubourg Saint-Martin et des boulevards étaient garnis de curieux »[158].

Un repas les attend, par la suite, aux Champs-Élysées avant de pouvoir profiter des illuminations et spectacles qui animent tout Paris pendant plusieurs soirées.
Quelques jours plus tard, les héros sont enfin accueillis et fêtés par le Sénat :

> « On avait élevé un temple à la Gloire, où toutes les victoires de la Grande Armée étaient rappelées sur des boucliers, entourés de couronnes de lauriers et entremêlés de trophées qui réunissaient les armes des peuples vaincus ; des inscriptions évoquaient les grandes actions que la fête avait pour objet de célébrer ; des jeux de toute espèce, des orchestres et une infinité de buffets bien garnis remplissaient ce beau jardin »[159].

Même si, indirectement, évidemment, la personne de l'Empereur n'est pas absente de ces célébrations (c'est bien lui qui les a conduits à la victoire), ces accueils sont centrés autour du culte dû au soldat victorieux, après les célébrations officielles, et hautement politiques, des *Te Deum*.

[158] J.-B. Barrès, *Souvenir d'un officier…*, p. 108.
[159] J.-B. Barrès, *Souvenir d'un officier…*, p. 108.

« Te Deum laudamus,

te Dominum confitemur.

Te aeternum Patrem,

omnis terra veneratur[160].

Durant toute la période de l'Empire, les grandes victoires de l'armée napoléonienne sont donc suivies de ces paroles d'actions de grâce au Dieu des armées (« Dominus Deux Sabaoth »[161]).

Ce chant du *Te Deum*, qui ne comporte en lui-même comme seule allusion militaire que ce vocable de « Dieu des armées », participe entièrement au culte que rend Napoléon à ses victoires. Si cette habitude de rendre grâce à Dieu pour les succès militaires est une réutilisation d'une coutume d'Ancien Régime, l'Empereur la place au centre d'une procédure de la célébration, qu'il érige autour de sa propre personne.

Avant même la bataille, le chef de guerre prépare cette solennité victorieuse, en la garantissant à ses fidèles, par la certitude qu'il place dans ce succès militaire, comme par l'utilisation des succès passés.

Une fois la victoire remportée, il réglemente pour en faire le récit, plus ou moins juste, destiné à perpétuer le souvenir de ces glorieuses batailles, et des hommes qui s'y sont distingués, derrière leur Empereur.

Enfin, il unit l'armée à la société française tout entière, dans des cérémonies et célébrations, fortement militarisées, qui contribuent à rassurer et mobiliser les populations, mais surtout à mettre en scène le chef de guerre victorieux, et ses soldats, et à légitimer ses combats incessants.

À la fois militaire, mais aussi profondément politique, parce que la victoire seule, dans le régime impérial, est garante de prospérité, ce culte est accru dans les difficultés de la fin de la période, alors que le besoin de grandeur, et de consolations se font sentir.

Cependant, l'importance, militaire, politique, diplomatique, donnée à ce culte de la victoire et de l'Empereur victorieux, n'a plus de sens ni de fondement quand la victoire vient à manquer, mettant ainsi en danger l'Empire tout entier.

---

[160] V. Dourlen, « *Te Deum*... exécuté à Rome…

[161] V. Dourlen, « *Te Deum*... exécuté à Rome…

Chapitre II. Gloire et honneur : galvaniser le brave

> « C'est avec des hochets que l'on mène les hommes. Je ne dirais pas cela à une tribune, mais dans un conseil de sages et d'hommes d'État, on doit tout dire. Je ne crois pas que le peuple français aime la liberté et l'égalité ; les Français ne sont pas changés par dix ans de révolution ; ils sont ce qu'étaient les Gaulois, fiers et légers. Ils n'ont qu'un sentiment : l'honneur ; il faut donc donner de l'aliment à ce sentiment-là, il leur faut des distinctions »[1].

Ces quelques phrases prononcées par le consul Bonaparte au Conseil d'État, à l'occasion du débat concernant la Légion d'honneur, illustrent la ligne de conduite du consul puis Empereur en ce qui concerne les récompenses.

En effet, mener des hommes, stratégiquement, à la victoire, est une chose. Les convaincre d'y participer encore et encore, dans des campagnes qui s'enchaînent, presque sans interruption pendant dix ans, et de donner toutes leurs capacités militaires au service de cette victoire, en est une autre.

Le rôle du chef de guerre est alors de galvaniser ses soldats, de les électriser, et il apparaît que sous l'Empire, c'est par le recours à l'honneur, sollicité, grandi dans le cadre de la récompense, que Napoléon peut animer ses hommes.

L'honneur, c'est cette vertu d'Ancien Régime qui, d'apanage de l'élite nobiliaire du royaume, s'est progressivement répandue dans les armées au XVIII[e] siècle, et que la Révolution suspecte, pourchasse et guillotine. Elle devient la devise de l'Empire, la ligne de conduite que doit avoir tout Français, civils comme militaires et s'incarne dans un bout de ruban rouge et une croix à l'effigie de l'Empereur.

En rétablissant l'honneur après l'apparition des nouvelles vertus révolutionnaires, Napoléon fait de l'armée un modèle pour la société, mais aussi le terrain d'expérimentation d'un nouveau système de récompenses, alliant héritages royaux et aspirations républicaines. Il apparaît que c'est par le biais de la distinction que l'honneur est nourri, et l'Empereur s'efforce de lui procurer des occasions de se substanter.

[1] Napoléon Bonaparte au Conseil d'État cité dans J. Tulard, *Napoléon et la noblesse d'Empire…,* p. 19.

A. « *Honneur et Patrie* »

1. Bonaparte et les premières récompenses d'honneur

a. Le Directoire et la réintroduction de l'honneur

De 1795 à 1799, le gouvernement directorial se plaint de l'attiédissement du patriotisme, et cherche alors de nouveaux moyens, de nouveaux honneurs[2] pour vivifier l'esprit des défenseurs de la Patrie, remotiver les soldats et faciliter la conscription, dans une période de difficultés. Pour ce faire,

> « le Directoire réintroduisit le terme d'Honneur excipant que le mot ne devait pas être éradiqué mais enlevé aux aristocrates pour l'attribuer aux citoyens-soldats. Ainsi furent délivrés des sabres et des fusils d'honneur aux militaires les plus braves. Les armes d'honneur récompensaient des individus, mais le prestige acquis rejaillissait sur la communauté dont il faisait partie et qui avait soutenu sa vaillance »[3].

Ce projet des armes de récompense voit le jour, le 7 brumaire an V (28 octobre 1796).

Mais pour le Directoire, les récompenses doivent le plus possible rester collectives. Ainsi, le 28 ventôse an VII (19 mars 1799), il établit l'institution de la Reconnaissance nationale, et « il est prévu qu'à la paix les drapeaux des demi-brigades seront portés au Panthéon et que les noms des armées victorieuses seront proclamés dans de grandes fêtes nationales. Un livre national sera édité pour décrire les fastes de la nation armée. »[4] Le projet des armes de récompense, lui-même, doit se différencier d'une simple récompense individuelle :

> « Si les armes sont délivrées à des individus, ceux-ci les reçoivent au sein de l'unité avec laquelle ils ont combattu pour la défense de la République. L'inscription sur le sabre ou le fusil d'honneur indique l'armée, la division et la demi-brigade dans lesquelles le militaire a accompli son action d'éclat. Sa

[2] H. Drévillon, Chapitre V : « L'honneur et la vertu », dans *L'individu et la guerre…,* p.145.
[3] J.-P. Bertaud, *Guerre et société…,* p.59.
[4] J.-P. Bertaud, « La Révolution française et les récompenses nationales » dans J. Tulard, *La Légion d'honneur : deux siècles …,* p. 30-31.

> gloire rejaillit sur ses compagnons d'armes et la « petite patrie » des combattants partage l'honneur reçu. Les armes portant mention du Directoire sont un don du gouvernement républicain »[5].

b. Le terrain d'expérimentation de Bonaparte : l'armée d'Italie

Mais rapidement, c'est le général Bonaparte qui reprend le projet d'honorer ces soldats, en leur conférent des armes de récompenses, à son profit, « pour renforcer encore le culte de sa personnalité »[6]. À la suite du traité de Campoformio du 26 vendémiaire an VI (18 octobre 1797), il distribue des sabres nominatifs aux soldats les plus courageux, ainsi qu'une double paie.

Lors de la campagne d'Égypte, il révise l'ensemble des récompenses pour ses soldats, diversifiant les armes en fonction du grade et de la fonction du récompensé. Et dès la constitution de l'an VIII, le Premier consul annonce qu'il « sera décerné des récompenses nationales aux guerriers qui auront rendu des services éclatants en combattant pour la République »[7].

Et en effet, consul depuis deux mois seulement, Bonaparte institutionnalise officiellement les armes d'honneur par l'arrêté du 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799)[8], afin de combler la recherche de considération publique.

Par ce texte, deux types de récompenses sont créés : pour « les actions d'éclat »[9] (prise d'un drapeau ou d'un canon, capture d'un officier, …), une demande de brevet est adressée au ministre de la Guerre ; pour les « actions d'éclat d'une valeur extraordinaire et services extrêmement importants »[10], des brevets sont délivrés dès le lendemain de la bataille par les généraux en chef. Toujours par cet arrêté, il est prévu que les armes d'honneur correspondront à leurs récipiendaires : des baguettes pour les tambours, des mousquetons pour les cavaliers, etc. De plus, ces armes, quelles qu'elles soient,

---

[5] J.-P. Bertaud, « La Révolution française et les récompenses nationales » dans J. Tulard, *La Légion d'honneur : deux siècles …,* p. 33.
[6] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…,* p. 172.
[7] Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799), cité dans *Code général français… volume 1,* p. 132.
[8] Cf. Document 2 « Principaux décrets relatifs aux récompenses », p. 479.
[9] T. Lentz, « Les armes d'honneur, une pratique révolutionnaire institutionnalisée par Bonaparte », dans *La Phalère…*, 342 p.
[10] T. Lentz, « Les armes d'honneur, une pratique révolutionnaire institutionnalisée par Bonaparte », dans *La Phalère…*, 342 p.

> « porteront une inscription contenant les noms des militaires auxquels ils seront accordés, et celui de l'action pour laquelle ils l'obtiendront. Les canonniers pointeurs les plus adroits, qui dans une bataille rendront le plus de services, recevront des grandes d'or, qu'ils porteront sur le parement de leur habit »[11].

Par ces mesures, désormais, « le bénéficiaire s'estimait récompensé en guerrier »[12].

Avec la création de ces armes d'honneur, c'est une nouvelle considération du mérite et de la récompense qui voit le jour. Apparaît ainsi une distinction strictement individuelle, républicaine, qui n'est plus réservée uniquement à l'aristocrate ou à l'officier :

> « Certains ont vu dans cette institution, prélude à la Légion d'honneur, une manière de renouer avec l'Ancien Régime qui récompensait les services éminents rendus à l'État. En fait, à l'inverse de l'Ancien Régime où le colonel se donnait l'honneur des succès remportés par ses hommes, sous le Consulat celui qui avait fait la belle action en recevait lui-même le prix »[13].

Et en même temps, ces nouvelles mesures contribuent à fidéliser les soldats des armées révolutionnaires à leur nouveau chef, qui stimule par les distributions d'armes d'honneur des hommes désireux de reconnaissance : « En les instituant, le législateur a en vue d'exciter les deux passions les plus actives du cœur humain, le désir de la considération publique, et l'intérêt »[14].

En transformant les « armes de récompense » du Directoire en « armes d'honneur », le Premier consul Bonaparte témoigne de l'importance qu'il porte à l'honneur, et du rapprochement indispensable qu'il fait entre cette valeur et l'attribution de récompenses. Ce souci de l'honneur s'incarne quelques années plus tard dans la devise de la Légion d'honneur, cousue en grosses lettres sur les drapeaux impériaux : « Honneur et Patrie » : l'Honneur de se battre pour sa patrie et pour son chef ; et la Patrie qui distribue ces mêmes honneurs, pour distinguer les soldats les plus exemplaires.

---

[11] Arrêté du 8 nivôse an VIII (29 décembre 1799), cité dans *Collection générale des lois, décrets…volume 2*, p. 605.
[12] G. Bodinier, *Les officiers du Consulat…*, p. 121.
[13] J.-P. Bertaud, *La France de Napoléon…,* p. 33.
[14] Latrille, *Considérations sur la guerre*, cité dans H. Drévillon, *L'individu et la guerre…,* p. 172.

2. L'honneur et la gloire selon Napoléon

a. Un nouvel honneur pour une nouvelle gloire

Le Premier consul Bonaparte puis Empereur Napoléon donne une nouvelle définition à ce mot d'honneur, entre héritage de l'Ancien Régime et valeurs révolutionnaires. Jean-Paul Bertaud tente une définition de cette vertu impériale :

> «la reconnaissance par ses pairs d'une réputation acquise par l'exercice de qualités guerrières propres aux chevaliers de jadis : énergie et maitrise de soi-même, détermination et courage porté jusqu'à l'abnégation et au mépris de la mort, respect de la parole donnée et protection enfin des personnes et des biens »[15].

La particularité de cet honneur est désormais qu'il n'est plus l'apanage des gens bien nés, mais la force de tout soldat.

De plus, l'honneur ne se confond plus avec la gloire : « c'est la solidarité des hommes en armes et la réunion de l'honneur des simples soldats et des gradés qui génèrent la gloire»[16]. Ainsi, sur une arme d'honneur est inscrit le numéro du régiment de la personne récompensée : la gloire n'est plus individuelle, mais s'identifie de plus en plus à celle du peuple français tout entier. Et l'honneur apparaît comme « l'antichambre de la gloire »[17]. En effet, il est posé comme équivalence à la recherche du bien public, « et peut distinguer toute personne qui sacrifie l'intérêt personnel au service de l'État »[18].

Le mot d'honneur, associé à celui de la Patrie, est gravé en lettes d'or sur les croix de la Légion d'honneur, sur les drapeaux des régiments, et « sur le linceul tricolore qui recouvre la dépouille des militaires morts au combat »[19].

Cette nouvelle définition de l'honneur apparaît indispensable à la création de cette Grande Armée napoléonienne et à la suite presque ininterrompue de ses victoires. Et en effet, « les hommes ne vivent pas que de pain, Napoléon les fait rêver de la gloire des armes

[15] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…,* p. 173-174.
[16] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…,* p. 173-174.
[17] B. Gainot dans H. Drévillon et O. Wieviorka (dir), *Histoire militaire de la France. I…,* p. 538.
[18] B. Gainot dans H. Drévillon et O. Wieviorka (dir), *Histoire militaire de la France. I…,* p. 538.
[19] B. Gainot dans H. Drévillon et O. Wieviorka (dir), *Histoire militaire de la France. I…,* p. 538.

et leur offre le mythe de la grandeur par la conquête. »[20] L'honneur devient ainsi le sentiment principal de la majorité des soldats napoléoniens et les distingue en cela des armées royales et révolutionnaires :

> « L'esprit de désintéressement, qui animait les armées de la République, a fait place, sous l'Empire, à un sentiment tout nouveau, et bien différent, composé de deux mobiles distincts : l'intérêt et l'honneur ; tous deux vont s'amalgamer dans le cœur de l'officier comme dans celui du soldat, pour constituer le principal mobile de leurs actions »[21].

Napoléon I[er] crée ainsi une nouvelle société, une nouvelle armée, fondées sur le mérite, l'honneur, et la possibilité d'être récompensé, distingué, mis à l'honneur :

> « Napoléon fut aussi le premier grand chef militaire à mettre le soldat à l'honneur et à lui rendre justice. Dans cette société guerrière, tous les rêves pouvaient s'accomplir si la blessure définitive ou la mort n'en décidait autrement. Le soldat appartenant à toutes les armes de la Grande Armée pouvait être remarqué et récompensé pour son héroïsme et sa valeur guerrière »[22].

b. L'honneur : une vertu impériale omniprésente

Si la vertu d'honneur envahit la société française et la Grande Armée, le mot d' « honneur » n'est pas en reste. Dans les discours, les textes privés ou officiels, l'honneur a une place primordiale.

Le mot revient en effet continuellement dans les discours de Napoléon, qu'il adresse aux civils, mais surtout aux régiments à la parade ou sur le champ de bataille. Après l'étude de ces discours impériaux, Didier le Gall[23] conclut que, dans ces proclamations, l'honneur est toujours associé à la gloire, preuve qu'il ne peut y avoir de victoire glorieuse sans honneur :

---

[20] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…,* p. 12.
[21] Colonel E. Bourdeau *Campagnes modernes. Tome II…,* p. 16.
[22] J.-M. Marill, *Histoire des guerres révolutionnaires et impériales…*, p. 304.
[23] D. Le Gall, « Effets mobilisateurs des proclamations, des allocutions et des ordres du jour de Napoléon Bonaparte. Étude informatisée du discours napoléonien », dans Comité des travaux historiques et scientifiques, *La Révolution française : la guerre et la frontière…,* 527 p.

« Soldats, il n'est aucun de vous qui veuille retourner en France par un autre chemin que par celui de l'honneur. Nous ne devons y rentrer que sous des arcs de triomphe »[24].
Dans les écrits des autres soldats, l'honneur revient également continuellement, pour évoquer les combats victorieux dans les *Bulletins de la Grande Armée*, notamment : « Le combat d'Amstetten a fait beaucoup d'honneurs à la cavalerie, et particulièrement aux 9e et 10e régiments de hussards et aux grenadiers de la division du général Oudinot »[25].
Les rapports des victoires et propositions de récompenses sont également emplis de cette notion d'honneur : « Ces officiers, dont j'ai l'honneur de mettre l'état de services sous les yeux de votre Majesté, ont fait toute la guerre avec honneur, et se sont particulièrement distingués pendant cette campagne »[26].
Enfin, lors d'une défaite, ou d'une erreur, l'honneur, blessé, est sollicité :

> « Au nom de l'honneur offensé, le premier bataillon du 4e régiment de ligne, jaloux de venger l'affront qu'il a essuyé à la bataille d'Austerlitz, supplie votre Majesté de lui donner l'aigle que lui accorde son ordre du jour du 4 de ce mois et de l'envoyer le plus promptement possible dans une armée où il pourra trouver l'occasion de lui prouver qu'il a été plus malheureux que coupable »[27].

Le mot d'honneur est également présent dans une autre expression, qui montre que l'armée, la guerre, la victoire, constituent le lieu ultime de l'honneur : le champ d'honneur. Le champ d'honneur, c'est ce terrain de bataille où il est, plus qu'autre part, possible de montrer son honneur ou de l'acquérir :

> « Je suis bien désireux de lui en donner une marque authentique, et je la prie d'accepter le grand aigle de la Légion d'honneur. Je la prie de recevoir aussi la croix de la Légion que je porte, et qui est portée par vingt mille soldats qui ont été mutilés ou se sont distingués sur le champ d'honneur. L'une est un hommage à son génie comme général, et l'autre à sa rare valeur comme soldat »[28].

---

[24] Proclamation sur les causes de la guerre, 6 octobre 1806, cité dans Napoléon Ier, *Discours de guerre…,* p. 118.
[25] 20e *Bulletin de la Grande Armée*, 7 novembre 1805, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* 623 p.
[26] Service hist. Défense, GR2C 23, lettre du maréchal Ney à Napoléon Ier, 14 juin 1806.
[27] Service hist. Défense, GR2C 10, lettre des officiers et sous-officiers du 1er bataillon du 4e régiment de ligne à Napoléon Ier, 27 décembre 1805.
[28] Napoléon Ier et al. *Correspondance générale. X…,* lettre 23386 à l'archiduc Charles (29 mars 1810), p. 87-88.

Le champ d'honneur, c'est surtout la dernière terre de tous les soldats qui meurent en se battant pour la gloire et pour leur Empereur, et qui, par ce sacrifice, obtiennent leur place dans la mémoire nationale : « Nous célébrerons la mémoire de ceux qui dans ces deux campagnes, sont morts au champ d'honneur »[29].

3. Des armes d'honneur à la Légion d'honneur

a. Sous l'Empire, la place des détenteurs d'armes d'honneur

L'Empereur Napoléon en tant que fervent promoteur des armes de récompense, et créateur des armes d'honneur, n'oublie pas les premiers récompensés après la proclamation de l'Empire, ces hommes grâce auxquels il a prouvé sa propre valeur, accédé au pouvoir, et commencé à envahir l'Europe.
Les détenteurs d'armes d'honneur ont donc leur place sous l'Empire, comme le prouve notamment la législation qui concerne leur gestion, où une attention toute particulière est portée à leur sort après la mort du récompensé. Ainsi, le 25 brumaire an XIII (16 novembre 1804), un ordre du jour réglemente cette question en insistant à nouveau sur l'importance que l'Empereur accorde à l'honneur dans la société française :

> « Sa Majesté a pensé que les armes d'honneur, toujours méritées par des actions éclatantes, et l'épée des officiers décédés après avoir bien servi leur pays, sont une propriété sacrée et la portion la plus précieuse de leur héritage ; que l'aspect de ces armes doit nécessairement inspirer aux descendants de ceux qui les ont obtenues ou portées, le désir de suivre leur glorieux exemple »[30].

Des témoignages montrent également l'attention que porte l'Empereur aux plus ancien de ses soldats, qui ont mérité sa reconnaissance dans les campagnes directoriales ou consulaires. Le capitaine Bertrand en raconte un exemple : avant Friedland, alors que Napoléon passe près de son unité et remarque un tambour qui a la tête bandée,

[29] Proclamation à la Grande Armée annonçant la signature de la paix, 6 nivôse an XIV, cité dans Napoléon I[er], *Discours de guerre…*, p. 111.
[30] Service hist. Défense, GR2C 12, ordre du jour portant sur le sort des armes d'honneur après la mort de leur propriétaire, 25 brumaire an XIII (16 novembre 1804).

> « l'Empereur, voyant que ce tambour avait sur la poitrine l'étoile de l'honneur, et sur sa banderole les baguettes d'honneurs gagnées à Marengo, dit au colonel : « Ce brave était avec moi en Italie, vous me l'enverrez » »[31].

L'Empereur porte attention à ces anciens soldats, et compte également sur eux pour remporter de nouveaux succès, les armes d'honneur qu'ils ont pu recevoir étant garantes de leur valeur et de leur fidélité :

> « Il fit appeler auprès de lui un officier et un sergent par compagnie, il leur dit : « Je vous ai vus dans différentes batailles d'Italie ; vous y avez combattu avec valeur et acquis de la gloire et de l'honneur ; je compte sur votre entier dévouement et me repose sur l'intrépidité de tous les braves de mon armée » »[32].

Pour les soldats, plus jeunes, de la Grande Armée, ces vieux soldats récompensés des campagnes d'Italie ou d'Égypte sont également des modèles. Ainsi le jeune Parquin, en arrivant dans son régiment, avec son engagement, se fait raconter tous les faits d'armes des détenteurs d'armes d'honneur, entre autres :

> « J'avais pour brigadier de chambre un nommé Tisse, qui avait reçu pour sa bravoure une carabine d'honneur. Il avait, lui second, délivré trois cents fantassins français et fait prisonnier deux compagnies de grenadier hongrois, qui les escortaient. Je me suis souvent fait expliquer ce fait d'armes, qui était transcrit sur sa carabine »[33].

Certains soldats des premiers temps continuent même d'aborder leurs armes de récompense pendant les batailles de l'Empire :

> « Le 2e régiment de chasseurs, anciens dragons de Montmorency, portait encore les sabres d'honneur que ce régiment avait obtenus à Crémone dans nos anciennes guerres d'Italie ; ils étaient longs, droits et très enflés, les blessures en étaient meurtrières ; ce fut à eux et à la manière dont les chasseurs savaient s'en servir, que le régiment de Hott dut sa presque entière destruction »[34].

---

[31] V. Bertrand, *Mémoires du Capitaine Bertrand…*, p. 48.
[32] P. Robineaux, *Soldats de Napoléon…*, p. 29.
[33] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p. 86.
[34] V. Dupuy, *Souvenirs militaires…*, p. 112.

Par ailleurs, Napoléon continue, lors d'occasion spécifique, de remettre des armes pour féliciter les hommes qui se distinguent, comme c'est le cas ici pour le prince Poniatowski : « Je charge votre aide de camp de vous remettre un sabre comme témoignage de ma satisfaction de votre conduite dans la présente guerre »[35].
Enfin, Bigarré témoigne, de son côté, de la parfaite continuité qui semble exister entre ces armes d'honneur et la Légion d'honneur :

> « Le colonel Soulès, que l'examen de mes services m'avait rendu tout à fait favorable, venait de demander pour moi au Premier consul un sabre d'honneur que j'allais obtenir, quand on conçut l'idée de créer l'ordre de la Légion d'honneur »[36].

Il reçoit alors, à la place, la nouvelle médaille[37], lors de la distribution aux Invalides. Et en effet, dans la loi portant création de la Légion d'honneur, il est précisé que les détenteurs d'armes d'honneur sont membres de droit du nouvel ordre de mérite.

b. Le projet de la Légion d'honneur

La création de la Légion d'honneur constitue l'apogée de la volonté consulaire, puis impériale, de faire valoir la notion d'honneur dans l'armée et la société. Et en effet, dans cette institution se mêlent le peuple français dans son ensemble, et l'armée : l'honneur devient universel.
Les armes d'honneur, étant exclusivement militaires, avaient peu d'impact sur les civils, comme l'explique Nathalie Petiteau :

> « La Légion d'honneur doit permettre de mieux acquitter la dette de la nation envers l'armée, car les armes d'honneurs ne sont que des distinctions reconnues dans le cadre militaire tandis que la nouvelle décoration doit permettre de désigner les glorieux combattants à l'ensemble des citoyens »[38].

---

[35] Napoléon I[er] et al, *Correspondance générale. IX…* lettre 22371 au prince Poniatowski commandant l'armée polonaise (16 octobre 1809), p. 1353.
[36] A. Bigarré, *Mémoires du G[al] Bigarré…,* p. 136.
[37] Cf. Illustration 1 « L'insigne de la Légion d'honneur », p. 564.
[38] N. Petiteau, « Pourquoi Bonaparte crée-t-il la Légion d'honneur », dans J. Tulard, *La Légion d'honneur : deux siècles…,* p. 39.

La Légion d'honneur a ainsi la particularité de ne plus cantonner la récompense au domaine militaire. Comme l'honneur doit se propager dans la société entière, les distinctions doivent aller de pair.

> « Faite pour couvrir d'honneur ceux qui se sont distingués par leurs services aussi bien civils que militaires, la « croix » est donc l'instrument avec lequel le mérite est imposé comme valeur essentielle dans la France consulaire »[39].

Bonaparte insiste d'ailleurs sur cette dimension civile de la nouvelle décoration, en refusant que le général Dumas, instigateur, en grande partie, du projet, devienne grand-chancelier de l'ordre, au profit d'un civil, Bernard-Germain de Lacépède.
La Légion d'honneur apparaît réellement comme le reflet d'une société rêvée, menée par le seul honneur, une société influencée par l'armée, et orientée vers la gloire :

> « La Légion d'honneur, groupant sous le signe du sacrifice à l'Honneur et à la Patrie tous ceux qui combattaient pour elle, acheva, sous l'Empire, de transformer la traditionnelle armée de l'Ancien Régime en une force cohérente issue de toute la Nation »[40].

Ainsi, la Légion d'honneur marque, avant la création de la noblesse d'Empire, la volonté de constituer une nouvelle élite, au service du nouvel Empereur et de sa dynastie, avec des valeurs nouvelles, - « Susciter autour de lui une légion de héros civils et militaires dont la seule loi serait la sienne »[41]-, influencées à la fois par l'honneur chevaleresque de l'Ancien Régime et les notions d'égalité et de fraternité de la Révolution française : « Refusant de faire de la richesse le titre le plus glorieux de la société qu'il reconstruit, Napoléon a cherché à constituer une élite dont la valeur essentielle tiendrait à l'honneur»[42].
Malgré toutes les oppositions au projet, cette nouvelle vision de l'honneur et de la récompense reçoit l'approbation de la majorité, qui, ainsi, accepte les nouvelles valeurs et la nouvelle société idéale de Bonaparte :

> « Malgré les derniers efforts du parti démocratique, plus hardi et plus animé que le premier consul ne l'avait supposé, la création de la Légion d'honneur

[39] N. Petiteau, « Pourquoi Bonaparte crée-t-il la Légion d'honneur », dans J. Tulard, *La Légion d'honneur : deux siècles…,* p. 33.
[40] *Napoléon et la Légion d'honneur [Exposition…*, non paginé.
[41] L. Chatel de Briançon, *Cambacérès…*, p. 339.
[42] N. Petiteau, *Élites et mobilités…,* p. 82.

> avait toute la faveur de l'opinion publique. Cette rémunération, également offerte aux services civils et aux services militaires, loin de choquer les esprits, était reçue comme le plus sincère témoignage du respect du gouvernement pour le principe de l'égalité politique, et comme le moyen le plus propre à l'affermir en effaçant jusqu'au souvenir des anciennes distinctions aristocratiques et héréditaires »[43].

Ainsi, Napoléon Bonaparte, comme consul puis comme Empereur, donne une nouvelle force, une nouvelle vocation à la notion d'honneur, qu'il répand dans l'armée, et, à travers elle et la création d'une récompense commune, dans la société française tout entière. L'objectif de cette édification de l'honneur en devise, en devoir, pour tous, est multiple : « volonté de donner des cadres solides à une société française régénérée, souci de récompenser les mérites par l'honneur, désir d'entourer le trône par des dignitaires puissants »[44].

De vertu royaliste à combattre, l'honneur se réincarne en devise, associée directement à la Patrie, et écrite en grosses lettres sur les étendards des troupes combattantes. L'honneur devient également, sous l'impulsion impériale, le sentiment, la valeur première, de la grande majorité des soldats, sous-officiers et officiers de la Grande Armée.

B. L'honneur du brave

1. Qu-est-ce que l'honneur du brave ?

a. Participer aux combats de l'Empire

> « Ces motifs intéressés ne sont pas les seuls qui entretiennent dans le cœur de l'officier et du soldat le désir de se distinguer ; il est juste de reconnaitre qu'un mobile plus élevé les pousse à remplir leur devoir en toutes circonstances et leur fait accomplir de beaux faits d'armes : c'est ce sentiment particulier qu'on appelle l'honneur militaire »[45].

[43] M. Dumas, *Souvenirs du lieutenant général…*, p. 227.
[44] N. Petiteau, *Élites et mobilités…,* p. 36.
[45] E. Bourdeau, *Campagnes modernes. Tome II…*, p. 18.

Par l'analyse et la lecture des correspondances de la Grande Armée, tout comme des mémoires des soldats issus de cette armée, il est possible de dégager la vision qu'ils ont de l'honneur. Une vision que Jean-Paul Bertaud résume ainsi : « Le militaire doit faire preuve, au service de Napoléon et de l'État, d'un allant et d'une bravoure sans faille sur le champ de bataille »[46].

Avant d'affirmer cette bravoure, le soldat doit participer au combat et « ne pas prendre part à une campagne sous quelque prétexte que ce soit vaut le déshonneur »[47]. Ainsi les récits de la Garde pleurant de n'avoir pu donner lors d'une victoire glorieuse sont devenus légendaires. Lors de la campagne de 1809, Maurice de Tascher expérimente cette déception :

> « L'ordre nous arrive de retourner à Passau. Retourner ! retourner sur les derrières, tandis que nos troupes poussent en avant et ne sont plus qu'à quelques lieux de Vienne. J'aurais supporté avec courage la privation de mon avancement, si j'avais fait la guerre, mais être privé de faire cette campagne et une campagne si brillante ! être réduit à écouter le récit des exploits de nos camarades au lieu de les partager ! qui pourra nous dédommager de cette pénible obéissance et apprécier ce qu'elle nous coûte ? »[48]

Quelques jours plus tard, il ajoute : « Que répondrons-nous à ceux qui, croyant parler aux vainqueurs de Ratisbonne, d'Ebersberg, et de Vienne, nous demanderont les détails de ces glorieuses journées ? »[49] Ne pas participer aux combats glorieux de l'armée apparaît comme un réel déshonneur pour le soldat impérial.

C'est un déshonneur partagé par les commandants en chef dont le corps n'a pas assisté à une grande victoire, tel le maréchal Ney pour donner suite à l'annonce d'Austerlitz : « Nous éprouvons les regrets les plus amers de n'avoir pu prendre une part active au Triomphe des armes de Votre Majesté, et j'aurais, Sire, mis tout mon bonheur et toute ma gloire à combattre sous vos yeux et à vaincre sous vos ordres »[50].

[46] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…,* p. 179.
[47] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…,* p. 180.
[48] M. Tascher, *Notes de campagne,* p. 214.
[49] M. Tascher, *Notes de campagne,* p. 216.
[50] Service hist. Défense, GR2C 9, lettre du maréchal Ney à l'Empereur, 10 décembre 1805.

b. L'attachement et la fidélité à son unité

Quand le soldat a la chance de participer à un combat, il le fait au milieu de son régiment, et justement,

> « L'honneur militaire c'est une forme particulière de l'honneur qui fait que pour le soldat son régiment est le plus beau de l'armée, son arme la meilleure et la plus glorieuse. C'est l'honneur militaire qui pousse l'homme à tout braver pour la gloire du corps auquel il appartient, à ne commettre aucune action réputée infamante »[51].

Selon Jean-Paul Bertaud, l'attention portée à cette fidélité et cet attachement au régime, ou à l'unité quelle qu'elle soit, fait pleinement partie de la politique innovante de l'honneur et de la récompense, mise en place par Napoléon ;

> « Dans sa signification militaire, l'honneur est non l'expression d'une suffisance individuelle mais un orgueil : celui d'appartenir à une petite patrie, le régiment ; l'aventure vécue par un être y trouve sa justification dans l'aide donnée aux autres. C'est une vertu à la fois aristocratique et révolutionnaire surgie des armées de la République. Aristocratique parce qu'elle est contrainte exercée sur l'individu pour l'amener à se dépasser et à égaler les meilleurs ; révolutionnaire, parce que depuis 1789 cette vertu est mise au service de la collectivité, du bien public »[52].

L'honneur du soldat est lié à son régiment, alors Napoléon projette d'honorer les hommes à l'intérieur de leur unité. C'est ce que propose, entre autres, le projet de l'ordre impérial des Trois-Toisons d'or.
Il est en effet établi, dans l'article 7 du titre III du décret portant création de l'ordre que :

> « Chacun de ces régiments aura le droit qui se transmettra jusqu'à la postérité la plus reculée, d'avoir un capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant Commandeur, et, dans chacun de ses bataillons qui étaient à l'Armée, un sous-officier un soldat Chevalier »[53] ;

---

[51] E. Bourdeau, *Campagnes modernes. Tome II…*, p. 18-19.
[52] J.-P. Bertaud, *Le premier Empire, leg…*, p. 13.
[53] Arch. nat., AF^{IV} 1039, Minute du décret de création de l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or, 15 août 1809, article 7.

et dans l'article 8, que :

> « La décoration de Commandeur sera donnée à celui des capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants qui sera désigné comme le plus brave de tous les officiers des dits grades dans le régiment. La décoration de Chevalier sera donnée au sous-officier ou soldat qui sera désigné comme le plus brave de tout le bataillon pour l'infanterie, ou de tout le régiment pour la cavalerie. La nomination des Commandeurs ou Chevaliers des régiments sera faite par l'Empereur, sur la présentation secrète qui sera adressée cachetée par le Colonel et, concurremment par chacun des chefs de bataillons, pour les régiments d'infanterie, au Grand chancelier de l'Ordre. L'empereur prononcera sur ces présentations à la réunion générale des Grands Chevaliers de l'Ordre »[54].

La récompense reste, dans ce cas-là, individuelle, mais dans un cadre plus large, qui est celui du régiment. Par cette décision, Napoléon voulait « perpétuer le souvenir des hauts faits accomplis et consacrer la gloire des régiments qu'aux grandes journées des batailles décisives, il a conduit lui-même à la victoire »[55].

C'est aux régiments eux-mêmes de désigner ces chevaliers ou commandeurs, en désignant le soldat ou sous-officier et l'officier qui le mérite le plus, insistant alors sur l'esprit de corps, de cohésion, presque de famille qu'il doit exister dans chaque régiment de l'armée napoléonienne.

À cet esprit de corps, entretenu par la mise à l'honneur des plus braves de chaque unité, et l'écriture d'une histoire de la victoire régimentaire, le projet des Trois-Toisons d'or ajoute une incitation à un dévouement véritable et total à son régiment.

En effet, l'article 10 précise que : « Les Commandeurs et Chevaliers des régiments continueront leur avancement dans leur régiment et ne pourront plus le quitter, devant mourir sous les drapeaux »[56].

En même temps qu'une récompense, la réception de la décoration aurait alors été un véritable engagement à servir, pour toujours, jusqu'à la mort, au milieu des mêmes hommes.

---

[54] Arch. nat., AF^{IV} 1039, Minute du décret de création de l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or, 15 août 1809, article 8.

[55] J.-J. Taurignac, *L'Ordre impérial…,* p. 6.

[56] Arch. nat., AF^{IV} 1039, Minute du décret de création de l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or, 15 août 1809, article 10.

En liant ainsi à l'honneur du soldat sa fidélité à son régiment, Napoléon, évidemment, y lie un attachement indéfectible à son Empereur, fondement de l'honneur des hommes de la Grande Armée :

> « Le culte de l'Empereur, qui est celui de la Gloire même, celui de la Patrie qui s'incarne en lui, et à laquelle elle revient toujours par personnes de héros interposées, étaye et renforce la religion de l'honneur que chaque soldat est censé professer ; mettre son point d'honneur à tenir, à reculer les limites du possible, du supportable, ne pas se mettre dans le cas de mériter le mépris d'autrui apparait ainsi un devoir envers soi-même qui s'accorde avec les devoirs envers le pays, les compatriotes, les ancêtres et le « Grand Homme » »[57].

c. La raison d'être et d'agir du soldat de la Grande Armée

Cependant, dans les témoignages des soldats de la Grande Armée, l'honneur ne s'incarne pas uniquement dans la participation aux combats impériaux, ou dans l'attachement à son régiment et à son chef.

En effet, pour certains, l'honneur est simplement une façon de vivre, chaque jour, une ligne de conduite, presque naturelle, en toutes occasions. Grivel rapporte ainsi une discussion entre des officiers d'élite, sur la nature de l'honneur et de la gloire :

> « Penses-tu que, parce que tu restes dans un rang subalterne, tu n'as pas ta part de gloire ? Ce ne sont pas les panaches brillants, ni les épaulettes plus ou moins étoilées qui assignent à un soldat sa véritable place dans l'estime des hommes, ni qui tiennent uni le faisceau militaire. Ce sont, au contraire, ceux qui, comme toi, portent le poids du jour sans rien dire, qui ne reculent devant aucune fatigue obscure, et qui, toujours prêts à se sacrifier en silence, savent mourir sans éclats, qui sont l'honneur d'une armée et le rempart le plus sûr de leur pays »[58].

[57] A. Poitrineau, « Fonctionnarisme militaire ou catharsis guerrière ? Les facettes de la gloire, au temps de la Grande Nation, d'après les actes et les écrits des soldats de l'Empire », dans Centre de recherches révolutionnaires et romantiques, *La bataille…*, p. 217-218.
[58] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…*, p. 244.

L'honneur devient alors la seule motivation, et raison d'agir du soldat, ce qui fait de lui un militaire respecté et admiré, comme l'expose encore Grivel, en évoquant les soldats du camp de Boulogne en 1805 :

> « On dira ce qu'on voudra de cette époque, mais, bien que les promesses qu'elle semblait faire n'aient pas été tenues, il est impossible que ceux, qui ont été témoins des faits et gestes de nos soldats, ne les aient pas admirés. Leur dévouement à la patrie, à l'honneur français, à l'homme qui, pour eux, personnifiait toutes ces choses, était pur de convoitise et d'égoïsme. Ils étaient décidés à se sacrifier dans l'occasion pour ces nobles sentiments, et on le comprenait, rien qu'à les voir »[59].

Ces critères représentent autant de qualités que Napoléon veut diffuser, à travers l'armée, à la société française tout entière, afin que chaque fonctionnaire ou serviteur civil considère de la même manière que l'honneur est « de servir l'Empereur et l'État avec courage et compétence »[60].

L'honneur devient alors l'apanage du Français, et le mobile qui amène le soldat de l'armée napoléonienne vers la victoire :

> « Aspirons à la même gloire.
>
> Sous les aigles, toujours unis,
>
> Oui, c'est pour nous qu'est la victoire ;
>
> Tremblez, insolens ennemis :
>
> Tremblez… tout Français rivalise
>
> De courage et de fermeté.
>
> Il n'est pour nous qu'une devise :
>
> Honneur et fidélité »[61].

[59] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…*, p. 72-73.
[60] A. Poitrineau, « Fonctionnarisme militaire ou catharsis guerrière ? Les facettes de la gloire, au temps de la Grande Nation, d'après les actes et les écrits des soldats de l'Empire », dans Centre de recherches révolutionnaires et romantiques, *La bataille…*, p. 182.
[61] Service hist. Défense, GR4C 18, chant sur la devise du vice-roi Eugène, « Honneur et fidélité », février 1814.

2. Les braves et leur Légion d'honneur

Lors de la création de la Légion d'honneur, les réticences sont, au départ, nombreuses, dans l'armée, notamment parmi les soldats des armées de la Révolution :

> « La transformation des sabres et des fusils d'honneur en simples croix ne fut pas du goût de nos vieux républicains. Ils s'écriaient : « Une boite de rubans que signifie-t-elle ? Un ruban peut se gagner dans les antichambres, tandis qu'un sabre ne peut se mériter que sur les champs de bataille ». C'était en effet une belle institution que celle des sabres et fusils d'honneur : une action d'éclat pouvait seule les obtenir »[62].

La nouvelle décoration devient cependant, par la suite, l'objectif premier de la plupart des braves de la Grande Armée.
Pour ces braves, et de nombreux mémoires en témoignent, la Légion d'honneur est créée en 1804 et non en 1802. Ainsi, Barrès décrit son étonnement en juillet 1804 :

> « Je fus très surpris de voir, à la boutonnière des officiers et de plusieurs sous-officiers, une belle décoration suspendue par un ruban rouge moiré. J'appris que c'était l'ordre de la *Légion d'honneur*, dont la première distribution avait été faite la veille par l'empereur Napoléon en personne, dans le temps de Mars, aux Invalides »[63].

Lors de la seconde cérémonie, qui se déroule au camp de Boulogne, Levavasseur est pareillement surpris : « Napoléon y vint et une magnifique cérémonie eut lieu, le 16 août 1804, pour la distribution des décorations de l'ordre de la Légion d'honneur, qui venait d'être créé pour récompenser les actions d'éclat et les services rendus à la patrie »[64].

Une fois créée, la Légion d'honneur devient la récompense désirée et rêvée par tous : « L'obtention de la Légion d'honneur est pour le soldat un rêve, parfois une obsession ; il préfère cela à un avancement, une récompense financière et même au titre de chevalier ou de baron de l'Empire »[65].

---

[62] O. Levavasseur, *Souvenirs militaires ...,* p. 24.
[63] J.-B. Barrès, *Souvenirs d'un officier...*, p. 28.
[64] O. Levavasseur, *Souvenirs militaires* ...p. 28.
[65] A. Pigeard, *L'armée de Napoléon...*, p. 296.

Cette fascination pour la Légion d'honneur connait cependant des exceptions et certains, comme le lieutenant Robineaux, préfère l'avancement à l'étoile des braves :

> « Le prince de la Moskowa vint passer la revue de son corps d'armée ; il avait reçu l'ordre de S.M. l'Empereur Napoléon de proposer les militaires qui s'étaient distingués le jour de la bataille. Le jour de cette revue, je fus porté pour passer capitaine, car l'on m'avait donné le choix de prendre la décoration de la Légion d'honneur ou le grade de capitaine ; je préférai le grade de capitaine à la décoration ; je fus compris sur les états pour passer capitaine »[66].

L'honneur reste ainsi la valeur essentielle du brave, du soldat de la Grande Armée. C'est le consul puis Empereur qui l'adapte aux suites de la Révolution française, pour assurer des piliers à son pouvoir, en créant des récompenses dont le fondement est l'honneur. Il est indéniable qu'il s'est notamment inspiré pour sa Légion d'honneur, de l'ordre de Saint-Louis, créé par Louis XIV en 1693, et qui rencontra une grande popularité auprès de la troupe.

3. Aux antipodes de l'honneur

a. Le mauvais soldat

> « D'abord simple soldat, j'ai passé par tous les grades jusqu'à celui de colonel. Fait officier *au choix* en 1793, tous les autres grades, titres et récompenses me furent décernés au champ d'honneur ; j'ai fait toutes les campagnes de la république et de l'empire, et je me glorifie d'avoir servi *trente-trois ans et demi*, sans avoir été puni ou réprimandé une seule fois pour aucune infraction à la discipline militaire » [67].

Napoléon a beau vouloir imposer cette vertu de l'honneur à tous ses fidèles, la totalité des soldats ne sont pas comme Séruzier, et certains ne font pas de l'honneur leur loi, bien au contraire.

---

[66] P. Robineaux, *Soldats de Napoléon…*, p .132-133.
[67] T. Séruzier, *mémoires militaires du baron…*, p. 5.

Les actions infamantes, opposées à l'honneur du soldat peuvent être variées : au combat, c'est quitter le champ de bataille – « Toute l'armée s'est couverte de gloire hormis le 1er bataillon de votre régiment qui a lâché pied devant une charge de cavalerie »[68]- , abandonner son aigle, ne pas respecter son ennemi - « L'honneur exige que l'on respecte à l'égard de l'ennemi des règles non-écrites et des rites de longtemps établis »[69] ; dans la vie quotidienne, c'est être ivre, déloyal envers ses supérieurs comme ses subordonnées. Ainsi, si les états nominatifs existent pour les propositions de récompenses, ils existent aussi pour recenser les mauvais soldats, tel un état[70] du 70e régiment d'infanterie de ligne, alors en campagne au Portugal. Ce document dresse les noms de quarante et un soldats, contre lesquels le conseil d'administration du régiment a reçu des plaintes. Ces dernières sont assez diverses : traineur, ivrogne, insubordonné, voleur, dangereux, pillard, incorrigible, etc. Autant de raisons, appuyés par des témoignages écrits d'autres soldats, ou d'officiers, qui conduisent à être contraints de quitter le drapeau.

Grivel, quant à lui, remarque surtout, au fur et à mesure des campagnes napoléoniennes, que des soldats, appartenant pourtant tout comme lui, à la Garde, ont changé d'état d'esprit, et ne considèrent désormais la guerre que de façon intéressée, espérant gloire et récompense :

> « L'amour des croix, des titres et des grades, surexcités par des avancements miraculeux, avait un peu dénaturé l'institution primitive et fait pénétrer dans les rangs une sorte d'égoïsme, sans exemple jusque-là. La valeur était toujours la même, dans doute, mais elle était moins exempte de convoitise que par le passé, et par conséquent moins pire. En somme, la Garde était toujours une élite ; mais la personnalité s'y montrait quelquefois à découvert, ce qu'elle n'eût osé faire dans le principe »[71].

[68] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. V…*, lettre 11143 à Joseph Bonaparte (3 décembre 1805), p. 872.
[69] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…,* p. 180.
[70] Service hist. Défense, GR7C 6, état nominatif des hommes qui se caractérisent par leur inconduite et leur immoralité et qui doivent donc être renvoyés du régiment, 28 juillet 1808.
[71] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…*, p. 295.

b. Radiés et déshonorés : les braves défaits

Les actions infâmantes, telles que citées plus haut, ne sont pas les seules à provoquer le déshonneur. En effet, si la victoire conduit à l'honneur, la défaite a l'effet inverse. Le meilleur exemple de cette situation est sans aucun doute celui du général Dupont de l'Étang et des autres officiers considérés comme responsables de la capitulation de Baylen, le 19 juillet 1808.

À cette date, en effet, après un combat acharné, le général Dupont de l'Étang capitule avec toute sa garnison, entrainant dans ce cessez-le-feu les troupes du général Vedel. Les négociations avec les Espagnols du général Castaños sont conduites par les généraux Chabert et Marescot.

La nouvelle n'arrive aux oreilles des autorités militaires qu'une semaine plus tard : « Ce que les bruits publics nous annonçaient être arrivé au général Dupont n'est que trop vrai. Il a capitulé le 20 avec tout son corps d'armée »[72].

À peine les quatre généraux sont-ils de retour sur le sol français, qu'ils sont emprisonnés, le temps que Napoléon réfléchisse au tribunal qui doit les juger et aux peines qu'ils peuvent encourir pour « l'acte déshonorant de la capitulation de Baylen »[73].

Contraire à la victoire, érigée en loi par l'Empereur, cette capitulation touche en effet à l'honneur propre aux Français. Ainsi, Grivel, qui fait partie de la garnison concernée par la capitulation expose, en apprenant la nouvelle : « J'ignore si nous eussions réussi, mais, en tout état de chose, nous eussions succombé bravement et comme il convenait à notre renommée militaire »[74].

La première mesure prise contre les généraux fautifs est la dégradation immédiate : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en me transmettant le décret de Sa Majesté qui destitue de ses fonctions le général Marescot »[75].

La haute Cour est tout d'abord déclarée compétente pour ce jugement, parce qu'un grand officier de l'Empire, le général Dupont, est inculpé, et parce que lui sont attribués les

[72] Service hist. Défense, GR8C 11, lettre du duc de Rovigo, 28 juillet 1808.
[73] É. de Saint-Maurice Cabany, *Étude sur la capitulation...*, p. 232.
[74] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral...*, p. 162.
[75] Service hist. Défense, GR5C 7, lettre du général de division commandant en chef le génie au général Clarke, 23 novembre 1808.

faits de désobéissance des généraux de terre et de mer qui contreviennent à leurs instructions. Mais la procédure judiciaire connaît de nombreux ajournements.
En 1812, Napoléon se décide enfin à clore cette affaire, et met en place une commission spéciale, présidée par Cambacérès. Celle-ci se réunit du 17 au 24 février 1812. Le 1er mars de la même année, par un décret impérial, la peine tombe alors pour le général Dupont, principal responsable :

> « Le général de division Pierre Dupont est destitué de ses grades militaires. Les décorations qui lui avaient été accordées lui sont retirées ; son nom sera rayé du catalogue de la Légion d'honneur. Il lui est fait expressément inhibition et défense de porter à l'avenir l'habit militaire de prendre le titre de comte, et de faire usage des armoiries que nous avons attachées à ce titre. Les dotations qu'il tenait de notre munificence seront mises sous le séquestre. Il sera transféré dans une prison d'État, pour y être détenu jusqu'à nouvel ordre »[76].

Le général perd dont tous les insignes de son honneur : son grade, sa Légion d'honneur, son titre, ses richesses, tout ce qu'il a gagné en combattant victorieusement pour Napoléon.
Le même décret prononce une peine similaire contre les trois autres généraux, à savoir pour

> « Vedel, Marescot et Chabert, et le sieur de Villoutreys, la destitution de leur grade, la radiation du catalogue de la Légion d'honneur, et l'exil à quarante lieues de Paris, leur laissant toutefois le choix du lieu de leur exil »[77].

Le cas spectaculaire des officiers déclarés responsables de la honteuse capitulation de Baylen, n'est cependant pas une exception. Ainsi, Romand évoque le jugement d'un officier de marine, au retour d'une mission en mer :

> « Mr de St Cricq ne fut pas à beaucoup près aussi heureux ; car il fut jugé par une commission militaire nommée ensuite des ordres de S.M. Deux torts graves qu'elle lui reprocha, le premier d'avoir abandonné son commandant au combat du 20 mai devant Madagascar, et le second de n'être pas allé à Batavia comme il en avait reçu l'ordre positif, le perdirent. Il fut condamné à la destitution,

[76] É. de Saint-Maurice Cabany, *Étude sur la capitulation*..., p. 233-234.
[77] É. de Saint-Maurice Cabany, *Étude sur la capitulation*..., p. 235-236.

> dégradé de la légion d'honneur dont il était chevalier ; déclaré indigné et incapable de servir dans les armées de S. M. S. et en outre condamné à trois années de détention dans les prisons de l'abbaye à Paris »[78].

Pour les mêmes raisons, à peu près, que le général Dupont, à savoir la reddition et la désobéissance, l'officier en question est ainsi condamné aux mêmes peines que Dupont : la radiation de la Légion d'honneur, la destitution, et l'emprisonnement.
Par ces exemples singuliers, Napoléon témoigne ainsi de l'importance qu'il attache à l'honneur et à la victoire, et de son intransigeance envers ceux qui bafouent ces deux valeurs. Si elle est un compagnon de la gloire, la Légion d'honneur implique les notions essentielles de devoir et d'exemplarité envers la Patrie.

C. Honneur, victoire et récompense

1. Soif de gloire et de récompense

a. Les motivations du soldat napoléonien

De ce culte de la victoire et de l'honneur naît une véritable soif de gloire et de récompense chez certains des membres de la Grande Armée. Les témoignages en ce sens abondent. Comme le résume bien Gilbert Bodinier : « Le désir de combattre et de faire ses preuves s'accompagnait de celui d'obtenir de l'avancement et de la gloire »[79]. Et comme le dit plus prosaïquement Alain Pigeard, « Chaque combat représentait la possibilité de se faire remarquer et de prendre la place d'un officier mort »[80].
C'est en effet l'état d'esprit qui anime les hommes de Napoléon, que ce soit chez le commandant Choderlos de Laclos - « Moi, jeune militaire, j'ai longtemps désiré que la guerre se prolongeât pour obtenir de l'avancement dans ma carrière »[81] -, ou chez un autre officier, Elzéar Blaze :

[78] L.-J. Romand, *Mémoires de ma vie militaire…*, p. 51-52.
[79] G. Bodinier, *Les officiers du Consulat…*, p. 415.
[80] A. Pigeard, *Histoire de la Grande Armée…*, p. 34.
[81] É. Choderlos de Laclos, *Le fils de Laclos…,* p. 118.

> « Le mot avancement se loge dans un cerveau militaire au moment de l'entrée au service, il n'en sort que le jour où la retraite est liquidée. […] « Nous entrons en campagne ; il y aura de l'avancement », dit l'autre. Cette idée préoccupe tout le monde à l'armée, depuis le tambour jusqu'au maréchal »[82].

À l'occasion de chaque combat, chaque soldat, sous-officier et officier, est donc conscient qu'il a la possibilité, s'il survit, et se démarque, d'être distingué, avancé ou décoré.

Cette certitude pousse donc le soldat à attendre le prochain combat, la prochaine occasion de se distinguer, avec impatience :

> « Vers la fin de février, le général reçut l'ordre d'aller reprendre à Stettin le commandement de sa brigade ; je renonçai sans regret aux délices de Glogau; la guerre allant selon toute apparence, recommencer, il eût été dur pour nous de rester renfermés dans une place forte ; d'ailleurs, lorsque l'on voulait acquérir de la gloire et faire son chemin, il fallait être partout où il y avait des coups à donner ou à recevoir » [83] !

Ainsi, l'annonce d'une nouvelle guerre peut être suivie de grandes réjouissances et d'éclats de la part des soldats, ainsi Grivel :

> « Au premier bruit d'une campagne au-delà du Rhin, ce furent des cris de joie ! À ce sentiment très réel se joignait le plaisir de changer de place, et, peut-être, sans qu'on s'en rendit compte, celui d'échapper au *sabot*. Les soldats de sentaient allégés de cette pensée de l'embarquement, qui les avait toujours un peu préoccupés. Ils retrouvaient leur terrain et comptaient pour rien les dangers ordinaires de la guerre ; puis ils entrevoyaient les grades, les croix, sans compter qu'ils allaient manger encore les patates des Allemands, ce qui leur souriait beaucoup. […] L'armée s'ébranla et marcha vers l'Allemagne, comme on va à la noce »[84].

Cette joie de reprendre la guerre, et d'aller vers la gloire fait oublier tout le reste à certains hommes, comme à Maurice Tascher, au début de la campagne de 1809 :

---

[82] É. Blaze, *La vie militaire sous le Premier Empire…*, p. 179.
[83] V. Dupuy, *Souvenirs militaires…,* p. 164.
[84] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…*, p. 95.

> « Ordre du Ministre. Je pars le 22 avec un superbe détachement de cent chevaux me dirigeant sur Strasbourg. Guerre ! Guerre ! La gloire brille déjà à mes yeux dans le lointain. À ses rayons éclatants, les vapeurs enivrantes de l'amour s'évanouissent comme un léger brouillard »[85].

D'autres attendent même le combat avec un objectif d'avancement très précis :

> « Mais ma campagne de Russie ne m'avait valu que le titre de baron, dont je me souciais fort peu ; je n'étais pas encore officier général, et je voulais l'être ; j'appris donc avec plaisir la rupture de l'armistice et la reprise des hostilités »[86].

b. L'intrépidité au service de la gloire

Cette certitude de la récompense, cette soif de la gloire, poussent alors certains soldats à toutes les intrépidités, afin d'être sûrs d'être remarqués, et de mettre toutes les chances de récompense de leur côté. Le général Rapp, aide de camp de Napoléon, l'explique bien :

> « Napoléon faisait peu de cas de la bravoure ; il la regardait comme une qualité ordinaire, commune à tous les Français : l'intrépidité seule était quelque chose à ses yeux ; aussi passait-il tout à un intrépide »[87].

C'est en ce sens que la victoire peut apparaître comme une conséquence de l'existence du système de récompense, et non le contraire : le soldat est prêt à toutes les actions d'éclat, à toutes les folies, pour être doté ou décoré, comme l'avoue le commandant Choderlos de Laclos, à l'occasion de l'ouverture de la campagne de 1807 : « J'avoue que je chercherai toutes les occasions périlleuses, pour obtenir cette croix dont tant de militaires sont décorés »[88]. Et, si les victoires napoléoniennes le sont avant tout grâce au génie stratégique de son chef et de ses lieutenants, ces intrépidités contribuent à la légende et aux succès des hommes des armées napoléoniennes.

---

[85] M. Tascher, *Notes de campagne…,* p. 200.
[86] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 233.
[87] Jean Rapp et al., *Mémoires des contemporains…,* p. 5.
[88] É. Choderlos de Laclos, *Le fils de Laclos…*, p. 115-116.

Cette recherche de l'occasion dangereuse n'est cependant pas propre aux soldats : les plus grands officiers sont également prêts à tout pour acquérir de nouveaux honneurs, comme Napoléon lui-même le dit à propos de Masséna après la bataille d'Essling :

> « L'intérêt personnel est toujours là. Tenez, voyez Masséna ; il a acquis assez de gloire et d'honneurs ; il n'est pas content ; il veut être prince comme Murat et Bernadotte ; il se fera tuer demain pour être prince ; c'est le mobile des Français : la nation est essentiellement ambitieuse et conquérante »[89].

Saint-Chamans remarque, assez ironiquement, que les hommes sont cependant plus enclins à ces intrépidités quand ils sont certains de pouvoir être distingués et récompensés :

> « J'ai d'ailleurs toujours remarqué que le soldat français valait beaucoup moins la nuit que le jour ; la raison est facile à donner : c'est qu'on est vu de jour et qu'on ne l'est pas la nuit, et le soldat français doit plus son courage devant l'ennemi au point d'honneur qu'il met à être remarqué de ses chefs et de ses camarades, qu'à l'exacte observance de ses devoirs »[90].

Il existe ainsi, dans la Grande Armée, une réelle volonté d'être récompensé, même si pour avoir une chance d'obtenir cette récompense, il faut frôler la mort. L'Empereur a promis que les intrépides, les courageux, les braves auraient toute sa reconnaissance, et pour beaucoup, c'est, au moins au début des campagnes de l'Empire, une motivation suffisante pour aller au combat.

2. L'honneur du récompensé et le déshonneur du déçu

a. L'honneur du récompensé

Dans cette société de l'honneur, il est alors considéré comme une réelle peine, voire un déshonneur de ne pas recevoir de récompense. Les témoignages, tout comme les correspondances, montrent à quel point l'absence de distinction touche à l'honneur des

[89] M. Dumas, *Souvenirs du lieutenant général…*, p. 363.
[90] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…*, p. 23.

unités et de leur officier, mais également comment la réception d'un honneur peut procurer du bonheur.

« Une lettre du major général de la Grande Armée, […] m'annonça que, par décret daté du 17, j'ai été nommé chevalier de la Légion d'honneur, sous le n° 35505. Jamais récompense ne me causa autant de joie »[91]. Ce témoignage de Jean-Baptiste Barrès est un reflet de la joie et de l'honneur que le soldat de l'armée napoléonienne éprouve lorsqu'il est récompensé, par une décoration, de l'avancement, ou tout autre distinction.

Et Barrès est loin d'être le seul à éprouver ce bonheur. Ainsi Romand, lorsqu'il est nommé adjudant sous-officier en 1813 déclare : « Il me souvient très bien de cette date, car la joie que j'en ressentis était au-delà de toute expression et par conséquent ne devait pas s'effacer de ma mémoire »[92]. Il en va de même, en 1815, lorsqu'il reçoit la Légion d'honneur :

> « Quelle fut ma joie quand en m'embrassant il me remit mon brevet de la Légion d'honneur ! Dès lors je plaçai avec orgueil et reconnaissance le ruban rouge à ma boutonnière »[93].

Ces sentiments sont visibles tant dans les témoignages des soldats, sous-officiers et officiers, que dans les lettres ou remerciements qui font suite à l'attribution d'une récompense par l'Empereur :

> « Votre Majesté vient de combler de ses grâces et de ses faveurs les troupes qui composent le 11e corps d'armée. Il me serait difficile de peindre leur bonheur et leur reconnaissance ; je ne peux les comparer qu'au dévouement sans bornes qu'elles portent à votre auguste personne »[94].

Les nominations aux plus grandes dignités provoquent les mêmes témoignages de reconnaissance envers l'honneur fait par l'Empereur. Le grenadier Pils raconte ainsi l'annonce faite au général Oudinot de sa nomination au maréchalat :

> « Mais à peine était-il assoupi que le colonel de Flahaut, aide de camp du prince de Neufchâtel, demanda à entrer. […] « Monsieur le maréchal, je vous apporte

[91] J.-B. Barrès, *Souvenirs d'un officier…*, p. 128.
[92] L.-J. Romand, *Mémoires de ma vie militaire…*, p. 57.
[93] L.-J. Romand, *Mémoires de ma vie militaire…*, p. 76.
[94] Service hist. Défense, GR2C 97, lettre du maréchal Marmont à l'Empereur, 18 septembre 1809.

> une lettre de service de la part de Sa Majesté et je suis heureux d'avoir été choisi pour remplir cette mission, qui me permet de vous apporter le premier mes félicitations ». […] M. le maréchal, oubliant ses souffrances et la peine qu'il avait à se mouvoir, partit aussitôt pour voir l'Empereur, et le remercier de la haute dignité dont il venait de l'investir »[95].

Les réceptions de récompense et nominations illustrent parfois la valeur honorable des soldats de la Grande Armée. Ainsi, après la bataille d'Austerlitz, où il a été blessé, Levavasseur raconte :

> « Le général Walther m'informa que l'Empereur lui avait accordé une croix d'honneur pour moi. Je répondis que je n'oserais porter cette croix, qu'il y avait dans ma batterie un canonnier nommé Collot, auquel elle était due de préférence ; que ce canonnier, par sa fermeté en présence de l'ennemi, nous avait sauvé la vie à tous à Amstetten et qu'il méritait le premier une récompense. Le général m'écrivit qu'il venait d'obtenir deux croix pour ma batterie et que Collot en aurait une ainsi que moi »[96].

De la même manière, les témoignages des hommes de l'armée napoléonienne prouvent l'importance attribuée à la distinction qui doit suivre un acte d'honneur, afin d'en garder le souvenir. Après la Moskowa, l'officier Bertrand raconte qu'après la bataille, le général de sa division le propose pour la croix de la Légion d'honneur. Durant la campagne de Russie, les nominations officielles prennent cependant davantage de temps à arriver, et pour combler à ce manque :

> « Dans la même nuit mes camarades de la compagnie, présents au drapeau me firent l'honneur de me présenter un certificat constatant ce que j'avais fait pendant la bataille. Je fus très sensible à leur souvenir et très reconnaissant de leur attachement bien que j'estimasse avoir fait simplement mon devoir de soldat »[97].

[95] F. Pils, *Journal de marche du grenadier Pils…*, p. 24.
[96] O. Levavasseur, *Souvenirs militaires…,* p. 34.
[97] V. Bertrand, *Mémoires du Capitaine Bertrand…*, p. 128.

b. Le déshonneur du déçu

Cependant, tout le monde ne peut être, et n'est pas, récompensé. L'attribution d'une récompense peut en effet prendre du temps, être oubliée, être ajournée. Distinguer une élite, même républicaine ou de mérite, nécessite de faire de fait une sélection.
Voir des camarades récompenser et ne pas l'être soi-même provoque ainsi de cruelles déceptions :

> « La veille de notre départ, il y eut une grande promotion de vélites au grade de sous-lieutenant, et annoncée seulement au moment de nous mettre en marche. J'espérais beaucoup d'en faire partie, mais je fus trompé dans mon impatiente attente. J'en fus assez contrarié, et quittai sans regret une ville où j'avais éprouvé des désappointements et des vexations »[98].

Le déshonneur peut être d'autant plus grand quand des subordonnés sont récompensés et qu'un officier n'obtient pas l'honneur souhaité :

> « Le général de Saint-Germain […] se voit avec peine privé du grade de commandant dans la Légion d'honneur, tandis qu'à la bataille d'Austerlitz, presque tous les colonels de cavalerie et notamment ceux sous ses ordres ont obtenu cette honorable distinction »[99].

Si la Légion d'honneur, par principe, ne se demande pas, les requêtes de ce genre peuvent également être adressées directement par celui qui se sent blessé dans son honneur de soldat : le général Chasseloup-Laubat demande ainsi à obtenir le grade de grand-officier dans la Légion d'honneur, afin de diminuer la distance qui le sépare alors des généraux Dejean et Marescot, ses égaux depuis les guerres de la République.[100]

Parfois, un officier doit renouveler une demande de récompense pour un de ses hommes, parce qu'elle n'est, au début, pas retenue. Durant la campagne de 1805, le maréchal Bernadotte supplie ainsi plusieurs fois l'Empereur d'accorder le grade de général de brigade à Maison. La première demande date du 15 novembre 1805, et laisse sous-entendre que l'avancement avait déjà été abordé :

---

[98] J.-B. Barrès, *Souvenirs d'un officier…*, p. 91.
[99] Service hist. Défense, GR2C 23, lettre du maréchal Bernadotte au maréchal Berthier, 16 juin 1806.
[100] Service hist. Défense, GR2C 35, lettre du général Chasseloup-Laubat à l'Empereur, 12 janvier 1807.

> « Je rappelle à son souvenir l'adjudant commandant Maison ; les bons services de cet officier et ses blessures honorables me font un devoir de solliciter pour lui la bienveillance de Votre Majesté et de la prier de lui accorder le grade de Général de Brigade ; il y a quinze mois que Votre majesté daigna me dire qu'Elle se souviendrait de lui »[101].

Une autre lettre suit, deux mois plus tard :

> « Je prends la liberté de remettre sous les yeux de Votre Majesté la demande que j'ai déjà eu l'honneur de lui présenter en faveur de l'adjudant commandant Maison. Ce militaire déjà couvert d'honorables blessures s'est encore distingué d'une manière remarquable à la bataille d'Austerlitz »[102].

Maison est finalement promu au grade de général de brigade le 10 février 1806.
Les références à des demandes précédentes sont nombreuses dans les correspondances adressées à l'Empereur comme au maréchal Berthier :

> « J'ai l'honneur de supplier de nouveau Votre Altesse Sérénissime de présenter à Sa Majesté l'Empereur et Roi, mes prières pour obtenir de l'avancement dans la Légion d'honneur, n'étant toujours qu'un simple légionnaire »[103].

Dans l'étude des demandes adressées au ministre de la Guerre ou à Napoléon, certains généraux ou maréchaux prennent davantage le parti d'insister lorsqu'ils proposent un de leurs hommes, notamment leurs aides de camp, à la reconnaissance impériale, ce qui est notamment le cas du maréchal Bernadotte :

> « J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté l'état des services de M. Hamelinaye, mon aide de camp, colonel, déjà, après la campagne de Pologne, j'avais pris la liberté de vous demander le grade de général de brigade pour cet officier estimable, je renouvelle aujourd'hui cette demande, et je la supplie de vouloir bien me l'accorder »[104].

Quand ils adressent des demandes pour leurs subordonnés, les généraux et maréchaux de Napoléon se font particulièrement insistants, parce que ne pas être

[101] Service hist. Défense, GR2C 7, lettre du maréchal Bernadotte à l'Empereur, 15 novembre 1805.
[102] Service hist. Défense, GR2C 9, lettre du maréchal Bernadotte à l'Empereur, 11 décembre 1805.
[103] Service hist. Défense, GR2C 55, lettre du général Liébert au maréchal Berthier, 17 octobre 1807.
[104] Service hist. Défense, GR2C 91, lettre du maréchal Bernadotte à l'Empereur, 7 juin 1809.

entendus constitue un déshonneur pour eux, d'autant plus lorsque des récompenses ont été attribuées à d'autres unités, au niveau d'un corps d'armée

> « Lorsque j'ai eu l'honneur de présenter mes hommages respectueux à V.M. à Osterode, V.M. a agréé les demandes que je faisais pour mes aides de camp : je partis plein de confiance dans l'assurance qu'elle daigna me donner et cependant aucun de mes aides de camp n'ont reçu les décorations que je sollicitais. Depuis, un travail général a été fait, beaucoup de croix distribuées, aucun de mes officiers n'a été élu ; il m'est vraiment douloureux d'être le seul maréchal dont les aides de camp ne soient point décorés. Sire, vous êtes trop grande et trop juste pour ne pas m'accorder ma demande »[105].

Et la situation est la même au niveau d'une division ou d'un régiment : « Tout ce qui fut demandé à Votre Majesté vous daignâtes l'accorder et moi seul, Sire, je n'ai rien obtenu en faveur des officiers méritants qui m'entourent et qui m'ont rendu les plus importants services dans les journées des 19, 21 et 22 avril »[106].

Cependant, le sentiment d'honneur d'avoir été récompensé, comme celui de déshonneur d'avoir été oublié, peuvent avoir une conséquence commune : inviter le soldat concerné à se battre toujours plus, pour mériter la récompense reçue, ou pour tenter de l'obtenir :

> « On ne saurait dire qu'il en résulte de la considération, ni du respect, mais, tout le moins, une sorte de fatuité pour le décoré, et, pour le non décoré, une façon d'envie qui le porte à faire ce qu'il faut pour obtenir un pareil ruban »[107].

[105] Service hist. Défense, GR2C 47, lettre du maréchal Masséna à l'Empereur, 27 mai 1807.
[106] Service hist. Défense, GR2C 91, lettre du général Friant à l'Empereur, 2 juin 1809.
[107] F. Masson, *Jadis et Aujourd'hui…*, p. 192.

3. Récompense et serment : mettre davantage son honneur au service de l'Empereur

a. Les serments de l'Empire

Les serments, qui sous l'Empire sont prescrits dans de nombreuses occasions, sont intimement liés à cette notion d'honneur. Ils sont au fondement du service de l'Empereur et contribuent à créer une société basée sur cette notion et le respect à la parole donnée. L'Empereur est le premier à devoir prêter serment, sur son honneur, devant tout le peuple français. Ce serment est prévu dans le sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII (18 mai 1804) :

> « Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République, de respecter et de faire respecter les lois du concordat et la liberté des cultes ; de respecter et faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux ; de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi ; de maintenir l'institution de la Légion d'honneur ; de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français »[108].

Le serment d'un hypothétique régent y est également inscrit, ainsi que celui des titulaires des grandes dignités et grands offices de l'Empire : « Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur »[109]. Et tous les fonctionnaires publics, ainsi que les officiers et soldats de l'armée de terre et de mer doivent prêter ce serment.
Si ce serment est obligatoire, avec la multiplication des avancements et des officiers, il est difficile pour le régime impérial de vérifier qui l'a prêté et qui ne l'a pas fait. Des moments sont ainsi prévus où officiers et soldats, notamment de passage à Paris, peuvent aller prêter serment, mais nombreux sont donc ceux qui ne l'ont pas fait durant toute leur carrière. Ainsi, en février 1813, le général Clarke transmet au grand chambellan la liste des officiers qui ne l'ont pas encore prêté et qui sont à Paris :

[108] Sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804), Titre VII sur les serments, Article 53, cité dans *Constitutions de l'Empire français…*, p. 40.
[109] Sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804), Titre VII sur les serments, Article 56, cité dans *Constitutions de l'Empire français…*, p. 40.

> « Monsieur le comte, S. E. M. le duc de Frioul m'a fait connaitre que Sa Majesté l'Empereur recevra demain à son lever le serment des officiers supérieurs qui ne l'ont point encore prêté ! Il m'a engagé à envoyer à Votre Excellence la liste de ces officiers qui se trouvent en ce moment à Paris ; j'ai l'honneur de la lui transmettre ci-joint »[110].

Il est également prévu qu'un serment accompagne les différentes récompenses attribuées par l'Empereur. Dans la lettre d'avis que le récompensé reçoit, on lui enjoint la prestation de serment. Les légionnaires doivent ainsi jurer

> « sur mon honneur de me dévouer au service de l'Empire et à la conservation de son territoire dans son intégralité ; à la défense de l'Empereur, des lois de la République et des propriétés qu'elle a consacrées, de combattre par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le système féodal ; enfin, de concourir de tout mon pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité chez la première de nos Constitutions »[111].

Au début de l'Empire en tous cas, le serment est bien prêté à l'Empereur ou à ses représentants :

> « Ce fut à Turin que je reçus ma nomination de chevalier de la Légion d'honneur, le 5 germinal an XII (26 mars 1804). Je fus reçu par le colonel, le régiment étant sous les armes, et je prêtai serment devant la Cour royale. Ces deux cérémonies se firent avec pompe »[112].

Puis, tout comme pour les offices et dignité de l'Empire, ces prestations de serment, à l'Empereur et à sa dynastie, qui donnent d'abord lieu à des cérémonies publiques, sont ensuite rarement prêtés.

Lorsque le projet d'Ordre des Trois Toisons d'Or est repris, en 1810 et 1811, après avoir été quelque peu oublié, des projets de serments sont étudiés, un pour les Grands Chevaliers –

> « Je jure, par Dieu et par l'honneur, d'observer religieusement tous les status de l'ordre, de donner aux soldats français l'exemple qu'ils doivent attendre de

[110] Service hist. Défense, GR2C 138, lettre du général Clarke au comte de Montesquiou, 23 février 1803.
[111] C.-C. de Boisdeffre-Pouget, *Souvenirs de guerre du général baron Pouget…*, p. 31.
[112] C.-C. de Boisdeffre-Pouget, *Souvenirs de guerre du général baron Pouget…*, p. 47.

> leurs chefs, et de garder à mon souverain ma foi d'un sujet soumis et d'un chevalier fidèle »[113]

- et un pour les commandants et chevaliers –

> « Je jure, par Dieu et par l'honneur, de me soumettre à tous les statuts de l'Ordre des Trois Toisons d'Or et de défendre au péril de ma vie, envers et contre tous, les droits de Napoléon premier comme souverain de l'Empire et Grand Maitre de l'Ordre. Je jure de vivre et mourir sous ses drapeaux »[114].

Dans le cas de l'Ordre Impérial des Trois Toisons d'Or, Dieu est désormais associé à l'honneur dans le serment prêté. Mais c'est un serment qui est, cette fois, purement militaire, tout comme l'ordre : « Dieu » est présent, mais suivi immédiatement par l'honneur. Et les engagements sont uniquement liés à la guerre et au service des armes.
Que ce soient les serments liés à une dignité de l'Empire, ou ceux liés à l'attribution d'une récompense, tous ont en commun d'ériger l'honneur en valeur essentielle pour tout Français, mais également de constituer une société qui s'engage à sauvegarder Napoléon, son régime et sa dynastie.
En avril 1814, lors de sa première abdication, Napoléon est obligé de relever tous ses sujets de leur serment, en même temps qu'il s'engage à respecter celui qu'il a prêté en 1804, en acceptant de descendre du trône et de quitter la France pour le bien de sa Patrie et pour apporter la paix à ses compatriotes.

b. *« Je pris la ferme résolution de tout faire pour le justifier et pour en mériter encore par la suite »*[115]

L'attribution d'une récompense, en liant le distingué par un serment, met le récipiendaire à l'honneur, et l'encourage également à se dévouer toujours plus au service de son souverain :

---

[113] Musée national des Ordres de chevalerie et de la Légion d'honneur, registre du maréchal Berthier concernant l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or.
[114] Musée national des Ordres de chevalerie et de la Légion d'honneur, registre du maréchal Berthier concernant l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or.
[115] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 32, après avoir été nommé capitaine et membre de la Légion d'honneur, suite à la bataille d'Austerlitz.

> « J'ai l'honneur d'accuser à Votre Altesse Sérénissime la réception des diverses promotions et les lettres de faveurs que Sa Majesté a daigné accorder à plusieurs militaires sous mes ordres, permettez-moi de vous en remercier Monseigneur et d'assurer S.M. que tous y ont été très sensibles, et qu'ils ne voient dans ces grâces qu'un nouveau véhicule pour se rendre dignes de plus en plus de la bienveillance de Sa Majesté l'Empereur »[116].

C'est en effet un *topos* que l'on retrouve dans nombre de lettres de remerciements, la promesse de continuer encore plus à servir et à mettre ses armes et son honneur au service de l'Empereur :

> « Messieurs les officiers supérieurs du 5e corps d'armée, après avoir participé aux récompenses que l'Empereur décerne à ses fidèles serviteurs, m'ont chargé d'offrir à Sa Majesté, par votre organe, le témoignage de leur gratitude et l'hommage de leur dévouement sans borne »[117].

Cet exemple, valable dans le cas d'une unité, l'est également pour les officiers qui voient leurs hommes récompensés :

> « En vous désignant les braves officiers qui partagent depuis longtemps mes fatigues, j'étais dans la douce conviction que Votre Majesté récompenserait leurs services. Sire, vous m'avez donné dans cette circonstance la mesure bien flatteuse des vieux sentiments dont vous daignez m'honorer. Les expressions touchantes de votre lettre ajouteraient, s'il était possible à mon dévouement pour votre personne »[118].

La nécessité de redoubler d'efforts au service de l'Empire est également présente dans les propos tenus par les officiers qui transmettent à leurs hommes les distinctions attribuées par l'Empereur :

> « Notre colonel nous annonça que trois brevets de capitaine, quatre de lieutenant et sept de sous-lieutenant venaient de lui être envoyés ; de suite il donna connaissance des promotions ; faites aussitôt, il fit demander les

[116] Service hist. Défense, GR2C 153, lettre du général Grandeau au maréchal Berthier, 3 août 1813.
[117] Service hist. Défense, GR2C 76, lettre du général Beker au maréchal Berthier, 24 avril 1808.
[118] Service hist. Défense, GR2C 36, lettre du maréchal Augereau à l'Empereur, 15 janvier 1807.

> nouveaux promis, dont j'étais ; il nous fit un petit discours en nous disant que nous devions redoubler de courage pour le service de Sa Majesté. »[119]

Les heureux récompensés s'engagent ainsi, dans leurs lettres et témoignages, mais également par le serment qu'ils doivent prêter après la réception d'une distinction, à servir avec plus de fidélité et de zèle encore le pouvoir impérial. Les déçus, eux, tentent de faire valoir leurs droits auprès du ministre de la Guerre ou de l'Empereur, et de se démarquer au milieu de la masse des soldats qui constituent la Grande Armée.

[119] P. Robineaux, *Soldats de Napoléon…,* p. 157.

> « Ce n'était pas une petite affaire que de rétablir les dignités, les titres, les décorations, au milieu d'un peuple qui combattait et triomphait, depuis quinze ans, pour les proscrire. […] On le fit Empereur, il créa des grands et se fit une cour. Bientôt la victoire sembla prendre le soin elle-même d'affermir et d'illustrer subitement ce nouvel ordre des choses. […] L'Empereur rétablit des présentations spéciales auprès de sa personne, des admissions à sa Cour ; mais au lieu de ne se décider que sur la naissance, ce ne fut plus, et toujours, que sur la base combinée de la fortune, de l'influence et des services. Ainsi l'Empereur accorda des titres et distribua des croix et des cordons ; mais, au lieu de ne les répandre que sur une classe héréditairement privilégiée, il les étendit à toute la société, à tous les genres de service, à tous les genres de talents »[120].

Napoléon I^er^, en étendant ces récompenses et titres à tous, après avoir imposé l'honneur à tous, parvient ainsi, après l'intermède révolutionnaire, à réimposer la notion de distinctions. Et moins de vingt-cinq ans après la chute de la royauté et l'exécution du roi, il parvient à rétablir un Empire, basé sur la victoire, l'honneur et la récompense.

En donnant une nouvelle définition, faite non seulement d'héritages monarchiques, comme révolutionnaires, mais aussi d'innovations, centrée sur la fidélité à sa personne et à son régime, Napoléon pose les bases d'une nouvelle société, fortement militarisée, et victorieuse.

Il fait ainsi naître, chez la plupart des soldats de ses armées, une vertu militaire, politique, et presque religieuse, qui les pousse à se dépasser, pour la victoire, et dans l'espoir d'être distingués et remarqués par leur Empereur.

Cette intrépidité, presque folle, des soldats convoitant les honneurs, permet à Napoléon d'avoir des bras armés pour multiplier les succès, et des sujets fidèles, ayant juré sur leur honneur, pour consolider son Empire.

Par le rétablissement de l'honneur, et la mention de leur gloire à venir, Napoléon, chef de guerre, galvanise ainsi ses hommes : en contrepartie de leur participation aux victoires de ses armées, il leur garantit de flatter leur propre honneur par sa reconnaissance impériale.

[120] E. de Las Cases et al, *Mémorial de Sainte-Hélène…*, p. 334.

Chapitre III. Récompenser le soldat victorieux

> « Je vous enverrai une relation détaillée qui puisse vous faire connaître ceux à qui la patrie doit une reconnaissance particulière. Généraux, officiers, soldats, tous ont soutenu dans cette journée mémorable la gloire du nom français »[1].

La récompense apparaît, dès le premier des « bulletins » que le général Bonaparte adresse au Directoire, le 25 germinal an IV (14 avril 1796), comme la preuve de la participation active, et glorieuse, du soldat au combat victorieux. C'est à ce titre que le général en chef demande des titres de reconnaissance pour ses soldats de l'armée d'Italie.

En effet, comme l'expose Xavier Boniface, après avoir énuméré les trois objectifs donnés à la récompense (honorer, distinguer, glorifier) : « La décoration enfin contribue à glorifier les auteurs d'action d'éclat : elle reconnait leur rôle dans la conquête par les armes de la gloire »[2].

En tant de premier consul, puis en tant qu'Empereur, Napoléon donne à la récompense cette même vocation d'incarner la victoire. Ainsi, les faits d'armes, et actions d'éclats sont insérées dans les récits des batailles que rédige ou fait rédiger l'Empereur, par le biais des *Bulletins de la Grande Armée*, qui permettent en même temps de faire connaître à l'armée, tout comme aux Français et aux étrangers, la grandeur de la munificence impériale.

C'est cette dernière qui s'incarne par la suite dans les nominations à l'avancement, à la Légion d'honneur, et dans toutes les autres formes de récompenses, par le biais de documents, avis, lettres patentes, décrets, lettres, qui affirment le lien qui est fait entre l'attribution d'un honneur et la victoire remportée.

La récompense comme simple suite, conséquence de victoire, devient ensuite mémoire de cette bataille, avec notamment la dignité de maréchal et la création de titres relatifs à ses victoires, au profit des plus célèbres et fameux combattants de l'Empire.

[1] J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 22.
[2] X. Boniface, « Décorer les militaires (XIX^e^-XX^e^ siècles) », dans *La Fabrique de l'honneur…,* p. 103.

A. Une récompense officiellement liée à la victoire

1. Promesse et expression de la satisfaction impériale

a. Avant et après la victoire : la promesse de la munificence impériale

« Vous serez l'objet de mes plus tendres sollicitudes »[3]: cette promesse, issue du plus fameux ordre du jour[4] de Napoléon Ier, au lendemain de son plus célèbre succès à Austerlitz, illustre bien ce perpétuel engagement à récompenser les soldats victorieux. L'Empereur promet d'être reconnaissant envers les hommes qui ont contribué à la gloire de son nom et de leur patrie.

C'est principalement à travers les textes qu'il rédige ou fait rédiger, puis qu'il fait distribuer et lire à la tête des régiments, que l'Empereur promet à ses soldats à la fois la victoire et les récompenses qui suivront cette dernière, puis qu'il les félicite, en renouvelant ses promesses de bonté.

Promettre des récompenses, c'est ce que fait déjà le général Bonaparte et futur empereur Napoléon. Avant la bataille, deux sortes de distinctions sont garanties en cas de succès : les récompenses classiques (avancement, décorations, etc.) et les récompenses aux vues de la postérité.

Ces deux possibilités sont déjà évoquées lors des proclamations du général en chef, à l'occasion de la campagne d'Égypte. À son Quartier Général de Toulon, le 21 floréal an VI (10 mai 1798), il promet à chaque soldat de terre et de mer de l'armée de Méditerranée, « qu'au retour de cette expédition, il aura à sa disposition de quoi acheter six arpents de terre »[5]. Depuis Paris qu'il a rejoint, aux mêmes militaires il déclare, le 11 frimaire an VIII (2 décembre 1799) : « Soldats, songez au jour où, victorieux, vous rentrerez sur le territoire sacré ; ce sera un jour de gloire et de joie pour la nation entière »[6] .

Cette promesse de gloire en cas de victoire est l'engagement qui revient le plus souvent dans les proclamations impériales. Ainsi, alors qu'il justifie la reprise de la guerre en

[3] J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 208.
[4] Proclamation du lendemain de la bataille d'Austerlitz (3 décembre 1805), mise à l'ordre du jour de l'armée.
[5] Napoléon Ier, *Discours de guerre…,* p. 52.
[6] Proclamation du lendemain de la bataille d'Austerlitz (3 décembre 1805), mise à l'ordre du jour de l'armée.
[6] Napoléon Ier, *Discours de guerre…,* p. 69.

octobre 1806, l'Empereur affirme : « il n'est aucun de vous qui veuille retourner en France par un autre chemin que par celui de l'honneur. Nous ne devons y rentrer que sous des arcs de triomphe[7]».

De même, à la veille de la bataille de la Moskova, il en appelle au courage de ses soldats, en leur affirmant que lorsque la victoire sera remportée, ils auront part à la gloire de cette dernière :

> « Désormais la victoire dépend de nous : elle nous est nécessaire. […] et que la postérité la plus reculée cite avec orgueil votre conduite en cette journée ; que l'on dise de vous : Il était à cette grande bataille sous les murs de Moscou ! »[8]

Le combat remporté, et l'issue heureuse, les soldats ont désormais droit à la reconnaissance de leur Empereur. C'est un véritable cérémonial qui s'instaure, tout au long des victoires de l'Empire, que cette assurance pour les soldats, de la bouche même de leur chef, d'une pluie de bontés.

La récompense suprême, toujours promise dans ces paroles de gratitude, mais jamais totalement acquise, c'est la paix : « au soir des batailles, Napoléon insistait moins sur la victoire que sur la justification de la guerre, et, surtout, sur la paix à venir, donnant sens aux épreuves du soldat »[9].

Mais après le combat heureux, les promesses de récompenses sont également beaucoup plus matérielles, comme le montre cette proclamation à la Grande Armée, qui annonce la signature de la paix, le 6 nivôse an XIV (27 décembre 1805) : « J'ai accordé de l'avancement et des récompenses à ceux qui se sont le plus distingués. Je vous tiendrai tout ce que je vous ai promis »[10].

C'est ici l'exemple d'une fin de campagne, mais il en va de même juste après une grande victoire, comme Friedland - « Mes bienfaits vous prouveront ma reconnaissance et toute l'étendue de l'amour que je vous porte »[11].

Enfin, les serments de gratitude peuvent également concerner les parents et proches des soldats qui sont morts en contribuant à cette victoire. Sorte de récompense posthume, elle

---

[7] Napoléon I[er], *Discours de guerre…,* p. 118.
[8] J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 533.
[9] F. Houdececk, « De la mise en scène du commandement au mythe », dans É. Robbe (dir.), *Napoléon stratège…*, p. 32-37.
[10] Napoléon I[er], *Discours de guerre…,* p. 110.
[11] J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 388.

permet d'inclure la Nation entière dans le système de distinction de la Grande Armée. Un exemple en est la proclamation faite à l'armée après la sanglante bataille d'Eylau, en février 1807 :

> « Les braves qui, de notre côté, sont restés sur le champ d'honneur, sont morts d'une mort glorieuse : c'est la mort des vrais soldats. Leurs familles auront des droits constants à notre sollicitude et à nos bienfaits »[12].

b. Rapports, Bulletins et ordres du jour de victoire : la satisfaction impériale aux yeux de tous

La victoire remportée, l'Empereur remplit sa promesse en commençant par affirmer sa satisfaction. Cette dernière peut en effet sortir de la simple sphère de la correspondance, et mettre à l'honneur un officier victorieux et ses hommes aux yeux de toute l'armée, par le biais des récits de ces succès militaires.

Les ordres du jour impériaux, en effet, sont l'occasion d'exprimer la satisfaction du chef de guerre pour les actions d'un officier et de son corps d'armée –

> « S.M. l'Empereur témoigne sa satisfaction au Maréchal Ney et à son Corps d'armée, pour l'activité qu'ils ont portée dans le blocus et dans la construction des batteries de mortiers »[13],

- ou d'une ou plusieurs unités :

> « L'Empereur témoigne sa satisfaction au 4e régiment d'infanterie légère, au 9e de ligne, au 9e d'infanterie légère, au 32e de ligne pour l'intrépidité qu'ils ont montré au combat de Dirnstheim, où leur fermeté à conserver la position qu'ils occupaient, a forcé l'ennemi à quitter celle qu'il avait sur le Danube. Sa Majesté témoigne sa satisfaction au 17e régiment de ligne et au 30e qui, au combat de Lambach, ont tenu tête à l'arrière-garde russe, l'ont entamée et lui ont fait 400 prisonniers. L'Empereur témoigne également sa satisfaction aux grenadiers d'Oudinot qui, au combat d'Amstetten, ont repoussé de ses belles et formidables

[12] J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 388.
[13] Service hist. Défense, GR2C 31, ordre du jour de l'Empereur après la reddition de Magdebourg, 12 novembre 1806.

> positions, les corps russes et autrichiens, et on fait 1500 prisonniers dont 600 Russes. S.M. est satisfaite des 1er, 16e et 22e régiments de chasseurs, 9e et 10e régiments d'hussards, pour leur bonne conduite dans toutes les charges qui ont eu lieu depuis l'Inn jusqu'aux portes de Vienne, et pour les 800 prisonniers russes faits à Stun »[14].

L'Empereur peut également déléguer ses témoignages de satisfaction, et demander à l'un de ses officiers de l'exprimer à ses soldats :

> « L'Empereur charge Monsieur le Maréchal Mortier de témoigner sa satisfaction aux compagnies de voltigeurs du 58e régiment de ligne et du 4e d'infanterie légère, qui ont défendu la redoute devant Stralsund à la sortie du 14 mars »[15].

Dans d'autres occasions, Napoléon donne même à ses maréchaux et généraux la responsabilité de mettre cette satisfaction à l'ordre du jour, au niveau divisionnaire ou régimentaire :

> « J'ai vu avec plaisir dans votre rapport la bonne conduite des grenadiers d'élites. […] Mettez à l'ordre des grenadiers que je suis content de la manière dont ils se sont conduits au combat de Wertingen »[16].

De même, ces officiers généraux peuvent également exprimer leurs félicitations et leur reconnaissance directement aux hommes qu'ils commandent :

> « Mr le M[aréch]al s'empresse de témoigner sa satisfaction à M.M. les officiers généraux et commandant des corps de l'armée dans la 25e division pour le zèle avec lesquels ils ont exécuté es ordres de l'armée. […] Il ne manquera pas d'en rendre à Sa Majesté un compte avantageux »[17].

Les *Bulletins de la Grande Armée*, au-delà d'être des récits de victoire, permettent également de véhiculer la satisfaction impériale. En effet, l'une de leurs missions est d'attester officiellement de la participation d'une unité, d'un régiment, d'un corps d'armée, ou d'un officier à une victoire remportée par la Grande Armée. Rédigés alors à

[14] Service hist. Défense, GR2C 7, ordre du jour de l'Empereur, 14 novembre 1805.
[15] Service hist. Défense, GR2C 42, ordre du jour de l'Empereur, 24 mars 1807.
[16] Napoléon Ier, et al, *Correspondance générale. V.…*, lettre 10981 au maréchal Lannes (9 octobre 1805), p. 787-788.
[17] Service hist. Défense, GR2C 33, ordre du jour du maréchal Kellermann, 15 décembre 1806.

partir des rapports officiels adressés au ministre de la Guerre après chaque combat, les bulletins sont l'occasion de féliciter ceux qui ont plus particulièrement acquis des droits à la reconnaissance de l'Empereur. Dans le récit de la bataille en tant que telle, s'insèrent donc récits d'actions d'éclat et témoignages de gratitude :

> « Sa Majesté a témoigné sa satisfaction aux grenadiers de la division Oudinot. Il est impossible de voir une troupe plus belle, plus animée du désir de se mesurer avec l'ennemi, plus remplie d'honneur et de cet enthousiasme militaire qui est le présage des plus grands succès »[18].

L'action d'éclat et le courage en question sont la plupart du temps fortement associés à la victoire qui les a rendus possibles, bataille qui doit ensuite rester dans les mémoires de tous :

> « Au combat d'Elchingen, qui est un des plus beaux faits militaires qu'on puisse citer, se sont distingués le 18e régiment de dragons et son colonel Lefebvre, le colonel du 10e de chasseurs Colbert, qui a eu son cheval tué sous lui, le colonel Lajonquière et un grand nombre d'autres officiers »[19].

Et si tous ces récits constituent des preuves de la participation de ses soldats à la victoire, c'est également pour qu'ils le soient pour les familles, proches des soldats, et pour la France et l'Europe tout entière :

> « leur valeur proclamée par une voix dont chaque accent retentissait dans l'Europe attentive, par ce grand capitaine, dont les bulletins allaient porter leurs noms dans l'univers entier, et surtout parmi les concitoyens et dans le sein de leurs familles à la fois rassurées et enorgueillies, que de biens à la fois ! »[20]

Et leur valeur est de telle manière proclamée aux yeux de tous, que ses bulletins deviennent en eux-mêmes une récompense pour le soldat.

---

[18] 3e *Bulletin de la Grande Armée*, 10 octobre 1805, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 163.
[19] 5e bis *Bulletin de la Grande Armée*, 15 octobre 1805, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 171.
[20] P. de Ségur, et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume II…*, p. 104.

c. L'attente de cette marque de satisfaction

> « Le soir, comme nous commencions à nous reposer, un ordre du jour arriva et qui fut publié dans notre régiment, à la lueur d'un flambeau. Par cet ordre du jour, le prince Eugène témoignait toute sa satisfaction à son armée d'Italie qui venait d'obtenir le plus brillant succès par sa bonne conduite et sa bravoure, ayant surmonté les obstacles, etc. , il désignait les faits et actions des divers régiments, il terminait par cette phrase à la louange du nôtre: « Je félicite également le 8e régiment de chasseurs de la belle conduite qu'ont tenue ses braves guerriers, qui se sont distingués en ma présence par deux charges des plus brillantes et qui font honneur à leur brave colonel. » Signé : Eugène, vice-roi. Cette louange nous servit de souper, et la nuit se passa tout de même ; apparemment que la gloire nourrit le soldat »[21].

Ces témoignages de satisfaction, et notamment ceux venant de l'Empereur sont fortement désirés, et ne pas être cité à l'ordre de l'armée ou dans un *Bulletin* peut apparaître comme une véritable punition :

> « Je saisirai cette occasion pour oser faire connaître à Votre Majesté, avec quel sentiment de peine l'artillerie ne s'est pas vu comprise dans les témoignages de satisfaction dont Votre Majesté a honoré aux yeux de toute l'armée, les travaux des troupes du génie. C'était la plus belle récompense qu'elle pouvait espérer »[22].

Certaines unités n'hésitent donc pas à demander cette mise à l'honneur après la participation à une victoire. C'est le cas de la division Legrand, après la bataille d'Austerlitz[23] : « La division Legrand attend avec impatience l'ordre du jour qui lui fera connaître si votre Majesté a été satisfaite d'elle »[24]. Trois jours après cette demande, le maréchal Berthier reçoit cette réponse :

> « Faites mettre à l'ordre du jour ce qui suit : « S.M. l'Empereur a passé la revue de la division Legrand. Il a été content de la belle tenue de cette division, et lui

[21] J. Chevillet, *Ma vie militaire…*, p. 49.
[22] Service hist. Défense, GR2C 47, lettre du général Songis à l'Empereur, 29 mai 1807.
[23] Lors de la bataille d'Austerlitz, la division Legrand est la 3e division d'infanterie du 4e corps, sous les ordres du maréchal Soult.
[24] Service hist. Défense, GR2C 10, lettre du maréchal Berthier à l'Empereur, 28 décembre 1805.

> a témoigné sa satisfaction sur la bonne conduite que les bataillons qui la composent ont tenue à la bataille d'Austerlitz. » »[25]

Et le 4 janvier, l'ordre du jour est ainsi rédigé :

> « S.M. l'Empereur et Roi a passé la revue de la division Legrand : elle a été contente de la belle tenue de cette division, et lui a témoigné sa satisfaction sur la bonne conduite que les bataillons qui la composent ont tenue à la bataille d'Austerlitz »[26].

Ces marques de satisfaction sont tellement désirées, qu'une fois obtenues, elles occasionnent très souvent des remerciements de la part des unités félicitées et de leur commandant en chef. Cette lettre du maréchal Davout, après les félicitations de l'Empereur à son corps suite à la victoire d'Auerstedt (14 octobre 1806), en atteste :

> « Sire, les félicitations que Votre Majesté veut bien adresser à son 3e corps et aux généraux qui le commandent les pénètrent tous de la plus profonde sensibilité ; Déjà, Sire, leur dévouement à votre personne était sans bornes ; ils ne sauraient y ajouter, mais ils brûlent de trouver l'occasion de vous en donner de nouveaux témoignages. L'expression de la satisfaction de Votre Majesté va devenir pour nos blessés un motif de consolation de ce qu'ils ne pourront aussitôt que leurs camarades courir à d'autres dangers. Quant aux braves que nous avons perdus, Sire, ils sont morts en héros : leur dernier vœu a été pour leur bien-aimé souverain. Permettez, Sire, pour ce qui me concerne, de vous exprimer aussi combien je suis touché des éloges de votre Majesté ; mon sang vous appartient ; je le verserais avec plaisir dans toutes les occasions, et ma récompense sera de mériter votre estime et votre bienveillance »[27].

Les soldats ne sont cependant pas les seuls pour lesquels une citation dans un *Bulletin* est un honneur. C'est également une cause de réjouissance et de fierté pour la famille du soldat, et même pour sa ville. Des mesures sont donc prises, dans leurs régions natales, en faveur de ces vainqueurs, comme le montre cette réponse au préfet de Seine et Oise :

[25] Napoléon Ier, et al, *Correspondance générale. V.…*, lettre 11240 au maréchal Berthier, 31 décembre 1805.
[26] Service hist. Défense, GR 2C 18, ordre du jour de l'Empereur, 4 janvier 1806.
[27] Service hist. Défense, GR2C 28, lettre du maréchal Davout à l'Empereur, 16 octobre 1806.

> « Monsieur le Préfet, j'ai reçu la lettre que vous avez adressée au Ministre à laquelle était joint l'exemplaire de l'arrêté que vous avez pris à l'égard du brave soldat de votre département, dont le nom est mentionné au Bulletin officiel de la Grande Armée du 29 vendémiaire. Je ne doute pas que S. E. ne reçoive avec le plus grand intérêt la communication de cet arrêté qui ne peut produire que d'heureux effets en excitant parmi les jeunes appelés à la défense de l'État leur courage et leur dévouement »[28].

2. Une condition à la récompense : être victorieux

a. Une participation vérifiée au combat victorieux

Le succès remporté, la participation à une, ou même à plusieurs victoires apparaît ensuite comme une condition *sine qua non* de l'attribution d'une récompense quelle qu'elle soit, comme en témoignage l'officier Barrès. En effet, lors de sa nomination au grade de sous-lieutenant, on lui demande avant de lui remettre sa lettre de promotion : « Avez-vous fait toute la campagne ? Étiez-vous à Iéna, à Varsovie, à Eylau, à Koenigsberg, à Berlin, au retour ? »[29]

De même, à la fin de la campagne de 1807, juste après le traité de Tilsit[30], qui introduit enfin une période de paix après deux ans de guerre presque continue, il est demandé par le ministère de la Guerre aux différents commandants en chef de rendre des états des officiers généraux de leurs corps d'armée, afin de constater leur présence aux différentes batailles de la campagne, et de justifier de leurs droits aux bontés impériales.
Dans le courant du mois de juillet, et jusqu'à la mi-août, nombreux sont donc les états adressés au maréchal Berthier, dans le cadre de cette enquête. Dans les archives de la

[28] Service hist. Défense, GR2C 7, lettre du secrétaire général du ministère de la Guerre au préfet de Seine et Oise, 11 novembre 1805.
[29] J.-B. Barrès, *Souvenirs d'un officier…*, p. 97.
[30] Les traités de Tilsit sont signés, le 7 juillet 1807 avec le tsar Alexandre I[er] et le 9 juillet 1807 avec le roi de Prusse et mettent fin à la guerre de la Quatrième Coalition.

Grande Armée conservées au Service historique de la Défense, ces états sont conservés pour la Réserve de cavalerie[31], le 1er corps[32], le 3e[33] et le 6e corps[34].
Tous ont la même structure, à savoir un tableau, avec le nom des officiers en question, leur grade, puis une colonne par bataille (Ulm, Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland, « différentes affaires du mois de juin »), avec la mention « présent » ou « absent », et de possibles observations, concernant le plus souvent la mort ou la blessure trouvées au combat lors d'une de ces victoires.

b. Refus et ajournements

Napoléon n'attend ainsi pas les nominations pour vérifier les qualités guerrières des récompensés. En effet, comme l'explique Gilbert Bodinier, « L'Empereur surveille toujours d'un œil attentif et sévère les listes des noms qui lui sont proposés pour l'attribution des croix de la Légion d'honneur »[35].
Et s'il y voit des noms qu'il ne sait pas avoir participé aux campagnes, il le fait savoir et refuse la demande. En est la preuve cette lettre adressée à son frère Joseph :

> « J'ai nommé dans la Légion d'honneur ceux que vous m'avez proposés. J'ai vu avec peine que vous m'avez proposé M de Bouillé qui n'a pas fait la guerre. C'est ainsi qu'on me fait donner des récompenses qui ne sont point méritées »[36].

Napoléon se plaint également des hommes proposés pour la décoration, et qui sont tellement jeunes qu'ils n'ont pas encore eu l'occasion d'aller véritablement au combat. Il demande alors que ceux-ci soient envoyés à la guerre, afin de prouver ce qu'ils valent :

> « Je vous envoie un état de tous les jeunes gens que vous m'avez fait mettre dans la Légion d'honneur. Il y en a beaucoup qui sont trop jeunes. Je vous envoie

[31] Service hist. Défense, GR2C 51, état des officiers généraux de la réserve de cavalerie pour constater leur présence aux batailles, juillet 1807.
[32] Service hist. Défense, GR2C 52, état des officiers blessés du 1er corps et des batailles auxquelles ils ont assisté, 10 août 1807.
[33] Service hist. Défense, GR2C 52, état des officiers du 3e corps et des batailles auxquelles ils ont assisté, 28 juillet 1807.
[34] Service hist. Défense, GR2C 51, état des officiers généraux du 6e corps pour constater leur présence aux batailles, juillet 1807.
[35] G. Bodinier, *Les officiers du Consulat…,* p. 124
[36] Napoléon Ier, et al, *Correspondance générale. VII…,* lettre 14448 à Joseph (1er mars 1807), p. 249.

> copie de l'ordre que je donne au ministre Dejean. Vous pouvez expédier cet ordre, et faire partir ces jeunes gens. Il est nécessaire de les employer, afin qu'ils gagnent véritablement la distinction qu'ils ont obtenue. Donnez ordre au sous-lieutenant Choiseul de se rendre en Dalmatie. Cet officier, quoique très jeune, ayant obtenu la décoration de la Légion d'honneur, il faut qu'il la gagne en servant où l'on se bat. S'il se trouve dans l'armée des jeunes officiers qui aient obtenu dernièrement cette distinction, envoyez-les également en Dalmatie et en Albanie »[37].

À ces plaintes, cependant, le maréchal Berthier, ministre de la Guerre ou major-général, répond fréquemment que cette jeunesse, si elle ne satisfait pas l'Empereur, n'est cependant pas contraire aux décrets sur les conditions de nomination des légionnaires notamment :

> « Vous vous plaignez, Sire, que dans telle nomination que je vous ai présentée pour la Légion d'honneur, il y a beaucoup de jeunes gens qui n'ont qu'un an de service. Votre Majesté doit se rappeler que son décret a prescrit que les corps désigneraient les individus qu'ils jugeraient les plus susceptibles tant officiers que sous-officiers et soldats d'être proposés pour être admis, dans la proportion déterminée par le dit décret ; que ces états vus par les généraux de brigade, par ceux de division et arrêtés par messieurs les Maréchaux commandants en chef, seraient remis à l'État-major général, pour être adressés à Votre Majesté : toutes les pièces originales ont été jointes à l'appui des demandes»[38].

La solution trouvée est alors de retarder la nomination au premier fait d'éclat. Maurice Tascher en témoigne, lors d'une revue en septembre 1809 : « À 2 heures, l'Empereur est arrivé, a fait plusieurs nominations, accordé beaucoup de demandes, en a ajourné d'autre en répondant : « Quand cela chauffera » » [39]. La même réponse est adressée aux maréchaux après l'envoi des états de proposition de leurs corps d'armée :

> « J'ai accordé de l'avancement à une partie de votre état-major, conformément à votre demande. Les officiers qui ne sont pont compris dans ces promotions le seront aux premiers évènements et aux premières places vacantes. J'apprécie

[37] Service hist. Défense, GR2C 16, lettre de l'Empereur au maréchal Berthier, 22 juin 1806.
[38] Service hist. Défense, GR2C 22, lettre de Berthier à Napoléon I^er^, 8 mai 1806.
[39] M. Tascher, *Notes de campagne…,* p. 26.

> les services qu'ils ont rendus, et ils ne peuvent être que de bons officiers ayant été formés sous vos yeux »[40].

3. Victoire et nominations

a. Les avis de nomination

Quand la participation au combat a donc été attestée, ainsi que le droit à une récompense, la nomination parvient au candidat. Et dans cette lettre, ou avis, de nomination, qui fait, pendant le Premier Empire, souvent office de brevet, la victoire est présente, comme le montre par exemple cette lettre de Napoléon Ier adressée au général Savary :

> « Pour vous donner une preuve de la satisfaction des services que vous m'avez rendus dans le commandement du 5e corps de la Grande Armée, des bonnes dispositions que vous avez faites et de la valeur que vous avez montrée au combat d'Ostrolenka, je vous ai accordé la grande décoration de la Légion d'honneur et j'ai ordonné au grand chancelier de vous l'envoyer sans délai avec le brevet de 20 000 francs de pension que j'y ai attaché »[41].

Les témoignages des contemporains montrent également ce lien étroit entre la réception de la récompense et la participation à la victoire. Cette récompense peut ainsi être liée à une blessure reçue lors d'un de ces succès, comme c'est le cas pour le général Pouget après qu'un boulet lui a coupé le pied gauche à Essling -

> « Ce fut pendant une de ces cruelles nuits que je reçus un messager du cabinet de l'Empereur qui m'apportait une dépêche du prince de Neufchâtel m'apprenant ma nomination au grade de général de brigade pour être employé en France »[42].

Ce rôle joué dans la bataille peut également conduire à des récompenses immenses –

---

[40] Napoléon Ier, et al, *Correspondance générale. VII…*, lettre 14003 au maréchal Augereau (11 janvier 1807), p. 59.
[41] Napoléon Ier, et al, *Correspondance générale. V.…*, lettre 14403 au général Savary (25 février 1807), p. 225.
[42] C.-C. de Boisdeffre-Pouget, *Souvenirs de guerre…*, p. 163.

> « Je fus blessé[43], à neuf heures du matin, d'un coup de mitraille à l'épaule qui ne me mit pourtant pas hors de combat. Quelques mois plus tard, je reçus la décoration de la Légion d'honneur et le commandement d'une compagnie de grenadiers ; j'avais alors vingt-huit ans »[44]-,

parfois contraires même aux décrets et législations régissant ces récompenses, comme le montre encore une fois l'exemple du général Pouget, cette fois après Austerlitz. En effet, le 22 décembre 1805, il reçoit deux lettres de nomination, une d'officier et une de commandant de la Légion d'honneur :

> « Le maréchal Soult, en les envoyant au général Legrand, lui mandait que cette haute récompense était le prix de ma conduite à la bataille d'Austerlitz. Il n'appartenait qu'à l'Empereur, fondateur de l'Ordre, de déroger à ses statuts, qui ne permettaient que l'on obtînt un grade supérieur qu'après quatre ans du grade inférieur »[45].

Cet exemple prouve alors que la participation, glorieuse, à une victoire, peut même, pour permettre à l'Empereur de témoigner sa reconnaissance, aller outre du système régulier de la récompense.

Les documents officiels des nominations font également une allusion permanente à la victoire. Ces décrets sont le plus souvent insérés dans le *Moniteur*, ce qui permet de faire savoir à tous, d'exprimer aux yeux de tous, la reconnaissance de l'Empereur, et ce qui a suscité ce droit à la distinction.

Les nominations sont le plus souvent annoncées par le Grand chancelier, le comte de Lacépède, ou par le maréchal Berthier, comme major-général ou ministre de la Guerre. Les raisons y sont mentionnées, et prennent la forme d'une liste de combats victorieux

> (« J'éprouve une satisfaction bien vive […] en vous annonçant cette nouvelle marque de bienveillance de Sa Majesté impériale, et de l'estime qu'Elle accorde aux services éminents rendus à l'État » à savoir « la grande décoration réunie aux lauriers que vous venez de moissonner sous le plus grand des héros, dans la plus mémorable des compagnes, et à ceux que vous aviez déjà cueillis à Furnes,

[43] Il s'agit ici de son récit de la bataille d'Austerlitz.
[44] J.-S. Vivien, *Souvenirs de ma vie militaire…*, p. 128-129.
[45] C.-C. de Boisdeffre-Pouget, *Souvenirs de guerre…*, p. 76.

> à Burick, à Friedberg, sur les rives du Rhin, sur les bords du Waals, dans la Nord-Hollande, etc. »[46])

- ou de la mention d'un combat en particulier :

> « L'Empereur, Général, voulant vous donner un témoignage de sa satisfaction, pour les services que vous lui avez rendus, et notamment à la bataille de Friedland, vous a nommé, par son décret du 13 juillet, grand Cordon de la Légion d'honneur »[47].

Il en va de même pour les décrets officiels insérés dans le *Moniteur*, qu'ils concernent un régiment, comme à l'occasion du siège de Gaète par exemple[48], ou un officier en particulier :

> « Voulant donner une preuve de notre satisfaction et de notre confiance au général en chef Suchet, pour tous les services qu'il nous a rendus dans différentes circonstances, et dans la prise de *Lérida, Méquinenza, Torlose* et *Tarragone*, Nous avons décrété et décrétons ce qui suit : Art. 1[er.] Le général de division Suchet est nommé maréchal de l'Empire »[49].

b. Récits de victoire, récits de récompense

Certaines nominations sont également évoquées dans les récits de victoire, et sont donc ainsi étroitement liées à cette victoire.

Tout d'abord, c'est une des missions des ordres du jour de faire l'annonce des récompenses attribuées. Thiébault, dans son *Manuel général du service des états-majors*[50] explique en quoi consistent ces ordres du jour[51] :

---

[46] Service hist. Défense, GR2C 10, lettre du Grand Chancelier Lacépède au général Vandamme, 27 décembre 1805.
[47] Service hist. Défense, GR2C 51, lettre du maréchal Berthier au général Grouchy, 14 juillet 1807.
[48] Décret impérial portant admission dans la Légion d'honneur d'un grand nombre de militaires s'étant distingués au siège de Gaëte, 5 janvier 1807, dans *Gazette nationale...,* p. 159-160.
[49] Décret impérial nommant le général de division Suchet maréchal de l'Empire, 8 juillet 1811, dans *Gazette nationale...,* p. 727.
[50] P. Thiébault, *Manuel général...,* p. 41.
[51] Thiébault divise ici ces ordres du jour en deux catégories, tout comme les états-majors, généraux et divisionnaires.

> « Les ordres généraux de l'armée sont ceux au moyen desquels les généraux, les officiers sans troupes, les troupes, ainsi que leurs chefs, et les chefs d'administration militaire, reçoivent les ordres, les avis et instructions que l'armée, ou la majeure partie de l'armée, ou de ceux qui y appartiennent, doivent connaître, d'après les intentions de S.M. l'Empereur, du vice-connétable, du ministre de la guerre, de celui de l'administration, et des généraux en chef, et dont le ministre ou le général en chef ne juge pas devoir faire l'objet d'une circulaire, ou d'ordres particuliers »[52].

C'est le chef de l'état-major général qui est chargé de la rédaction et de l'envoi de ces ordres.

Les ordres divisionnaires, eux, sont rédigés à l'état-major des divisions et sont « destinés à transmettre aux troupes qui les composent, les ordres et avis généraux que le commandant de division a à leur donner »[53]. Ces ordres doivent tout de même être envoyés au chef de l'état-major général, qui les vérifie et en garde une copie.

Dans l'article second de son propos concernant les ordres généraux et divisionnaires de l'armée, Thiébault énumère ensuite les principaux objets que ces ordres doivent contenir. En treizième place, peuvent y figurer « les avis importants »[54], et parmi ceux-là, on trouve : « les promotions ou autres récompenses ou encouragement à publier par les mêmes motifs[55], et pour exciter une honorable et utile émulation »[56].

L'Empereur met ainsi à l'ordre du jour de l'armée les récompenses qu'il accorde à ses soldats victorieux :

> « Mettez à l'ordre du jour les avancements et les récompenses que j'ai accordés dans le 4e corps pour la bonne conduite qu'il a tenue au combat d'Ostrovno. Faites connaître au vice-roi et mettez également à l'ordre du jour que j'accorde quatre décorations à chaque bataillon du régiment croate, du 84e de ligne, du 92e, du 106e, cinq à chaque bataillon du 8e léger, trois à chaque bataillon du 53e,

[52] P. Thiébault, *Manuel général…,* p. 63-64.
[53] P. Thiébault, *Manuel général…,* p. 65.
[54] P. Thiébault, *Manuel général…,* p. 69.
[55] Référence à la phrase précédente, concernant les jugements, condamnations, réprimandes et punitions, « à rendre publiques pour l'exemple ».
[56] P. Thiébault, *Manuel général…,* p. 70.

> et trois à chacune des deux compagnies de voltigeurs du 9e de ligne qui ont soutenu la charge de la cavalerie ennemie sur les bords de la Dvina »[57].

Les *Bulletins de la Grande Armée*, également, évoquent les récompenses accordées après les batailles, dans les récits-mêmes des victoires. En décrivant les honneurs attribués par l'Empereur à ses soldats victorieux, les *Bulletins de la Grande Armée* sont d'ailleurs les reflets des différentes récompenses auxquelles les membres de l'armée napoléonienne peuvent prétendre. En ce qui concerne, tout d'abord, l'avancement, ces comptes rendus de récompenses peuvent autant concerner une unité entière –

> « Sa Majesté a passé aujourd'hui, sur la place du Palais de Berlin, depuis onze heures du matin jusqu'à trois après-midis, la revue de la division de dragons du général Klein. Elle a fait plusieurs promotions. Cette division a donné avec distinction à la bataille d'Iéna, et a enfoncé plusieurs carrés d'infanterie prussienne »[58]-,

qu'un soldat en particulier :

> « Le général de cavalerie Bonardi Saint-Sulpice, blessé au poignet, ne voulut point aller à l'ambulance et fournit une seconde charge. Sa Majesté a été si contente de ses services, qu'elle l'a nommé général de division »[59].

Il en va de même pour les annonces de remises de Légion d'honneur, toujours étroitement associées aux victoires - « L'Empereur a témoigné sa satisfaction au général Savary pour le combat d'Ostrolenka, lui a accordé la grande décoration de la Légion d'honneur, et l'a rappelé près de sa personne »[60]-, et aux actions d'éclat qu'elles rendent possibles :

> « Le jeune Lauriston, âgé de dix-huit ans, et sorti depuis six mois des pages, a arrêté le commandant des uhlans, et, après un combat singulier, l'a terrassé. S.M. lui a accordé la décoration de la Légion d'honneur »[61].

---

[57] Napoléon Ier et al. *Correspondance générale. XII...,* lettre 31371 au maréchal Berthier (31 juillet 1812), p. 942.
[58] 28e *Bulletin de la Grande Armée*, 7 novembre 1806, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 276.
[59] 59e *Bulletin de la Grande Armée,* 14 février 1807, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 327.
[60] 63e *Bulletin de la Grande Armée*, 28 février 1807, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 331.
[61] 6e *Bulletin de l'Armée d'Allemagne*, 9 mai 1809, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 435.

Des récompenses plus matérielles y sont également représentées, comme les gratifications - « L'Empereur, pour témoigner sa satisfaction à l'armée assiégeante, a accordé une gratification à chaque soldat »[62]-, ou les remises de terres et de titres :

> « À Ratisbonne, l'Empereur a passé la revue de plusieurs corps, et s'est fait présenter les plus braves soldats auxquels il a donné des distinctions et des pensions, et les plus braves officiers auxquels il a donné des baronnies et des terres. Il a spécialement témoigné sa satisfaction aux divisions Saint-Hilaire et Friant »[63].

Dans les différents documents ou témoignages mentionnant l'octroi de récompenses, de toutes sortes, la notion de victoire est donc omniprésente. Et si cela est vrai pour les honneurs attribués à des unités ou à des officiers, cela l'est d'autant plus dans le cas des plus hauts officiers de l'Empire.

B. « Maréchal d'Empire, duc d'Auerstedt, prince d'Eckmühl » : les titres de la victoire

1. La restauration d'une dignité de la victoire : le maréchalat

a. Une nouvelle dignité pour l'Empire

Ce sont les maréchaux certainement, qui incarnent le mieux le lien étroit entre victoire et récompense : nommés à la suite d'un combat glorieux, ils ont ensuite la possibilité de porter le titre de cette victoire[64], et de la transmettre, créant de réelles dynasties de la victoire, au service de la dynastie napoléonienne.
L'article 48 du titre IV (régissant les grands officiers de l'Empire) du sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804), déclare que « les grands officiers de l'Empire sont – 1° Des maréchaux de l'Empire, choisis parmi les généraux les plus distingués ».

---

[62] 77e *Bulletin de la Grande Armée*, 29 mai 1807, après la capitulation de Dantzig, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 353.
[63] 2e *Bulletin de l'Armée d'Allemagne*, 27 avril 1809, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 427.
[64] Cf. Document 7 « Principaux soldats et grands officiers et titrés du nom des conquêtes et victoires de la Grande Armée », p. 541.

En même temps qu'il établit l'Empire, Napoléon Bonaparte restaure donc la dignité de maréchal, qui avait été supprimée par la Convention nationale, le 21 février 1793 : « Toutes les dénominations de lieutenant-colonel, colonel, maréchal de camp, lieutenant-général et maréchal de France, sont supprimées »[65].

Dès le lendemain, le 29 floréal, par décret,

> « Napoléon créa pour ses compagnons d'armes vingt places de maréchaux, dont quatre furent la récompense des anciens services des généraux Kellermann, Lefebvre, de Pérignon et Sérurier. Quatorze places furent données à des généraux en activité, illustrés par des commandements supérieurs et appelés à rendre de nouveaux services. [...] Les deux autres places furent réservées »[66].

Si pour être fait maréchal de l'Empire, il faut avoir, au moins, gagné une bataille rangée ou pris deux places fortes, le titre de maréchal n'est pas le grade suprême pour un militaire, mais une dignité purement civile, qui donne des droits, notamment celui de présider un collège électoral, d'avoir un rang à la cour, et une place dans la hiérarchie impériale.

b. Les différentes promotions de la victoire

Malgré cette dimension très civile du maréchalat, que ce soit à l'occasion de cette première promotion, ou des six suivantes, l'accession à la dignité de maréchal est une conséquence directe d'une participation à une victoire de la Grande Armée. Mais l'inverse n'est pas vrai, et

> « tous les hauts faits d'armes ne donnent pas lieu à nomination : malgré les victoires d'Austerlitz, Elchingen, et Ulm en 1805, Iéna, Auerstaedt et Lübeck en 1806, Napoléon n'accorde de maréchalat à personne »[67].

La première promotion, de 1804, récompense des généraux qui se sont déjà maintes fois distingués, lors des victoires de la Révolution, ou du Consulat. L'accession au maréchalat est donc une récompense pour une carrière victorieuse, plus que pour une

[65] Décret concernant toutes les troupes françaises et l'organisation de l'armée, des 21 et 23 février 1793, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 4...*, p. 115.
[66] C.-F. Méneval, et A. Fillion. *Dix ans avec Napoléon...,* p. 69.
[67] P. Le Carvèse, « La longévité des maréchaux du 1er Empire », dans *La Revue Napoléonica...*, p. 4-43.

victoire en particulier (« On se disait que c'était Valmy qui avait nommé Kellermann maréchal de France ; Fleurus, Jourdan ; Castiglione, Augereau ; Zurich, Masséna ; cent actions glorieuses Lefebvre, Ney, Lannes »[68]). Les brevets des nominations aux grandes dignités de l'Empire, conservés aux Archives Nationales dans la sous-série AF^{IV}, le confirment. Pour Murat, par exemple :

> « Prenant en considération les grands et recommandables services rendus à l'État par notre cher et bien aimé Joachim Murat, tant dans les fonctions de général de division et de gouverneur de la ville de Paris que dans celles de commandant des armées en divers batailles, combats, sièges et autres occasions considérables où il a donné des preuves signalées de sa valeur, prudence et expérience en la guerre ; mettant une entière confiance dans son affection toujours inviolable au service du peuple français et dans sa fidélité à notre personne ; et voulant lui signaler la parfaite satisfaction que nous conservons de ses services et les reconnaitre grâce à une récompense éclatante ; Nous l'avons nommé et nommons par ces présentes Maréchal de l'Empire »[69].

Les nominations suivantes sont plus directement liées à des faits d'armes. Ainsi, Victor devient maréchal de l'Empire, le 13 juillet 1807, un mois après la bataille de Friedland où il s'est distingué ; après Wagram, en 1809, accèdent à cette dignité Marmont, Macdonald et Oudinot

> (« M. le maréchal, oubliant ses souffrances et la peine qu'il avait à se mouvoir, partir aussitôt pour voir l'Empereur, et le remercier de la haute dignité dont il venait de l'investir. Sa Majesté lui fit l'accueil le plus cordial et lui dit qu'il avait mérité ce bâton depuis la bataille d'Austerlitz et que la prise de Wagram l'avait décidé à payer sa dette envers lui »[70]).

En 1811, le général Suchet acquiert le titre, après ses nombreuses victoires en Catalogne, comme commandant en chef de l'armée d'Aragon ; en 1812, c'est à Gouvion Saint Cyr d'obtenir son bâton, après le combat de Polotsk. Enfin, en 1813, c'est le prince

[68] P. de Ségur et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume I…*, p. 351.
[69] Arch. nat., AF^{IV} 1312, brevet de nomination à la dignité de maréchal en faveur du général Murat.
[70] F. Pils, *Journal de marche du grenadier Pils…*, p. 84.

Poniatowski, un étranger, lors de la bataille de Leipzig, qui est « nommé le soir même maréchal de l'Empire »[71], trois jours avant de mourir.
Le lien entre la nomination et la victoire est parfois visible du fait que l'obtention de cette honneur suprême intervient immédiatement après le succès militaire, ainsi pour Macdonald après Wagram :

> « Vers sept heures du soir, l'armée autrichienne avait entièrement évacué le champ de bataille et toutes les positions ; l'empereur fit dresser ses tentes, et pendant que la cavalerie poursuivait les arrière-gardes autrichiennes, il se porta sur la ligne au-delà du ruisseau, et s'arrêta devant le corps du général Macdonald : il le félicita de la belle charge à la baïonnette qu'il avait conduite, et l'embrassa, en l'appelant *monsieur le maréchal* »[72].

Enfin, durant les Cent-Jours, un dernier général est nommé maréchal de l'Empire : il s'agit d'Emmanuel de Grouchy, qui reçoit son bâton le 15 avril, pour son action dans cette campagne de France, mais également dans les précédentes batailles napoléoniennes, et sa fidélité lors du retour de l'Empereur :

> « Mon cousin, je vous écris pour vous faire connaitre ma satisfaction ; les services que vous venez de rendre, l'attachement que vous avez montré pour moi et pour la patrie, joints aux belles manœuvres, aux talents et au courage que vous avez déployés dans d'autres circonstances et notamment à Friedland, Wagram et dans les plaines de la Champagne, m'ont porté à vous nommer Maréchal de France »[73].

La réponse du désormais maréchal Grouchy, illustre bien l'état d'esprit des plus hauts dignitaires militaires de l'Empire, ainsi que leur dévouement à la victoire et à leur Empereur :

> « Français et soldat, je plaçais dès longtemps au premier rang de mes devoirs de verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour la cause de Votre Majesté, qui est celle de la patrie. Vous me rendez plus cher plus sacré, s'il était possible, ce devoir, Sire, en daignant ajouter un si haut mobile de reconnaissance à tant d'autres qui m'attachaient déjà à votre personne auguste. Heureux et fier de

[71] J.-R. Coignet, *Cahiers…*, p. 346.
[72] M. Dumas, *Souvenirs du lieutenant général…*, p. 377.
[73] Service hist. Défense, GR15C 15, lettre de l'Empereur au général Grouchy, 15 avril 1815.

> recevoir des mains du plus grand capitaine que les annales du monde puissent offrir à la postérité, la première des récompenses militaires, le reste de ma vie sera consacré à me montrer digne du grade éminent dont vous venez de me revêtir »[74].

En onze ans, de 1804 à 1805, l'Empire connaît donc vingt-six généraux élevés à la dignité de maréchal, pour un quota de seize maréchaux, autorisé par le décret de restauration du maréchalat (sans compter les quatre sénateurs[75], qui sont maréchaux honoraires). Le nombre de seize en activité n'est cependant jamais dépassé, puisque trois meurent au champ d'honneur[76], et quatre entrent au service d'un état étranger[77]. Enfin, en 1815, certains sont rayés de la liste des maréchaux, suite à leur attitude de 1814. C'est le cas d'Augereau, Berthier, Marmont, Pérignon et Victor.

2. L'anoblissement par la victoire

a. L'origine : les conquêtes des armées impériales

À cette élévation au maréchalat, signe ultime de victoire, s'ajoutent des titres, attribuées aux maréchaux, mais aussi à certains généraux et aux autres grands officiers et dignitaires de l'Empire.

Ces titres ont une origine, les fiefs et duchés constitués dans les territoires conquis par la Grande Armée. Ainsi, un décret impérial du 30 mars 1806, porte création dans le royaume d'Italie, de duchés fiefs de l'Empire français. Il s'agit, entre autres, des duchés de Dalmatie, Istrie, Frioul, Cadore, Vicence, Padoue ou encore Rovigo, qui sont destinés à être distribués aux plus grands officiers de l'État, civils comme militaires. Ces duchés ont ainsi vocation à être attribués, toujours selon le décret du 30 mars 1806, « aux généraux, officiers et soldats de notre armée qui ont rendu le plus de services à la patrie et au trône»[78].

---

[74] Service hist. Défense, GR15C 15, lettre du maréchal Grouchy à l'Empereur, 23 avril 1815.
[75] Il s'agit des maréchaux Kellermann, Pérignon, Sérurier et Lefebvre.
[76] Lannes suite à Essling, Bessières et Poniatowski lors de la campagne de 1813.
[77] Berthier abandonne son titre quand il devient prince de Neufchâtel, Murat quand il est nommé roi de Naples, Jourdan quand il entre au service du roi Joseph comme chef d'état-major, et enfin Bernadotte lorsqu'il devient prince de Suède.
[78] P. Lamarque, *Armorial…*, p. X.

C'est à ce titre que les militaires les plus proches de l'Empereur obtiennent un territoire dès 1806 : les duchés de Berg et de Clèves pour le prince Joachim et la principauté de Neufchâtel pour le maréchal Berthier :

> « Voulant donner à notre cousin le maréchal Berthier, notre grand-veneur et notre ministre de la guerre, un témoignage de notre bienveillance pour l'attachement qu'il nous a toujours montré, et la fidélité et le talent avec lesquels il nous a constamment servi, nous avons résolu de lui transférer, comme en effet, nous lui transférons par les présentes, la principauté de Neufchâtel, pour la posséder en toute propriété et souveraineté, telle qu'elle nous a été cédée par S.M. le roi de Prusse »[79].

Quelques mois plus tard, c'est le maréchal Bernadotte, qui est nommé prince de Pontecorvo.

L'objectif est alors, dans ces premières distributions, de consolider l'ordre social et le trône et de donner des centres de correspondance et d'appui à l'Empire[80], tout en remerciant ses plus fidèles sujets. Les titres sont alors de simples souvenirs des conquêtes et annexions de la Grande Armée, pour les hommes qui ont brillé lors des guerres révolutionnaires et consulaires. Les titres attribués n'ont aucun lien avec les victoires remportées, le caractère aléatoire des dotations étant bien démontré par les projets de lettres patentes[81] pour l'attribution des duchés : les duchés disponibles, après les conquêtes, sont répartis entre les futurs anoblis, avec comme simple mention de raison les services rendus au pays.

Dans la sous-série AF^{IV} conservée aux Archives Nationales, se trouvent ainsi des projets attribuant le même duché à plusieurs maréchaux. Et dans le projet définitif[82], avant l'introduction des titres de victoires, les choix sont donc très différents des nominations réelles : Davout avait ainsi Padoue, Lannes, Vicenze, etc., des duchés qui sont ensuite donné à des officiers ou dignitaires de l'Empire qui ne se sont pas, par leur participation à la victoire, distingués sur les champs de bataille. Le maréchal Davout laisse ainsi le duché de Padoue au général Arrighi de Casanova au profit du souvenir de la bataille d'Auerstedt ;

---

[79] Décret conférant au maréchal Berthier la principauté de Neufchâtel, 30 mars 1806, dans *Gazette nationale…*, p. 368.
[80] J. Tulard, *Napoléon et la noblesse d'Empire…*
[81] Arch. nat., AF^{IV} 1040, projets de lettres parentes pour l'attribution de duchés.
[82] Arch. nat., AF^{IV} 1040, projet initial de distribution des duchés grands fiefs de l'Empire.

le maréchal Lannes, lui, abandonne Vicenze pour Montebello, et le duché qui lui était attribué permet d'anoblir le grand-écuyer Caulaincourt.
Ces premiers projets restent donc encore très similaires aux pratiques de la noblesse d'Ancien Régime.

b. Après Dantzig : le souvenir des victoires

L'attribution des titres récompensant ses plus grands guerriers évolue cependant. C'est le maréchal Lefebvre qui est la cause de ces changements.
Ce dernier dirige et remporte en effet le siège de Dantzig[83], et le 11 juin 1807, le *Moniteur* diffuse ce message de l'Empereur :

> « Voulant donner à notre cousin le maréchal et sénateur Lefebvre, un témoignage de notre bienveillance, pour l'attachement et la fidélité qu'il nous a toujours montrés, et reconnaitre le services éminents qu'il nous a rendus le premier de notre règne, qu'il n'a cessé de nous rendre depuis, et auxquels il vient d'ajouter encore un nouvel éclat par la prise de la ville de Dantzick ; désirant de plus, consacrer par un titre spécial le souvenir de cette circonstance mémorable et glorieuse, nous avons résolu de lui conférer, et nous lui conférons, par les présentes, le titre de *Duc de Dantzick*, avec une dotation en domaines situés dans l'intérieur de nos États »[84].

Pour la première fois, l'Empereur associe donc directement la récompense qu'il offre à l'un de ses maréchaux, à la part prise par ce dernier dans une victoire.
Le général Rapp est témoin de cette récompense, si exceptionnelle qu'elle est inattendue :

> « Dès le lendemain de la capitulation, Napoléon récompense le maréchal Lefebvre de son succès en le faisant duc de Dantzig. Il l'en informe malicieusement, se jouant quelque peu de sa naïveté. Le 28 mai, le maréchal Lefebvre se rend auprès de l'Empereur pour lui faire part officiellement de sa victoire. Pendant l'entretien, Napoléon lui offre une boite de chocolats de

[83] Le siège de Dantzig dure du 18 mars au 2 mai 1807. La ville occupe une position stratégique dans le cadre des combats en Pologne durant la guerre de la Quatrième Coalition. C'est le maréchal Lefebvre qui dirige le siège, secondé par les généraux Chasseloup-Laubat et Lariboisière.
[84] Lecture d'un message de l'empereur et de lettre patentes, qui confèrent au maréchal et sénateur Lefebvre le titre de duc de Dantzig, 11 juin 1807, dans *Gazette nationale…*, p. 640.

> Dantzig : « Car puisque vous l'avez conquise, il est bien juste qu'elle vous rapporte quelque chose… » Puis Napoléon ajoute : « Duc de Dantzig, acceptez ce chocolat ; les petits cadeaux entretiennent l'amitié. »
>
> Le maréchal Lefebvre remercie Napoléon, met les chocolats dans sa poche avant de dîner avec l'empereur. En rentrant chez lui, il réalise subitement que Napoléon l'a appelé « duc de Dantzig ». Il comprend enfin qu'il vient d'être nommé duc »[85].

Après cette dotation, les autres maréchaux portent désormais leurs victoires dans leurs titres[86]. Et c'est ainsi que dans les lettres patentes finales[87] pour l'attributions de titres et dotations, le maréchal Kellermann est créé

> « Duc de Valmy, pour les services rendus à la Patrie dans cette journée dont le résultat fut la délivrance de notre territoire, et le présage de l'impuissance des différentes coalitions que devaient tramer la haine de nos ennemis »,

tout comme le maréchal Ney est nommé

> « Duc d'Elchingen, pour la bravoure distinguée et le grand talent qu'il a déployé dans toute sa carrière militaire, ayant, dans toutes les circonstances, puissamment contribué à la prospérité de nos armes. Nous avons surtout distingué sa belle disposition et son intrépidité à la journée d'Elchingen qui préluda si heureusement à la journée d'Ulm ».

Il en va de même pour Masséna avec Rivoli, Augereau avec Castiglione, Lannes avec Montebello, et Davout avec Auerstedt.

Les récompenses sont alors directement méritées par la participation à la victoire : « Ce fut le 14 octobre, dans un de ces mouvements ordonnés par l'Empereur, que Ney fit cette savante manœuvre qui lui valut le titre de duc d'Elchingen »[88] et

[85] P. Jéhin, *Rapp, le sabreur…*, p. 135-136.
[86] Cf. Document 7 « Principaux soldats et grands officiers et titrés du nom des conquêtes et victoires de la Grande Armée », p. 541.
[87] Arch. nat., AF^{IV} 1040, note sur l'attribution de titres avec dotations.
[88] O. Levavasseur, *Souvenirs militaire…*, p. 35.

> « Redoublant d'ardeur, il enleva à la baïonnette les redoutes ennemies et fit un carnage effroyable des troupes qui y étaient enfermées. Ce fait valut au duc d'Elchingen le titre de prince de la Moskowa »[89].

Et en effet, après avoir nommé ses maréchaux dans les duchés de leurs victoires, l'Empereur continue à les récompenser, en créant des principautés sur le même modèle.

> « Le titre de *prince* que je donne ici pour la première fois au colonel des chasseurs de la Garde était, comme celui de *roi* donné à l'électeur de Bavière et comme le mariage qui s'ensuivit, une suite naturelle de la campagne d'Austerlitz. On allait vite en ce temps-là ! »[90]

Ainsi, en août 1809, trois maréchaux obtiennent une principauté :

> « Nous avons jugé utile de reconnaitre par des récompenses éclatantes, les services qui nous ont été spécialement rendus dans cette dernière campagne par nos cousins le prince de Neufchâtel et les maréchaux duc d'Auerstedt et de Rivoli. Nous avons pensé d'ailleurs qu'il convenait de consacrer le souvenir honorable pour nos peuples, de ces grandes circonstances où nos armées nous ont donné des preuves signalées de leur bravoure et de leur dévouement, et que tout ce qui tendait à en perpétuer la mémoire dans la postérité, était conforme à la gloire et aux intérêts de notre couronne »[91].

Berthier est ainsi fait prince de Wagram, Davout prince d'Eckmühl, et Masséna, prince d'Essling :

> « La dénomination des nouvelles principautés rappelle le souvenir des victoires, où le courage des titulaires a secondé le génie de S.M. Par cette heureuse alliance, le prix dont l'Empereur honore le mérite personnel, devient en même temps un monument de la gloire nationale »[92].

[89] O. Levavasseur, *Souvenirs militaire…*, p. 176.
[90] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 108.
[91] Message de l'Empereur au sénat-conservateur portant que le prince de Neufchâtel est nommé prince de Wagram, le duc d'Auerstedt prince d'Eckmühl, et le duc de Rivoli prince d'Essling, août 1809, dans *Gazette nationale…,* p. 1100.
[92] Message de l'Empereur portant création de trois principautés en faveur du prince de Neufchâtel, du maréchal duc d'Auerstedt, et du maréchal duc de Rivoli, 3 octobre 1809, dans *Gazette nationale…,* p. 1100.

Les récompenses que Napoléon Ier attribue ainsi à ses maréchaux victorieux sont, ainsi, un moyen de consacrer ses propres victoires et son talent, mais aussi un moyen de consacrer la mémoire de cette bataille :

> « La ville de Raguse qui a l'honneur de voir son nom joint au vôtre, et à qui vos bontés pour elle ont donné le droit de vous regarder comme son protecteur, n'a pu voir sans enthousiasme la nouvelle dignité que Sa Majesté vient d'accorder à votre valeur et à votre mérite ; la gloire qui vous environne semble en effet Monseigneur rejaillir sur elle, et elle s'enorgueillit de vous voir arrivé au faîte de la grandeur »[93].

c. Une concurrence dans la victoire

Cependant, comme souvent avec Napoléon, ces titres ne peuvent être que des récompenses pour ses maréchaux victorieux. Et en effet, en faisant porter à ses meilleurs soldats le nom des victoires qu'il a dirigées en chef, il affirme sa supériorité militaire, notamment à ses ennemis :

> « La convention fut signée avec toutes les conditions que l'empereur avait dictées ; elle fut ratifiée par le major général, prince de Wagram, sous ce nouveau titre, malgré les représentations des commissaires autrichiens, sur ce qu'ils appelaient le dernier outrage »[94].

Le choix d'un titre peut également permettre à l'Empereur des Français d'affirmer un succès pourtant indécis : en effet, le maréchal Masséna porte le titre de prince d'Essling, alors même que les Autrichiens érigent, à Vienne, une statue de l'archiduc Charles sur la Heldenplatz (la place des héros), pour célébrer cette « victoire autrichienne ».

Surtout, Napoléon choisit les victoires avec lesquelles il titre ses maréchaux et généraux. Les batailles que, dans les récits et les célébrations, il associe à sa gloire propre, ne peuvent ainsi être portées par ses hommes. Il n'y a en effet aucun duc, ni prince, d'Iéna, et, surtout d'Austerlitz : Napoléon ne donne jamais à un de ses sujets le nom de sa plus belle victoire.

---

[93] Service hist. Défense, GR6C 4, lettre au maréchal Marmont, duc de Raguse.
[94] M. Dumas, *Souvenirs du lieutenant général…*, p. 390.

Un de ses maréchaux aurait cependant pu mériter ce titre, et éprouve un grand regret de ne pas être titré du nom de la bataille du 2 décembre 1805 :

> « Ce fut à cette époque que les maréchaux de France et d'autres personnages marquants reçurent des titres auxquels étaient joints un nouveau nom et une dotation considérable ; le maréchal Soult désirait et espérait être appelé duc d'Austerlitz ; c'était effectivement son plus beau fait d'armes et l'époque la plus glorieuse de sa carrière militaire ; mais Bonaparte ne voulait partager avec personne l'honneur de cette belle victoire, et le maréchal Soult reçut le titre de duc de Dalmatie, pays où il n'avait jamais été, et avec lequel il n'avait rien de commun ; il se voyait ains mis sur la ligne des ducs de Vicence, de Bassani, de Bénévent, d'Istrie et de tant d'autres dont les nouveaux noms n'étaient pas plus significatifs que les anciens, tandis que Ney, Davout, Lannes, Kellermann, Masséna et d'autres généraux qui s'étaient, comme lui, illustrés dans la guerre de la Révolution, avaient reçu, avec le titre de duc, un nom qui rappelait leur plus beau fait d'armes. Le maréchal Soult en conçut un violent dépit »[95].

D'autres maréchaux rêvaient d'un titre qu'ils n'ont jamais eu, ainsi Jourdan qui triomphe à Fleurus le 26 juin 1794, nommé maréchal de l'Empire, lors de la première promotion, et au 4e rang de cette dernière, pour ce fait d'armes. Il ne portera jamais ce titre, pour l'encourager à continuer à servir le roi Joseph :

> « Quant au maréchal Jourdan, je crains qu'en lui donnant un titre aussi élevé que celui de duc de Fleurus et une fortune assurée, il ne veuille revenir à Paris. Il faut le laisser venir à Madrid, lui dire que je lui destine un des dix duchés auxquels j'ai encore à nommer, et gagner ainsi quelques mois. Il vous servira en Espagne et s'y accoutumera »[96].

Napoléon utilise donc ces titres de la victoire, pour mobiliser ses maréchaux, et également pour rappeler qu'il est le seul maitre des victoires remportées par ses armées.

[95] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 104-105.
[96] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. VIII…,* lettre 18497 à Joseph, roi d'Espagne (7 juillet 1808), p.840.

3. Des récompenses étendues, une victoire prolongée

a. Récompenser les troupes des chefs victorieux

Ces anoblissements victorieux marquent, de plus, la victoire dans la mémoire de tous parce que très souvent, en même temps que les maréchaux, leurs troupes sont récompensées. Récompenser un officier, revient à honorer également ses soldats, ce qui peut se traduire, dans les attributions et les promotions, en une sorte de pyramide des honneurs. Cette distinction peut juste concerner la gloire et la renommée

> (« Le général Soult vient d'être nommé maréchal de l'Empire : ce nouveau témoignage de l'estime et de la confiance du souverain, est le prix des talents et des vertus ; et l'Armée verra avec le plus vif intérêt, l'honorable récompense accordée à son digne chef »[97])

ou alors consister en une distribution de décorations :

> « À la nouvelle de cette victoire, l'Empereur envoya un bâton de maréchal au général Saint-Cyr. Il mit un grand nombre de croix à sa disposition, et plus tard il approuva la plupart des avancements demandés »[98].

b. Héritiers de maréchaux

Enfin et surtout, la création de ces titres doit assurer à l'Empereur des futurs vainqueurs pour sa descendance. En effet, tous ces titres sont héréditaires

> (« Nous avons en conséquence érigé en principauté, sous le titre de *Principauté d'Eckmühl*, le château de Brülh, que nous avons acquis de la Légion d'honneur, avec les domaines qui en dépendent, pour être possédés par notre cousin le

[97] Service hist. Défense, GR2C 12, ordre du jour portant nomination au maréchalat du général Soult, 3 prairial an XII (23 mai 1804).
[98] P. de Ségur, et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume II…*, p. 116-117.

> maréchal duc d'Auerstedt et ses descendants aux clauses et conditions portées aux lettres patentes qui lui seront également délivrées »[99])

« de plus, il les titre, et par là, mieux que par l'argent dont il les gorge, il prétend prolonger dans leur hérédité leur courage et leur génie »[100]. C'est également une manière de perpétuer, dans les décennies, et les siècles à venir, le souvenir des victoires remportées sous ses ordres et son commandement.

Cette hérédité de la victoire, dans les titres, s'affirme également dans la dignité de maréchal, par le projet de l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or. En effet, l'article 3 du titre II, sur les conditions d'admission, précise que pourront recevoir la décoration

> « les descendants directs des Maréchaux qui ont commandé les corps de la Grande Armée dans ces dernières campagnes, lorsqu'ils auront atteint leur majorité et qu'ils se seront distingués dans la carrière qu'ils auront embrassée»[101].

Par cette mesure, la victoire aurait alors pu s'étendre au domaine civil, mais dans tous les cas, aurait donc contribué à préparer le façonnement d'une future génération toute dévouée au service des descendants de l'Empereur.

Ainsi, par les dignités, titres, et dotations, qu'il accorde à ses officiers les plus glorieux, l'Empereur associe de plus en plus ses combats glorieux aux récompenses qu'il attribue, et consacre ses victoires pour la postérité.

---

[99] Message de l'Empereur au Sénat-conservateur portant que le prince de Neufchâtel est nommé prince de Wagram, le duc d'Auerstedt prince d'Eckmühl, et le duc de Rivoli prince d'Essling, août 1809, dans *Gazette nationale...*, p. 1100.

[100] J. Morvan et J. Garnier, *Le soldat impérial...*, p. 467.

[101] Arch. nat., AF^{IV} 1039, Minute du décret de création de l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or, 15 août 1809.

C. L'élite de la victoire : la Garde impériale

1. Un corps particulier de la Grande Armée

a. L'origine : la Garde des consuls

Les maréchaux et dignitaires titrés ne sont cependant pas les seuls soldats à incarner la victoire. En effet, au cœur de la Grande Armée, une élite veille sur cette victoire.
Quelques jours à peine après le coup d'État du 18 brumaire, le consul Bonaparte crée, par l'arrêté du 7 frimaire an VIII, et organise par le décret du 13 nivôse an VIII (3 janvier 1800), une Garde des consuls.
Cette dernière est l'héritière des gardes de l'Assemblée nationale créés sous la Révolution, déjà transformées, sous le Directoire, en Garde du Corps Législatif et Garde du Directoire.
Le général Murat, qui s'apprête alors à entrer dans la famille du Premier consul est nommé commandant en chef de cette Garde. Elle a pour fonction de s'occuper de la sécurité rapprochée des consuls, et ses membres doivent être recrutés parmi des hommes qui se seront distingués sur le champ de bataille.
En avril 1800, le général Lannes remplace Murat, et dirige la Garde dans sa première campagne, en 1800, où elle se fait remarquer à Marengo.

Le 20 floréal an XII (10 mai 1804), une semaine avant la proclamation officielle de l'Empire, la Garde des consuls, qui s'est agrandie depuis 1799, en accueillant de nouvelles unités, prend le titre de « Garde impériale ».

b. Une armée dans l'armée

Cette Garde est une réelle armée dans la Grande Armée, avec un état-major propre, et une organisation autonome, organisée par le décret du 15 avril 1806. Elle doit être le modèle de l'armée idéale : « La Garde restera en tout temps le modèle de l'armée, son école de perfectionnement et son champ d'expériences »[102]

[102] A. Pigeard, *Histoire de la Grande...*, p. 372.

La Garde est tout d'abord un corps particulier, placé sous le commandement direct de l'Empereur. En effet, si la Garde des consuls était commandée par un général, ce n'est plus le cas lorsqu'elle devient impériale. Ainsi, les quatre grands corps de la Garde sont commandés par des colonels généraux, qui reçoivent directement leurs ordres de Napoléon, et qui assurent le service chaque semaine, à tour de rôle.

Cinq maréchaux ont reçu cette charge de colonel général : Bessières pour la cavalerie, remplacé par Suchet après sa mort en 1813 ; Davout, pour les grenadiers à pied ; Soult, pour les chasseurs à pied ; et enfin Mortier, pour les artilleurs et marins.

Armée dans l'armée, la Garde rassemble toutes les armes de la Grande Armée : infanterie, cavalerie, artillerie, génie, marins, trains d'artillerie et des équipages, gendarmerie, et même les chirurgiens, etc.

Grivel, dans ses mémoires, témoigne ainsi de la création, à l'occasion du camp de Boulogne, des marins de la Garde, en même temps que de la diversité des unités présentes dans cette armée à échelle réduite :

> « Le Premier consul, qui pensait à tout, avait dans sa Garde des grenadiers à pied et à cheval, des chasseurs de même et quelques batteries d'artillerie, avec une compagnie de Mamelouks. Il y avait en outre quelques officiers du génie et un petit corps de gendarmes montés, sous le nom de gendarmerie d'élite. Tout cela représentait assez bien les diverses armes, et il n'y manquait que des dragons, qui furent créés plus tard. Mais la marine n'était pas représentée, et comme elle allait jouer inévitablement un grand rôle dans l'expédition qu'on avait en vue, il était bien qu'on eut sous la main un corps de marins assez exercés pour concourir aux opérations et aplanir les obstacles de mer ou de rivière qu'on pourrait trouver sur son chemin. De là, la création des marins de la Garde, qui eut lieu par arrêté des consuls »[103].

La Garde a également sa propre administration, ses commissaires, ses payeurs, et son propre état-major.

Les corps d'origine de la Garde des consuls constituent la Vieille Garde, tandis que les unités nées des ajouts successifs forment la Moyenne et la Jeune Garde.

[103] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral...,* p. 73.

c. Un corps favorisé

Directement placée sous les ordres de Napoléon, la Garde impériale a toutes les faveurs de son Empereur, qui, en campagne, porte d'ailleurs l'uniforme des colonels des chasseurs à cheval de sa Garde.
Cet attachement conduit à des faveurs de toute sortes, que résume le marin Grivel :

> « Les avantages dont jouissait la Garde étaient réels, sans doute, l'uniforme était soigné, la paye assez forte et l'ordinaire bon, quoique toujours simple. Les hommes étaient fort beaux et plusieurs avaient des armes d'honneur, qui furent remplacées, plus tard, par la croix de la Légion. Cette croix était le but le plus constant de l'ambition des soldats et la récompense militaire à laquelle la plupart d'entre eux bornaient leurs modestes désirs. Satisfaits de leur position et flattés de l'honneur qu'on leur faisait, ils songeaient peu à l'avancement et préféraient, en général, leur galon de laine à une épaulette qui les eût fait sortir de la Garde »[104].

Les avantages sont donc non seulement matériels - l'uniforme ou encore les repas-, mais également militaires. En effet, les gardes ne sont pas les mêmes la ligne et pour la Garde : les soldats de cette Garde ont rang de caporal ou de brigadier dans la ligne, les sergents d'adjudants, etc. et les officiers ont le rang immédiatement supérieur :

> « Bien que simple capitaine, j'appartenais à la Garde impériale, et je me trouvais naturellement, par cette raison, un peu plus en vue que les autres officiers de mon grade »[105].

Les avantages de l'entrée dans la Garde sont également financiers. Ainsi Saint-Chamans bénéficie de ces faveurs, par sa simple proximité avec le maréchal Soult :

> « Je comptais en même temps dans l'état-major de la garde impériale, comme aide de camp du maréchal Soult, colonel général de cette garde, ce qui me donnait des appointements considérables »[106].

[104] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 327.
[105] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 247.
[106] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 75.

Il ne cesse d'évoquer ces faveurs dans ses mémoires, preuve que cela lui assure de véritables revenus confortables :

> « L'emploi d'aide de camp auprès du maréchal Soult me faisait compter dans la garde impériale, ce qui, comme je l'ai déjà dit, avait sous tous les rapports de grands avantages »[107].

L'Empereur accorde également très fréquemment des gratifications et dotations à ses soldats préférés, à la fin des campagnes,

> « Présentez-moi un travail qui me fasse connaitre ce que j'ai donné à ma Garde dans les trois campagnes comme dotation, et ce qu'il est convenable de lui donner encore. Tous les officiers ont-ils eu quelque chose ? vous me remettrez l'état des officiers et soldats, indiquant ce qu'ils ont eu ou ce qu'il faudrait leur donner »[108].

Il en fait de même lors des grands évènements de l'Empire : « Vous ferez distribuer une gratification d'un mois d'appointements aux officiers de la Garde à l'occasion du mariage»[109].

Ces faveurs financières concernent également les soldats de la Garde lorsqu'ils quittent cette dernière après une carrière glorieuse au service de Napoléon : « Présentez-moi un décret pour accorder à ces officiers généraux de la Garde[110] une retraite en tout supérieure à celle de la ligne »[111]

Tous ces avantages, ce bel uniforme, ce prestige, cet attachement de l'Empereur, procurent à tous les membres de la Garde un véritable prestige aux yeux des autres soldats : « L'honneur que nous avions d'appartenir à la Garde impériale nous faisait accueillir avec une faveur marquée, partout où nous rencontrions des troupes françaises»[112].

---

[107] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 102.
[108] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. X…*, lettre 23088 à Bessières, commandant la Garde impériale (11 février 1810), p. 1700.
[109] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. X…*, lettre 23973 à Bessières (13 juillet 1810), p. 353.
[110] Il s'agit des généraux d'Ornano et Saint-Sulpice.
[111] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. XIII…*, lettre 32342 au général Clarke(20 janvier 1813), p. 127.
[112] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 117.

2. Le bras armé de la victoire

a. Les conditions d'entrée dans la Garde

S'ils sont aussi admirés, ces soldats de la Garde, c'est également parce qu'ils constituent l'élite militaire de l'armée napoléonienne. En effet, le militaire destiné à faire partie de la Garde doit remplir de nombreuses conditions : à savoir, avoir fait au moins quatre campagnes militaires, être en activité de service, savoir lire et écrire, faire une certaine taille. Cependant, s'agissant de cette dernière condition, « tout individu ayant reçu une arme d'honneur, ou ayant été cité honorablement dans un rapport, peut déroger à la règle de la taille »[113]. C'est d'ailleurs ce qui arrive au fameux Coignet.

À Montebello, Coignet prend une pièce de feu à l'ennemi, et se fait remarquer, pour cette action d'éclat, par le général Berthier. Ce dernier prend son nom, son unité, et lui demande de se rendre par la suite auprès du consul. Il s'y rend donc avec son capitaine, qui narre les autres faits d'armes de son homme à l'occasion de cette bataille.

> « Le consul vint vers moi et me prit par l'oreille ; je croyais que c'était pour me gronder, pas du tout. C'était de l'amitié. Me tenant l'oreille :
>
> « - Combien as-tu de service ?
>
> - C'est le premier jour que je vais au feu.
>
> - Ah ! c'est bien débuté. Berthier, lui dit-il, marque-lui un fusil d'honneur, tu es trop jeune pour être dans ma Garde. Il faut quatre campagnes. Marque-le Berthier, de suite, et porte-le dans le portefeuille des notes. – Va, me dit-il, tu viendras dans ma Garde » »[114]

Il n'est donc pas possible de passer, au moins au début de la période, au-delà de la condition des quatre campagnes. Cependant, après l'Italie, et un séjour en Espagne, Coignet rentre en France :

> « Le conseil d'administration du régiment avait reçu des ordres pour porter les militaires qui avaient droit à la croix, et je fus porté ave les officiers qui avaient

[113] A. Pigeard, *La Garde…*, p. 25.
[114] J.-R. Coignet, *Cahiers…*, p. 105-106.

> droit à la récompense militaire. Mon commandant Merle et le colonel me firent appeler pour me faire part que j'étais porté avec les officiers, et que c'était parti au ministère de la Guerre.
>
> « - Je vous remercie mon commandant.
>
> -Le colonel et moi, avons réclamé la promesse du Premier consul à votre égard pour la Garde, et j'ai signé cette demande avec le colonel ; ça vous est dû » »[115].

Et en effet, quinze jours plus tard, il est nommé dans la Garde. Cependant, sa taille n'est pas suffisante pour intégrer les grenadiers à pied.

> « Si vous étiez plus grand, je vous ferais entrer dans nos sapeurs ; mais vous êtes trop petit.
>
> - Mais, capitaine, j'ai un fusil d'honneur !
>
> - C'est possible ?
>
> - Oui, capitaine.
>
> - C'est différent »[116].

Lors de son dernier contrôle, pour son entrée dans les sapeurs, toujours à l'évocation de son arme d'honneur, Davout lui recommande de tromper la toise :

> « Quand il passera sous la toise, tu lui feras mettre des jeux de cartes dans ses bas. Voyons cela, dit-il, il lui manque six lignes… Eh bien ! tu vois qu'avec deux jeux sous chaque pied il aura six pouces et tu l'accompagneras »[117]

Et c'est ainsi que Jean-Roch Coignet entre dans la Garde impériale. Mais sa bravoure et sa valeur, seules conditions réellement essentielles pour sa mission, ont, elles, étaient vérifiées sans tromperie.

[115] J.-R. Coignet, *Cahiers…*, p. 133.
[116] J.-R. Coignet, *Cahiers…*, p. 134.
[117] J.-R. Coignet, *Cahiers…*, p. 136.

b. Des soldats entièrement dévoués

La première mission de ces soldats est la protection de l'Empereur, même si la Garde devient très rapidement une unité combattante. Les membres de la Garde sont donc des hommes complètement dévoués à la cause de l'Empereur et à sa cause.
En 1814, lorsqu'il abdique pour la première fois, Napoléon a d'ailleurs la permission d'être accompagné de 400 hommes de sa Garde, mais les volontaires sont bien plus nombreux, et l'escorte est plus importante que prévue.
Les soldats de la Garde qui ont ensuite rédigé leurs mémoires témoignent donc de l'état d'esprit de ces hommes, pour la plupart entièrement dévoués à l'Empereur, loin de l'ambition carriériste de certains soldats et officiers de la ligne :

> « Ceux-là étaient persuadés que leur premier soin devait être d'entretenir dans les âmes le sentiment qui animaient les anciens défenseurs de la France. Témoins des miracles qu'avait produits le désintéressement si noble de nos vieilles phalanges, ils se plaisaient à le rappeler dans leurs conversations intimes, et soutenaient que tout serait perdu le jour où ce sentiment s'altèrerait : c'est ce qui leur faisait déplorer les ambitions vulgaires et le désir immodéré d'avancement, et cette soif de récompenses qui se manifestait de plus en plus parmi nous »[118].

Les hommes de la Garde, le plus souvent, ne veulent donc pas quitter ce corps si proche de Napoléon. Ainsi, Coignet :

> « Le 12 juillet, les chasseurs partirent de Vilna et, le 13 juillet, il donna l'ordre de lui présenter vingt-deux sous-officiers pour passer lieutenant dans la ligne. Comme les chasseurs étaient partis, toutes les promotions tombèrent sur nous »[119]

À cette occasion, Coignet apprend qu'il va passer lieutenant dans la ligne, mais refuse, face à Napoléon lui-même : « Non, Sire, je désire rester dans votre Garde ».[120]

[118] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 296.
[119] J.-R. Coignet, *Cahiers…*, p. 284.
[120] J.-R. Coignet, *Cahiers…*, p. 284.

c. La Garde au combat

Le 20 avril 1814, Napoléon fait ses adieux à la Garde impériale, dans la cour du château de Fontainebleau, et embrasse le drapeau[121] offert par « l'Empereur Napoléon au 1er régiment de grenadiers à pied », symbole de la gloire et des victoires acquises par ces troupes d'élite, brodées en lettres d'or :

« MARENGO, ULM,
AUSTERLITZ, IÉNA,
EYLAU, FRIEDLAND,
ECKMUHL, ESSLING,
WAGRAM, SMOLENSK,
MOSKOWA,
VIENNE, BERLIN,
MADRID, MOSCOU ».

À l'examen de ce drapeau, à la fin de l'épopée, il apparaît que ce régiment a participé, glorieusement, à toutes les campagnes et victoires de l'armée napoléonienne, et ce depuis la toute première bataille de l'ancienne Garde des consuls.

En effet, la Garde est de toutes les campagnes de la Grande Armée. Cependant, sa mission, au combat, est différent de celle des unités de ligne : dans leurs grands uniformes flamboyants de parade, ils attendent, auprès de l'Empereur, avant d'intervenir éventuellement, et de façon décisive. En un mot, c'est la réserve spéciale de Napoléon, mobilisée par ce dernier, dans les situation critiques, pour décider de la victoire.

Ainsi, de nombreux *Bulletins de la Grande Armée*, se terminent par ces mots : la Garde n'a pas donné. Si cela crée de véritables regrets parmi les membres de la Garde, cela signifie que la victoire a été remportée complètement et facilement.

Elle intervient cependant à l'occasion de certains combats de la Grande Armée : ainsi, à Austerlitz, les grenadiers à cheval, derrière le général Rapp, charge la Garde impériale russe. À Eylau, les chasseurs et les grenadiers arrêtent les Russes et permettent la victoire ; à Essling, la Garde facilite la retraite sur l'île de Lobau et évite ainsi la défaite.

[121] F. Houdececk, « Le drapeau modèle 1812 : le drapeau des adieux de Napoléon à Fontainebleau » [en ligne], septembre 2019, consulté sur *Napoléon.org, le site d'histoire de la Fondation Napoléon.*

En Russie, elle ne prend pas part aux combats ; à la Moskova, pourtant, Murat demande à l'Empereur de l'engager, mais ce dernier refuse, voulant la conserver intacte. Mais, en contrepartie, seul corps à rentrer en bon état des plaines russes, la Garde est mise à contribution dans toutes les batailles des campagnes de Saxe et de France. À Waterloo, enfin, elle assure la retraite de l'armée.

Peu employée, ou alors en dernier recours, la Garde incarne ainsi la victoire napoléonienne et son prestige. Et dès qu'une partie, même infime de la Garde donne, les *Bulletins de la Grande Armée* la citent et font son éloge : dès 1805, - « Les chasseurs à cheval de la garde impériale se sont couverts de gloire »[122]-, après Essling donc – « Les fusiliers de la Garde, commandés par le général Mouton, se couvrirent de gloire et culbutèrent la réserve »[123] ou encore à Wagram :

> « L'artillerie de la Garde s'est couverte de gloire. […] Les chasseurs à cheval de la Garde ont chargé, le jour de la bataille de Wagram, trois carrés d'infanterie qu'ils ont enfoncés. Ils ont pris quatre pièces de canon. Les chevau-légers polonais de la Garde ont chargé un régiment de lanciers. Ils ont fait prisonnier le prince d'Auersperg et pris deux pièces de canon »[124].

En 1814, enfin, alors qu'elle est de tous les combats, l'Empereur continue de faire l'éloge de son corps d'élite :

> « J'ai battu le général Kleist qui avait 36 bataillons. Je lui ai fait 8 000 prisonniers et tué 4 000 hommes ; pris 10 drapeaux et 3 pièces de canon, sans perdre plus de 200 à 300 tués ou blessés. La cavalerie de ma Garde s'est couverte de gloire. Fais tirer 30 coups de canon et fait mettre un article dans le *Moniteur* »[125].

[122] 10e *Bulletin de la Grande Armée*, 22 octobre 1805, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 179.
[123] 10e *Bulletin de l'armée d'Allemagne,* 23 mai 1809, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 446.
[124] 26e *Bulletin de l'armée d'Allemagne*, 9 juillet 1809, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 476.
[125] Napoléon Ier, et al, *Correspondance générale. XIV…,* lettre 38119 à Marie-Louise (14 février 1814), p. 221.

3. La récompense ultime du brave victorieux

a. La Garde : une récompense à part entière

Chaque soldat de la Grande Armée aspire alors à appartenir à ce corps d'élite, favori de l'Empereur, garant et signe de victoire. Cette possibilité est ouverte à toute, puisque

> « Les militaires de toutes les armes sont appelés à faire partie de la garde des consuls. Leur admission dans ce corps et la récompense de la bravoure et de la bonne conduite. Bonaparte, voulant faire partager à tous les corps de l'armée la faveur de servir dans la garde des consuls, accorde une place par an, un homme par bataillon, et deux par régiment d'artillerie et de troupes à cheval »[126].

Cependant, les conditions d'entrée dans la Garde étant exigeantes, seuls les meilleurs soldats peuvent prétendre à cet honneur : « Appartenir à la Garde impériale était un honneur, une reconnaissance de sa moralité et de ses mérites militaires »[127].
L'entrée dans la Garde apparaît alors réellement comme une récompense : « le Premier consul, satisfait de votre conduite, voulant récompenser vos bons services et vous donner une preuve de son estime particulière, vous a nommé capitaine dans les chasseurs à pied de sa garde »[128]. Pour un officier également, c'est un honneur de commander dans ce corps d'élite : « Sa Majesté a nommé le général Lariboisière général de division, et lui a donné le commandement de l'artillerie de sa Garde. C'est un officier du plus rare mérite »[129].
Cependant, même les plus grands et les plus glorieux des soldats victorieux doivent mériter cette récompense si particulière :

> « L'empereur, dans cette revue, avait été très généraux pour les avancements et les décorations donnés dans la division du général Lasalle ; il l'avait nommé lui-même comte de l'empire, lui avait donné une forte dotation, et fait grand officier de la Légion d'honneur. Le général, tout en remerciant l'empereur, ne parut pas être satisfait.

[126] A. Pigeard, *La Garde…*, p. 24-25.
[127] A. Pigeard, *Histoire de la Grande…*, p. 375.
[128] A. Bigarré, *Mémoires du G^al Bigarré…*, p. 125.
[129] 48^e *Bulletin de la Grande Armée,* 3 janvier 1807, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 307.

> « -Qu'avez-vous donc ? lui dit l'empereur, vous ne paraissez pas content ?
>
> - Je suis heureux de vos bontés, dire, mais je ne suis pas encore satisfait. J'espérais que Votre Majesté aurait jeté les yeux sur moi pour commander le premier régiment du monde ; en un mot, j'espérais remplacer le lieutenant-général d'Alhman, colonel de vos guides, tué à Eylau. »
>
> L'Empereur répondit :
>
> « -Quand le général Lasalle ne boira plus, ne jurera plus, ne fumera plus, non seulement je le mettrai à la tête d'un régiment de cavalerie de ma Garde, mais j'en ferai un de mes chambellans » »[130].

Cet honneur de l'entrée dans la Garde peut également concerner une unité entière. Après la bataille de Somosierra, le 30 novembre 1808, durant laquelle deux cent cinquante lanciers polonais mettent en déroute plusieurs milliers d'Espagnols,

> « Napoléon, ayant fait rassembler le régiment et fait sonner les trompettes, se porta devant le front des escadrons et, se découvrant devant eux avec le geste plein d'ampleur qui lui était familier, il leur dit d'une voix forte : « Vous êtes dignes de ma Vieille Garde, je vous reconnais pour la plus brave cavalerie ! » C'est ainsi que le régiment polonais fut directement intégré dans la Vieille Garde »[131].

Cependant, Grivel remarque qu'au fur et à mesure des campagnes napoléoniennes, l'accession à la Garde tend à devenir davantage une étape dans une carrière qu'un honneur de servir au plus près de l'Empereur :

> « À la génération de vieux soldats illettrés, mais pleins de vertus militaires, qui ne désiraient rien hors de la situation honorable qu'on leur avait faite dans la Garde, avait, peu à peu, succédé une autre génération, qui n'avait pas les mêmes idées, quant à l'avancement, et qui entendait se prévaloir de son admission parmi nous pour faire son chemin »[132].

[130] D.-C. Parquin, *Souvenirs…,* p. 154-155.
[131] J.-C. Lorblanchès, *Les soldats de Napoléon…,* p. 209.
[132] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 329.

b. La future élite de la Grande Armée

Enfin, la Garde impériale étant composée des meilleurs soldats, c'est elle qui peut procurer, tout naturellement, des cadres dévoués et fidèles pour la Grande Armée :

> « Quant aux sous-officiers, on peut les prendre parmi ceux des fusiliers de ma Garde qui se sont trouvés à la bataille de Friedland. C'est là la pépinière naturelle des sous-officiers »[133].

Ainsi, même si beaucoup préfèrent rester dans la Garde impériale à vie, pour ceux qui sont prêts à retourner dans la ligne, Napoléon est reconnaissant de ce temps passé à son service direct :

> « Voulant remercier l'Empereur du nouveau grade qu'il venait de me conférer, je sollicitai une audience de lui qui me fut accordée. Dans cette audience où je lui manifestai toute ma reconnaissance pour l'avancement que je venais de recevoir, il me dit : « Monsieur le major, j'ai été très content de votre conduite dans ma Garde, allez au camp de Boulogne prendre le commandement du 4e régiment de ligne, c'est un cadeau que je vous fais » »[134].

Symbole de la victoire, récompense rêvée, la Garde impériale se veut donc un modèle d'armée, où se mêlent étroitement fidélité et honneur, que Napoléon veut ensuite propager à la tête des unités de sa Grande Armée.

[133] Napoléon Ier, et al, *Correspondance générale. IX…*, lettre 19948 au général Clarke (28 janvier 1809), p. 1545-1546.
[134] A. Bigarré, *Mémoires du Gal Bigarré…*, p. 156-157.

> « [Le maréchal Soult] n'avait épargné dans le cours de cette campagne, ni les peines ni les dangers aux officiers de son état-major, et particulièrement à ses aides de camp qu'il employait toujours de préférence dans les occasions importantes ; il pensa donc que le moment de demander des récompenses pour eux était venu, et parmi celles qu'il sollicita, j'étais compris pour le grade de chef d'escadrons. Cet avancement eût sans doute été prompt, puisqu'il n'y avait guère plus d'un an que j'avais été nommé capitaine, mais j'avais cependant l'espérance de l'obtenir, car je savais que l'Empereur, dans ses succès, répandait à pleines mains les récompenses »[135].

Victoire et récompenses vont donc de pair, et l'une ne va pas sans l'autre. Ce lien si étroit est bien connu des différents soldats, qui ne s'étonnent donc pas, comme ici, des dérogations aux règles du système de récompense, quand un homme, ou une unité, se sont particulièrement distingués, en permettant un succès militaire.

Promises avant la bataille, assurées dès que la victoire est remportée, les récompenses sont ensuite liées au succès militaire dans les récits de la victoire, et dans les actes de nomination des glorieux candidats.

Les deux notions ne font ensuite plus qu'une avec l'instauration des titres et anoblissements de victoire que l'Empereur concède à ses maréchaux victorieux. Ces titres garantissent le souvenir des victoires de la Grande Armée, mais aussi rappellent la supériorité française sur les pays et états défaits.

Toutes ces récompenses attestent non seulement de la participation active de tous les soldats aux combats triomphaux de l'Empire, mais aussi lient au pouvoir impérial des soldats, des sous-officiers et officiers, et fidélisent les piliers combattants du régime à leur chef victorieux.

Les piliers ultimes de l'Empereur, symboles vivants de la victoire, et dont la mission est d'ailleurs d'assurer, en dernier recours, celle-ci, la Garde impériale incarne également cette fusion totale de la victoire et de la récompense sous l'Empire.

[135] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 49.

Conclusion de la première partie

Deux notions sont donc profondément liées, et même constitutrices de la Grande Armée : la victoire et la récompense.

Ce lien, le général et consul Bonaparte le fait déjà immortaliser avant la proclamation de l'Empire, la restauration du maréchalat, et même la création de la Légion d'honneur. Antoine-Jean Gros représente ainsi, dès l'an XI, *Le Premier consul distribuant des sabres d'honneur après la bataille de Marengo*[1]. Revêtu de son habit consulaire rouge, il remet ainsi, deux jours après la bataille du 25 prairial an VIII (14 juin 1800), des distinctions aux grenadiers de sa Garde consulaire[2].

Ce tableau révèle par la tenue de Bonaparte, non seulement l'importance prise par l'armée et la victoire dans la politique napoléonienne, mais aussi la mise en place de son nouveau système de distinctions, fondé sur l'honneur, ainsi que la constitution d'une élite de la victoire, incarnée ici par les membres de la future Garde impériale.

Dès son arrivée au pouvoir politique et militaire, Napoléon édifie un véritable culte à la victoire. Promise par l'Empereur, certaine pour ses soldats, la bataille victorieuse est au centre d'un véritable cérémonial, de son annonce à sa célébration grandiose, en passant par sa diffusion et la rédaction militaire, puis officielle de son récit.

Afin d'atteindre ces succès militaires, et de conquérir l'Europe en même temps que le pouvoir, Napoléon galvanise ses hommes, à l'aide de rêves de gloire, et de restauration de la valeur d'honneur. En imposant à la Grande Armée une nouvelle ligne de conduite, tournée vers la fidélité, jurée sur son honneur, au régiment et à l'Empire, l'Empereur se donne les moyens de sa politique de la victoire.

Afin de flatter cet honneur militaire et de récompenser la participation victorieuse du soldat aux combats, Napoléon rend inséparables les notions de victoires et de distinctions, en les liant dans les récits, en titrant ses grands capitaines victorieux, en s'entourant d'une Garde constituée de ses meilleurs soldats, et chargée de garantir la victoire à son Empereur.

---

[1] A.-J. Gros, *Portrait équestre de Bonaparte, Premier consul à Marengo : Bonaparte distribuant des sabres d'honneur aux grenadiers de la garde consulaire après la bataille de Marengo*, 1803, huile sur toile, 306 x 242, Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau.

[2] Cf. Illustration 6 « Le Premier consul à Marengo », p. 569.

Récit, honneur, récompenses, s'ils mettent en avant et distinguent les braves soldats de la Grande Armée, consolident aussi le culte de la figure impériale. Les victoires de la Grande Armée sont avant tout les victoires de l'Empereur, célébré presque divinement pour ses qualités de chef de guerre, et par les récompenses qu'il attribue aux hommes qui lui ont juré fidélité. Napoléon est prédominant, et au centre de sa politique de victoire et du système de récompense qu'il met en place, tout comme Bonaparte, consul victorieux, est prédominant, et au centre du tableau du baron Gros.

DEUXIÈME PARTIE – APRÈS LA VICTOIRE : LE SYSTÈME DE RÉCOMPENSE NAPOLÉONIEN.

Introduction de la deuxième partie

> « Un simple adjudant mal boutonné, la moustache blanche en crocs, l'appela d'une voix grondante sans même se ranger au garde-à-vous :
>
> - Tu m'as oublié, mon Empereur ! Et ma médaille ?
>
> - Quelle médaille ? demande Napoléon en souriant pour la première fois depuis huit jours.
>
> - Ma croix d'officier de la Légion d'honneur, tiens ! J'la mérite depuis toujours?
>
> - Si longtemps ?
>
> - Rivoli ! Saint Jean d'Acre ! Austerlitz ! Eylau !
>
> - Berthier…
>
> Le major général, avec son crayon, nota le nom du nouveau promu, le soldat Roussillon. »

Cette anecdote, écrite par Patrick Rambaud dans son livre sur la bataille d'Essling[1], met en scène l'incarnation du soldat napoléonien tel qu'on a pu longtemps l'imaginer : un sous-officier, à l'allure rocambolesque, ayant participé à toutes les campagnes et à toutes les grandes batailles de la Révolution et de l'Empire, interpellant son Empereur, si proche de ses hommes, en le tutoyant, et obtenant une récompense sans passer par les intermédiaires officiels, administratifs.

Cependant, cette petite histoire trouve son origine dans les mémoires d'un officier de l'Empire, le général Pouget. Voici la version de l'événement rapportées par celui-ci : sur l'île de Lobau[2], un adjudant-major, nommé Roussillon,

> « vint me demander l'autorisation de solliciter de l'Empereur la croix d'officier de la Légion d'honneur. Cette proposition m'étonna, tant je trouvai le coup

[1] P. Rambaud, *La Bataille…*, p. 12.

[2] L'action se passe à la fin du mois de mai 1809, à l'occasion de la bataille d'Essling (21-22 mai 1809) : depuis le 13 mai, Napoléon est maitre de Vienne, mais il doit faire traverser le Danube à son armée, afin de rencontrer les troupes autrichiennes de l'archiduc Charles, lors d'une bataille qu'il espère décisive. C'est à partir de l'île de Lobau, où s'est installé l'état-major, que la traversée s'organise. Traversée qui se complique rapidement à cause du courant du Danube et de la destruction des ponts qui doivent permettre le passage des soldats. Ces difficultés empêchent le combat d'être décisif et de finir la campagne.

> hardi. […] Je m'attendais à ce que l'Empereur lui demanderait sur quoi il appuyait ses prétentions, et le renverrait à attendre que la demande vînt de moi, ou enfin qu'il me ferait appeler, puisqu'il me voyait assez près de lui ; mais il n'en fut rien. La demande fut accordée sans plus ample information, ce que j'attribuai aux préoccupations de l'Empereur »[3].

En effet, malgré les images d'Épinal concernant les attributions et remises de récompenses sous l'Empire, ce dernier se dote, de 1804 à 1815, d'un véritable système administratif d'attribution des décorations. Cette fabrique des honneurs s'appuie sur des distinctions militaires de plus en plus nombreuses et diverses, distribuées tout au long des campagnes napoléoniennes.

Selon ce système, un soldat doit prouver ses prétentions à une distinction, par le biais d'acteurs, de témoins, de documents réglementés. Cependant, tous ne peuvent être récompensés, et, contrairement à Roussillon, certains braves, pour différentes raisons, n'entrent jamais, ou tardivement, dans le circuit des honneurs napoléoniens.

[3] C.-C. de Boisdeffre-Pouget, *Souvenirs de guerre…,* p. 155-156.

Chapitre IV. Les récompenses militaires de l'Empire

> « Cette affaire fut une des plus brillantes de la campagne : le prince vice-roi battit, avec environ dix-huit mille hommes, plus de quatre-vingt mille Russes ; l'ennemi perdit huit mille hommes dans ce combat, et les Français environ quatre mille. L'Empereur, ayant vu le lendemain ce champ de bataille, donna les plus grands éloges aux troupes du 4e corps et dit au prince qui les commandait : « *L'honneur de cette belle journée vous appartient tout entier* ». Lors de la revue de l'Empereur, le prince Eugène fit l'éloge de ma conduite et demanda à Sa Majesté, pour moi, la décoration de *la couronne de fer* qui le fut accordée sur-le-champ, ainsi que les demandes que je fis pour mes braves canonniers »[1].

À partir du 26 mai 1805, en plus d'être, depuis le 2 décembre 1804, Empereur des Français, Napoléon est roi d'Italie. Son pouvoir s'étend ainsi petit à petit sur l'Europe, conséquence des faits d'armes victorieux des armées du Consulat et désormais de l'armée impériale.
L'Empereur Napoléon, multiplie ainsi le nombre des soldats qui combattent pour lui, et auxquels il doit donner des preuves de sa reconnaissance, et de sa munificence.
Le chef de guerre victorieux se doit alors de diversifier son économie de la récompense, en adaptant ses bontés au nombre des militaires qu'il commande, et qui n'attendent que d'être mis à l'honneur, par l'attribution, solennelle, d'une récompense.
De 1805 à 1815, Napoléon crée donc de nouvelles récompenses, qui complètent la Légion d'honneur, et tentent d'imposer leur légitimité, et leur prestige, face à la célèbre croix des braves, distinction ultime à laquelle chaque homme aspire.

[1] T. Séruzier, *Mémoires militaires du baron…*, p. 237.

A. De 1805 à 1815, multiplication et diversité des récompenses

1. Extension de l'Empire et diversification des honneurs

a. Les ordres de récompense : des reflets des évolutions militaires et politiques de l'Empire

De 1802 à 1805, le nombre de récompenses[2] auxquelles un soldat victorieux peut prétendre s'accroît, et ces honneurs se diversifient. Il est notable que cette multiplication et cette diversification sont le reflet des évolutions, tant militaires, que politiques, que connait alors la France et l'Empire.

En effet, l'ordre de la Légion d'honneur, en 1802, est la récompense d'une France dont les frontières sont bien moins étendues qu'elles ne le seront en 1811, et la réponse à des besoins sociaux internes à la société française : l'absence, alors, de reconnaissance du mérite individuelle, mais aussi la mise en avant de l'honneur, et le début de l'érection d'un culte à Bonaparte.

La création d'une nouvelle élite nobiliaire, en 1808, répond également à ce genre de besoins : en effet, elle est une conséquence de la volonté d'unir Ancien Régime et France impériale, face aux querelles internes, entre anciens artistocrates et nouveaux dignitaires, que connaît encore l'Empire. Elle entre également dans un processus de valorisation de la vie de cour, permise par l'accroissement territorial et donc symbolique de la France, et à travers elle de la figure de l'empereur.

La première extension conséquente du système de récompense napoléonien concerne la création de l'ordre de la Couronne de fer. Le 17 mars 1805, Napoléon est nommé roi d'Italie, et couronné le 26 mai. À peine quelques jours plus tard, le 5 juin 1805, le nouveau roi d'Italie crée cet ordre - devenu empereur, il ne craint plus d'utiliser le mot « ordre », qui n'est pas encore attaché à la Légion d'honneur et cherche à se mettre au diapason des autres monarques européens.

Cette nouvelle récompense affirme tout d'abord la supériorité de la France sur le Saint Empire romain germanique, par son nom même. En effet, la couronne de fer est l'antique

[2] Cf. Document 2 « Principaux décrets relatifs aux récompenses », p. 479.

attribut des rois lombards et des souverains d'Italie du Nord. Elle est l'une des trois couronnes associées à l'empereur d'Occident, avec celle de Charlemagne, et celle des empereurs germaniques. En s'appropriant la couronne de fer, Napoléon détient donc deux des couronnes européennes.

Cette création répond ensuite à des besoins diplomatiques : « De fait, les institutions de récompense constituent un des codes du langage diplomatique »[3]. Et l'Italie a un statut alors très différent de celui de la France :

> « Entouré de royaumes et d'empires d'origine médiévale, Napoléon se trouvait donc dans la nécessité de conformer ses récompenses à celles de ses voisins s'il voulait entretenir avec eux des relations diplomatiques complètes »[4].

Ceci explique notamment le caractère plus traditionnel de cette récompense : elle est en effet directement présentée comme un ordre, héritier des ordres de chevalerie, avec un grand-maître, la tenue d'un chapitre le jour d'une fête religieuse, et dans un lieu religieux, des cérémonies de nomination et de réception :

> « LXVII. Chaque année, au jour de l'Ascension, il sera pourvu aux places vacantes.
>
> LXVIII. Tous les chevaliers commandeurs et dignitaires se réuniront ledit jour en chapitre général, dans l'église métropolitaine de Milan ; aucun ne pourra être dispensé d'y assister sans avoir fait agréer les motifs de son absence au Grand Conseil dont il sera parlé ci-après.
>
> LXIX. Les nouveaux chevaliers prêteront serment en chapitre général, et il sera procédé à leur réception conformément au cérémonial qui sera réglé »[5].

Trois ans plus tard, ce sont désormais des objectifs plus militaires qui motivent la création d'une nouvelle décoration :

[3] L. Wodey, « La couronne de fer… », p. 36.
[4] L. Wodey, « La couronne de fer… », p. 37.
[5] 3e statut constitutionnel du 5 juin 1805, cité dans J.-L. Koechelin, *Les Ordres de la Couronne…*, p. 2-5.

> « Voulant donner à notre Grande Armée, une preuve toute particulière de notre satisfaction, nous avons résolu de créer, comme nous créons, par les présentes lettres patentes, un ordre qui portera le nom d'Ordre des Trois Toisons d'Or »[6].

En effet, dès la première phrase de son décret de création, l'Ordre impérial des Trois-Toisons d'or s'affirme comme un ordre exclusivement militaire, et entièrement dédié à la victoire – un ordre « destiné à consacrer uniquement les victoires de la Grande Armée »[7] : après Wagram (5-6 juillet 1809), la Grande Armée, l'Empire, sont à leur apogée, et cette décoration affirme cette supériorité militaire de l'armée napoléonienne.
Jacques Macé résume ainsi le projet impérial :

> « C'est là que prend naissance un projet grandiose : pour fidéliser à sa personne et au régime les officiers et soldats de la Grande Armée dont le courage et les faits d'armes ont permis l'établissement de l'Empire, Napoléon décide de créer un ordre de chevalerie reconnaissant uniquement la bravoure militaire, ordre complémentaire de celui de la Légion d'honneur qui, lui, récompense d'éminents mérites militaires ou civils »[8].

Cependant, ces besoins, militaires de récompenser les soldats victorieux, et politiques, d'affirmer sa domination sur l'Autriche vaincue, évoluent, et conduisent à l'échec de cet ordre de la victoire, qui ne dépasse pas le stade de projet.
En effet, les Trois-Toisons d'or se présentent comme un ordre qui, comme l'Empire, a besoin de la guerre, de la victoire permanente, pour vivre. Cependant, la paix de Vienne (14 octobre 1809) signe la fin, pour quelques années, des conflits en Europe, en même temps qu'elle officialise un rapprochement entre la France de Napoléon et l'Autriche, grâce au mariage de l'empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise. Le thème des Trois-Toisons d'or n'est alors plus d'actualité. Malgré des tentatives de renaissance, notamment en 1811, aucune nomination n'est cependant faite, et le 27 septembre 1813, à Dresde,

[6] Arch. nat., AF^{IV} 1039, Minute du décret de création de l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or, 15 août 1809, article 7.
[7] M. Bottet*, Autour de la Légion d'honneur …,* p. 136.
[8] J. Macé, « Un projet napoléonien avorté…, p.37-45.

Napoléon décrète que l'Ordre des Trois-Toisons d'or, qui reste donc « sans membre ni insigne »[9], est réuni à la Légion d'honneur.[10]

Enfin, l'année même où Napoléon envisage de relancer ce projet d'ordre de la victoire, une autre récompense voit le jour dans le Grand Empire. Et encore une fois, elle a une genèse différente et originale.

En 1806, Napoléon offre à son frère Louis le royaume de Hollande, et comme tous les hommes que l'Empereur place sur un trône Louis s'empresse de créer un ordre de récompense, et ce dès le 12 décembre 1806[11]. Mais en 1810, Louis perd ses territoires, et le 9 juillet de la même année, la Hollande est annexée à l'Empire, et désormais gouvernée par l'architrésorier Lebrun.

Plus d'un an après, le 18 octobre 1811, Napoléon crée l'ordre de la Réunion, destiné, avant tout, à remplacer l'ordre de l'Union :

> « Sur le compte qui nous a été rendu de l'institution créée dans nos départemens [sic] de la Hollande, sous la dénomination de l'Ordre royal de l'Union, nous avons reconnu que cet ordre était virtuellement éteint par l'effet des changemens [sic] intervenus dans le gouvernement de ce pays, comme l'ont été tous les ordres existans [sic] en Piémont, en Toscane, dans les États romains et autres pays successivement réunis à l'Empire ; En même temps que nous prononçons cette extinction, nous avons voulu saisir l'occasion de faire connaître que les services rendus, selon l'ordre des devoirs publics, au Souverain et à la patrie, dans les États qui depuis ont passé sous notre domination, conservent leur mérite à nos yeux, lors même qu'ils l'auraient été

[9] J. Jourquin, « L'ordre des Trois Toisons d'Or 1809-1813, un ordre sans membre ni insigne », dans *La Phalère…*

[10] « Art. 1er. — L'Ordre des Trois Toisons d'Or, créé par nos Lettres patentes du 15 août 1809, est réuni à la Légion d'honneur.
Art. 2. — À cet effet, les fonctions de Grand Chancelier et de Grand Trésorier de l'Ordre des Trois Toisons d'Or sont réunies à celles du Grand Chancelier et du Grand Trésorier de la Légion d'honneur, qui les rempliront cumulativement.
Art. 3. — Les attributions de l'Ordre des Trois Toisons seront affectées à la Légion d'honneur, en conséquence d'un règlement qui nous sera présenté par notre Grand Chancelier de la Légion d'honneur.
Art. 4. — Tous les biens appartenant à l'Ordre des Trois Toisons d'Or seront remis à la Légion d'honneur.
Art. 5. — La Légion d'honneur en prendra possession sans délai, ainsi que des fonds existant dans les caisses du Trésor de l'Ordre des Trois Toisons, des arrérages, des créances et généralement de tous les biens et redevances appartenant au dit Ordre. »

[11] Le 12 décembre 1806, le roi Louis crée deux ordres, le grand ordre de l'Union et l'ordre royal du mérite. Les deux ordres sont regroupés en un seul, le 13 février 1807, l'ordre royal de Hollande, qui devient ordre royal de l'Union le 23 novembre 1807.

> à notre préjudice ; Dans ces vues, nous avons senti l'utilité de créer un nouvel ordre »[12].

La création de l'ordre de la Réunion est ainsi une conséquence directe de l'extension de l'Empire :

> « nous avons été déterminés d'une manière plus particulière, en considérant que l'extension de notre Empire a fait croître nombre de ceux de nos sujets qui se distinguent dans l'exercice des fonctions judiciaires, dans l'administration et dans les armes »[13].

La création des différentes récompenses napoléoniennes accompagne donc les évolutions de l'Empire, sa prise de pouvoir, sa suprématie militaire, son extension territoriale, avec toujours un objectif principal : s'assurer des fidélités, dans tout le Grand Empire.

b. Des récompenses fortement militarisées

Au-delà de leurs différences, ces récompenses ont un point commun : si elles se veulent des honneurs autant civils que militaires – exclusion faite des Trois Toisons d'or - elles ont toutes une forte connotation militaire Et ce caractère militaire se remarque dès les décrets de création de ces différents ordres, qui mentionnent les conditions d'attribution de ces récompenses.

En effet, dès l'article 1er de la loi portant création de la Légion d'honneur, les militaires sont concernés, et même mis en avant :

> « En exécution de l'article 87[14] de la Constitution[15], concernant les récompenses militaires, et pour récompenser aussi les services et les vertus civiles, il sera formé une Légion d'honneur ».

[12] Décret impérial du 18 octobre 1811 portant création de l'ordre impérial de la Réunion, cité dans R. Pawly, *Les fastes…*, p. 31-33.
[13] Décret impérial du 18 octobre 1811 portant création de l'ordre impérial de la Réunion, cité dans R. Pawly, *Les fastes…*, p. 31-33.
[14] « Article 87. « Il sera décerné des récompenses nationales aux guerriers qui auront rendu des services éclatants en combattant pour la République ».
[15] Il s'agit de la Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799).

Les autres articles évoquant les conditions d'attribution, pour les militaires, de cette nouvelle décoration, sont l'article 5 (« En temps de guerre, les actions d'éclat feront titre pour tous les grades ») et l'article 6 :

> « En temps de paix, il faudra avoir vingt-cinq années de service militaire pour pouvoir être nommé membre de la Légion ; les années de service, en temps de guerre, compteront double, et chaque campagne de la guerre dernière comptera pour quatre années ».

En même temps qu'ils montrent la dimension guerrière et profondément liée à la victoire, de cette nouvelle récompense, ces deux articles expriment clairement ce qu'un soldat peut en attendre.

En ce qui concerne la Couronne de fer, le décret de création précise que cette récompense est ouverte à tous :

> « LIX. Afin d'assurer par des témoignages d'honneur une digne récompense aux services rendus à la Couronne tant dans la carrière des armes que dans celle de l'administration, de la magistrature, des lettres ou des arts, il sera institué un ordre sous la dénomination d'Ordre de la Couronne de fer »[16].

Cependant, deux articles après, il est précisé que :

> « LXII. Deux cents places de chevaliers, vingt-cinq de commandeurs et cinq de dignitaires sont affectées spécialement, pour la première formation, aux officiers et soldats français, qui ont pris une part glorieuse aux batailles dont le succès a le plus contribué à la fondation du Royaume »[17].

L'analyse des différentes promotions dans la Couronne de fer confirme cette destination principalement militaire de la récompense. Ainsi, sur les trente-huit[18] grand-dignitaires que comprend l'ordre, de 1805 à 1813, vingt-cinq sont français, et parmi ce nombre, on compte six maréchaux[19] et trois généraux[20]. De même, parmi les cent trente-deux commandeurs, une quarantaine sont Français, et environ trente-cinq sont des militaires

[16] 3e statut constitutionnel du 5 juin 1805, cité dans J.-L. Koechelin, *Les Ordres de la Couronne…*, p. 2-5.
[17] 3e statut constitutionnel du 5 juin 1805, cité dans J.-L. Koechelin, *Les Ordres de la Couronne…*, p. 2-5.
[18] Selon E. Pigi, *L'ordine della corona di ferro et le altre ricompense…*
[19] Il s'agit de Murat, Augereau, Bernadotte, Berthier, Masséna et Sérurier.
[20] Les généraux Lauriston, Lariboisière et Sorbier.

français (trois maréchaux[21], et une trentaine de généraux). À ce total, il faudrait ajouter tous les officiers et soldats italiens. L'ordre est donc assez fortement militarisé.

En ce qui concerne les Trois Toisons d'or, évidemment, les conditions d'attribution de la décoration sont également très militaires, et même encore davantage liées à la participation aux victoires. Le titre II du décret concerne les conditions d'admissions. Dans l'article 4, on peut ainsi y lire :

> « Aucune autre personne que celles-ci-dessus désignées[22] ne peut être admise dans l'Ordre des Trois Toisons d'Or, si elle n'a fait la guerre et reçu trois blessures dans des actions différentes. Nous nous réservons toutefois d'admettre dans l'Ordre des Trois Toisons d'Or des militaires qui, n'ayant pas reçu trois blessures, se seraient distingués, soit en défendant leur aigle, soit en arrivant des premiers sur la brèche, soit en passant les premiers sur un pont, ou qui auraient faut tout autre action d'éclat constatée ».

Il apparaît clairement dans ce projet de création de l'Ordre des Trois Toisons d'Or, qu'il est plus que jamais question de « consacrer uniquement les victoires de la Grande Armée »[23].

Enfin, si l'ordre de la Réunion, quant à lui, ne comprend dans son décret aucune faveur pour l'armée – « L'ordre de la Réunion est destiné à récompenser les services rendus par tous nos sujets dans l'exercice des fonctions judiciaires ou administratives, et dans la carrière des armes »[24]-, le nombre de ses membres ayant appartenu, ou appartenant à l'armée hollandaise ou impériale, est, une fois encore, conséquent.

Ainsi, sur un total d'un peu plus de 1 700 individus récompensés[25] (comprenant les anciens membres de l'ordre de l'Union et les nouveaux de l'ordre de la Réunion) entre 1812 et 1815, nous avons pu relever environ huit cent cinquante-cinq militaires. Sur ce total, trois cents quarante-quatre sont des membres de l'Union, ce qui signifie que cinq cent onze

---

[21] Les maréchaux Brune, Bessières et Lannes.

[22] Article 3 : « Les Princes du sang ne peuvent la recevoir qu'après avoir fait une campagne de guerre, ou avoir servi pendant deux ans, soit dans un camp, soit dans nos garnisons » ; « peuvent également être admis dans l'Ordre des Trois Toisons d'Or : […] « Les descendants directs des Maréchaux qui ont commandé les corps de la Grande Armée dans ces dernières campagnes, lorsqu'ils auront atteint leur majorité et qu'ils se seront distingués dans la carrière qu'ils auront embrassée »

[23] M. Bottet, *Autour de la Légion d'honneur…,* p. 136.

[24] Décret impérial du 18 octobre 1811 portant création de l'ordre impérial de la Réunion, cité dans R. Pawly, *Les fastes…*, p. 31-33.

[25] La présente étude a été réalisée grâce à l'ouvrage de Ronald Pawly, qui recense tous les récompensés de l'Ordre de la Réunion.

militaires (soit presque un tiers du total des membres) ont été nommés directement pour faits militaires au sein de la Grande Armée, en seulement trois ans.

À côtés des médailles et ordres, la récompense qui est très enviée à partir de sa création est l'entrée dans la noblesse. S'agissant de cette nouvelle élite, « apparue en 1808 comme une récompense individuelle », selon le mot de Jean Tulard, le décret du 1er mars 1808, concernant les titres de la noblesse d'Empire est également révélateur. C'est son article 13 qui intéresse ici plus particulièrement le sujet, en ajoutant aux conditions classiques d'entrée dans cette nouvelle noblesse, la clause suivante :

> « Nous nous réservons d'accorder les titres que nous jugerons convenables, aux généraux, préfets, officiers civils et militaires, et autres de nos sujets qui se seront distingués par les services rendus à l'État ».

2. La mise en place d'administrations de la récompense

a. De l'Empereur au soldat : les administration civiles et militaires de la récompense

Toutes ces récompenses, créées au fur et à mesure de l'extension de l'Empire, sont à leur création, dotée d'une administration, qui dépend directement du gouvernement, et de l'Empereur.

La Légion d'honneur est placée sous l'égide d'un Grand chancelier, en la personne du comte de Lacépède, et d'un trésorier[26], tout comme l'Ordre des Trois Toisons d'Or[27], et ceux de la Couronne de fer[28] et de la Réunion[29]. Les quatre ordres sont gérés par un conseil d'administration, qui a pour missions non seulement d'étudier les propositions de nomination, mais aussi d'administrer et gérer l'institution.

[26] Les Grands trésoriers des quatre ordres sont respectivement, le comte Dejan pour la Légion d'honneur, Schimmelpenninck pour les Trois Toisons d'or, le comte Adlini pour l'ordre italien, et Van der Goes pour la Réunion.

[27] L'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or a d'abord comme chancelier Lacépède, également en charge de la Légion d'honneur, avant d'être confié au général Andréossy.

[28] La Couronne de fer a pour Grand chancelier le comte Marescalch, également ministre des Relations extérieures du royaume d'Italie.

[29] Le duc de Cadore est nommé grand-chancelier de l'ordre de la Réunion le jour même de sa création.

Un projet d'organisation de l'administration de l'ordre des Trois-Toisons d'or[30], conservé dans les archives personnelles du chancelier Andréossy[31], permet d'avoir une idée de la gestion de ces institutions

Selon ce projet, la chancellerie se compose d'un secrétaire général, qui « est chargé de la direction de l'administration, sous la surveillance de S. E. le grand chancelier »[32] et d'un ou deux chefs de division. La première division est chargée de tout le personnel de l'administration, et a donc dans ses attributions :

> « 1°. La correspondance avec les membres de l'ordre ; 2°. La réception et le classement des demandes de décoration ; 3°. Les rapports auxquels ces demandent peuvent donner lieu ; 4°. L'envoi des diplômes et décorations »[33].

La 2e division, quant à elle, est chargée de « correspondre avec les fermiers, régisseurs ou administrateurs des biens affectés à la dotation de l'ordre »[34].

En effet, pour vivre, les différents ordres de récompense ont besoin de ressources financières, pour payer les traitements de leurs membres, ainsi que les frais de fonctionnement interne des différents organes des chancelleries et autres dépenses.

Ainsi, les décrets de création contiennent toujours des articles concernant le financement des nouvelles institutions de récompenses. Ainsi, pour la Couronne de fer, dans le 3e statut constitutionnel du 5 juin 1805 :

> « LXXIII. Il sera affecté à la dotation de l'Ordre un revenu de 400,000 livres de Milan sur le Monte-Napoleone.
>
> LXXIV. Les membres de l'Ordre jouiront d'un traitement annuel, savoir : Pour les chevaliers, de 300 livres. Pour les commandeurs de 700 livres. Pour les dignitaires de 3, 000 livres.
>
> LXXV. Il sera réservé, sur le revenu de cette dotation, une somme annuelle de 100,000 livres pour les pensions extraordinaires que le grand maitre jugera à

[30] Cf. Document 3 « Projet d'organisation pour l'administration de l'ordre des Trois-Toisons d'or », p. 499.
[31] Arch. nat., 169AP 1, projet d'organisation de l'ordre des Trois-Toisons d'or.
[32] Arch. nat., 169AP 1, projet d'organisation de l'ordre des Trois-Toisons d'or, titre 1 article 3
[33] Arch. nat., 169AP 1, projet d'organisation de l'ordre des Trois-Toisons d'or. Titre II, article 11.
[34] Arch. nat., 169AP 1, projet d'organisation de l'ordre des Trois-Toisons d'or. Article 17.

> propos d'accorder à des chevaliers, commandeurs ou dignitaires. Ces pensions seront à vie »[35].

Et lorsque les besoins financiers augmentent, la dotation attribuée à l'institution augmente également. Par un décret du 19 décembre 1807, Napoléon accorde ainsi d'autres ressources à la Couronne de fer :

> « Considérant l'agrandissement de notre Royaume d'Italie et les services importants rendus à l'Etat et à la Couronne par un grand nombre de citoyens, voulant en conséquence multiplier les moyens de récompense établis par l'institution de l'Ordre de la Couronne de fer,
>
> Nous avons décrété et décrétons ce qui suit : […]
>
> II – La dotation de l'Ordre sera augmentée d'un fonds de 200,000 livres d'Italie
>
> III – A cet effet, le ministre des finances de notre Royaume d'Italie mettra à la disposition de l'Ordre une somme de biens domaniaux, situés sur la rive gauche de l'Adige, donnant un revenu net de 200,000 livres »[36].

La gestion de ces fonds particuliers est confiée aux trésoriers des différentes chancelleries des récompenses du Grand Empire.
Toujours dans la gestion des questions financières, le projet des Trois Toisons d'Or prévoit la présence d'un agent du contentieux, pour s'occuper des « difficultés qui peuvent s'élever entre l'administration et ses préposés comptables ou ses fermiers »[37].

S'agissant de la noblesse d'Empire, un Conseil du sceau des titres[38] est institué en 1808, afin de veiller au bon fonctionnement du système nobiliaire. C'est lui qui assiste l'archichancelier, qui le préside, dans l'examen des demandes de titres impériaux, notamment en application de l'article 13 du statut du 1er mars 1808 cité plus haut. C'est également lui qui est ensuite chargé de l'expédition des lettres patentes portant nomination ou dotation.

Aux administrations civiles, s'ajoutent les institutions militaires, plus proches du soldat, pour gérer ces différentes récompenses. Au ministère de la Guerre, à la tête duquel,

---

[35] 3e statut constitutionnel du 5 juin 1805, cité dans J.-L. Koechelin, *Les Ordres de la Couronne…*, p. 2-5.
[36] Décret du 19 décembre 1807, cité dans dans J.-L. Koechelin, *Les Ordres de la Couronne…*, p. 5-6.
[37] Arch. nat., 169AP 1, projet d'organisation de l'ordre des Trois-Toisons d'or. Titre II, article 25.
[38] S. Dainville-Barbiche, « Les archives du sceau…, p. 127-151.

durant la période étudiée, se trouvent le maréchal Berthier ou le général Clarke, c'est une division qui est responsable de ce sujet. L'administration centrale du ministère de la Guerre[39] est en effet composée de neuf divisions, et c'est la 2e qui est en charge des nominations, emplois et récompenses militaires, demandes d'avancement, etc.

L'avancement dans les grades militaires est réorganisé par la circulaire du 5 mai 1805 (15 floréal an XIII). Selon la décision de l'Empereur, les demandes d'avancement ne peuvent être proposées, à l'ancienneté comme à l'élection, si des conditions ne sont pas préalablement remplies : pour passer officiers, les sous-officiers doivent avoir au moins six ans de service et quatre ans de grade ; les quatre ans de grade sont nécessaires pour tout passage au grade supérieur. L'Empereur se réserve la nomination des officiers supérieurs, et se donne le droit de passer outre ces règles, pour récompenser ses soldats le plus braves.

Au niveau des unités militaires, les états-majors, généraux ou divisionnaires, sont, eux, divisés en bureaux, et c'est le 1er bureau, que le général Thiébault qualifie de « bureau général », qui est, entre autres, chargé des « propositions d'avancement à faire ou appuyer par le général en chef. »[40] C'est au niveau de ces états-majors que se met réellement en place un système de récompense. Il en va ainsi, par exemple, de ce décret impérial, daté du 20 septembre 1805, ordonnant qu'après chaque combat, le commandant en chef adresse au ministre de la Guerre un état des militaires qui se seraient distingués :

> « Art.1 : le lendemain d'une affaire, sans autre délai, les généraux commandant en chef, adresseront au Ministre de la Guerre un état des militaires qui se seront distingués et ils proposeront l'avancement dont ils les croiront susceptibles »[41].

b. Le soutien financier de la récompense : le Domaine extraordinaire

À ces différents organes administratifs s'ajoute une organisation purement financière : le Domaine extraordinaire.

[39] P. Branda, P.-F. Pinaud, C. Zacharie-Theret, *Dictionnaire des institutions…*
[40] P. Thiébault, *Manuel général…,* p. 41.
[41] Service hist. Défense, GR2C 4, décret impérial, 20 septembre 1805.

Créé par le sénatus-consulte du 30 janvier 1810, il est constitué des domaines et biens acquis lors des conquêtes impériales et ne doit être utilisé que

> « pour subvenir aux dépenses de ses armées, pour récompenser ses soldats et les grands services civils ou militaires rendus à l'État, pour élever des monuments, faire faire des travaux publics, encourager les arts, et ajouter à la splendeur de l'Empire »[42].

Par cette création, Napoléon se place, encore une fois, dans la lignée des grands conquérants antiques :

> « Les généraux romains, après avoir triomphé de leurs adversaires, leur imposaient en effet une *Lex Provinciae* qui déterminait le genre de tribut qu'ils devaient payer et qui bien souvent récompensait les soldats les plus méritants »[43].

De la même manière, l'Empereur transforme la guerre de conquête en « une source d'enrichissement à la fois collective et individuelle »[44].

Les revenus de ce Domaine extraordinaire proviennent de l'argent négocié dans les différents traités qui suivent les campagnes victorieuses de l'Empire, mais également des grands domaines que les conquêtes apportent au Grand Empire, en Pologne, en Westphalie, en Italie, etc. Le sénatus-consulte du 30 janvier 1810 définit le Domaine extraordinaire comme l'ensemble « des domaines et biens mobiliers ou immobiliers que l'empereur, exerçant le droit de paix et de guerre, acquiert par des conquêtes ou des traités »[45]. Cet ensemble permet à Napoléon de disposer d'une somme extrêmement conséquente, qu'il gère seul, sans contrôle ou règle.

Cette somme, l'Empereur ne l'assimile pas aux budgets impériaux : « Si la guerre devait nourrir la guerre, la paix devait, après la victoire, fournir la récompense »[46]. Ainsi, le Domaine extraordinaire a une finalité : célébrer la victoire. Pour ce faire, Napoléon l'utilise en récompensant les meilleurs de ses soldats, et en ancrant dans la pierre de la

[42] Article 21 du sénatus-consulte du 30 janvier 1810, cité dans P. Branda, *Napoléon et ses hommes…,* p. 38.
[43] P. Branda, *Le prix de la gloire…*, p. 315.
[44] P. Branda, *Le prix de la gloire…*, p. 315.
[45] Cité dans P. Branda, *Le prix de la gloire…*, p. 324
[46] Charles Lesage, *Napoléon, créancier de la Prusse*, p. 82, cité dans P. Branda, *Le prix de la gloire…,* p. 323

capitale des vainqueurs, le souvenir de ses victoires. En effet, cet argent est également utilisé pour faire réaliser des travaux à la gloire de l'Empire.
Selon les chiffres de Pierre Branda[47], 5 866 personnes bénéficient d'une récompense fournie par cette administration, le montant de la récompense variant selon le grade du distingué, et les services rendus à l'Empire.
Le Domaine extraordinaire permet ainsi de limiter les budgets impériaux, tout en donnant à Napoléon un outil supplémentaire pour consolider ses fidélités et renforcer son pouvoir.

3. Trop de récompenses pour une armée ?

a. La suprématie de la Légion d'honneur

Le décret impérial du 18 octobre 1811, qui porte création de l'ordre de la Réunion, précise, dans les raisons qui motivent sa création :

> « Les services de tout genre, que nous nous plaisons à récompenser, se sont multipliés au point que les limites de la Légion d'honneur ont été déjà dépassées, et que notre institution de l'ordre des Trois-Toisons d'or ne peut y suppléer que d'une manière partielle, attendu qu'elle est spécialement destinée à récompenser les services militaires »[48].

Il est donc clairement précisé que l'ordre de la Réunion et l'ordre de la Légion d'honneur sont destinés à être complémentaire, tout en hiérarchisant les mérites.
De plus, la Légion d'honneur est prise comme modèle pour la création des récompenses suivantes, tant dans son organisation que dans ses modalités d'admission : tous les grands chanceliers soumettent à l'Empereur les propositions recueillies par leurs bureaux.

Cependant, dès les origines, ces différentes récompenses entrent en concurrence. La création de l'ordre des Trois-Toisons d'or semble par exemple avoir soulevé des réserves chez certains militaires qui craignaient que la Légion d'honneur ne devienne un ordre secondaire. La « croix d'honneur » a en effet une telle autorité, un tel pouvoir qu'une concurrence ne peut qu'inquiéter.

---

[47] P. Branda, *Le prix de la gloire…*, p. 325.
[48] Décret impérial du 18 octobre 1811 portant création de l'ordre impérial de la Réunion, cité dans R. Pawly, *Les fastes…*, p. 31-33.

Le Grand chancelier de la Légion d'honneur, Lacépède, semble alimenter cette concurrence, en voulant sans cesse valoriser sa chancellerie et ses légionnaires. Le 27 janvier 1812, il envoie ainsi cette lettre à l'Empereur :

> « Votre Majesté Impériale et Royale a daigné me parler hier matin du nouvel ordre qu'elle vient d'établir. Il est de mon devoir d'avoir l'honneur de lui rendre compte de l'effet que cette création a déjà produit, relativement à la Légion, dans l'opinion publique, et particulièrement dans celle de plusieurs membres de la Légion. On craint que l'établissement d'un nouvel ordre ne diminue la bienveillance dont Votre Majesté a daigné jusqu'à ce moment honorer sa Légion d'honneur »[49].

Et tout au long de l'existence de l'ordre de la Réunion, Lacépède ne cesse de mettre en avant les détenteurs de la croix des braves et leurs prérogatives. Le 10 avril 1813, il se plaint par exemple des droits que Napoléon accorde aux membres de l'ordre de Hollande :

> « Je crois devoir, comme grand chancelier de la Légion d'honneur, avoir l'honneur de représenter très humblement à Votre Majesté, combien les grands officiers de la Légion seront affligés lorsqu'ils apprendront que Votre Majesté Impériale et Royale a daigné accorder les grandes entrées aux grands-croix de l'ordre de la Réunion, et qu'elle n'a pas eu la même bonté pour eux. Cependant, Sire, les grands officiers de la Légion appartiennent au plus ancien et au premier de vos ordres ; ils ont été choisis comme l'élite de la Nation ; ils sont bien moins nombreux que les grands-croix de la Réunion ; il faut être quatre fois l'objet d'une nomination de Votre Majesté pour devenir grand officier de la Légion d'honneur ; il ne faut l'être que deux fois pour parvenir au grade de grand-croix de la Réunion. Les grands officiers de la Légion n'ont pas l'avantage d'avoir, comme les grands-croix de la Réunion, une décoration particulière, un signe extérieur de la bienveillance dont ils ont été honorés. Le grade de grand officier étant rabaissé dans les comparaisons qu'on en fera, toute la Légion sera nécessairement rabaissée dans l'opinion, et l'influence de cette institution pour le bien de l'État, sera bien diminuée »[50].

[49] R. Pawly, *Les fastes de l'Ordre…*, p. 36.
[50] R. Pawly, *Les fastes de l'Ordre…*, p. 67-68.

En effet, malgré cette concurrence, l'Empereur tente de donner des droits identiques aux membres des ordres de la Couronne de fer et de la Réunion. Ainsi, le 21 septembre 1808, les chevaliers de l'ordre italien peuvent porter le titre de chevalier du royaume, et il en va de même pour les chevaliers de la Réunion par décret du 12 mars 1813 :

> « Art. 1 Les articles 11 et 12 de notre premier statut impérial du 1er mars 1808, ainsi que les règlements postérieurs concernant les titres, et notamment l'article 22 de notre premier décret du 3 mars 1810, seront applicables aux membres de l'ordre de la Réunion.
>
> Art. 2 En conséquence, les membres dudit ordre sont autorisés à se pourvoir devant notre cousin le prince archichancelier de l'Empire à l'effet d'obtenir, en justifiant d'un revenu de trois mille francs, des lettres patentes du titre de chevalier de l'Empire, désignant leurs livrées et armoiries ; lesquelles lettres ne seront définitives et n'établiront sans retour un titre transmissible à la descendance directe et légitime naturelle ou adoptive, par ordre de primogéniture de l'impétrant, que lorsqu'elles auront reçu notre confirmation pendant trois générations successives »[51].

L'année 1813, dans ce domaine des prérogatives face à la Légion d'honneur, est importante pour l'ordre de la Réunion. En effet, par ce même décret du 12 mars, il est déclaré :

> « les filles des membres de l'ordre de la Réunion sont admissibles dans nos maisons impériales d'Ecouen et de Saint-Denis et dans les six maisons d'orphelins institués par notre décret »[52].

Cependant, Napoléon souhaite tout de même affirmer la prédominance de la France sur les pays réunis. Et ainsi, lorsqu'il définit l'insigne de la Couronne de fer, l'Empereur précise que l'Italie n'est qu'une dépendance de l'Empire français, et qu'elle est le fruit du sang et des victoires des soldats de Napoléon[53] :

> « Comme il sait bien qu'on ne mène pas les hommes seulement avec des lois, il met sur la poitrine de ses nouveaux sujets un « hochet » symbolique, où l'aigle

[51] Décret impérial du 12 mars 1813, cité dans R. Pawly, *Les fastes de l'Ordre…,* p. 68-69.
[52] R. Pawly, *Les fastes de l'Ordre…,* p. 68.
[53] Cf. Illustration 2 « L'insigne de la Couronne de fer », p. 565.

> française, tenant la fondre en ses serres, abrite sous ses ailes la couronne de fer du royaume d'Italie »[54].

b. Les récipiendaires : le reflet d'une inégalité

Cette préférence impériale pour la Légion d'honneur est également partagée par les récipiendaires des différentes récompenses, comme en témoigne cette lettre du baron de Saint-Didier, secrétaire général de l'intendance générale de la Grande Armée :

> « Me voilà comme les autres avec un petit bout de ruban, mais il est bleu. S'il était rouge, il n'y aurait rien à désirer. Enfin, il faut bien en prendre son parti et, comme je dois tout te dire, je te dirai que j'ai été plus content de la manière dont je l'ai eu et obtenu que de la chose même ».[55]

Il existe tout d'abord une inégalité dans le nombre des nominations effectuées dans les différents ordres. Les décrets de nomination dans la Légion d'honneur s'enchainent en effet, et comptent parfois plusieurs milliers de récompensés. Il n'en va de même avec l'ordre de la Réunion par exemple :

> « Le 11 juillet 1813, sont nommés vingt-quatre officiers et cent soixante chevaliers dans la Légion d'honneur pour trois chevaliers de la Réunion. Le 2 août 1813, ce sont un grand-officier, quatorze officiers et cent vingt-trois chevaliers de la Légion d'honneur pour un seul chevalier de la Réunion. Le 14 septembre 1813, en neuf décrets, sont nommés sept commandants, trente-sept officiers et quatre cent soixante-six chevaliers de la Légion d'honneur pour vingt-cinq chevaliers de la Réunion, et le 6 novembre 1813, à nouveau quatre commandants, onze officiers et soixante et onze chevaliers de la Légion d'honneur pour six chevaliers de la Réunion »[56].

Cette différence est particulièrement visible durant la courte période des Cent-Jours[57] : cette époque voit la nomination de deux commandeurs, et vingt-huit chevaliers en onze

[54] J.-L. Koechelin, *Les Ordres de la Couronne…,* p. 1-2
[55] Lettre du baron de Saint-Didier, secrétaire général de l'intendance générale de la Grande Armée à sa femme le 12 octobre 1812, cité dans R. Pawly, *Les fastes de l'Ordre…,* p. 15.
[56] R. Pawly, *Les fastes de l'Ordre…,* p. 75.
[57] Selon R. Pawly, *Les fastes de l'Ordre…*

décrets dans la Réunion. Dans le même temps, la Légion d'honneur s'accroît de cinq mille cinq cent onze chevaliers, cinq cent cinquante-cinq officiers, trente-cinq commandants, sept grands officiers et deux grand-aigles. L'ordre de la Réunion a ainsi été créé pour soulager la Légion d'honneur, mais il semble bien qu'il n'en soit rien.

Les inégalités concernent également les récipiendaires, leur statut et leur prestige. Ainsi, dans l'ordre de la Réunion, on ne retrouve aucun des maréchaux d'Empire. En revanche, un grand nombre de membres du service de santé des armées sont nommés dans cet ordre. Alors que ces derniers sont plutôt rares dans les registres de la Légion d'honneur, cent soixante-deux des huit cent cinquante-cinq militaires de l'ordre hollandais sont de ce service, chirurgiens, médecins ou pharmaciens.

Dans les dossiers de candidatures envoyés au duc de Cadore, il est bien visible que Napoléon utilise l'ordre de la Réunion pour ne pas donner la croix des braves aux médecins. Guislain d'Arquier[58], par exemple, médecin militaire, fait deux demandes pour obtenir la Légion d'honneur, en 1806 puis en 1808. Puis, par dépit, il candidate à la Réunion en 1813[59]. D'une manière paradoxale, la Légion d'honneur, bien que conférée en plus grand nombre, demeure plus prestigieuse aux yeux de la troupe.

S'agissant de la Couronne de fer, les premiers récipiendaires, Français et militaires, sont, comme convenu dans le décret de création de l'ordre, des soldats ayant contribué à la création du Royaume d'Italie. Ce sont donc surtout des hommes qui ont combattu en Italie dès 1796, derrière le général Bonaparte.

Ainsi, les maréchaux qui, sous la Révolution, commandaient en chef pendant la campagne d'Italie font partie de la première promotion des grands-dignitaires. Il s'agit notamment d'Augereau, de Bernadotte et de Sérurier.

Il en va de même pour les premières promotions de commandeurs : dans la première promotion, sont ainsi nommés les généraux Belliard, Chasseloup, Dallemangne, Friant, Junot, Marmont, Victor et Saint-Hilaire, notamment, qui ont tous combattu en Italie pendant la Révolution.

[58] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, REU 1, dossier de monsieur Guislain d'Arquier.

[59] Qu'il n'obtient cependant pas non plus.

Les promotions suivantes récompensent surtout ceux qui se distinguent dans l'armée d'Italie du vice-roi Eugène : les généraux Lauriston et Sorbier sont ainsi nommés grands-dignitaires le 14 août 1809, après avoir combattu aux côtés d'Eugène, notamment à Raab. Cependant dans cette même promotion, le général Lariboisière est nommé grand-dignitaire. Pendant la campagne de 1809, cependant, ce dernier commande en chef l'artillerie de la Grande Armée. Son admission est donc assez étrange. Étant déjà grand-officier de la Légion d'honneur depuis le siège de Dantzig, peut-être est-ce une manière de le récompenser sans le faire changer de grade dans la Légion d'honneur.

Il apparaît que l'ordre de la Réunion sert régulièrement à éviter une promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur. Ainsi, sur les quatre cent six militaires français nommés dans l'ordre, au moins deux cents quarante avaient déjà la Légion d'honneur. Et sur les deux cent vingt-trois membres de la Garde impériale nommés en 1813 et 1814, cent soixante-quatre sont déjà légionnaires.

Si l'on se tourne du côté des commandeurs, la logique est la même que pour les grands-dignitaires, et ce sont surtout les soldats ayant combattu avec le vice-roi qui sont distingués : Caffarelli est nommé le 8 octobre 1809 comme ministre de la Guerre du royaume d'Italie ; Grouchy, le 09 août 1809 après avoir passé la campagne dans l'armée d'Italie. Enfin, certains participent à la campagne de Russie dans le corps d'Eugène : le général Anthouard commande en chef son artillerie, le général Broussier[60] fait la campagne dans le 4e corps, etc.

En récompensant ainsi ostensiblement ceux qui combattent en Italie, ou dans l'armée d'Italie, Napoléon crée donc un gouffre entre la Couronne de fer comme récompense du royaume italien, et la Légion d'honneur, destinée à distinguer les braves de la Grande Armée.

De plus, parmi les grands-dignitaires, seuls six des vingt-six maréchaux de l'Empire sont donc présents. Trois sont commandeurs : Brune, Bessières et Lannes. Les trois ont combattu en Italie, mais pendant la campagne de 1800, et pas avant. D'autres, enfin, sont chevaliers : Davout, Macdonald, Ney, Oudinot etc. Ces derniers ont le point commun de n'avoir peu ou pas combattu en Italie, que ce soit en 1796 ou en 1800, mais

[60] Les deux généraux sont nommés commandeurs de l'ordre de la Couronne de fer le 16 octobre 1812.

d'être malgré tout parmi les plus grands soldats de l'Empereur. Enfin, quatre maréchaux ne sont pas du tout présents : Jourdan, Kellermann, Pérignon, Gouvion.
Cette absence des maréchaux, comme dans l'ordre de la Réunion, alors que ces grands chefs de guerre sont pourtant décorés de nombreux insignes étrangers, montre alors le peu de prestige que ces ordres peuvent avoir parmi les meilleurs soldats de la Grande Armée.

c. Des ordres qui stagnent

De, plus, contrairement à ce qui se passe avec la Légion d'honneur, les évolutions dans les grades sont rares dans les ordres de la Couronne de fer et de la Réunion.
Ainsi, dans l'ordre de la Réunion, seul un de ses membres a été promu à un grade supérieur : il s'agit du comte Molé, directeur général des Ponts et Chaussées, puis ministre de la Justice, qui passe de commandeur à grand-croix pendant l'année 1813.
Pour la Couronne de fer également, les avancements dans l'ordre sont rares. En effet, parmi les trente-huit grands-dignitaires de l'ordre, seuls deux, les généraux Lauriston et Sorbier ont été chevaliers avant d'être nommés au rang suprême.
Cette constatation est alors une preuve, non seulement de l'absence de volonté de l'Empereur de faire réellement fonctionne et évoluer ces deux autres ordres impériaux, mais aussi du manque d'intérêt de leurs membres, notamment, ceux des grades les moins élevés, qui n'essaient pas de progresser, contrairement à ce qu'il peut se passer dans la Légion d'honneur.

B. Les décorations, signes de récompense et de fidélité

1. La force de la médaille

a. La médaille : une preuve de victoire

> « En grand costume de chasseur à cheval de la garde, il [le prince Eugène] portait une plaque en argent sur la poitrine et un large ruban rouge ponceau en

> bandoulière, où était attachée une énorme croix en or. Ce nouveau grade ou cette dignité venant d'être créée, tout récemment, sous le nom de grand-croix de la Légion d'honneur… » [61].

La force de la médaille est en effet que, colorée et affichée sur l'uniforme, elle est visible par tous, et permet d'incarner la notion de récompense : « Symboliquement, l'honneur, la distinction et la gloire militaire sont matérialisés par des décorations destinées à récompenser des combattants valeureux »[62].

Les chefs de guerre entendent mettre à l'honneur les plus valeureux de leurs soldats, et la décoration est une attestation, un signe visible de la participation à un fait d'armes, et donc une reconnaissance, auprès de l'armée et de la société civile :

> « Décorer des militaires revient à ériger ces derniers en modèle de combattants auprès de leurs frères d'armes, et en modèle de citoyens auprès des Français, puisque beaucoup sont des civils mobilisés »[63].

En ce sens, la décoration participe du culte du souvenir, en même temps que, sous l'Empire, elle participe du culte de la victoire et de l'honneur.

Elle est de plus le signe matériel et symbolique que le soldat a triomphé d'un péril. L'arborer peut apparaître comme une manière de prouver sa valeur et d'éloigner la mort. Elle est surtout symbole après la victoire, pour la postérité : « La décoration matérialise un peu ce que Napoléon disait à ses grognards au soir du 2 décembre 1805[64]»[65].

Les armes d'honneur ne répondaient pas à ce besoin de visibilité, de matérialisation apparente de la victoire et de l'honneur :

> « Devant l'impossibilité de continuer à décerner d'aussi coûteuses récompenses, qui, au surplus, ne correspondaient pas tout à fait au but poursuivi, bon nombre de détenteurs de ces armes les remettant à leur famille, de crainte de les perdre ou de les détériorer, Bonaparte songea à un autre mode de récompense, tant civil que militaire, dont l'insigne, fixé sur la poitrine, était au moins visible de tous »[66].

---

[61] J.-B. Barrès, *Souvenirs d'un officier…,* p.36.
[62] X. Boniface, « Décorer les militaires (XIX^e^-XX^e^ siècles) », dans *La Fabrique de l'honneur…,* p. 100.
[63] X. Boniface, « Décorer les militaires (XIX^e^-XX^e^ siècles) », dans *La Fabrique de l'honneur…,* p. 115.
[64] « Pour que l'on réponde : Voilà un brave. »
[65] X. Boniface, « Décorer les militaires (XIX^e^-XX^e^ siècles) », dans *La Fabrique de l'honneur…,* p. 112.
[66] J.-L. Stalins, *Ordre impérial de la Réunion…,* p. 17.

Devant la nécessité de matérialiser la victoire dans un ruban et une médaille, Napoléon utilise donc ce système de récompense tout au long de l'Empire :

> « Fervent de tous les gestes qui décorent, Napoléon par la voie de la Légion d'honneur fut créateur de décorations, c'est-à-dire de ces médailles et de ces rubans qui, échappant à tout circuit monétaire, symbolisent la valeur sans prix des grandes vertus et des talents civiques »[67].

b. La médaille : un trophée pour les ennemis ?

La médaille semble avoir de l'importance également pour les armées ennemies, contre lesquelles elle a été remportée. Le général Pouget, lorsqu'il est fait prisonnier durant la retraite de 1812, raconte ainsi : « Le dragon qui m'avait luxé le bras m'arrache une étoile en or de la Légion du petit modèle »[68]. Le captif s'en plaint au premier officier qu'il rencontre, et qui demande que le voleur soit arrêté, mais il reste introuvable.
Durant la campagne de Russie, c'est une pratique qui devient de plus en plus habituelle : « Si les Français tombent entre les mains des cosaques, ils sont dépouillés de leur argent et souvent de leurs vêtements et décorations »[69].
D'autres témoignages vont en ce sens : ainsi, le futur capitaine Bertrand reçoit la croix de chevalier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille de Dresde, des mains mêmes de l'Empereur. Mais sa joie est vite ternie, puisqu'il est fait prisonnier quelques jours plus tard. Et l'un des premiers actes de ses ravisseurs est de lui arracher sa croix de son uniforme.
En Espagne également, des soldats semblent perdre leur Légion d'honneur. Ici, ce ne sont cependant pas les armées ennemies qui commentent ce rapt, mais la population espagnole elle-même, comme dans cet exemple, lors du cheminement des garnisons prisonnières après Baylen : « Un officier blessé est déposé dans une chaloupe ; il est assailli par une femme qui lui vole sa montre et sa croix de la Légion d'honneur »[70].

---

[67] M.-J. Mondzain, « De l'ordre et du désir », dans O. Nouvel-Kammerer (dir.), « L'aigle et le Papillon…, p. 16.
[68] C.-C. de Boisdeffre-Pouget, *Souvenirs de guerre du général baron Pouget…,* p. 120.
[69] L. Bernard, *Les prisonniers de guerre…,* p. 53.
[70] L. Bernard, *Les prisonniers de guerre…,* p. 74.

Considérée comme un simple objet de valeur, ou comme une façon de prendre sa revanche sur des soldats autrefois victorieux, la médaille est donc un objet convoité.

2. Les médailles impériales : l'exemple de l'insigne des Trois-Toisons d'or

a. La symbolique de la médaille

Si la médaille est un moyen de rendre visible la victoire, et l'honneur de la récompense, elle est également l'occasion d'incarner un projet politique.
S'agissant de l'insigne de l'Ordre des Trois-Toisons d'or, Napoléon est clair dans ce qu'il veut et qu'il demande au général Lejeune :

> « Mes aigles ont conquis la Toison d'Or des rois d'Espagne et celle des empereurs d'Allemagne. Je veux créer pour l'Empire français un Ordre impérial des Trois Toisons d'Or. Ce sera mon aigle aux ailes déployées, tenant suspendue dans chacune de ses serres, une des toisons antiques qu'elle a enlevées et elle montrera fièrement en l'air, dans son bec, la Toison que j'institue »[71].

Cette récompense portée, matérialisation d'un honneur, devient ainsi également mémoire de la victoire impériale.
Si le dessin de Lejeune n'est finalement pas retenu, le projet sélectionné traduit cette vision impériale. C'est, semble-t-il, la proposition du fabricant Coudray qui est finalement retenue par le Conseil d'administration de l'Ordre et présentée à l'Empereur. On y voit à la fois la toute supériorité de l'Empereur - « aigle Impériale posée sur son foudre et couronnée avec petite croix au-dessus de la boule du monde »[72] et les fruits de la conquête de la Grande Armée, par le rappel de l'ordre, battu, de la Toison d'Or[73] :

> « les trois briquets dont la forme est différente, de chaque Ordre : celui de Bourgogne auquel sont jointes les armes de cet ancien duché, occupe la ligne moyenne au-dessous du foudre de l'aigle Impérial et où s'établira le mouvement

[71] Baron Lejeune, *Mémoires*, cité par J.-J. Taurignac, « L'Ordre Impérial…, p. 611.
[72] J.-J. Taurignac, « L'Ordre Impérial…, p. 614.
[73] Cf. Illustration 3 « Le projet d'insigne de l'ordre des Trois-Toisons d'or », p. 566.

> de l'Ordre, les deux autres briquets sont placés, celui d'Espagne à la droite et celui de l'Ordre d'Allemagne à la gauche »[74].

Il est prévu que le collier de l'Ordre soit aussi un hommage, à la fois au régime impérial, et à ses victoires et conquêtes :

> « Le Collier de l'Ordre sera formé d'un médaillon représentant la pierre à feu et deux briquets, et, alternativement, de la lettre **N** entourée de lauriers et de chêne, et d'un médaillon de trophées militaires »[75].

b. Les devises

Les médailles permettent également, par la présence d'une devise, propre à l'ordre, d'inculquer des valeurs à la société, et de mettre à l'honneur les vertus indispensables à son attribution et à son port. Dans le procès-verbal de la deuxième séance du conseil d'administration de l'Ordre (14 août 1811), la question de la devise de la décoration est évoquée. Les membres du conseil sont d'avis

> « qu'il fallait que la décoration eût une devise, qui pourrait être placée sur le briquet. Cette devise rappellerait les victoires qui ont déterminé l'établissement de l'Ordre des Trois Toisons »[76].

Le Grand chancelier, le comte Andréossy, propose ainsi « *Trefulger ardua virtus* » (Un brillant courage éclipse tout), et le Grand Trésorier[77], « *Intaminatis fulger honoribus* » (Il brille d'une gloire sans tâche). La devise qui est finalement retenue est « *Praefulget ardua virtus* » (La vertu qui surmonte les plus grands obstacles brille au-dessus de tout).
Toutes ces devises ont malgré tout en commun de mettre en avant l'importance du courage et de la bravoure des hommes qui, mis à l'honneur par la présence de cet insigne sur leur uniforme, l'ont mérité, ainsi que l'esprit de conquête des guerres impériales. Mais aussi

[74] J.-J. Taurignac, « L'Ordre Impérial…, p. 614-615.
[75] Musée national des Ordres de chevalerie et de la Légion d'honneur, registre du maréchal Berthier concernant l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or.
[76] Musée national des Ordres de chevalerie et de la Légion d'honneur, registre du maréchal Berthier concernant l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or.
[77] Il s'agit du comte Schimmelpenning, nommé par décret impérial du 14 octobre 1810.

l'importance et la prédominance de l'Empire, comme pour la devise de l'ordre de la Réunion : « Tout pour l'Empire »[78].

3. Les décorations étrangères : une question politique

a. Porter une décoration étrangère

La médaille, en tant qu'objet visible, mémoire d'un évènement, a une telle importance que la question du port des décorations étrangères se pose de manière aiguë. Si arborer une décoration, comme la croix de la Légion d'honneur, c'est témoigner d'une récompense obtenue, pour ses services, et être mis à l'honneur pour ce fait, afficher une médaille d'un autre pays n'est pas anodin. Le Grand Empire cependant, constitué de nombreux royaumes et territoires alliés ou affiliés, est confronté à cette problématique.
Une phrase résume cette politique, tirée d'une lettre impériale adressée au ministre des Relations extérieures, Champagny : « Ils ne peuvent porter aucune décoration étrangère sans ma permission »[79]. Mais l'Empereur accorde parfois cette autorisation à ses soldats, comme le montre cette réponse du maréchal Berthier au roi de Bavière :

> « L'Empereur par une lettre du vingt m'ordonne de remercier Votre Majesté de sa part de ce qu'elle veut bien lui accorder des décorations de l'ordre du Lion et de l'ordre du Mérite pour plusieurs officiers distingués de ses armées en Allemagne »[80].

Néanmoins, ces autorisations sont accordées avec parcimonie, et les demandes doivent être adressées au ministère de la Guerre, et être officiellement validées par le grand-chancelier de la Légion d'honneur[81], dont la décision est publiée dans le *Moniteur universel* :

> « S. Exc. M. le grand-chancelier de la Légion d'honneur, d'après l'ordre de S.M.I. et R., daté de Tilsit, le 29 juin 1807, a adressé à MM. les officiers-

[78] Cf. Illustration 4 « La plaque de l'ordre de la Réunion », p. 567.
[79] Napoléon I[er] et al, *Correspondance générale. VIII…,* lettre 19885 au ministre Champigny (24 janvier 1809), p. 1516.
[80] Service hist. Défense, GR2C 20, lettre du maréchal Berthier au roi de Bavière, 26 mars 1806.
[81] Le port de médailles étrangères pour les militaires français est encore de nos jours soumis à l'autorisation de la grande-chancellerie de la Légion d'honneur.

> généraux, officiers supérieurs et autres officiers dont les noms suivent, l'autorisation nécessaire pour porter la décoration des Ordres étrangers indiqués ci-dessous »[82].

Avant cela, pour obtenir ces autorisations, il convient soit de la demander directement à l'Empereur –

> « Sa Majesté le Roi de Hollande daigne me conférer le grand cordon de son ordre de chevalerie et il accompagne cette faveur d'expressions qui en relèvent bien le prix à mes yeux, permettez-moi, Sire, d'unir cette décoration à celle dont m'a honoré Votre Majesté ; cette union sera un nouveau signe de votre bienveillance comme de mon éternel dévouement à votre auguste famille »[83] -,

ou au maréchal Berthier :

> « Le Général Sainte-Croix et le capitaine Masséna mon fils et mon aide de camp viennent de recevoir le premier la décoration de commandeur et le second la simple décoration de l'ordre de Hesse-Darmstadt. J'ai l'honneur de prier Votre Altesse de solliciter des bontés de Sa Majesté, l'autorisation nécessaire pour qu'ils puissent la porter »[84].

Napoléon communique ensuite sa volonté au grand-chancelier - « Vous pouvez autoriser à porter les croix de Bavière : le général d'Aboville, officier de la Légion d'honneur ; le grand chambellan ; le sieur Castellalfieri, Piémontais. Je refuse toutes les autres portées dans votre lettre du 18 janvier »[85]- et ce dernier, le maréchal Berthier, annonce sa nomination au nouveau promu, par le biais d'une autorisation assez normée comme le montre cette circulaire interministérielle :

> « C'est avec autant d'empressement que de plaisir Monsieur le…, que je vous préviens que l'Empereur vous a donné un témoignage de sa satisfaction en consentant que S.M. le roi de Bavière vous accorde la décoration de son ordre du mérite militaire, en considération des services que vous avez rendus »[86].

---

[82] Autorisation accordée par le grand chancelier de la Légion d'honneur à plusieurs officiers et généraux de porter les décorations de Bavière, de Wurtemberg et de Saxe, 29 juin 1807, dans *Gazette nationale…*
[83] Service hist. Défense, GR2C 42, lettre du maréchal Brune à l'Empereur, 24 mars 1807.
[84] Service hist. Défense, GR2C 95, lettre du maréchal Masséna au maréchal Berthier, 3 août 1809.
[85] Napoléon I[er] et al, *Correspondance générale. IX…,* lettre 21153 au Grand-Duc de Bade (7 juin 1809), p. 659.
[86] Service hist. Défense, GR2C 23, circulaire interministérielle portant sur le modèle à envoyer à tous les officiers que l'Empereur autorise à accepter la décoration du Mérite militaire de Bavière, 27 juin 1806.

b. Les décorations étrangères, d'autres manières de récompenser

L'obtention de décorations étrangères est également une manière, pour l'Empereur, de récompenser ses soldats. Les rois étrangers proposent au souverain français d'attribuer leurs récompenses à des hommes de la Grande Armée, et Napoléon en décide :

> « si S.M. le roi de Bavière est dans l'intention d'honorer quelques autres officiers français de ses ordres, l'Empereur désirerait les distribuer aux Généraux de ses différents corps d'armée qu'il juge les plus dignes de cette distinction pour les services qu'ils ont rendu dans la dernière campagne »[87].

L'annonce de la nomination apparaît alors comme une véritable récompense accordée par Napoléon :

> « Je me fais un plaisir, général, de vous prévenir que le roi de Bavière ayant fait part à l'Empereur du désir qu'il avait de mettre à sa disposition quelques décorations de ses ordres, pour les officiers auxquels S.M.I. voulait témoigner sa bienveillance ; l'Empereur vous a désigné, dans l'état qu'il adresse au roi de Bavière, pour la décoration de Grand-Croix de l'ordre du mérite militaire de Bavière »[88].

Tout au long de la période impériale, certains soldats de la Grande Armée accumulent ainsi un certain nombre de médailles étrangères. Ains, le maréchal Masséna est, entre autres, membre de l'ordre de la Fidélité de Bade[89], grand-croix du même ordre[90], grand-croix de l'ordre de Hesse[91], et grand-croix de l'ordre de Saint Étienne de Hongrie[92].

---

[87] Service hist. Défense, GR2C 10, note du maréchal Berthier, décembre 1805.
[88] Service hist. Défense, GR2C 51, lettre du maréchal Berthier au général Grouchy, 1er juillet 1807.
[89] Arch. nat., 311AP 84, lettre du maréchal Berthier au maréchal Masséna, l'autorisant à porter la décoration de l'ordre de la fidélité de Bade, 5 juin 1809.
[90] Arch. nat., 311AP 84, lettre de Lacépède au maréchal Masséna, l'autorisant à porter la décoration de grand-croix de l'ordre de la fidélité de Bade, 17 juin 1809.
[91] Arch. nat., 311AP 84, lettre de Lacépède au maréchal Masséna, l'autorisant à porter la décoration de grand-croix de l'ordre de Hesse, 3 août 1809.
[92] Arch. nat., 311AP 84, lettre de Lacépède au maréchal Masséna, l'autorisant à porter la décoration de grand-croix de l'ordre de Saint Étienne de Hongrie, 4 avril 1810.

c. Les conséquences des changements d'alliances

Cependant, si des serviteurs de l'Empereur peuvent ainsi exhiber les preuves de victoires remportées avec des armées alliées, les évolutions des alliances, au fur et à mesure de l'Empire, peuvent remettre en cause cette l'opportunité d'exhiber les décorations étrangères reçues : un soldat français ne peut plus être mis à l'honneur par le port d'une médaille d'un souverain ennemi.

La question se pose notamment avec la création de l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or le 15 août 1809. En effet, l'ordre est clairement conçu comme un ordre de conquête et d'appropriation[93], qui a pour but de perpétuer le souvenir des victoires de la Grande Armée, remportées sur les troupes autrichiennes, notamment avec la bataille de Wagram (5-6 juillet 1809). Dans ce contexte, il n'est plus possible d'afficher des récompenses opposées à cette nouvelle distinction :

> « Il est convenable que vous fassiez par une circulaire et par un article que vous mettre dans le journal officiel qu'aucun Français, de quelque grade ou de quelque condition qu'il soit, ne peut plus recevoir ni porter aucun ordre de la Toison d'or qui soit incompatible avec l'ordre des trois Toisons d'or »[94].

Le problème se renouvelle à l'occasion de la réorganisation des royaumes frères, et notamment lorsque le royaume de Hollande, confié à Louis Bonaparte, est rattaché à l'Empire.[95] Les décorations attribuées par le frère de l'Empereur aux soldats de la Grande Armée n'ont plus vocations à être portées, et la question se pose d'un remplacement par une autre récompense :

> « Il s'agit d'une marque distinctive que le Roi de Hollande avait accordée aux officiers et soldats, ayant assisté à la reprise du Fort de Batte, et à ceux blessés en Espagne ou devant Stralsund. Je prie Votre Altesse Sérénissime de me dire si les militaires du 33e qui l'ont, peuvent continuer à la porter, et d'examiner au

[93] J. Jourquin, « L'ordre des Trois Toisons d'Or 1809-1813, un ordre sans membre ni insigne », dans *La Phalère…*

[94] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. IX…,* lettre 22291 au comte de Lacépède (8 octobre 1809), p. 1316.

[95] Les Pays-Bas sont annexés à l'Empereur le 13 juillet 1810.

> surplus, si, le cas contraire, il y aurait lieu de demander à l'Empereur la décoration de l'ordre de la réunion »[96].

L'ordre de la Réunion est en effet créé dans ce but, mais tous les membres de l'ordre de l'Union ne deviennent cependant pas membres de l'ordre napoléonien.
La décoration, en tant que matérialité visible par tous, et porteuse d'un message, met donc, encore plus que toute autre récompense, à l'honneur son détenteur, et les qualités qui lui ont donné droit à cette distinction, et qui doivent être celles de la société française tout entière.

C. Les distributions de récompenses, d'Austerlitz à 1814[97]

1. D'Austerlitz à Wagram : la profusion

a. Campagnes d'Allemagne, de Prusse et de Pologne : de nombreux récompensés

En 1805, les distributions de récompenses, et notamment dans l'ordre de la Légion d'honneur, se font avec profusion, et les états-majors surtout en profitent, ce qui fait beaucoup de jeunes décorés :

> « Je crains que parmi le grand nombre de promotions dans la Légion d'honneur faites dans la Grande Armée les corps n'en aient proposé légèrement, entre autres beaucoup de jeunes gens qui n'auraient qu'un an ou deux de service »[98].

Après Iéna, une ample distribution intervient dans tous les grades, et notamment au profit du 3e corps du maréchal Davout, qui s'est illustré à la bataille d'Auerstedt et en reçoit plus de cinq- cents.
Si après les grandes batailles, par exemple d'Auerstedt, Napoléon distribue avec largesse, il reproche au maréchal Berthier et à ses commandants en chef d'en attribuer trop régulièrement et trop facilement aux hommes de la Grande Armée. Ainsi le général Rapp, après la bataille de Wagram (5-6 juillet 1809), témoigne :

---

[96] Service hist. Défense, GR2C 118, lettre du maréchal Davout au maréchal Berthier, portant sur l'envoi d'une lettre du colonel du 33e régiment d'infanterie légère, 17 février 1812.
[97] Le cas, particulier, de la distribution des récompenses pendant les Cent-Jours sera étudié ultérieurement.
[98] Lettre de Napoléon à Lacépède, cité dans J. Morvan, J. Garnier, *Le soldat impérial…*, p. 454.

> « Un jour je lui demandai de l'avancement pour deux officiers. « Je ne veux plus, me dit-il, en donner tant ; ce diable de Berthier m'en a trop fait faire. » Puis se tournant vers Lauriston : « N'est-ce pas, Lauriston, que de notre temps on n'allait pas si vite ! Je suis resté bien des années lieutenant, moi ! »[99]

Napoléon a en effet conscience que plus les récompensés sont nombreux, moins le prestige des honneurs est grand. Et c'est ce qui se passe dans les dernières années de l'Empire :

> « Après chaque campagne, Napoléon récompense largement en décorations officiers subalternes et simples soldats ; aux officiers généraux vont les titres nobiliaires et les dotations. La Légion d'honneur a cessé d'être une féodalité honorifique quoique non héréditaire ; la croix redevient la récompense prévue dans la constitution de l'an VIII pour les exploits militaires »[100].

De nombreuses remises suivent la bataille d'Eylau ainsi que la fête de l'Empereur, le 15 août. Les croix et les avancements « pleuvent » également, lors des revues passées à Vienne :

> « L'Empereur a passé hier la revue de la grosse cavalerie du général Nansouty. Il a donné des éloges à la tenue de cette belle division, qui, après une campagne aussi active, a présenté cinq mille chevaux en bataille. S.M. a nommé aux places vacances, a accordé le titre de baron, avec des dotations en terre, aux plus braves officiers, et la décoration de la Légion d'honneur, avec une pension de 1 200 francs au plus brave cuirassier de chaque régiment »[101],

En 1807, les militaires étrangers commencent également à obtenir la Légion d'honneur[102], alors même que les armées napoléoniennes commencent à accueillir les troupes des pays conquis ou alliés. Sont alors concernés des unités –

> « Mon intention est d'accorder dix décorations de la Légion d'honneur à la division wurtembergeoise ; envoyez-moi un état des hommes qui s'en sont

[99] J. Rapp, *Mémoires des contemporains …,* p. 140.
[100] J. Tulard, *Napoléon et la noblesse d'Empire…,* p. 49.
[101] 8e *Bulletin de l'Armée d'Allemagne,* 16 mai 1809, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 441.
[102] Il est prévu que les étrangers, sans être membres de la Légion d'honneur, puissent être distingués par elle, en raison de services éminents rendus à la France.

> rendus les plus dignes. J'en accorderai aussi à quelques Bavarois, surtout de la cavalerie »[103]-,

ou des officiers spécifiques - « Les Polonais se sont distingués, entre autres le prince Sulkowski, dit-on. Faites-vous rendre compte de cela. Je veux leur accorder des décorations de la Légion d'honneur »[104].

b. 1806-1807 : d'importantes, mais tardives promotions

De nombreux soldats sont donc récompensés, mais en 1806 et 1807, pour qui veut obtenir la si convoitée Légion d'honneur, il faut être patient. En effet, la campagne de Prusse voit de grandes victoires, notamment celles d'Iéna et Auerstedt, le 14 octobre 1806, suivies par celles de la campagne de Pologne, et la bataille d'Eylau le 8 février 1807. Mais l'année 1806 ne connaît pas d'importantes promotions dans la Légion d'honneur. Les décrets de cette année témoignent plutôt de la récompense de cas individuels.

Il faut attendre la promotion du 14 avril 1807 pour que soient récompensés les soldats s'étant distingués dans les trois batailles précédemment citées. Cette promotion[105] comprend alors mille huit cent trente-deux chevaliers dans la Légion d'honneur.

Ce qui ressort de l'analyse de cette promotion, c'est le nombre de récompenses attribuées à la Garde impériale : un total de cent vingt-six régiments sont cités[106], dont cinq seulement de la Garde. Pourtant, cent trente-neuf soldats de cette élite sont alors nommés légionnaires.

Quelques semaines plus tard, le 14 mai 1807[107], un nouveau décret nomme cent vingt-neuf chevaliers, et soixante-trois officiers. Ces chevaliers sont alors exclusivement des aides de camp et officiers d'état-major des différents corps ayant participé à la campagne de 1806. Les officiers, quant à eux, sont les colonels, chefs de bataillon, ou d'escadron, des régiments récompensés le 14 avril 1807.

---

[103] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. VII…,* lettre 14029 à Jérôme Bonaparte (12 janvier 1807), p. 69.
[104] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. VII…,* lettre 14469 au maréchal Lefebvre (4 mars 1807), p. 258-259.
[105] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1807, 14 avril 1807.
[106] Ce qui ferait une moyenne de quinze soldats récompensés par régiment.
[107] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1807, 14 mai 1807.

Enfin, le 1er octobre 1807[108], trois milles trois soldats entrent dans la Légion d'honneur : ils font encore partie de régiments présents à Iéna, Auerstedt, Eylau, mais également Friedland (14 juin 1807) désormais. Cette promotion est complétée, le 25 novembre de la même, par la nomination de trois cent soixante-treize chevaliers membres de la Garde impériale[109].

Ainsi, les propositions de récompense que font les colonels après les batailles de 1806 et 1807 mettent du temps à être concrétisées. Le colonel Barbanègre, commandant le 48e régiment d'infanterie de ligne à Auerstedt, transmet ainsi un état de proposition en faveur de ses hommes les plus distingués, dès le 15 octobre 1806. Sur les dix-sept hommes qui sont nommés dans la Légion d'honneur par la suite, trois le sont le 14 avril 1807, un le 28 juin, sept le 7 juillet, et six le 1er octobre 1807, presque un après la victoire qui leur a donné droit à cette récompense.

En une année, ces hommes ont cependant continué de se battre, et d'avancer dans les grades, avancement plus rapide, alors, que l'entrée dans la Légion d'honneur. C'est ainsi que le capitaine Gueret, proposé par le colonel Barbanègre, est chef de bataillon lorsqu'il est nommé officier de la Légion d'honneur le 28 juin 1807[110]. De même, les sous-lieutenants Maucheron et Jacquet deviennent légionnaires en tant que lieutenants, les 14 avril[111] et 1er octobre 1807[112].

c. 1808-1809 : les armées d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne

Lors de la campagne d'Allemagne de 1809, les promotions ne se font plus aussi attendre. Les nominations se font alors par petites centaines, et au fur et à mesure que les états de proposition des différentes unités ou corps sont reçus.

Après la bataille d'Essling (21-22 mai 1809), le premier décret concerne, évidemment, la Garde : dès le 5 juin 1809[113], quatre-vingt-douze chevaliers et vingt officiers sont nommés.

[108] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1807, 1er octobre 1807.
[109] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1807, 25 novembre 1807.
[110] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1807, 28 juin 1807.
[111] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1807, 14 avril 1807.
[112] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1807, 1er octobre 1807.
[113] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1809, 5 juin 1809.

Quelques jours plus tard, le 16 juin 1809[114], ce sont cent un nouveaux chevaliers et trois officiers que la Légion d'honneur accueille. Sont concernés les quatre régiments de cuirassiers de la division Saint-Sulpice, ainsi que les deux régiments d'infanterie de ligne (le 56e et le 93e) et le régiment d'infanterie légère (le 3e), de la division Boudet.

Il en va de même après la victoire de Wagram (5-6 juillet 1809) : dans la promotion du 7 août 1809[115], deux cent cinquante-deux chevaliers sont nommés, et tous appartiennent aux différents régiments du 2e corps de la Grande Armée. Le 13 août 1809[116], c'est le tour, de la même manière, du 3e corps du maréchal Davout.

Les récompenses « pleuvent » donc également durant cette campagne, et surtout après Wagram, notamment avec la nomination de deux nouveaux maréchaux –

> « S.M. a nommé maréchaux de l'Empire, le général Oudinot, le duc de Raguse et le général Macdonald. Le nombre des maréchaux était de onze : cette nomination le porte à quatorze. Il reste encore deux places vacantes »[117]

- et la signature de la paix.

En 1809, la Grande Armée n'est cependant pas la seule à être récompensée. En effet, l'armée d'Italie, du vice-roi Eugène, remporte le 14 juin 1809 la bataille de Raab, et rejoint ensuite l'armée de Napoléon pour participer à la victoire de Wagram.

Pour ces deux batailles, l'Empereur comble l'armée d'Italie de ses faveurs : la promotion du 23 juillet 1809[118] concerne essentiellement dix-sept officiers et deux cent quarante-sept chevaliers du 5e corps, composés des régiments italiens ; et celle du 27 juillet[119] 1809 nomme vingt-deux officiers des 5e et 6e corps.

Les grands commandants de ces deux corps de l'armée d'Italie sont également récompensés : les généraux Jacquinot et Colbert-Chabanais sont fait commandeurs le 17 juillet 1809[120], et les généraux Seras et Broussier deviennent grand-officiers par le décret du 21 juillet 1809[121].

---

[114] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1809, 16 juin 1809.
[115] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1809, 7 août 1809.
[116] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1809, 13 août 1809.
[117] 28e *Bulletin de l'armée d'Allemagne*, 14 juillet 1809, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 478.
[118] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1809, 23 juillet 1809.
[119] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1809, 27 juillet 1809.
[120] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1809, 17 juillet 1809.
[121] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1809, 21 juillet 1809.

Cependant, si les nominations arrivent beaucoup plus vite pour la Grande Armée et l'armée d'Italie, ce n'est pas le cas pour les troupes qui combattent en Espagne.
Ainsi, la bataille d'Ocaña se déroule le 19 novembre 1809 : le 17 décembre 1809[122], un décret nomme douze officiers, les colonels, chefs de bataillon et d'escadron des régiments présents à la bataille. Le 22 décembre 1809[123], onze officiers sont nommés : ce sont cette fois les commandants des unités de cavalerie d'Ocaña. L'artillerie, elle, est en partie récompensée par le décret du 27 décembre 1809[124]. Les soldats, quant à eux, doivent attendre le 24 avril 1810[125], ou même le 10 novembre 1810[126]. Et certains ne sont même récompensés qu'après la bataille d'Albufera (16 mai 1811).

2. La Russie : les récompenses perdues

a. Dans les plaines de Russie : récompenser n'est plus la priorité

En 1810 et 1811, la paix conduit à de rares distributions, alors que les récompenses et médailles « pleuvent » en 1812, que ce soit pour les armées qui, revenues d'Espagne, s'engagent en Russie, ou pour les troupes qui ont pris part aux premières victoires de l'armée napoléonienne sur le territoire russe. Mais après la bataille de la Moskowa, toutes les distinctions « sont réservées à la conclusion de la paix ; les demandes restent comme états de proposition dans les fourgons de Berthier et se dispersent sur la neige russe. »[127]
Ce report provoque, au retour de la campagne, des délais importants pour l'attribution et la distribution des honneurs : certaines demandes se sont perdues, et d'autres sujets préoccupent l'Empereur. Des unités s'inquiètent de l'absence de réponse concernant les récompenses : « Écrivez au général Reynier que j'ai signé, il y a plus d'un mois, le décret qui accorde la récompense qu'il sollicitait pour son corps d'armée »[128].
Ainsi la bataille de la Moskova (7 septembre 1812) se déroule au début de la campagne, et avant les complications de la retraite, mais elle illustre déjà les délais que prennent, à

[122] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1809, 17 décembre 1809.
[123] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1809, 22 décembre 1809.
[124] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1809, 27 décembre 1809.
[125] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1810, 24 avril 1810.
[126] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1810, 10 novembre 1810.
[127] J. Morvan, J. Garnier, *Le soldat…*, p. 457.
[128] Napoléon I[er] et al, *Correspondance générale. XIII…,* lettre 33362 au prince Eugène (21 mars 1813), p. 638.

nouveau, les nominations. En 1812, certains décrets récompensent les régiments de cette victoire : le 21 septembre 1812[129], mais pour seulement deux officiers et cinq chevaliers ; le 23 septembre 1812[130], pour récompenser la Garde (qui n'a pourtant pas donné à la Moskova) et des régiments d'étrangers ; le 10 octobre[131], pour cent cinquante-trois chevaliers, etc. Mais sont alors principalement concernés des étrangers, et beaucoup de régiments doivent attendre 1813 pour être récompensés.

Comme en 1809, les décrets concernent cependant des régiments appartenant à une même division ou un même corps : ainsi, le décret du 10 octobre 1812[132] récompense presque exclusivement les hommes de la division Compans, du 1er corps du maréchal Davout.

Ce retard peut donc être autant provoqué par les délais nécessaires à la grande-chancellerie qui est à Paris, que par les retards dans la transmission des états de proposition, à l'échelle des unités.

Ces délais provoquent non seulement des incompréhensions, mais également des abus : les nominations officielles du ministère de la Guerre ou de la grande-chancellerie de la Légion d'honneur peinent à arriver, et certains n'attendent pas leurs lettres d'avis pour arborer des récompenses, ce qui explique cet ordre que le maréchal Berthier a la mission de faire respecter :

> « Tout officier ou soldat, ou tout autre individu de l'armée qui porterait les marques de la Légion d'honneur ou de l'ordre de la Réunion sans être muni d'un brevet du grand chancelier de l'ordre ou d'une lettre officielle du major-général, sera arrêté et traité comme ayant usurpé ces distinctions, quelque prétexte qu'on veuille alléguer »[133].

Enfin, ce report, ces délais, provoquent ensuite des complications administratives à l'échelle des institutions chargées de la distribution des honneurs :

> « J'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté Impériale et Royale un projet de décret, pour l'admissions, ou la promotion dans la Légion d'honneur de plusieurs militaires à qui Votre Majesté a daigné accorder ces différentes grâces

[129] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1812, 21 septembre 1812.
[130] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1812, 23 septembre 1812.
[131] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1812, 10 octobre 1812.
[132] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1812, 10 octobre 1812.
[133] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. XIII…,* lettre 35442 au maréchal Berthier (17 juillet 1813), p. 175.

> pendant la dernière campagne de Russie ; mais en faveur desquels je n'ai reçu aucun décret de Votre Majesté, à cause des circonstances particulières de cette campagne »[134].

Heureusement, il reste les lettres d'avis provisoires adressées par le maréchal Berthier à la grande-chancellerie, pour prouver ces promotions aux yeux de l'Empereur qui doit désormais les valider par sa signature.

b. Le temps des récompenses politiques

Durant l'année 1812 si les récompenses pour la Grande Armée restent largement en suspens, Napoléon distribue également des honneurs à ceux qui, à leur manière, ont permis la conservation de l'Empire, dans le cadre de la conspiration Malet[135] :

> « J'ai également nommé l'adjudant commandant Doucet général de brigade et l'adjoint Laborde adjudant commandant. Remettez-moi sous les yeux les officiers qui auraient rendu des services dans la journée du 23. Faites-moi connaitre quel grade a dans la Légion d'honneur le général Hulin[136], et quelle marque de satisfaction que peux lui donner »[137].

Face aux premières défections alliées, et pour conserver la grandeur de son armée, pendant la campagne de Russie, Napoléon s'efforce de décorer, dans les derniers combats, des corps entiers d'armées étrangères[138].
En même temps que le report des récompenses et promotions dans la Grande Armée, cette mise à l'honneur des défenseurs de l'Empereur à Paris, illustre les difficultés que connait alors l'Empereur, sur les champs de bataille comme dans son propre gouvernement à Paris.

---

[134] Arc. nat., AF^{IV} 1039, lettre du Grand Chancelier Lacépède à l'Empereur, juillet 1813.
[135] Le 23 octobre 1812, le général Malet, profitant de l'absence de Napoléon, alors en campagne en Russie, tente un coup d'état. Son projet échoue, mais la conspiration pousse l'Empereur à rentrer en France.
[136] Durant la conspiration, le général Hulin est gouverneur militaire de Paris, et est blessé par Malet qui voulait le relever de ses fonctions.
[137] Napoléon I^{er} et al, *Correspondance générale. XII…,* lettre 32130 à Clarke (22 décembre 1812), p. 1306.
[138] M. Kerautret, « La Légion d'honneur et le Grand Empire », dans *La Légion d'honneur : deux siècles…*

3. Campagnes de Saxe, de France : remobiliser la Grande Armée, consolider les fidélités

a. 1813 : recréer la Grande Armée

En 1813, les croix sont distribuées à la hâte, et surtout aux jeunes soldats, aux conscrits,

> « Depuis vingt ans que je commande les armées françaises, je n'ai jamais vu plus de bravoure et de dévouement. Mes jeunes soldats ! L'honneur et le courage leur sortaient par tous les pores »[139],

tandis que les demandes d'avancement se multiplient davantage pour remplir les cadres, suite à la mort de nombreux soldats et sous-officiers en Russie, plus qu'au désir de récompenser des mérites.

L'année de la campagne de Saxe correspond également à une augmentation des effectifs des officiers : les demandes d'avancement sont plus importantes que les places disponibles, comme en témoigne cette lettre de l'Empereur adressée au maréchal Berthier en janvier 1813 : « Vous devez vous tenir pour dit que je ne confirmerai des nominations faites par le roi de Naples que celles qui pourvoiront à des places vacantes »[140].

Durant cette période, Napoléon se plaint en effet souvent des officiers, et notamment des généraux, inutiles dans l'armée. Il met d'ailleurs nombre de généraux à la retraite devant cet accroissement d'officiers supérieurs : « Présentez-moi un décret pour accorder à ces officiers généraux de la Garde[141]une retraite en tout supérieure à celle de la ligne »[142].

L'Empereur a également besoin des armées alliées qu'il lui reste, et les comble donc de récompenses, nommant même un prince polonais maréchal de l'Empire :

> « On ne saurait faire l'éloge de la conduite du comte Lauriston et du prince Poniatowski dans cette journée. Pour donner à ce dernier une preuve de sa satisfaction, l'Empereur l'a nommé sur le champ de bataille maréchal de

[139] Cité dans A. Pigeard, *Dictionnaire des batailles,* p.504.
[140] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. XIII…,* lettre 32460 au maréchal Berthier (25 janvier 1813), p.185.
[141] Il s'agit des Généraux Saint-Sulpice et Ornano.
[142] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. XIII…,* lettre 32342à Clarke (20 janvier 1813), p.127.

> France, et a accordé un grand nombre de décorations aux régiments de son corps »[143].

L'année 1813 correspond surtout à une augmentation significative des récompenses en faveur des soldats de la Garde impériale : pendant le premier semestre de l'année, les décrets des 15 mars[144], 20 mars[145], 6 avril[146], 14 avril[147], 27 avril[148], 14 mai[149], 16 mai[150], 17 mai[151], concernent presque exclusivement des régiments de la Garde. Cela fait ainsi huit décrets qui leur sont réservés, sur un total de quatorze décrets concernant des nominations de militaires.

Il en va de même pour le second semestre de l'année, avec notamment, le 14 septembre 1813[152], 687 nouveaux chevaliers.

Et la Légion d'honneur n'est pas la seule concernée : l'ordre de la Réunion connaît le même phénomène avec cent-huit[153] membres de la Garde nommés dans l'ordre. Le mouvement continue en 1814, avec cent quatorze nominations.

Les nominations dans l'ordre de la Réunion reflètent également une autre tendance : Napoléon récompense les hommes, civils comme militaires, qui ont permis de reconstruire la Grande Armée après les pertes plus que conséquentes de la campagne de Russie :

> « les heureux élus sont entre autres des ministres, des conseillers d'État, des généraux de divisions, des sénateurs, des généraux aides de camp, etc. En regardant les noms et positions des nouveaux récipiendaires, on trouve essentiellement les personnes qui ont contribué à reconstituer l'armée, à lever des milliers de conscrits et à juger les déserteurs et réfractaires »[154].

Les complications dues à l'envoi des médailles persistent tout de même, face à une guerre qui ne s'arrête plus. En témoigne cette lettre du duc de Cadore au ministre Daru :

---

[143] Nouvelles de l'armée datées du 16 octobre 1813, dans Jacques GARNIER, *Les bulletins…*, op. cit.,p. 574.
[144] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1813/1, 15 mars 1813.
[145] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1813/1, 20 mars 1813.
[146] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1813/1, 6 avril 1813.
[147] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1813/1, 14 avril 1813.
[148] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1813/1, 27 avril 1813.
[149] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1813/1, 14 mai 1813.
[150] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1813/1, 16 mai 1813.
[151] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1813/1, 17 mai 1813.
[152] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1813/2, 14 septembre 1813.
[153] Sur un total, rappelons-le, de huit cent cinquante-cinq militaires, de 1812 à 1815.
[154] R. Pawly, *Les fastes de l'Ordre…*, p. 73.

> « Plusieurs personnes employées à la Grande Armée m'ont écrit pour me demander leur brevet et leur croix de chevalier de l'ordre impérial de la Réunion, en me prévenant que S. M. l'Empereur leur avait accordé cette grâce par décret du 5 octobre 1813. Comme je n'ai pas reçu de décret de cette date portant nomination de chevaliers de l'ordre de la Réunion, je prie Votre Excellence de vouloir bien me dire s'il en existe un et dans ce cas de m'en envoyer une expédition »[155].

Par toutes ces distributions de récompenses, Napoléon veut répondre à deux besoins : avoir des soldats fidèles, en mettant en avant les plus anciens de ses hommes, et rassurer ses soldats dans une période compliquée. Saint-Chamans, résume ainsi ces deux besoins, en racontant une revue passée par l'Empereur le 28 septembre 1813 :

> « Sa position était si mauvaise qu'il le sentait lui-même ; aussi ne nous fit-il que des compliments ; je les reçus à la tête de mon régiment […] : les généraux Sébastiani et Exelmans lui firent un grand éloge de moi ; ils en dirent vraiment plus que je ne méritais. L'Empereur nomma à tous les emplois vacants dans nos corps, et il y en avait beaucoup : après lui avoir présenté les officiers que je proposais pour le grade de colonel, de chef d'escadrons, de capitaine, de lieutenant, je lui présentai quelques jeunes gens pour en faire des sous-lieutenants : « « Ce n'est pas cela que je veux, me dit-il avec quelque vivacité ; c'est trop jeune : donnez-moi de nos bons terroristes. »
>
> Je ne comprenais pas, et j'ouvrais de grands yeux.
>
> « Oui, ajouta-t-il, de nos braves de 93. »
>
> Je fis alors avancer quelques vieux maréchaux des logis aussi bêtes et incapables qu'ils étaient anciens ; il en fut chargé, et les agréa aussitôt sans même les questionner »[156].

[155] Lettre du duc de Cadore à Daru, 23 novembre 1813, cité dans R. Pawly, *Les fastes de l'Ordre…,* p. 74-75.
[156] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 235-236.

b. Campagne de France : les récompenses « pleuvent »

En 1814, les attributions de récompenses se font par véritables fournées, après Champaubert, ou Montmirail, plus d'un millier de croix de la Légion d'honneur sont ainsi octroyées. Napoléon écrit ainsi au maréchal Berthier :

> « J'accorde cent décorations de la Légion d'honneur aux dragons du général Trelliard. Le comte de Valmy réunit les colonels et me présentera le travail. J'accorde un même nombre au 5e corps de cavalerie du général Milhaud. J'accorde cinquante décorations au 1er corps de cavalerie et cinquante au 2e corps de cavalerie, pour leur belle conduite à la bataille de Vauchamps. J'en accorde cinq cents aux trois divisions de cavalerie de la Garde, cinquante à l'artillerie, trois cents à la division Friant, deux cents à la division de la Vieille Garde du duc de Trévise. J'en ai accordé, je crois, au 6e corps. J'en accorde deux cents eu 2e corps, y compris la division Gérard. Je crois n'avoir oublié personne»[157].

Avant d'ajouter, dans une lettre de la même journée : « J'ai oublié le général Pajol dans la distribution des décorations de la Légion d'honneur ; j'en accorde cinquante à son corps. Qu'il m'envoie sur le champ l'état de proposition »[158]. Ce sont autant de décorations destinées, à la fois, à remobiliser les soldats par suite de l'invasion de la France par les troupes alliées, à insister sur les victoires remportées alors que les ennemis avancent vers Paris, et à affirmer le prestige et la continuité de l'autorité impériale malgré les difficultés que connait le pays.

Les soldats de la Grande Armée ont alors besoin de continuer à croire encore en la victoire, même si certains assurent a posteriori qu'ils n'ont pas besoin de récompenses pour avoir encore foi en la bonne étoile de l'Empereur :

> « C'est pendant que nous étions à Reims que l'Empereur fit tomber sur nous sa dernière munificence et que je fus fait capitaine de vaisseau. Quelques autres avancements et plusieurs croix nous furent également accordés. Ces récompenses furent bien reçues, quoiqu'elles ne fussent pas nécessaires pour

[157] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. XV…,* lettre 38204 au maréchal Berthier (19 février 1814), p. 260.

[158] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. XV…,* lettre 38207 au maréchal Berthier (19 février 1814), p. 262.

> nous animer, et pour mon compte je n'avais nul besoin d'un pareil stimulant »[159].

La campagne de France connait également de nombreuses exceptions aux règles de l'avancement, afin, également, de combler les places de cadres qui se vident rapidement. Ainsi, après la bataille de Brienne, le lieutenant Levavasseur obtient un avancement sans l'avoir demandé, après avoir tenu tête à l'Empereur :

> « Quel fut l'étonnement de notre état-major quand, à 10 heures le 30 janvier, arriva un officier d'ordonnance de Napoléon, apportant pour moi un brevet de capitaine aide de camp du maréchal, prince de la Moskowa. On pense bien qu'après cette faveur non sollicitée, tous les commentaires, dont ma conduite avait été l'objet, prirent une autre direction »[160].

Et après Montereau, désormais capitaine, il témoigne à nouveau :

> « le lendemain de l'affaire, 19 février, Alexandre de Girardin, aide de camp de Berthier, arriva à l'état-major de Ney, m'apportant un brevet de chef d'escadron : trois semaines s'était à peine écoulées depuis ma nomination de capitaine »[161].

Les remises de récompense, notamment aux militaires, restent un acte hautement politique, et reflètent, tout comme les créations de distinctions, les évolutions de l'Empire et de son Empereur. Au début de l'Empire, elles sont à l'image des victoires de la Grande Armée : prolifiques. La retraite de Russie, en remettant en cause le système des récompenses, et le suivi administratif de l'administration des honneurs, ne permet d'obtenir que quelques médailles, avant que les récompenses ne pleuvent sur les soldats de 1813 et 1814, dont l'Empereur doit garder le moral intact.

[159] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…*, p. 298.P. 298
[160] O. Levavasseur, *Souvenirs militaires…,* p. 201.
[161] O. Levavasseur, *Souvenirs militaires…,* p. 213.

> « L'Empereur récompensa grandement[162], par des grades et des décorations, la cavalerie qui venait de gagner la bataille, car ce fut cette charge qui la décida. Je me rappelle entre autres nominations que les huit capitaines des grenadiers à cheval furent faits officiers de la Légion d'honneur, et que les huit maréchaux des logis-chefs des chasseurs de la Garde passèrent capitaines dans la ligne. Mais l'empereur récompense bien encore sa cavalerie par ces paroles mémorables : « Depuis longtemps je savais que l'infanterie française était la première du monde ; je me suis aperçu aujourd'hui que ma cavalerie n'avait pas d'égale » »[163].

Éloges, médailles, avancement, gratifications, l'Empereur a ainsi entre les mains une multitude de récompenses différentes, adaptées à chaque occasion, qu'il peut remettre à ses soldats victorieux.

Cependant, parmi toutes ces distinctions ne sont pas également appréciées et désirées, par l'Empereur comme par ses hommes, et la Légion d'honneur reste absolument indétrônables : médaille unique et innovante, lors de sa création en 1802, elle est la plus distribuée et la plus convoitée.

Mais les autres décorations de l'Empire permettent tout de même d'incarner l'extension territoriale de la France, et d'exporter son programme politique, et la figure de son Empereur, à travers des médailles pleines de sens.

Les évolutions des distributions de ces récompenses, au cours de la période, sont également pleines de sens : elles illustrent les succès et besoins de l'Empire, tout en rappelant l'objectif principal de des différentes distinctions, récompenser évidemment, mais surtout s'assurer de la fidélité de tous ces hommes en armes.

[162] Après la bataille d'Eylau.
[163] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p. 119.

Chapitre V. Récompenser le brave

> « Quant aux récompenses et à l'avancement, il est essentiel de protéger l'ancienneté des services, tout en ouvrant une porte au mérite ; les trois quarts de chaque promotion devraient être selon l'ordre du tableau, et l'autre quart réservé aux hommes qui se feraient remarquer par leur mérite et leur zèle. En temps de guerre, l'ordre du tableau devrait au contraire être suspendu, ou réduit du moins au tiers des promotions, en laissant les deux autres tiers aux actions d'éclat, et aux services bien constatés »[1].

L'importance donnée par Jomini[2] aux actions d'éclats, et aux faits d'armes militaires dans le système des récompenses, reflète bien l'organisation de la distribution des honneurs, dans une armée qui ne connaît que peu de paix.

Jomini, toujours, évoquant les douze conditions essentielles à la perfection d'une armée, place en sixième position : « un système de récompenses et d'émulation bien combiné »[3].

En effet, pour inciter à la victoire, au dépassement de soi, exciter l'honneur, attiser la soif de récompenses des soldats des armées napoléoniennes, il convient qu'un système de récompense soit instauré, et connu de tous.

Napoléon met donc rapidement en place une véritable fabrique de la récompense, aux procédures claires, constituée d'acteurs, les chefs, quel que soit leurs grades, d'étapes incontournables, de documents officiels, les états de proposition, et de cérémonies diverses, permettant de mettre le soldat récompensé à l'honneur.

[1] A.-H. de Jomini, *Précis de l'art…,* p. 103

[2] Stratège militaire suisse, il a été dans l'état-major de Napoléon avant de rejoindre celui du tsar Alexandre I[er].

[3] A.-H. de Jomini, *Précis de l'art…,* p. 98.

A. La fabrique de la récompense

1. Le rôle du chef

a. Le chef : celui qui propose pour les récompenses

Même si souvent la réalisation du terrain vient contredire la théorie énoncée par la législation (notamment lorsque l'Empereur décide de remettre sa propre croix à un brave, après avoir constaté sa bravoure), il existe bien, dans les armées napoléoniennes, un système établi et régulier réglementant les propositions de récompenses, quelles qu'elles soient, après les combats.

En premier lieu, il convient d'insister sur l'importance du rôle du chef, quel que soit son grade, colonel, général ou maréchal. En effet, c'est lui qui choisit les hommes dignes d'être distingués et demande pour eux des récompenses, ce qui crée un lien fort entre l'officier et ses soldats. Comme l'explique Xavier Boniface[4], ce système permet d'unir les combattants, et les décorations servent alors autant à leur donateur qu'à leur récipiendaire. Un contemporain, Élzéar Blaze, résume cette idée :

> « Pour compléter sa position, chacun faisait la cour à son chef ; parce que c'était de ce chef que dépendait toujours son sort. C'était lui qui proposait les candidats à l'Empereur ou au ministre ; il fallait donc être dans ses bonnes grâces »[5].

Les soldats ont donc bien conscience que, pour être distingué, et récompensé, il faut être connu de son chef, et combattre en sa présence :

> « Je n'avais pas encore vingt ans, je comptais près de quatre ans de service ; c'était la première fois que je voyais l'ennemi, j'avais le noble désir de me distinguer, j'étais assez heureux pour débuter sous les yeux de mon colonel »[6].

[4] X. Boniface, « Décorer les militaires (XIX^e^-XX^e^ siècles) », dans *La Fabrique de l'honneur…*, p. 107.
[5] É. Blaze, *La vie militaire sous le Premier Empire…*, p. 182
[6] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p. 94.

L'aide de camp du maréchal Soult, Saint-Chamans, parle même, lui, d'un échange tacite entre le soldat et son chef. Ainsi le dévouement des hommes pour leur officier est récompensé par les soins que met l'officier à leur obtenir des récompenses :

> « J'avoue que sans lui mes services auraient pu être oubliés, ou moins bien récompensés ; mais je crois avoir acquitté ma dette par les preuves nombreuses que je lui ai données d'un dévouement sans bornes ; j'eusse été blâmable de ne pas en agir ainsi ; il eût été ingrat de ne pas m'en récompenser ; si cet échange tacite de services et de récompenses n'existait pas entre les petits et les grands, les uns et les autres se trouveraient fort embarrassés »[7].

Et ceux qui constatent que leur officier ne remplit pas son rôle dans cet échange tacite, sont alors prêts à rompre leur part du contrat, et à aller servir un autre chef :

> « Si cet état de choses ne change pas je tâcherai par tous les moyens qui sont en mon pouvoir de débarquer de ma canonnière et d'entrer sur un autre navire prêt à partir pour Boulogne, car je m'aperçois que ma félicité et mon avancement ne dépendent pas de mon capitaine qui n'est jamais à bord, qui par conséquent n'a pas connaissance du mal que j'ai dont il est aisé de juger »[8].

b. L'honneur du chef : récompenser ses hommes

Dans les nombreux témoignages d'officiers, supérieurs ou non, une constatation apparaît : c'est un véritable honneur, pour un chef, de voir ses propositions acceptées, et de voir ses hommes récompensés, après un combat victorieux :

> « Le lendemain j'eus un moment que je regarde comme un des plus beaux jours de ma vie ; je fus chargé de faire cent-vingt-six avancements, et de distribuer quatre-vingt-seize décorations : l'Empereur m'avait tout accordé »[9].

Ce désir de voir ses soldats distingués, pour leur bravoure, est parfois même supérieur, pour ces chefs, au désir d'être soi-même récompensé par l'Empereur :

---

[7] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 204.
[8] E. Veuclin, *La marine militaire française…*, p. 8.
[9] T. Séruzier, *Mémoires militaires du baron…,* p.47-48.

> « Le lendemain, à la revue, on fit l'éloge de ma présence d'esprit et de ma conduite ; mais cette récompense honorable me fit moins de plaisir que la faveur de distribuer moi-même un grand nombre de décorations que j'obtins avec plusieurs avancements pour mes braves compagnons »[10].

2. Le déroulé de la fabrique de la récompense

a. L'Empereur accorde des récompenses

Aux origines de la fabrique de la récompense est la munificence impériale. Après une bataille, l'Empereur accorde en effet un certain nombre de distinctions aux corps ou unités qui ont contribué à la victoire. Les responsables de chacune de ces unités doivent ensuite les répartir selon les mérites de chacun.
Napoléon agit ainsi dès le lendemain du traité de Presbourg (26 décembre 1805), en édictant ce décret :

> « Art. 1er : Des aigles de la Légion d'honneur sont accordées aux différents corps des divisions de l''armée dans les proportions suivantes […] ; Art. 2 : Ces aigles seront décernées moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats de la Grande armée pour actions d'éclat et pour bonne conduite faits dans les combats qui ont précédé ou fini la journée d'Ulm, ou à la bataille d'Austerlitz ; quant à l'armée d'Italie, à ceux qui se sont distingués dans les évènements de la campagne ; Art. 3 : Les colonels feront dresser par chaque chef de bataillon ou d'escadron l'état des militaires du bataillon ou de l'escadron qui ont mérité la distinction de la Légion d'honneur. Ils enverront cet état avec leur choix définitif au Général de Division qui l'adressera avec ses observations au Maréchal ou Général commandant le corps d'armée, lequel le transmettra à l'État-major Général »[11].

Cet exemple reste unique, tout d'abord parce qu'il concerne la Grande Armée dans son ensemble, et ensuite parce qu'il explique toute la procédure à suivre, qui sera ensuite

[10] T. Séruzier, *Mémoires militaires du baron…,* p.73.
[11] Service hist. défense, GRXQ 26, décret impérial attribuant des décorations de la Légion d'armée aux différents corps d'armée, 6 nivôse an XIV (27 décembre 1805).

résumée dans les décrets et attributions suivantes. Malgré cela, toutes les informations habituelles pour ce genre d'attributions y sont présentes : la répartition selon les régiments ou unités, ainsi que la répartition entre officiers, sous-officiers et soldats.

Avant d'honorer un soldat, c'est donc son unité que l'Empereur met à l'honneur en lui attribuant des croix de la Légion d'honneur. Le nombre de décorations attribuées constitue une preuve de mérite pour l'unité récompensée, et peut sensiblement varier. En juillet 1807, Napoléon accorde des médailles aux divisions de la réserve de cavalerie :

> «L'Empereur, Général, voulant donner une preuve particulière de sa satisfaction pour les services qui lui ont été rendus, pendant cette campagne, par les différents régiments qui composent la réserve de cavalerie, leur a accordé, par son décret du 13 juillet 1807, le nombre de décorations de la Légion d'honneur dont le détail suit : À la division Lasalle : deux cent cinquante aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats ; À la division Milhaud : quatre vint aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats ; À la division Grouchy : cent vingt aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats ; À la division Lahoussaye : cent dix aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats ; À la division Latour-Maubourg: cent vingt aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats ; À la division Becker : soixante aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats ; À la division Nansouty, cent quatre-vingt aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats ; À la division d'Espagne, quatre-vingt aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats ; À la division St Sulpice ; soixante aigles d'argent, dont moitié aux officiers et moitié aux sous-officiers et soldats ; L'artillerie attachée aux divisions de la réserve sera comprise dans les dites distributions, qui n'auront lieu qu'en faveur de ceux des militaires qui se sont le plus distingués, sans que les états-majors puissent y être compris, Sa Majesté se réservant de statuer particulièrement à leur égard »[12].

Il s'avère que les deux divisions à qui sont attribuées le plus de décoration sont les deux unités de la réserve de cavalerie qui se sont le plus distinguées pendant la campagne de

[12] Service hist. Défense, GR2C 51, lettre du maréchal Berthier au général Belliard, 13 juillet 1807.

Pologne : la division du général Lasalle, qui est présente à Eylau (8 février 1807), se distingue à Heilsberg (10 juin 1807) comme à Friedland (14 juin 1807), tandis que la division Nansouty a un rôle essentiel à cette même bataille de Friedland.

Mais l'unité qui incarne le mieux cette distribution d'honneurs collective après une victoire est le 3e corps du maréchal Davout, à la suite de la victoire d'Auerstedt (14 octobre 1806). À ses éloges, l'Empereur ajoute ainsi un grand nombre de décorations pour le corps victorieux :

> « L'Empereur, monsieur le maréchal, voulant donner une preuve de sa satisfaction au 3e corps d'armée, a décrété qu'elle lui accordait deux-cent cinquante décorations en faveur des sous-officiers et soldats. L'intention de l'Empereur, monsieur le Maréchal, est que vous fassiez la répartition de ces décorations entre les différents corps d'après les services plus ou moins essentiels que les circonstances ont mis les uns et les autres à portée de rendre à la bataille du 14. Lorsque vous aurez fait la répartition entre chaque corps, il sera dressé un procès-verbal qui constatera les individus auxquels les corps et les généraux proposeront de répartir ces décorations, ce procès-verbal sera signé du colonel pour chaque corps, du général de brigade et du général de division. Les états seront faits de manière que je puisse les recevoir le 31 afin que l'Empereur soit à même de prononcer définitivement sur la proposition qui lui sera faite de la distribution des cinq-cents[13] décorations le 1er novembre»[14].

b. Un exemple : la victoire d'Eckmühl

Pour en revenir à l'étude de cette fabrique de la récompense, le cas de la bataille d'Eckmühl[15] (21-22 avril 1809), et des combats qui ont précédé cette victoire, et plus

[13] Deux cent cinquante décorations sont accordées aux sous-officiers et soldats, et deux cent cinquante aux officiers du 3e corps d'armée.
[14] Service hist. Défense, GR2C 29, lettre du maréchal Davout au maréchal Berthier, 28 octobre 1806.
[15] Pour rappel, la bataille d'Eckmühl a lieu les 21 et 22 avril 1809, et oppose l'Armée d'Allemagne aux troupes autrichiennes de l'archiduc Charles. Le 3e corps du maréchal Davout y a un rôle essentiel. Ce corps est alors formé, pour la bataille, de 3 divisions, l'une commandée par le général Friant, une autre par le général St-Hilaire, et une dernière de cavalerie, sous les ordres du général Montbrun. Les autres divisions habituelles du 3e corps, commandées par les généraux Gudin et Morand, sont exceptionnellement sous les ordres du maréchal Lannes et combattent notamment à Abensberg. Mais ces divisions sont cependant réunies au 3e

particulièrement de la gestion de la récompense par le 3e corps du maréchal Davout, au vu des archives disponibles, semble représentatif et peut donc servir de cadre à l'analyse de ce système napoléonien de la distinction.

Le 3e corps, au printemps et à l'été 1809, est placé sous l'autorité du maréchal Davout. Au sein de ce corps, c'est l'état-major qui propose les hommes aux honneurs, avec à sa tête le général Compans[16]. C'est donc à lui qu'est dévolue la charge de demander et réceptionner les différents états, comme le montre cette lettre adressée par lui-même au général Gudin, l'un des divisionnaires du corps, le 8 mai 1809 :

> « S.E. M. le Maréchal Duc d'Auerstedt commandant en chef me charge, mon cher Général, de vous réitérer la demande qu'il vous a faite d'un précis des affaires auxquelles votre division a pris part dans le cours de cette campagne, et d'un état nominatif des militaires qui se sont distingués à ces affaires. Il est d''autant plus urgent que vous les lui fassiez parvenir, que, de l'envoi de ce travail dépend celui que S.E. le major général doit soumettre à l'Empereur, pour le mettre à portée de récompenser les militaires qui ont acquis de nouveaux droits à sa bienveillance »[17].

Une fois que l'état-major en a fait la demande, les états de propositions sont d'abord établis à l'échelle des régiments. S'agissant de la division Friant, on retrouve ainsi, dans la sous-série GR2C des archives du Service historique de la Défense, les états de propositions, adressés au général de division, pour les 108e[18] et 111e[19] régiments d'infanterie de ligne, qui ont combattu à Eckmühl.

Ces états régimentaires sont ensuite fondus dans un état divisionnaire, envoyé au maréchal Davout :

> « J'ai l'honneur de vous adresser le tableau des militaires de ma division qui se sont le plus particulièrement distingués aux affaires des 19, 21 et 22 de ce mois : quoique ce cadre soit déjà fort étendu, il s'en faut bien que je croie y avoir

corps au moment de l'envoi des propositions de récompenses, ce qui explique qu'elles entrent dans cette étude.

[16] Le général de division, comte de l'Empire, Compans est chef d'état-major du général Davout à l'Armée d'Allemagne du 12 octobre 1808 au 4 février 1810.

[17] Service hist. Défense, GR2C 89, lettre du général Compans au général Gudin, 8 mai 1809.

[18] Service hist. Défense, GR2C 88, état de propositions pour le 108e régiment d'infanterie de ligne, daté du 21 avril 1809.

[19] Service hist. Défense GR2C 88, état de propositions pour le 111e régiment d'infanterie de ligne, daté du 22 avril 1809.

> inséré tous les militaires qui viennent de nous donner de nouvelles preuves de valeur et de capacité »[20].

C'est ensuite au commandant en chef, de constituer un état général de son corps d'armée, et de la transmettre au maréchal Berthier, major-général

> « J'ai l'honneur d'adresser à Votre Altesse, les états nominatifs des militaires du corps d'armée qui se sont distingués aux différentes affaires de cette campagne, avec des rapports historiques sur ces affaires »[21]

et à l'Empereur

> « J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté, les états nominatifs des militaires du corps d'armée qui se sont distingués aux diverses affaires de cette campagne, avec les rapports historiques sur ces affaires ; les états sont par corps et leurs rapports par division »[22].

Ces rapports envoyés peuvent encore être complétés, si tous les états de régiments ou de division n'ont pas été reçus :

> « J'ai vainement fait réclamer le travail de la division Saint Hilaire, qui avait pris la part la plus glorieuse à nos affaires des 19, 21 et 22 avril, il m'a toujours été promis et ne m'a jamais adressé, il m'eut été infiniment agréable de pouvoir le joindre à celui des autres troupes du corps d'armée »[23].

Le maréchal Berthier, quant à lui, transmet les documents reçus à l'Empereur :

> « J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté l'état nominatif qu'elle a demandé des officiers proposés par Mons[eigneu]r le Maréchal Davoust, dans les états-majors du 3e corps d'armée pour obtenir la décoration de légionnaire »[24].

[20] Service hist. Défense, GR 2C 88, lettre du général Friant au maréchal Davout, 26 avril 1809.
[21] Service hist. Défense, GR 2C 91, lettre du maréchal Davout au maréchal Berthier, 7 juin 1809.
[22] Service hist. Défense, GR 2C 91, lettre du maréchal Davout à l'Empereur Napoléon Ier, 7 juin 1809.
[23] Service hist. Défense, GR 2C 91, lettre du maréchal Davout à l'Empereur Napoléon Ier, 7 juin 1809.
[24] Service hist. Défense, GR 2C 96, lettre du maréchal Berthier à l'Empereur Napoléon Ier, 14 août 1809.

Le major général a de plus la mission de rappeler, régulièrement, aux généraux et maréchaux d'envoyer ces états : « Pressez les généraux des corps d'armée de vous envoyer la liste des individus qu'ils doivent proposer pour la Légion d'honneur »[25].
L'avancement, et le remplacement aux places vacantes suivent le même circuit :

> « S.Ex. Mr le Maréchal Kellermann s'empresse de communiquer à l'armée le décret impérial dont la teneur suit faisant connaitre le mode des propositions pour les avancements et remplacements dans les bataillons de guerre et les 3e et 4e bataillon en deçà du Rhin. Article 1er. Les colonels proposeront directement à notre major général les avancements et les remplacements pour les places vacantes dans les bataillons qui sont à la Grande Armée et en deçà du Rhin. - Article 2e. Pour les 3e et 4e bataillons qui sont en delà du Rhin, les majors […] adresseront leurs propositions au ministre de l'Administration de la guerre faisant fonction de ministre de la Guerre. - Article 3e. Nos ministres de la Guerre et de l'Administration de la guerre sont chargés de l'exécution du présent décret »[26].

c. La gestion des demandes individuelles

À côté de ces demandes très réglementées, où l'officier supérieur est celui qui prend la responsabilité de demander des récompenses pour ses hommes, de nombreux soldats demandent directement des récompenses pour eux-mêmes.
Pour cela, ils s'adressent, selon leur grade, soit au ministre de la Guerre, soit directement à l'Empereur : en 1807, par exemple le général Chasseloup-Laubat, qui dirige le Génie de la Grande Armée, s'adresse à l'Empereur afin de lui demander la grâce d'être nommé grand officier de la Légion d'honneur[27]. Ici, plus que jamais, nous pouvons sentir que malgré tous les intermédiaires du circuit de propositions, c'est Napoléon qui reste maître et dernier juge. Et en effet, comme le rappelle Gilbert Bodinier :

[25] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. VI…*, lettre 11282 au maréchal Berthier (14 janvier 1806), p. 39.
[26] Service hist. Défense, GR2C 45, ordre du jour du maréchal Kellermann, 2 mai 1807.
[27] Service hist. Défense, GR2C 35, lettre du général Chasseloup-Laubat à l'Empereur Napoléon Ier, 12 janvier 1807.

> « Le général en chef d'une armée pouvait faire des nominations pour récompenser des actions distinguées et pour pourvoir aux besoins, mais elles devaient être confirmées par le gouvernement »[28].

Cette habitude ne fait de que se renforcer au fur et à mesure que l'Empire avance, et que l'Empereur ancre solidement et fermement son autorité. Le cas des nominations dans la Légion d'honneur est révélateur : les propositions qui émanent des collectivités militaires sont adressées au Grand chancelier, selon les décrets, qui les soumet au Grand Conseil présidé par Napoléon. Mais rapidement, et ce dès la proclamation de l'Empire, les propositions sont directement remises par le comte de Lacépède à l'Empereur, qui devient seul juge[29].

3. La forme réglementée des demandes : les états de proposition

a. L'état de proposition : un document normé

Ces récompenses et honneurs sont le plus souvent demandés sous la forme d'états de propositions. Ces états sont régis par des règles générales, qui sont transmises par l'Empereur à Berthier, puis aux différents états-majors, en charge de l'élaboration de ces documents. Une lettre de Napoléon au maréchal Berthier, datée du 31 mars 1807, liste les éléments indispensables à faire figurer dans les états :

> « Quant aux décorations que les maréchaux auraient à demander pour des officiers d'état-major ou officiers du génie, ils en feront un état à part, en faisant connaitre l'état de service des personnes qu'ils présentent, leur âge, leur ancienneté de grade, le nombre de leurs campagnes, les services qu'ils ont rendus aux batailles où ils se sont trouvés, et les motifs particuliers pour lesquels ils sont présentés »[30].

Pour pouvoir juger de la légitimité d'une demande de récompenses, il faut donc au ministère ces différentes informations.

---

[28] G. Bodinier, *Les officiers du Consulat…,* p. 111
[29] *Napoléon et la légion d'honneur [Exposition…*
[30] Service hist. Défense, GR2C 16, lettre de Napoléon I^er^ au maréchal Berthier, 31 mars 1807.

Quelques jours après cet envoi, le maréchal Bernadotte adresse une lettre au général Dupont, commandant la 1ère division du 1er corps, sur la réalisation des procès-verbaux concernant les hommes qui méritent une récompense :

> « Je vous préviens, mon cher général, que l'Empereur a accordé à chaque régiment d'infanterie du 1er corps d'armée dix-huit aigles de la Légion d'honneur, dont neuf pour les officiers et neuf pour les sous-officiers et soldats qui se sont fait remarquer par leur courage et leur bonne conduite dans le courant de cette dernière campagne.
>
> Au reçu de ma lettre, mon cher Général, veuillez réunir chez vous les colonels et les chefs de bataillon des régiments qui composent votre division, ainsi que les généraux de brigade, afin de dresser un procès-verbal qui constate les individus qui méritent le plus la décoration. Vous m'adresserez le plus tôt possible ce procès-verbal »[31].

Et dès le lendemain, il précise en quoi doivent consister ces procès-verbaux, selon les normes prescrites par le major général :

> « Le Major Général me marque, mon cher Général, que quant aux officiers de l'état-major, et du génie, pour lesquels la décoration de la Légion d'honneur est demandée, il doit être présenté à Sa Majesté un état énonçant les services de chacun des officiers proposés, leur âge, leur ancienneté de grade, le nombre de leurs campagnes, les services qu'ils ont rendus aux batailles où ils se sont trouvés, et les motifs particuliers pour lesquels ils sont proposés »[32].

b. L'état de proposition dans la réalité de la guerre

Si quelques-uns des états étudiés comportent toutes ces données, il faut cependant reconnaître qu'ils sont rares, et que le plus souvent, les informations sont lacunaires voire inexistantes. En effet, de nombreux documents se contentent de lister le nom des candidats et les récompenses demandées.

[31] Service hist. Défense, GR2C 43, lettre du maréchal Bernadotte au général Dupont, 4 avril 1807.
[32] Service hist. Défense, GR2C 43, lettre du maréchal Bernadotte au général Dupont, 5 avril 1807.

Le manque de temps, dans ce terrible circuit administratif, ou encore la suite effrénée de combats sont peut-être la cause de ces manques. En effet, de nombreux officiers, dans leurs témoignages, racontent dans quelle précipitation ces documents sont rédigés. Barrès narre ainsi comment, le soir de Lützen, son commandant lui demande de faire des mémoires de proposition avant le lever du jour, ou comment, à Bautzen, il en fait presque sur le champ de bataille, puis « le soir, à la lumière de notre bivouac »[33].

Ces états parviennent parfois tardivement au ministère, même s'ils sont demandés dès le lendemain de la victoire : après la bataille de Wagram (5-6 juillet 1809), si certaines demandes[34] sont très rapidement adressées au maréchal Berthier ou à l'Empereur, d'autres prennent beaucoup plus de temps[35].

Le plus souvent présenté sous forme de tableaux[36] - mais ce n'est pas toujours le cas : parfois, les demandes avec les indications réglementaires sont juste organisées de façon linéaire, les états sont, de façon manuscrite, divisés en différentes colonnes : noms et prénoms, grade actuel, grade ou récompense demandé, années de service (ce qui est extrêmement rare), et une dernière colonne « observations », dans laquelle l'action d'éclat ou la raison de la proposition doit être précisée. C'est cette dernière information qui fait fréquemment défaut.

D'autres sollicitations de récompenses, toujours liées à une bataille, mais concernant moins d'hommes, ne sont cependant pas formulées sous la forme d'états de proposition.

Il en va ainsi pour les demandes en faveur des officiers d'état-major, ou pour les actions exceptionnelles. Dans ces demandes, se retrouvent cependant, le plus souvent, les informations souhaitées par le ministère de la Guerre, à savoir les états de service, même résumés, et l'action qui mérite récompense.

---

[33] J.-B. Barrès, *Souvenirs d'un officier…,* p. 131.

[34] Sont datés du 8 juillet 1809, les demandes de récompenses ou envoi d'états de propositions du corps des pontonniers (Service hist. Défense, GR 2C 93, 8 juillet 1809), de la division Broussier (Service hist. Défense, GR2C 93, 8 juillet 1809) ; celles du corps de Masséna sont datées du 18 juillet 1809 (Service hist. Défense GR2C 94, 18 juillet 1809), tout comme celle de la part du général Vandamme (Service hist. Défense, GR2C 94, 18 juillet 1809).

[35] Le maréchal Lefebvre, par exemple, joint les demandes suites à Wagram à celles de la fin de campagne, et les adresse à l'Empereur le 6 octobre 1809 (Service hist. Défense, GR2C 94, 6 octobre 1809).

[36] Cf. Document 4 « Une bataille, un corps d'armée, trois états de proposition », p. 503.

Parmi la multitude des exemples conservés, certains mêlent récompense pour une action d'éclat (ici suite à la prise d'un parc d'artillerie), et honneur demandé pour un officier d'état-major :

> « Les officiers qui se sont le plus particulièrement distingués dans cette affaire sont monsieur Desrivaux capitaine au 6ème régiment de dragons, et monsieur Combe lieutenant mon aide de camp membre de la Légion d'honneur pour lequel je prends la liberté de demander à votre Altesse l'emploi de capitaine ; cet officier a fait toutes les campagnes de la dernière guerre en Italie et au Rhin »[37].

Les demandes individuelles sont le plus souvent accompagnées d'un mémoire de proposition, composé des années de service et actions d'éclat du candidat. Mais comme pour les états, c'est un document, demandé par le ministère de la Guerre, qui est parfois résumé en une phrase dans la lettre de demande :

> « Monsieur Le Colonel Ficatier, avec lequel j'ai servi dans le même régiment et sur qui V.M. a daigné déjà m'entendre, a 26 ans de service, 7 dans son grade actuel, toutes les qualités du brave et bon militaire, et ferait un officier général distingué »[38].

c. Les erreurs des états : le refus des récompenses

Les manques ou erreurs de ces états de proposition conduisent parfois au refus des demandes, comme en témoigne le cas du capitaine Robineaux :

> « Le prince de la Moskowa vint passer la revue de son corps d'armée ; il avait reçu l'ordre de S.M. l'Empereur Napoléon de proposer les militaires qui s'étaient distingués le jour de la bataille. […] je fus compris sur les états pour passer capitaine. Les états de l'avancement ne furent pas faits dans les formes prescrites et furent rejetés par le major général, prince Berthier. Les

[37] Service hist. Défense, GR2C 6, lettre du général Milet au maréchal Murat, 22 octobre 1805.
[38] Service hist. Défense, GR2C 45, lettre du général Oudinot à l'Empereur, 4 mai 1807.

> décorations vinrent et l'avancement resta là ; les propositions furent renvoyées »[39].

Pour éviter ces défauts, le plus souvent, les maréchaux veillent à ce que les normes soient respectées dans les états de proposition, quitte à les faire refaire avant de les transférer au niveau hiérarchique suprême, où se décide la distribution des récompenses :

> « Je suis obligé de vous renvoyer, mon cher Général, le travail pour les légions d'honneur. Car on n'y a point rempli les formalités prescrites par le Major Général. Vous ne m'avez envoyé que de simples états, au lieu d'un procès-verbal signé de tous ceux appelés à y concourir. Pour éviter tout autre mal entendu, je joins à ma lettre un modèle de procès-verbal. Tous les procès-verbaux doivent être remis demain au Major général ; ainsi vous n'avez pas un instant à perdre »[40].

Face à la crainte de ne pas voir leurs soldats être distingués, à cause de manquement, ou de retard, dans la fabrique des récompenses, certains chefs prennent alors le parti de justifier de ces délais ou erreurs, et de recommander leurs hommes à la bonté de l'Empereur. Les armées qui ne servent pas directement sous les ordres de Napoléon sont ici les plus concernées, comme ici l'armée d'Italie :

> « J'ai eu l'honneur, Monsieur le Maréchal, de vous faire part des motifs qui ont retardé l'envoi de l'état des militaires susceptibles d'obtenir la décoration de la Légion d'honneur. Je vous ai fait observer que la moitié des corps qui composaient l'armée sous mon commandement était restée en Italie et que l'autre moitié destinée à se rendre dans le royaume de Naples était encore en mouvement. Dans cet état des choses, quelque soin qu'on ait mis à l'exécution des ordres donnés pour la formation des états particuliers, il n'a pas été possible de les réunir tous jusqu'à présent : il ne m'en est encore parvenu qu'un certain nombre, j'ai l'espoir d'obtenir le reste avant peu de jours, j'ai pris des mesures à cet effet, et je ne tarderai pas à vous envoyer l'état général que vous m'avez demandé. Je vous prie, Monsieur le Maréchal, de mettre ces considérations sous les yeux de S.M. l'Empereur et Roi et d'obtenir de sa bienfaisante paternelles qu'il daigne excuser les motifs d'un retard inévitable et conserver aux Braves

[39] P. Robineaux, *Soldats de Napoléon…,* p. 132-133.
[40] Service hist. Défense, GR2C 43, lettre du maréchal Bernadotte au général Dupont, 5 avril 1807.

> dévoués à son service les glorieuses récompenses qu'il a bien voulu leur destiner »[41].

Durant un combat, durant une campagne, nombreuses sont les actions d'éclats des soldats de la Grande Armée, citées dans des états de proposition pour les récompenses. Elles montrent la diversité des faits d'armes donnant droit à un honneur.

B. Les actions qui méritent récompenses

1. Typologie des actions d'éclat : l'exemple des Trois-Toisons d'or

a. Les commandeurs et chevaliers régimentaires

Comme le fait remarquer Nathalie Petiteau [42]:

> « La difficulté est cependant de se faire remarquer à l'heure où l'intrépidité est monnaie courante : il s'agit d'atteindre l'excellence parmi les meilleurs et d'incarner une chevalerie ressuscitée »[43].

Et en effet, les soldats étant, le plus souvent, prêts à tout pour être distingués, les actions d'éclat ne sont pas rares.

Il faut cependant définir, au milieu de toute cette bravoure, qui mérite davantage d'être récompensé. Les états[44] concernant l'Ordre des Trois-Toisons d'or, et plus particulièrement les propositions de nomination aux grades de commandeur et chevalier permettent d'avoir une vision plutôt claire et complète de ces actions d'éclat. Ces documents synthétisent les actions prises en compte dans la distribution d'honneurs.

Pour rappel, le titre III du décret de création de l'Ordre impérial des Trois-Toisons d'or évoque les récompenses collectives prévues par l'Empereur. L'article 7 précise ainsi :

---

[41] Service hist. Défense, GR4C 6, lettre du maréchal Masséna au maréchal Berthier, 11 février 1806.

[42] Ici pour l'entrée dans la noblesse, mais cela correspond également à toutes les attributions de récompenses.

[43] N. Petiteau, *Élites et mobilités…,* p. 87

[44] Tous ces états ont été réunis dans J.-J. Taurignac, *L'Ordre impérial…*, mais les originaux, conservés au musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, ont également été consultés.

> « Chacun de ces régiments aura le droit qui se transmettra jusqu'à la postérité la plus reculée, d'avoir un capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant Commandeur, et, dans chacun de ses bataillons qui étaient à l'Armée, un sous-officier un soldat Chevalier »[45].

Et l'article 8 complète cette décision :

> « La décoration de Commandeur sera donnée à celui des capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants qui sera désigné comme le plus brave de tous les officiers des dits grades dans le régiment. La décoration de Chevalier sera donnée au sous-officier ou soldat qui sera désigné comme le plus brave de tout le bataillon pour l'infanterie, ou de tout le régiment pour la cavalerie. La nomination des Commandeurs ou Chevaliers des régiments sera faite par l'Empereur, sur la présentation secrète qui sera adressée cachetée par le Colonel et, concurremment par chacun des chefs de bataillons, pour les régiments d'infanterie, au Grand chancelier de l'Ordre. L'empereur prononcera sur ces présentations à la réunion générale des Grands Chevaliers de l'Ordre »[46].

Les commandeurs et chevaliers devant être les meilleurs officiers et sous-officiers des régiments, les états permettent de donner une idée des qualités qui font d'un soldat le plus brave homme de son unité.

Sont conservées les informations pour cent cinquante-quatre unités : dix-huit régiments d'infanterie légère, soixante-et-un d'infanterie de ligne, dix-sept de cavalerie lourde[47], vingt de cavalerie légère[48], vingt-six régiments appartenant à la Garde impériale, deux corps étrangers[49], et dix régiments ou bataillons d'artillerie et du train.

Pour ces cent cinquante-quatre unités, on compte quatre cent dix-huit propositions, cent vingt-deux[50] pour les commandants des régiments, et deux cents quatre-vingt-dix-sept[51] pour les chevaliers.

---

[45] Arch. nat., AF^{IV} 1039, Minute du décret de création de l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or, 15 août 1809, article 7.
[46] Arch. nat., AF^{IV} 1039, Minute du décret de création de l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or, 15 août 1809, article 8.
[47] Un régiment de carabiniers, onze de cuirassiers, et cinq de dragons.
[48] Seize régiments de chasseurs, et quatre de hussards.
[49] Il s'agit des corps des tirailleurs corses et tirailleurs du Pô.
[50] Dont cent neuf capitaines, dix lieutenants et trois sous-lieutenants.
[51] Donc cent neuf sergents, trente-deux sergents-majors et trente-cinq maréchaux des logis.

À l'étude de ces documents, en 1809, les hommes mis à l'honneur, comme après toutes les grandes batailles, sont ceux qui ont déjà fait les guerres de la Révolution. Et en effet, la plupart des individus proposés pour la récompense sont sous les drapeaux depuis 1791, et dans de nombreux régiments, se trouvent des détenteurs d'armes d'honneur. Quarante-cinq ont même commencé leur carrière sous la monarchie : il s'agit presque exclusivement des officiers, notamment vingt-quatre capitaines.

La grande majorité sont donc dans l'armée depuis les armées révolutionnaires et républicaines : c'est le cas de deux cent quatre-vingt-un soldats. Cette fois, les sous-officiers sont en majorité, avec quatre-vingt-deux sergents. Ils incarnent les soldats souvent illettrés, mais si fidèles, qui s'engagent dès le début des guerres de la Liberté.

Enfin, pour neuf soldats, il est précisé qu'ils se sont engagés sous le Consulat, et pour dix-neuf autres, qu'ils combattent depuis les campagnes impériales.

Il apparaît donc très clairement que la fidélité à l'armée et à la figure de l'Empereur, et donc la participation au maximum de campagnes et de victoires, sont une condition importante pour faire d'un soldat un brave méritant une récompense.

Comme dans les états plus classiques d'avancement ou de récompense, la différence entre les qualités attribuées aux officiers et celles attribuées aux sous-officiers et soldats y est également visible.

Les premiers sont dignes de récompense parce qu'ils ont du charisme - pour le capitaine Cassagne, du 13e régiment d'infanterie de ligne : « le 5 juillet [1809], les officiers et sous-officiers de sa compagnie étant mis hors de combat, il s'est précipité à la tête de sa compagnie et l'a maintenue dans le meilleur état »[52] ; des compétences de commandement, de la fidélité – s'agissant du capitaine Graillat, du 5e régiment d'artillerie à cheval : « officier très brave, plein d'honneur, de zèle et de dévouement pour le service de Sa Majesté »[53] ; et une excellente réputation - pour le capitaine Guyard du 9e régiment d'infanterie de ligne : « c'est un brave par excellence. Sa réputation dans le régiment est la première : elle est sans tâche et sans reproche »[54]

Les sous-officiers et soldats, de leur côté, sont intrépides presque jusqu'à la folie - pour le sergent Godesse, du 9e régiment d'infanterie de ligne :

[52] J.-J. Taurignac, *L'Ordre impérial...,* p. 121.
[53] J.-J. Taurignac, *L'Ordre impérial...,* p. 183.
[54] J.-J. Taurignac, *L'Ordre impérial...,* p. 118.

> « Il n'y a qu'une voix dans le régiment sur son extrême bravoure, il ne respire que les combats, il est toujours persuadé de vaincre. […] Une fois, ayant reçu une forte blessure, il s'emportait contre le chirurgien de ce qu'il ne le pansait pas assez vite pour retourner au combat »[55].

Pour synthétiser, lorsque les propositions sont motivées par un commentaire[56], six catégories de raisons, légitimant la proposition, sont présentées. Il y a tout d'abord les références aux qualités de courage, de bravoure, et d'intrépidité, qui concernent cent-neuf de ces hommes. L'exemplarité et les mœurs eux, sont sollicités pour vingt-huit individus. Six sont décrits comme de véritables meneurs. Quarante-cinq ont pris des trophées, qu'il s'agisse de canons, de drapeaux ou de prisonniers ; vingt ont une réputation irréprochable dans leur régiment. Et enfin, douze ont eu un cheval tué sous eux.
Une partie de ces hommes ont déjà été récompensés : quatorze ont obtenu une arme d'honneur, et cent cinquante (cent quarante-quatre chevaliers et six officiers) sont déjà membres de la Légion d'honneur.
Le terme d'actions d'éclat recouvre donc une multitude de réalités, avec cependant trois thèmes récurrents : l'esprit de corps et de sacrifice, la défense de l'aigle et du drapeau, et l'intrépidité au service de la victoire.

b. Des états irréguliers

Ces états, des Trois-Toisons d'or sont également intéressants parce qu'ils reflètent les différences qui peuvent exister entre les documents demandant des récompenses, ainsi que les irrégularités et les complications qui peuvent naitre de la rédaction de ces états.
Pour une même décoration, certains états contiennent ainsi de nombreux détails sur chaque individu proposé, alors que d'autres ne consistent qu'en une liste de candidats. Certains, de même, proposent plusieurs hommes pour chaque récompense, alors que d'autres sélectionnent déjà leur commandant et leur chevalier, et ne proposent donc que deux candidats.

[55] J.-J. Taurignac, *L'Ordre impérial…,* p. 119.
[56] En effet, un peu moins de la moitié des états précisent les états de service des soldats proposés, mais non pas la raison qui pousse à présenter un candidat plus qu'un autre.

Enfin, certains états sont rédigés à l'échelle des corps ou des divisions, par les généraux, alors que d'autres le sont à l'échelle régimentaire par le colonel. Cette pratique conduit même parfois à la proposition de plusieurs candidats différents pour un même régiment.

En sus de ces irrégularités assez courantes, une mesure contenue dans le décret de création des Trois Toisons d'or complique encore les états de proposition.

En effet, l'article 10 précise que : « Les Commandeurs et Chevaliers des régiments continueront leur avancement dans leur régiment et ne pourront plus le quitter, devant mourir sous les drapeaux »[57]. En même temps qu'une récompense, la réception de la médaille aurait alors été un véritable engagement à servir, pour toujours, jusqu'à la mort, au milieu des mêmes hommes.

Mais les difficultés d'application de cette mesure apparaissent très rapidement : lors de la 1ère séance du Conseil d'administration de l'Ordre[58], le 5 août 1811, les membres du Conseil, en ouvrant les états de propositions rédigés au cours de l'année 1809, posent à l'Empereur la question des décès, retraités, et changements de régiments.

En effet, en deux ans, beaucoup de mouvements ont déjà eu lieu dans les unités, et certains militaires proposés pour être chevalier ou commandeur dans leur régiment de l'Armée d'Allemagne servent désormais ailleurs. Contre l'avis du Conseil, Napoléon décide que ceux qui ont changé d'unité pourront tout de même recevoir la décoration, mais pas ceux qui ont été mis en retraite. Si la question du respect de l'article 10 se pose déjà deux ans à peine après la création de l'Ordre, il est aisé de supposer que cette difficulté aurait persisté si la décoration avait été effectivement remise.

La grande-chancellerie rédige donc un projet de circulaire à envoyer aux colonels de chacun des régiments concernés par le décret quand, en 1811, Napoléon pense à faire les premières remises de décorations :

> « Les changements survenus dans les corps depuis la création de l'Ordre des Trois-Toisons d'or jusqu'à ce jour, par retraite, décès, etc., ont rendu inexact la plupart des scrutins envoyés en 1809, pour proposer les Commandeurs et Chevaliers de régiments.

[57] Arch. nat., AF^{IV} 1039, Minute du décret de création de l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or, 15 août 1809, article 10.

[58] Musée de la Légion d'honneur, registre du maréchal Berthier concernant l'Ordre impérial des Trois Toisons d'or.

> Plusieurs corps n'ayant pas bien saisi l'esprit des lettres patentes du 15 août 1809, ont envoyé des scrutins irréguliers : dans quelques régiments,, le Colonel n'a proposé que le Commandeur, et chaque Chef de bataillon que les Chevaliers ; dans d'autres, on a nommé pour Candidats comme Chevaliers, deux individus d'un même bataillon, ce qui est contraire à l'intention de l'Empereur, qui veut qu'il y ait, pour les corps qui ont assisté aux grandes batailles, un Commandeur par régiment, un Chevalier par bataillon, et une décoration pour l'aigle de chaque bataillon présent à ces batailles, soit que ce bataillon ait été avec le régiment, soit qu'il ait fait partie d'une demi-brigade provisoire ; dans d'autres régiments enfin, le Colonel seul a proposé, les Chefs de bataillon n'ont point envoyé les scrutins »[59].

c. Les officiers supérieurs : les candidatures individuelles

À ces demandes de récompenses dites « collectives », et concernant les attributions régimentaires, s'ajoutent également des demandes individuelles envoyées à la grande-chancellerie.

Elles concernent quarante généraux de division, soixante-trois généraux de brigade, treize adjudant-commandants, soixante-quatre colonels, trois lieutenant-colonel, soixante-six chefs de bataillon ou d'escadrons, trente-neuf capitaines, dix-sept lieutenants et quatre sous-lieutenants.

L'étude des requêtes pour un de ces grades, les colonels par exemple, permet de voir également les qualités que l'on prête aux officiers supérieurs. Parmi les soixante-quatre colonels qui demandent à recevoir la décoration, tous ont fait leurs premières armes sous la Révolution. Ils sont également tous déjà membres de la Légion d'honneur : trente-six sont officiers, deux commandeurs, et vingt-quatre chevaliers.

D'après l'étude de leurs états de service, deux ont eu des armes d'honneur, cinquante-trois ont été blessés au moins une fois, vingt-deux disent s'être distingués dans une action d'éclat, trois ont été fait prisonniers.

[59] Arch. nat., 169AP 1, projet de circulaire de régularisation des procédures de demandes.

Ces propositions individuelles sont, le plus souvent adressées au maréchal Berthier, qui les transmet ensuite à Lacépède. C'est ce que fait le général de brigade Arnauld :

> « J'ose me flatter d'après le décret de Sa Majesté qui crée l'ordre des Trois-Toisons avoir des droits à réclamer l'honneur d'y être admis, ayant reçu à son service quatre blessures dans trois affaires différentes, dont deux très graves. J'ai reçu la première en l'an quatre au siège de Ste Lucie, deux à la bataille de Friedland, et la quatrième à l'affaire de Roliça, en Portugal, le 17 août 1808. Etant chef d'état-major de la 1ère division de l'armée, commandée par le Gal de Laborde, ce qui est constaté par les certificats et pièces que je prends la liberté d'adresser à Votre Altesse Sérénissime, je ne peux fournir ceux qui constatent de ma première blessure reçue au siège de Ste Lucie, ils sont restés dans mon carton au bureau de S. Ex. le ministre de la Guerre.
>
> Je supplie votre Altesse Sérénissime, et j'ose espérer qu'elle daignera accueillir avec sa bonté ordinaire ma demande qu'elle voudra bien m'appuyer de son crédit auprès de Sa Majesté, à qui j'écris directement »[60].

À cette lettre sont en effet joints de certificats de chirurgiens, comme celui-ci :

> « Nous, soussigné chirurgien major de la 1ère division de l'armée du Portugal commandée par Monseigneur le duc d'Abrantès, certifions avoir pansé sur le champ de bataille au combat de Roliça, le 17 août 1808 monsieur Pierre Louis Arnauld, adjudant général attaché à ladite division, atteint d'un coup de feu à la partie supérieure et latérale droite de la fesse, la balle ayant pénétré l'épaisseur du muscle fessier.
>
> En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat »[61].

Certains envoient directement leur candidature à Napoléon, en se rappelant à sa bonne mémoire, comme le général Friant :

[60] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, carton « Ordres napoléoniens, Trois Toisons d'Or, propositions individuelles », septembre 1810.
[61] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, carton « Ordres napoléoniens, Trois Toisons d'Or, propositions individuelles », 24 août 1808.

> « Sire, dans un moment où Votre Majesté vient de donner une nouvelle marque de sa bienveillance envers les militaires qui composent ses armées en créant l'ordre des Trois-Toisons, j'ose penser, Sire, qu'il me sera permis de vous soumettre le désir bien senti que j'ai de jouir de l'honneur d'en faire partie : heureux si mes services qui vous sont connus me donnent les titres nécessaires pour avoir cette distinction »[62].

L'analyse de toutes ces propositions, collectives ou individuelles, conduisent à penser que la première des vertus récompensée, et mise en avant dans les états reste la bravoure. Elle va souvent de pair avec une grande fidélité, et est surtout au service des autres, de son unité, de son aigle, du régime, et surtout de l'Empereur. À côté de toutes ces actions d'éclat, une reste à étudier : la blessure.

2. La blessure : une action d'éclat ?

a. Une raison de reconnaissance

En effet, dans les mêmes états de proposition pour l'admission dans l'ordre des Trois-Toisons d'or, il apparaît clairement que la blessure au combat est fortement valorisée : rares sont ceux qui n'ont aucune blessure, et la moyenne est davantage de quatre ou cinq blessures, depuis les guerres de la Révolution ou celles de l'Empire. Comme le dit Nathalie Petiteau, la « bravoure [est] souvent mesurée à l'aune des blessures » [63], et « chaque blessure constitue un quartier de noblesse »[64].

La blessure est d'ailleurs une condition *sine qua non*, précisée dans le décret de création de cet ordre de la victoire « témoignant que l'honneur militaire continue, comme par le passé, à être associé au sang »[65] :

[62] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, carton « Ordres napoléoniens, Trois Toisons d'Or, propositions individuelles », 5 août 1810.
[63] N. Petiteau, *Élites et mobilités…,* p. 89.
[64] N. Petiteau, *Élites et mobilités…,* p. 90.
[65] X. Boniface, « Décorer les militaires (XIX^e^-XX^e^ siècles) », dans *La Fabrique de l'honneur…*, p. 109.

> Article 4 : « Aucune autre personne que celles-ci-dessus désignées ne peut être admise dans l'Ordre des Trois Toisons d'Or, si elle n'a fait la guerre et reçu trois blessures dans des actions différentes »[66].

Sur les quatre cent dix-huit propositions, il est ainsi précisé que deux cents cinquante-deux concernent des personnes blessées. De même, sur les huit cent cinquante-cinq militaires membres de la Réunion, plus de trois-cents ont déjà été blessés au moins une fois.

b. Un arrêt des honneurs

Cependant, cette question de la blessure n'est pas si simple qu'il y parait, et Napoléon n'en fait pas toujours une action d'éclat, méritant sa reconnaissance, loin de là.
En effet, d'après les témoignages, il est visible que ce n'est pas tant la blessure reçue qui importe à l'Empereur, que la blessure donnée à l'ennemi, comme lors de cette revue passée en septembre 1809 :

> « Parmi les officiers décorés se trouvait mon camarade Maille, qui, au lieu d'une tête guerrière, tout bon officier qu'il était, avait bien plutôt la paisible et honnête figure d'un fonctionnaire civil. […] L'Empereur qui ne voyait rien de guerrier sur sa figure, dit au colonel qui présentait M. Maille comme ayant été blessé à la charge des houlans :
>
> « - Blessé, blessé, ce n'est pas une raison ; en a-t-il blessé d'autres, au moins ?
>
> -Sire, cet officier a fait son devoir. »
>
> Et M. Maille fut décoré[67]. »

Les blessés sont par ailleurs souvent oubliés lors de la distribution des honneurs, après la bataille. En effet, quand le soldat est à l'hôpital au moment de la rédaction des états de proposition, son tour passe.

---

[66] Arch. nat., AF^{IV} 1039, Minute du décret de création de l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or, 15 août 1809, article 7.
[67] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p. 204-205.

Les soldats en sont alors conscients, et voient leurs rêves d'avancement et de récompenses disparaître avec l'arrivée de la blessure :

> « Maintenant, mon ami, que tout est changé pour moi, mes lettres ne t'offriront plus de ces détails de combats et d'actions militaires où je me plaisais tant : je n'ai plus que des détails plus ou moins tristes à te donner et qui sont conformes à ma situation, qui est à peu près celle de tous les militaires blessés »[68].

c. Des récompenses de consolation

Napoléon accorde cependant des récompenses spécifiques aux blessés. Mais il ne s'agit alors plus de décorations flattant l'honneur, mais davantage de sommes d'argent, afin de permettre aux blessés de continuer à vivre malgré les blessures remportées lors des combats :

> « Après cette bataille[69], l'Empereur assura l'existence de tous les *amputés* ; tous les militaires dans ce cas, jusqu'au grade de lieutenant, reçurent des dotations de cinq cents francs de rente ; les capitaines et chefs de bataillon ou d'escadron eurent deux mille francs de rente, et les officiers de grades supérieurs reçurent de plus fortes récompenses »[70].

Par exemple, à la fin de cette campagne de 1809, nombreuses sont les gratifications qui concernent les soldats blessés :

> « Sa Majesté, par un acte de sa munificence a décrété aujourd'hui 15, que tous Généraux, Officiers et Soldats, de quelque arme qu'ils soient, qui, aux batailles de Tann, d'Abensberg, d'Eckmühl, de Ratisbonne, d'Essling et de Wagram, auraient perdu un membre et seraient vivants aujourd'hui 15 août, seront compris, de la manière suivante, dans les classes des dotations qu'Elle accorde pour récompense des services qui lui ont été rendus ; SAVOIR : Les Lieutenants, sous-lieutenants, sergents et soldats, dans la sixième classe, cinq cent francs de rente ; Les capitaines et chefs de bataillon ou d'escadron, dans la cinquième

[68] J. Chevillet, *Ma vie militaire…*, p. 295
[69] Il s'agit de la bataille de Wagram.
[70] T. Séruzier, *Mémoires militaires du baron…*, p. 181.

> classe, deux mille francs de rente ; Et les Généraux, Colonels et Majors, dans la quatrième classe, quatre mille francs »[71].

Certains soldats blessés témoignent de la générosité de l'Empereur pour ceux qui se sont abimés à son service. Ainsi Chevillet, qui est touché par un obus à la bataille de Wagram, veut profiter du 15 août, fête de l'Empereur, pour solliciter de sa part une récompense, malgré sa blessure. Il se rend donc auprès de Napoléon avec un placet signé de ses officiers, et témoignant de ses états de service et de sa bravoure :
Puis s'adressant à moi, l'Empereur me parla avec l'affabilité/ d'un bon père en me disant :

> « C'est bien, mon enfant, j 'approuve ta demande, tu seras récompensé de tes services de manière que tu sois content ; je t'accorde une dotation de 500 francs de rentes, sur les domaines de la couronne ; tu en recevras le brevet pour en jouir toi et tes descendants, à perpétuité. Ainsi avec ta solde de retraite, tu pourras vivre honorablement dans tes foyers. La décoration que tu réclames ne te serait pas aussi avantageuse, puisqu'elle ne te rapporterait que 250 francs. Elle te conviendrait si tu restais en activité ; je ne puis te donner l'une et l'autre, vu que j'ai beaucoup de braves comme toi à récompenser. » Ces paroles de l'Empereur me persuadèrent suffisamment. Je lui répondis : « Sire, je suis content, vos bienfaits surpassent mon espérance, que votre volonté soit faite ! et je me souviendrai toujours de vos bontés » »[72].

Chevillet obtient donc une récompense pour sa participation aux campagnes napoléoniennes, cependant, il espérait la Légion d'honneur, et se retrouve avec une dotation. La priorité de Napoléon en récompensant les soldats blessés, est donc bien d'assurer leur futur, plutôt que de combler leurs désirs de distinctions.

[71] Service hist. Défense, GR2C 96, ordre du jour impérial, 15 août 1809.
[72] J. Chevillet, *Ma vie militaire…*, p. 309-310.

3. Des récompenses toujours méritées ?

a. Le facteur chance

Même si Napoléon met en place de véritables fabriques et administrations de la récompense, avec des acteurs, des documents, des procédures, dans cette masse de la Grande Armée, il y a tout de même de la place pour de la chance et de l'exceptionnel.
Ainsi, Chevillet profite d'avoir vu tomber un maréchal des logis pour demander immédiatement le grade à peine vacant :

> « Comme j'arrivais, avec mes deux collègues, à la droite de notre régiment, près le 1er peloton de notre compagnie d'élite, je m'aperçus qu'un boulet venait d'emporter la tête d'un maréchal des logis, nommé Robert, qui tenait la droite du 2e peloton de notre compagnie. Alors animé du désir de trouver de l'avancement sur le champ de bataille, j'allai de suite prévenir mon capitaine qui se trouvait en ce moment au centre de notre 1er escadron, remplaçant le chef d'escadron Didelot qui venait d'être tué. Là, je lui dis que M. Robert venait d'être tué par un boulet, que, s'il me le permettait, je me trouvais capable de tenir la droite du peloton à sa place, qu'il pouvait compter sur mon zèle et sur ma fermeté. A quoi mon capitaine répondit : « Hé bien, mon garçon, va tenir la droite de ce peloton à la place de Robert ; demain, tu seras reconnu maréchal des logis à sa compagnie. Va et sois toujours brave ! nous allons avoir de la besogne avec ces coquins là-bas. » Ainsi, au milieu du combat et du carnage qui avaient lieu, j'éprouvai une grande satisfaction en allant me ranger à mon nouveau poste »[73].

Avec Napoléon particulièrement, la chance est également liée à la mémoire que l'Empereur a de tel ou tel soldat, ou du nom de tel ou tel candidat. En effet, de nombreux témoignages prouvent que l'obtention d'une récompense dépend parfois seulement d'un nom.
La situation peut se révéler défavorable au candidat, comme c'est le cas pour Parquin, qui voit sa demande de Légion d'honneur refusée. Son commandant le console alors en lui assurant que ce n'est pas question de mérite, mais que l'Empereur « ne s'est

[73] J. Chevillet, *Ma vie militaire…*, p. 290.

malheureusement pas arrêté sur votre nom. Si vous vous fussiez appelé Tarquin, au lieu de Parquin, ce nom aurait probablement frappé Sa Majesté, et vous seriez décoré »[74]. Parfois, au contraire, le nom peut être d'une grande aide. Ainsi Dupuy raconte l'histoire du chef d'escadron, qui, en plus de porter un nom plein de bravoure, et facile à retenir, porte une grosse cicatrice :

> « Arrivés près de l'Empereur, celui-ci fit donner une gratification aux chasseurs porteurs des drapeaux et demanda au chef d'escadron de lui dire son nom ; il lui dit : « Lion ! –C'est bien, fit Napoléon, je me rappellerai de vous et vous reconnaîtrai, vous êtes bien marqué ! »[75]

Lorsqu'à la fin de la campagne, il faut distribuer les récompenses, Napoléon se souvient donc de ce soldat :

> « Après la campagne, l'emploi de colonel des chasseurs de la garde étant devenu vacant, le prince de Neufchâtel et chacun des maréchaux attachés à l'Empereur lui présentèrent leurs candidats. « Non, non, dit-il, faites-moi venir mon Lion du 2e » Il arriva à Schœnnbrun; l'Empereur en l'apercevant lui dit : « Lion, je vous fais colonel des chasseurs de ma garde, baron de l'empire, officier de la légion d'honneur, je vous donne quinze mille francs de rentes; vous voyez que j'ai bonne mémoire; êtes- vous content ? Oui, Sire ! » »[76]

b. « Accordé » : récompenser sans examen des actions d'éclat

Parfois, enfin, Napoléon récompense sans avoir étudié les états de proposition des candidats. Dans ce cas, il fait une confiance aveugle au chef en question. Après Wagram, c'est ce qui arrive à Séruzier :

> « « Tu me feras pour demain un état de tes pertes ; tu m'en remettras ensuite un autre pour l'avancement et les récompenses que tu demandes pour tes canonniers. – Il doit être prêt, Sire ». Sur le champ je l'envoie chercher : on

[74] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p. 280.
[75] V. Dupuy, *Souvenirs militaires…*, p. 113.
[76] V. Dupuy, *Souvenirs militaires…*, p. 114.

> finissait de le mettre au net ; je le signe et le présente à l'Empereur : il prend ma plume et écrit en marge *accordé* »[77].

Cette confiance cependant, peut être trompée, et conduire à la distribution de récompenses qui ne sont pas forcément méritées. Parquin, à l'occasion d'une revue, raconte cette anecdote : le capitaine Lion est proposé pour être avancé, après 7 ans d'ancienneté de grade. L'Empereur trouve que le candidat est trop jeune, mais le colonel insiste.

> « L'empereur, qui avait déjà fait un pas pour continuer sa revue, s'arrêta à cette observation fort juste ; et ayant aperçu une large cicatrice sur la figure du capitaine Lion, il lui adressa la parole en ces termes :
>
> « - Où as-tu reçu le coup de sabre que tu portes sur la figure ?
>
> - À Ulm, sire. »
>
> Ce capitaine fit à l'instant nommé chef d'escadron pour passer au 14e Chasseurs »[78].

Cependant, Parquin développe ensuite la réponse du capitaine Lion :

> « Ce qu'il y a de remarquable dans cette réponse, qui valut de l'avancement à cet officier, c'est qu'elle était vraie quant à la lettre, mais fausse quant au sens. L'Empereur comprit, en effet, que cette blessure avait été reçue à l'affaire de Ulm, tandis qu'elle provenait d'un duel que le capitaine Lion avait eu étant au bivouac à Ulm. Or, l'empereur, qui ne récompensait pas les duellistes, se serait bien donné de garde de nommer chef d'escadron le capitaine Lion s'il avait connu ce détail »[79].

Ainsi, même si l'Empereur souhaite que de véritables critères soient respectés dans l'attribution des récompenses, la distribution des honneurs se fait parfois de manière imprévue, et lui-même déroge parfois à ses propres règles, notamment lorsqu'il décore lui-même les hommes sur le champ de bataille.

---

[77] T. Séruzier, *Mémoires militaires du baron…*, p. 180.
[78] T. Séruzier, *Mémoires militaires du baron…*, p. 181.
[79] D.-C. Parquin, *Souvenirs…,* p. 155-157.

C. Cérémonies de remises de récompenses : la mise à l'honneur du soldat victorieux

1. Les Invalides : la mise à l'honneur devant la France

a. Les Invalides et Boulogne : le cérémonial de l'honneur

La remise de récompenses est la mise à l'honneur par excellence : elle permet de sortir un soldat de la masse de l'armée, de le rendre exemplaire. Remettre une décoration devant la troupe, c'est mettre physiquement le soldat décoré à l'honneur, que la remise ait lieu sur le champ de bataille, dans le cadre d'une cérémonie officielle ou d'une revue.
Même si la Légion d'honneur a été créée pour récompenser les mérites non seulement militaires mais aussi civils, les deux premières remises des médailles gardent un esprit très militaire, notamment dans le choix de leur lieu : l'hôtel des Invalides, et le camp de Boulogne, où la future Grande Armée se prépare pour un projet de débarquement en Angleterre. La première[80], cérémonie officielle qui célèbre en même temps le nouveau régime, est organisée par le grand-maitre des cérémonies Ségur[81], tandis que la seconde est conçue sous les ordres du maréchal Soult[82], secondé par l'amiral Bruix.
Les deux remises de récompenses[83] se passent cependant de manière similaire : les cloches, les roulements de tambours et les salves d'artillerie

> – « le 27, au soleil couchant, il sera tiré des forts de Boulogne une salve d'artillerie qui annoncera la Fête. Le 28, au soleil levant, une pareille salve annoncera la solennité du jour »[84] -

préviennent de l'arrivée de l'Empereur et des grands dignitaires, et du début de la cérémonie.

---

[80] En ce qui concerne la cérémonie de distribution aux Invalides, se référer notamment à *Napoléon et la légion d'honneur* [*Exposition…*
[81] De plus, la première distribution, aux Invalides, a lieu à l'occasion du Messe, célébrée par le légat du pape, le cardinal Capara. Les prestations de serment ont lieu après le Credo, et les remises de médailles à la fin de l'office.
[82] Le maréchal Soult commande alors le camp de Saint-Omer.
[83] La cérémonie des Invalides a lieu le 15 juillet 1804, et celle au camp de Boulogne, le 16 août 1804.
[84] Service hist. Défense, GR2C 12, programme de la fête de Saint Napoléon, 21 thermidor an XII (9 août 1804).

Le grand-chancelier Lacépède prononce ensuite un petit discours, ponctué par ces mots : « Honneur, Patrie, Napoléon ! soyez à jamais la devise sacrée de la France et le gage de son éternelle prospérité »[85]. L'Empereur dit ensuite également quelques mots, avant de prononcer la parole de serment, à laquelle il ajoute : « Et vous soldats, vous jurez de défendre au péril de votre vie l'honneur du nom français, votre Patrie et votre Empereur ? ». Ce à quoi tous répondent : « Nous le jurons ! » Les Grands-Officiers, quant à eux, prêtent serment individuellement.

La remise de décoration commence alors, par grade dans la Légion d'honneur, et par ordre alphabétique, sans égard au grade dans l'armée. Les premiers à être mis à l'honneur restent cependant les détenteurs d'armes d'honneurs :

> « On fit sortir des rangs des divers corps les hommes qui, précédemment, avaient obtenu des armes d'honneur et ces braves reçurent la décoration des mains de notre auguste chef. Il n'y eut peut-être pas un seul des assistants qui ne conçut le noble espoir d'en voir un jour décorer sa poitrine »[86]!

Les deux cérémonies sont ensuite suivies de banquets, bals, et feux d'artifice :

> « Après la distribution des croix, chaque compagnie des corps stationnés à Boulogne, s'étant, par ordre, approvisionnée de vivres, eut à traiter les compagnies correspondantes à son numéro, de ceux venus d'Ambleteuse, Calais et Saint-Omer. La plus franche gaieté présida à ce banquet champêtre et fraternel ; aucun désordre ne le troubla et un défilé général termina cette brillante fête aux cris mille fois répétés, de vive l'Empereur »[87] !

À Boulogne, l'armée défile également.

Durant ces deux cérémonies, qui durent plusieurs heures, chaque légionnaire reçoit sa décoration directement de l'Empereur, qui adresse également quelques mots à ceux qu'il connait :

> « Alors on appela : « Jean-Roch Coignet ! » […] Je monte les degrés du trône, je me présente droit comme un piquet devant le consul, qui me dit que j'étais un brave défenseur de la patrie et que j'en avais donné des preuves : « Accepte la

[85] I. Dupasquier, « Les premières distributions de la Légion d'honneur », dans *Revue du Souvenir…,* p. 18-21.
[86] V. Dupuy, *Souvenirs militaires…,* p. 34.
[87] V. Dupuy, *Souvenirs militaires…,* p. 33-34.

> croix de ton consul. » Je retirai ma main droite qui était collé contre mon bonnet à poil, et pris ma croix par le ruban. Ne sachant qu'en faire, je redescends les degrés du trône en reculant. Le consul me fit remonter près de lui et me prit la croix de la main et la passa dans la boutonnière de mon habit. Il prit une épingle sur la pelote que Beauharnais tenait et me l'attacha à la boutonnière »[88].

C'est ainsi chaque légionnaire qui est mis à l'honneur par l'Empereur, devant plusieurs milliers de soldats et quelques civils.

Lors de la cérémonie du camp de Boulogne, c'est également l'armée tout entière, et ses victoires qui sont mises à l'honneur. Trois arches figurant le pont de Lodi sont ainsi mises en place sur le chemin de l'Empereur, ainsi que de nombreux portiques célébrant immortalité et succès guerriers[89] :

> « La célébration de la fête de l'Empereur à Boulogne eut lieu avec un appareil et une pompe inusités ; elle offrit à ceux qui y assistèrent un spectacle vraiment grandiose. Napoléon, élevé sur un trône qu'ombrageaient des drapeaux et des guidons pris sur l'ennemi, entouré des ministres, des maréchaux, des grands officiers, sénateurs, députés et autres qui se trouvaient à l'armée, dominait les camps et la mer. Cent mille hommes en armes, groupés autour de ce trône, étaient les spectateurs et les acteurs de cette fête triomphale. Le grand chancelier de la Légion d'honneur présidait la cérémonie de la distribution des décorations, déposées dans des casques et sur les boucliers de Bayard et de du Guesclin, qu'on avait fait venir des musées qui les recelaient »[90].

b. Les autres cérémonies

Ces deux cérémonies grandioses sont suivies par d'autres remises de croix de la Légion d'honneur, partout dans l'Empire. En effet, d'autres remises d'insignes de la main même de l'Empereur ont lieu, le 17 janvier 1805 pour les soldats de la Garde qui étaient à l'armée

[88] J.-R. Coignet, *Cahiers…,* p.142-143.
[89] Cf. Illustration 5 « La cérémonie du camp de Boulogne », p. 568.
[90] C-F. Méneval et A. Fillion, *Dix ans avec Napoléon…,* p.71.

au moment de la cérémonie des Invalides, ou encore le 5 mai 1805 sur le champ de bataille de Marengo pour la 27e division militaire.[91]

Les chefs des différentes armées reçoivent également, par délégation, les pouvoirs nécessaires pour remettre la décoration : ainsi l'amiral Ganteaume, commandant l'Armée navale impériale de l'Océan dirige la première distribution de médailles à son armée le 23 septembre 1804 ; Belliard les remet à Bruxelles puis Jemmapes, Bernadotte aux troupes stationnées au Hanovre, etc.

2. Le champ de bataille : la mise à l'honneur devant l'armée

a. Pendant la bataille : une mise à l'honneur immédiate

« Tu vas à la pêche avec ton drapeau. Allons, rassure-toi, il est encore plus beau qu'avant. Tu es un brave, je te donne l'étoile de ma Légion d'honneur »[92]. Ce récit de la bataille d'Austerlitz par Putigny illustre bien l'image que beaucoup ont des remises de récompenses par Napoléon.

En effet, même si ce n'est pas la norme, les récompensés peuvent être distingués immédiatement durant la bataille, à leurs risques et périls, comme en témoigne Dupuy, lors de sa nomination comme chef d'escadron au 7e régiment de hussards, devant Moscou :

> « Le lendemain, nous nous portâmes en avant, l'ennemi parut bientôt et nous opposa une résistance plus sérieuse qu'à l'ordinaire, il était appuyé par une nombreuse artillerie, qui nous fit éprouver des pertes. Dans le moment où elle jouait le plus fort, le colonel Eulner me fit reconnaître dans mon nouveau grade devant le régiment en bataille. Jamais réception ne fut accompagnée d'une musique aussi bruyante ! À peine le colonel pouvait-il se faire entendre ! Je vis, du reste, arriver avec joie la fin de la cérémonie ; il eût été cruel de recevoir un boulet par derrière pendant qu'elle avait lieu »[93].

[91] F. Beaucour, « Comment Napoléon fut-il conduit à distribuer la Légion d'honneur au camp de Boulogne ? », dans *La Phalère…*

[92] *Putigny grognard d'Empire*, dans *L'épopée impériale…,* p. 64.

[93] V. Dupuy, *Souvenirs militaires…,* p. 183.

Cette nomination, malgré ses dangers, illustre cependant, plus que toute autre, le lien profond qu'il existe entre l'action sur le champ de bataille et la récompense, qu'elle consiste en la remise d'une décoration, ou, comme ici, dans un avancement dans les grades militaires.

Parfois, l'Empereur s'apprête à récompenser, croyant la bataille terminée, mais ce n'est pas le cas :

> « J'entends battre *aux champs* et les trompettes sonner les marches : je me dirige au grand galop de ce côté, et j'aperçois l'Empereur qui passait la revue. On me dit que Sa Majesté m'avait demandé ; je me hâte d'arriver auprès de Napoléon : il me commanda de réunir à l'instant tous mes artilleurs en escadrons. « Sire, ce n'est pas le moment (répondis-je) ; nous allons être chargés » »[94].

Séruzier, puisqu'il s'agit ici de lui, s'en va donc charger les Cosaques, et cette charge à peine terminée : « Je fis ensuite réunir en escadrons mes artilleurs à cheval devant leurs pièces pour attendre la revue de l'Empereur »[95].

b. Sur le champ de bataille : la victoire récompensée

S'il lui arrivait, parfois, de voir un fait d'arme pendant la bataille et de le distinguer immédiatement, l'attribution des honneurs a souvent lieu directement après les combats, le soir ou le lendemain :

> « Après une bataille, les commandants de corps d'armée adressaient à l'Empereur l'état des pertes, une relation des combats en y ajoutant les actions d'éclat qui avaient eu lieu et des demandes de récompenses pour ceux qui en étaient les auteurs. Napoléon tenait à distribuer immédiatement les grades ou les croix à ceux qui s'étaient distingués et rien n'était plus solennel que les revues passées sur le champ de bataille au cours desquelles il faisait sortir les braves du rang »[96].

[94] T. Séruzier, *Mémoires militaires du baron…*, p. 210
[95] T. Séruzier, *Mémoires militaires du baron…*, p. 212-213.
[96] G. Bodinier, *Les officiers du Consulat…,* p. 100.

La revue, parfois passée, le lendemain, sur le champ de bataille de la veille - « le lendemain 20 août, l'Empereur nous passa en revue sur ce champ glorieux arrosé du sang de tant de braves, et, comme d'habitude, distribua des récompenses »[97]-, permet d'officialiser la victoire, par les récompenses attribuées aux vainqueurs, mais également par la présence même de Napoléon sur ce terrain, signe de conquête :

> « Ce jour-là, 9 octobre, l'Empereur poussa d'abord jusqu'à Wertingen, pour examiner, selon son habitude, le lieu du combat, juger des coups, passer en revue les vainqueurs, les récompenser, et fertiliser ainsi, au milieu de l'orgueil du succès, le champ de cette première victoire »[98].

Durant ces distributions sur les champs de bataille, Napoléon n'oublie pas les vieux sous-officiers :

> « Aussi bien souvent au soir d'une bataille particulièrement coûteuse en cadres […], voit-on l'Empereur réunir autour de lui les officiers d'un régiment qui vont donner leur avis sur chacun des sous-officiers que le colonel propose pour sous-lieutenant, et c'est la phrase rituelle : « L'a-t-il mérité ? » Si les avis sont partagés, on discute un instant, puis le Maitre décide, sur le champ, sans états de propositions ni recommandations. Et tandis qu'il s'éloigne vers le régiment suivant, les tambours battent les bans réglementaires, et la voix du colonel s'élève : Soldats, vous reconnaitrez pour officier… »[99].

Le champ de bataille, le soir même ou le lendemain, peut également être le terrain de remises de récompenses moins officielles. Ainsi, la rencontre avec l'Empereur peut être l'occasion de lui transmettre directement les états de proposition. Après Eylau, c'est ce qui arrive à Séruzier :

> « Le lendemain, 9 février, l'Empereur parcourant le champ de bataille, me vit occupé à faire transporter l'artillerie que les Russes avaient perdue. Il s'approcha, et me dit : « J'ai reconnu les emplacements que tu occupais au nombre de Russes que tu y as lassés ! – Êtes-vous content de mon artillerie, Sire ? – Oui, certes ! (répondit Napoléon.) – Alors (repris-je) voilà les noms des braves que je commande ; ils méritent votre bienveillance. » Et je lui remis deux

[97] P. Robineaux, *Soldats de Napoléon…,* p. 122-123.
[98] P. de Ségur et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume II…*, p. 225.
[99] M. Baldet, *La vie quotidienne…*, p. 116.

> états que j'avais tout prêts, mais que je n'espérais pas pouvoir remettre à lui-même. L'un de ces états était pour l'avancement ; l'autre pour les décorations. L'empereur les reçut »[100].

Séruzier, toujours lui, témoigne également avoir été récompensé directement par l'Empereur le soir de la bataille d'Heilsberg, sur le champ de bataille, récompense directe de son action pendant la journée :

> « À huit heures du soir l'Empereur vint parcourir notre ligne ; il avait l'air affligé : après s'être informé de mes pertes, il me dit : « Tu as bien souffert aujourd'hui, *mon vieux* ; mais tu as utilement et vaillamment servi mes desseins ». Sans me laisser répondre, il me demanda ce que j'étais dans la Légion d'honneur ; je lui dis : « Sire, j'ai l'honneur d'être chevalier et d'être un des plus anciens de l'ordre ». L'Empereur alors s'appuie du bras gauche sur mon épaule, détache de l'autre main la croix de sa boutonnière, et la place sur mon cœur. Je voulus parler ; il ne me fut pas possible d'articuler un mot. Napoléon dit : « Mon brave, je te fais officier de ma Légion d'honneur » »[101].

c. À la fin de l'Empire : le combat de Valoutina

À la fin de l'Empire, la distribution de récompenses sur le champ de bataille permet de rassurer, de remobiliser les soldats après une bataille sanglante. De plus, face au nombre de morts importants, et à la difficulté de respecter, administrativement, le système de récompense, la situation peut être très différente.

Les distributions faites après le combat de Valoutina[102] (19 août 1812) sont représentatives. Après une victoire marginale et meurtrière, et le décès du général de division Gudin, Napoléon se rend sur le champ de bataille, et tente de galvaniser les troupes meurtries et de maintenir intact leur moral. Pour ce faire, il distribue des récompenses directement sur le champ de bataille et encourage ses hommes :

---

[100] T. Séruzier, *Mémoires militaires du baron…*, p. 47-48.
[101] T. Séruzier, *Mémoires militaires du baron…*, p. 64-65.
[102] La bataille de Valoutina Gora (19 août 1812), oppose les troupes du 3e corps commandé par le maréchal Ney, du 1er corps sous les ordres du maréchal Davout et de la Réserve de cavalerie du maréchal Murat, à l'arrière-garde russe du général Barclay de Tolly. L'absence de coordinations entre les corps empêchent une victoire française décisive, et les pertes sont importantes dans les deux camps.

> « Ces récompenses, données sur le champ de bataille, au milieu des morts, des mourants, des débris et des trophées de la victoire, offraient un spectacle vraiment militaire et imposant »[103].

Exceptionnellement, le choix des nouveaux promus, dans les grades militaires comme dans ceux de la Légion d'honneur, le sont par acclamation :

> « Le lendemain du combat de Valoutina, Sa Majesté a distribué aux 12e et 21e régiments d'infanterie de ligne, et 7e régiment d'infanterie légère, un certain nombre de décorations de la Légion d'honneur pour des capitaines, pour des lieutenants et sous-lieutenants, et pour des sous-officiers et soldats. Les choix ont été faits sur le champ, au cercle devant l'Empereur, et confirmés avec acclamation par les troupes. »[104] Auprès des aigles qui s'inclinent, des tambours qui vont battre, les officiers sont en cercle autour de l'Empereur et proposent des candidats, « À chaque nom l'Empereur demande aux officiers : « L'a-t-il mérité ? » »[105]

Par cette pratique, l'Empereur réussit, pendant quelques instants, à faire oublier tous les morts et les blessés encore étendus sur le champ de bataille :

> « Mais toutes ces horreurs il les couvrit de gloire. Sa reconnaissance transforma ce champ de mort en un champ de triomphe, où, pendant quelques heures, régnèrent seuls l'honneur et l'ambition satisfaits ! Il sentait qu'il était temps de soutenir ses soldats de ses paroles et de ses récompenses. Jamais aussi ses regards ne furent plus affectueux. Quant à son langage : « Ce combat était le plus beau fait d'armes de notre histoire militaire ; les soldats qui l'entendaient, des hommes avec qui l'on pouvait conquérir le monde ; ceux tués, des guerriers morts d'une mort immortelle ! » Il parlait ainsi, sachant bien que c'est surtout au milieu de cette destruction que l'on pense à l'immortalité !»[106]

Les seules récompenses ici ne sont pas suffisantes, et l'Empereur s'entoure de ses soldats meurtris, afin de leur témoigner au mieux sa reconnaissance et son soutien :

---

[103] 14e *Bulletin de la Grande Armée* (23 août 1812), cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 524.
[104] 15e *Bulletin de la Grande Armée* (27 août 1812), cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*,p. 525.
[105] J. Morvan et J. Garnier, *Le soldat impérial…,* p. 435.
[106] P. de Ségur et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume II…*, p. 103.

> « Ses bienfaits durent grands en eux-mêmes et par leur forme. Il ajouta au don par la manière de donner. On le vit s'entourer successivement de chaque régiment comme d'une famille »[107].

Après la bataille de Valoutina, théâtre d'une bataille incertaine, Napoléon arrive donc à faire d'un champ de bataille meurtri, un lieu de victoire, de satisfaction, de mise à l'honneur :

> « Ces manières paternelles, qui faisaient du simple soldat le compagnon de guerre du maitre de l'Europe ; ces formes, qui reproduisaient les usages toujours regrettés de la République, les transportèrent ! C'était un monarque, mais c'était celui de la Révolution, et ils aimaient un souverain parvenu qui faisait parvenir : en lui tout excitait, rien ne reprochait. Jamais un champ de victoire n'offrit un spectacle plus capable d'exalter »[108].

Cette revue des dernières campagnes impériales est le fruit de l'improvisation impériale devant le besoin de soutien de ses troupes, mais les revues plus régulières mettent davantage officiellement le soldat victorieux à l'honneur.

3. La revue : la mise à l'honneur devant le régiment

a. Objectifs et organisation de la revue

> « Souvent en passant la revue d'un corps d'armée, ou même sur le champ de bataille, l'Empereur s'arrêtait devant le front d'un régiment, et, appelant autour de lui les officiers, il les interpellait par leurs noms. Il les invitait à lui désigner ceux d'entre eux qu'ils reconnaissaient comme étant les plus dignes d'obtenir ou de l'avancement ou une décoration ; il passait ensuite aux soldats. Ces témoignages rendus par des pairs unissaient les corps par les liens de l'estime et de la confiance, et ces promotions, décernées par les troupes elles-mêmes, en rehaussaient le prix à leurs yeux »[109].

[107] P. de Ségur et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume II…*, p. 103.
[108] P. de Ségur et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume II…*, p. 104.
[109] C-F. Méneval et A. Fillion, *Dix ans avec Napoléon…,* p. 239.

Avant d'être l'occasion pour l'Empereur de témoigner sa reconnaissance à ses soldats, à la suite d'une victoire, la revue a un objectif très matériel : combler les vides dans les grades provoqués par la dernière bataille.
En effet, lors des combats, un certain nombre d'officiers meurent, et il faut des cadres au régiment :

> « le 24 [novembre 1806] nous séjournâmes pour être passés en revue par l'empereur Napoléon sur la place du château [à Berlin]. Il donna quelques décorations à mon régiment et remplit le cadre des officiers par diverses promotions »[110].

Chaque mort crée donc une place vacante, que la revue sert à combler :

> « L'Empereur a passé à Berlin la revue du Régiment et a nommé à toutes les places vacances ; presque tous mes camarades ont monté d'un grade. Il a promu un chef d'escadron, trois capitaines, cinq lieutenants et cinq sous-lieutenants »[111].

Lors des premières défaites de l'Empire, et notamment à l'occasion de la campagne de Russie, c'est une constatation qui rend les promotions moins rêvées :

> « À la vérité, les récompenses que, dans les revues journalières, l'Empereur leur prodiguait, n'étaient plus reçues qu'avec une joie grave, mêlée de quelque tristesse. Les places vides qu'on allait remplir étaient encore toutes sanglantes : ces faveurs menaçaient »[112].

Le remplacement des places laissées vacantes par la mort de tel ou tel officier peut également se faire par la voie normale, à savoir par l'établissement d'états de proposition, envoyés aux états-majors, puis au ministère de la Guerre, ou par une revue faite par un colonel ou un général, qui fait ensuite remonter les propositions :

> « L'intention de l'Empereur, Monsieur le comte, est que vous passiez la revue du corps à vos ordres dans les premiers jours d'août afin de proposer à toutes les places vacantes et de renvoyer tous les officiers qui par leur âge ou pour toute autre raison seraient incapables de faire campagne. Ce travail doit être

[110] C.-C. de Boisdeffre-Pouget, *Souvenirs de guerre du général baron Pouget…,* p. 87.
[111] M. Tascher, *Notes de campagne…,* p. 37.
[112] P. de Ségur et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume II…*, p. 239.

> fait avec beaucoup de soin. Vous m'adresserez ces propositions après les avoir attentivement examinées, afin que je puisse les soumettre à l'Empereur »[113].

La revue n'a donc pas qu'un objectif matériel, fortement lié à la mort : elle a en effet un fort impact psychologique, que l'Empereur tient à encourager. Si Napoléon se prête si souvent (les revues sont en effet journalières lorsque l'armée est postée dans une ville, comme à Berlin en 1806, à Vienne en 1809, encore à Moscou en 1812) à cet exercice, qui dure parfois des heures, c'est qu'il est conscient de l'importance que ce cérémonial a pour ses soldats, notamment au lendemain d'une bataille difficile et meurtrière.
En effet, « pour mieux frapper les imaginations naïves, il aimait à distribuer lui-même, sur le front des troupes, grades et récompenses »[114]. C'est l'occasion pour lui, d'être au plus près des hommes qui se battent en son nom et en celui de sa dynastie, et de les inciter à se battre encore et toujours mieux :

> « Ces manières paternelles, qui faisaient du simple soldat le compagnon de guerre du maitre de l'Europe ; ces formes, qui reproduisaient les usages toujours regrettés de la République, les transportèrent ! C'était un monarque, mais c'était celui de la Révolution, et ils aimaient un souverain parvenu qui faisait parvenir : en lui tout excitait, rien ne reprochait »[115].

Toute une mise en scène est créée, afin de faire de ce passage en revue un instant attendu, espéré, et où tout est possible :

> « Cette mise en scène révèle une vraie connaissance du cœur humain : celui qui s'est nommé de la sorte à son chef se sent désormais quelqu'un, et n'a plus qu'une ambition, faire quelque chose d'héroïque. On l'a distingué : il veut se distinguer »[116].

Le passage en revue des troupes est également l'occasion, notamment après les batailles d'Iéna et Auerstedt (14 octobre 1806), de rendre justice à un officier, et de réhabiliter une victoire. Après avoir transformé, dans *Les Bulletins de la Grande Armée*, les deux victoires en une seule, remportée sous ses ordres, Napoléon reconnaît à l'occasion

[113] Service hist. Défense, GR2C 152, lettre du maréchal Berthier au général Vandamme, 23 juillet 1813.
[114] J.-B. Vachée, *Napoléon en campagne…*, p. 143.
[115] P. de Ségur et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume II…*, p. 105.
[116] J. Garnier, *L'art militaire…*, p. 89.

d'une revue, et par d'abondantes récompenses, tout le mérite du maréchal Davout et de son 3e corps :

> « Aussi avait-il saisi toutes les occasions de restituer en détail cette gloire usurpée, sa politique se refusant à une restitution plus ouverte et plus complète. […] À Berlin enfin, le 28 octobre, dans cette revue du corps d'armée de Davout, il venait encore de consacrer à la reconnaissance toute cette journée, dont il avait couronné la fin par un acte de clémence. Cinq cents étoiles d'Honneur, et la plus nombreuses des promotions à divers grades en avaient été le gage. […] Elles [les faveurs] allèrent d'abord chercher de rang en rang et satisfaire le soldat, comme l'officier et le général. Ces éloges du grand Empereur, son attitude, son regard, ses moindres gestes en leur parlant, cette connaissance intime que chacun, jusqu'au dernier fusilier, croyait avoir contractée avec le grand homme, allaient être d'inépuisables sujets d'entretien dans la compagnie et de correspondance avec la famille ! C'étaient autant de brevets d'immortalité, dont chacun d'eux serait à jamais illustré, dans son peloton, dans sa ville ou dans son village »[117].

Ce récit décrit à nouveau l'impact moral très fort de la revue impériale sur le soldat, tout comme sur l'officier.

Cette distribution de récompenses, ces remplacements dans les grades nécessitent une préparation, et si, parfois, l'Empereur passe ses troupes en revue à l'improviste, la majorité du temps, cette cérémonie est prévue et organisée –

> « La division Legrand fut réunie le 24 décembre sur la grande route, à la hauteur de Luxembourg, pour être passée en revue par Sa Majesté. J'avais été prévenu de cette revue et j'avais reçu l'ordre d'y présenter à l'Empereur huit officiers et autant de sous-officiers et chasseurs pour être décorés de la Légion d'honneur »[118] -,

même si les soldats n'en ont pas toujours conscience.
Un travail doit donc être effectué par les états-majors avant la revue passée par Napoléon :

[117] P. de Ségur et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume II…*, p. 364-366
[118] C.-C. de Boisdeffre-Pouget, *Souvenirs de guerre du général baron Pouget…,* p. 74.

> « Lorsqu'un corps d'armée devait passer la revue de l'Empereur, le maréchal ordonnait toujours aux colonels d'établir à l'avance et d'emporter avec eux les mémoires de propositions pour l'avancement et la Légion d'honneur »[119].

Ces mémoires et états sont réalisés, comme pour les mémoires de propositions de récompenses plus classiques, par les colonels, à l'échelle des régiments :

> « Conformément à l'ordre que m'a transmis le Major Général, j'ai annoncé au premier corps d'armée qu'il aurait l'honneur d'être passé en revue par Votre Majesté, et j'ai ordonné aux colonels de préparer le travail de l'avancement. Les états sont prêts dans les régiments ; ils seront présentés à Votre Majesté à l'instant de la revue »[120].

Ces revues sont également organisées et prévues d'un point de vue formel, ce qui permet de constituer un véritable cérémonial :

> « Demain dix-sept septembre chaque division se formera sur deux lignes.
>
> Les pièces et caissons régimentaires avec leurs caissons.
>
> L'artillerie de ligne ou légère de chaque division sera à la droite de la première ligne de chaque division, les autres voitures derrière.
>
> Les caissons d'ambulance et des transports militaires des trois divisions seront en troisième ligne et le parc d'artillerie et celui du génie à la gauche de cette troisième ligne.
>
> Les canonniers et les sapeurs du parc d'artillerie et du génie seront en avant de leurs caissons et pièces.
>
> Les administrations seront à la droite de leurs divisions respectives.
>
> Les administrations supérieures seront à la droite de la première division.
>
> Il faut que toutes les troupes soient rendues sur le terrain à huit heures.

[119] J.-B. Vachée, *Napoléon en campagne…*, p. 104.
[120] Service hist. Défense, GR2C 38, lettre du maréchal Bernadotte à l'Empereur, 14 février 1807.

> Le chef d'état-major s'y rendra de sa personne avec les officiers d'état-major, pour veiller à l'exécution de ces dispositions dont il donnera communication de suite aux généraux commandant les divisions et armes.
>
> S. E. M. le duc d'Auerstaedt arrivera sur le terrain avant neuf heures.
>
> L'Empereur veut qu'on ne lui rendre d'autres honneurs militaires que de battre aux champs et présenter les armes ; on reposera les armes dans chaque régiment au fur et à mesure que l'Empereur passera devant un autre régiment.
>
> Aussitôt son arrivée le chef d'état-major m'enverra un officier pour indiquer la route la plus courte pour rejoindre la droite de la ligne »[121].

b. La revue, mythe et déroulement

Si les revues de Napoléon ont longtemps été entourées du voile de la légende par les historiens, c'était déjà le cas pour les soldats de la Grande Armée :

> « La tradition rapporte qu'un nom ainsi prononcé, fût-ce une seule fois, restait tellement gravé dans la mémoire du grand homme qu'à l'occasion il le rappelait sans hésitation ; ce qui avait donné lieu à cette légende accréditée dans les camps : « Il connait nommément tous ses soldats ! » »[122]

Le mythe de l'Empereur qui connaît tous ses soldats, et qui prouve cette intimité au cours de la revue, est présent dans nombre de mémoires de l'époque :

> « Suivant son usage, il se promène devant les rangs. Il sait quelles sont les guerres que chaque régiment a faites avec lui. Il s'arrête aux plus vieux soldats : à l'un c'est la bataille des Pyramides, à l'autre celles de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, ou de Friedland, qu'il rappelle d'un mot, accompagné d'une caresse familière ; et le vétéran, qui se croit reconnu de son Empereur, se grandit tout glorieux au milieu de ses compagnons moins anciens, qui l'envient ! »[123]

[121] Service hist. Défense, GR2C 97, ordre pour la revue de la division Gudin, 16 septembre 1809.
[122] J. Garnier, *L'art militaire…,* p. 89.
[123] P. de Ségur et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume II…*, p. 47-48.

Pour un combattant de la Grande Armée, être mis à l'honneur par l'Empereur, est le plus bel honneur qui puisse exister.
Les soldats espèrent la revue, parce que c'était pour eux, l'occasion d'être distingué individuellement, pour leur mérite seul, devant tous leurs frères d'armes :

> « Souvent, dans ces revues inattendues, l'Empereur complimentait les régiments qui s'étaient distingués dans une affaire récente, complétait les cadres et distribuait des décorations. C'était une circonstance fortuite, qui était vivement désirée et qui satisfaisait bien des désirs »[124].

En ce qu'elle sort d'un circuit administratif lourd et long, la revue parait plus abordable au soldat, et apparaît comme la meilleure chance d'être récompensé en toute égalité et en toute justice :

> « chacun espérait quelque chose, mais à la suite d'une petite affaire où deux ou trois cents hommes se trouvaient engagés, quel qu'en fût le résultat, l'espérance n'était pas même permise »[125].

L'Empereur passe donc en revue ses troupes – « arrivé sur le terrain, je mis mon régiment en bataille »[126] -, vérifie leur équipement, leur forme, leur discipline,

> « enfin il s'arrête au centre du régiment. Là, il s'informe des places vacantes, et demande à haute voix quels en sont les plus dignes. Il appelle à lui ceux désignés et les questionne : combien d'années de service ? quelles campagnes ? quelles blessures ? quelles actions d'éclat ? Puis il les nomme officiers et les fait recevoir sur le champ, en sa présence, indiquant la manière : particularité qui charme le soldat ! Ils se disent que ce grand Empereur, qui juge des nations en masse, s'occupe d'eux dans le moindre détail ; qu'ils sont sa plus ancienne, sa véritable famille ! C'est ainsi qu'il fait aimer la guerre, la gloire et lui ! »[127]

Même si les états ont été déjà établis, l'Empereur questionne les officiers du régiment ou de l'unité, parce que ce sont eux qui ont proposé les soldats à la récompense, et qui peuvent assurer de leurs mérites.

---

[124] J.-B. Barrès, *Souvenirs d'un officier…,* p. 56.
[125] É. Blaze, *La vie militaire…,* p.177.
[126] C.-C. de Boisdeffre-Pouget, *Souvenirs de guerre du général baron Pouget…,* p. 74.
[127] P. de Ségur et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume II…*, p. 48.

Il est toujours aussi important pour un officier d'être associé à la sollicitation d'une faveur et à l'attribution d'une distinction à l'un de ses hommes. Pouget raconte ainsi qu'après Friedland, l'Empereur passe en revue son unité, en compagnie du maréchal Soult. Ce dernier répond aux questions posées par Napoléon, mais il lui rétorque : « Laissez le soin de l'avancement de cet officier à son colonel, qui ne l'oubliera pas lorsqu'il le méritera »[128]. C'est également à l'occasion de revue que l'Empereur peut témoigner sa reconnaissance et adresser des félicitations. Pour cela, il s'adresse aux officiers de l'unité, qui ont ensuite la charge de les transmettre à leurs hommes :

> « Napoléon se rendit ensuite au camp et passa la revue du troisième corps ; tous ceux qui s'étaient spécialement distingués reçurent des grades ou des décorations. Les généraux, les officiers, sous-officiers, furent appelés autour de sa personne. « J'ai voulu vous réunir, leur dit-il, pour vous témoigner toute la satisfaction que m'inspire la belle conduite que vous avez tenue à la bataille du 14. J'ai perdu des braves ; ils étaient mes enfants, je les regrette ; mais enfin ils sont morts au champ d'honneur, ils sont morts comme de vrais soldats ! Vous m'avez rendu un service signalé dans cette circonstance mémorable : c'est surtout à la brillante conduite du troisième corps que sont dus les grands résultats que nous avons obtenus. Dites à vos soldats que j'ai été satisfait de leur courage. Généraux, officiers, sous-officiers, soldats, vous avez tous acquis pour jamais des droits à ma reconnaissance et à mes bienfaits »[129].

La revue, malgré le travail préparatoire effectué par les régiments, reste donc un moment et un lieu de gestion particulière des récompenses :

> « Au cours des revues que l'Empereur passe à Berlin [1806], les promotions s'opèrent dans le cercle des officiers, sans que les divers échelons de la hiérarchie aient à classer, à manipuler, à déformer les propositions sur le papier, et, en général, ce sont les plus braves, les plus méritants qui en bénéficient »[130].

En effet, même si l'Empereur ne connaît pas le nom de ses soldats, il reste très accessible quand il est avec eux, et notamment à l'occasion de ces parades :

---

[128] C.-C. de Boisdeffre-Pouget, *Souvenirs de guerre du général baron Pouget…,* p. 109.
[129] Jean Rapp, et al. *Mémoires des contemporains…,* p. 101.
[130] J. Morvan et J. Garnier, *Le soldat…,* p. 432.

> « Dans les camps l'étiquette était bannie des rapports tout militaires du souverain avec ses compagnons de guerre. Le soldat était autorisé à sortir des rangs en présentant les armes et à exposer lui-même sa demande verbalement ou à la remettre par écrit ; la requête, accueillie ou rejetée, était de la part de l'Empereur l'objet d'une décision instantanée. Au cas où la demande du pétitionnaire ne pouvait être satisfaite, le soldat en apprenant du moins le motif, toujours expliqué avec bonté. Souvent un refus était compensé par l'octroi de quelque autre faveur »[131].

Ces demandes immédiates de récompenses à l'Empereur sont fréquentes, et présentes dans les témoignages :

> « Là arrivèrent les officiers pris dans les redoutes, escortés par une compagnie de grenadiers. Ils furent mis sur un rang, par rang de grade, et l'Empereur les passa en revue. […] Un vieux soldat sort du rang et présente son arme à l'Empereur et lui dit : « C'est moi qui ai pris cet officier supérieur.» L'Empereur reçoit toutes les déclarations du grenadier et fait prendre leur nom. « Et ce capitaine, qu'a-t-il fait ? Il était le premier dans la troisième redoute. » L'Empereur lui dit :« Je te nomme chef de bataillon et la croix pour les officiers ». Commandant, lui dit-il, faites faire par le flanc droit et partez au champ d'honneur »[132].

Cette proximité avec le soldat, lorsque Napoléon les passe en revue, s'incarne notamment dans cette habitude dont beaucoup témoignent : « On a vu souvent l'Empereur détacher sa Croix de la Légion d'honneur pour la placer lui-même sur la poitrine d'un brave »[133]. Par des gestes pareils, l'Empereur contribue à flatter l'honneur de ses soldats.
Enfin, c'est à la parade, que des soldats – « qui ont plus de campagnes que de vocabulaire »[134] - peuvent espérer obtenir une récompense pour l'attribution de laquelle ils ne remplissent pas tous les critères :

> « Lorsque l'Empereur, au cours de l'une de ses innombrables revues, accorde l'épaulette de sous-lieutenant aux sous-officiers qui se sont particulièrement distingués, il arrive parfois que son choix se porte sur un individu qui n'est pas

[131] C.-F. Méneval et A. Fillion, *Dix ans avec l'Empereur…*, p. 219.
[132] J.-R. Coignet, *Cahiers…,* p .304.
[133] É. Blaze, *La vie militaire…,* p. 288-289.
[134] G. Bodinier, *Les officiers du Consulat…,* p. 125.

> plus érudit que le Coignet jeune. Si son humeur est bonne, Napoléon ignore les précisions que le colonel fournit sur l'illettrisme du nouveau promu […] et il balaie l'objection d'un : « Le sang lavera tout cela. » »[135]

c. Derrière le mythe, les limites

Cependant, derrière cette proximité, cette politique des exceptions, la revue cache aussi des limites, militaires comme administratives.

Tout d'abord, le procédé de la revue, tout comme le système de récompense tout entier, n'est pas entièrement égalitaire :

> « C'était pour les régiments une bonne fortune que d'être passés en revue par l'Empereur. Mais ce mode était souverainement injuste ; je pourrais citer des régiments qui, dans une campagne, ont vu quatre ou cinq fois l'Empereur ; leurs officiers changeaient de grade tous les mois, tandis que d'autres régiments, détachés à deux lieues plus loin, n'ont rien obtenu de la munificence impériale »[136].

De plus, si pour les soldats il est encourageant de savoir que l'Empereur peut leur donner leurs états de service et les récompenser sur le champ, ce n'est pas le cas pour les officiers qui en sont responsable. Ainsi, Pouget, après la prise du château d'Ebersberg (3 mai 1809), raconte qu'à l'occasion d'une revue, Napoléon lui demande quel est le premier sapeur qui a donné un coup sur la porte du château. Une fois ce soldat désigné, l'Empereur lui déclare : « Tu es un brave, je te donne la croix »[137]. Il s'agit ainsi d'une demande concernant un acte concret, et donc facile à vérifier.

Mais juste après, il lui est demandé qui est l'officier le plus brave du régiment, et l'homme désigné s'entend dire : « Vous êtes désignés par vos chefs comme l'officier le plus brave du régiment ; je vous nomme baron et vous donne quatre mille livres de rente en dotation »[138]. Napoléon fait ensuite de même avec le soldat le plus brave, qu'il nomme chevalier de la Légion d'honneur et à qui il donne une dotation. Cependant, après cette revue, Pouget

[135] G. Bodinier, *Les officiers du Consulat…,* p. 127.
[136] É. Blaze, *La vie militaire…*, p. 288.
[137] C.-C. de Boisdeffre-Pouget, *Souvenirs de guerre du général baron Pouget…,* p. 150.
[138] C.-C. de Boisdeffre-Pouget, *Souvenirs de guerre du général baron Pouget…,* p. 151.

pense à un autre officier qu'il aurait pu proposer, et reproche ces questions impériales auxquelles il faut répondre immédiatement. En effet, si elles permettent d'attiser l'espoir du soldat, elles provoquent souvent une injustice ; et Pouget regrette presque toujours ses choix.

Le général Pouget, toujours, dans le récit d'une demande de nomination pour un de ses aides de camp à l'occasion d'une revue en 1812, précise :

> « J'étais près du duc de Frioul, à qui je remis le nom du nouveau promu, avec prière de ne pas l'oublier. La nomination me parvint quelques jours après ; elle fit bien des jaloux parmi les aides de camp présents à ma demande et qui se trouvaient servis bien moins chaudement par leurs chefs »[139].

Cependant, la nomination officielle, après la distinction au cours de la revue n'est pas toujours aussi facile à obtenir. En effet, même si, sur le moment, la gestion de la récompense est différente, et exceptionnelle, les nommés doivent tout de même être ensuite officiellement reconnus, et recevoir leur avis de nomination. Et de nombreuses lettres du maréchal Berthier ou du grand-chancelier Lacépède rappellent à l'Empereur ces honneurs attribués devant les régiments, mais pas officialisées :

> « J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Sa Majesté les différentes demandes qui lui ont été faites à la revue du 8 mai, sur lesquelles elle n'a pas prononcé et qu'elle m'a ordonné de lui représenter »[140].

En analysant les ampliations de décrets de nomination, on s'aperçoit que ces soldats en question sont nommés dans la Légion d'honneur le 1er octobre 1807[141], soit plus de six mois après la revue.

Napoléon doit également, par la suite, signer les décrets de ces soldats qu'il a nommé sur le front des troupes :

> « J'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté Impériale et Royale, un projet de décret en faveur de sept officiers auxquels Votre Majesté a daigné accorder la

[139] C.-C. de Boisdeffre-Pouget, *Souvenirs de guerre du général baron Pouget…,* p. 191.
[140] Service hist. Défense, GR2C 46, lettre du maréchal Berthier à l'Empereur, 10 mai 1807.
[141] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, LHME 1807, 1er octobre 1807.

> décoration de la légion, à la parade du 26 novembre, ou à celle du 4 de ce mois»[142].

Ce délai de signature peut également être prolongé quand des erreurs se sont glissées dans les états élaborés pour les revues, dans les prises de note des officiers qui accompagnent l'Empereur dans ces occasions, ou au niveau des administrations responsables de la distribution des récompenses :

> « Le capitaine Chapuis, aide de camp du G[*énér*]al Duppelier, ayant été porté sur les notes prises à la revue du 12 de ce mois devant Znaïm, pour avoir la décoration de la Légion d'honneur, expose que cette faveur lui fut accordée en 1807, et que c'est au grade de chef de bataillon que Votre Majesté l'a nommé à cette revue »[143].

Les erreurs peuvent également être causées par un seul homme. Ainsi, Saint-Chamans, dans son récit d'une revue du 28 septembre 1813, raconte comment sa promotion comme commandant de la Légion d'honneur n'a finalement pas eu concrétisée.
En effet, le général Sébastiani demande cette faveur directement à l'Empereur, qui l'accepte.

> « Mais il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints ; le général Corbineau, qui était aide de camp de service auprès de Napoléon ce jour-là, et qui tenait la plume pour inscrire les récompenses que son maitre accordait, prétendit qu'il n'avait pas entendu l'Empereur m'accorder cette grâce ; il se refusa donc à m'inscrire sur son livret, quoique les généraux Sébastiani et Exelmans l'en pressassent vivement ; et je me trouvai aussi peu avancé après cette revue que je l'étais avant »[144].

La revue a donc avant tout un rôle administratif, et de remplacement des places vacantes, mais dans la politique de Napoléon comme dans les mentalités de ses soldats, c'est avant tout une cérémonie mythique, où il est possible d'être mis à l'honneur, directement par l'Empereur, devant ces compagnons d'armes.

---

[142] Arch. nat., AF^{IV} 1039, lettre du grand-chancelier Lacépède à l'Empereur, décembre 1809.
[143] Service hist. Défense, GR2C 94, lettre du maréchal Berthier à l'Empereur, 26 juillet 1809.
[144] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 237.

Par ses différentes remises de récompenses, Napoléon distingue donc chaque soldat de sa Grande Armée, que ce soit au milieu de tous les grands de l'Empire aux Invalides, sur un champ de bataille ou lors d'une revue, devant les autres combattants de son unité. Dans cette pratique plus que dans toute autre, il flatte la vertu d'honneur qu'il impose à ses soldats, et fait attendre et désirer ces revues. Proches de ses soldats, notamment quand il s'agit de les remobiliser après un combat difficile, l'Empereur fait également de ces moments des instants de fraternité d'armes, qui s'ancrent dans les souvenirs des récompenses et deviennent de véritables mythes de la munificence impériale.

> « Dans cette société guerrière, tous les rêves pouvaient s'accomplir si la blessure définitive ou la mort n'en décidait autrement. Le soldat appartenant à toutes les armes de la Grande Armée pouvait être remarqué et récompensé pour son héroïsme et sa valeur guerrière »[145].

À partir de 1802 avec la création de l'Ordre de la Légion d'honneur, et jusqu'à la fin de l'Empire, se met donc en place un véritable système de récompense impérial, à la fois novateur et inspiré d'anciennes traditions, basé sur la victoire et sur la reconnaissance des exploits effectués lors de ces combats victorieux. Promise, cette victoire est accompagnée de distributions de distinctions variées, que le soldat, de tout grade, attend, et qui est même l'un de ses moteurs durant la campagne.

Ainsi, un système de récompense est clairement établi : du colonel au grand-chancelier et à Napoléon, le nom des soldats à distinguer passe du régiment à la division, puis au corps d'armée. Pour être inscrits sur ces fameux états de proposition, les hommes doivent faire preuve de bravoure et d'intrépidité, au service de leur unité, de leur aigle, de leur Empereur.

Et pour être certains d'être proposés et nommés, ils sont conscients qu'il leur faut être au plus près possible de Napoléon, seul capable d'arrêter ou d'accélérer leur carrière, dans les grades comme dans les différentes distinctions.

[145]J.-M. Marill, *Histoire des guerres révolutionnaires…,* p. 304.

Chapitre VI. Le revers de la médaille : les oubliés de la récompense

> « J'étais le seul des aides de camp du général Soult, nommé à cette époque maréchal d'Empire, qui ne fût pas désigné pour recevoir la décoration de la que trois ans de service, et n'ayant fait la guerre que sur la côte, depuis que j'étais à Boulogne, à quel titre pouvais-je prétendre à une faveur réservée à ceux qui s'étaient distingués vis-à-vis de l'ennemi, ou qui avaient rendu de grands services à l'État ? Mais l'amour-propre, qui ne raisonne jamais, me persuada que l'on avait commis une atroce injustice à mon égard en ne m'accordant pas cette décoration ; je fis quelques réclamations qui furent traitées comme elles le méritaient, et cela ne m'ouvrit pas les yeux sur le ridicule de mes prétentions »[1].

Tout le monde ne peut pas être récompensé. Une distinction ne distinguerait plus un soldat parmi les autres si elle était décernée à tous.

Soldats oubliés, soldats négligés, soldats dont la carrière est volontairement stoppée, la Grande Armée n'est pas constituée exclusivement, malgré certaines images légendaires, d'hommes portant la croix des braves.

Cependant, comme Saint-Chamans ici, la soif d'être récompensé, d'être honoré, est très forte chez les soldats napoléoniens, et accepter les différences, les inégalités parfois, qui se font jour entre les différents militaires de la Grande Armée n'est pas chose aisée.

Les oubliés de la récompense doivent cet oubli à différentes raisons : à l'autorité exclusive de Napoléon, jaloux de ses prérogatives dans l'économie de la récompense ; à la mésentente avec un chef, ou de leur commandant avec un plus haut placé ; ou bien encore à l'envoi de leur unité sur un terrain loin de Paris et des champs de bataille de la Grande Armée, ou à la captivité.

Autant de raisons qui peuvent avoir de réels impacts négatifs sur l'esprit de bravoure et de fidélité de ces soldats défavorisés.

[1] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 11-12.

A. L'autorité impériale sur les honneurs : exclusivité, concurrences et exceptions

1. Une exclusivité de plus en plus ferme

C'est l'Empereur lui-même qui est à la tête du système de récompenses. Et chaque nouvel honneur va donc de pair avec un serment prêté envers la Patrie, mais surtout envers sa dynastie. Au fur et à mesure de l'Empire, cette autorité totale et exclusive de Napoléon sur la distribution des honneurs ne fait que se renforcer.

Les évolutions des lettres de nomination dans la Légion d'honneur reflètent ce mouvement. Ainsi, le 12 décembre 1803, le général Masséna est nommé dans la très récente Légion d'honneur :

> « Le grand- conseil de la Légion d'honneur vient de vous nommer membre de cette légion. Je m'empresse et je me félicite vivement, citoyen général, de vous annoncer ce témoignage de l'estime du grand-conseil et de la reconnaissance nationale »[2].

En 1803, c'est donc le grand-conseil qui décide des nominations, et cela au nom de la reconnaissance nationale.

Le 15 juin 1804, le désormais maréchal Masséna est nommé grand-officier :

> « L'Empereur, en grand-conseil, vient de vous nommer grand-officier de la Légion d'honneur. Il m'empresse d'avoir l'honneur de vous annoncer que la plus noble des palmes est le prix des grands services que vous avez rendus à la Patrie »[3].

L'Empire ayant été proclamé depuis quelques jours, l'Empereur est désormais présent dans le processus de nomination, mais il continue à suivre les avis du grand-conseil de la Légion d'honneur. La reconnaissance nationale, de son côté, est remplacée par les services rendus à la Patrie.

Enfin, le 2 février 1805, Masséna apprend sa nomination comme grand-cordon :

[2] Arch. nat., 311AP 83, lettre de Lacépède au général Masséna, 12 décembre 1803.
[3] Arch. nat., 311AP 83, lettre de Lacépède au maréchal Masséna, 15 juin 1804.

> « Sa Majesté l'Empereur vient de vous conférer par un décret du 12 de ce mois, le grand cordon de la Légion d'honneur. J'éprouve une satisfaction bien vive, monsieur et cher confrère, en vous annonçant cette nouvelle marque de la bienveillance de Sa Majesté Impériale et de l'estime qu'elle accorde aux services éminents rendus à la Patrie »[4].

Le grand- conseil est désormais absent du circuit de nomination, et l'Empereur est le seul à décider des nominations ou promotions, dans la Légion d'honneur. Et ce n'est désormais plus la nation ou la patrie qui prouvent leur reconnaissance pour les services rendus, mais le seul et unique Empereur.
De décembre 1803 à février 1805, en à peine un an et demi, Napoléon affirme donc son autorité totale sur la distribution de la Légion d'honneur.

2. Concurrences et réactions

a. Les honneurs des royaumes frères

Cette autorité connaît cependant des concurrences, toujours mal tolérées, et des exceptions. Cette concurrence vient avant tout des membres de la famille impériale, et des ordres et honneurs créés par eux lors de leur accession au trône des différents royaumes offerts par Napoléon. Comme l'exprime Maurice Bottet,

> « L'Empereur semble avoir vu avec une impatience jalouse l'institution par ses frères Louis, Joseph et Jérôme, dans leurs royaumes de Hollande, des Deux-Siciles et de Westphalie, d'ordres particuliers, cependant aussi nécessaires pour leur autorité que la Légion d'honneur pouvait l'être à la sienne »[5].

Lui seul peut, par le biais de la grande-chancellerie, autoriser un combattant français à accepter et à porter une décoration étrangère. Les récompenses issues des royaumes frères, cependant, ont cela de particulier que ces territoires font partie du système impérial et qu'elles ne sont donc qu'indirectement étrangères.

[4] Arch. nat, 311AP 83, lettre de Lacépède au maréchal Masséna, 2 février 1805.
[5] M. Bottet, *Autour de la Légion d'honneur…*, p. 144.

Cela conduit, durant toute la période, à des conflits[6] dont on peut retrouver trace dans la correspondance de Napoléon. L'exemple des relations difficiles entre l'Empereur et son beau-frère, le maréchal Murat, au sujet de la distribution par ce dernier de l'Ordre[7] de son royaume illustre bien ce propos.

À peine est-il monté sur le trône de Naples que Murat affirme sa souveraineté en distribuant les médailles de son Ordre aux officiers dont il est proche ou qu'il a commandé durant les campagnes antérieures, ce qui provoque une réaction immédiate de son impérial beau-frère :

> « Vous témoignerez mon mécontentement au roi de Naples de ce qu'il donne des distinctions à mes soldats sans ma participation ; qu'il n'a pas ce droit, et qu'en conséquence aucun de ceux auxquels il en a donné ne les auront; que tout Français qui porte une décoration ne doit la tenir que de moi; que je maintiendrai rigoureusement ce principe, et que cela ne se renouvelle plus désormais »[8].

Napoléon ne se contente pas de lui signifier son mécontentement, et quelques jours plus tard dans une lettre au Grand chancelier Lacépède, il déclare :

> « Je vous renvoie mon rapport sur la décoration que le roi de Naples a conférée à plusieurs de mes généraux et officiers. Vous ferez connaitre au roi que mon intention est qu'il ne la donne désormais à aucun Français, et qu'aucun Français ne la porte, hormis ceux qui l'ont reçue jusqu'à présent. Si mes soldats se distinguent, je les récompenserai avec l'Ordre français. Toute autre manière me déplairait beaucoup. Quant à vous, je désire que vous ne me proposiez aucune confirmation de ces collations d'Ordre : le roi chamarrerait tous les Français de son Ordre, ce qui ne doit pas être »[9].

---

[6] En ce qui concerne les relations entre Napoléon et ses frères, notamment concernant les distributions de récompenses, nous pouvons consulter, entre autres, V. Haegele, *Napoléon et les siens…*

[7] L'Ordre Royal des Deux-Siciles est créé par Joseph Bonaparte, alors roi de Sicile, en 1808. Lorsqu'il est nommé roi d'Espagne, quelques mois plus tard, Joachim Murat le remplace comme roi de Naples et conserve l'Ordre.

[8] Napoléon Ier et al. *Correspondance générale. VIII…,* lettre 19466 au général Clarke (9 décembre 1808), p. 1309.

[9] Napoléon Ier et al. *Correspondance générale. VIII…,* lettre 19857 au grand-chancelier Lacépède (15 janvier 1809), p.1499.

Il bloque ainsi la possibilité pour le roi Joachim Murat de distribuer des honneurs à des citoyens français, tout en réaffirmant son autorité unique dans l'attribution des récompenses aux soldats français.

Dans ce cas du royaume de Naples, Napoléon interdit donc la diffusion des honneurs. Mais parfois son autorité s'affirme d'une autre manière, pour éviter toute concurrence.

Ainsi, en Espagne, c'est lui qui impose à son frère Joseph sa politique de récompense. Après la bataille de Médina Del Rio Seco, par exemple, il lui ordonne : « Cette victoire est très glorieuse. Témoignez-en votre satisfaction au maréchal Bessières en lui envoyant la Toison d'or »[10].

Ou alors, toujours en Espagne, il affirme la prépondérance de la France sur la victoire et ses trophées :

> « Envoyez l'ordre au roi d'Espagne de faire partir, vingt-quatre heures après la réception de votre lettre, tous les drapeaux pris aux batailles de Medelin, de Ciudad-Real, d'Ocana, et autres combats qui ont eu lieu depuis mon départ. Ces trophées ne doivent pas rester à Madrid ; ils appartiennent à la France »[11].

Du côté des soldats, rares sont ceux qui souhaitent réellement dépendre de la bonté et de la reconnaissance des membres de la famille napoléonienne. Pour tous, le seul véritable chef glorieux est l'Empereur Napoléon :

> « On aimait l'Empereur franchement, et c'est à qui seconderait ses desseins, parce que, jusqu'à ce moment, ils avaient été grands, généreux et surtout nationaux ; mais il s'en fallait de beaucoup qu'on eût le même zèle pour l'avancement de ses frères, et on n'était nullement disposé à faire la guerre pour leur gagner des couronnes. […] et, quand ils furent devenus rois de fait, on se moqua de leurs titres, jusque dans l'entourage de Napoléon.
>
> Les officiers français qui s'étaient attachés à leur service, et qui avaient tout à coup obtenu des grades élevés en prenant les cocardes des nouveaux souverains, n'avaient gagné à cela ni influence, ni considération. […] Le dernier sous-lieutenant de l'armée s'estimait plus que ces parvenus d'une nouvelle espèce. […] On ne concevait point alors dans nos rangs qu'on pût se résoudre à

[10] Napoléon Ier et al. *Correspondance générale. VIII…,* lettre 18603 au roi Joseph (17 juillet 1808), p. 900.
[11] Napoléon Ier et al. *Correspondance générale. X…,* lettre 22937 au maréchal Berthier major général de l'armée d'Espagne (23 janvier 1810), p. 1636.

> prendre des insignes étrangers, lorsqu'on avait l'honneur de compter dans l'armée française »[12].

b. Les autres chefs de guerre

Cette autorité s'affirme également pour les témoignages de satisfaction. La même année, en 1809, Napoléon le rappelle en effet à l'un de ses maréchaux : le maréchal Bernadotte. Celui-ci, à la tête de l'armée saxonne durant la campagne d'Allemagne, adresse en effet un ordre du jour à ses troupes, à la suite de la bataille de Wagram, afin de les féliciter pour la part qu'ils ont prise à la victoire.

Cette proclamation, publiée dans de nombreux journaux, provoque à nouveau la réaction impériale, qui, dans un ordre du jour, daté du 5 août 1809 et de Schoenbrunn, rappelle qu'« indépendamment de ce que Sa Majesté commande son armée en personne, c'est à elle seule qu'il appartient de distribuer le degré de gloire que chacun mérite » et que « Sa Majesté désire que ce témoignage de son mécontentement serve d'exemple, pour qu'aucun maréchal ne s'attribue la gloire qui appartient aux autres »[13].

3. Déléguer l'autorité impériale : mythe et réalité

Cependant, dans des situations qui le nécessitent, Napoléon délègue une partie de son autorité en matière de récompenses. C'est notamment le cas à la fin de l'Empire, dans deux situations exceptionnelles.

La première fois, lors de la campagne de Russie : quand l'Empereur quitte la Grande Armée pour rejoindre Paris, après l'annonce de la conspiration Malet, il en confie le commandement au maréchal Murat, et lui accorde certaines prérogatives, comme le montre ce décret :

> « Nous avons décrété et décrétons ce qui suit : Art I[er] - Le Roi de Naples est autorisé pendant qu'il commandera la Grande Armée en notre absence, à

[12] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 138.
[13] Cité dans *Proclamations, ordres du jour…,* p. 125.

> nommer provisoirement aux grades de capitaine, de lieutenant et de sous-lieutenant »[14].

Cette exception se renouvelle une seconde fois en faveur du général Rapp, en 1813 : « Par délégation extraordinaire de l'Empereur en date du 5 juin 1813, le général Rapp, au siège de Dantzig, procéda à des nominations dans la Légion d'honneur »[15].
Le général Rapp lui-même, dans ses mémoires, évoque cette lettre :

> « L'avancement et les décorations que vous jugerez qu'ils auront mérités, et que vous demanderez pour eux, vous pouvez les considérer comme accordés et en faire porter les marques jusqu'à la concurrence de deux croix d'officiers et de cent croix de chevaliers. Choisissez des hommes qui aient rendu des services importants, et envoyez-en la liste par le retour de l'officier, afin que le chancelier de la Légion d'honneur soit instruit de ces nominations. Vous pouvez également remplacer dans vos cadres toutes les places vacantes, jusqu'au grade de capitaine exclusivement »[16].

Cependant, ces deux délégations de l'autorité impériale sont réduites, puisqu'elles en concernent que certains grades, et que Napoléon garde l'exclusivité en ce qui concerne les plus hauts d'entre eux.
Mais ces deux cas constituent des exceptions, causées par les difficultés que connaît l'Empereur lors de ses dernières campagnes. Et l'autorité exclusive de Napoléon dans le domaine de la récompense et de la distribution d'honneurs aux braves reste la norme.
Le cas du général Rapp au siège de Dantzig concerne également l'attribution de la Légion d'honneur. Cependant, quand on examine les nominations qu'il a faites, la réalité n'est pas si simple.
En effet, dans une lettre du 17 juin 1813, le général Rapp fait des recommandations à l'Empereur en faveur de plusieurs généraux. Il précise, de plus :

> « J'ai donné la croix d'officier au général de brigade Baron Devilliers, qui a remplacé le général Francheschi, cet officier général conduit parfaitement bien les troupes françaises et allemandes et a été blessé à l'affaire du cinq »[17].

[14] Service hist. Défense, GR2C 134, décret impérial, 5 décembre 1812.
[15] *Napoléon et la légion d'honneur [exposition…*
[16] J. Rapp, *Mémoires des contemporains…*, p. 293.
[17] Service hist. Défense, GR2C 148, lettre du général Rapp à l'Empereur, 17 juin 1813.

Cependant, dans le dossier[18] de cet officier il est précisé que ce dernier est nommé officier de la Légion d'honneur le 1er janvier 1813. Et le général Rapp s'enferme dans la ville de Dantzig et prend en charge le siège à partir du 12 janvier.

Cette différence de date peut avoir plusieurs raisons : le général De Villiers était déjà officier, mais il l'ignorait, tout comme le général Rapp, ou alors sa nomination a été antidatée.

De plus, dans la même lettre, le général Rapp demande des titres et dotations pour d'autres généraux, selon la promesse faite par Napoléon de récompenser tous ceux qu'il lui proposera : malgré les demandes de Rapp, le général baron Grandjean n'est fait comte que par ordonnance royale du 13 août 1814, le contre-amiral Dumanoir est également titré sous la Restauration, etc. Cependant, le général de division quant à lui, est bien nommé baron de l'Empire.

Le chef a donc beau faire des propositions, et avoir des pouvoirs étendus, pour récompenser les hommes qui lui semblent le mériter, la décision finale revient toujours à l'Empereur, qui décide, seul, si l'action qui justifie la demande donne droit à sa reconnaissance.

B. Les destins inégaux des braves

1. Soldats inconnus et favoris : un système inégalitaire

a. Les protestations contre le système de récompense

En dépit d'une réglementation définissant précisément qui mérite d'être récompensé, les critiques affluent, à la moindre occasion, comme nous le montre Barrès :

> « Le commandant fut nommé officier, le capitaine de grenadiers et deux ou trois autres sous-officiers et soldats furent nommés légionnaires. Ceux des capitaines qui ne le furent pas, murmurèrent beaucoup contre le commandant, mais c'était injuste, car il l'avait demandé pour tous »[19].

[18] Base Léonore, LH/1665/50, dossier de Claude-Germain Louis de Villiers.
[19] J.-B. Barrès, *Souvenirs d'un officier*…, p. 128.

La différence de traitement, au moment de l'attribution des récompenses, semble en effet être de mise entre les soldats, et les favoris des officiers et chefs. L'officier Barrès en témoigne :

> « Il y eut une petite promotion de vélites au grade d'officier : c'était la deuxième. Elle ne s'étendit que sur quelques protégés des généraux en crédit ou des personnages de la suite de l'Empereur »[20].

Il ne fait pas de doute que la promotion dans les grades et les distinctions est inexorablement plus rapide pour les combattants les plus proches des hautes sphères militaires.
Si l'état de proposition nécessite forcément la création d'un lien entre le soldat et l'officier, et peut ainsi créer un esprit de corps, le principe même conduit à la possible édification d'une clientèle. C'est l'officier qui seul peut proposer à la récompense, et une mauvaise relation avec son chef peut donc ralentir une carrière :

> « Pour compléter sa position, chacun faisait la cour à son chef ; parce que c'était de ce chef que dépendait toujours son sort. C'était lui qui proposait les candidats à l'Empereur ou au ministre ; il fallait donc être dans ses bonnes grâces »[21].

C'est ainsi que Barrès tarde tant à être nommé sous-lieutenant, parce qu'il n'est pas aimé de son sergent-major, dont il a ri lors de la bataille d'Eylau.

b. Concurrences et impacts sur la distribution des honneurs

Cette distribution inégale des récompenses peuvent également être la conséquence de concurrences personnelles entre des commandants en chef haut placés.
Saint-Chamans, comme aide du camp du maréchal Soult, témoigne de ces rivalités, personnelles, et qui ont des impacts sur les récompenses de leurs hommes.
Tout d'abord, le maréchal Soult n'est pas le maréchal avec lequel la carrière semble la plus assurée :

[20] J.-B. Barrès, *Souvenirs d'un officier…,* p. 75.
[21] É Blaze, *La vie militaire…*, p. 182.

> « Nous étions arrivés en même temps auprès de lui [de Soult] à la formation du camp de Boulogne, notre avancement avait été le même, mais Lameth, pensant qu'il aurait une plus belle carrière à parcourir auprès de Murat, avait demandé et obtenu de passer aide de camp de ce dernier, qui depuis longtemps était un des ennemis les plus prononcés du maréchal Soult »[22].

Saint-Chamans, lui, préfère rester auprès de Soult, mais bien mal lui prend, puisque ses demandes d'avancement, comme de récompenses, sont sans cesse refusées, pour la raison, selon lui, que le maréchal Berthier déteste le duc de Dalmatie :

> « J'espérais donc obtenir le grade de chef d'escadrons ; je fus trompé dans mon attente ; tout ce que le maréchal Soult avait demandé pour son corps d'armée lui fut accordé, mais, au contraire, aucune des demandes qu'il avait faites pour des officiers de son état-major ne réussit ; nous reconnûmes là la haine et l'envie que lui portait le maréchal Berthier, alors ministre de la guerre et major général de l'armée »[23].

Et cette mésentente est défavorable plus d'une fois à Saint-Chamans :

> « Le maréchal Soult avait renouvelé à Eylau la demande du grade de chef d'escadrons pour moi ; je me croyais sûr de l'obtenir, car cette dernière campagne m'y avait donné de véritables droits ; mais l'antipathie de Berthier pour tout ce qui tenait au maréchal Soult fut plus forte qu'eux, et je me vis encore une fois trompé dans mon attente »[24].

Cette constatation suscite une véritable aigreur chez Saint-Chamans, qui ne voit jamais ses mérites reconnus et récompensés, à cause d'une simple antipathie personnelle, et d'un manque de prestige de son chef, en comparaison avec d'autres :

> « Si un officier de l'état-major de l'Empereur ou de Berthier s'était aussi bien tiré de ce mauvais pas, il n'y aurait pas eu assez de place dans les journaux pour chanter ses louanges, pas assez de grâces à répandre sur lui, soit au ministère de la guerre, soit à la Légion d'honneur ; mais c'était un aide de camp du maréchal Soult qui s'était distingué, cet aide de camp était tout à fait étranger à la cour et aux coteries de ces messiers, on n'en parla donc pas. On me refusa

[22] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 102.
[23] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 50.
[24] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 63.

> même le grade de colonel, que le maréchal Soult demandait pour moi à cette époque, et je vis accorder ce grade, dans ce même voyage, à beaucoup de mes cadets »[25].

Au-delà d'une déception personnelle, Saint-Chamans estime que ce clientélisme a deux conséquences néfastes. À savoir le découragement, et la perte d'élan dans le service :

> « J'appris, en recevant mes dépêches pour retourner vers le maréchal Soult, que l'on m'avait refusé le grade de colonel ; cela amortit un peu le beau feu qui m'animait en venant ; je résolus de voyager moins vite, afin de voyager plus sûrement »[26], -

Il exprime également les conséquences de ces nominations, parfois non méritées, sur les régiments et les autres officiers, au détriment de l'esprit de corps, et de la fidélité due à l'Empereur :

> « Un gouvernement se garderait bien de ces injustices, si communes dans l'état militaire, s'il savait le déplorable effet qu'elles produisent : un régiment donné à tort à un officier médiocre décourage et mécontente les lieutenants-colonels de l'armée et tous les officiers de son grade qui y prétendaient avec plus de droits que lui ; quelque dévoué que soit un militaire, un passe-droit l'irrite ; il se néglige, et souvent cette injustice le jette hors de la ligne de ses devoirs ; il en est/sévèrement puni, et il pays quelquefois de sa tête une faute que le gouvernement, qui le fait condamner, l'a presque forcé à commettre »[27].

c. Vers une législation pour la justice et l'égalité ?

Devant ces excès, il semble que l'Empereur ait voulu réagir pour les éviter et introduire une réelle égalité et justice dans le domaine de l'avancement et autres récompenses.

Ainsi, à l'occasion d'un ordre du jour portant sur les conditions des promotions, le 10 prairial an XIII (30 mai 1805), il est déclaré que :

---

[25] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 187.
[26] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 188.
[27] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 187-188.

> « Sa Majesté veut faire cesser des différences aussi injustes que décourageantes ; son intention est que désormais un militaire ne doive sa promotion qu'à ses services et non à la faveur des circonstances »[28].

De plus, il s'essaie à refuser les demandes de récompenses qui lui semblent motivées par le favoritisme ou le clientélisme, comme en témoigne cette lettre adressée au maréchal Berthier :

> « J'ai signé les décrets que vous m'avez proposés pour les décorations de la Légion d'honneur accordées au camp d'Utrecht. Mais j'y vois un capitaine Ameil. Je désire savoir s'il est parent du colonel et s'il n'y a pas eu quelque partialité en sa faveur. Je l'ai donc effacé. Je désire que vous me le représentiez avec un rapport sur ses états de service »[29].

Mais si l'Empereur tente de réduire, ou au moins de limiter, les injustices et inégalités, il y en a d'autres, cependant, dont il est l'auteur.

2. Des armes favorisées, des armes oubliées

a. Dans les récompenses, une inégalité visible

Dans la liste des militaires récompensés de l'ordre de la Réunion, l'étude des armes de chacun des membres de l'ordre est révélatrice.

En effet, la majorité des récompensés rend service dans l'infanterie, soit deux cent vingt-huit sur un total de huit cent cinquante-cinq militaires. Les régiments d'infanterie sont les plus nombreux dans l'armée, ce qui semble donc logique.

Cependant, l'infanterie est directement suivie par la Garde, avec deux cent vingt-trois soldats décorés, pour un nombre de régiments bien inférieur.

La cavalerie arrive en troisième place, avec cent-vingt membres, puis l'artillerie avec soixante-six hommes, et les officiers d'état-major, au nombre de seize.

Un chiffre étonne pour des récompenses françaises : soixante-neuf marins sont en effet récompensés, mais sur ce chiffre, soixante-cinq sont Hollandais, et étaient déjà membres

[28] Service hist. Défense, GR2C 12, ordre du jour, 10 prairial an 13 (30 mai 1805).
[29] Napoléon I[er], et al, *Correspondance générale. XI…,* lettre 28946 au maréchal Berthier (30 octobre 1811), p. 1176.

de l'Union, et quatre seulement sont des marins français, récompensés après la création de la Réunion.
Enfin quatre hommes servant dans le génie, et cinq dans les fortifications complètent cette liste.

b. Officiers d'état-major et aides de camp

Levavasseur incarne cette constatation : il vaut mieux être en état-major, ou en service comme aide de camp, pour avancer dans la carrière des honneurs.
En effet, officier dans la ligne, il obtient en 1806, un poste d'officier d'état-major, et, pesant le pour et le contre, il évoque les avantages de ce nouveau poste :

> « Être certain que la plus légère action d'éclat sera connue de tous, entrevoir en perspective un avancement plus rapide, recueillir sur les champs de bataille les actions qui sans vous seraient ignorées et perdues, paraitre partout où l'on faiblit, y donner l'exemple de la bravoure et au besoin de la témérité, obtenir ainsi que la troupe elle-même fasse retentir votre nom aux oreilles de son général, du maréchal Ney, de l'Empereur peut-être… ! Cette considération l'emporta et j'entrai ainsi à l'état-major du général Seroux »[30].

Il y explique alors clairement qu'il choisit ce nouveau poste parce que les officiers d'état-major sont plus facilement récompensés que ceux de la ligne. L'auteur de ces mots a en effet déjà été refusé pour la Légion d'honneur au profit d'un officier d'état-major. Ce témoignage prouve donc qu'il existe des différences de traitement quant à la distribution des honneurs.

Et en effet, il apparaît très clairement que : « Pour les officiers de fortune, l'avancement est capricieux et lent alors que, dans les états-majors, il est capricieux et rapide »[31].
Dans les demandes de propositions qui sont conservés dans la sous-série GR2C du service historique de la Défense, tout comme dans la sous-série AF[IV] des Archives nationales, une forte proportion des demandes (en comparaison avec la part des officiers d'état-major dans

[30] O. Levavasseur, *Souvenirs militaires…,* p. 72.
[31] J. Morvan, J. Garnier, *Le soldat impérial…,* p. 437

la Grande Armée) concerne en effet des officiers d'état-major, aides de camp, amis ou proches des officiers qui en proposent la candidature.

Là où les états de proposition sont rédigés après les grandes batailles, les demandes pour les états-majors ont cours durant toutes les campagnes, et même durant les périodes de paix.

Pour la période de guerre allant du départ de Boulogne à la paix de 1807, vingt-sept états régimentaires sont adressés au ministre de la Guerre, et quatre-vingt-quatre demandes sont envoyées en parallèle au maréchal Berthier ou directement à l'Empereur : sept concernent des demandes que les officiers font pour eux-mêmes, quarante-six attendent l'attribution d'honneur à des soldats ou officiers de la ligne, et trente-et-une à des officiers d'état-major. Et parmi ses quarante-six demandes pour la ligne, plus d'une dizaine concernent des parents ou des proches.

Alors que certains postes permettent d'avancer plus vite, et d'être mieux décorés, il est des armes, où l'avancement est bien plus lent, voire inexistant.

c. La marine : une arme mal considérée

> « L'Empereur répondit :
>
> « -Quand le général Lasalle ne boira plus, ne jurera plus, ne fumera plus, non seulement je le mettrai à la tête d'un régiment de cavalerie de ma Garde, mais j'en ferai un de mes chambellans. »
>
> Le général Lasalle, qui ne voulut pas passer pour battu s'inclina et dit à l'empereur :
>
> « - Sire, puisque j'ai toutes les qualités d'un marin, je demande à Votre Majesté le commandement d'une frégate ». »[32]

Cette anecdote, relevée par Parquin, illustre immédiatement la considération que les soldats ont alors pour les marins, et la réputation qu'ils leur prêtent.

[32] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p. 154-155.

En effet, Trafalgar est presque leur dernier fait d'armes, et depuis cette défaite ils ne sont plus guère appréciés dans l'armée. Napoléon même, a en partie abandonné ses rêves de guerre sur la mer :

> « Peu de personnes chez nous se faisaient une juste idée du poids réel d'une marine militaire. Il a fallu des revers multipliés, des pertes énormes et, enfin, la chute de l'Empire pour ouvrir les yeux de la nation à cet égard »[33].

Ce manque de considération a alors des effets très matériels : « Quoi qu'il en soit, les prises n'étaient pas payées, la solde était nulle et les rations seulement passables. […] On ne sait pas assez en France combien les marins endurèrent de souffrances à cette terrible époque »[34].

Grivel, justement, qui témoigne des difficultés que connaissent alors les marins, fait pourtant partie des marins de la Garde impériale. Cependant, même dans la Garde, ces soldats sont traités différemment des autres.

Ainsi, Grivel raconte qu'au moment de la distribution de Légion d'honneur à Boulogne, certaines de ses canonnières ratent leur port, et donnent du nez sur la plage :

> « Il faut savoir que nous entrions précisément au milieu d'une fête, que le Premier consul, nouvellement fait Empereur, y était entouré de son armée et qu'il inaugurait en ce moment même la magnifique institution de la Légion d'honneur. C'est durant la première distribution des croix si solennelle que nous parûmes, et cette apparition inattendue, qui semblait un complément de bonheur, fut reçue par Napoléon et par l'armée comme un effet de son étoile. Il était piquant d'apporter nous-mêmes une ombre à ce tableau par la maladresse de quelques-uns des nôtres »[35].

Les marins de la Garde semblent alors exclus de cette cérémonie et de l'armée qui entoure alors l'Empereur.

Le plus souvent oubliés dans la distribution des récompenses, ils posent de plus problème à Napoléon qui, plusieurs fois, exprime ne pas savoir comment remercier des marins : «

[33] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 37.
[34] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 37-38.
[35] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p. 86.

Témoignez ma satisfaction aux capitaines de frégate de l'Île-de-France. Faites-moi connaitre le genre de récompense dont ils sont susceptibles »[36].

3. Le cas particulier des prisonniers

a. La captivité : la fin des honneurs

Tout comme les blessés, les prisonniers ont un statut particulier aux yeux de Napoléon : à la fois, leur captivité est une preuve de leur participation au combat, leur incarcération les rend désormais inutiles à la Grande Armée, et même constitue une preuve de défaite, ou du moins d'échec.
Tout d'abord, être fait prisonnier est toujours un acte violent et brutal, notamment durant la campagne de Russie, lorsque les soldats tombent entre les mains des Cosaques :

> « Il m'emmena à l'endroit où les prisonniers déjà faits aux tirailleurs étaient rassemblés ; je n'y fus pas plus tôt arrivé que des Cosaques, sur l'ordre d'un de leurs officiers, vinrent à moi, m'arrachèrent ma croix, mon dolman et me mirent en chemise en moins d'une minute »[37].

Et ce témoignage n'est pas une exception. La grande majorité des soldats racontent la même histoire :

> « Leur chef ordonna de faire feu sur moi ; six cosaques le tirèrent à quinze pas et je reçus quatre coups de carabine. Mon cheval était tombé raide mort, et ma jambe droite était prise dessous : alors ces brigands fondirent sur moi ; ils me donnèrent vingt-sept coups de lances, m'arrachèrent mes vêtements, me prirent mes décorations, mes armes, mon argent et me dépouillèrent totalement »[38].

Ce vol, déjà évoqué, et de plus en plus systématique de la Légion d'honneur des soldats captifs incarne bien la nouvelle situation du soldat. En effet, chaque homme est bien conscient qu'une fois prisonnier, avancement, distinctions, sont remis à une hypothétique libération :

---

[36] Napoléon Ier, et al, *Correspondance générale. VI...,* lettre 13802 à Decrès, ministre de la marine et des colonies (10 décembre 1806), p. 1251.
[37] V. Dupuy, *Souvenirs militaires...,* p. 247.
[38] T. Séruzier, *Mémoires militaires du baron...*, p. 267.

> « Je me voyais donc, à vingt-trois ans, sans espoir de recouvrer ma liberté et ma carrière perdue. Ce mal moral était pire pour moi que les douleurs physiques résultant de mes blessures. J'avais l'âme bien trempée, je me sentais la force de supporter ma douleur et mon dénuement, mais j'étais près de tomber dans le désespoir lorsque je songeais à mon avenir »[39].

Cependant cette idée de la libération n'est pas souvent présente chez les captifs. Ils savent ce qu'il en est de la politique de Napoléon dans ce domaine, politique résumée ici par Grivel, après la capitulation de Baylen :

> « Comment supposer que, contrairement à la pratique usuelle des conquérants, l'empereur se préoccupât des restes infortunés de deux divisions dont la capitulation inconcevable venait de dissiper le prestige de ses armées ? Il pouvait compatir, comme homme, au malheur de ses jeunes soldats, parce que ceux-ci n'étaient pas responsables ou accusables de ce qui était arrivé ; mais il ne pouvait pardonner, comme souverain, à ce qu'il appelait la faiblesse de leurs chefs, ni s'occuper d'eux en aucune manière »[40].

La certitude de cette fin de carrière, du fait d'avoir été fait prisonnier, est très cruelle pour nombre de soldats et d'officiers, notamment quand le souvenir des gloires passées refait surface. Emmené vers son lieu de captivité, Dupuy passe ainsi par le champ de bataille d'Austerlitz, et compare sa situation actuelle avec celle de ce fameux 2 décembre :

> « C'était le même terrain sur lequel j'avais combattu à la journée d'Austerlitz ; quelle différence, grand Dieu ! Je fis un cruel retour sur moi-même, en revoyant ces mêmes positions où nous avions culbuté des colonnes innombrables de Russes ; que j'avais parcourues, rayonnant de gloire, de bonheur, d'avenir, sur lesquelles je me retrouvais vaincu, désespéré ! Ne voyant en perspective qu'un esclavage dans des contrées lointaines, la ruine de ma patrie, le renversement de toutes mes espérances d'avancement, de tous mes projets de félicité. Je repassai par ce même Gôding, où, en 1809, nous fûmes comblés de grâces par l'Empereur ; je vis des personnes qui à cette époque m'avaient gracieusement accueilli et dont je ne fus pas même reconnu. Le cœur me saignait »[41] !

[39] A. d'Hautpoul, *Mémoires du général…,* p. 73.
[40] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 201.
[41] V. Dupuy, *Souvenirs militaires…,* p. 255-256.

Certains géôliers reconnaissent cependant les valeurs guerrières, et victorieuses de leurs captifs. Ainsi, Parquin est fait prisonnier quelques jours après Eylau, et son uniforme force l'admiration d'un officier russe :

> « Les cosaques nous conduisirent à une demi-lieue en arrière des avant-postes. L'hetman ou général des cosaques s'y trouvait. Dès qu'il vit mon uniforme, il me demanda si j'étais de ce corps que les cosaques et les dragons avaient chargé à Eylau. Je lui répondus que oui. Il me fit compliment en très bon français d'appartenir à un corps aussi brave. Il ne s'en tint pas à des démonstrations d'estime ; car il me fit boire d'excellente eau-de-vie de France, et me fit manger du pain blanc très bon »[42].

b. Pendant la captivité : espoir et fidélité

Malgré cette certitude d'être oublié par l'Empereur et de perdre sa place dans la course aux honneurs, certains soldats, dans leur désespoir, croient dans une libération :

> « Il faut savoir qu'il ne manquait pas à bord de gens assez simples pour s'imaginer qu'à l'arrivée de nos troupes ils seraient libérés immédiatement, que l'Empereur pensait à eux et qu'ils étaient l'objet de sa continuelle sollicitude »[43].

Dans leurs différents lieux de captivité, les hommes de la Grande Armée restent cependant fidèles à leur Empereur, et nombreux sont ceux qui fêtent les grands évènements de l'Empire, et notamment qui célèbrent, comme ils le peuvent, le 15 août.
Les prisonniers de Cabrera, provenant essentiellement des garnisons ayant capitulé derrière le général Dupont, font partie de ces soldats qui tentent de garder des liens avec l'Empire et ses célébrations :

> « Juillet à peine commencé, nous nous disions :
>
> - « Voilà sa fête qui approche ; nous sommes bien malheureux, n'importe, il faut la célébrer.

[42] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p. 121.
[43] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 195.

- « Oui, oui, reprenait-on il n'y a pas de misère qui tienne ; il faut qu'il y ait gala ce jour-là ! » »[44]

Chaque captif garde alors un petit de sa ration quotidienne, afin de préparer la fête, avec un semblant de festin :

> « Enfin, au bout d'un mois complet de ces privations, le grand jour arrive. Au soleil levant, tout le monde est sur pied. La baraque est appropriée. Nous nous rasons, pour nous donner un air de toilette, nous nous pressons les mains avec effusion, nous dansons et, en chantant, nous courons orner notre tonnelle de guirlandes de feuillage. Déjà, sous cet abri, le couvert est dressé. Sur un simulacre de table, grossier assemblage de quelques ais vermoulus, fume la gamelle qui contient les cinq cents fèves de chacun avec la ration du jour. On se laisse servir en faisant des cérémonies, comme dans un banquet d'apparat, mais l'on mange plus joyeusement. On parle de l'Empereur, de Paris, de la France, de la Garde du Carrousel, des cent et un coups de canon, des illuminations, du feu d'artifice, des danses et des spectacles gratuits. On parle avec une chaleur d'illusion qui s'accroit sans cesse »[45].

Les toasts, à l'eau douce, s'enchainent alors, à la santé de l'Empereur et de lui seul :

> « Nous bûmes encore de l'eau, que nous appelions champagne, et toujours à la santé de l'Empereur ! A force d'illusion et d'enthousiasme, nous étions dans l'ivresse. Aux éclats bruyants de notre voix, on nous eût pris pour des fous. Rire, chanter à Cabrera ! Mais c'était la fête de l'Empereur. Nos cœurs volaient vers la Patrie… »[46]

Un autre moyen d'exprimer cette fidélité est la volonté de tous ces prisonniers de se tenir au courant des avancées des troupes impériales, de leur succès, de leurs échecs. Les nouveaux captifs sont ainsi immédiatement interrogés :

> « Il parait qu'après le soutien de leur existence, ce qui les flattait le plus, c'était d'apprendre des nouvelles de leur patrie. Je fus accablé de questions qui avaient pour but la situation de divers régiments mais surtout celle de la France et des affaires de la Péninsule. Je dis tout ce que je savais. Plusieurs fois, en parlant

[44] T. Geisendorf-des-Gouttes, *Les prisonniers de guerre…*, p. 259.
[45] T. Geisendorf-des-Gouttes, *Les prisonniers de guerre…*, p. 259-260.
[46] T. Geisendorf-des-Gouttes, *Les prisonniers de guerre…*, p. 260.

> de nos derniers succès, ma voix fut couverte par les exclamations spontanées où se mêlaient des expressions de bravoure, d'orgueil national et de vengeance »[47].

Malgré leur captivité, les soldats français ne cessent en effet de vivre selon leur honneur de guerrier, et de s'affirmer comme les hommes de l'Empereur victorieux. L'annonce des premiers revers n'arrange alors rien à leur situation :

> « Nous étions hors d'état de défendre la patrie, mais l'espoir des succès de nos frères d'armes nous donnait le courage de supporter notre sort. Nous n'avions rien perdu de notre fierté, mais maintenant, à nos yeux, Napoléon n'était plus invincible : la retraite de Moscou faisait pâlir son étoile. Pour nous, malheureux prisonniers, pour qui la gloire des armes était l'unique consolation, nous ne pouvions même plus dire à nos arrogants ennemis que, si la fortune nous avait trahis, nos frères d'armes du moins nous vengeraient »[48]

Malgré cette fidélité, qui « serait la pire duperie si, par ailleurs, elle ne touchait au sublime »[49], l'Empereur ne se préoccupe pas beaucoup de ces nombreux soldats captifs. En effet, de nombreux soldats qui ont réussi à s'évader envoient ensuite des rapports à Napoléon, afin de lui apprendre les conditions de vie de ses soldats, et de lui demander de tout faire pour les sortir de cet enfer :

> « On voit en effet le marin de la Garde soumettre au maréchal Suchet, alors sous les murs de Murviedro, un rapport exposant la détresse des Cabrériens, rapport que ce dignitaire de l'Empire devait, le 9 octobre 1811, transmettre avec recommandation au maréchal Berthier, prince de Wagram et de Neufchâtel. Pas plus que les autres, hélas ! ce texte ne devait émouvoir le cœur du Souverain ! »[50]

En effet, une libération de prisonniers reste une action éminemment politique, entrant le plus souvent dans une volonté d'échange de captifs.
Le général Dumas espère ainsi la libération de son gendre, prisonnier en Espagne, le général Franceschi. Cependant, les Espagnols demandent en échange le général Palafox, l'un des plus importants officiers de l'armée ibérique :

---

[47] *Mémoires* de Guillemard, cité dans T. Geisendorf-des-Gouttes, *Les prisonniers de guerre…*, p. 2.
[48] A. d'Hautpoul, *Mémoires du général…,* p. 81-82.
[49] T. Geisendorf-des-Gouttes, *Les prisonniers de guerre…*, p. 260.
[50] T. Geisendorf-des-Gouttes, *Les prisonniers de guerre…*, p. 273.

> « Depuis que ma fille avait appris ces évènements, elle n'avait plus un instant de repos : je ne pouvais la calmer et dissiper ses funestes pressentiments qu'en multipliant mes démarches pour obtenir l'échange de son mari. Les Espagnols n'y voulaient consentir qu'à condition qu'on leur rendrait le général Palafox, qui avait été pris à Saragosse. L'empereur s'y refusa » [51].

Des projets de libération et d'évasion semblent cependant avoir été envisagés par Napoléon, comme en témoigne cette lettre adressée à l'amiral Decrès, ministre de la Marine :

> « Monsieur le comte Decrès, je vous envoie une lettre. Faites-moi connaitre s'il ne serait pas possible de faire sorti une petite division pour enlever tous ces prisonniers qui sont à Cabrera : le temps est encore assez mauvais pour cela »[52].

c. Au retour de la captivité : retard et oubli

Cependant, certains prisonniers arrivent à obtenir la liberté, par évasion, libération politique, ou alors à la fin de la période, quand l'Empire s'effondre.
Mais pendant les -souvent très nombreuses- années passées en captivité, l'armée française a continué à évoluer, les autres soldats ont avancé dans les grades, et les anciens prisonniers retrouvent difficilement une place parmi leurs anciens compagnons d'armes :

> « J'avais été, dès mon arrivée, au courant des changements successifs qu'avaient éprouvés les bataillons des marins de la Garde. M. Augier, notre ancien colonel, avait disparu, pour faire place au commandant Baste […]. Celui-ci s'était rendu si utile dans la campagne de Wagram, qu'il fut bientôt fait comte, capitaine de vaisseau, et plus tard contre-amiral. C'est pour les services rendus dans cette lutte contre l'Autriche, que plusieurs de mes camarades furent dotés […]. Quant à moi, j'avais été oublié, et c'était tout simple, puisque j'avais été absent »[53].

Certains rares soldats sont tout de même récompensés pour leur captivité et leurs états de service :

---

[51] M. Dumas, *Souvenirs du lieutenant général…,* p. 401.
[52] Lettre de l'Empereur à l'amiral de Decrès, 23 mars 1813, cité dans T. Geisendorf-des-Gouttes, *Les prisonniers de guerre…*, p. 585.
[53] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 269.

> « Si l'avancement des prisonniers était arrêté en principe, quelques militaires, capturés après des combats homériques, furent quand même récompensés par l'Empereur. Flamen d'Assigny, maréchal des logis chef au 6e régiment d'artillerie à cheval avait été nommé adjudant pendant sa captivité. Non content de cette promotion, le général Sorbier obtient qu'il fût nommé lieutenant à compter du jour où il avait été promu adjudant »[54].

Grivel témoigne d'un autre phénomène : certains soldats, notamment prisonniers en Espagne, se refusent à rentrer en France avant d'avoir pris leur revanche sur cette période de captivité, considérée comme un déshonneur : « Je ne voulais pas sortir d'Espagne sans m'être remis bien avec moi-même et réhabilité à mes propres yeux par la guerre »[55].
Ainsi, alors qu'on lui propose de retrouver sa place dans la Garde à Paris, le marin préfère rester combattre quelques temps dans la Péninsule.
Enfin, une grande majorité de soldats n'est libéré qu'en 1814, ou en 1815, quand Napoléon part en exil. Ces hommes qui, pendant toute leur captivité, ont vécu dans le souvenir des victoires de la Grande Armée et de la gloire promise par l'Empereur, doivent alors prêter serment à un nouveau souverain : « Quelques vieux grognards, vétérans de Marengo et d'Austerlitz, marmonnent qu'à ce prix l'esclavage eût été préférable ; d'autres pleurent en silence »[56].
Malgré la volonté d'une création d'un système de récompenses fondé sur l'égalité, il apparait clairement que certains honneurs sont davantage liés à l'injustice, au favoritisme et au clientélisme, ce qui tend à noircir l'image de cette fabrique de l'honneur napoléonienne.

C. Les soldats de l'armée d'Espagne : les négligés

1. Combattre loin des yeux de l'Empereur

> « Je me croyais heureux autant qu'un brave militaire peut l'être ; cette dernière campagne, faite sous les yeux de Napoléon qui m'avait toujours distingué, et qui

[54] L. Bernard, *Les prisonniers de guerre…* p. 161.
[55] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 226.
[56] T. Geisendorf-des-Gouttes, *Les prisonniers de guerre…*, p. 323.

> après chaque affaire me comblait de gloire et de bienfaits, semblait m'assurer le sort le plus fortuné pour toujours »[57].

Chaque soldat est bien conscient que pour espérer une marque de la bonté impériale, il faut combattre non loin de lui.

En effet, il apparait clairement qu'« en campagne, l'avancement n'était donné, en principe, qu'à ceux qui se battaient, à ceux surtout, qui se battaient sous les yeux de l'Empereur. Avec lui, les absents avaient toujours tort »[58].

Cependant, le Grand Empire est constitué de nombreux territoires, et de nombreuses armées, et toutes ne peuvent se battre auprès de l'Empereur.

Les soldats d'Espagne sont notamment les victimes de cet oubli des absents. En Espagne, sauf pendant la courte période où Napoléon I[er] y est présent et commande les troupes, les demandes sont nombreuses, mais les récompenses rares.

En 1810-1811, alors que la Grande Armée est en paix, mais que l'on se bat encore en Espagne, les soldats des armées de Catalogne et du Portugal ont davantage droit aux bontés impériales, parce qu'ils ont désormais moins de concurrents. Ils restent cependant moins récompensés et moins distingués, dans une guerre incomprise.

Il en va de même pour l'armée d'Italie du vice-roi Eugène de Beauharnais, qui, à part lors de la grande distribution d'honneurs après Raab (14 juin 1809), et après avoir rejoint la Grande Armée, est oubliée pour les honneurs.

Ces différentes armées tentent pourtant de mériter des distinctions de la part de l'Empereur :

> « Les Divisions, les différents Corps de l'Armée ont manœuvré avec précision, et le Général en Chef se loue de l'ardeur et de l'audace que les troupes ont montrées dans l'attaque ; il leur a rendu auprès de Sa Majesté l'Empereur et Roi le témoignage, qu'elles brûlent d'imiter les exemples de la Grande Armée et de mériter d'avoir part aux nobles récompenses que S. M. décerne à la valeur »[59]

[57] T. Séruzier, *Mémoires militaires du baron…*, p. 224-225.
[58] J.-B. Vachée, *Napoléon en campagne…,* p. 146.
[59] Service hist. Défense, GR4C 5, bulletin de l'armée française en Italie, 29 octobre 1805.

Pour être récompensé, il faut donc se battre, se battre avec bravoure et intrépidité, mais « ces talents sont plus rapidement et plus fortement récompensés s'ils s'exercent sous les yeux du maitre »[60]. Marcel Baldet explique et résume la situation :

> « En dépit de l'esprit de justice qui présidait aux nominations et aux promotions au cours de revues passées par l'Empereur, les officiers qui sont en Italie ou en Espagne se plaignent amèrement d'être privés de tout avancement. Les états de propositions sont enterrés dans les bureaux ou les états-majors des bureaux, et l'on voit des capitaines demeurer quinze ans dans leur grade, sans espoir d'en sortir autrement que par une mise à la réforme, non point parce qu'ils ne seraient ni dignes ni capables de passer chefs de bataillon, mais seulement « parce que l'Empereur ne les voit point » … »[61]

2. Les soldats d'Espagne, hors du circuit de récompenses

a. Des braves sans récompenses

Malgré le mépris que Napoléon lui-même, ou certains officiers en France, peuvent avoir de l'armée d'Espagne, les soldats qui y combattent sont des braves. Baylen et les défaites de l'armée du Sud-Ouest en 1814 ont terni une campagne qui a cependant la gloire et la victoire, comme le résume ici le général Bigarré :

> « Que de hauts faits militaires, que de nombreuses actions civiles et de bravoure j'aurais à raconter s'il entrait dans mon plan de rendre compte de la valeureuse des généraux et des régiments qui servirent si glorieusement sous le général Suchet, l'un des fils de la Révolution qu'on peut comparer au maréchal Catinat ! […] Les maréchaux Saint-Cyr et Augereau, en Catalogne, battirent également les Espagnols aux affaires de Valls, d'Hostalrich, de Brunola, de Bascano et de San-Colonna Gérone, cette place de guerre qui se défendit si héroïquement, fut obligée de capituler et de se rendre au général Souham, qui la soumit à force de stabilité et de persévérance. Enfin, sur tous les points de l'Espagne, les troupes françaises marchaient d'une victoire à une autre, et, dans cette armée de

[60] N. Petiteau, *Élites et mobilités…,* p. 91.
[61] M. Baldet, *La vie quotidienne…*, p. 198.

> Catalogne, dont la renommée devint de plus en plus célèbre, les généraux Souham, Pisio, Verdier, Mazucelli, Dumoulin, Fontana, Samson, Taviel, Amey, Devaux et Augereau, les colonels Delort, Le Gras et Bourgeois, et les chefs de bataillon Schmith et Révérend, de même que les officiers Bréjean, Longot, Dumas et Saint-Simon se signalèrent par des traits de bravoure et d'audace que le burin de l'histoire transmettra à la prospérité »[62].

Autant de noms qui s'illustrent dans la péninsule ibérique, par de hauts faits d'armes, et qui, selon la tradition napoléonienne, espèrent en être récompensés.
De grands noms de l'armée impériale perdent également la vie dans cette campagne, ou sont faits prisonniers : le général Lapisse meurt des suites de ses blessures, le 28 juillet 1809 ; le général de Sénarmont finit sa carrière au siège de Cadix, le 26 octobre 1810 ; le général Sainte-Croix, lui, perd la vie au Portugal, le 11 octobre de la même année. Le même mois, l'armée impériale perd le général Franceschi, à Carthagène, le 23 octobre.

Cependant, les récompenses sont lentes à venir, du fait du désintérêt de l'Empereur pour cette armée, qui combat si loin, et dans une guerre si différente de celles de la Grande Armée :

> « La demande de décoration, que le maréchal a faite pour vous, demande que je lui avais adressée, n'a pas réussi. Vous étiez, ajouta la commandant, porté sur une liste de vingt noms, et l'empereur, qui ne gâte pas les armées qui sont loin de lui, et qui n'a accordé que le quart des demandes, ne s'est malheureusement pas arrêté sur votre nom »[63].

Le commandant de Parquin ajoute ensuite :

> « J'aurais eu bien de la satisfaction, mon cher Parquin à vous donner, pour en parer votre poitrine, ma propre décoration d'argent ; mais ne désespérez pas ; je renouvellerai ma demande, à la première occasion, auprès du maréchal, qui a pour vous de l'affection. Espérons, que cette fois, nous serons plus heureux »[64].

Cependant, malgré plusieurs demandes, Parquin n'est pas récompensé tant qu'il se bat en Espagne.

---

[62] A. Bigarré, *Mémoires du G^al Bigarré…*, p. 244.
[63] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p. 280.
[64] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p. 281.

La cause de ce désintérêt de l'Empereur semble être en partie dû aux défaites que connaît l'armée d'Espagne, à une époque où la Grande Armée s'illustre dans le centre de l'Europe :

> « Les cinq drapeaux et les quinze cents prisonniers furent remis à Monsieur le maréchal, qui en remercia l'escorte, et qui promit la décoration aux personnes que j'ai citées plus haut, qui avaient été assez heureuses pour s'emparer des drapeaux. Mais il était dit qu'il n'en serait rien ; car la bataille des , que l'armée du Portugal perdit moins de trois mois après, effaça auprès de l'empereur la brillante charge exécutée le 12 avril par l'escorte du maréchal »[65].

Cette absence de récompenses à venir se remarque alors dans les différents discours des commandants en chef de l'armée d'Espagne. En effet, à l'occasion des victoires, les chefs ont donc l'habitude de promettre des récompenses, et des preuves de reconnaissance.
En Espagne et au Portugal, les promesses des généraux et maréchaux sont bien différentes :

> « Soldats, que de si beaux résultats obtenus en quatre jour par votre courage vous apprennent à juger de votre force ; lorsque la confiance en vous-même et la discipline vous conduiront, vous serez toujours invincibles. Nous habiterons des camps, nous nous y exerceront, nous formeront les jeunes gens qui arrivent dans nos rangs et nous conserveront cette mâle énergie qui constituent les armées françaises. Je veillerai à votre bien-être, le pays fournira à votre subsistance, et vous par votre discipline vous rendrez la sécurité aux habitants, vous ramènerez à la soumission et à la paix les hommes égarés, victimes de quelques chefs ambitieux et des intrigues anglaises »[66].

Les promesses d'arcs de triomphe et de gloire immortelle de l'Empereur sont bien loin de l'Andalousie.

b. Des exceptions saluées : la reconnaissance impériale

Cependant, parfois, l'Empereur accorde tout de même des récompenses aux troupes d'Espagne.

---

[65] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p. 285.
[66] Service hist. Défense, GR8C 28, ordre du jour du général Suchet, 19 juin 1809.

> « L'Empereur, Monsieur le général Duhesme, voulant donner au corps d'armée que vous commandez un témoignage de sa satisfaction me charge de vous faire connaitre qu'il accorde vingt décorations de la Légion d'honneur, dont dix pour les officiers et dix pour les sous-officiers et soldats qui se sont distinguées en Catalogne dans les différents combats »[67].

Ces distributions d'honneur sont alors l'occasion de montrer aux soldats que l'Empereur pense tout de même a eu, et est satisfait de leurs services : « En faisant mettre à l'ordre les décorations que l'Empereur accorde à votre corps d'armée, l'intention de Sa Majesté est que vous fassiez connaître sa satisfaction aux soldats »[68].

Cependant, ces récompenses sont si rares, qu'elles sont accueillies comme une exception, presque incroyable, par les soldats. Ainsi, après Burgos, Napoléon récompense les gendarmes qui s'y sont illustrés, provoquant l'étonnement des témoins de cette marque de reconnaissance :

> « L'Empereur, à son retour de Russie, récompensa, malgré son habitude, d'une manière éclatante, ce régiment qui ne faisait pas la guerre sous ses yeux. Son colonel, M. M…, qui avait été ramassé sur le champ de bataille, couvert de blessures, fut fait général. Ce régiment fut traité comme l'était la Garde impériale, où l'on sautait deux grades lorsqu'on passait dans la ligne, et les décorations ne lui furent pas épargnées. En un mot, ce corps de gendarmerie, qui avait fait payer si cher sa connaissance à l'armée anglaise, fut décoré par l'empereur en honneurs et en récompenses »[69].

Cependant, même quand les récompenses sont accordées, Napoléon fait une différence entre le traitement des honneurs pour la Grande Armée et ceux pour les soldats qui combattent si loin de Paris.

Napoléon peut ainsi remettre en cause les états de propositions envoyés par ses maréchaux, comme après le siège de Ciudad-Rodrigo :

> « Je vous renvoie les propositions du prince d'Essling, pour les récompenser à accorder pour la prise de Ciudad-Rodrigo, faites-moi connaitre le nom des individus citée soit dans les relations soit dans les détails du siège, et proposez-

[67] Service hist. Défense, GR8C 11, lettre du maréchal Berthier au général Duhesme, 29 juillet 1808.
[68] Service hist. Défense, GR8C 11, lettre du maréchal Berthier au général Duhesme, 29 juillet 1808.
[69] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p. 296.

> moi pour eux des récompenses, faites-moi connaitre également quels étaient les régiments qui faisaient partie du siège, ceux-là seuls ont droit à des récompenses »[70].

Les officiers réalisant ces états essaient alors de mettre toutes les chances de leur côté afin de voir leurs hommes récompensés :

> « J'ai l'honneur de vous envoyer un état de demandes pour les quatre officiers du génie qui me paraissent le plus mériter des récompenses pour le siège de Gironne, en vous priant de l'adresser au ministre de la Guerre avec une lettre favorable, afin que Son Excellence puisse en faire usage dans le cas où l'Empereur trouverait les premières trop multipliées, ce qui serait peut-être un obstacle à ceux que je juge les plus dignes de l'attention de Sa Majesté »[71].

Par ailleurs lorsque des gratifications sont accordées aux soldats de l'armée, la somme n'est pas la même pour les membres de la Grande Armée, et pour ceux des armées d'Espagne et du Portugal, qui les reçoivent, de plus, bien plus tardivement :

> « J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 27 du mois dernier pour me prévenir que n'avez point encore reçu le tarif des traitements extraordinaires accordés par Sa Majesté, aux officiers de la Grande Armée, et que vous pensez devoir servir de base, pour ceux à acquitter aux officiers de l'armée de Portugal »[72].

Le général Clarke explique ensuite que pour les généraux de la Grande Armée, la gratification est de 12 000 francs par année pour les généraux de division, de 4 200 francs pour les généraux de brigade, etc., alors que pour les officiers de l'Espagne, ce sera uniquement une gratification correspondant à une partie des appointements de ces hommes.

Enfin, les soldats en Espagne se heurtent à une autre difficulté : la distance avec Paris. Celle-ci rend par exemple impossible le paiement des traitements des membres de la Légion d'honneur :

[70] Service hist. Défense, GR7C 8, lettre de Napoléon au maréchal Berthier, 31 juillet 1810.
[71] Service hist. Défense, GR8C 37, lettre du général Sanson à un maréchal, 23 décembre 1809.
[72] Service hist. Défense, GR7C 3, lettre du général Clarke au général Junot, 11 janvier 1808.

> « Messieurs les généraux et officiers sans troupes, membres de la Légion d'honneur, faisant partie de l'armée de Portugal, sont prévenus que Son Excellence le Ministre directeur de l'administration de la guerre, grand trésorier de la Légion d'honneur, ne pouvait faire payer qu'en France leur traitement »[73].

Les légionnaires doivent alors envoyer un courrier à la grande-chancellerie, à leur retour d'Espagne, avec le compte de la somme due par le trésorier de la Légion d'honneur, ou bien désigner quelqu'un en France pour recevoir leur traitement.
Autre conséquence très matérielle de la distance, les soldats ont souvent le droit de porter leur grade avant d'avoir été confirmés dans ces derniers. Ils n'ont ainsi pas droit aux grandes réceptions dans les grades que connaissent les soldats en France :

> « Je vous renvoie l'état des officiers et sous-officiers des régiments de votre corps d'armée que vous avez jugé mériter de l'avancement. Vous êtes autorisé, ainsi que vous le verrez par l'approbation dont je l'ai revêtu, à leur faire exercer provisoirement les fonctions des grades pour lesquels ils sont proposés, et que je demanderai pour chacun d'eux aussitôt que le rétablissement des communications le permettra »[74].

Ainsi, même lorsque Napoléon récompense les soldats d'Espagne et du Portugal, la situation est bien plus compliquée et moins glorieuse que pour les hommes de la Grande Armée, qui combattent directement sous les ordres de l'Empereur.

3. Après l'Espagne : les conséquences

a. Le découragement des soldats et officiers

Cependant, ces différences entretenues entre les soldats ont des conséquences. En effet, elles conduisent à un véritablement découragement, une désillusion, chez un grand nombre d'hommes.

[73] Service hist. Défense, GR7C 4, ordre général, 10 mars 1808.
[74] Service hist. Défense, GR7C 9, lettre du maréchal Masséna au général Junot, 1er novembre 1810.

Comme aide de camp du maréchal Soult, Saint-Chamans rencontre de nombreux officiers, auxquels il doit transmettre des ordres. Un jour, en 1809, il se rend auprès du général Delaborde :

> « Il était dans son lit, et en me voyant entrer dans sa chambre, il s'imagina que je lui apportais un ordre de mouvement, et il s'écria d'une voix dolente « qu'il ne pouvait plus remuer, qu'il était rongé de douleurs de goutte, qu'il serait forcé de quitter l'armée et de se faire transporter à Valladolid et de là en France », et cent autres lamentations pareilles sur sa santé »[75].

Ce comportement, si étonnant dans les témoignages de soldats napoléoniens, ne surprend cependant pas Saint-Chamans :

> « Je reconnus là les discours que tenaient tous nos généraux en revenant de Portugal ; aucun d'eux ne se souciait plus de faire une guerre où l'on courait de si tristes chances, et ils désiraient tous rentrer en France pour y jouir tranquillement de leurs dignités et de leurs richesses ; mais l'Empereur ne l'entendait pas ainsi ; il consentait bien à leur donner des titres, des décorations, des rentes, et même de jolies femmes avec lesquelles il les mariait, mais c'était à condition qu'ils mourraient sous le harnais en traînant son char de triomphe, et ces pauvres malheureux ressemblaient à ces joueurs timides qui, s'étant mis en jeu avec un écu, cherchent tous les prétextes pour quitter la partie quand ils ont gagné une somme considérable, mais qui, ne pouvant y parvenir, finissent par perdre leur gain et le peu qu'ils ont risqué »[76].

Heureusement pour le général Delaborde, la missive de Saint-Chamans apporte une bonne nouvelle : l'Empereur l'a nommé comte avec une dotation, ce qu'il se hâte de faire connaître à sa division par un ordre du jour.
Et lorsque Saint-Chamans décrit l'état d'esprit de ces officiers, qui ne sont plus prêts à faire la guerre, et veulent juste rentrer en France profiter de leurs honneurs, l'armée impériale ne combat en Espagne et en Portugal que depuis deux ans.
Cette désillusion est aussi visible chez les soldats moins gradés. En 1809, Parquin est ainsi plein de certitudes, d'espoir, et de soif de gloire :

---

[75] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 155.
[76] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 155-156.

> « Cependant une modeste épaulette de sous-lieutenant était la récompense de mes sept ans de service ; mais ce temps était une époque d'abnégation : l'ambition était satisfaite quand on se battait pour faire triompher la patrie de ses ennemis, et pour mériter à la France le titre de la grande nation. L'Empereur nous récompensait de nos veilles, de nos fatigues, de nos blessures par ces paroles :
>
> -Soldats, je suis content de vous ; vous avez surpassé mon attente !
>
> En 1810, à peine âgé de vingt-trois ans, j'étais heureux et fier, j'étais officier français ».[77]

Ce n'est plus le même homme, qui, en 1810, 1811, renouvelle sans succès les demandes de croix de la Légion d'honneur, et décrit le mépris de l'Empereur pour les soldats qui combattent pour maintenir son frère sur le trône espagnol.

b. Deux générations de soldats

Une autre conséquence de cette politique défavorable aux hommes exerçant le métier des armes en Espagne et au Portugal, est de créer une différence importante entre eux, dont la carrière s'est presque arrêtée, et les autres soldats et officiers, qui ont continué à avancer.

> « Je n'étais plus à la hauteur de tous les officiers de mon temps. Ils avaient obtenu la plupart un avancement que je n'avais pu partager. Pendant plusieurs années, l'Empereur avait complètement négligé l'armée d'Espagne. Sa politique lui faisait prodiguer les récompenses à tous ceux qui combattaient près de lui ; les armées éloignées étaient oubliées »[78].

Pour ces hommes, il est alors difficile de retrouver une place dans une armée qui a évolué, au milieu d'hommes qui ont vécu de nouvelles campagnes, pendant qu'eux étaient oubliés :

> « Je dirai à cette occasion que Daumesnil n'était pas le seul de mes anciens camarades qui eut avancé de plusieurs grades, pendant que j'étais resté stationnaire. Je rencontrais à chaque pas des officiers que j'avais connus dans

[77] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p. 208-209.
[78] A. d'Hautpoul, *Mémoires du général…,* p. 92-93.

> des positions subalternes et qui étaient devenus des personnages. Plusieurs étaient comtes ou barons, d'autres colonels, ou même généraux, et les quelques années que j'avais passés dans la Péninsule m'avait si bien arriéré que c'était à ne pas s'y reconnaître »[79].

c. « L'Empereur a une dette envers vous »

Certains arrivent cependant à rattraper quelque peu le retard dans les dernières campagnes de l'Empire. Le maréchal Soult, après la bataille de Lützen, fait ainsi en sorte que les soldats qui servaient avec lui en Espagne soit enfin récompensé :

> « L'Empereur a une dette envers vous et vos gens, et il faut qu'il la paye. Faites une liste d'avancement et ayez soin de vous porter en tête. Faites-en une seconde croix ; vous me les soumettrez et j'en fais mon affaire »[80].

Et c'est alors que Grivel, après des mois en Espagne accède enfin au grade de capitaine de frégate.

D'autres, comme Parquin, y vont au toupet. En rentrant d'Espagne, ce dernier obtient de servir comme chasseurs de la Vieille Garde.

Il profite alors de sa nouvelle position pour interpeller l'Empereur à l'occasion d'une revue :

> « - Qui es-tu ? me dit l'empereur dès qu'il se fut approché de l'endroit où je m'étais porté.
>
> -Un officier de votre vieille garde, Sire ; je suis descendu d'un grade pour servir près de Votre Majesté.
>
> - Que me veux-tu ?
>
> - La décoration.
>
> - Qu'as-tu fait pour la mériter ?

[79] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 276.
[80] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 283.

> -Enfant de Paris, je suis parti, enrôlé volontaire, dès l'âge de seize ans ; j'ai fait huit campagnes. J'ai gagné mes épaulettes sur le champ de bataille, et reçu dix blessures que je ne changerais pas contre celles que j'ai faites à l'ennemi. J'ai pris un drapeau en Portugal ; le général en chef m'avait, à cette occasion, porté pour la décoration ; mais il y a si loin de Moscou au Portugal, que la réponse est encore à venir.
>
> -Eh bien ! Je te l'apporte moi-même ! Berthier, écrivez la croix pour cet officier, et que son brevet lui soit expédié demain ; je ne veux pas que ce brave me fasse plus longtemps crédit.
>
> C'est ainsi que je fus décoré »[81].

Suivant son exemple, d'autres soldats, qui étaient allés en Espagne aussi, et donc non décorés, demandent, et obtiennent cette distinction, à la revue directement à l'Empereur. Maintenant qu'ils servent en France, ou dans les dernières campagnes de l'Empire, sous les yeux de Napoléon, ils rattrapent le retard causé par parfois cinq ans de combat au loin.

[81] D.-C. Parquin, *Souvenirs…*, p. 301-302.

> « Je craignais que ces paroles ne fussent de l'eau bénite de cour ; j'avais déjà éprouvé plusieurs fois que l'Empereur ou ses ministres promettaient très facilement ce qu'ils n'avaient aucune envie de donner »[82].

Après avoir subi tous les retards d'avancements possibles causés, à la fois par ses combats en Espagne, loin du centre de gravité de la fabrique des honneurs, et par les concurrences qu'il peut exister entre le maréchal Soult, dont il est aide de camp, et le major général, Saint-Chamans est enfin nommé colonel fin 1811, à la tête d'un régiment de chasseurs, en dehors de la péninsule.

À tous ses espoirs déjà maintes fois déçus en succède un autre : quand il arrive à Paris pour recevoir le commandement de son régiment, il y apprend que son unité a été donnée à un autre, ce qui le conduit à cette remarque.

L'Empereur lui donne alors un autre régiment, le 7e chasseurs, mais cette phrase du nouveau colonel prouve la désillusion qu'il entretient désormais en ce qui concerne le système de récompenses napoléonien.

En Espagne, Saint-Chamans a en effet expérimenté tous les excès, toutes les inégalités de ce système, et en a vu les conséquences sur l'état d'esprit de l'armée, du plus petit soldat aux plus fameux officiers. De plus, après la bataille de Leipzig, il est abandonné dans la ville comme blessé, et fait prisonnier par les Prussiens, ce qui stoppe encore une fois son avancement.

Nombreux sont ainsi les soldats qui, à la fin de l'Empire, n'ont pas profité, comme d'autres, des honneurs et distinctions napoléoniennes, promis pour les soldats victorieux. La majorité de ces hommes espèrent alors trouver dans la Restauration l'occasion d'enfin être distingués et remerciés pour leurs mérites et leurs services.

[82] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 209.

Conclusion de la deuxième partie

Pour honorer son armée après ses victoires, Napoléon met donc en place un système de récompense, du soldat victorieux aux différents grands-officiers de l'Empire.
Ces honneurs sont ensuite remis aux soldats méritants, comme lors de la première distribution de croix de la Légion d'honneur, aux Invalides, immortalisée par Jean-Baptiste Debret[1] en 1812.
Dans ce tableau, on voit d'abord le faste d'une cérémonie impériale, un décor grandiose, la présence, au premier plan, du grand-maitre de cérémonies -reconnaissable à sa tenue rouge- et de ses aides ; mais surtout d'une cérémonie militaire : la Garde est proche de l'Empereur, le public, au loin, est civil, mais les acteurs principaux sont les maréchaux et autres hommes en uniforme militaire. Quelques ministres sont présents à la droite de l'Empereur, le cardinal Fesch à sa gauche, mais la représentation laisse surtout à voir la Légion d'honneur comme une institution très militarisée.
Les différents acteurs du système de récompense sont également présents : l'Empereur donc, le grand-chancelier et le grand-trésorier de la Légion d'honneur, le ministre de la Guerre, les maréchaux, des généraux, et ensuite, enfin, le récipiendaire. Celui-ci, sur ce tableau, est un jeune vétéran, manchot, que Napoléon aide à accrocher sa médaille.
Le vétéran, le blessé, entre donc, dans l'imaginaire public, dans la fabrique des honneurs, et l'Empereur est représenté comme un souverain bon et reconnaissant, n'abandonnant pas ceux qui se sont battus pour lui, même si, dans la réalité, les blessés sont souvent oubliés.

De 1805 à 1815, l'Empire se dote également de nouvelles récompenses, de nouvelles décorations, pour accompagner son extension. Napoléon honore alors ses soldats, pendant les différentes campagnes de l'armée napoléonienne, selon les besoins de sa politique de conquête et de légitimation, en recourant à l'une ou l'autre des faveurs disponibles.
Les attributions de récompenses sont réglementées, tant dans leurs procédures que dans leurs acteurs et dans la définition des actions qui donnent droit à la reconnaissance impériale, et à la remise, lors de cérémonies diverses et variées, d'un honneur.

[1] J.-B. Debret, *Première distribution des croix de la Légion d'honneur dans l'église des Invalides par l'empereur, 14 juillet 1804*, 1812, huile sur toile, 403 x 531, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, cf. Illustration 14 « La première distribution de la Légion d'honneur », p. 577.

Cependant, de par la sélection même qu'exige la notion d'exemplarité, tous ne peuvent être récompensés, et certains braves sont oubliés ou négligés, du fait de concurrences entre les acteurs de la fabrique des honneurs, de préférences faites par l'Empereur, ou des hasards d'une guerre qui peut conduire le soldat en captivité, ou loin de l'épicentre de la guerre napoléonienne.

Entre réalités institutionnelles et propagande impériale[2], ce tableau se veut également le reflet d'une communauté de récompensés, unis, avec spontanéité et entrain, autour du chef de guerre qui leur prouve sa reconnaissance. Avec la Légion d'honneur semble alors se créer une communauté, méritocratique, militaire, victorieuse, tout au service de l'Empereur et de sa nouvelle dynastie.

[2] Debret a la particularité de fréquemment représenter Napoléon en souverain magnanime et plein de bonté envers ses soldats. C'est donc le cas ici avec le choix d'un blessé pour incarner les récipiendaires, mais également dans d'autres œuvres, notamment dans *Napoléon rend hommage au courage malheureux, octobre 1805*, s. d., huile sur toile, 390 x 621, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

TROISIÈME PARTIE – PERPÉTUER LA QUATRIÈME DYNASTIE : MÉMOIRE DE LA VICTOIRE, MÉMOIRE DE LA RÉCOMPENSE.

Introduction de la troisième partie

> « La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime de Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance[1] ».

En accédant au rang d'Empereur, Napoléon se doit d'entrer dans une autre logique que celle du Consulat, même à vie. En effet, la proclamation d'un Empire sous-entend le retour à un pouvoir héréditaire à la tête de la France. Le sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804), réglemente donc cette hérédité, juste après avoir proclamé l'Empire.
La question héréditaire est délicate pour le nouveau souverain, qui n'a pas encore d'héritier, et les clauses sont alors nombreuses, afin de déterminer son potentiel héritier.

Cependant, avant même que naisse un futur empereur, en mars 1811, Napoléon consolide la dynastie napoléonienne, la quatrième dynastie, qu'il veut créer.
Son ascension au pouvoir est notamment due à l'armée et à la guerre, depuis la campagne d'Italie, où il découvre ses talents militaires et politiques, à la campagne de 1800 qui lui permet d'asseoir son autorité sur les autres consuls. Pour assurer l'avenir de sa nouvelle dynastie, l'Empereur s'appuie donc également, en partie, sur l'armée.
Pour ce faire, Napoléon se crée des fidélités : par la constitution d'une élite, composée de soldats fidèles et victorieux, par le rassemblement des régiments, et de la Grande Armée tout entière, autour de son régime, à travers le drapeau, symbole de récompense, et symbole de la nouvelle dynastie française. Enfin, pour asseoir son pouvoir et celui de ses descendants, l'Empereur met en place une véritable politique de mémoire de ses victoires et de ses récompenses, destinée à immortaliser son pouvoir et à le légitimer, aux yeux de la postérité.

[1] Sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII (18 mai 1804), titre II, article 3, cité dans *Constitutions de l'Empire français…*, p. 40.

Chapitre VII. La constitution d'une caste de soldats victorieux

> « Elle fondait, sans doute, un nouveau patriarcat ; sa formation des cohortes était, il faut en convenir, toute monarchique et presque féodale : s'il osait l'entreprendre, c'est qu'il avait justement et profondément observé que, ni les plus salutaires innovations, ni les convulsions de l'anarchie, n'avaient pu changer les mœurs du peuple français ; qu'elles étaient restées essentiellement monarchiques, et resteraient telles jusqu'à la dissolution de l'état social. On a dit avec vérité que la création de la Légion d'honneur fut la transition et le plus grand pas fait de la dictature à la monarchie absolue de l'empire »[1].

L'article I^er^ de la loi portant création de la Légion d'honneur précise que : « sont membres de la légion tous les militaires qui ont reçu des armes d'honneur »[2].

Cette continuité entre les armes d'honneur et la Légion d'honneur, cette union des anciens soldats victorieux avec les futurs vainqueurs sortis des rangs des armées impériales, illustrent la volonté napoléonienne de créer un groupe uniforme constitué de tous les serviteurs du régime consulaire puis impérial.

Les victoires de la Révolution, celles de la République et celles de l'Empire s'incarnent alors dans ces soldats, d'âges différents, d'origines sociales diverses, mais qui ont un point commun : ils sont victorieux et récompensés pour leur mérite et leur sens de l'honneur.

De ce groupe de soldats, vainqueurs, et distingués, Napoléon crée une nouvelle élite, destinée à former la nouvelle cour impériale, à encadrer la société, par leur exemple, ainsi qu'à constituer des lignées de sujets victorieux, fidèles, destinés à être les piliers d'une nouvelle dynastie.

[1] M. Dumas, *Souvenirs du lieutenant général…,* p. 227-228.

[2] Loi du 29 floréal an X (19 mai 1802), portant création d'une Légion d'honneur, Titre II (composition), article I^er^, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 558.

A. Récompenses ou ordres de récompenses ?

1. Les cohortes de la Légion d'honneur : l'assise territoriales de la récompense

a. Les cohortes de la Légion d'honneur : contours d'un ordre

Adolphe d'Amade résume ainsi les règles et valeurs des ordres de chevalerie : « l'immolation de l'égoïsme à l'intérêt général »[3]. Si cette définition peut s'accorder aux objectifs que Napoléon donne à la Légion d'honneur et à son économie de la récompense, il déclare pourtant à son frère Louis : « La Légion d'honneur n'a jamais été considérée comme un ordre de chevalerie »[4].

Tout comme pour ses titres de victoire, Napoléon, lors de la création de la Légion d'honneur, s'inspire de l'Antiquité romaine. La distinction napoléonienne tire ainsi son nom de la *Legio honoratum conscripta*. À l'exemple des Romains, le Premier consul, en 1802, souhaite rassembler une communauté de citoyens dévoués à la cause commune, et servant d'exemple aux autres Français, comme cela se faisait à Rome. L'organisation de la Légion d'honneur est également d'inspiration antique. Au-delà d'une simple récompense individuelle, la Légion d'honneur constitue une communauté de légionnaires, entre lesquels il faut entretenir des liens.

Par la loi du 29 floréal an X (19 mai 1802), il est établi que la Légion d'honneur : « sera composée d'un grand-conseil d'administration et de quinze cohortes, dont chacune aura son chef-lieu particulier »[5]. Une assise administrative, et sociale, sur le territoire français accompagne donc la création de cette nouvelle distinction nationale.

Des précisions sont données sur ces cohortes dans l'arrêté du 13 messidor an X (2 juillet 1802)[6]. Il est établi, que chacune des cohortes (dont le nombre est porté à 16 avec l'ajout de la 27e division militaire) aurait un chef-lieu[7], qu'un grand-officier serait chef de chacune

[3] A. d'Amade, *Légion d'honneur, médailles militaires…,* p. 3.
[4] Napoléon Ier, et al. *Correspondance générale. VII…,* lettre 13979 à Louis roi de Hollande (7 janvier 1807), p. 47.
[5] Loi du 29 floréal an X (19 mai 1802), portant création d'une Légion d'honneur, Titre Ier (création et organisation de la Légion d'honneur), article 2, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 558.
[6] Arrêté du 13 messidor an X (2 juillet 1802), relatif à l'organisation de la Légion d'honneur.
[7] Arrêté du 13 messidor an X (2 juillet 1802), relatif à l'organisation de la Légion d'honneur. Titre Ier (De la division du territoire de la République relativement à l'établissement des cohortes de la Légion d'honneur), article 2.

d'entre elles[8], et que ces divisions seraient administrées par des conseils d'administration[9]. De plus, chaque cohorte est composée de sept grands officiers, de trente officiers, et de trois cent cinquante légionnaires.
Les conseils ont pour missions d'assurer la gestion des « biens affectés à la cohorte, ainsi que la direction de l'hospice qui y sera établi »[10].

b. L'échec d'une organisation féodale ?

En effet, il est prévu, toujours par la loi du 29 floréal an X (19 mai 1802), non seulement qu'« il sera affecté à chaque cohorte des biens nationaux portant deux cent mille francs de rente »[11]mais aussi qu'il

> « sera établi dans chaque chef-lieu de cohorte, un hospice et des logements pour recueillir soit les membres de la Légion que leur vieillesse, leurs infirmités ou leurs blessures auraient mis dans l'impossibilité de servir l'État, soit les militaires qui, après avoir été blessés dans la guerre de la liberté, se trouveraient dans le besoin »[12].

L'établissement et l'administration des offices sont également précisés dans l'arrêté du 13 messidor an X (2 juillet 1802)[13]. Ils doivent prendre modèle sur l'hôtel national des Invalides, et accueillir uniquement des légionnaires, qui y seront logés, nourris, et habillés aux frais de l'hospice.
Ces dépenses expliquent en partie la dotation de biens nationaux aux cohortes, dont l'administration est, elle, régie par un arrêté du 23 messidor an X (12 juillet 1802)[14]. Le

[8] Arrêté du 13 messidor an X (2 juillet 1802), relatif à l'organisation de la Légion d'honneur. Article 3.
[9] Arrêté du 13 messidor an X (2 juillet 1802), relatif à l'organisation de la Légion d'honneur. Titre III (Des conseils d'administrations des cohortes).
[10] Arrêté du 13 messidor an X (2 juillet 1802), relatif à l'organisation de la Légion d'honneur, article 14.
[11] Loi du 29 floréal an X (19 mai 1802), portant création d'une Légion d'honneur, Titre I[er] (création et organisation de la Légion d'honneur), article 3, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 558.
[12] Loi du 29 floréal an X (19 mai 1802), portant création d'une Légion d'honneur, article 9, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 558.
[13] Arrêté du 13 messidor an X (2 juillet 1802), relatif à l'organisation de la Légion d'honneur, Titre IV (de l'établissement et de l'administration des officies)
[14] Arrêté du 23 messidor an X (12 juillet 1802), relatif à l'administration des biens affectés à la Légion d'honneur.

reste des revenus doit permettre de s'acquitter des traitements attribués à chaque membre de la Légion d'honneur[15].

Toutes ces mesures contribuent à créer une micro-société à l'intérieur de la société française, et à définir ce que doit être le juste fonctionnement de celle-ci. En même temps, elles isolent les citoyens les plus méritants, militaires comme civils, des autres Français. Ces textes construisent une société idéale, ou en tout cas voulue comme telle, mais réservée à une certaine élite, transformant réellement l'attribution de la récompense en entrée dans un ordre qui honore le mérite.

Ainsi, l'établissement des hospices dans chaque cohorte, en même temps qu'il matérialise le principe selon lequel « l'État a des devoirs envers ceux qui se sont distingués à son service »[16], crée un fossé entre les légionnaires blessés ou retraités et les autres soldats de la Grande Armée.

Chaque légionnaire, et les détenteurs d'armes d'honneur en premier lieu[17], sont ainsi répartis dans les seize cohortes prévues. Chacune de ces cohortes est présidée par un grand-officier, et même si la Légion d'honneur a pour vocation de récompenser autant les civils que les militaires, tous les chefs de cohortes sont des militaires : dix d'entre eux sont des maréchaux d'Empire, et ceux des 10e et 13e cohortes sont des amiraux[18]. À côté de ces chefs, se trouvent un chancelier et un trésorier.

Ces cohortes correspondent à la réunion de plusieurs départements. Ainsi, la 1ère cohorte, par exemple, comprend l'Aube, la Marne, l'Oise, la Seine, la Seine et Oise, et la Seine-et-Marne[19]. Ce découpage s'ajoute donc à la division récente du territoire en départements, donne une assise territoriale à la récompense et matérialise sur le territoire français, l'importance donnée par le Premier consul à l'honneur et au mérite, et l'engagement de chaque légionnaire :

---

[15] Loi du 29 floréal an X (19 mai 1802), portant création d'une Légion d'honneur, Titre Ier (création et organisation de la Légion d'honneur), article 7 : « Il sera affecté à chaque grand officier, cinq mille francs ; à chaque commandant, deux mille francs ; à chaque officier, mille francs ; à chaque légionnaire, deux cent cinquante francs », cité dans *Code général français… volume 5*, p. 558.

[16] N. Petiteau, « Légion d'honneur et normes sociales », dans B. Dumons, *La Fabrique de l'honneur…,* p. 21.

[17] Arrêté du 27 messidor an X (16 juillet 1802), portant que les militaires qui ont obtenu des armes d'honneur, seront répartis dans les seize cohortes de la Légion d'honneur.

[18] Il s'agit des amiraux Decrès et Bruix.

[19] Service hist. Défense, GRXQ 26, tableaux relatifs à la formation des seize cohortes de la Légion d'honneur, à annexer à l'arrêté du 27 Messidor an X (16 juillet 1802).

> « Chaque individu admis dans la Légion d'honneur, prévoyait le projet initial, doit jurer de se dévouer au service de la République, à la conservation de son territoire, à la défense de son gouvernement, de ses lois et des propriétés qu'elle a consacrées, de combattre par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et les qualités qui en étaient l'attribut, enfin de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité »[20].

Cependant, cette société de récompensés se révèle un échec : les soucis administratifs et financiers (de l'Empire comme des cohortes) conduisent au décret du 28 février 1809[21], qui met fin à l'administration autonome des cohortes, et accompagnent la transformation de la Légion d'honneur d'une institution établissant un lien rapproché entre ses membres, à une simple récompense individuelle.

2. Des règles de conduite, un code d'honneur

a. Un devoir : l'honneur

Les légionnaires ont, selon le modèle des anciens ordres de chevalerie, des valeurs communes, des droits et des devoirs :

> « L'organisation des ordres chevaleresques n'était pas sans avoir pour finalité la diffusion dans une partie de la société des normes et valeurs du christianisme et de la noblesse. Cette utilité sociale trouve des échos dans les conceptions qui président à l'organisation de la Légion d'honneur »[22].

La valeur commune dont doit faire preuve chaque légionnaire, et qu'il doit propager dans la société tout entière, c'est évidemment l'honneur.
C'est au nom de cet honneur, que le détenteur de la croix tant désirée se doit de respecter un certain nombre de devoirs : en effet, un bon légionnaire doit être un citoyen exemplaire.

[20] J. Tulard, *Napoléon et 40 millions de sujets…,* p. 174.
[21] Décret impérial du 28 février 1809, relatif à la fin de l'administration des cohortes.
[22] N. Petiteau, « Légion d'honneur et normes sociales », dans B. Dumons, *La Fabrique de l'honneur…,* p. 21.

Pour cette raison, la décoration n'est pas remise aux soldats qui n'ont pas un comportement modèle : Jean-Baptiste Barrès raconte ainsi que durant la campagne de Saxe, il propose un soldat pour la croix, mais « le voltigeur que j'avais proposé pour la décoration se rendit coupable de vol envers un de ses camarades »[23]. Les soldats de sa compagnie le punissent, et surtout :

> « j'en rendis compte au commandant, et il fut convenu entre nous que si ce malheureux jeune homme était nommé légionnaire, son brevet serait renvoyé en expliquant les motifs »[24].

Si la réception de la décoration suppose un honneur sans tâche, le légionnaire, une fois nommé, se doit de conserver une attitude exemplaire.
Un arrêté du 24 ventôse an XII (15 mars 1804[25]) prévoit ainsi la possible perte de qualité de membre de la Légion d'honneur. Cet arrêté commence par affirmer que :

> « la qualité de membre de la Légion d'honneur se perdra par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité de citoyen français, d'après l'article 4[26] de la Constitution »[27].

Un légionnaire est distingué par ses vertus, ici, guerrières, et ne peut demeurer membre de cet ordre de mérite qu'en s'érigeant en modèle pour tous les autres citoyens.
Par ailleurs, il est précisé dans cet arrêté, que tout acte de justice contre un détenteur de la Légion d'honneur doit être connu du grand-conseil d'administration. Les agents de justice agissent alors en relais, et se doivent de prévenir d'un cas de la sorte :

> « Toutes les fois qu'il y aura un recours en cassation contre un jugement rendu en matière criminelle, correctionnelle et de police, et relatif à un légionnaire, le commissaire du gouvernement auprès du tribunal de cassation en rendra

[23] J.-B. Barrès, *Souvenirs d'un officier…,* p. 130.
[24] J.-B. Barrès, *Souvenirs d'un officier…,* p. 130.
[25] Arrêté du 24 ventôse an XII (15 mars 1804), relatif à la perte de la qualité et à la suspension de l'exercice des droits de membre de la Légion d'honneur, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 571.
[26] Article 4 de la Constitution du 22 frimaire an VIII : « La qualité de citoyen français se perd : - Par la naturalisation en pays étranger ; - Par l'acceptation de fonctions ou de pensions offertes par un gouvernement étranger ; - Par l'affiliation à toute corporation étrangère qui supposerait des distinctions de naissance ; - Par la condamnation à des peines afflictives ou infamantes.»
[27] Arrêté du 24 ventôse an XII (15 mars 1804), relatif à la perte de la qualité et à la suspension de l'exercice des droits de membre de la Légion d'honneur, article 1er, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 571.

> compte, sans délai, au grand juge, qui en donnera avis au grand chancelier de la Légion d'honneur »[28].

Une peine infamante ne peut être rendue contre un légionnaire, qui est donc dégradé avant de recevoir sa punition :

> « pour cette dégradation, le président du tribunal, sur le réquisitoire du commissaire du gouvernement, ou le président du conseil de guerre sur le réquisitoire du rapporteur, prononcera, immédiatement après la lecture du jugement, la formule suivante : *Vous avez manqué à l'honneur ; je déclare, au nom de la légion, que vous avez cessé d'en être membre* »[29].

La grande-chancellerie peut également être amenée à se prononcer sur le mariage d'un légionnaire : « ainsi en février 1810, elle confirme l'interdiction du mariage du grenadier Jean Laudet avec Marie Geneviève Loubert « mécanicienne » demeurant à Paris »[30]. En effet, un légionnaire n'a pas le droit de pratiquer n'importe quel métier, et il en va de même pour les membres de sa famille : tout métier domestique est ainsi interdit, ce qui contribue à ériger les détenteurs de Légion d'honneur en membres d'une élite.
Nathalie Petiteau évoque ainsi une anecdote qui date de 1813. Un sergent, nommé La Croix, reçoit ces remontrances du Grand chancelier :

> « Il est toujours honorable de travailler, surtout quand il s'agit d'assurer l'existence de sa femme et de ses enfants. Mais Monsieur les professions que vous exercez vous mettent dans une sorte de dépendance du public ; veuillez me faire connaître, en conséquence, les mesures que vous avez prises pour ne pas compromettre la décoration que vos services vous ont méritée »[31].

[28] Arrêté du 24 ventôse an XII (15 mars 1804), relatif à la perte de la qualité et à la suspension de l'exercice des droits de membre de la Légion d'honneur, article 4, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 571.
[29] Arrêté du 24 ventôse an XII (15 mars 1804), relatif à la perte de la qualité et à la suspension de l'exercice des droits de membre de la Légion d'honneur, article 8, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 571.
[30] N. Petiteau, « Légion d'honneur et normes sociales », dans B. Dumons, *La Fabrique de l'honneur…,* p. 21.
[31] Cité N. Petiteau, « Légion d'honneur et normes sociales », dans B. Dumons, *La Fabrique de l'honneur…,* p. 21.

b. Un droit : la mémoire

Mais les légionnaires ont également des avantages, autres que la réception d'un traitement et l'accès aux hospices des chefs-lieux de cohortes.
Ils profitent en effet de certains privilèges qui se rapprochent de ceux des ordres de chevalerie de l'Ancien Régime. Tout d'abord, ils sont, sauf dégradation, membres à vie de la Légion d'honneur[32], et des honneurs leur sont rendus, selon l'arrêté du 13 messidor an X (2 juillet 1802) :

> « Une séance extraordinaire, dans le semestre d'été, sera destinée à proclamer les nouvelles promotions, et recevoir solennellement le serment des nouveaux légionnaires : cette séance se tiendra au chef-lieu de la première cohorte, et, autant qu'il sera possible, alternativement dans chaque chef-lieu »[33].

De plus, ils sont certains que, dans l'ordre, on gardera et on honorera leur souvenir

> - « Dans cette séance extraordinaire, l'un des membres du conseil prononcera l'éloge, en forme de notice historique, des membres de la légion qui seront morts dans le courant de l'année »[34] -

et même dans la France tout entière :

> « Le grand chancelier veillera à ce que les noms des individus formant la cohorte soient inscrits sur des tables de marbre placées dans le chef-lieu de chaque cohorte, et que les noms de tous les individus composant la légion soient inscrits sur des tables de marbre placées dans le dôme des Invalides »[35].

[32] Loi du 29 floréal an X (19 mai 1802), portant création d'une Légion d'honneur, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 558.
[33] Arrêté du 13 messidor an X (2 juillet 1802), relatif à l'organisation de la Légion d'honneur, titre II (Du grand-conseil d'administration), article 5.
[34] Arrêté du 13 messidor an X (2 juillet 1802), relatif à l'organisation de la Légion d'honneur, article 6.
[35] Arrêté du 13 messidor an X (2 juillet 1802), relatif à l'organisation de la Légion d'honneur, article 9.

3. Unité et uniformité

a. Imposer les valeurs napoléoniennes

> « En 1802, la Légion d'honneur est moins une marque de distinction individuelle que la reconnaissance du mérite d'un groupe d'hommes. Ils sont liés les uns aux autres par le culte de la Patrie, par le sacrifice consenti ou le talent donné à la communauté nationale »[36].

En plus d'une distinction commune, de l'instauration d'assises territoriales et d'un code du légionnaire, avec une discipline, les détenteurs de la Légion d'honneur partagent les mêmes valeurs, et ont la même mission de propagation de ces valeurs dans le reste de la société française. C'est elle qui doit permettre d'unir tous les Français après la Révolution :

> « La légion d'honneur est la plus belle de mes institutions. Elle est une des grandes conceptions du temps et aussi bien appropriée aux besoins du trône qu'aux besoins du peuple. Elle établit une honorable fraternité entre le civil et le militaire, entre le maréchal et le soldat, entre le paysan et le duc »[37].

La croix doit à la fois imposer le mérite comme valeur, vertu, primordiale dans l'Empire, et consacrer l'importance de l'armée, célébrée et récompensée pour ses victoires, aux yeux de tous les Français. D'un ordre de récompense, la Légion d'honneur devient « un seul ordre » dans lequel se fondent « toutes les gloires de la nation »[38].

b. Un uniforme pour le soldat victorieux ?

Cette unité, voulue par les ordres de mérite, et notamment cette union de valeurs voulue par la Légion d'honneur, va de pair, dans le projet de création de l'Ordre impérial des Trois-Toisons d'or, avec une volonté d'uniformité, cette fois matérielle, des soldats victorieux et récompensés.

---

[36] J.-P. Bertaud, *Guerre et société en France…,* p. 59.
[37] *Mémoires*, Caulaincourt, cité dans J. Tulard, *Le monde selon Napoléon…,* p. 207.
[38] N. Petiteau, *Élites et mobilités…,* p. 33.

En effet, il est établi que les grands-chevaliers auraient un uniforme complet, en plus du port de la médaille :

> « Ancien habit français coupé droit, couleur chamois, brodé en or ; culotte pareille ; bottines forme ancienne, de maroquin rouge ; éperons ; épée en dague, portée droite, avec un ceinturon ; cuirasse en or devant et derrière, entourée d'acier bleue, avec ornements de chêne, laurier et olivier ; la garniture de la cuirasse de velours pareil à la couleur du ruban de l'ordre, liseré d'or. Ces cuirasses seront très légères, et le casque sera d'une forme simple, fond d'or, avec les ornements en acier »[39].

Ce projet d'uniforme, en plus de donner un accent encore plus militaire à cet ordre, contribue à rapprocher les Trois-Toisons d'or des ordres de chevalerie : les Templiers avaient leur tenue, les membres de l'Ordre du Saint-Esprit, leur manteau de cérémonie, etc. Il ne s'agit alors pas simplement d'une décoration à arborer, pour prouver son mérite, aux yeux de la société, mais d'un uniforme complet, signe de victoire et de récompense, à porter devant ses égaux, ses frères d'armes victorieux et également distingués.
La Légion d'honneur, tout comme le projet de l'Ordre impérial des Trois-Toisons d'or, ne sont ainsi pas de simples récompenses, de simples médailles. Des compléments territoriaux, sociaux, judiciaires même les accompagnent et font d'eux de véritables institutions de mérite : « Il s'agissait bien d'instituer un Ordre de récompense, complément traditionnel de la puissance et de la gloire »[40].

[39] Musée de la Légion d'honneur, registre du maréchal Berthier portant sur l'Ordre impérial des Trois Toisons d'or.
[40] *Napoléon et la légion d'honneur* [Exposition…

B. Noblesse, armée et victoire

1. Une noblesse victorieuse

a. Créer une nouvelle élite, égalitaire

La naissance de la Légion d'honneur en 1802, tout comme la création de distinctions nobiliaires en 1808[41], sont tendues vers un seul objectif : créer une nouvelle élite française, différente de celle d'Ancien Régime, fidèle à la philosophie révolutionnaire, et surtout à la valeur que Napoléon veut répandre dans tout son Empire :

> « Refusant de faire de la richesse le titre le plus glorieux de la société qu'il reconstruit, Napoléon a cherché à constituer une élite dont la valeur essentielle tiendrait à l'honneur »[42].

Cependant, cette élite ne doit pas bafouer le principe d'égalité : Napoléon cultive ainsi un véritable paradoxe, en voulant constituer dans la noblesse[43], une élite, égalitaire. À l'origine, ce n'est donc pas une véritable noblesse, héréditaire et privilégiée, qui voit le jour : l'Empereur distribue de simples titres, qui sont et doivent rester individuels. Cette noblesse doit être uniquement un moyen de récompenser les services rendus.

La clé de voûte de son système est le mérite, selon lui seul capable de réconcilier aristocratie et égalité. Il permet en outre de fonder une noblesse « vouée à la protection de la Nation et à la défense de ses intérêts »[44].

Ce sont ainsi les plus grands piliers de son pouvoir, et ce depuis la Révolution, et de son régime qui sont les premiers à obtenir des titres et à faire partie de cette nouvelle élite. Cependant, ses soutiens de toujours, à l'image de Berthier, premier à recevoir une principauté, sont en grande majorité des militaires.

La nouvelle élite napoléonienne se veut alors fondée sur l'honneur et le seul mérite, en opposition à la noblesse d'Ancien Régime :

---

[41] Cf. Document 2 « Principaux décrets relatifs aux récompense », p. 479.
[42] N. Petiteau, *Élites et mobilités…*, p. 32.
[43] Nous utilisons le mot de « noblesse » ici pour plus de facilité : le terme n'est cependant pas utilisé explicitement dans les différents textes et décrets napoléoniens ; Louis XVIII en accepte ensuite l'utilisation en ce qui concerne l'élite impériale, durant la Restauration.
[44] N. Petiteau, *Élites et mobilités…*, p. 39.

> « Les militaires récompensés pour leur conduite appartenaient à tous les grades et la nature des armes distribuées ne tenait pas compte de la hiérarchie ou de la naissance, mais de la valeur de l'acte de bravoure »[45].

b. Une nouvelle noblesse d'épée

Napoléon ne veut pas d'une noblesse militaire. Cependant, par la seule création de la Légion d'honneur en 1802, et la fixation du nombre de récompenses à attribuer par régiment, et du nombre de membres à ne pas dépasser, « se trouve constituée, de fait, une élite de héros »[46], au sein de la société française, et même de l'armée.
Même si cette norme n'est jamais respectée, et que le nombre de membres prévu est toujours dépassé, ce projet vise à valoriser la récompense, et contribue à la création d'une élite victorieuse, à laquelle tous ne peuvent appartenir.
Tous les ordres napoléoniens voient le nombre de leurs membres limité par leurs décrets de création, que ce soit pour la Couronne de fer – « Cet ordre sera composé de cinq cents chevaliers, cent commandeurs et vingt dignitaires »[47]-, ou bien l'ordre de la Réunion :

> « Art. 4. — L'ordre de la Réunion sera composé,
>
> De deux cents grands-croix ;
>
> De mille commandeurs ;
>
> De dix mille chevaliers »[48].

« Ce sont néanmoins les militaires les plus glorieux qui reçoivent les premiers titres »[49]. En effet, Napoléon demande avant tout la liste des hommes présents à Ulm, Austerlitz, Iéna, Eylau et Friedland : « La participation aux plus belles heures de gloire de l'Empire constitue un brevet d'entrée dans la nouvelle élite nobiliaire »[50].

---

[45] N. Gotteri, *Noblesse d'Empire…,* p. 23.
[46] N. Gotteri, *Noblesse d'Empire…,* p. 15.
[47] 3e statut constitutionnel du 5 juin 1805, cité dans J.-L. Koechelin, *Les Ordres de la Couronne…*, p. 2-5.
[48] Décret impérial du 18 octobre 1811 portant création de l'ordre impérial de la Réunion, cité dans R. Pawly, *Les fastes…*, p. 31-33.
[49] N. Petiteau, *Élites et mobilités…,* p. 43
[50] N. Petiteau, *Élites et mobilités…,* p. 43

Dès l'avènement de l'Empire, des mesures laissent deviner la prochaine création d'une noblesse impériale, et l'une d'elles est bien la restauration du maréchalat. La nouvelle aristocratie impériale semble donc déjà influencée, dominée, par l'armée et le mérite militaire.

En six ans, de 1808 à 1814, plus de 3 000 Français sont anoblis, et parmi ceux-là, 59% sont des militaires.[51] La nouvelle élite impériale est avant tout une élite militaire, la preuve en est que tous les maréchaux, sauf Jourdan et Brune, sont honorés d'un titre.

Ces attributions de titres aux compagnons d'armes de l'Empereur vont de pair avec les premiers signes du retour d'une noblesse féodale, avec le don des terres conquises ou confisquées aux ennemis de l'Empire.

Originellement voulue égalitaire, mêlant, comme la Légion d'honneur, civils et militaires, au sein d'une nouvelle élite, chargée de dominer, de protéger, et d'administrer l'Empire, la noblesse impériale se rapproche, et ce dès les premières nominations, d'une noblesse d'épée constituée des sujets victorieux du chef de guerre.

Cette évolution, tout en reflétant les origines militaires de son créateur, reflète l'image de l'Empire : un territoire en guerre, dont la richesse et la prospérité sont permises par la victoire :

> « L'anoblissement des militaires relève plus que tout autre du fait d'un prince désireux de récompenser les talents guerriers et de s'attacher ceux qui sont indispensables au maintien de son pouvoir »[52].

c. Honneurs et préséances

Avec la noblesse, vont les honneurs et les préséances. Ces droits, et privilèges affirment l'autorité, la prédominance de certains hommes, de certaines classes sociales, sur d'autres. L'origine de la règlementation de ces préséances coïncide avec le retour d'une vie de cour. Sous le Consulat, en effet, les Tuileries sont déjà aux mains d'une véritable cour, presque entièrement livrée aux militaires. Le général Duroc est gouverneur du palais, Murat commande la garde, les aides de camp sont les généraux Rapp, Savary, Lemarois, Caffarelli

[51] J. Tulard, *Napoléon et la noblesse…*
[52] N. Petiteau, *Élites et mobilités…,* p. 68.

Et dès le Consulat, les généraux affirment leur autorité sur le pouvoir civil, et mettent, dans la cité, au-dessus de tout, les évènements de la vie militaire, se considérant comme les véritables maîtres des villes ou arrondissements. Les disputes et scandales sont nombreux, et tous réclament alors un décret précisant les honneurs et préséances dus à chacun à l'occasion des cérémonies officielles.

Avec la proclamation de l'Empire, la cour a vocation à s'étoffer, et les grands dignitaires foisonnent, dans les Maisons militaire et civiles de l'Empereur et de l'Impératrice :

> « La cour impériale est un instrument de règle, elle doit donc briller d'un éclat plus vif encore que celui de la cour de l'ancienne dynastie. L'Empereur désire aussi qu'elle surpasse en grandeur et en magnificence, les cours des rois d'Europe. Une pédagogie des bienséances et une organisation du protocole et de l'étiquette sont donc nécessaires »[53].

Après l'instauration de l'Empire, deux textes sont donc édictés, qui affirment la victoire du monde militaire sur les fonctionnaires civils.

Tout d'abord, dans *L'Étiquette du palais impérial*, les militaires occupent une place particulière, au plus près de l'Empereur. Dans l'ordre des préséances, les généraux passent ainsi après les sénateurs et les conseillers d'État, mais avant les membres du Corps Législatif.

Le décret du 24 messidor an XII (13 juillet 1804), lui, régit les préséances au cours des cérémonies impériales. Sur les 26 titres du décret, 11 concernent des militaires ou récompensés. De plus, le titre I^{er}, qui règle les rangs et préséances dans les cérémonies publiques « place les généraux de division immédiatement après les princes et les grands dignitaires, les cardinaux et les ministres, les grands officiers de l'Empire et les sénateurs, les conseillers d'État et les grands officiers de la Légion d'honneur »[54].

Le décret prévoit également les règles pour les entrées, et celles des généraux et maréchaux dépassent largement celles des préfets, ou encore des juges, et donnent lieu à une véritable magnificence militaire.

Ces deux documents, réglant les honneurs et les préséances, donnent clairement une place prépondérante aux militaires, aux membres de la Légion d'honneur, et imposent donc une

[53] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…,* p. 113.
[54] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants*, …p. 115.

vision très militarisée d'une société napoléonienne constituée d'une nouvelle élite, qui tire ses titres de la seule victoire.

Les préséances dans les cérémonies publiques illustrent ce phénomène :

> « Les cortèges qui conduisent les notables à la cathédrale où auront lieu les *Te Deum* en action de grâces pour les victoires de la Grande Armée éduquent le peuple sur la hiérarchie des détenteurs de l'autorité »[55].

Au sein même de cette noblesse d'épée, les querelles pour les honneurs font pourtant rage, chaque soldat défendant son honneur. Ainsi, en décembre 1812, un conflit oppose le duc de Padoue, au vice-amiral Missiessy, commandant en chef l'armée navale de l'Escaut.

À l'occasion de la célébration du *Te Deum* pour l'anniversaire du 2 décembre, les deux hommes se disputent le droit de préséance sur l'autre pour la cérémonie. Le général Arrighi n'est pas grand-officier de la Légion d'honneur, contrairement au vice-amiral, et ce dernier attache ses droits au titre XI du décret du 24 Messidor, qui concerne les grands-officiers également chefs de cohortes.

Le duc de Padoue expose donc au vice-amiral les différences de traitement entre les grands-officiers et les chefs de cohortes, et ajoute les spécificités que lui apportent son rôle d'alors :

> « Au surplus, sans doute, s'il pouvait vous en rester encore, d'après l'exposition ci-dessus, seraient nuls par le fait, en raison des prérogatives dont je dois jouir, puisqu'en ma qualité de commandant supérieur des troupes et d'inspecteur général des côtes des 16e, 24e, 17e et 31e divisions militaires, y compris même les garnisons de l'escadre sous votre commandement et les bataillons des ouvriers militaires de la marine, qui, en cas d'invasion, sont aussi à ma disposition, je suis assimilé aux maréchaux d'Empire hors de leur commandement, et dois marcher devant les colonels généraux, les sénateurs etc., qui les suivent dans l'ordre indiqué à l'article 1er de la section 1ère du titre Ier du décret du 24 Messidor an XII, ce qui me donne, dans tous les cas, le droit

[55] J.-P. Bertaud, *Guerre et société…*, p. 56.

> de préséance que j'espère vous ne me contesterez plus, et que je m'empresserai de vous reconnaitre si j'en reçoit l'ordre de S. E. le ministre de la Guerre »[56].

Cependant, le général Arrighi reçoit la réponse du vice-amiral deux jours après

> « J'ai reçu votre lettre et la convocation que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je regarde cette dernière comme illégale et ne puis y déférer, attendu, ainsi que je vous l'ai déjà mandé, que vous n'êtes point grand officier de l'Empire titulaire et qu'il n'existe point dans la ville d'Anvers d'autorités qui puissent avoir le pas dans les cérémonies publiques sur les grands officiers de la Légion d'honneur »[57].

2. Du légionnaire au chevalier

Le lien étroit qui existe entre l'armée et cette nouvelle élite est encore renforcé par une décision contenue dans le décret impérial[58] concernant les titres de noblesse et leur attribution.

En effet, si les maréchaux peuvent être anoblis par leurs victoires, et devenir ducs ou même princes, les soldats, sous-officiers et autres officiers ont également la possibilité de faire partie de cette noblesse victorieuse :

> « Les membres de la Légion d'honneur, et ceux qui à l'avenir obtiendront cette distinction, porteront le titre de *Chevalier* »[59].

Ce titre devient une récompense à part entière que détient donc tout légionnaire :

> « Nous nous réservons le droit d'accorder le titre de chevalier de notre Empire à ceux de nos sujets qui ont bien mérité de l'État et de nous »[60].

Tout membre de la Légion d'honneur peut donc également être membre de l'élite nobiliaire créée par l'Empereur.

---

[56] Service hist. Défense, GR2C 34, lettre du duc de Padoue au vice-amiral Missiessy, 4 décembre 1812.
[57] Service hist. Défense, GR2C 34, lettre du vice-amiral Missiessy au duc de Padoue, 6 décembre 1812.
[58] Décret impérial du 1er mars 1808, concernant les Titres, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 11...*, p. 253-254.
[59] Décret impérial du 1er mars 1808, concernant les Titres, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 11...*, p. 253-254.
[60] Décret impérial du 3 mars 1810 concernant le siège des majorats, les fils des titulaires de majorats, les biens des majorats et le titre de chevalier, article 21.

Cependant, dans le cadre de ce rétablissement de la noblesse, il existe deux sortes de chevaliers ; les chevaleries au titre de la Légion d'honneur, et les chevaliers d'Empire, qui, soit ont été choisis par l'Empereur, soit justifient de 3 000 francs de revenus.
En faisant cette distinction, Napoléon ne joue pas seulement sur un titre, les chevaliers au titre de la Légion d'honneur ne pouvant pas transmettre ce titre :

> « Ce titre sera transmissible à la descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, de celui qui en aura été revêtu, en se retirant devant l'archichancelier de l'Empire, afin d'obtenir à cet effet nos lettres patentes, et en justifiant d'un revenu net de trois mille francs au moins »[61].

Si la nouvelle noblesse impériale est donc basée sur le mérite, et, en partie, sur la victoire, l'argent est également un critère pour y entrer :

> « En privant les légionnaires sans fortune du titre personnel de chevalier, il aurait retiré à sa noblesse le pouvoir de susciter l'émulation au sein des citoyens et par là-même le rôle essentiel de soutien du trône impérial »[62].

3. De la noblesse révolutionnaire au titre héréditaire

Les premiers titres accordés par Napoléon, à ses compagnons d'armes, respectent les objectifs et aspirations égalitaristes qui doivent aller de pair avec l'érection de cette nouvelle noblesse.
Ainsi, « les titres ne serviront désormais qu'à signaler à la reconnaissance publique ceux qui se sont déjà signalés par leurs services, par leur dévouement au prince et à la patrie »[63].
Ce n'est pas réellement un anoblissement, mais seulement une distribution de récompense aux citoyens qui le méritent :

---

[61] Décret impérial du 1er mars 1808, concernant les Titres, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 11…*, p. 253-254.
[62] N. Petiteau, *Élites et mobilités…,* p. 44.
[63] J. Tulard, *Napoléon et la noblesse…,* p. 73.

> « Quel que soit le niveau considéré, ces attributions de titres hiérarchisés relèvent d'une distribution de récompenses. Si les termes de prince, duc, comte ou baron rappellent l'Ancien Régime, c'est le service rendu et le mérite ainsi acquis qui justifient qu'on les décerne »[64]

Ces titres ne sont pas héréditaires, et sont en réalité des héritages du *cognomen ex virtute* de la Rome antique, qui ne donnait que des préséances. Ainsi, lorsque Napoléon donne au maréchal Lefebvre le titre de duc de Dantzig, il lui confère également « une dotation en domaines situés dans l'intérieur de nos États »[65], mais aucun bien ou droit situé dans la ville de Dantzig. Le titre n'a que la valeur du simple souvenir :

> « En réalité, le duché de Dantzig n'existait pas, il n'était qu'une appellation désignant un ensemble de revenus attribués au maréchal, en raison de son titre, sur des domaines qui, matériellement, se trouvaient dans les trois fiefs créés le 30 mars 1806 à Parme et à Plaisance »[66].

Les principautés attribuées au début du régime vont de pair avec une autorité sur un territoire lié au titre – comme c'est le cas pour la principauté érigée en faveur du maréchal Bernadotte :

> « Nous avons résolu de lui transférer, comme en effet, nous lui transférons par les présentes, la principauté de Pontecorvo, pour la posséder en toute propriété et souveraineté, et comme fief immédiat de notre couronne »[67] -

mais rien n'est encore précisé sur une possible hérédité du titre.

Cependant, en 1809, quand l'Empereur dote le maréchal Masséna en tant que prince d'Essling[68], il est signalé que les domaines seront « possédés par notre cousin le maréchal duc de Rivoli et ses descendants aux clauses et conditions portées aux lettres patentes qui lui seront également délivrées »[69].

---

[64] N. Gotteri, *Noblesse d'Empire…,* p. 92.
[65] P. Lamarque, *Armorial du Premier Empire…*, p. 4.
[66] N. Gotteri, *Noblesse d'Empire…,* p. 86.
[67] Décret impérial qui nomme le maréchal Bernadotte prince et duc de Pontecorvo, 5 juin 1806, dans *Gazette nationale…*
[68] À nouveau, le titre ne correspond cependant pas à la terre érigée en principauté : ainsi le prince d'Essling détient le château de Thouars et ses dépendances.
[69] Message de l'Empereur au Sénat-conservateur portant que le prince de Neufchâtel est nommé prince de Wagram, le duc d'Auerstedt prince d'Eckmühl, et le duc de Rivoli prince d'Essling, août 1809, dans *Gazette nationale…*

Cette décision ne constitue pas pour autant un strict retour à la noblesse d'Ancien Régime. En effet,

> « La nouvelle élite titrée se composait de membres récompensés individuellement pour leurs mérites, avec la faculté de transmettre sous certaines conditions leurs titres et les majorats qui y sont juridiquement liés à leurs descendants. Mais les bénéficiaires de ces faveurs ne jouissent d'aucun privilège, en dehors des honneurs et avantages attachés à leurs fonctions, lesquels demeurent strictement personnels et non transmissibles »[70]

La noblesse d'Empire reste donc fortement liée à la guerre et à la victoire, et contribue à renforcer encore l'élite militaire victorieuse de la Légion d'honneur. Cependant, ces soldats méritants, s'ils doivent servir leur Empereur, doivent également permettre la création de lignées dévouées à l'Empire et à ses successeurs : l'hérédité en est un moyen, la formation des futurs vainqueurs en est un autre.

C. L'héritage de la victoire

1. De la gratification au majorat

a. Les récompenses financières

> « Il arrive que l'Empereur, pour récompenser ses troupes au soir d'une victoire, ouvre le trésor de la Grande Armée et distribue jusqu'à 100 millions, soit près de 100 000 francs à chaque régiment »[71].

En effet, récompenser l'honneur, par l'attribution de distinctions, ne peut suffire : tout d'abord parce que les soldats de la Grande Armée ne peuvent vivre uniquement de gloire, et ensuite parce que la Légion d'honneur ne peut être accordée à tous ceux qui la méritent :

[70] [70] N. Gotteri, *Noblesse d'Empire…,* p. 94.
[71] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…,* p. 69.

> « S'il ne donnait à ses soldats que des grades et des décorations, par à-coups, ou s'il ne leur ouvrait que la Garde avc les honneurs, mais aussi le service qui en résulte, l'Empereur ne satisferait que les gagnants de ces loteries, et la masse serait fatalement mécontente d'user ses jambes sur les chemins d'Europe et d'aboutir à un avenir misérable et fermé »[72].

Ainsi, dès le début de la première campagne de l'Empire, des gratifications sont attribuées, d'abord à certaines classes d'officiers

> -« L'intention de l'Empereur est de faire payer une gratification de campagne à tous les officiers de l'état-major de l'armée. Envoyez m'en, au reçu de cette lettre, l'état nominatif pour que je l'adresse sans retard à l'Empereur qui me le demande »[73]-

puis à la Grande Armée toute entière :

> « Constatant que la Grande Armée a obtenu par son courage et son dévouement, des résultats qui ne devaient être espérés qu'après une campagne ; et voulant lui donner une preuve de notre satisfaction impériale, nous avons décrété et décrétons ce qui suit. Article premier : Le mois de Vendémiaire de l'an XIV sera compté comme une campagne à tous les individus composant la Grande Armée. Ce mois sera porté comme sur les états pour l'évaluation des pensions et pour les services militaires »[74].

Ces deux premières mesures constituent des témoignages généraux de reconnaissance, mais les gratifications peuvent également suivre directement une victoire, et récompenser un corps en particulier qui s'y est distingué, comme c'est le cas à Dantzig : « 10 francs de gratification seront donnés à tous les soldats du 10e Corps qui ont monté à la tranchée de Dantzig »[75].

Cependant, l'attribution de ces récompenses pécuniaires pose régulièrement des difficultés d'application, en raison de promesses et demandes concurrentes

[72] J. Morvan, J. Garnier, *Le soldat impérial…*
[73] Service hist. Défense, GR2C 4, lettre du maréchal Augereau au général Donzelot, 9 octobre 1805.
[74] Service hist. Défense, GR2C 11, décret impérial du 7 Frimaire an XIV (28 novembre 1805).
[75] Service hist. Défense, GR2C 47, ordre du jour de l'Empereur, 28 mai 1807.

> - « Veuillez, je vous prie, rappeler à Sa Majesté qu'à son passage à Marienbourg elle eut la bonté de ma dire que ma division jouirait comme le dixième corps de la gratification de dix francs par homme présent au siège de Dantzig.
>
> Heureux de savoir que les troupes sous mes ordres recevraient un témoignage de la bienveillance et de la satisfaction de l'Empereur je m'empressais de le leur apprendre par l'ordre du jour. Soyez assez bon je vous prie, Monseigneur, pour faire valoir ces considérations auprès de Sa Majesté et pour continuer votre intérêt à la division des grenadiers qui cherchera toujours à s'en rendre digne »[76] -,

ou à la mauvaise compréhension des unités concernées par la récompense :

> « Je réponds, Général, à votre lettre du 7 mai relative à la répartition de la gratification de 30 000 francs, que S.M. a accordé à chacun des régiments de la 3e division de cuirassiers ; il n'y a pas de doute que ces régiments, qui se sont battus à Heilsberg et de là ont marché sur Koenigsberg, au moment de la bataille de Friedland, ont concouru autant qu'il a été en eux, aux succès de cette campagne et c'est à ce titre que l'Empereur leur a accordé cette gratification »[77].

Durant toute la période impériale, Napoléon accorde donc de nombreuses gratifications à ses unités victorieuses, même si elles restent parfois à l'état de promesses, et la condition pour les obtenir est toujours liée à la présence de ces corps aux grandes victoires de la campagne :

> « Je vous préviens, Monsieur l'inspecteur en chef, que l'Empereur voulant donner une preuve de sa satisfaction aux corps de la Grande Armée pour les services qu'ils ont rendus a accordé en gratification aux régiments d'infanterie une somme de 6 340 000 francs (suivant le détail porté en l'état ci-joint). L'intention de S.M. est que la somme allouée à chaque régiment soit distribuée dans la proportion ci-après, seulement entre les officiers, sous-officiers et soldats qui se trouvaient aux batailles soit d'Ulm, ou d'Austerlitz, soit d'Iéna, d'Eylau ou de Friedland. Cette proportion est 1° pour ceux qui étaient présents à trois de ces batailles de deux jours de solde ; 2° pour ceux qui n'étaient qu'à

[76] Service hist. Défense, GR2C 51, lettre du général Oudinot au maréchal Berthier, 24 juillet 1807.
[77] Service hist. Défense, GR2C 76, lettre du maréchal Berthier au général Reynaud, 24 mai 1808.

> deux ou une bataille d'un jour de solde ; 3° pour ceux qui auraient été blessés soit à une ou à plusieurs de ces batailles de trois jours au lieu de deux »[78].

Ces dotations impliquent donc la rédaction de nombreux états, et le suivi de la présence de chaque unité dans ces victoires napoléoniennes.
Les princes et généraux ne sont pas en reste, et font également des dons pécuniers aux armées, sur leurs propres fonds, ou sur l'argent récoltées durant les campagnes :

> « Je crois devoir informer votre Excellence que d'après les ordres de Monsieur le Maréchal Bernadotte, le général Eblé à fait vendre une partie du fer qui se trouvait dans les magasins de Budweis et que le produit de cette vente montant à quatorze mille florins en billets de la banque de Vienne a été d'après les mêmes ordres distribué en gratification aux officiers d'artillerie de ce corps d'armée qui se sont le plus distingués pendant la campagne. »[79]

Le plus souvent liées à la victoire, ces récompenses pécuniaires sont également nombreuses à être octroyées l'occasion des grands évènements de l'Empire, mariage, baptême, et surtout le 15 août, pour la fête de l'Empereur :

> « Je désire accorder à l'armée six francs de gratification pour le 15 août. Faites-moi connaitre à combien cela se montera, en ne comprenant que les soldats qui sont aux camps ce jour-là, en conséquence d'une revue qui sera faite »[80].

La similitude de traitements accordée aux soldats lors d'une victoire et lors d'un évènement impérial permet de montrer le lien étroit qu'il existe entre l'Empereur et le chef de guerre, entre le maintien du régime et les victoires militaires.

b. Doter le soldat victorieux

> « Pour récompenser, en effet, les mérites des militaires engagés dans les campagnes récentes, Napoléon procède à l'attribution de domaines nationaux

[78] Service hist. Défense, GR2C 75, lettre du maréchal Berthier au général Villemanzy, 20 mars 1808.
[79] Service hist. Défense, GR2C 18, lettre du général Songis au maréchal Berthier, 3 janvier 1806.
[80] Napoléon I[er], et al. *Correspondance générale. IX…,* lettre 21666 à Daru, intendant général de l'armée d'Allemagne (31 juillet 1809), p. 935.

> du duché de Varsovie, valant 20 millions, à plusieurs donataires, tous maréchaux et généraux, mais sans conférer de titres aux intéressés »[81].

Napoléon, avec le Domaine extraordinaire, déjà étudié dans son administration, dispose d'une autre manière de récompenses ses soldats victorieux.

Les dotations en territoires ou rentes, à la suite d'une conquête de nouvelles terres concernent en grande majorité les militaires. En effet quarante-six sujets de Napoléon sont dotés en Pologne et en Gallicie[82]. Sur ce total, quarante-trois sont des militaires, dont maréchaux maréchaux, vingt-six généraux de division, trois généraux de brigade, deux colonels et un aide de camp.

Ces dotations semblent récompenser tout particulièrement les soldats de l'armée napoléonienne, et honorer spécialement l'élite de ces soldats.

Les grands généraux de l'Empire, et ses maréchaux peuvent ainsi même être dotés plusieurs fois.

Suchet reçoit ainsi une dotation en Westphalie pour ses services pendant les campagnes de 1806 et 1807 :

> « Je m'empresse et me fais un plaisir de vous prévenir, Monsieur *le général,* que l'Empereur par *son* décret du 10 de ce mois, vient de vous donner un témoignage de la satisfaction qu'il a de votre attachement à sa personne et des services que vous lui avez rendu, *notamment dans la dernière campagne.*
>
> Sa Majesté vous accorde en *Westphalie* un domaine de revenu net de *vingt-quatre mille francs* ; toutes charges et tous frais d'exploitation déduits »[83].

En 1812, en récompense de son commandant en Espagne, il est ensuite doté dans la péninsule espagnole :

> « J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que Sa Majesté, par décret du 24 courant, vous a accordé avec le titre de duc, l'Etang, la Pêcherie, et tout ce qui dépend du domaine d'Albufera pour former la dotation de votre duché dont la jouissance, aux termes du même décret, remonte au 1er janvier 1812 »[84]

---

[81] N. Gotteri, *Noblesse d'Empire…*, p. 86.
[82] Arch. nat., 384AP 182, relevé des dotations sur la Pologne et la Gallicie.
[83] Arch. nat., 384AP 182, lettre du maréchal Berthier au général Suchet, 25 mars 1808.
[84] Arch. nat., 384AP 183, lettre du ministre d'état, intendant général du Domaine extraordinaire de la Couronne au maréchal Sucher, 26 janvier 1812.

La dotation peut également être augmentée par une nouvelle rente :

> « J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence, que Sa Majesté, par décret du 21 septembre dernier a affecté à votre dotation dans le grand-duché de Varsovie des biens produisant un revenu annuel de 21 611 francs détaillés dans le procès-verbal joint au décret »[85]

Ces récompenses pécuniaires et foncières restent cependant des possessions de l'Empire, et donc fortement attachées à la personne de Napoléon, comme biens inaliénables :

> « Je dois vous prévenir, Monsieur *le général*, que le dit bien étant destiné à faire partie de la dotation du fief qu'il est dans l'intention de l'Empereur d'instituer en votre faveur, ne pourra être vendu sans l'autorisation spéciale de Sa Majesté, et que les fonds provenant des ventes ne pourront être employés qu'en actions de la Banque impériale, en rentes à cinq pour cent sur le Grand livre de la Dette publique, ou en acquisition de terres dans l'intérieur de l'Empire, conformément aux règles prescrites pour les statuts impériaux »[86].

Cependant, ces dotations ont des limites. D'une part, elles sont lointaines, et leur gestion est donc compliquée pour leurs propriétaires.
De plus, suite aux difficultés financières croissantes de l'Empire, dans les dernières campagnes, le paiement de ces dotations se fait de manière irrégulière :

> « Quant à moi, l'Empereur ne pouvait me donner ni titre ni nom qui valût ceux que m'avaient transmis mes ancêtres ; je reçus une rente de 2,000 francs en une ferme dans le royaume de Westphalie ; cette rente fut assez mal payée jusqu'en 1813, où elle ne le fut plus du tout ».[87]

La dotation est donc une récompense pour le plus grands dotés, qui ont de vrais revenus, et qui peuvent, ensuite, constituer ces dotations en majorat afin de les transmettre à leurs héritiers.

[85] Arch. nat., 311AP 81, lettre du ministre d'état, intendant général du Domaine extraordinaire de la Couronne au maréchal Masséna, 2 mars 1813.
[86] Arch. Nat., 384AP 182, lettre du maréchal Berthier au général Suchet, 25 mars 1808.
[87] A. de Saint-Chamans, M*émoires du général comte…,* p. 105.

c. Le majorat : la transmission d'un héritage guerrier

> « L'objet de cette institution a été non seulement d'entourer notre trône de la splendeur qui convient à sa dignité, mais encore de nourrir aux cœurs de nos sujets une louable émulation, en perpétuant d'illustres souvenirs, et en conservant aux âges futurs l'image toujours présente des récompenses qui, sous un gouvernement juste, suivent les grands services rendus à l'État »[88].

En effet, lors de la restauration de la noblesse, par le décret du 1er mars 1808, l'hérédité est remise en vigueur, et, ce, dès l'article 2 :

> « Les fils aînés des grands dignitaires auront de droit le titre de Duc de l'Empire lorsque leur père aura institué, en leur faveur, un majorat produisant deux cent mille francs de revenu. Ce titre et ce majorat seront transmissibles à leur descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture »[89].

Comme pour le titre de chevalier, l'hérédité des titres est subordonnée à l'acquisition et la détention d'une certaine fortune. Selon l'importance du titre, son détenteur doit donc se constituer une dotation foncière ou immobilière pour rendre son titre de noblesse transmissible.
Pour le titre de comte, par exemple, il est établi que

> « Le titulaire justifiera, dans les formes que nous nous réservons de déterminer, d'un revenu net de trente mille francs, en biens de la nature de ceux qui devront entrer dans la formation des majorats. Un tiers desdits biens sera affecté à la dotation du titre mentionné dans l'art. 4, et passera avec lui sur toutes les têtes où ce titre se fixera »[90].

Le statut de ces majorats est précisé par un autre décret, daté du 3 mars 1810, et dont la formule du préambule est révélatrice :

---

[88] Décret impérial du 1er mars 1808, concernant les Titres, préambule, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 11...*, p. 253-254.
[89] Décret impérial du 1er mars 1808, concernant les Titres, article 2, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 11...*, p. 253-254.
[90] Décret impérial du 1er mars 1808, concernant les Titres, article 6, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 11...*, p. 253-254.

> « Voulant consolider de plus en plus l'institution des récompenses héréditaires, lui imprimer ce caractère de stabilité et de fixité qui doit en être inséparable, lui donner son entier développement, et assurer, par la conservation des droits de notre couronne, une source perpétuelle de libéralités : […] »[91].

Si cette formule réaffirme le caractère de récompense de cette nouvelle élite, elle insiste aussi sur le lien qui existe entre cet honneur et le régime impérial : ce dernier récompense ses citoyens méritants et, en même temps, s'assure des piliers fidèles, maintenant et dans les générations suivantes. La création de la noblesse d'Empire, la diversification des distinctions, s'entend alors comme un réel acte dynastique.
La collation des titres ainsi que la constitution des majorats s'accompagnent d'une cérémonie avec serment :

> « Je jure d'être fidèle à l'Empereur et à sa dynastie, d'obéir aux constitutions, lois et règlements de l'Empire, de servir Sa Majesté en bon, loyal et fidèle sujet, et d'élever mes enfants dans les mêmes sentiments de fidélité et d'obéissance, et de marcher à la défense de la patrie toutes les fois que le territoire sera menacé, ou que Sa Majesté ira à l'armée »[92].

Dans ce serment, la forte dimension héréditaire et dynastique est à nouveau affirmée : l'objectif de Napoléon reste de consolider sa lignée, et de lui assurer des fidèles dévoués. C'est le conseil du Sceau des titres qui s'informe des naissances et décès dans une famille titrée, s'occupe de valider les demandes de formation de majorat, et délivre les lettres patentes adéquates.

Existent donc deux sortes de majorats, en fonction de la procédure mise en œuvre par le conseil du Sceau des titres. Pour les majorats constitués de biens provenant de donations impériales, le décret impérial et l'état des biens de la dotation sont remis à l'archichancelier, qui examine la demande, puis fait expédier les lettres patentes.
Pour les majorats sur demande, la requête est directement adressée à l'Empereur, et doit « être motivée par l'exposé des services du requérant et de sa famille »[93]. Elle est ensuite

[91] Décret impérial du 3 mars 1810 concernant le siège des majorats, les fils des titulaires de majorats, les biens des majorats et le titre de chevaliers.
[92] J. Tulard, *Napoléon et la noblesse…,* p. 89.
[93] N. Gotteri, *Noblesse d'Empire…,* p. 114.

transférée à l'archichancelier, qui la soumet à l'examen du Conseil. L'Empereur doit, dans tous les cas, valider la décision finale.
Quant à l'expédition des lettres patentes, la procédure est toujours la même. Le requérant en fait la demande, puis verse à la caisse de la Légion d'honneur une somme égale au cinquième des revenus du majorat, pour obtenir sa lettre.
Le conseil du Sceau des titres réglemente également un autre domaine inhérent à l'apparition de l'élite impériale : les armoiries.

2. Une héraldique de la victoire

a. Créer une nouvelle héraldique[94]

En effet, il est précisé dans le décret impérial du 1er mars 1808 que :

> « Ceux de nos sujets à qui nous aurons conféré des titres ne pourront porter d'autres armoiries, ni avoir d'autres livrées que celles qui seront énoncées dans les lettres-patentes de création »[95].

Par ce décret, les armoiries[96] sont donc rétablies, en faveur des bénéficiaires des titres.
Un décret du 19 juin 1790 avait aboli la noblesse – « L'Assemblée nationale décrète que la noblesse héréditaire est pour toujours abolie »[97] -, et en même temps la livrée et toutes les qualifications honorifiques, parmi lesquelles les armoiries :

> « Qu'aucun citoyen français ne pourra prendre que le vrai nom de sa famille ; qu'il ne pourra non plus porter ni faire porter de livrée, ni avoir d'armoiries »[98].

[94] Cf. Document 8 « L'héraldique de la victoire : lexique et illustration », p. 551.
[95] Décret impérial du 1er mars 1808, concernant les Titres, article 14, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 11…*, p. 253-254.
[96] Pour tout ce qui concerne la question des armoiries et de l'héraldique sous le Premier Empire, voir P. Lamarque, *Armorial du Premier Empire…*, et P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*
[97] Décret portant abolition de la noblesse, de la livrée et des qualifications honorifiques, 19 juin 1790, cité dans J.-F. Menou, *Archives parlementaires…*, p. 378.
[98] Décret portant abolition de la noblesse, de la livrée et des qualifications honorifiques, 19 juin 1790, cité dans J.-F. Menou, *Archives parlementaires…*, p. 378.

Cependant, en rétablissant les armoiries, Napoléon ne revient pas au système d'Ancien régime, et un règlement héraldique, daté du 25 mars 1808, donne les principales bases de cette nouvelle héraldique napoléonienne.

La particularité de cette héraldique est celle-ci :

> « Sauf pour les membres de la famille impériale auxquels ne s'appliquait pas cette règle, il s'agissait d'illustrer par des signes représentatifs les principes suivis dans la création des titres, et d'unir ces derniers aux fonctions des titulaires »[99]

Ainsi, pour les princes grands dignitaires, l'insigne de fonction, que l'on retrouve donc sur toutes les armoiries des princes en question, est « un chef d'azur semé d'abeilles d'or ». Les fonctions militaires ont également leur règlement. Les armoiries des comtes militaires sont ainsi « fond chef de gueule semé d'étoiles d'argent », tandis que celles des barons militaires, « de gueules à l'épée haute en pal d'argent ».
Des insignes particuliers sont également prévus pour les comtesses veuves de militaires (« un écusson d'or en abîme à l'épée en pal et renversée, de sable »), ainsi que pour les baronnes veuves de militaires : « un écusson en abîme d'argent à l'épée en pal renversé d'azur ». La baronne de Marboeuf[100], veuve du gouverneur de la Corse, peut ainsi arborer cet insigne sur ses armoiries :

> « Écartelé : aux 1er et 4e, d'azur à deux épées, renversées en sautoir d'argent ; aux 2e et 3e, contre écartelé de gueules et d'or ; et sur le tout : des baronnes veuves de militaires »[101].

Enfin, les chevaliers de l'Empire ont également, selon ce règlement héraldique, des insignes particuliers, selon la décoration qui leur a permis de devenir chevalier. Les légionnaires ont ainsi sur leurs armes « une pièce honorable de gueules chargé d'une croix d'argent à cinq doubles branches sans ruban ni couronne » ; tandis que les membres de l'ordre de la Réunion ont « une pièce honorable d'azur chargé d'une étoile à douze rais d'or » ; et ceux de la Couronne de fer, « une pièce honorable de sinople chargé d'une couronne de fer ».

---

[99] N. Gotteri, *Noblesse d'Empire…*, p. 118.
[100] Baronne de l'empire par lettres patentes du 19 juin 1813.
[101] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 294.

Les chevaliers de la Légion d'honneur sont nombreux, mais ceux des autres ordres sont plus rares. L'armorial du Premier Empire cite ainsi les armoiries d'un chevalier de l'ordre de la Couronne de fer, Brivio[102] :

> « D'azur à deux pattes de lion d'or coupée de gueules et posées en sautoir, à la fasce de sinople chargée d'une couronne d'argent »[103] ;

Ainsi qu'un chevalier de l'ordre de la Réunion, le capitaine de frégate Dibbetz[104] : « De gueules à trois besants d'argent ; à la champagne d'azur chargée du signe des chevaliers de la Réunion »[105].

b. Une héraldique guerrière

Les militaires de l'Empire expriment donc leurs qualités guerrières par les signes intérieurs de leurs écus, qui rappellent leurs différentes fonctions et récompenses militaires comme leurs titres nobiliaires, mais également par les meubles qu'ils ajoutent à leurs armoiries, avec l'accord du conseil du Sceau des titres.

En effet sous l'Empire, les meubles militaires foisonnent sur les écus, et témoignent de l'anoblissement personnel par le service des armes.

Plusieurs phénomènes s'observent alors. Tout d'abord, les meubles orientaux, ou se référant aux pays et coutumes orientaux sont extrêmement fréquents, signalant que le détenteur de ces armes s'est illustré durant la campagne d'Égypte.

Les pyramides, les crocodiles ne sont donc pas rares, comme dans les armes du général Saint-Hilaire[106]- « Tiercé en bande : d'or à une pyramide de sable ; de gueules au signe des chevaliers légionnaires ; et d'argent à un crocodile d'azur »[107] -, ou dans celles du général Friant[108] : « coupé : au 1er parti, des comtes militaires, et de gueules à la pyramide d'or, maçonnée de sable ; au II, de sable à quatre têtes de cheval d'argent »[109].

---

[102] Chevalier de l'empire par décret de 1811, chevalier de la couronne de fer.
[103] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 425.
[104] Chevalier de l'empire par lettres patentes du 19 décembre 1809.
[105] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 179.
[106] Chevalier de l'Empire par lettres patentes du 26 octobre 1808.
[107] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 219.
[108] Comte de l'Empire par lettres patentes du 2 février 1809.
[109] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 210.

Le duc de Padoue[110], quant à lui utilise même le sphinx :

> « Ecartelé : aux 1er et 4e d'argent à la croix treillissée et ombrée d'azur ; aux 2e et 3e d'or au sphinx égyptien portant en barre un étendard turc à trois queues, le tout de sable, et soutenu de gueules ; au chef des ducs de l'Empire »[111].

Pour les autres soldats, les meubles militaires sont divers et variés, même si plus classiques. Il peut s'agir d'armes blanches, comme pour le colonel Bougault[112]

> - « D'azur à deux baïonnettes en sautoir d'argent, chargées d'une épée en pal d'or et surmontées chacune d'une étoile d'argent ; au comble chargé d'un lion passant de sable ; au franc-quartier des barons militaires »[113]-,

Ou d'armes à feu, pour le général Pouget[114] : « D'azur à la barre d'argent chargée de trois grenades de sable, enflammées de gueules, et accompagnée de deux étoiles d'or ; au franc-quartier des barons militaires »[115].
Le cor est également très répandu, ici pour le général Lefebvre des Nouettes[116] :

> « Écartelé : au 1er, des comtes militaires ; au 2e, d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, portant en étendard de même ; au 3e, de sable au pin d'or surmonté d'une étoile du même et accosté à ce senestre d'un lion d'argent rampant contre le fût de l'arbre ; au 4e, de sinople au cor de chasse d'or, traversé par un badelaire d'argent, la poignée d'or, la pointe en haut et posé en bande »[117].

Parfois ces meubles représentent plus précisément une arme ou un corps. Ainsi les armoiries font la différence entre un bonnet de grenadier, un bonnet de hussard, ou, pour le général Baraguey d'Hilliers[118], un casque de dragon :

---

[110] Duc de Padoue par lettres patentes du 24 avril 1808.
[111] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 77.
[112] Baron de l'empire par lettres patentes du 22 mars 1814.
[113] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 110.
[114] Baron de l'empire par lettres patentes du 12 novembre 1811.
[115] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 349.
[116] Comte de l'empire par lettres patentes du 10 septembre 1808.
[117] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 273.
[118] Comte de l'Empire par lettres patentes du 16 septembre 1808.

> « Écartelé : au 1er, des comtes militaires ; au 2e, d'argent à un cheval cabré de sable ; au 3e, de gueules semé d'étoiles d'argent ; au 4e, d'azur à un casque de dragon d'or, à la crinière de sable »[119].

De même, les artilleurs portent sur leurs armes le canon par lequel ils servent, sur le modèle du général Pernety[120] :

> « Écartelé, aux 1er et 4e, d'or à la tour crénelée d'argent, ouverte et maçonnée de sable, sommée à dextre d'un pavillon d'argent ; au 2e, des barons militaires ; au 3e, de gueules au canon d'or mouvant de dextre, accosté à senestre d'une pile de boulets d'argent, et surmonté de trois étoiles d'argent en fasce »[121].

Et les marins veulent que leur bateau, une ancre, ou un gouvernail, illustre leurs faits d'armes. Pour l'amiral Ganteaume[122], il en est donc ainsi :

> « D'azur à la frégate pavoisée aux couleurs françaises, adextrée d'une frégate du même plus petite et senestrée d'un brick, soutenus d'une mer en champagne, wle tout d'argent, surmonté d'une étoile aussi d'argent, chargée d'un **B** de gueules ; au franc-quartier des comtes militaires, entouré d'une filière d'argent »[123].

Pour d'autres, la représentation de leur arme est très concrète et compréhensible, comme pour le colonel Marbot[124] :

> « D'azur au hussard, monté, armé, équipé et galopant d'argent, adextré en chef d'une étoile d'or, et soutenu d'une champagne de gueules, chargée du signe des chevaliers légionnaires »[125].

Cette représentation est parfois plus symbolique. Ainsi les dragons ailés sont nombreux sur les armoiries des soldats servant dans la cavalerie lourde. C'est le choix que fait le colonel Farine[126], du 14e régiment de dragons :

---

[119] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 84.
[120] Baron de l'empire par lettres patentes du 21 novembre 1810.
[121] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 337.
[122] Comte de l'Empire par lettres patentes du 10 juillet 1810.
[123] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 213.
[124] Chevalier de l'empire par lettres patentes du 12 novembre 1811, baron de l'empire par décret impérial du 28 septembre 1813.
[125] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 294.
[126] Chevalier de l'empire par lettres patentes du 28 janvier 1809.

> « D'or au chevron de gueules, chargé du signe des chevaliers légionnaires, accompagné en chef de deux dragons affrontés de sable, ailés d'azur, et en pointe d'un sabre de dragon, la pointe haute accosté de deux molettes, le tout d'or[127] ».

Sur ce modèle, les meubles eux-mêmes sont parfois très abstraits : le chêne du guerrier, l'étoile de l'élite, et des généraux, le cep de vigne du commandement, ou les lauriers du général Claparède[128] :

> « Coupé : au 1er parti, des comtes militaires et de gueules à trois étoiles d'argent en pal ; au 2e, d'or à un casque de sable, rehaussé d'or, panaché et garni de gueules, soutenu de deux branches de laurier de sinople, croisées en sautoir par les tiges »[129].

Enfin, certains meubles représentent des évènements très concrets et factuels, comme la remise d'une arme d'honneur, ou encore la participation à une bataille avec un pont.
Les armes du général d'Allemagne[130] illustrent ainsi la forteresse d'Erhenbreistein, prise par le général en 1799, et le pont de Lodi que le général franchit le premier avec ses grenadiers :

> « Coupé : au 1er parti, d'azur à la tour crénelée de trois pièces d'or ajourée et maçonnée de sable et des barons militaires ; au 2e d'or au pont de sable de quatre arches soutenu d'une rivière en champagne de sinople »[131].

Tous ces symboles sont parfois mélangés, comme pour le général Belliard[132], qui se distingue dans la campagne d'Égypte, puis dans la réserve de cavalerie :

> « Écartelé ; au 1er, des comtes militaires ; au 2e, de gueules aux ruines d'argent ; au 3e, de gueules à un palmier terrasse adextré d'une pyramide et senestré de deux autres d'argent ; au 4e, d'or à un cheval cabré en bande et soutenu de sable »[133].

---

[127] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 197.
[128] Comte de l'Empire par lettres patentes du 29 juin 1808.
[129] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 146.
[130] Baron de l'Empire par lettre patentes du 19 juin 1813
[131] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 73.
[132] Comte de l'empire par lettres patentes du 9 mars 1810.
[133] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 94.

Ces accumulations conduisent parfois, pour les plus grands guerriers de l'Empire, qui ont participé à la totalité des campagnes, à l'édification d'armoiries très chargées. C'est le cas du général Junot[134],

> « Écartelé : au 1er, de sable à trois corbeaux d'argent, 1.2, et à trois étoiles du même, posées 2.1, d'azur au palmier d'or, soutenu d'un croissant d'argent ; au 3e, d'azur au vaisseau d'or, voguant sur une mer d'argent ; au 4e, de sable au lion d'or, chargé d'une épée haute d'argent, posée en pal ; au chef des ducs de l'empire »[135],

Ou encore du général Rapp[136] :

> « Écartelé : au 1er, des comtes militaires ; au 2e, de gueules au vol ouvert d'or, surmonté de trois étoiles d'argent, 2.1 ; au 3e, de gueules au cavalier, monté, armé, cuirassé et casqué à l'antique, d'or, soutenu d'une terrasse de sinople et surmonté d'un comble d'or, au lion passant de sable, lampassé de gueules ; au 4e, d'azur au palmier d'or, terrassé de sable, brochant sur un crocodile passant d'argent et accosté d'un ibis d'or, tenant dans son bec un serpent de même »[137].

3. Les veuves et orphelins de la victoire

a. Prendre en charge les veuves et orphelins

> « Les braves qui, de notre côté, sont restés sur le champ d'honneur, sont morts d'une mort glorieuse : c'est la mort des vrais soldats. Leurs familles auront des droits constants à notre sollicitude et à nos bienfaits »[138].

Cette proclamation à l'armée, datée du 16 février 1807, illustre la politique napoléonienne en ce qui concerne la mort des braves. Soucieux d'attribuer une récompense posthume, ou désireux de s'attirer des sujets fidèles et méritants, l'Empereur s'engage à s'occuper des familles de ceux qui sont morts au champ d'honneur.

---

[134] Duc d'Abrantès par décret impérial et lettres patentes du 15 janvier 1809.
[135] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 251.
[136] Comte de l'empire par lettres patentes du 28 janvier 1809.
[137] P. Lamarque, *L'héraldique napoléonienne…*, p. 356.
[138] Proclamation à l'armée, 16 février 1807, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p.328.

Ce souci porté au sort des enfants des soldats morts pour la Patrie remonte au Consulat. Ainsi, l'article 86 de la Constitution de l'an VIII annonce :

> « La Nation française déclare qu'il sera accordé des pensions à tous les militaires blessés à la défense de la patrie, ainsi qu'aux veuves et aux enfants des militaires morts sur le champ de bataille ou des suites de leurs blessures »[139].

Les arrêtés des consuls sont ensuite nombreux[140] pour rappeler le paiement de ces pensions et secours.
Cette politique connaît naturellement son apogée après d'Austerlitz, et les décrets adjoints à l'ordre du jour du 3 décembre 1805 déclarent :

> « Les veuves des généraux morts à la bataille d'Austerlitz jouiront d'une pension de 6 000 francs leur vie durant ; les veuves des colonels et des majors, d'une pension de 2 400 francs ; les veuves des capitaines, d'une pension de 1 200 francs ; les veuves des lieutenants et sous-lieutenants, d'une pension de 200 francs »

et

> « nous adoptons tous les enfants des généraux, officiers et soldats français morts à la bataille d'Austerlitz. Ils seront entretenus et élevés à nos frais ; les garçons dans notre palais impérial de Rambouillet, et les filles dans notre palais impérial de Saint-Germain. Les garçons seront placés, et les filles mariées par nous. Indépendamment de leurs noms de baptême et de famille, ils auront le droit d'y adjoindre celui de Napoléon »[141].

L'Empereur prend donc la responsabilité d'élever, aux frais de l'État, les enfants de ses soldats victorieux. En même temps qu'il leur rend hommage, il contribue à créer une nouvelle élite pour les générations suivantes, et immortalise une bataille :

> « Les généraux, officiers et soldats qui ont laissé la vie lors de la victoire qui a terminé la campagne de 1805 et gagné la guerre de la troisième coalition

[139] Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799), article 86, cité dans *Code général français… volume 1,* p. 132.
[140] Arrêté du 4 brumaire an IX (26 octobre 1800), « qui ordonne le paiement de pensions et secours accordés à des veuves et enfants infirmes ou orphelins de militaires » ; arrêté du 2 frimaire an XII (24 novembre 1803), « portant que le ministre du trésor public fera payer, à titre de pensions, une somme de deux mille sept cent quatre-vingt-quinze francs soixante-dix-neuf centimes à des veuves et enfants orphelins de défenseurs de la patrie. » etc.
[141] 33e *Bulletin de la Grande Armée*, 7 décembre 1805, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 222.

> survivront donc à travers leurs enfants, adoptés par Napoléon lui-même, et qui s'engage à assurer leur avenir »[142].

Cette volonté de s'occuper des orphelins de ses soldats victorieux se retrouve tout au long des campagnes de l'Empire :

> « Voulant donner à la famille du général comte de Saint-Hilaire un témoignage de l'estime que vous portiez à cet officier distingué qui est mort au champ d'honneur, nous avons jugé convenable que le titre et la dotation que nous lui avions accordés passent à son neveu le sieur Saint-Hilaire, l'un de nos pages »[143].

Sur ce modèle, il est prévu que cette mesure, concernant les transmissions des dotations, soit étendue à ceux qui sont morts sans héritiers :

> « Sa Majesté, voulant traiter favorablement les familles des Généraux, Officiers et Soldats, morts sur le champ de bataille dans la présente guerre, a autorisé son Conseil du sceau des titres à lui proposer, pour ceux qui n'auraient pas laissé d'enfants mâles, la transmission des titres et dotations qui leur auraient été accordés de leur vivant, au premier mâle né de leur fille ainée, et s'ils n'avaient pas laissé de fille, au premier fils né de leurs frères et actuellement existant. MM. les Chefs d'état-major s'empresseront de faire dresser des états, sur lesquels seront inscrits les noms, prénoms, âges, grades, lieux de naissance des militaires désignés ci-dessus. Ces états seront visés par les Inspecteurs aux revues »[144].

L'Empereur s'accorde donc le droit de déroger aux règles normales de transmission, pour permettre aux orphelins de guerre de survivre et de continuer à faire vivre le souvenir de leurs pères.

b. Assurer l'éducation des orphelins de guerre

C'est pour répondre à ce premier décret suivant la bataille d'Austerlitz que Napoléon crée les maisons d'éducation de la Légion d'honneur, destinées à accueillir les enfants

[142] P.-N. Caland-Jackson, *La politique sociale napoléonienne…,* p. 334.
[143] Napoléon I[er], et al. *Correspondance générale. IX…,* lettre 21219 à Cambacérès (13 juin 1809), p. 707.
[144] Service hist. Défense, GR2C 96, ordre du jour impérial, 15 août 1809.

pauvres des titulaires de la Légion d'honneur : « Il sera établi des maisons d'éducation pour les filles des membres de la Légion d'honneur. »[145]

Une première maison est installée dans le château d'Écouen, et par décret du 25 mars 1809, une deuxième doit ouvrir dans le cloître de l'ancienne abbaye royale de Saint Denis. À ces maisons d'éducations, viennent s'ajouter, à partir de juillet 1810, des maisons d'orphelines de la Légion d'honneur, qui accueillent les orphelines des récipiendaires de la décoration, quel que soit leur grade et qui sont tenues par des religieuses de la congrégation de la Mère de Dieu :

> « Il est créé six maisons ou couvents destinés à recueillir et à élever les orphelines dont les pères sont morts officiers ou chevaliers de la Légion d'honneur, ou à notre service, dans quelque grade que ce soit, pour la défense de l'État, ou dont les mères étant mortes les pères sont appelés pour notre service hors de l'empire »[146].

Ces différentes initiatives permettent à l'Empereur de s'acquitter de la dette qu'il a envers eux suite à leur sacrifice, mais également d'instruire la future génération selon les valeurs mises en avant par la Légion d'honneur : « Là encore, la Légion d'honneur affirmait sa vocation normalisatrice »[147].

c. La formation des futurs soldats de la victoire

La gestion des orphelins et fils des membres de la Légion d'honneur est différente en ce qu'elle a pour vocation de former les futurs cadres, civils et militaires de l'Empire. Sous l'Ancien Régime, déjà, des écoles[148] prennent la responsabilité d'éduquer les enfants des militaires morts, et les préparent, le plus, souvent à embrasser la même carrière que leurs pères.

---

[145] Décret impérial du 15 décembre 1805, relatif à l'établissement des maisons d'éducation des filles des membres de la Légion d'honneur, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 575.
[146] Décret impérial du 15 juillet 1810, relatif à la création des maisons d'orphelines de la Légion d'honneur, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 580-582.
[147] N. Petiteau, « Légion d'honneur et normes sociales », dans *La Fabrique de l'honneur…,* p.17-30.
[148] En 1773, ouverture à Paris d'une école qui prend, en 1788, le nom d'Ecole des orphelins militaires ; en 1788, création par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt d'une Ecole des enfants de l'Armée.

C'est encore une fois sous le Consulat que l'on légifère sur ce sujet, avec la création à Paris d'une Maison nationale des enfants de la Patrie : « le sacrifice suprême consenti par les pères donne aux fils le droit d'être assistés »[149].

Sous l'Empire, les orphelins des soldats et officiers de l'armée napoléonienne ont plusieurs solutions, centrées sur l'apprentissage du métier des armes : ainsi les enfants de troupe font leur apprentissage dans les régiments, sous la responsabilité d'un sous-officier, jusqu'à leurs seize ans, âge auquel ils s'engagent.

Cette politique s'illustre également dans la gestion des vélites hollandais, attachés au roi Louis. Après l'annexion de la Hollande à l'Empire, ces « orphelins âgés de douze à seize ans dont le père est mort au champ d'honneur »[150], devaient être affectés à la Marine, mais l'Empereur décide finalement de les faire entrer dans la Garde impériale :

> « S'adressant aux soldats de la Vieille Garde, il leur dit qu'ils seront désormais les pères de ces enfants, qui deviendront, comme eux des braves, en imitant leur exemple. S'adressant ensuite aux vélites qui sont désormais les Pupilles de la Garde, il leur dit qu'il leur confie une grande responsabilité et espère qu'avec l'exemple de leurs aînés, ils seront dignes de leurs nouveaux pères »[151].

Les enfants des sous-officiers et officiers morts au champ d'honneur, quant à eux, peuvent tenter d'entrer dans les écoles militaires, pour se former à reprendre la mission confiée par l'Empereur à leurs pères défunts : défendre l'Empire, par la victoire.

Napoléon, en réinstaurant l'hérédité des titres, de victoire, à certaines conditions, et en se chargeant d'instruire les filles et fils de ses combattants morts, selon les valeurs de la Légion d'honneur, et dans l'objectif d'en faire de futurs sujets fidèles de l'Empire, contribue encore davantage à créer un groupe social regroupant les soldats victorieux, et leur descendance.

[149] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…*
[150] P.-N. Caland-Jackson, *La politique sociale napoléonienne…,* p. 356.
[151] P.-N. Caland-Jackson, *La politique sociale napoléonienne…,* p. 356-357.

> « Napoléon ne travaillait point pour le présent, mais pour les siècles. Pour attacher à sa dynastie les fils de ceux qui s'étaient distingués sous son règne, il les marquait à son sceau, il leur imprimait son signe, il les rendait, jusque dans leur postérité la plus reculée, dépendants de lui »[152].

Par le retour à une élite nobiliaire, et la création de véritables ordres de mérite, Napoléon crée une collectivité militaire et victorieuse, dont le moteur est l'honneur, et la vertu le mérite. De ce fait, il prépare la consolidation de sa dynastie, et prétend organiser une nouvelle société, basée sur la récompense et la victoire, et toute dévouée à son régime. Ce sont des véritables lignées de vainqueurs que cette noblesse doit constituer, dans le cadre de la politique nationale de gloire.

Cette nouvelle élite est en effet indispensable à la conservation, et à la consolidation de la nouvelle dynastie en construction. Ainsi, certains, comme Cambacérès, sont, dans la lignée des idées de 1789, contre le principe de l'hérédité, mais l'archichancelier « conçoit qu'à partir du moment où le concept d'hérédité est introduit par l'établissement d'une famille régnante, celle-ci ne doit pas rester seule, car trop fragile »[153]. Par l'instauration de cette transmission, foncière et presque nobiliaire, se crée une « responsabilité des descendants de ceux qui ont par leur mérite apporté dans leur famille ce titre »[154].

En donnant ainsi une prépondérance pareille à l'armée, aux soldats victorieux, aux membres de la Légion d'honneur, Napoléon décide donc d'instituer la guerre, la conquête et la victoire, comme pilier de sa nouvelle dynastie.

[152] F. Masson, « Les hochets de la vanité », dans *Jadis…*, p. 199.
[153] L. Chatel de Brancion, *Cambacérès…*, p. 461.
[154] L. Chatel de Brancion, *Cambacérès…*, p. 464.

Chapitre VIII. Le drapeau : symbole de victoire, support de récompense, signe de fidélité

« Votre Excellence veut que lavant ce drapeau

Plein de sang dans le bas, et de ciel dans le haut,

-Puisque le bas trempa dans une horreur féconde,

Et que je haut baigna dans les espoirs du monde, -

Votre Excellence veut, n'est-ce pas ? qu'en effaçant

Cette tache de ciel, cette tache de sang.

Et n'ayant plus aux mains qu'un linge sans mémoire,

J'offre à la Liberté ce linceul dérisoire »[1].

C'est ainsi que répond le roi de Rome à Metternich, lorsque ce dernier lui déclare que la suppression du drapeau tricolore serait une condition *sine qua non* à son rétablissement sur le trône impérial.

À l'épopée impériale correspond en effet le drapeau bleu, blanc et rouge, qui devient, sous l'impulsion de Napoléon, le drapeau rayé aux trois couleurs.

Symbole de l'Empire, avec l'aigle qui lui est jointe, cet emblème accompagne les armées sur les champs de bataille, et vers la victoire. C'est cette victoire qui légitime d'ailleurs la remise, par l'Empereur lui-même, du drapeau que chaque soldat de la Grande Armée doit s'engager, sur son honneur, à respecter, et à protéger au péril de sa vie.

Avec Napoléon, et pour la première fois, le drapeau national devient également une récompense, et un support de récompense, pour les armées victorieuses. En effet, « de même qu'il distingue les hommes, Napoléon singularise les régiments en ornant leurs drapeaux »[2].

[1] E. Rostand, *L'Aiglon…*, Acte III, scène III, v. 1679-1686.
[2] J. Morvan, J. Garnier, *Le soldat impérial…,* p. 450.

A. L'emblème de l'Empire

1. Du drapeau de la République à l'emblème de l'Empire

a. De nouveaux emblèmes

Avec l'avènement de l'Empire, la nécessité de nouveaux emblèmes se fait sentir, et c'est le décret du 21 Messidor an XII (10 juillet 1804)[3], qui annonce à la fois le couronnement du nouvel empereur, les prestations de serment – « La prestation de serment et le couronnement de l'Empereur auront lieu le 18 brumaire prochain »[4], et la remise de nouveaux drapeaux à tous les régiments.

Le nouvel emblème doit être du même modèle que sous le Consulat, mais en substituant des inscriptions impériales aux inscriptions républicaines.

Le 27 juillet 1804, Napoléon décide qu'une aigle en bronze dorée serait placée sur le sommet de la hampe des nouveaux drapeaux, étendards et pavillons :

> « L'aigle, éployée, telle qu'elle se trouvera sous le sceau de l'Empire, sera placée sur la sommité du bâton, de la même manière que la portaient les Romains. On attacherait au-dessous le drapeau à la distance où se trouvait le Labarum. Il aurait beaucoup moins d'étendue que les drapeaux actuels qui sont très embarrassants et serait de trois couleurs comme ceux-ci. L'étendue du drapeau pourrait être ainsi réduite de moitié. On y lirait ces mots : *l'Empereur des Français à tel régiment.* L'aigle constituerait essentiellement le drapeau[5] dont on pourrait changer l'étoffe lorsque son état l'exigerait »[6].

C'est désormais l'aigle, et non plus la soie qui constitue l'enseigne : l'Empire et l'armée sont alors profondément liés, par un symbole identique à protéger.

---

[3] Décret impérial sur la prestation de serment et le couronnement de l'Empereur, 21 Messidor an XII (10 juillet 1804).

[4] Décret impérial sur la prestation de serment et le couronnement de l'Empereur, 21 Messidor an XII (10 juillet 1804), article 1er.

[5] Le drapeau modèle 1804 : taffetas de soie, quatre-vingt-un centimètres, losange blanc central dans un carré encadré de quatre triangles de couleur alternée rouge et bleue, sans franges ni cravates ; des couronnes de lauriers dans les triangles avec le numéro du régiment ; dans le losange blanc, l'inscription du don de l'Empereur ; au revers, « VALEUR ET DISCIPLINE » et l'indication du bataillon ou de l'escadron. Au sommet, aigle en bronze doré à l'or de vingt centimètres et tenant dans sa serre droite le faisceau de Jupiter sans foudre ; sur le caisson, le numéro du régiment.

[6] 27 juillet 1804, courrier de Napoléon.

b. La remise des aigles

L'Empereur seul peut remettre ces emblèmes

> – « S.M. a remarqué ce matin à la Parade un régiment qui avait un aigle qui lui a été envoyé ; S.M. m'ordonne d'écrire à Votre Excellence que son intention n'est pas que les aigles soient envoyés aux régiments, l'Empereur se réservant de les donner »[7]-

ce qui a déjà été spécifié par un ordre du jour :

> « D'après un décret du 25 décembre 1811, et les ordres de l'Empereur, aucun corps ne peut avoir pour enseigne l'aigle française, s'il ne l'a reçue des mains de Sa Majesté, et s'il n'a prêté le serment, par ses députés, de mourir pour la défendre »[8].

Une cérémonie est donc organisée pour la distribution des nouveaux drapeaux à l'armée impériale.

Celle-ci se déroule en deux temps : chaque députation[9] de régiments a en effet la mission d'apporter un drapeau de son corps à échanger avant d'en recevoir un nouveau. Jean-Baptiste Barrès raconte cette cérémonie :

> « Nous nous levâmes avant le jour pour nous rendre au Champ-de-Mars, où nous étions établis dès 8 heures du matin, pour recevoir nos aigles, et entourer le trône de tout l'éclat que la troupe prête à ces cérémonies. De grands préparatifs avaient été faits, pour donner à cette nouvelle consécration toute la majesté, toute la pompe qu'exigeaient une aussi imposante solennité. En même temps que nous, les autres régiments de la garde, les troupes en garnison à Paris et celles qui étaient arrivées pour assister au sacre, les députations des gardes nationales de France et de toutes les armes de l'armée de terre et de mer, vinrent prendre leur place de bataille. Le Champ-de-Mars, tout vaste qu'il est,

[7] Service hist. Défense, Division de la symbolique de l'Armée de Terre, 1D, lettre du général Clarke à l'Empereur, 22 mars 1812.
[8] Service hist. Défense, Division de la symbolique de l'Armée de Terre, 1D, ordre du jour impérial concernant le décret du 25 décembre 1811, 12 février 1812.
[9] Une députation comprenait le chef de corps, et, pour l'infanterie, quatre officiers et dix sous-officiers et soldats par bataillon, et, pour les troupes à cheval, quinze officiers, sous-officiers et cavaliers par unité.

> ne pouvait contenir tout ce qui avait été convoqué ou qui était venu volontairement, pour recevoir et jurer fidélité au drapeau qu'on devait distribuer dans cette grande journée. Après la remise des aigles à chaque chef de corps et la prestation de serment, le défilé commença »[10].

Les députations sont ensuite accueillies avec faste par les différents corps, comme c'est ici le cas pour le retour des envoyés du Champ de Mars au camp de Boulogne :

> « À midi, les généraux commandant l'infanterie, la cavalerie le corps impérial de l'artillerie et celui du génie, réuniront leurs troupes dans la plus grande tenue pour recevoir les Drapeaux, guidons et étendards, qui, aussitôt leur arrivée, seront salués de quinze coups de canon par la batterie Impériale, le fort Napoléon, la tour d'Ambleteuse et celle de Crouy »[11].

Le faste de ces remises des nouveaux emblèmes de l'armée impériale, tout comme « la nouvelle dédicace portée sur les étoffes ont largement contribué à donner tout un symbolisme où se mêlent l'Empereur, la Nation, l'Honneur et l'esprit de corps »[12].
Après ces remises, chaque nouveau soldat qui arrive dans un régiment apprend la loyauté à l'emblème impérial. Ainsi Bertrand raconte que lors de son incorporation, il est formé aux devoirs du soldat. Et le 4e en est : « Ne jamais perdre de vue le drapeau, c'est le point de ralliement, la gloire, la France »[13].

2. Le corps et son drapeau

a. Le drapeau : le symbole de l'esprit de corps

Les soldats sont alors prêts à tout pour leurs drapeaux, à le défendre, jusqu'à la mort s'il le faut :

> « Mais les dominant tous, comme jadis sur le champ de bataille, flottent les drapeaux et étendards. Ils demeurent, par excellence les emblèmes. Emblème de la troupe rassemblée ou ralliée sous ses plis, emblèmes des faits d'armes

[10] J.-B Barrès, *Souvenirs d'un officier…,* p. 31-32.
[11] Service hist. Défense, GR2C 12, ordre du jour, 30 frimaire an XIII (21 décembre 1804).
[12] P. Charrié, *Drapeaux et étendard…*, p. 107-108.
[13] V. Bertrand, *Mémoires du Capitaine Bertrand…*, p. 12.

> innombrables dont leur défense ou leur conquête ont été les prétextes. Emblème du chef de guerre ou du souverain. Emblème d'une cause. Emblème final d'une patrie »[14].

L'esprit de corps se développe autour de cet emblème et peut être illustré par le récit des retrouvailles entre le 76e régiment d'infanterie et ses anciens drapeaux.
En effet, après Elchingen (14 octobre 1805), le maréchal Ney est envoyé par l'Empereur pour conquérir le Tyrol. Le 7 novembre, son corps occupe Innsbruck. En inspectant l'arsenal de la ville, un officier du régiment reconnaît les emblèmes perdus, parmi les trophées recueillis par les Autrichiens. Le maréchal Ney raconte la scène à l'Empereur, qui décide de donner une mention spéciale à ce récit dans le 25e *Bulletin de la Grande Armée*:

> « À tous ces trophées de gloire est venue se joindre une scène qui a touché l'âme de tous les soldats. Pendant la guerre dernière, le 76e régiment de ligne avait perdu deux drapeaux dans les Grisons ; cette perte était depuis longtemps pour ce corps le motif d'une affliction profonde. Ces braves savaient que l'Europe n'avait point oublié leur malheur, quoiqu'on ne pût en accuser leur courage. Ces drapeaux, sujets d'un si noble regret, se sont trouvés dans l'arsenal d'Inspruck, un officier les a reconnus ; tous les soldats sont accourus aussitôt. Lorsque le maréchal Ney les leur a fait rendre avec pompe, des larmes coulaient des yeux de tous les vieux soldats. Les jeunes conscrits étaient fiers d'avoir servi à reprendre ces enseignes enlevées à leurs aînés par les vicissitudes de la guerre »[15].

Cet épisode montre à la fois l'attachement que les hommes ont pour leur drapeau, même des années après les avoir perdus, l'honneur qu'ils attribuent à sa possession, le déshonneur associé à sa perte, et l'importance que le régime impérial accorde à ces preuves de loyauté et de fidélité à l'emblème.
Et le 25e *Bulletin* conclut ainsi le récit :

> « Le soldat français a pour ses drapeaux un sentiment qui tient de la tendresse. Ils sont l'objet de son culte, comme un présent reçu des mains d'une maitresse »[16].

[14] S. Andolenko, *Aigles de Napoléon contre drapeaux du Tsar…,* p. 13.
[15] 25e *Bulletin de la Grande Armée*, 16 novembre 1805, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 200.
[16] 25e *Bulletin de la Grande Armée*, 16 novembre 1805, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 200.

Les contemporains expriment également la joie de ce régiment d'avoir retrouvé son emblème, et à travers cela, le lien qu'il existe entre le corps, son drapeau, et la route vers la victoire :

> « Le 76e, qui avait perdu ses drapeaux dans les pays bas des Grisons, la campagne précédente, eut le bonheur de les retrouver à Inspruck. Ce fut une scène nouvelle et touchante, dirent les spectateurs de cette découverte, de voir tout un régiment pleurer de joie en embrassant les enseignes qui les avaient tant de fois guidées à la victoire, et que, par un revers de fortune, ils perdirent sur un champ de bataille »[17].

L'importance portée par les régiments à leur aigle est également visible à l'occasion de la campagne de Russie. Lors de la retraite, conserver son emblème est une tâche difficile, mais pour chaque régiment, « sauver les aigles demeura la préoccupation constante de tous »[18]. Certaines unités préfèrent ainsi les détruire ou les cacher plutôt que de prendre le risque qu'elles ne tombent entre les mains des ennemis russes.

b. Perdre son emblème : le déshonneur

En effet, l'honneur du régiment est perdu quand il perd l'aigle impériale. Il est établi, dans le décret concernant la cérémonie de remises de drapeaux au Champ-de-Mars que :

> « les drapeaux, étendards et guidons des corps seront remis à chaque bataillon ou escadrons. Ceux qui par les évènements de la guerre viendront à les perde, n'en recevront de pareil que par une décision directe de S.M rendue après qu'il aura été reconnu qu'ils n'ont pas été perdus par la faute du régiment. Les corps qui les auront perdus par leur faute n'en recevront point d'autres de l'Empereur »[19].

Le règlement concernant les pertes d'emblèmes est dont très strict dès le début de l'Empire. Si le drapeau est une récompense, sa perte peut ainsi devenir une réelle punition ainsi qu'une marque de déshonneur.

---

[17] A. Bigarré, *Mémoires du Gal Bigarré…,* p. 172-173.
[18] J. Regnault, *Les aigles impériales …,* p. 193.
[19] Service hist. Défense, Division de la symbolique de l'Armée de Terre, décret impérial du 21 messidor XII (10 juillet 1804), relatif à la prestation de serment et au couronnement de l'Empereur.

La perte de l'aigle accordée par l'Empereur est un réel drame pour le régiment fautif. Dès la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805), un bataillon perd son emblème.
C'est Bigarré, qui commande alors par intérim le bataillon du 4e régiment de ligne en question, et qui raconte cette perte :

> « Ce fut dans cette mêlée qu'un officier russe s'empara de l'aigle de ce bataillon, dans les mains d'un sergent-major nommé Saint-Cyr, qui avait reçu douze blessures sur la tête et sur le bras avant qu'on parvînt à lui enlever cette aigle. Deux de ses camarades qui l'avaient portée avant lui furent tués, l'un par la mitraille des Russes et l'autre d'un coup de pistolet. Le chef de bataillon Guy et dix officiers furent également tués ou blessés dans cette action ; moi-même, je reçus plus de vingt-cinq coups de sabre sur la tête, sur les bras et sur les épaules sans en être marqué autrement que par des meurtrissures. […] Par une méprise singulière, un des sous-officiers de mon premier bataillon ayant ramassé sur le champ de bataille une des aigles du 24e régiment d'infanterie légère, croyant que c'était celle de son bataillon, personne ne s'aperçut que la nôtre nous manquait »[20].

Ce n'est que le soir de la bataille, alors qu'il célèbre la victoire, que Bigarré apprend la terrible nouvelle : il est alors avec un officier ennemi, fait prisonnier, le colonel Solimath, qui est inconsolable de la perte de ses drapeaux. Bigarré exprime alors son soulagement de ne pas connaître un tel malheur quand la nouvelle lui parvient : « Un coup de poignard au cœur ne m'eût certainement pas fait plus de mal que ne m'en fit cette terrible nouvelle »[21].
L'Empereur l'apprend, et par ses remontrances, ajoute au déshonneur du bataillon :

> « Arrivé au 4e régiment de ligne, il m'ordonna de faire former le carré, et se mit au milieu avec tout son état-major, faisant face au centre du bataillon qui avait perdu son drapeau : « Soldats, dit-il à ceux de ce même bataillon, qu'avez-vois fait de l'aigle que je vous avais confiée ? Vous aviez juré qu'elle vous servirait de point de ralliement et que vous la défendriez au péril de votre vie » »[22].

[20] A. Bigarré, *Mémoires du Gal Bigarré…,* p. 176.
[21] A. Bigarré, *Mémoires du Gal Bigarré…,* p. 176.
[22] A. Bigarré, *Mémoires du Gal Bigarré…,* p. 176.

Bigarré raconte ensuite comment il a défendu ses hommes en expliquant qu'ils s'étaient tous battus pour défendre et garder cette aigle, et que l'Empereur devant ces propos, promet de leur donner une nouvelle aigle.
Saint-Chamans, dans ses mémoires, retrace, lui, l'intégralité du discours de remontrances impérial :

> « Où est-ce qu'est votre aigle ? Vous êtes le seul régiment de l'armée française à qui je peux faire cette question. J'aimerais mieux avoir perdu mon bras gauche que d'avoir perdu une aigle. Elle va être portée en triomphe à Pétersbourg, et, dans cent ans, les Russes la montreront avec orgueil. Les quarante drapeaux que nous avons à eux ne valent pas votre aigle. […] Je viens de voir bien des régiments qui n'ont presque plus d'officiers et de soldats dans les rangs, mais ils ont conservé leurs drapeaux, leur honneur, et vous ? […] Que ferez-vous pour réparer cette honte ? pour faire taire vos vieux camarades de l'armée qui diront, en vous voyant, voilà le régiment qui a perdu son aigle. Il faut qu'à la première occasion votre régiment m'apporte quatre drapeaux ennemis, alors je verrai si je dois lui rendre une aigle »[23].

Le régiment obtient finalement une autre aigle en novembre 1806, après avoir supplié l'Empereur de « l'envoyer le plus promptement possible dans une armée où il pourra trouver l'occasion de lui prouver qu'il a été plus malheureux que coupable »[24].
Le 4e de ligne n'est cependant pas le seul régiment à avoir perdu une aigle lors d'une bataille, mais c'est à cette occasion que la réaction de l'Empereur a été la plus dure : c'est une des premières fois que l'ennemi peut se targuer d'avoir un trophée de la Grande Armée, et cela à l'occasion d'une bataille dont la gloire est entachée par cette perte.

Lorsqu'un bataillon ou un régiment perd une aigle, il est alors nécessaire d'assurer l'Empereur que les soldats ont tout fait pour la défendre, afin de pouvoir conserver leur honneur, et d'être à nouveau récompensé par l'attribution d'un emblème.
Le maréchal Mortier demande ainsi une nouvelle aigle après Friedland, en insistant sur la bravoure du régiment qui l'a perdue et surtout sur le fait qu'elle n'est pas tombée aux mains de l'ennemi, déshonneur suprême :

---

[23] Saint-Chamans, cité dans S. Andolenko, *aigles de Napoléon contre drapeaux du Tsar…,* p. 109.
[24] Service hist. Défense, GR2C 10, lettre des officiers et sous-officiers du 1er bataillon du 4e de ligne, 27 décembre 1805.

> « Le 15e régiment d'Infanterie de ligne a eu une de ses aigles brisées par un boulet, à la bataille de Friedland, au moment où le colonel et quarante et un officiers de ce corps venaient d'être blessés ou tués, dans cette bataille. Quelques morceaux de l'aigle peuvent avoir été ramassés par les Russes sur le champ de bataille mais le porte-aigle étant tué, au milieu de trois cents soldats, les débris n'ont pu être recueillis. Le Maréchal Mortier atteste cette circonstance. J'ai en conséquence l'honneur de proposer à Votre Majesté de donner au 15e régiment de ligne une aigle en remplacement de celui que le canon a brisé »[25].

Dans cette circonstance, le régiment est rapidement doté d'une nouvelle aigle.
Le soutien d'un maréchal facilite ici la cause du régiment, mais quand ce soutien n'est pas possible, le régiment doit faire de son mieux pour attester de sa bravoure lors d'une perte d'emblème.
Ainsi, dans la nuit du 6 au 7 décembre 1812, le 4e régiment de cuirassiers perd son étendard, qui tombe du cheval du premier porte-aigle, qui ne le remarque que trop tard. Le conseil d'administration du régiment rédige alors un procès-verbal explicitant les faits, et l'innocence des soldats :

> « Le procès-verbal et la déclaration ci-joints peuvent assez faire connaître qu'il ne nous a point été enlevé, et que nous étions encore en mesure de la défendre, puisque quelques jours avant ce fâcheux évènement, le régiment a eu l'honneur de donner trois fois d'une manière assez distinguée, notamment à l'affaire de Borisow du 26 novembre et à celle de la Bérézina le 28. Nous étions assez fiers d'être l'un des régiments de l'armée qui eut conservé son aigle. Ce fâcheux évènement nous prive de cet honneur et malgré la certitude d'avoir toujours fait notre devoir, nous avons la douleur de ne plus posséder ce précieux témoignage de la bienveillance de Sa Majesté »[26].

Dans le rapport fait au ministre, il est ajouté que le régiment supplie

[25] Service hist. Défense, Division de la Symbolique de l'Armée de Terre, 1D, lettre de Berthier à l'Empereur, 21 janvier 1808.
[26] Service hist. Défense, Division de la Symbolique de l'Armée de terre, 2D, procès-verbal constatant la perte d'un étendard, adressé au ministre de la Guerre, septembre 1813.

> « Son Excellence de ne pas considérer le régiment comme indigne d'avoir une autre aigle et de vouloir bien lui en faire accorder une, qu'il défendra avec le même courage que la première et qu'il saura conserver »[27].

C'est en effet tout l'honneur du régiment qui est en jeu, ainsi que l'attestation de ces faits d'armes et sa participation aux victoires de la Grande Armée.

Cette crainte d'être déshonoré par la perte d'une aigle peut provoquer de réels conflits, comme celui qui oppose les 14e et 44e de ligne après la bataille d'Eylau (8 février 1807).

Le 44e de ligne perd en effet une aigle durant le combat, et réclame cet emblème, qui serait en la possession du 14e de ligne : le 1er bataillon du 44e n'a donc plus d'aigle, mais selon le major Maillet[28], le 14e l'aurait prise pour cacher que les troupes ennemies ont pris la leur. S'ensuivent de nombreux échanges de lettres entre Napoléon, les majors Maillet (du 44e) et Henriod[29] (du 14e), et le maréchal Berthier. Les hommes du 14e de ligne doivent alors prouver que l'aigle est bien la leur, en attestant de leur conduite à la bataille d'Eylau, de la prise de l'aigle par les Russes, et de leur honneur.

Après qu'un capitaine du 26e léger, revenu de captivité, assure avoir vu l'aigle du 44e à Königsberg, l'affaire est close, et le 44e ne reçoit pas de nouvel emblème. Mais cette affaire prouve que les soldats sont prêts à tout faire pour éviter le déshonneur de la perte de l'aigle que l'Empereur leur a confiée en témoignage de sa reconnaissance pour leur bravoure :

> « L'aigle du 9e régiment d'infanterie légère fut enlevée par l'ennemi ; mais à l'aspect de cet affront dont ce brave régiment allait être couvert pour toujours, et que ni la victoire ni la gloire acquise dans cent combats n'aurait lavé, les soldats, animés d'une ardeur inconcevable, se précipitent sur l'ennemi, le mettent en déroute et ressaisissent leur aigle »[30].

Durant les dernières campagnes de l'Empire, cependant, comme pour les distributions, les remises de nouvelles aigles pour remplacer les aigles perdues sont plus fréquentes, et les conditions pour les obtenir sont moins rigoureuses, ainsi :

---

[27] Service hist. Défense, Division de la Symbolique de l'Armée de Terre, 2D, rapport du bureau de l'inspection au ministre de la Guerre, 15 septembre 1813.
[28] Service hist. Défense, GR2C 38, lettre du major Maillet à l'Empereur, février 1807.
[29] Service hist. Défense, GR2C 38, lettre du major Henriod au maréchal Berthier, février 1807.
[30] 55e *Bulletin de la Grande Armée*, 29 janvier 1807, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 319.

> « Napoléon vint passer notre corps d'armée en revue : 3e, 5e et 11e, commandés par le duc de Tarente, maréchal Macdonald ; il remit un drapeau au 144e régiment de ligne qui l'avait perdu à la bataille de Lützen. Napoléon leur dit : « Officiers, sous-officiers et soldats, jurez de le défendre même au péril de votre vie, comme vous l'avez fait à la bataille à jamais mémorable de Lützen ; c'est en le perdant que votre régiment s'est couvert de gloire ; vous combattiez un contre six » Tous d'une voix unanime répondirent : « Sire, nous le jurons » »[31].

3. Drapeaux de l'Empire contre drapeaux ennemis : les trophées

a. Les drapeaux : des trophées guerriers

Si perdre un drapeau est un tel déshonneur, c'est parce qu'il représente la Nation, l'Empereur et ses soldats rassemblés derrière lui. Mais inversement, c'est alors un véritable fait d'éclat de prendre l'emblème des armées adverses, qui devient alors un trophée à part entière.
Et c'est en effet ce que l'Empereur demande aux régiments qui veulent regagner leur aigle perdue :

> « L'aigle d'un de nos bataillons du 18e régiment ne s'est pas retrouvée ; elle est probablement tombée entre les mains de l'ennemi. On ne peut en faire un reproche à ce régiment ; c'est, dans la position où il se trouvait, un accident de guerre ; toutefois l'Empereur lui en rendra une autre lorsqu'il aura pris un drapeau à l'ennemi »[32].

Les drapeaux sont alors de véritables trophées militaires, cités dans les différents récits de victoire, au même titre que les canons ou les prisonniers : « Depuis le commencement de la campagne, nous avons fait plus de 20 000 prisonniers, enlevé à l'ennemi trente pièces de canon et vingt drapeaux »[33]. Cités également dans les correspondances, comme signes

[31] P. Robineaux, *Soldats de Napoléon…,* p. 160.
[32] 58e *Bulletin de la Grande Armée*, 9 février 1807, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 326.
[33] 5e bis *Bulletin de la Grande Armée,* 15 octobre 1805, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 171.

de victoire : « « J'ai fait dans la campagne 140 mille prisonniers dont vingt mille de cavalerie. J'ai pris plus de 800 pièces de canon et 250 drapeaux et étendards »[34].
Ils sont également utilisés pour prouver de son bon droit à la victoire face aux armées adverses :

> « Qu'il [Bennigsen] nous montre une seule pièce de canon, un seul drapeau français, un seul prisonnier […] ; tandis que nous pouvons lui montre 6 000 prisonniers, 2 drapeaux qu'il a perdus à Pultusk, et 3 000 blessés qu'il a abandonné dans sa fuite »[35].

Ces drapeaux pris à l'ennemi sont ainsi étroitement associés au combat victorieux où ils ont été remportés :

> « Il est nécessaire que les drapeaux que nous avons pris et que porte la Garde entrent à Mayence avec pompe. On les fera emballer à Mayence et intituler : drapeaux pris aux batailles de Wachau, de Leipzig et de Hanau. J'en disposerai ensuite »[36].

La prise de trophées donne alors lieu à de véritable parades victorieuses, imposant matériellement la suprématie militaire de la Grande Armée :

> « Le général de division Beaumont a présenté aujourd'hui à l'Empereur cinquante nouveaux drapeaux et étendards pris à l'ennemi ; il a traversé toute la ville [Berlin] avec les dragons qu'il commande, et qui portaient ces trophées ; le nombre des drapeaux, dont la prise a été la suite de la bataille d'Iéna, s'élève en ce moment à deux cents »[37].

Ces puissants signes de victoire, l'Empereur tend donc à se les approprier, même pour les batailles qu'il n'a pas commandées, notamment en Espagne :

> « Je vous envoie les dernières dépêches reçues d'Espagne, accusez-en la réception au roi et au général Suchet, faites connaître au roi que les drapeaux pris par mes troupes aux batailles de Medellin, d'Ocana etc. doivent être envoyés

[34] Napoléon I[er] et al, *Correspondance générale. VI…*, lettre 13593 à Joseph roi de Naples (16 novembre 1806), p. 1154.
[35] 51[e] *Bulletin de la Grande Armée*, 14 janvier 1807, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 314-315.
[36] Napoléon I[er] et al, *Correspondance générale. XIII…*, lettre 36873 au général Drouot, aide-major général de la garde impériale (1[er] novembre 1813), p. 830.
[37] 25[e] *Bulletin de la Grande Armée*, 2 novembre 1806, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 271.

> en France pour m'être présentés et servir à orner les monuments français. Vous écrirez la même chose au duc de Dalmatie »[38].

Symboles de victoires, les drapeaux trophées sont également la preuve de la défaite des armées adverses, notamment quand il s'agit d'emblèmes pris à des corps réputés. Dans ces cas-là, cette appartenance est célébrée et vantée :

> « On a dit dans le 5e Bulletin, qu'on avait pris 25 à 30 drapeaux ; il y en a jusqu'ici 45 au quartier-général. Il est probable qu'il y en aura plus de 60. Ce sont des drapeaux donnés par le grand Frédéric à ses soldats. Celui du régiment des gardes, celui du régiment de la Reine, brodé des mains de cette princesse, se trouvent au nombre »[39].

Ce procédé de célébration de la défaite adverse fonctionne également contre les Français. Après Baylen, les Espagnols voient ainsi certains de leurs emblèmes orner de l'inscription « Aux vainqueurs des vainqueurs d'Austerlitz ».

À la fin de la période, un phénomène est constaté : les aigles sont moins nombreuses au combat. En effet, les emblèmes ne sont pas facilement maniables lors des marches et des combats. Leur nombre est donc officiellement réduit :

> « J'ai l'honneur de vous prévenir, mon cher Général, sur la demande de M. le Maréchal duc d'Auerstaedt, l'Empereur approuve que tous les corps renvoient leurs aigles en France, excepté une qu'ils garderont en attendant qu'ils aient des enseignes, en conséquence : sa Majesté autorise les corps à faire faire pour chaque bataillon des enseignes très simples, sans devise et de dimensions du tiers de celles qu'ils avaient autrefois. Ces enseignes sont pour leur servir de ralliement ; elles n'auront aucune décoration de bronze, elles porteront seulement le n° du régiment et du bataillon ; il faut que les corps fassent très peu de dépense pour cela. Sa Majesté, se proposant d'en faire faire de très belles qu'elle leur donnera elle-même aussitôt qu'il sera possible »[40].

Cependant cette raison de praticité n'est sûrement pas la seule. Les armées adverses en font de même au même moment, et Napoléon les accuse de faire ce choix afin d'éviter que la Grande Armée ne leur prenne leurs emblèmes : « Nous n'avons pas pris de drapeaux

[38] Service hist. Défense, GR8C 36, lettre de l'Empereur au maréchal Berthier, 13 décembre 1809.
[39] 9e *Bulletin de la Grande Armée*, 17 octobre 1806, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 247.
[40] Service hist. Défense, GR2C 89, lettre du général Compas au général Gudin, 1er mai 1809.

parce que les Russes ont pris le parti, au moment du combat, de les envoyer à la réserve, et de ne plus en avoir »[41].

b. Le drapeau : une occasion de récompense

Véritables trophées guerriers, leur prise fait donc partie des actions d'éclat dignes d'être récompensées. Mais pour cela, encore faut-il s'assurer que ces drapeaux ont été pris dans les règles de la guerre et de l'honneur :

> « Général, il parait que les drapeaux arrivés hier de Stettin et de Posen n'ont pas été pris les armes à la main, mais qu'ils étaient déposés pendant la guerre, dans des villes de garnison par les corps auxquels ils appartenaient. […] Je crois devoir différer de les renvoyer avec une sorte de solennité, parce que j'ignore si Sa Majesté l'Empereur l'approuverait et je crains que cela n'enlève l'éclat du succès de la dernière victoire »[42].

Cependant, le drapeau donne lieu à une autre occasion de récompense. Après les batailles, les différents chefs de corps ou autres unités, doivent remettre à l'Empereur les trophées pris par leurs hommes.
Le soldat, ou l'officier qui est chargé de remettre ces drapeaux ennemis est sélectionné avec soin, et la lettre accompagnant cet envoi contient fréquemment quelques mots en faveur du porteur :

> « J'ai confié au colonel Gérard, mon premier aide de camp, l'honneur de présenter à Votre Majesté quarante-huit drapeaux et étendards prussiens et deux drapeaux suédois. Quinze ont été pris dans l'action, les autres sont le fruit de la capitulation. Daignez, Sire, agréer, cet hommage offert par le premier corps de la Grande Armée et son auguste chef. Et veuillez y voir un nouveau gage de ce dévouement sans bornes dont nous sommes tous animés pour votre personne sacrée.

[41] Napoléon I[er] et al, *Correspondance générale. XII…*, lettre 31677 à Cambacérès (8 septembre 1812), p. 1080.
[42] Service hist. Défense, lettre du général Clarke au général Hulin, 25 janvier 1807.

> Votre Majesté me permettra-t-elle de lui rappeler, en cette circonstance, les demandes que j'ai eu l'honneur de lui faire en faveur du colonel Gérard et qu'elle a déjà bien voulu accueillir favorablement »[43].

D'autres fois, le porteur s'est particulièrement illustré dans la bataille ou l'action qui a permis de remporter ces trophées. Les transmettre à l'Empereur est alors un honneur récompensé. Ainsi, après Wertingen, où le général Exelmans a fait des prodiges, Murat le désigne pour porter les drapeaux pris aux Autrichiens : « J'ai fait officier de la Légion d'honneur M. Exelmans, votre aide de camp, qui m'a apporté deux drapeaux »[44].

c. La remise de trophées : des cérémonies de la victoire

Une fois remis à l'Empereur, ce dernier fait des trophées de l'armée victorieuse un souvenir de ces succès.

Pour ce faire, les drapeaux deviennent des cadeaux politiques, au service de la politique de légitimation de son règne et de sa guerre. Les bénéficiaires de ces glorieux présents sont de différents ordres.

Tout d'abord, après Austerlitz, Napoléon décide d'offrir les emblèmes pris aux armées russe et autrichienne à la cathédrale Notre-Dame :

> « Nous avons pris 45 drapeaux sur nos ennemis, le jour de l'anniversaire de notre couronnement […]. Nous avons résolu de déposer lesdits drapeaux dans l'église de Notre-Dame […]. Notre intention est que tous les ans, audit jour, un officiel solennel soit chanté dans ladite métropole, en mémoire des braves morts pour la patrie dans cette grande journée ; lequel office sera suivi d'actions de grâces pour la victoire qu'il a plu au Dieu des armées de nous accorder »[45].

Une décision pleine de sens, qui est également communiquée par le biais du *Bulletin de la Grande Armée* :

---

[43] Service hist. Défense, GR2C 30, lettre du maréchal Bernadotte à l'Empereur, 9 novembre 1806.
[44] Napoléon I[er] et al, *Correspondance générale. V…*, lettre 10982 au maréchal Murat, commandant en chef de la réserve de la cavalerie de la Grande Armée (9 octobre 1805), p. 788.
[45] Napoléon I[er] et al, *Correspondance générale. V…*, lettre 11157 au Cardinal de Belloy, archevêque de Paris (11 décembre 1805), p. 879.

> « Sa Majesté a ensuite fait connaitre aux députés [députation des maires de Paris] qu'elle était dans l'intention de faire hommage à la cathédrale de Paris des drapeaux conquis sur les Russes le jour anniversaire de son couronnement, et de leur confier ces trophées pour les porter au cardinal-archevêque »[46].

Le bénéficiaire peut être également un corps politique, comme le Sénat conservateur, qui gagne les drapeaux des premiers combats de la campagne de 1805

> -« « Je vous envoie quarante drapeaux conquis par mon armée dans les différents combats qui ont eu lieu depuis celui de Wertingen. C'est un hommage que moi et mon armée faisons aux sages de l'Empire ; c'est un présent que des enfants font à leurs pères »[47]-

Ou le Corps Législatif, qui se voit doté, quant à lui, de trophées pris dans les batailles d'Espagne :

> « Mes troupes ayant, au combat de Burgos, pris 12 drapeaux (six pendant le combat et six pendant la poursuite) de l'armée d'Estrémadure, parmi lesquels se trouvent ceux des gardes wallonnes et espagnoles, j'ai voulu profiter de cette circonstance et donner une marque de ma considération aux députés des départements au Corps législatif, en leur envoyant les drapeaux pris dans la même quinzaine où j'ai présidé à l'ouverture de leur session. Que les députés des départements et des collèges électoraux dont ils font partie y voient le désir que j'ai de leur donner une preuve de mon estime »[48].

La ville de Paris récupère également quelques emblèmes, pris au combat de Wertingen : « Nous avons résolu de faire présent des drapeaux à notre bonne ville de Paris, et de deux pièces de canon, pour rester à l'Hôtel de Ville »[49].

Enfin, l'impératrice Marie-Louise reçoit, en 1813, des drapeaux pour la remercier de sa Régence :

---

[46] 36e *Bulletin de la Grande Armée,* 14 décembre 1805, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 226.

[47] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. V…*, lettre 11010 au sénat conservateur (18 octobre 1805), p. 804-805.

[48] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. VIII…*, lettre 19242 à Fontanès, président du Corps Législatif (12 novembre 1808), p. 1214.

[49] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. V…*, lettre 10983 aux préfet et maires de la ville de Paris (10 octobre 1805), p. 789.

> « Je vous envoie vingt drapeaux pris par mes armées aux batailles de Leipzig, Wachau et de Hanau ; c'est un hommage que j'aime à vous rendre. Je désire que vous y voyiez une marque de ma grande satisfaction de votre conduite pendant la régence que je vous ai confiée »[50].

Offerts, les emblèmes sont ensuite remis à leurs bénéficiaires, à l'occasion de cérémonies grandioses. Un des aides de camp de Napoléon, Ségur, blessé à Somosierra, est désigné, en 1808, pour remettre au Corps Législatif les drapeaux que l'Empereur lui destine. Devant cette mission si honorable, Ségur est d'ailleurs pris de peur au dernier moment : « je l'avoue, toute l'orgueilleuse joie de mon âme disparut dans la peur, qui me saisit, d'y mal soutenir mon rôle, de gâter toute cette pompe et de ne m'en pas montrer assez digne »[51].

En effet, cette mission est une véritable récompense, et un grand honneur :

> « Ces honneurs publics dont Napoléon me comblait ; le soin si délicat d'y mêler mon père, de le rendre spectateur et acteur dans cette séance mémorable, où devait parler pour la dernière fois, et pour me répondre, l'orateur d'alors le plus célèbre. M. De Fontanes, séance du 22 janvier 1810 ; le public de princes et de rois étrangers qui y assistait ; ces drapeaux, ces soldats d'élite si renommés dont j'étais environné ; enfin, et surtout l'honneur de parler devant les représentants de la plus grande des nations, au nom de sa Grande Armée et du plus grand de tous les hommes, tout cela »[52].

Enfin, la majorité des drapeaux, après avoir été célébrés de manière toute militaire, sont déposés aux Invalides, où ils peuvent être admirés de tous, comme symbole des victoires de la Grande Armée :

> « Mon intention est que vous traversiez tout Paris avec ces drapeaux, et que vous les présentiez à l'Impératrice, assise dans la salle du trône, suivant l'étiquette, à la place que doit occuper la Régente, et environné du Sénat et des autres autorités. Vous lui remettrez ma lettre dont vous ferez lecture, et vous y ajouterez un petit compliment, dans lequel vous direz que ces drapeaux sont un

[50] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. XIII…*, 36879 à l'impératrice Marie-Louise (1er novembre 1813), p. 833.
[51] P. de Ségur, et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume I…,* p. 467
[52] P. de Ségur, et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume I…,* p. 466.

> témoignage de la bravoure des armées françaises et des succès qu'elles ont obtenus aux trois batailles. […]
>
> Vous ferez transporter les drapeaux aux Invalides. Je désire qu'à cette occasion vous y fassiez transporter également une centaine de drapeaux, dont six anglais, qui ont été pris en Espagne. Ils y seront portés sans pompe ; mais vous donnerez ordre que les six drapeaux anglais pris à la bataille d'Albufera soient placés aux Invalides sans pompe dans un endroit où ils soient vus. Quant aux 20 drapeaux, vous ferez mettre une table de marbre sur laquelle sera cette inscription : Drapeaux pris aux batailles de Wachau, de Leipzig et de Hanau. […]
>
> Je n'ai pas besoin de vous dire que chaque drapeau doit être porté par un officier à cheval et que vous devez vous rendre chez l'Impératrice en grand cortège »[53].

Symbole des victoires et de la gloire napoléoniennes, le drapeau est donc célébré et fêté, avant d'être arboré avec fierté dans un des temples de la guerre impériale.
Cette pratique, visant à affirmer, matériellement, sa victoire et la défaite de ses ennemis, n'est cependant pas propre à la France. En effet, Hautpoul, à l'occasion d'un retour de captivité, passe quelques jours à Londres :

> « Mon cœur se serra lorsque, en visitant Westminster, je vis, appendus à la voûte, plusieurs drapeaux français. Je reconnus l'aigle du 39e, prise à la retraite de Portugal et celle du 101e prise à la bataille des Arapiles »[54].

[53] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. XIII…*, lettre 36917 au général Clarke (3 novembre 1813), p. 848.
[54] A. d'Hautpoul, *Mémoires du général…,* p. 89.

B. La récompense de l'Empereur victorieux

1. Les devises honorables : un héritage conservé

a. Aux origines : l'armée d'Italie

Bonaparte honore la mémoire des faits militaires dès la campagne d'Italie, en commençant à orner les drapeaux offerts à l'armée, habitude qu'il conserve pour la Grande Armée.

Lorsqu'il prend la tête de l'armée d'Italie, le général Bonaparte trouve des soldats dans une situation logistique difficile qui a des répercussions sur leur moral, et leur esprit de corps :

> « Soldats, vous êtes nus, mal nourris ; le Gouvernement vous doit beaucoup, il ne peut rien vous donner. Votre patience, le courage que vous montrez au milieu de ces roches sont admirables ; mais il ne vous procure aucune gloire, aucun éclat ne rejaillit sur vous. Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir ; vous y trouverez honneur, gloire et richesses. Soldats d'Italie manqueriez-vous de courage ou de constance ? »

Pour remédier à cela, et pour exciter leur zèle, il décide de récompenser les actions glorieuses, et notamment de susciter l'émulation entre les corps en leur décernant des devises.

En 1797, lorsque le Directoire adresse de nouveaux drapeaux à son armée, Bonaparte fait broder des devises sur les emblèmes des demi-brigades qui se sont le plus distinguées, et qu'il a déjà citées dans les rapports qu'il adresse au gouvernement à Paris.

Après ses actions d'éclat à Arcole (25-27 brumaire an V – 15-17 novembre 1796), la 25e demi-brigade (dirigée alors par Masséna) voit son drapeau orné de la devise : « La 25e s'est couverte de gloire ». À la même occasion, les 18e (« Brave 18e, devant toi l'ennemi de tient pas », après Rivoli), 32e (« J'étais tranquille la brave 32e était là », après s'est distinguée à tous les combats de l'année 1796), 57e (« La Terrible », après Arcole) et 75e (« La 75e arrive et bat l'ennemi » après sa participation au combat de Caldiero) demi-brigades héritent d'une devise honorable.

Si ces devises permettent, le plus souvent, de mettre une unité à l'honneur, en tant que général en chef, le général Bonaparte s'en sert également pour faire des exemples et déshonorer des hommes, preuve de l'importance que ces quelques mots sur un drapeau avaient pour les soldats.

Le 17 brumaire an V (7 novembre 1796) par exemple, après la défaite de la division Vaubois, dans les combats qui précèdent la bataille du Pont d'Arcole, Bonaparte s'adresse à ceux qui ont été défaits :

> « Soldats, je ne suis pas content de vous. Vous n'avez montré ni discipline, ni constance, ni bravoure ; aucune position n'a pu vous rallier ; vous vous êtes abandonnés à une terreur panique, vous vous êtes laissé chasser de positions où une poignée de braves devait arrêter une armée. Soldats de la 39e et de la 85e [demi-brigades], vous n'êtes pas des soldats français. Général chef d'état-major, faites écrire sur les drapeaux : Ils ne sont plus de l'armée d'Italie !»[55]

L'allocution et la menace de punition ont l'effet escompté, et les deux demi-brigades se couvrent ensuite de gloire.

Cependant, ces initiatives du général Bonaparte ne sont pas bien acceptées par le Directoire. En effet, les cérémonies faites en Italie pour la remise des drapeaux et étendards avec devise attribuée par le général en chef, excitent l'enthousiasme et l'admiration de toute l'armée pour Bonaparte, qui cultive ainsi le culte qui lui est voué, et qui assoit son autorité. En effet, le général s'est permis de modifier les drapeaux que le gouvernement a offert à ses troupes.

Par un arrêté du 3 thermidor an VII (21 juillet 1798), le Directoire rend donc un arrêté pour faire cesser cette pratique :

> « Le Directoire exécutif, considérant qu'il est nécessaire que les drapeaux des troupes de la République soient uniformes, arrête ce qui suit : Art. 1er : Tous les drapeaux ou étendards sur lesquels il se trouve des légendes annonçant les différentes actions où les corps se sont trouvés, seront déposés entre les mains des conseils d'administration des corps auxquels ils auront été accordés comme

[55] Reproches aux 39e et 85e demi-brigades de l'Armée d'Italie, 17 brumaire an V (7 novembre 1796), cité dans Napoléon Ier, *Discours de guerre…*, p. 32.

> un monument de leurs exploits, et il leur en sera délivré de nouveaux en échange »[56].

Le Directoire ne remet donc pas clairement en cause une pratique désirée et appréciée, d'un général adulé, mais évite que les drapeaux et leurs légendes deviennent, encore davantage, des moteurs du culte du général.
Bonaparte attend dès lors d'avoir le pouvoir, pendant la seconde campagne d'Italie, pour réinstaurer cette récompense collective.

b. Les devises dans la Grande Armée

Récompenser les régiments, bataillons, brigades, qui se sont le plus distingués, en leur attribuant un drapeau spécial, constitue une pratique que Napoléon Bonaparte conserve. La rareté de cette distinction en accentue encore l'importance et l'honneur.
Pendant la campagne d'Italie du Consulat, une demi-brigade reçoit cet honneur. Dans le rapport de la bataille de Marengo (26 prairial an VIII – 15 juin 1800), le Premier consul parle ainsi de la 9e demi-brigade légère en ces termes : « La 9e légère a mérité le titre d'incomparable. La grosse cavalerie et le 8e de dragons se sont couverts de gloire »[57].
Et lorsque qu'en 1802, l'infanterie légère reçoit de nouveaux drapeaux,

> « à la parade du 15 prairial an X [4 juin 1802] le Premier consul remet trois drapeaux à la 9e demi-brigade légère. Drapeaux particuliers : ils portent au centre le mot « L'INCOMPARABLE », titre qu'elle a mérité pour sa belle attitude à Marengo. Bonaparte reprenait sa décision du 14 juillet 1797 accordant à certaines demi-brigades des drapeaux spéciaux portant les phrases incisives qu'il leur jetait au cours des combats ou après les victoires d'Italie »[58].

L'Empire proclamé, les unités récompensées lors de la campagne d'Italie retrouvent leurs devises, sur leurs drapeaux, et se doivent de conserver le mérite associé à cette récompense, mérite que le désormais Empereur continue de louer dans ses Bulletins :

---

[56] Arrêté du 3 thermidor an VII (21 juillet 1798), concernant le dépôt des drapeaux et étendards sur lesquels se trouvent des légendes, cité dans *Recueil des arrêtés des commissaires, tome X…*, p. 613.
[57] Bulletin de l'armée de réserve, 15 juin 1800, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 145.
[58] J. Regnault, *Les aigles impériales…*, p. 15.

> « Le 72e se distingua dans cette journée, et le 57e soutint son ancienne réputation. Il y a seize ans, ce régiment avait été surnommé en Italie le Terrible, et il a bien justifié ce surnom dans cette affaire, où seul il a abordé et successivement défait six régiments autrichiens »[59].

Seuls deux régiments ont le droit sous l'Empire à cette insigne récompense : le 84e de ligne, après le combat de Graetz (25-26 juin 1809), et le 132e de ligne, après la bataille de Rosnay (2 février 1814).

Dans le 24e Bulletin de l'Armée d'Allemagne, daté du 3 juillet 1809, la bataille de Graetz est ainsi relatée : « Ce combat d'un contre dix a couvert de gloire le 84e et son colonel Gambin. Les drapeaux ont été présentés à Sa Majesté à la parade »[60].

Le colonel Gambin, alors à la tête de deux bataillons du 84e régiment de ligne est dans la ville de Graetz. Les Autrichiens du général Gyulay se présentent devant la ville, et durant deux jours, le colonel et ses hommes repoussent toutes les attaques de l'ennemi, font de nombreux prisonniers, et prennent deux drapeaux.

C'est alors qu'il présente, à Wagram, ces prises à l'Empereur, que Napoléon accorde une devise au régiment :

> « L'Empereur accorda quatre-vingt-quinze nominations dans la Légion d'honneur au régiment et distinction unique alors et la première du genre, l'inscription : « UN CONTRE DIX » qui sur une plaque d'argent fut fixée sur le socle des aigles des 1er et 2e bataillons »[61].

En février 1814, c'est après la bataille de Brienne (1er février 1814), que le 2e corps d'armée du maréchal Marmont se replie sur Rosnay-l'Hôpital, où il rencontre la cavalerie de Blücher. Face à la résistance du 132e de ligne, « l'Empereur ordonne que l'aigle reçoive l'inscription « Un contre huit », ordre qui ne peut être exécuté en raison de la chute de l'Empire »[62].

Ce sont les deux seuls corps sous l'Empire à avoir reçu cet honneur. Il semble en effet à l'Empereur que ces mots soient moins évocateurs que de simples noms de batailles. Il est cependant intéressant de constater que ces deux unités sont récompensées de façon

[59] 1er *Bulletin de l'Armée d'Allemagne*, 24 avril 1809, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 422.
[60] 24e *Bulletin de l'Armée d'Allemagne*, 3 juillet 1809, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 466.
[61] J. Regnault, *Les aigles impériales…,* p. 121.
[62] J. Regnault, *Les aigles impériales…,* p. 144.

spectaculaire pour des faits d'armes qui restent infimes à côté d'autres, et surtout pour des combats où l'Empereur n'était pas présent, là où il a pourtant tendance à mettre en avant les victoires qu'il mène.
Davantage que des souvenirs de victoires, ces devises apparaissent alors comme des preuves de valeur, d'honneur, à ériger en modèle pour tous les autres régiments de la Grande Armée.

2. Mériter son emblème

a. Gagner son drapeau au combat

Comme souvent, l'attribution du drapeau comme récompense trouve son origine durant la campagne d'Italie :

> « Le 1er février 1797 le Corps législatif décide que les drapeaux qui ont servi au pont d'Arcole à ramener les troupes au combat, et avec lesquels Bonaparte et Augereau se sont précipités à la tête des grenadiers, seront offerts à ces deux généraux, comme récompense de la valeur qu'ils ont déployée »[63].

Et comme toujours, le général Bonaparte reprend ces marques d'attachement aux drapeaux pour les mettre au service de son propre culte :

> « Les drapeaux avaient été le symbole de l'unité de la Nation à son armée. Ils devinrent comme autant de signes attachant les demi-brigades à leur général. De nouveaux drapeaux furent distribués par le général aux demi-brigades de l'armée d'Italie. »[64]

Les drapeaux redeviennent alors, comme sous l'Ancien Régime, « les couleurs d'hommes de guerre qui, comme dans un tournoi, rivalisaient de bravoure et de prouesse »[65].
Pour les régiments qui n'ont pas reçu leur aigle au Champ-de-Mars, notamment parce qu'ils ont été créés postérieurement à cette cérémonie, il est nécessaire de mériter le don

[63] R. Delpard, *La fabuleuse histoire…*
[64] J.-P. Bertaud, *Guerre et société en France…,* p.191.
[65] J.-P. Bertaud, *Guerre et société en France…,* p.191.

de cet emblème impérial, comme l'explique le général Ségur : « il fallait conquérir son drapeau sur un champ de bataille, pour prouver qu'ensuite on saurait l'y conserver »[66].
Le général fait cette remarque à la suite du combat de Valoutina, (19 août 1812), lorsqu'un régiment qui s'y est distingué, obtient, en récompense, l'aigle qu'il n'avait pas encore. Il s'agit du 127e régiment de ligne, qui reçoit son emblème – « aigle si bien méritée »[67] - de la main de l'Empereur, sur le champ de bataille, « sur le lieu même où elle venait d'être acquise »[68].
La scène est décrite dans le 14e *Bulletin de la Grande Armée* :

> « Le lendemain, à trois heures du matin, l'Empereur distribua sur le champ de bataille des récompenses à tous les régiments qui s'étaient distingués ; et comme le 127e, qui est un nouveau régiment s'était bien comporté, S.M. lui a accordé le droit d'avoir une aigle, droit que ce régiment n'avait pas encore, ne s'étant trouvé jusqu'à présent dans aucune bataille. Ces récompenses, données sur le champ de bataille, au milieu des morts, des mourants, des débris et des trophées de la victoire, offraient un spectacle vraiment militaire et imposant»[69].

b. 1813-1814 : des aigles banalisées ?

Mais si, durant la campagne de Russie, chaque régiment doit mériter son aigle, en prouvant sa bravoure et son mérite, l'emblème est moins une récompense durant la campagne de Saxe et celle de France.
En effet,

> « en psychologue génial, l'Empereur savait que la présence d'une aigle décuplait les forces de ses régiments. Dans la lutte décisive qui s'engage en 1813, plus question de principes, en vigueur jadis. Seul compte le rendement, or ce rendement veut que chaque régiment ait une aigle »[70].

[66] P. de Ségur, et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume I…*, p. 104.
[67] P. de Ségur, et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume I…*, p. 105.
[68] P. de Ségur, et P. Meyniel, *Mémoires du général comte de Ségur. Volume I…*, p. 105.
[69] 14e *Bulletin de la Grande Armée*, 23 août 1812, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 523-524.
[70] S. Andolenko, *Aigles de Napoléon contre drapeaux du Tsar…,* p. 246.

Les conditions rigoureuses ne sont alors plus de mises : pour remobiliser les régiments qui reviennent de Russie et pour inciter les nouvelles unités de conscrits à la bravoure, Napoléon multiplie les aigles, et les remet très rapidement aux nouveaux corps.
Les remises se font donc de manière plus intimiste, à l'occasion de revues, mais l'aigle apparaît comme indispensable pour inspirer dans ces premières heures de crises. Ainsi, le 15 octobre 1813, à la veille de Leipzig, « il passe en revue au moins trois régiments du 5e corps auquel il donne des aigles »[71].

3. Une nouvelle distinction : le porte-aigle

a. La garde de l'aigle

À l'honneur d'obtenir, de ses mains, un emblème, Napoléon, en 1808, en ajoute un autre, en créant les postes de porte-aigle[72].
Depuis 1804, les aigles et drapeaux sont portés par un sous-officier. Il faut attendre le décret du 18 février 1808 pour que la garde de l'aigle s'étoffe, avec la création des 2e et 3e porte-aigles :

> « Chaque régiment aura une aigle qui sera portée par un porte-aigle ayant le grade de lieutenant ou de sous-lieutenant et comptant au moins dix ans de service, ou ayant fait les quatre campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland. Il jouira de la solde de lieutenant de première classe. Deux braves pris parmi les anciens soldats non lettrés, qui, par cette raison, n'auront pu obtenir d'avancement, ayant au moins dix ans de service, avec le titre, l'un de second porte-aigle et l'autre de troisième porte-aigle, seront toujours placés à côté de l'aigle. Ils auront rang de sergent et la paye de sergent-major. Ils porteront quatre chevrons sur les deux bras. L'aigle restera toujours là où il y aura le plus de bataillons réunis. Les porte-aigles font partie de l'état-major du régiment. Ils sont nommés tous les trois par nous et ne peuvent être destitués que par nous »[73].

[71] P. Charrié, *Drapeaux et étendards…,* p. 142.
[72] Cf. Document 2 « Principaux décrets relatifs aux récompenses », p. 479.
[73] Décret du 18 février 1808, relatif à la composition de l'infanterie de ligne et légère, article 17.

Ce décret permet à la fois de récompenser un officier et des sous-officiers méritants, et d'institutionnaliser l'importance de l'aigle, qui a désormais une garde spécifique, constituée d'hommes braves et valeureux, et qui font même partie de l'état-major.
C'est une reconnaissance pour les anciens soldats, et les postes de 2e et 3e porte-aigles permettent surtout de « récompenser dignement les vieux braves décorés, mais que leur manque absolu d'instruction empêchait de passer sous-officiers »[74].
Preuve de l'importance accordée à l'aigle et à sa garde, ces porte-aigles ne sont nommés que par l'Empereur, sur proposition du colonel du régiment et du ministre de la Guerre.

b. Le porte-aigle : un soldat modèle

En effet, dans le mémoire de propositions à des emplois de porte-aigle conservé par la Division de la symbolique de l'Armée de Terre du Service historique de la Défense[75], on peut constater qu'une colonne est réservée au choix proposé, parmi les différents candidats, par le ministre de la Guerre, en vue de la nomination par Napoléon.
Cet état propose, pour chaque corps, trois candidats par postes. Pour chacun de ces candidats, sont renseignés son grade, son âge, l'année de son entrée sous les drapeaux, et les actions d'éclats, telles que blessures, distinctions particulières, emprisonnement.
Pour le 64e régiment d'infanterie de ligne, par exemple, en ce qui concerne le poste de 1er porte-aigle, sont proposés les lieutenants Guérin

> (« Âgé de 33 ans, sert depuis 15 ans et est officier depuis deux ans. Il a fait douze campagnes, a reçu trois blessures ; à Pułtusk, quoique blessé, il rallia quelques soldats autour de lui et parvint à repousser l'ennemi qui le chargeait ; il est légionnaire »[76])

[74] P. Charrié, *Drapeaux et étendards…,* p. 193.
[75] Service hist. Défense, Division de la symbolique de l'Armée de Terre, 1D, mémoire de propositions à des emplois de porte-aigle créés par le décret impérial du 18 février 1808, 19 juillet 1808.
[76] Service hist. Défense, Division de la symbolique de l'Armée de Terre, 1D, mémoire de propositions à des emplois de porte-aigle créés par le décret impérial du 18 février 1808, 19 juillet 1808.

et Chevreux (« Âgé du 34 ans, sert depuis 15, est officier depuis deux ; a fait douze campagnes ; il a été blessé à Pułtusk »[77]), et le sous-lieutenant Chapson (« âgé de 33 ans, sert depuis 15, est officier depuis 2, a fait douze campagnes »[78]).

Les profils proposés sont assez similaires : les trois candidats ont le même âge et ont fait les mêmes campagnes. C'est uniquement l'action d'éclat du lieutenant Guérin qui lui permet de se démarquer et d'être proposé par le ministre, ainsi que le fait qu'il ait la Légion d'honneur.

C'est un constat fréquent dans cet état : les candidats ont les mêmes profils, et parfois, rien ne les distingue, ce qui rend difficile à comprendre le choix opéré par le ministre.

Le second constat est que ce sont les mêmes critères que pour l'attribution d'une médaille, qui sont retenus ici pour désigner les plus braves : ils ont fait les guerres de la Révolution, et ont souvent été blessés, au sein de leurs unités respectives.

Sous l'Empire, plus encore que durant la campagne d'Italie et la campagne du Consulat, Napoléon érige le drapeau en réel symbole, et surtout en récompense qu'il attribue aux unités qui le méritent, et qui ont prouvé qu'elles étaient capables de défendre au péril de leur vie, notamment par le biais de leurs porte-aigles, cet emblème des victoires de la Grande Armée.

C. L'aigle de la victoire

1. Le projet des Trois-Toisons d'or : récompenser les aigles victorieuses

« Les aigles ne seront pas renouvelées, et elles seront le point de ralliement auquel sera attaché l'honneur d'un corps »[79]. Symbole de l'Empire, le drapeau est aussi celui de la Victoire : c'est sous ses plis, accordés par Napoléon, que le soldat de la Grande Armée va à la victoire, et doit défendre son aigle coûte que coûte, sous peine de déshonneur :

> « À la bataille, la défense du « sacré coucou » entraine bien souvent une cascade de dévouements héroïques et il n'est pas rare d'assister en quelques minutes au

[77] Service hist. Défense, Division de la symbolique de l'Armée de Terre, 1D, mémoire de propositions à des emplois de porte-aigle créés par le décret impérial du 18 février 1808, 19 juillet 1808.
[78] Service hist. Défense, Division de la symbolique de l'Armée de Terre, 1D, mémoire de propositions à des emplois de porte-aigle créés par le décret impérial du 18 février 1808, 19 juillet 1808.
[79] Ordre du jour impérial, 12 février 1812.

> sacrifice d'une demi-douzaine d'officiers et sous-officiers luttant pour éviter le déshonneur de sa perte »[80].

L'Ordre des Trois-Toisons d'or ne devait cependant pas se contenter de mettre à l'honneur les plus braves soldats des régiments ayant participé aux grandes batailles de la Grande Armée. Il est en effet prévu dans l'article 6, que « Les aigles des Régiments dont l'état est ci-joint, et qui ont assisté aux grandes batailles de la Grande Armée, seront décorées de l'Ordre des Trois Toisons d'Or »[81].

Il s'agit alors des batailles d'Ulm, Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland, Thann ou Abensberg ou Eckmühl ou Ratisbonne, Essling, et Enzersdorff ou Wagram.

Si les drapeaux pouvaient déjà être ornés, à titre de récompense, de devises, c'est la première fois qu'est envisagée de récompenser directement les aigles des régiments, décision qui exacerbe la dimension de corps que l'Empereur veut donner à chaque unité et à la Grande Armée dans son ensemble.

Il étend et généralise ainsi la gloire, destinée à rester dans les mémoires, de ses victoires à tous ceux qui y ont participé, et à tous ceux qui serviront sous les aigles décorées : « Les aigles de ces régiments seront décorées des Trois Toisons d'Or et leur auréole de gloire rejaillira sur le régiment tout entier »[82].

Cette récompense va de pair avec la possibilité d'avoir un chevalier et un commandeur attachés au régiment, et concerne donc les mêmes victoires, citées précédemment pour les décorations.

Lorsqu'en 1811, une remise de décorations est envisagée, la question se pose, d'un point de vue pratique, de la manière de récompenser ces aigles : la pratique étant nouvelle, aucun ordre n'a auparavant été décerné à une « personne morale », de nombreuses questions sont à l'ordre du jour des réunions du grand-conseil de l'Ordre. Les membres du conseil interrogent[83] ainsi l'Empereur sur la nature de la décoration qui doit orner les aigles, et la réponse est celle-ci : la décoration doit être la même que celle qui est remise

[80] J.-C. Quennevat, *Les Vrais soldats de Napoléon…,* p. 47.
[81] Arch. nat., AF^{IV} 1039, Minute du décret de création de l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or, 15 août 1809, article 6.
[82] J.-J. Taurignac, *L'Ordre impérial…,* p. 6.
[83] Musée de la Légion d'honneur, registre…

aux soldats, ce n'est que la manière de la porter qui doit varier – « elles seront accrochées aux aigles par le cordon noué autour »[84].

L'autre sujet d'interrogation concerne la remise de ces décorations, et le cérémonial qui doit accompagner cette distribution inédite :

> « Quant à la manière d'adresser les aigles aux régiments, le Conseil pense que le grand-chancelier doit signer les lettres d'avis, faire les paquets pour chaque régiment, et que le Ministre de la guerre expédiera des officiers pour porter ces aigles aux différents corps. Un règlement particulier fera connaitre le cérémonial »[85].

Aucun projet de cérémonial ne semble cependant avoir suivi cette mesure.

Le projet de l'Ordre impérial des Trois-Toisons d'or, même s'il a échoué, révèle une réelle volonté de créer, plus qu'avec la Légion d'honneur ou la restauration de la noblesse, une véritable élite militaire, dont les membres auraient été pris parmi les soldats victorieux les plus braves et les plus honorables.

Le choix de récompenser également les régiments, par le choix de chevaliers et commandeurs, et par la décoration des aigles, aurait permis de donner un cadre à cet ordre, qui aurait eu la mission de graver dans la mémoire de l'armée le souvenir de ces victoires.

Et même si l'ordre n'est finalement pas décerné,

> « c'était la première fois qu'il avait été envisagé de décorer des emblèmes, et il faudra attendre la décision de Napoléon III, pendant la campagne d'Italie en 1859, pour voir dans l'Armée française décorer des Drapeaux »[86].

[84] Musée de la Légion d'honneur, registre…
[85] Musée de la Légion d'honneur, registre…
[86] J. Regnault, *Les aigles impériales…,* p. 128.

2. Le drapeau modèle 1812 : le tricolore et la victoire

a. Le désir un emblème-symbole

Sous l'Empire, le drapeau est donc de plus en plus le symbole de la victoire militaire de la Grande Armée ; il en devient l'incarnation par le décret du 25 décembre 1811.
Lors de son voyage en Hollande, en octobre et novembre 1811, Napoléon, en passant plusieurs régiments en revue, remarque une accumulation d'irrégularités[87] et lance alors un projet d'uniformisation des emblèmes de la Grande Armée.
En effet, l'emblème n'est plus le symbole de l'Empire et de ces victoires, parce qu'il diffère trop selon les unités. L'objectif est de réduire le nombre d'emblème à un par régiment, comme l'Empereur l'explique à Clarke, ministre de la Guerre, dans une note du 20 octobre 1811 :

> « Il faut me faire un projet de règlement pour les aigles. Une par régiment suffit pour l'infanterie et la cavalerie, comme pour l'artillerie. Les régiments de cuirassiers que j'ai passés en revue en ont quatre, c'est trop. Il n'y a qu'un conseil d'administration, qu'un chef de corps, il ne faut qu'une aigle. Le bâton actuel peut rester, mais il faudrait refaire les banderoles, les broder et les rendre plus solides qu'on pourra. On pourra mettre sur les banderoles le numéro du régiment, les batailles où il s'est trouvé depuis Ulm ... il faudrait aussi adopter un modèle pour les hallebardiers qui escortent le porte-aigle, il faudrait que ce fut des armes dont on put se servir ... »[88].

Dans cette lettre, trois grandes idées novatrices sont présentes : la création d'une aigle régimentaire unique, l'inscription sur le drapeau des victoires auxquelles le régiment a participé, et l'organisation d'une véritable garde au drapeau.
Après avoir envisagé de décorer les aigles par l'Ordre des Trois-Toisons d'or, l'Empereur décide de faire des drapeaux les supports de la victoire et de la récompense, ce qui permettrait de changer plus facilement l'emblème à la suite de nouveaux faits d'armes.

---

[87] À partir de mai 1807, Napoléon avait prescrit le renvoi aux dépôts des aigles des régiments d'infanterie, notamment, mais la mesure n'est pas bien accueillie par tous, et donc mal respectée ; de plus, certaines unités ont conservé leurs emblèmes antérieurs à 1804, etc.
[88] J. Regnault, *Les aigles impériales...,* p. 130.

Clarke et Berthier s'attachent donc à répondre à cette volonté impériale, et communiquent à ce propos :

> « Sa Majesté voudrait que l'on mît au bas de l'aigle […] les noms de batailles auxquelles le régiment se sera trouvé, depuis le départ des Armées de Boulogne pour la campagne d'Allemagne. […] Le Ministre ferait changer les tabliers quand on aurait à ajouter quelque bataille […]. On joindrait aux aigles la couronne d'or donnée par la Ville de Paris aux régiments de la Grande Armée. […] Les grandes batailles depuis le camp de Boulogne sont : Ulm, Austerlitz, Iéna, Vienne, Berlin, Eylau, Friedland, Varsovie, Madrid, Eckmühl, Raab, Essling, Wagram. »[89].

Un projet de décret est envoyé par Berthier à l'Empereur dès le 9 décembre 1811, et il aboutit à la signature d'un décret impérial, le 25 décembre 1811.

b. Le décret du 25 décembre 1811

Dans ce décret[90], l'autorité exclusive de l'Empereur en matière de remise d'emblèmes est tout d'abord réaffirmée, dès le premier article

> – « Art. 1er. Aucun corps ne peut porter pour enseigne l'aigle française s'il ne l'a pas reçue de nos mains, et s'il n'a prêté le serment, par ses députés, de mourir pour la défendre »[91] -

ainsi que l'obligation, pour les unités qui n'ont pas reçu leur aigle dans les normes, de régulariser leur situation :

> « Tous ceux de nos régiments d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, légions de gendarmerie, bataillons de pontonniers, compagnies départementales et autres corps, sous quelque dénomination que ce soit, qui ont pris l'aigle pour enseigne, et l'ont arborée sans qu'elle ait été donnée de nos mains au corps ou à ses

[89] Lettre du maréchal Berthier au général Clarke, 23 octobre 1811, cité dans J. Regnault, *Les aigles impériales…,* p. 134.
[90] Cf. Document 2 « Principaux décrets relatifs aux récompenses », p. 479.
[91] Décret impérial du 25 décembre 1811, article 1er.

> députés, en instruiront notre ministre de la guerre, et lui renverront ladite aigle »[92].

L'aigle unique régimentaire est ensuite instaurée : « L'aigle n'est donnée qu'à des corps d'infanterie d'un complet supérieur à douze cents hommes, et qu'à des corps de cavalerie de plus de six cents chevaux »[93], et

> « Le premier bataillon de chaque régiment d'infanterie portera pour enseigne l'aigle du régiment, les autres bataillons auront des fanions sans inscriptions, et auxquels il ne sera attaché aucune importance, ni rendu aucuns honneurs »[94].

Enfin, la mesure la plus innovante est que, conformément à la première volonté de Napoléon,

> « lorsque l'étendard qui est actuellement attaché aux aigles sera usé par le temps et au plutôt tous les deux ans, notre ministre de la guerre nous proposera l'envoi au corps d'un nouvel étendard, sur lequel sera brodé d'un côté, l'Empereur Napoléon à tel régiment ; et de l'autre, les noms de batailles de la grande armée auxquelles ce régiment se sera trouvé ; savoir, les batailles d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, d'Eckmühl, d'Essling et de Wagram »[95].

Cette liste de batailles est différente de celle présentée à Clarke par Berthier quelques semaines plus tôt, et en effet, « sur les Drapeaux ne doivent figurer que les batailles dirigées par l'Empereur »[96].

Sont donc exclues les entrées dans les capitales européennes, qui sont toujours réalisées par un commandant en chef d'un corps d'armée[97], avant que Napoléon ne fasse une entrée officielle, ainsi que la bataille de Raab (14 juin 1809), remportée par l'armée d'Italie du vice-roi.

Enfin, le décret organise une garde au drapeau plus reconnaissable et mieux armées :

---

[92] Décret impérial du 25 décembre 1811, article 6.
[93] Décret impérial du 25 décembre 1811, article 2.
[94] Service hist. Défense, Division de la Symbolique de l'Armée de Terre, 1D, décret impérial relatif aux aigles, drapeaux et étendards, 25 décembre 1811, article 9
[95] Décret impérial du 25 décembre 1811, article 8.
[96] J. Regnault, *Les aigles impériales…*, p. 134.
[97] Le maréchal Murat entre le premier à Vienne en 1805 et à Varsovie en 1807, et le 3e corps du maréchal Davout, en récompense après le combat d'Auerstedt, entre à Berlin en 1807 avant l'Empereur et le reste de la Grande Armée.

> « Les deuxièmes et troisièmes porte-aigles auront un casque et des épaulettes défensives, ils seront armés d'un épieu avec flammes, ou esponton de parade et de défense, avec une paire de pistolets »[98].

Les aigles sont désormais d'autant plus précieuses qu'elles sont moins nombreuses. Une garde mieux armée permet de mieux la protéger. Ces compléments permettent également de mettre toujours plus à l'honneur le nouvel emblème accordé par l'Empereur, orné de la devise de l'Empire, et récompensé par la présence, en lettres d'or, des victoires où les unités se sont distinguées.

Suite à ce décret, des états sont réalisés, afin de constater la présence de chaque régiment, et de chaque bataillon de ces régiments, aux huit grandes victoires recensées dans le décret.

Chaque régiment envoie donc un de ces états au ministère de la Guerre, précisant la date de l'aigle dont le corps est doté, et de quelle manière il l'a reçue (« À quelle époque le corps a reçu ses aigles ou enseignes et si c'est des mains de l'Empereur ou non »[99]), et « à laquelle des batailles d'Ulm etc. le corps s'est trouvé ou quelle partie du corps »[100].

Le 2e régiments de chasseurs à cheval certifie ainsi que deux de ses escadrons étaient présents à Austerlitz, trois à Iéna, deux également à Eylau et Elisberg[101], et que le régiment était entier « à l'affaire d'Abensberg où le régiment entier fit plusieurs charges avec succès, et prit deux drapeaux ennemis, à l'affaire de Rabe[102] ainsi qu'à celle de Wagram»[103].

Ces états se présentent, en réalité, comme les états de proposition pour les récompenses et promotions dans les grades de la Légion d'honneur ou dans les grades militaires, mais ce n'est pas ici un homme qui est distingué, ni un bataillon, mais tout un régiment.

---

[98] Service hist. Défense, Division de la Symbolique de l'Armée de Terre, 1D, décret impérial relatif aux aigles, drapeaux et étendards, 25 décembre 1811, article 12.

[99] Service hist. Défense, Division de la symbolique de l'Armée de Terre, 1D, enquête sur les aigles que possède les régiments, 8 mai 1812.

[100] Service hist. Défense, Division de la symbolique de l'Armée de Terre, 1D, enquête sur les aigles que possède les régiments, 8 mai 1812.

[101] Surement la bataille d'Heilsberg, 10 juin 1807.

[102] Bataille de Raab, 14 juin 1809.

[103] Service hist. Défense, Division de la symbolique de l'Armée de Terre, 1D, enquête sur les aigles que possède le 2e régiment de chasseurs à cheval, mai 1812.

c. Le drapeau tricolore devient l'emblème des Victoires de la Grande Armée

Ces nouvelles dispositions concernant les inscriptions des victoires sur les drapeaux ont d'autres conséquences. En effet, depuis la Révolution, les drapeaux sont blancs, et les angles, opposés, sont de couleur bleue et rouge. Mais cette mise en forme rend compliqué l'ajout des noms des victoires.

Suite au décret du 25 décembre 1811, le commissaire ordonnateur Barnier, dans un rapport demandé par le ministre de la Guerre et à destination de l'Empereur, le 9 février 1812 fait une proposition :

> « Je propose à Sa Majesté que les Drapeaux des corps […] seront en étoffe de soie aux trois couleurs bleu, blanc, rouge, disposées verticalement, qu'ils auront trois pieds en tous sens, qu'ils porteront pour inscription le nom et le numéro du corps »[104]. Cette proposition ne concerne alors que les emblèmes « des corps isolés au-dessous du complet de 1 200 hommes » »[105].

La proposition est approuvée par l'Empereur le 2 avril 1812, et est étendue à tous les drapeaux, et leur fabrication est donc lancée, sous la surveillance du ministre de la Guerre. Cependant, les délais de fabrication, tout comme la reprise rapide de la guerre, empêchent une distribution des nouveaux emblèmes aussi cérémonieuse que celle de 1804. Les drapeaux sont ainsi remis individuellement aux régiments, et, pour certains, juste avant de franchir le Niémen.

En Russie, la plupart des régiments ont ainsi des drapeaux bleu, blanc et rouge tels qu'ils sont connus aujourd'hui, et arborent fièrement les noms des victoires où ils se sont distingués.

Au retour de la campagne, il est décidé que les aigles et drapeaux peuvent désormais avoir sept inscriptions supplémentaires : des batailles de l'Empereur, Marengo, Smolensk et la Moskowa, mais également les conquêtes des capitales européennes qui avaient été enlevées du projet initial, Vienne, Berlin, Madrid et Moscou.

L'aigle étant une récompense, est remise par l'Empereur, après que le régiment a prouvé son mérite ; le drapeau du modèle 1812, lui, ajoute à cette distribution qui met à l'honneur

[104] J. Regnault, *Les aigles impériales…* p. 148.
[105] J. Regnault, *Les aigles impériales…* p. 148.

les corps, une distinction visible par tous, par l'armée napoléonienne mais également par les autres armées : l'inscription des victoires.
Le drapeau était, depuis l'apparition de l'aigle, simple enseigne qui était attaché au symbole de l'Empire, mais « le nouveau Drapeau allait devenir lui-même un symbole associé à l'aigle pour ensuite le remplacer »[106] comme incarnation de l'honneur et du mérite récompensé d'un groupe de combattants.

Drapeau français et victoires militaires de la Grande Armée sont désormais intimement liés, inséparables, mêmes, et ce lien contribuent à la création d'une véritable histoire du corps militaire, qu'il soit régimentaire ou national : la gloire de la Grande Armée se lit désormais sur le drapeau national, défendu par une multitude de soldats valeureux.

3. 1814-1815 : l'aigle dans la tourmente

a. 1814 : l'aigle interdite et cachée

Le 20 avril 1814, Napoléon pleure sur le drapeau de la Garde impériale et fait ses « adieux » à l'emblème tricolore, marqué des victoires de ses campagnes.
En effet, une semaine plus tôt, le 13 avril 1814, le gouvernement provisoire arrête que la cocarde blanche est la cocarde française, et que toute l'armée doit désormais se réunir sous le pavillon blanc.
Cette décision est confirmée par l'ordonnance du 12 mai 1814, qui réorganise l'infanterie française :

> « II y aura par régiment un drapeau, dont le fond sera blanc, portant l'écusson de France et la désignation du régiment. Le modèle nous en sera présenté par le ministre de ta guerre, et les drapeaux, seront donnés aux régiments à l'époque que nous fixerons. Outre le drapeau de chaque régiment, chaque bataillon aura un fanion, dont la couleur et les dimensions seront déterminées

[106] J. Regnault, *Les aigles impériales…* p. 148.

> d'une manière uniforme pour tous les régiments, par un règlement du ministre de la Guerre »[107].

Cependant, les soldats français ne sont pas tous prêts à renoncer au drapeau tricolore de la victoire. L'année 1814 voit ainsi de nombreux régiments cacher leurs aigles et emblèmes plutôt que de les remettre au gouvernement royal ou aux armées adverses. Cette pratique a même déjà cours avant l'invasion de la France. Ainsi, lors de la capitulation de Dresde, le 11 novembre 1813, le duc de Fezensac raconte :

> « Les colonels cachèrent les aigles dans les fourgons ; les autrichiens les demandèrent ; on répondit que la garnison se composait de bataillons détachés de divers régiments et que les aigles n'y étaient pas »[108].

Le général Fantin des Odoards parle également de ce fait, de la fierté du 25e régiment d'infanterie de ligne pour son aigle mutilée, et de la façon dont cette aigle a été cachée :

> « Elle est si belle, privée d'une jambe et d'une aile, avec son ventre percé à jour par la mitraille. La dernière fois que l'Empereur a vu mon régiment, il s'est plu à admirer cet emblème mutilé et à faire aller et venir son doigt dans le trou bien arrondi qu'il a foré le noble oiseau de part en part. La hampe a été brûlée ; le peu qui reste de la cravate et de l'étendard est caché sous l'habit d'un sous-officier, et le cuivre démonté en deux parties et enfoui sous les jupes de deux cantinières laides et noires à faire reculer le baskir le plus amoureux »[109].

En septembre 1814, le même général Fantin des Odoards conserve encore son aigle cachée :

> « Jusqu'à ce jour je ne m'étais pas séparé de l'aigle de mon régiment. À Jennersdof, elle me servait d'oreiller ; en route elle était dans ma poche, et c'est ainsi, enveloppée comme un objet de contrebande, qu'elle a fait son entrée en France, où jadis elle eut étalé avec haut d'orgueil ses ailes mutilées par la victoire »[110].

---

[107] Ordonnance sur l'organisation de l'infanterie française, 12 mai 1814, article 8, cité dans *Bulletin des lois, volume 55…*, p. 125.
[108] Cité dans O. Hollander, *Nos drapeaux…*, p. 69.
[109] Cité dans O. Hollander, *Nos drapeaux…*, p. 70-71.
[110] Cité dans O. Hollander, *Nos drapeaux…*, p. 71.

Cependant, craignant la dénonciation de partisans du roi, au courant de ce subterfuge, le général écrit au ministre de la Guerre pour lui révéler qu'il a encore une aigle :

> « Il m'a été aussitôt répondu que l'on ne pouvait qu'applaudir au sentiment qui m'avait porté à éviter que mon aigle ne tombât au pouvoir de l'ennemi, mais que je ne devais pas moins l'expédier sur le champ à Paris pour être détruite, comme tout ce qui pouvait rappeler le pouvoir impérial »[111].

b. 1815 : le retour des aigles

Quelques mois plus tard, Napoléon est de retour en France, et dès le 24 février 1815, un décret impérial précise que : « Toutes les troupes qui se trouvent dans la 23e division militaire reprendront leurs aigles et la cocarde nationale aux trois couleurs »[112].
Le 9 mars, cette mesure est étendue à tout le pays, alors que les symboles royaux sont interdits :

> « Art. 1er. – La cocarde blanche et la décoration du lys sont supprimés.
>
> Art. 2. – La cocarde nationale aux trois couleurs sera sur-le-champ arborée par les troupes de terre et de mer, les gardes nationales et les citoyens de toutes les classes.
>
> Art. 3. – Le pavillon tricolore sera arboré à la maison commune des villes et sur les clochers des campagnes »[113].

De plus, tout au long de la montée de l'Empereur jusqu'à Paris, les aigles, cachées en 1814, refont surface et rejoignent les régiments qui s'allient à l'Empereur.
L'exemple le plus célèbre est sûrement celui du 7e régiment d'infanterie de ligne, qui reparaît entre les mains du général La Bédoyère, et qui lui vaudra, entre autres, d'être exécuté lors de la seconde Restauration :

> « À deux ou trois cents mètres des dernières maisons, La Bédoyère commande : Halte ! Il fait former le carré et présenter les armes. Puis tirant de sa poche

[111] Cité dans O. Hollander, *Nos drapeaux…*, p. 71.
[112] Décret impérial du 24 février 1815, cité dans O. Hollander, *Nos drapeaux…*, p. 170.
[113] Décret impérial du 9 mars 1815, cité dans O. Hollander, *Nos drapeaux…*, p. 171.

> l'aigle du régiment, sacrée par les victoires, il la montre à la troupe. Les soldats acclament l'aigle, le colonel, l'Empereur, et reprennent leur marche furieuse, l'aigle portée sur une branche de saule brillant au soleil »[114].

Mais ce n'est ici qu'un exemple, et nombreuses sont les unités qui se rangent sous leurs anciennes aigles : « À Valenciennes le 7e Hussard, le 8e et le 29e de ligne ont d'eux-mêmes, d'un mouvement spontané, repris leurs aigles et leurs cocardes. Ces braves les avaient religieusement conservées »[115].

Symbole de fidélité, le retour de ces aigles et emblèmes permet également de relier la campagne à venir à toutes les batailles victorieuses de la Grande Armée, inscrites en lettres dorées sur ces drapeaux. L'utilisation des emblèmes de 1814 mobilise alors les régiments, et les convainc de la gloire à venir, de la légitimité guerrière à suivre Napoléon de retour d'exil :

> « Ces couleurs nationales qui décorent notre aigle ; ces mots magiques, Ulm, Austerlitz, Jéna, Eylau et Friedland, qui y sont gravés en lettres d'or nous rappellent constamment nos devoirs et nos triomphes et l'espérance de la patrie. Si la liberté enfant des héros, notre Empereur sait aussi les créer. Sous lui nous fûmes et nous serons toujours invincibles ; malheur à l'ennemi s'il oublie nos 25 années de gloire militaire »[116] !

Afin d'amplifier ce mouvement de souvenir des victoires passées, le 25 avril 1815, Napoléon signe un décret visant à « restituer aux corps de l'armée les dénominations qu'ils avaient perdues »[117]. En effet, la nouvelle organisation de 1814 avait changé les numéros de la plupart des régiments de l'armée impériale :

> « On conspirait contre la gloire de l'armée, en cherchant à lui ravir, avec ses couleurs chéries, jusqu'au souvenir de ses triomphes et des journées à jamais mémorables, qui étaient les dates et les époques de sa renommée »[118].

---

[114] Cité dans O. Hollander, *Nos drapeaux…*, p. 172.
[115] O. Hollander, *Nos drapeaux…*, p. 173.
[116] Cité dans O. Hollander, *Nos drapeaux…*, p. 174.
[117] Service hist. Défense, GR15C 1, lettre du maréchal Davout aux généraux de l'armée impériale, 28 avril 1815.
[118] Service hist. Défense, GR15C 1, lettre du maréchal Davout aux généraux de l'armée impériale, 28 avril 1815.

c. Après Mars, le Champ-de-Mai

Les régiments de l'armée ont donc retrouvé les appellations avec lesquelles ils se sont distingués lors des grandes victoires de la Grande Armée.
Cependant, la majorité des drapeaux et aigles ont tout de même été détruits en 1814, et l'Empereur de retour se doit alors de remettre de nouveaux emblèmes à ses fidèles.
Un nouveau modèle de drapeau, plus simple que celui de 1812, est donc fabriqué. Toujours tricolore, toujours orné du nom des batailles victorieuses de l'armée napoléonienne, son étoffe n'est désormais entourée que d'une broderie or étroite, et d'un galon d'or. Les aigles, quant à elles, sont proches du modèle 1804, mais également avec moins de détails et des finitions moins soignées.
La distribution de ces nouveaux emblèmes donne lieu à une grande cérémonie, le 1er juin 1815. Pour participer à celle-ci, chaque unité militaire doit envoyer une députation chargée de la représenter :

> « Le décret impérial du 12 de ce mois appeler à Paris une députation de chaque corps de l'armée pour assister à l'assemble du Champ de Mai et y recevoir les aigles qui doivent y être distribuée »[119].

Ces députations sont proportionnelles au nombre de soldats de chaque escadron, bataillon ou régiment. Ainsi, un régiment d'infanterie doit envoyer son colonel, un lieutenant, un porte-aigle, un sergent, un caporal, un tambour et deux soldats.
La remise des aigles se fait donc sur le Champs-de-Mars, en même temps que la proclamation de l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire. Cette concomitance tend à unir étroitement le régime politique de Napoléon, et son retour à Paris, avec la fidélité de son armée victorieuse.
Cette cérémonie est justement l'occasion de refaire le serment de fidélité dont Napoléon avait dégagé son armée en avril 1814 :

> « Soldats de la garde nationale de l'Empire, soldats des troupes de terre et de mer, je vous confie l'aigle impériale aux couleurs nationales, vous jurez de la

[119] Service hist. Défense, GR15C 2, ordre du jour du général Piré, 10 mai 1815.

> défendre au prix de votre sang contre les ennemis de la patrie et de ce trône !
> Vous jurez qu'elle sera toujours votre signe de ralliement ! vous le jurez ! »[120]

La prestation de ce serment est ensuite suivie par un défilé militaire, sous les acclamations des habitants de la capitale.

De retour dans leurs unités respectives, les députations ont ensuite la mission d'introniser leurs nouveaux emblèmes, et d'étendre le serment qu'ils ont fait à tous les hommes de leur régiment :

> « Soldats, les députations que nous avions au Champ de Mai arrivent avec les aigles que l'Empereur leur a remises en présence de la Nation assemblée. Les députations ont assisté au serment prêté à l'acte additionnel à nos constitutions et vous diront l'enthousiasme qui a éclaté pour cette grande circonstance. Serrons-nous autour de ces aigles, qui nous ont si souvent conduits à la Victoire.
>
> Combattons les étrangers qui veulent asservir notre belle France et restons fidèles au véritable honneur qui est toujours là où sont les défenseurs de la Patrie.
>
> M. M. les lieutenants généraux voudront bien faire réunir les régiments pour recevoir les aigles avec toute la pompe et l'appareil que mérite cette cérémonie »[121].

À quelques jours seulement de la bataille de Waterloo et de la seconde et dernière abdication de Napoléon, les soldats de la nouvelle armée impériale sont ainsi à nouveau réunis sous les étendards tricolores de la victoire.

[120] Service hist. Défense, GR15C 5, ordre du jour du maréchal Suchet sur le récit de la cérémonie du 1er juin, 7 juin 1815.
[121] Service hist. Défense, GR15C 4, ordre du jour du 2e corps, pour la réception des aigles, 7 juin 1815.

> « Au milieu des voix confuses, celle d'un capitaine d'artillerie se faisait distinguer néanmoins par une sorte de gravite : « On nous demande de quitter une cocarde, disait-il, sous laquelle nous avons combattu, et qui a été la gloire de la France pendant vingt ans. Elle a valu, à ceux qui nous font cette demande, des grades, des décorations et toutes sortes d'avantages. Quant à nous, elle ne nous a rapporté que des fatigues et des blessures. Eh bien, nous voulons la conserver, qu'y a-t-il à répondre à cela ? » »[122]

Après juin 1815, la cocarde et le drapeau tricolores sont, à nouveau abolis, et doivent être ôtés et détruits, au profit de l'emblème blanc.

Comme ce capitaine d'artillerie, de nombreux soldats sont réticents à échanger le drapeau sous les plis duquel ils sont allés chercher la gloire, la victoire et la récompense pendant tant d'années, alors que le drapeau blanc est le symbole d'une monarchie prérévolutionnaire, sous laquelle peu ont combattu.

Symbole des batailles impériales, les drapeaux de la Grande Armée s'ornent donc, en plus de devises honorables, de nom de victoires et auraient pu être récompensés pour la participation de leurs unités à ces victoires.

Cependant, les deux Restaurations abolissent ces emblèmes, et le le 30 mars 1814, lors de l'arrivée des alliés à Paris, le maréchal Sérurier, gouverneur des Invalides, avait de son côté ordonner de brûler les quelques 1 500 drapeaux conquis sur les ennemis, et conservés à l'Hôtel. Lors de la seconde Restauration, à l'été 1815, il ne reste donc presque rien des drapeaux victorieux, comme des drapeaux défaits.

En effet, vestiges de la suprématie napoléonienne sur l'Europe, l'aigle et le drapeau tricolore incarnent un régiment victorieux, mais surtout un régime donc les acteurs du Congrès de Vienne veulent se défaire.

[122] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 389.

Chapitre IX. L'édification d'une mémoire victorieuse

> « Les Bulletins de la Grande Armée ne donnaient qu'une vue abstraite de la victoire. Napoléon a souhaité l'inscrire de manière durable dans le paysage parisien en faisant édifier des monuments à la gloire des armées impériales : colonnes, arcs ou temples »[1].

Napoléon honore déjà ses soldats en les décorant, en les titrant, en citant leurs actions d'éclat dans les récits officiels de ses victoires. Cependant, ce souvenir se limite à l'armée et ne prend pas assez corps dans la société civile. L'Empereur, après avoir intégré à la société française une élite modèle et victorieuse, associe son peuple tout entier à la gloire de son armée, en matérialisant, dans l'espace public cette gloire, ces victoires.
Pour ce faire, il érige en réelle politique artistique et de propagande, la célébration de la mémoire de ses hommes et de leurs victoires. Cette politique, il l'appuie également sur le souvenir de ceux qui, en servant leur Empereur et leur pays, sont morts sur le champ de bataille, ou des suites de blessures.
Enfin, malgré sa première abdication en 1814, puis celle qui suit la bataille de Waterloo, Napoléon tente de sauvegarder ses récompenses, ses victoires, et leur mémoire ; une mission que reprennent ensuite à leur compte ses soldats, mais également les autres souverains du XIX^{e} siècle.

[1] J. Tulard, *Nouvelle histoire de Paris...*, p. 213.

A. Créer une mémoire de la victoire napoléonienne

1. Commémorer la victoire

a. Le souvenir de la victoire chez le soldat

Chaque soldat, comme chaque Français, célèbre les victoires de la Grande Armée, et leur anniversaire, notamment celle du 2 décembre. Cependant, les hommes de la Grande Armée ont d'autres occasions de commémorer les grandes batailles de l'Empire.
De 1804 à 1815, les soldats de Napoléon arpentent encore et encore l'Europe, et ont donc l'occasion de repasser sur les lieux de leurs hauts faits d'armes :

> « Qui dirait, en voyant ces belles campagnes, couvertes de moissons, de paysans paisibles, de troupeaux, que cette terre qu'ils foulent couvre les débris de tant d'individus : dans ce vallon, s'est faite la charge de la Cavalerie de la Garde »[2].

Ces passages sont alors l'occasion, pour les officiers et leurs soldats, de se souvenir de la bataille passée, et de la célébrer :

> « Nous repartîmes à Turin, et nous arrivâmes dans la plaine d'Austerlitz[3]. Notre colonel qui avait été décoré le jour de cette bataille, nous fit ranger en bataille, nous déchargeâmes nos fusils, et il nous donna l'eau de vie à sa santé. Nous passâmes ensuite dans la plaine de Marengo. Notre commandant et plusieurs capitaines qui avaient été décorés à la suite de cette bataille nous portèrent un toast »[4].

Le souvenir de la victoire au sein de l'armée est également permis par l'utilisation, pour une fois, de la marine. En effet, au fur et à mesure de l'Empire, les différents bateaux et vaisseaux de la flotte napoléonienne, sont baptisés, ou rebaptisés du nom des victoires et conquêtes de la Grande Armée.
Ainsi, un état[5] datant du 29 juin 1809, donne le nom des bateaux canonniers armés en guerre à Vienne, afin de seconder les opérations de l'armée d'Allemagne. Sur les dix cités,

[2] M. Tascher, *Notes de campagne…*, p. 254, alors qu'il passe à Austerlitz.
[3] Jean-Baptiste Ricome semble cependant se perdre quelque peu dans la géographie européenne.
[4] J.-B. Ricome, *Journal d'un grognard…*, p. 44.
[5] Service hist. Défense, GR2C 92, état des bateaux canonniers armés en guerre à Vienne, 29 juin 1809.

cinq rendent hommages à des batailles de l'armée d'Italie commandée par le général Bonaparte (le Lodi, le Montenotte, le Dego, le Rivoli et l'Arcole), deux autres (le Montebello et le Marengo) commémorent la campagne consulaire en Italie de 1800, deux autres portent le nom de batailles impériales, ce sont le Iéna et l'Eckmühl, et enfin, le dernier porte le nom du général Saint-Hilaire, mort après Essling.

L'état est daté du 29 juin 1809, et le général Saint-Hilaire n'est mort que depuis trois semaines (le 5 juin). Le baptême du bateau a donc été très rapide.

Parfois, Napoléon commande très rapidement ce type d'hommage en l'honneur des batailles. Ainsi, dans une lettre du 1er février 1807 au vice-amiral Decrès[6], l'Empereur demande qu'une frégate soit nommée La Vistule, et trois vaisseaux Le Polonais, le Pultusk et la Golymine. Or, la campagne de Pologne vient juste de débuter, en ce début d'année 1807. De plus, le passage de la Vistule a eu lieu le 6 décembre 1806, et les batailles de Pultusk et Golymin se sont toutes deux déroulées le 26 décembre 1806.

À d'autres occasions, ce souvenir matériel, incarné dans un vaisseau militaire, peut arriver plus tardivement. Ainsi, en octobre 1811 :

> « Sa Majesté inspecta les chantiers de l'Escaut où les soins donnés à la construction des navires étaient très soutenus et encouragés ; il assista avec l'Impératrice au lancement d'un vaisseau de 74, auquel fut donné le nom de *Friedland*, en souvenir de la fameuse bataille où le maréchal Oudinot s'était couvert de gloire à la tête des grenadiers ; Leurs Majestés furent les parrains de ce navire »[7].

Ainsi, la marine napoléonienne, pourtant peu développée et très rarement auréolée de gloire, se fait le temple flottant des victoires de la Grande Armée.

b. La volonté officielle de perpétuer le souvenir des évènements militaires

Au-delà de ces célébrations officieuses, ou alors réservées au cadre militaire, du souvenir des victoires de l'armée napoléonienne, une véritable politique de la mémoire est

[6] Napoléon Ier et al, *Correspondance général. VII…*, lettre 14234 au vice-amiral Decrès, ministre de la marine et des colonies (1er février 1807), p.160.
[7] F. Pils, *Journal de marche du grenadier Pils…,* p. 96.

mise en place. Cette politique est résumée dans une phrase, de Napoléon à Daru, intendant de la liste civile,

> « Mon intention est de tourner spécialement les arts vers des sujets qui tendraient à perpétuer le souvenir de ce qui s'est fait depuis quinze ans »[8].

Pour ce faire, Napoléon comprend, dès l'Italie, alors général Bonaparte, l'importance de l'image, de la représentation, et « à quel point l'image était puissante pour se manifester en tant que pouvoir mais aussi pour entrer et rester dans l'Histoire »[9].
En effet,

> « les monuments et tableaux démontraient par leur ostensible présence sur la place publique et dans les lieux de pouvoir à quel point ils se perpétuent dans le temps et combien ils sont accessibles et lisibles aux yeux de tous – dans la mesure où ce sont des monuments publics. Mémoratifs et commémoratifs, les arts ainsi perçus s'avèrent être dans un second temps un instrument de puissance »[10].

C'est ainsi que chaque année, une part du budget des dépenses de la Maison de l'Empereur est consacrée à la représentation, à l'immortalisation, de ses victoires et de sa gloire :

> « Sa Majesté pourrait être dans l'intention d'ordonner des tableaux pour perpétuer le souvenir des évènements militaires de la campagne qui vient de s'ouvrir. Le directeur a donc l'honneur de proposer à Son Excellence de solliciter un fonds de 150 000 f. pour cet objet »[11].

2. Commander le souvenir des batailles

a. Un ministère de la Gloire : le dépôt de la Guerre

Au service de cette politique de souvenir et de glorification de ses batailles, Napoléon a plusieurs outils, plusieurs acteurs, dont le dépôt de la Guerre. Ce dernier, comme vu

[8] Cité dans C. Beyeler, *Napoléon : l'art en majesté…*, p. 129.
[9] A. Jourdan, *Napoléon : héros…*, p. 147.
[10] A. Jourdan, *Napoléon : héros…*, p. 147-148.
[11] Arch. nat, O^2 835, projet de budget des dépenses de la Maison de l'Empereur pour l'an 1813.

précédemment, a la charge de l'écriture des relations officielles des victoires napoléoniennes, mais également de leur représentation artistique.

En effet, la peinture de bataille connaît un regain d'intérêt important sous le Consulat et l'Empire. Depuis plus d'un siècle, dans ce domaine, deux clans se divisent, entre ceux qui cherchent « à peindre le poétique ou l'idéal »[12], et ceux qui veulent rester fidèle « à l'historique, à la véracité précise »[13].

Sous l'Empire, le choix est rapidement fait : la peinture veut et doit représenter le fait, et cela, de façon détaillée et réalise :

> « La peinture d'histoire, jusqu'alors siège de grandes pensées à l'instar de l'allégorie, cède le pas devant la description du temps présent. Le souci de l'exactitude, qui ne concernait guère plus que le mobilier archéologique, vise désormais le moindre détail du présent, depuis le costume militaire jusqu'à la flore locale »[14].

Cette exactitude de la représentation militaire est la mission principale du dépôt de la Guerre. Comme Louis XIV, Napoléon s'entoure ainsi de peintres attachés aux armées, destinés à représenter les batailles presque sur le vif. Dans ce dépôt de la Guerre, il permet également « l'efflorescence dans le domaine artiste d'œuvres consacrées à la geste militaire »[15].

L'objectif de ces peintres est d'affirmer la technicité des tableaux, la précision. Le peintre doit alors être un véritable topographe, au courant de la technique militaire, s'appuyant sur des croquis des combats, sur l'aide des états-majors, pour pouvoir représenter au mieux les combats.

La mission de représenter les batailles victorieuses de Napoléon est confiée à Denon[16], qui s'accompagne de dessinateurs comme Benjamin Zix. Ce dernier accompagne donc l'Empereur et son état-major sur grand nombre de champs de bataille, afin de réaliser un véritable tableau d'historiographe. Les croquis des artistes servent donc de pendant illustré aux récits de la victoire. Zix est ainsi à Iéna :

---

[12] J.-P. Bertaud, *Guerre et société…,* p. 305.
[13] J.-P. Bertaud, *Guerre et société…,* p. 305.
[14] J.-M. Leniaud, *Napoléon et les arts…*, p. 182.
[15] J.-P. Bertaud, *Guerre et société…,* p. 173.
[16] À ce sujet, voir notamment l'exposition *Dominique-Vivant Denon et le Louvre de Napoléon…*

> « Après avoir figé l'image de Napoléon distribuant des croix aux officiers alliés à la suite de la bataille, Zix immortalise le lendemain l'Empereur entouré de ses généraux dans l'université d'Iéna, faisant jurer à 600 officiers Saxons prisonniers, de ne plus prendre les armes contre lui, ce que s'empresse de narrer le 6e Bulletin de la Grande Armée »[17].

Zix, avec Denon, réalise ainsi, sur le terrain, les croquis que le directeur du musée Napoléon commande ensuite, au nom de l'Empereur, à tous les grands peintres de l'Empire.

Pendant la période impériale, le tableau modèle, idéal, se définit alors ainsi :

> « Instructif par la véracité de l'acte de guerre, séduisant par l'agencement savant des couleurs et des perspectives, riche d'enseignements sur l'héroïsme des soldats vus à travers le prisme de la figure impériale »[18].

b. Les grandes commandes de l'Empire[19]

Déjà le 16 juillet 1800, le Premier consul ordonne que des toiles soient réalisées représentant les batailles de Rivoli, Marengo, Moekisch, des Pyramides, d'Aboukir, et du Mont Tabor, sous la surveillance et le contrôle du général Berthier et de Denon.

De la même manière, à peine sa première campagne impériale terminée, Napoléon signe, le 3 mars 1806, un décret prévoyant la réalisation d'une quinzaine de tableaux, destinés à être exposés en 1808.

Sur ces commandes officielles, sept tableaux représentent directement des évènements de la campagne de 1805. Telle une chronique illustrée de cette campagne, ces œuvres reprennent les thèmes majeurs des *Bulletins de la Grande Armée.*

Ce récit imagé commence donc le 12 octobre 1805, quand Napoléon fait prêter serment au 2e corps de la Grande Armée lors du passage du pont du Lech[20]. S'ensuit la reddition

---

[17] R. Spiegel, *Dominique-Vivant Denon…*, p. 64.

[18] J.-P. Bertaud, *Guerre et société…,* p. 305-306.

[19] Cf. Document 9 « Culte de la victoire, culte de la gloire : les grandes commandes impériales », p. 555.

[20] C. Gautherot, *Napoléon harangue le 2e corps de la Grande Armée sur le pont de Lech à Augsbourg, 12 octobre 1805*, 1808, huile sur toile, 358 x 620, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, cf. Illustration 7 « Les harangues napoléoniennes », p. 570.

d'Ulm[21], dont la représentation, par Thévenin[22], mêle la capitulation du général Mack, raconté dans le 7e *Bulletin de la Grande Armée*, du 19 octobre 1805, et le défilé de la garnison prisonnière, narrée dans le bulletin suivant, du 20 octobre. L'armée française entre ensuite Munich derrière l'Empereur, le 24 octobre 1805, sous le pinceau de Taunay[23].

Moins guerrière, mais très symbolique, est ensuite la représentation, par Charles Meynier[24], des retrouvailles des drapeaux[25], à Innsbruck, de la 76e demi-brigade du corps du maréchal Ney, racontée dans le 25e *Bulletin de la Grande Armée*.

Le récit continue avec le maréchal Murat, qui parvient à convaincre les généraux autrichiens de le laisser passer, près de Vienne[26]. Enfin, c'est Austerlitz, par Gérard[27], et la présentation à l'Empereur des drapeaux de la garde impériale russe. Et pour finir, après la victoire militaire, la victoire diplomatique, avec l'entrevue de Napoléon et l'empereur autrichien François II, le 4 décembre 1805[28].

Ce récit est entièrement décidé par l'Empereur et Vivant Denon, qui décident du sujet précis des tableaux. Ainsi, les consignes données aux artistes sont très précises. Pour le tableau de la bataille du 2 décembre 1805, par exemple, commandé à Gérard, les ordres sont les suivants : « Charge des gardes impériales russes ; Rapp présentant à l'Empereur les drapeaux, les canons, le prince Repnine et plus de 800 prisonniers nobles, de la garde russe »[29].

Vivant Denon veille ensuite sur la réalisation des œuvres, et n'hésite pas à fournir des indications précises sur les circonstances, et détails des combats, sur la topographie du

---

[21] La représentation de la reddition d'Ulm devait, à l'origine, être confiée à Hennequin, mais c'est finalement Thévenin qui réalise la commande impériale, en 1815.

[22] C. Thévenin, *La reddition d'Ulm*, 1815, huile sur toile, 248 x 382, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

[23] N.-A. Taunay, *Entrée de la Garde impériale à Paris, par la barrière de Pantin, 25 novembre 1807*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 190 x 278, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

[24] C. Meynier, *Le maréchal Ney remet aux soldats du 76e régiment de ligne leurs drapeaux retrouvés dans l'arsenal d'Inspruck, 7 novembre 1805*, 1808, huile sur toile, 360 x 524, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

[25] Cf. Illustration 8 « Le 76e régiment d'infanterie de ligne retrouve ses drapeaux », p. 571.

[26] G. Guillon Lethière, *Surprise du pont du Danube, 14 novembre 1805*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 360 x 528, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

[27] F. Gérard, *Bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805*, 1810, huile sur toile, 510 x 958, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, cf. Illustration 12 « La bataille d'Austerlitz », p. 575.

[28] A.-J. Gros, *Entrevue de Napoléon Ier et de François II après la bataille d'Austerlitz, 4 décembre 1805*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 380 x 532, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

[29] Arch. nat. O2 840, état de tableaux à effectuer.

champ de bataille, sur les uniformes des soldats présents, etc. Les artistes ne sont alors plus que des exécutants, avec peu de marge de manœuvre.

De la même manière, en 1809, Napoléon lance une deuxième grande commande artistique, reprenant cette fois les succès et évènements militaires des trois dernières campagnes. En ce qui concerne la campagne de 1806-1807, est ainsi représentée, entre autres, l'entrée de Napoléon dans Berlin[30]. La campagne de l'Empereur en Espagne donne également lieux à des commandes notamment *La capitulation de Madrid*[31]. Enfin, les faits d'armes de la campagne d'Allemagne sont également illustrés, notamment les harangues impériales[32], et des scènes de la bataille d'Essling[33].

En plus de ces importantes commandes groupées, Napoléon et Denon font représenter d'autres scènes de la Grande Armée. Une notice[34] datant de 1810 et relevant les tableaux commandés depuis l'an XIII qui ne sont pas achevés, évoque, entre autres, une prise de Madrid par Gros, une prise de Ratisbonne[35], par Gautherot, une représentation de l'attaque du pont de Landshut[36] par Hersent, ou encore de l'attaque d'Ebersberg[37] par Taunay.

Tous ces tableaux commandés, le plus souvent pour orner le palais des Tuileries, ont des points communs, qui donnent un éclairage sur la politique artistique de Napoléon. En effet, toutes ces représentations illustrent une représentation quelque peu édulcorée de la bataille.

Tout d'abord, la figure de l'Empereur, la glorification de ses actions militaires, sont presque toujours le sujet principal du tableau. Son charisme, à travers les représentations de harangue par exemple, ses capacités de chef de guerre, notamment incarnées par Carle

---

[30] C. Meynier, *Entrée de Napoléon I^er^ entouré de son état-major dans Berlin, 27 octobre 1806*, 1810, huile sur toile, 330 x 493, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

[31] A.-J Gros, *Capitulation de Madrid, 4 décembre 1808*, 1810, huile sur toile, 361 x 500, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

[32] J.-B. Debret, *Napoléon harangue les troupes bavaroises et wurtembourgeoises à Abensberg, 20 avril 1809*, 1810, huile sur toile, 368 x 494, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

[33] C. Meynier, *Napoléon dans l'île de Lobau après la bataille d'Essling, 23 mai 1809*, 1812, huile sur toile, 473 x 529, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

[34] Arch. nat, O 2 841, notice de tous les tableaux et statues commandés depuis l'an XIII jusqu'en 1810 et qui ne sont achevés.

[35] P. Gautherot, *Napoléon blessé devant Ratisbonne, 23 avril 1809*, 1^er^ quart du 19^e^ siècle, huile sur toile, 473 x 529, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

[36] L. Hersent, *Prise de Landshut, 21 avril 1809*, 1^er^ quart du 19^e^ siècle, huile sur toile, 183 x 227, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

[37] N.-A. Taunay, *Bataille d'Ebersberg, 3 mai 1809*, 1^er^ quart du 19^e^ siècle, huile sur toile, 220 x 203, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Vernet dans son tableau sur *Napoléon Ier donnant l'ordre avant la bataille d'Austerlitz*[38], sont mis en scène.

Les soldats de la Grande Armée, quand ils sont représentés, ne sont alors que les témoins de la gloire impériale, de sa clémence, de sa bonté, comme c'est le cas dans les tableaux représentant Napoléon face aux blessés de son armée[39]. Ils sont les acteurs secondaires d'épisodes qui mettent en scène l'Empereur, et l'image qu'il veut donner de la guerre, de la gloire, et de la victoire. Ainsi, le peintre

> « doit montrer que le champ de bataille est un espace d'échange entre le chef et ses hommes : l'un apporte son génie, là où les autres offrent leur bravoure et leur esprit de sacrifice. Ensemble ils font parler leur honneur pour la défense de la Patrie, construisent la victoire, recueillent avec la gloire des armes la paix de la Nation »[40].

De plus, toutes ces œuvres évitent les scènes de violence, et montrent une image glorieuse de la bataille, se concentrant donc sur des épisodes qui se passent avant, ou après la victoire célébrée :

> « Les batailles, quand elles sont figurées, privilégient de plus en plus l'antériorité et la postériorité : le combat va avoir lieu ou a eu lieu. Le souverain harangue, observe, commente, apprend le recul des troupes ennemies ou reçoit la soumission des vaincus. L'armée se prépare, se repose, ou vient de vaincre et savoure un triomphe bien mérité »[41].

Tous ces choix, cette politique artistique, n'ont alors qu'un objectif, créer, pour la postérité, la mémoire des batailles remportées grâce au génie de Napoléon : « Aux arts comme à l'histoire, Napoléon demande de fonder un passé à partir d'un présent, en vue de l'avenir »[42].

---

[38] C. Vernet, *Napoléon donnant l'ordre avant la bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805*, 1808, huile sur toile, 380 x 644, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, cf. Illustration 11 « Avant Austerlitz », p 574.
[39] Notamment C. Meynier, *Napoléon dans l'île de Lobau après la bataille d'Essling, 23 mai 1809*, 1812, huile sur toile, 473 x 529, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, ou A.-J. Gros, *Napoléon sur le champ de bataille d'Eylau, 9 février 1807*, 1808, huile sur toile, 521 x 794, Musée du Louvre.
[40] J.-P. Bertaud, *Guerre et société…,* p. 305.
[41] A. Jourdan, *Napoléon : héros…,* p. 170.
[42] A. Jourdan, *Napoléon : héros…,* p. 293.

c. Le Musée Napoléon : une vitrine de la victoire

À ces tableaux commandés en vue de la politique officielle de glorification de la victoire et du régime impérial, viennent s'ajouter les œuvres réalisées sans avoir été commandées, mais dans l'espoir d'être ensuite acquises. Ces tableaux sont ainsi exposés, à l'occasion des Salons, au Musée Napoléon.

Ce Musée, Napoléon et Vivant Denon, son directeur et son principal créateur, l'héritent de la Révolution. Dès 1791, un projet de muséum est à l'étude, et il voit réellement le jour en 1793, sous le nom de *Muséum français*. Ses objectifs correspondent aux principales visées de la Révolution : rendre l'histoire et la culture accessibles à tous, créer une culture commune à toute la Nation, et éduquer le citoyen au Beau.

Voulu comme véritable institution idéale, le musée qui devient « Musée Napoléon » à partir de 1803, doit refléter la grandeur du Grand Empire. Dans la mise en place d'une politique de la victoire, et du culte de l'armée, le musée intervient notamment de deux façons : par le biais des Salons, bisannuels, et par une économie du trophée artistique.

Le Musée Napoléon est en effet le lieu du Salon. Depuis le XVIII^{e} siècle, le Salon, qui se tient dans le salon carré du Louvre tous les deux ans, est l'instance centrale et l'évènement majeur de la vie artistique parisienne. Seuls les agréés peuvent alors y présenter leurs œuvres. Ce principe est aboli sous la Révolution, en même temps que l'Académie. Les plus grands artistes de la période boudent alors ce rassemblement.

Dès 1800, le Premier consul tente de redonner ses lettres de noblesse à l'institution, en rétablissant les jurys préalables à l'exposition des œuvres, et en faisant appel aux grands noms de l'art français. Cependant, certains boudent les invitations impériales, comme David, qui n'expose pour la première fois qu'au Salon de 1808.

Cependant, dès 1802, Napoléon arrête qu'

> « il sera exécuté, tous les deux ans, pour le compte et aux frais du gouvernement, quatre tableaux d'histoire « pris dans l'histoire de la nation française » et deux statues représentant « les Français qui ont rendu des services à leur patrie », renouant ainsi avec les commandes pour le roi »[43].

[43] U. van de Sandt, « Le Salon », dans J.-C. Bonnet, *L'Empire des Muses…*, p. 63.

L'apogée de cette politique s'incarne dans le Salon de 1808, qui voit exposer tous les tableaux que Napoléon a commandé en mars 1806, sur lesquels les artistes ont grandement travaillé, et qui glorifie les grands évènements politiques et militaires de l'Empire.

À l'occasion de ces Salons, Napoléon récompense également les meilleurs artistes, et acquiert un grand nombre de tableaux. Parmi ceux-ci, la primauté est, encore une fois, aux sujets militaires, et notamment aux représentations de batailles.

Au Salon de 1810, l'Empereur acquiert deux tableaux représentant la bataille d'Austerlitz[44]. C'est également le Salon où Napoléon acquiert le tableau de David représentant la distribution des aigles[45].

Cependant ces politiques, de commandes officielles, et d'achat des toiles représentant les faits militaires, ont deux conséquences : tout d'abord, la peinture de bataille prend une place prépondérante au détriment d'autres arts ; de plus, les grands artistes de l'Empire étant occupés aux commandes, ce sont de moindres artistes qui exposent, et le niveau des derniers Salons, notamment de celui de 1812 s'en ressent.

À côté de ces tableaux, illustrant l'Empereur, son armée, et leurs exploits, d'autres œuvres incarnent la suprématie militaire de la France en Europe. En effet, Napoléon reprend, au profit de sa propre gloire, la politique artistique de la Révolution. Dès les premières victoires en Belgique en effet, des chefs d'œuvre affluent vers le musée. Il s'agit alors de mettre les œuvres d'art des autres pays européens sous la protection de la patrie de la liberté.

Empereur, Napoléon fait perdurer cette pratique, dirigée, encore une fois, par Vivant Denon. Ces œuvres italiennes, allemandes, exposées dans la capitale du Grand Empire deviennent alors de véritables trophées, symboles des victoires militaires de la Grande Armée :

> « Les peintures et les sculptures enlevées dans les pays vaincus ou annexés par la France servent alors à enrichir les collections du musée napoléonien. […] Le

[44] F. Gérard, *Bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805*, 1810, huile sur toile, 510 x 958, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, A.-E. Fragonard, *Bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805*, 1810, huile sur toile, 510 x 958, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

[45] J.-L. David, *Serment de l'armée fait à l'empereur après la distribution des aigles au Champ de Mars, 5 décembre 1804*, 1810, huile sur toile, 610 x 931, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, cf. Illustration 13 « La remise des aigles », p. 576.

> public s'enorgueillit des prises de guerre faites par son armée et le nationalisme trouve là encore à se nourrir »[46].

Ces trophées artistiques incarnent donc la victoire, dans l'imaginaire public et l'espace publics, et contribuent à sacraliser encore davantage le rôle de la guerre et de la victoire dans la propagande napoléonienne :

> « L'exposition de trophées militaires, comme en 1807, en fait aussi un précieux relais dans le dispositif de propagande organisé par le pouvoir : Denon écrit qu'il a fait placer le buste colossal de l'Empereur au milieu des trophées « afin que les Français, en admirant les glorieuses dépouilles de ses ennemis, puissent adresser en même temps l'hommage de leur respect et de leur reconnaissance au héros à qui la victoire les a cédées » »[47]

Le musée Napoléon se fait alors le pendant artistique de l'hôtel des Invalides, véritable hôtel de Mars, et qui, est, « après Notre-Dame, le lieu privilégié où étaient envoyés les drapeaux pris à l'ennemi et les trophées »[48].

3. Paris : la capitale d'un Empire victorieux

a. Colonnes et arcs de triomphe : à la gloire de la Grande Armée

À Paris, cependant, le Musée Napoléon n'est pas le seul à remplir cet objectif de militarisation de l'espace public, de matérialisation de la victoire, aux yeux de tous, et dans la mémoire de tous. En effet, « à l'instar des récits des victoires, les monuments érigés sur les places publiques content à la postérité les exploits accomplis par un peuple »[49].
Et dès 1806, trois monuments sont prévus pour magnifier l'action de la Grande Armée lors de la campagne de 1805. Il s'agit de la colonne Vendôme, de l'arc du carrousel et de l'Arc de Triomphe. À partir de cette date, « dans le Paris impérial tout ne parait penser et respirer que pour l'armée »[50].

---

[46] J.-P. Bertaud, *Guerre et société…*, p. 173.
[47] « Le musée Napoléon » dans J.-C. Bonnet, *L'Empire des Muses…*, p. 89.
[48] R. Baillargeat, *Les Invalides…*, p. 49.
[49] A. Jourdan, *Napoléon : héros…,* p. 148.
[50] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…,* p. 328.

« Vous ne rentrerez dans vos foyers que sous des arcs de triomphe », Napoléon l'a promis aux vainqueurs d'Austerlitz. En effet, c'est là une tradition antique d'élever des arcs de triomphe en hommage aux victoires militaires. Nombreux sont donc, avant les deux grands arcs, les arcs élevés provisoirement, pour fêter les succès de la Grande Armée :

> « Toute la route de Strasbourg à Kehl est bordée d'arcs de triomphes, de colonnes, d'inscriptions qui rappellent les victoires de cette campagne et les mots remarquables de l'Empereur. Le militaire le plus glacé serait électrisé, en parcourant ces monuments »[51].

Le premier, celui du Carrousel, situé face au pavillon central des Tuileries, est conçu par Percier et Fontaine entre 1806 et 1808. Inspiré de celui réalisé par Septime Sévère à Rome, il est orné de colonnes en marbre rose « qui encadrent un décor richement historié commémorant les victoires de la Grande Armée »[52]. En effet, quatre bas-reliefs en marbre représentent les principaux faits de la campagne de 1805 : la bataille d'Austerlitz, la capitulation d'Ulm, l'entrée des Français à Munich, et l'entrevue des Empereurs le 4 décembre. De plus, au centre de la grande-voûte, un autre bas-relief montre l'Empereur couronné par la victoire.

Mais cet arc de triomphe est également érigé en l'honneur de toute la Grande Armée, instrument de cette campagne glorieuse. Ainsi, chaque colonne de l'arc est surmontée d'une statue en marbre représentant des soldats des différentes armes de l'armée impériale : un cuirassier, un dragon, un grenadier d'infanterie légère, un chasseur, un canonnier, un grenadier, un carabinier et un sapeur.

Cependant, un arc de triomphe ne suffit pas à illustrer les succès de l'armée napoléonienne, et un deuxième, de plus grande taille, doit être construit à l'entrée de la rue Saint-Antoine. Cependant, le choix de cet emplacement aurait gêné la circulation dans la capitale. Après plusieurs autres propositions, il est décidé de l'ériger sur les Champs-Élysées. Mais cet arc de triomphe monumental, qui devait illustrer, tel un livre de pierre, toutes les grandes victoires de la Grande Armée ne voit finalement le jour que sous l'impulsion du roi Louis-Philippe.

---

[51] M. Tascher, *Notes de campagne…*, p. 12.

[52] J.P. Garric, « La plus belle des capitales : le bilan architectural de Napoléon à Paris », dans *Napoléon et Paris…*, p. 192.

Le troisième monument prévu après la campagne de 1806 est, cette fois, une colonne. Lucien Bonaparte, en 1800, lance l'idée de la construction d'une colonne en l'honneur du peuple français. Le 1er octobre 1803, un arrêté consulaire déclare qu'il sera élevée « au centre de la place Vendôme, une colonne à l'instar de celle érigée à Rome en l'honneur de Trajan »[53].

Après Austerlitz, la décision est prise d'ériger ce monument pour commémorer la campagne, l'Empereur et son armée. *Colonne d'Austerlitz, colonne de la Victoire,* ou *colonne de la Grande Armée,* elle est fondue, tel un véritable trophée de guerre, à partir de canons pris à l'ennemi au moment de la bataille d'Austerlitz. Sur le modèle des colonnes antiques, elle illustre soixante-seize épisodes de l'histoire de la Grande Armée, depuis la levée du camp de Boulogne jusqu'à la paix de Presbourg.

Ces deux arcs de triomphe, et cette colonne, créent cependant un précédent. Les campagnes suivantes donnent également lieu à l'érection de monuments commémoratifs, à la gloire de la Grande Armée et de son Empereur. Ainsi, un décret daté du 15 août 1809, et de Schoenbrunn, ordonne l'édification d'un obélisque, sur le Pont-Neuf, et qui porterait cette inscription : « L'Empereur Napoléon au peuple français ».

b. Les rues et ponts de Paris : une toponymie victorieuse

Du Consulat à la première abdication, cent-quarante nouveaux noms sont attribués aux rues de la capitale. Ces rues sont baptisées du nom d'hommes célèbres, quel que soit leur profession, mais elles sont surtout un outil de la propagande napoléonienne, « afin de magnifier son action politique et militaire »[54].

La Révolution voit déjà bon nombre de rues changer de noms, en fonction des évolutions du gouvernement. Ainsi, pour ce qui nous concerne, le 8 nivôse an VI (28 décembre 1797), le nom de rue de la Victoire est attribué à la rue Chantereine.

Ainsi, si nombre de nouvelles rues immortalisent et commémorent l'ascension de Bonaparte, sa nouvelle dignité d'Empereur, plus de la moitié de ces appellations font référence aux faits d'armes militaires de Napoléon, à sa gloire, à ses victoires.

[53] J. Tulard, *Nouvelle histoire de Paris…*, p. 214.
[54] D. Chadych, « La toponymie napoléonienne à Paris », dans *Napoléon et Paris…*, p. 115.

Ces baptêmes de rues concernent toutes les campagnes ou batailles auxquelles le général, le consul, l'Empereur, ont participé : le Paris impérial connait ainsi une rue, mais aussi une place de Rivoli, une rue de Castiglione, des rues des Pyramides, d'Aboukir ou du Caire. Les victoires impériales viennent ensuite rejoindre les premiers succès de Napoléon, avec la rue de Magdebourg[55], la rue d'Ulm, une rue[56], et une place d'Austerlitz[57], etc.

Autres supports de propagande possible, les ponts de Paris. Permettant de relier les deux côtés de la Seine, ils constituent un véritable outil de propagande politique, mais également scientifique, permettant de montrer la supériorité des ingénieurs des ponts et chaussés de l'Empereur. La science se met alors au service de la politique de glorification des victoires et de la Grande Armée.

En mars 1801, le Premier consul confie donc aux ingénieurs des ponts et chaussées la création de nouveaux ponts, financés par un droit de péage sur ces nouvelles passerelles. Le premier prend le nom de Pont des Arts et relie le Louvre à l'Institut. Il est surtout le premier pont métallique de Paris. Le pont d'Austerlitz est constitué du même matériau, entre 1802 et 1806, et prend le nom de la célèbre bataille du 2 décembre 1805. Il relie le faubourg Saint-Antoine au Jardin des Plantes.

Lors de la campagne de Pologne, depuis Varsovie, en 1807, Napoléon ordonne cette fois la création d'un autre pont, nommé immédiatement pont d'Iéna. Orné d'aigles impériales, il relie les deux points stratégiques de la capitale que sont le Champ de Mars et la colline de Chaillot.

Ainsi, les progrès de la science sous l'Empire permettent également d'ériger des monuments utiles, qui matérialisent la puissance impériale, et l'imposent aux yeux de tous.

Cependant, Paris ne résonne pas que des titres et victoires de l'Empereur. Ses soldats, victorieux, récompensés, morts au champ d'honneur, donnent également leur nom à des parties de la capitale, et leur visage à des œuvres d'art.

[55] Actuelle avenue Albert de Mun.
[56] Actuelle rue Fabert.
[57] Désormais supprimée.

B. Du champ d'honneur aux ponts de Paris : les hommages aux braves

1. Se souvenir des soldats victorieux et de la récompense

a. Célébrer les héros victorieux et récompensés

« Une société se glorifie elle-même en glorifiant ses héros ; elle cherche à se perpétuer en leur conférant l'immortalité »[58]. Napoléon célèbre donc également ses plus grands soldats, qui ont participé aux victoires de la Grande Armée.

Ainsi, dès 1805, l'Empereur ordonne que soient réalisés des portraits de tous les maréchaux d'Empire, afin d'être placés dans la galerie de Diane aux Tuileries. Des artistes différents sont alors chargés de représenter les membres de la promotion de 1804[59]. Murat, par exemple, est peint par Gérard, Soult par Jean Broc, Moncey par Barbier Valbonne, ou encore Bernadotte par Kinson.

Et lorsqu'un nouveau général est nommé à la dignité de maréchal, son tableau est rapidement commandé, afin d'être ajouté à la galerie. Ainsi, le budget de la Maison de l'Empereur pour 1813[60], prévoit la confection du portrait du maréchal Suchet, qui gagne son bâton en 1811.

Les maréchaux ne sont cependant pas les seuls à être représentés de manière officielle. Les généraux victorieux ornent également les murs des Tuileries ou du musée Napoléon, dans leur tenue de victoire, comme le général Lasalle[61], sous le pinceau de Gros, ou en plein cœur d'une action d'éclat, comme le général Rampon[62], alors colonel, à Montelegino.

Ces héros ont comme point commun d'être représentés victorieux, et récompensés, dans leurs tenues de chefs de guerre, portant leurs décorations. En effet, les récompenses et leurs remises donnent également lieu à des commandes ou des acquisitions. Ainsi, en

---

[58] A. Poitrineau, « Fonctionnarisme militaire ou catharsis guerrière ? Les facettes de la gloire, au temps de la Grande Nation, d'après les actes et les écrits des soldats de l'Empire », dans *La bataille, l'armée, la gloire…*, p. 211.

[59] Arch. nat, O2 835, état des sommes qu'il reste à payer pour les portraits des maréchaux d'Empire, 14 février 1806.

[60] Arch. nat. O2 835, projet de budget des dépenses de la Maison de l'Empereur pour l'an 1813.

[61] A.-J. Gros, *Antoine-Charles-Louis, comte de Lasalle, général de division*, 1808, huile sur toile, 248 x 174, Musée de l'Armée.

[62] R. Berthon, *Le colonel Rampon, à la tête de la 32e demi-brigade, défend la redoute de Monte-Legino, 10 avril 1796*, 1812, huile sur toile, 180 x 250, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

1808, Napoléon acquiert le tableau de Jean-Baptiste Debret, *Napoléon décore à Tilsit un soldat de l'armée russe de la croix de la Légion d'honneur*[63].

C'est auprès de ce même artiste que l'Empereur acquiert, en 1812 cette fois, un tableau illustrant la remise de Légion d'honneur aux Invalides en 1804[64]. Autant de moyens de conserver le souvenir des héros de la Grande Armée, et de leurs récompenses.

b. Entretenir les vieux braves

La célébration du héros victorieux de la Grande Armée passe également par un autre biais que l'art, et les uniformes de la victoire.

Déjà à l'époque de la monarchie, les rois considèrent comme une obligatoire morale d'aider les vétérans des armées, qui se sont abîmés, ou ont vieillis sous les drapeaux. C'est dans ce but que le 26 février 1670 est créé l'hôtel royal des Invalides. Les soldats y sont alors accueillis après dix, puis vingt ans de service. Ces conditions sont restreintes sous la Révolution, alors que le traitement des pensionnés est augmenté.

Avec Napoléon, les Invalides deviennent surtout une vitrine, de son régime, de ses victoires, de sa gloire. Les vétérans de la campagne d'Italie, de la Grande Armée incarnent sa puissance militaire, sa suprématie, en même temps que sa reconnaissance et sa munificence pour les hommes qu'il a conduite à la victoire sur tous les champs de bataille d'Europe.

Sous l'Empire, il faut justifier de trente ans de services loyaux ou de très graves blessures pour y être admis. Les pensionnaires de l'hôtel sont donc, pour la majorité, très âgés, ce qui contribue cependant à la diffusion, dans l'imaginaire public, de l'image du dévouement des hommes au profit de leur Empereur.

Les campagnes s'enchaînant, et la Grande Armée augmentant ses effectifs, l'hôtel devient rapidement trop étroit, et à partir de 1801, des annexes sont créées partout en France, notamment à Avignon pour accueillir les vétérans et blessés de la campagne d'Égypte.

---

[63] J.-B. Debret, *Napoléon décore à Tilsitt un soldat de l'armée russe de la croix de la Légion d'honneur, 9 juillet 1807*, 1808, huile sur toile, 351 x 492, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, cf. Illustration 10 « Napoléon décore un soldat russe », p. 573.

[64] J.-B. Debret, *Première distribution des croix de la Légion d'honneur dans l'église des Invalides par l'empereur, 14 juillet 1804*, 1812, huile sur toile, 403 x 531, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, cf. Illustration 14 « La première distribution de la Légion d'honneur », p. 577.

Ces braves, qui ont participé à ces campagnes, et lui ont permis d'accéder au pouvoir, Napoléon ne les oublie pas, et leur rapport régulièrement des trophées de ses batailles, notamment en 1806, après son passage Berlin :

> « L'Empereur a fait présent à l'hôtel des Invalides de Paris de l'épée de Frédéric, de son cordon de l'aigle-noire, de sa ceinture de général, ainsi que des drapeaux que portait sa garde dans la guerre de Sept Ans »[65].

Après avoir immortalisé le souvenir de ses grands maréchaux et généraux, et avoir assuré sa propre propagande par le soin apporté aux vétérans victorieux, Napoléon organise ensuite la célébration des soldats morts au champ d'honneur.

2. Célébrer le soldat mort au champ d'honneur

a. Une politique de la mémoire

« Nous célébrerons la mémoire de ceux qui dans ces deux campagnes, sont morts au champ d'honneur »[66]. Cette promesse, à l'occasion de l'annonce de la signature de la paix après Austerlitz, introduit la politique mémorielle impériale.

À la fin de chaque campagne, Napoléon réitère cet engagement, après avoir énuméré, pour la postérité, le nom des généraux et autres officiers tués les armes à la main : « Sitôt que l'empereur en fut instruit, il promit d'en garder un profond souvenir, ainsi que de tous ceux qui étaient morts les armes à la main »[67].

À la suite de la campagne de 1805, Napoléon prescrit donc que ces morts soient célébrés tous les ans, célébration étroitement liée à celle de la victoire à laquelle ils ont contribué :

> « Notre intention est que tous les ans, audit jour, un officiel solennel soit chanté dans ladite métropole, en mémoire des braves morts pour la patrie dans cette

[65] 18e Bulletin de la Grande Armée, 26 octobre 1806, cité, dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 260.
[66] Proclamation à la Grande Armée annonçant la signature de la paix, 6 nivôse an XIV, cité dans Napoléon Ier, *Discours de Guerre…*, p. 111.
[67] J.-B. Ricome, *Journal d'un grognard…,* p. 57.

> grande journée ; lequel office sera suivi d'actions de grâces pour la victoire qu'il a plu au Dieu des armées de nous accorder »[68].

Chaque campagne, chaque bataille est ainsi suivie d'un office pour les hommes morts au champ d'honneur :

> « À la fin de la belle saison le maréchal[69] s'installa à Vienne au palais du prince du Lichtenstein. Quelques jours après il assista à un grand service, qu'il fit célébrer à la cathédrale, en l'honneur de ses aides de camp morts de leurs blessures après les batailles d'Essling et de Wagram »[70].

Cependant, Napoléon ne souhaite pas d'une politique mortuaire sinistre et endeuillée. Les morts glorieuses de ses hommes doivent être des incitations à se dépasser pour les autres soldats. Ainsi, après Eylau :

> « Un régiment, dont l'aigle avait été ébranlée de dessus sa pique triomphale par les balles et la mitraille, l'avait attachée et raffermie avec des crêpes noirs ; ce régiment avait aussi perdu son colonel, et par ces signes de deuil il voulait sans doute honorer sa mémoire ; je crois que c'était le 43e régiment d'infanterie de ligne ; son colonel, tué la veille, s'appelait Lemarois, et était frère du général Lemarois aide de camp de l'Empereur.
>
> L'Empereur arrive […] mais ces crêpes noirs ayant frappé sa vue, il en témoigna quelque ressentiment. « Je ne veux pas, s'écria-t-il, voir jamais mes drapeaux en deuil ; nous avons perdu bon nombre de nos amis et de nos braves compagnons ; mais ils sont morts au champ d'honneur, leur sort est à envier. Occupons-nous donc de les venger, et non pas de leur pleurer, car les larmes ne conviennent qu'aux femmes » »[71].

Dans l'armée, le souvenir des frères d'armes morts au combat est en effet parfois utilisé, pour mobiliser, tout en leur rendant hommage :

> « Les armes du génie et de l'artillerie usèrent également avec avantage des délais de l'armistice pour ajouter, comme nous l'avons déjà vu, aux fortifications de

[68] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. V…*, lettre 11157 au Cardinal de Belloy, archevêque de Paris (11 décembre 1805), p. 879.
[69] Il s'agit du maréchal Oudinot.
[70] F. Pils, *Journal de marche du grenadier Pils…*, p. 85.
[71] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 59-60.

> Dantzig. Ils firent élever en avant de cette place des redoutes auxquelles le gouverneur donna les noms de ses amis, de ses compagnons morts au champ d'honneur : les principales redoutes se nommaient Montebello, Gudin, Frioul et d'Istrie »[72].

Cependant, cette politique mémorielle sort des cadres de l'armée pour imprégner, sous l'impulsion napoléonienne, la société française tout entière.

b. La mort des généraux : au service de Napoléon

En effet, « la cité des vivants doit bruir du souffle de l'épopée, et la figure des héros accompagner la démarche quotidienne des habitants »[73]. Napoléon utilise alors la mort de ses plus grands capitaines pour enseigner les hauts faits de la Grande Armée, offrir en modèle ses vertus, et surtout entretenir le culte de sa personne.

Bonaparte n'attend cependant pas d'être Empereur pour instrumentaliser à son propre service, la mort de ses généraux. Le premier à faire les frais de cette politique le général Desaix.

Ce dernier meurt le 14 juin 1800, à l'occasion de la bataille de Marengo. Le bulletin de l'armée de Réserve qui suit la victoire, daté du 18 juin, est entièrement consacré au général : l'histoire de sa vie, de ses victoires, de sa mort, au prisme de ses relations avec le général Bonaparte, Premier consul. Ce récit est le début d'une véritable propagande politique, alors que Bonaparte tente d'imposer son pouvoir :

> « Le décès de son compagnon d'armes lui fut l'occasion de montrer sa fidélité. Il se présenta comme l'homme sensible sachant honorer ses amis, premier aspect de cette propagande qui allait bientôt se développer en déclinant toutes les qualités du héros »[74].

L'inhumation de Desaix donne ensuite lieu à un véritable cérémonial, orchestré par les mains de maître de Vivant Denon, comme une véritable œuvre d'art, un tableau au centre duquel est cependant représenté le premier consul.

---

[72] L.-A. Marchangy, *Le siège de Dantzig…*, p. 45.
[73] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…*, p. 322
[74] J. Benoit, *Marengo, une victoire…*, p. 143.

Après Marengo, plusieurs monuments mémoriels sont conçus, et les deux érigés à Paris sont centrés autour de la figure de Desaix. Tout d'abord, un monument sur la place des Victoires, véritable temple au général, commencé en 1801, et inauguré le 15 août 1810, le jour de la fête de celui qui est désormais Empereur. Enfin, une fontaine doit être élevée à la mémoire du général Desaix, place Dauphine, orné de de cette légende : « la victoire et la France lui décernent la couronne ».

Après Desaix, nombre de morts glorieuses de généraux sont instrumentalisées par Napoléon. En effet, les généraux morts ou blessés au combat deviennent de véritables sujets de l'art napoléonien, peintures ou sculptures.

Tout d'abord, entre 1806 et 1814, des tableaux sont commandés pour le musée Napoléon « représentant des généraux agonisants ou gravement blessés »[75]. Le musée acquiert ainsi, en 1806, *La Mort du général Desaix*[76]*,* par Broc, deux ans plus tard, *La Mort du général Valhubert*[77] *à Austerlitz,* par Peyron, ou encore, en 1810, *La mort du général Colbert de Chabanais à Cacabelas*[78], par Schnetz, et évidemment *Les derniers moments du maréchal Lannes, duc de Montebello*[79], peint par Albert Bourgeois.

À ces tableaux qui ornent le musée Napoléon et s'offrent aux yeux du public, s'ajoutent de nombreuses statues, commandées par l'Empereur. Ainsi, le 26 janvier 1810, Napoléon ordonne la réalisation[80] des bustes de six généraux morts pendant la campagne d'Allemagne : Saint-Hilaire, d'Espagne, Lasalle, Colbert, Cervoni et Boudet. Avant 1810, sont commandées des statues ou bustes de Leclerc et Hoche, de Custines, de Dugommier, de Cafarelli, ou encore de Morland.

Enfin, après Eylau, le général d' est célébré, avec l'édification d'une statue constituée de trophées de guerre :

> « Il sera fait avec le métal des 24 pièces de canon prises à la bataille d'Eylau, une statue équestre représentant dans son costume de cuirassier, le sénateur et

[75] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…*, p. 333.
[76] J. Broc, *Mort du général Desaix à la bataille de Marengo, 14 juin 1800*, 1806, huile sur toile, 425 x 451, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.
[77] P. Peyron, *Mort du général Valhubert, 2 décembre 1805*, 1808, huile sur toile, 228 x 278, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, cf. Illustration 9 « La mort du général Valhubert à Austerlitz », p. 572.
[78] J.-V Schnetz, *Mort du général Auguste Colbert*, 1810, huile sur toile, 317 x 370, Musée de la Chartreuse, Douai.
[79] A. Bourgeois, *Derniers moments du maréchal Lannes à la bataille d'Essling*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 278 x 374, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.
[80] Arch. nat. O2 839, états de proposition de paiement à faire aux artistes chargés d'un buste d'un général mort dans la campagne de 1809.

> général de division d'Hautpoul, commandant le 2e division de cuirassiers de la Grande Armée »[81].

Ces généraux, dont certains doivent orner les ponts d'Austerlitz et de Iéna

> - « Je désire que vous voyiez le sieur Denon et d'autres artistes, pour me proposer l'érection, sur le pont d'Austerlitz, de plusieurs statues, mon intention étant d'y placer les statues des généraux et colonels distingués tués dans les dernières campagnes. Même chose sur le pont d'Iéna. J'attends un rapport de vous sur ces objets »[82]-

permettent, à la fois, de représenter toutes les campagnes de Napoléon, et de garder le souvenir de la fidélité qu'il inspire, et du sacrifice que les plus grandes combattants sont prêts à faire, pour sa gloire et celle de la France.

De plus, ces généraux sont montrés en exemple aux autres soldats, et à la société française tout entière. En effet, « tous, au moment de mourir ont été des exemples de l'honneur militaire[83]. Le général Valhubert, par exemple, mort pendant la bataille du 2 décembre, est un modèle de discipline :

> « Il obéit aux ordres du chef suprême qui jamais ne souffrent d'exception. Napoléon, avant la bataille d'Austerlitz, ayant ordonné à ses soldats de ne pas s'arrêter de combattre pour ramasser les blessés, Valhuvert, gravement blessé par un éclat d'obus, accepte le sort commun et refuse d'être évacué. Il décède à la tombée de la nuit »[84].

Les conditions glorieuses et fidèles de leurs morts sont connues des peintres, qui représentent ces qualités, et les font figurer dans les livres destinés au public du musée Napoléon par exemple : « De la sorte, aucun visiteur du musée n'ignore l'exemplarité d'une mort dont Napoléon tire avantage »[85].

Enfin, ces généraux emplissent également l'espace et l'imaginaire publics, en étant placés sur les ponts de la Seine donc, mais également en prenant place dans la toponymie des rues parisiennes. Ainsi, autour de l'ancienne place d'Austerlitz, se trouvent les places

---

[81] Service hist. Défense, GR2C 16, décret de l'Empereur du 6 mars 1807.
[82] Napoléon Ier, et al, *Correspondance générale. X…*, lettre 23107 au maréchal Berthier (13 février 1810), p. 1711.
[83] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…*, p. 334.
[84] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…*, p. 334.
[85] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…*, p. 334.

Valhubert et Mazas, quai du colonel Morland, boulevard Bourdon, et rue Castex, autant d'officiers qui ont perdu la vie en contribuant à la victoire impériale.

c. Les Invalides, la Madeleine : temple de la guerre, temple de la gloire

Rapidement, sous la Révolution, le besoin se fait sentir de rendre hommage aux morts. Ainsi, le premier monument aux morts est inauguré le 10 août 1793, à l'instigation d'un journaliste qui veut conserver le souvenir de ses concitoyens volontaires nationaux pour la République. L'habitude se développe alors dans toute la France, et les monuments éclosent partout. Les contrées trop pauvres trouvent d'autres solutions : écrire le nom des morts aux combats dans un registre particulier, ou graver sur le mur des mairies le nom des citoyens morts au service de la Patrie.

Parallèlement à ces initiatives locales, Napoléon envisage rapidement des monuments en l'honneur de tous les soldats morts dans les campagnes qu'il commande. Les Invalides doivent d'abord remplir ce projet. Dès 1800, le Premier consul en fait en effet un temple de la guerre, en ordonnant que le cœur de la Tour d'Auvergne, premier grenadier de France, soit transféré aux Invalides. Le 22 septembre 1800, les cendres de Turenne y prennent place. Dans l'église de l'hôtel, les statues des héros de la République auraient dû remplacer celles des saints, et les cendres de Hoche, Joubert, Dugommier, ou encore Marceau rejoindre celles du maréchal des rois.

Même si la nécropole rêvée par Napoléon ne voit pas le jour, les Invalides restent un lieu de mémoire, où sont présentées les dépouilles des soldats morts au combat, et où des tables de marbres se couvrent des noms des militaires qui perdent la vie au service de l'Empereur :

> « La présentation des dépouilles mortelles a un rôle important dans cette commémoration des chefs militaires. Les Invalides deviennent sous l'Empire un lieu entretenant le souvenir de la gloire militaires des héros »[86].

En complément des Invalides, Napoléon projette de créer un véritable temple de la gloire, où ne seraient pas célébré uniquement les grands chefs, mais tous les soldats de la Grande Armée.

[86] L. Montroussier, *Éthique et commandement…*, p. 53.

Ainsi

> « À notre arrivée, on nous lut la nouvelle proclamation que l'Empereur fit mettre à l'ordre de l'armée, le 2 décembre, pour annoncer l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz, la prise de Varsovie que les Russes n'avaient pas pu défendre, et l'arrivée de la Grande Armée sur les bords de la Vistule.
>
> Cette belle proclamation était suivie d'un décret qui érigeait à l'emplacement de la Madeleine à Paris un temple de la gloire, sur le frontispice duquel on devait placer cette inscription en lettres d'or : *l'Empereur Napoléon aux soldats de la Grande Armée*. Ce décret prouvait à l'armée combien l'Empereur avait soin de sa gloire et l'encourageait à de nouveaux triomphes… »[87].

Un an après la bataille d'Austerlitz, l'Empereur décrète donc, à Posen, la création d'un nouveau monument, en plein cœur de Paris. Même si ce dernier ne voit pas le jour, le projet est intéressant à étudier.

L'objectif premier est d'ancrer plus que jamais la gloire, la victoire, dans l'espace public de la capitale de l'Empire, afin de faire de cette gloire une véritable religion, et ainsi faire des émules : « Là, notre belliqueuse jeunesse sera instruite dans le sentiment de l'honneur par de si illustres exemples ; ce sera le sanctuaire de la gloire » [88].

Pour ce faire, ce temple doit être moderne et somptueux, inspiré des monuments antiques, constitué uniquement des matériaux les plus nobles : « Il ne devait entrer dans la construction de ce temple aucun bois, mais seulement du fer, du marbre et de l'or »[89].

À l'intérieur, sur des tables en marbre, doivent figurer « par corps d'armée et par régiments, les noms de tous les hommes ayant participé aux batailles d'Austerlitz et d'Iéna »[90]. Et parallèlement, « sur les tables d'or massif figureront les noms des morts au combat »[91].

Doivent également y figurer des statues des maréchaux, des bas-reliefs de tous les colonels de la Grande Armée, les trophées conquis pendant les différentes campagnes. Chaque année, à l'occasion des anniversaires des grandes batailles de l'Empire, une célébration

[87] J.-B. Barrès, *Souvenir d'un officier*… p. 73.
[88] Cité dans J. Tulard, *Nouvelle histoire de Paris…,* p. 219.
[89] C.-F. Méneval, *Dix ans…*, p. 127.
[90] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…*, p. 327.
[91] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…*, p. 327.

aurait lieu précédée « d'un discours sur les vertus nécessaires aux soldats et d'un éloge de ceux qui périrent dans les deux journées mémorables »[92].

Dans cette lignée, ce sanctuaire a donc pour vocation d'immortaliser et de célébrer la gloire et la victoire, de prouver la reconnaissance de l'Empereur envers ses hommes, et d'être un véritable espace d'éducation.

Par la mort et la célébration de ces soldats, victorieux, morts au champ d'honneur, Napoléon se met donc en scène comme souverain reconnaissant et plein de bonté, et matérialise la vertu que chaque Français doit acquérir pour arriver à la gloire : l'honneur. Un honneur étroitement lié à l'Empereur, au combat, et à la fidélité à son régime :

> « Sous l'Empire, des Invalides à l'église de la Madeleine, de la colonne de la place Vendôme à l'Arc de triomphe, si les monuments publics témoignent de l'héroïsme des soldats morts au champ d'honneur, ils servent davantage au culte de la personnalité de leur chef » [93].

3. Les funérailles des braves

a. Du champ de bataille au cimetière : la dernière demeure du brave

La plupart des soldats, morts durant une bataille de l'Empire, et qui auraient dû avoir leur nom inscrit dans ce temple, ne quittent jamais le champ de bataille sur lequel ils ont combattu pour la dernière fois.

Pour leur rendre hommage, des monuments éclosent aux alentours de ces terrains, et des funérailles improvisées sont organisées. Ainsi, Choderlos de Laclos, en parlant du champ de bataille d'Eylau, explique :

> « Il existe de nombreux monuments élevés en l'honneur des braves, morts sur ce terrible et sanglant champ de bataille. L'on remarque le modeste monument, où *Ci-Gît* vingt-deux officiers du même régiment. Il en existe un autre sur la

[92] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…*, p. 327.
[93] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…*, p. 324-325.

> route de Koenigsberg, non éloigné de la ville d'Eylau, en l'honneur d'un officier supérieur d'un régiment de dragons courlandais »[94].

Hautpoul évoque également ce cimetière des officiers du 14e de ligne, enterrés à l'endroit même ils ont combattu et perdu la vie :

> « On voyait à l'endroit où le 14e de ligne avait combattu, un carré formé avec les morts ; on fit un trou où le colonel et 27 officiers de ce régiment furent placés, on y planta une perche avec cette inscription : Ici repose le Corps d'officiers du brave 14e de ligne »[95].

Parfois, la description de la sépulture est cependant plus développée, faisant de ce lieu un espace sacré, tout en chantant les louanges des braves soldats morts au champ d'honneur :

> « J'ordonnai et au moins d'une heure, une large fosse fut ouverte pour y placer les corps des officiers.
>
> Après ce dernier devoir rendu à mon chef et à mes camarades, j'écrivis sur un carré de papier, la caisse d'un tambour me servant de pupitre, l'inscription suivante qui fut placée au bout de la lance d'un fanion aux trois couleurs, que je fichai moi-même au sommet de la terre remuée, à laquelle on avait fait pendre une figure triangulaire :
>
> Qui que tu sois, Russe ou Prussien, découvre-toi en lisant cette inscription.
>
> Ici sont déposés les corps du brave colonel Périer, de quatre capitaines et de neuf lieutenants ou sous-lieutenants du 55e régiment d'infanterie française.
>
> Ils sont morts tous frappés par devant en combattant courageusement sur le champ de bataille, près d'Heilsberg, le 10 juin 1807 »[96].

Pour ceux qui meurent chez eux, des suites de leurs blessures, ou donc le corps a pu être rapatrié, les lieux d'inhumation contribuent à la militarisation de l'espace public. En effet, par le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), Napoléon réglemente les funérailles et les cimetières, et prévoit la création d'un nouveau cimetière dans la capitale impériale.

---

[94] É. Choderlos de Laclos, *Le fils de Laclos…*, p. 131.
[95] A. d'Hautpoul, *Mémoires du général…,* p. 21.
[96] J.-S. Vivien, *Souvenirs de ma vie militaire…,* p. 170.

Dans ce cimetière du Père-Lachaise, dès l'Empire, les militaires sont enterrés, et leurs stèles rappellent leurs faits d'armes et immortalisent leur gloire. Les généraux d'Hautpoul, d'Ordener, Junot, duc d'Abrantès, y reposent. Tout comme le général Gobert, mort des suites de ses blessures après Baylen. Sa tombe est ainsi rehaussée d'une imposante statue équestre le représentant frappé à mort sur le champ de bataille.

b. Le Panthéon impérial

Enfin, pour les plus grands soldats de l'Empire, Napoléon conserve l'habitude révolutionnaire d'utiliser le Panthéon :

> « Cet édifice conservera la destination qui lui avait été donné par l'Assemblée Constituante, et sera consacré à la sépulture des grands dignitaires, des grands officiers de l'Empire et de la couronne, des sénateurs, des grands officiers de la Légion d'honneur, et, en vertu de nos décrets spéciaux, des citoyens qui, dans la carrière des armes ou dans celle de l'administration et des lettres, ont rendu d'éminents services à la Patrie. Leurs corps embaumés seront inhumés dans l'église »[97].

Cependant, par ce décret du 20 février 1806, Napoléon rend la basilique au culte catholique, et en fait donc un lieu religieux de sépulture des grandes gloires de la nation. Des messes doivent ainsi y être célébrées, tous les ans, pour la Sainte Geneviève, qui partage le patronage de l'église avec Saint Napoléon, le 15 août, le jour des morts, et le premier dimanche de décembre, afin de commémorer la bataille d'Austerlitz.
Durant la période impériale, quarante-trois dignitaires ont droit à cette inhumation. Sur ce total, dix grands capitaines de la Grande armée sont enterrés au Panthéon. Dans l'ordre d'entrée, il s'agit du général Malher (8 avril 1808), du général comte Laboissière (14 avril 1809) du général Saint-Hilaire et du maréchal Lannes (6 juillet 1810), du général Songis (5 janvier 1811), du général Sénarmont (5 juin 1811), du général Dorsenne (27 juillet 1812),

[97] Décret du 20 février 1806, cité dans Centre des monuments nationaux, *Le panthéon de Napoléon*..., p. 8.

du général Reynier (10 mars 1814), du général Walther (13 juillet 1814)[98] et du général Legrand (12 janvier 1815)[99].

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, tous ces généraux ne sont pas morts d'une façon héroïque et splendide au cours d'un combat. En effet, seul l'un d'entre eux est mort sur le coup à l'occasion d'un combat victorieux, il s'agit du général Sénarmont, frappé par un obus espagnol au siège de Cadix.

Les autres sont morts des suites de leurs blessures, reçues à Essling pour le général Saint-Hilaire et le maréchal Lannes. Dorsenne, quant à lui, meurt alors qu'il n'est plus dans l'armée active, d'une opération due à ses nombreuses blessures. Laboissière doit son trépas à des soucis de santé, avant de partir pour la campagne d'Allemagne. Le général Reynier est fait prisonnier en 1813, et revient ensuite de Russie pour mourir à Paris. Le général Malher, enfin, est tué par un conscrit lors d'un exercice à Valadolid.

Les représentants de la Grande Armée qui est inhumé au Panthéon n'incarne donc pas tant la bravoure, l'intrépidité, la mort héroïque, mais la fidélité. En effet, tous combattent depuis la Révolution, voire depuis la Monarchie, et ont toujours accompagné les évènements et succès de la Nation puis de l'Empereur.

La fidélité sans borne est alors, pour le Panthéon, la valeur qui donne droit à la gloire et à l'immortalité.

Un seul des maréchaux de l'Empire est donc enterré au Panthéon[100], le duc de Montebello. Napoléon profite alors de l'inhumation de ce seul membre de la dignité de la victoire, pour sa propre propagande :

> « Panthéoniser Lannes est certes honorer la mémoire d'un militaire conjuguant courage, talent et fidélité à toute épreuve, c'est aussi saisir l'occasion de réaffirmer la puissance de l'Empire en glorifiant l'armée à travers un de ses maréchaux les plus prestigieux »[101].

[98] Le général Walther entre au Panthéon sous la Première Restauration, mais s'est distingué à la tête de détachement de grenadiers de la Garde impériale en Espagne comme en Russie.

[99] Le général Legrand entre également au Panthéon sous la Première Restauration, mais s'est distingué durant les campagnes de la Grande Armée, et meurt des séquelles de blessures reçues à la bataille de la Bérézina.

[100] Le maréchal Bessières, quant à lui, est enterré aux Invalides dans le caveau des gouverneurs.

[101] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…*, p. 339.

En effet, malgré les succès de la campagne d'Allemagne, l'Empire connaît des difficultés, en Espagne, avec le Pape, etc. Cette cérémonie est l'occasion de montrer le pouvoir fort de Napoléon, de légitimer sa guerre, de prouver la force de ses fidélités.

La célébration du maréchal Lannes se confond avec celle du régime : parti de Strasbourg le 22 mai 1810, jour anniversaire de la bataille d'Essling, son corps est déposé sous le dôme des Invalides le 6 juillet, jour de la victoire de Wagram. Cérémonie fortement militaire et glorieuse, l'inhumation fait donc de ces deux batailles des immenses victoires de la Grande Armée et de son Empereur.

Après avoir été vénéré deux jours par les Parisiens, le sarcophage du maréchal, surmonté de son manteau, de ses décorations et de son bâton, est porté au Panthéon dans un char drapé de noir, entouré de trophées et de drapeaux prix aux ennemis. Tous les corps d'armée de la Grande Armée défilent, alors que les cloches de Paris sonnent, en même temps que les canons. Au Panthéon, son corps est porté par des soldats ayant participé aux mêmes batailles que lui, et le maréchal Davout prononce alors un éloge funèbre, rappelant la vie héroïque du duc de Montebello, ses droits à la gloire

> « Déjà le langage de la postérité a commencé pour le maréchal duc de Montebello. Le temple où nos vétérans adorent le dieu des combats a retenti du récit de ses actions. Les témoins, les compagnons de sa gloire ont tressailli en entendant nommer ces champs fameux où il avait guidé leur courage et où, comme lui, ils ont versé leur sang »[102]

et le modèle qu'il propose à tous les autres membres de l'armée :

> « Militaires de toutes les armes et de tous les grades qui représentez ici l'armée française, le plus bel éloge qu'on puisse faire de celui qui n'est plus, c'est de le prendre pour modèle. Nous suivrons les exemples que nous a laissés le maréchal duc de Montebello ; nous nous pénétrerons de son zèle, de son dévouement, de son courage, et nous serons toujours prêts à verser comme lui la dernière goutte de notre sang pour le service et la gloire de notre grand et bien-aimé Empereur! »[103]

[102] Journal de l'Empire du 8 juillet 1810 racontant les obsèques du duc de Montebello.
[103] Journal de l'Empire du 8 juillet 1810, racontant les obsèques du duc de Montebello

Par cette cérémonie somptueuse, empreinte de sacré et de gloire, « Napoléon donne à voir aux Français l'union qui existe entre lui et ses soldats et la solidarité liant entre eux les gens d'armes »[104].

Cependant, quatre ans à peine après cette inhumation, Napoléon est exilé, sur l'île d'Elbe. Qu'advient-il alors de cette union si particulière, de la gloire, de la victoire, de la récompense, en l'absence de l'Empereur ?

C. La mémoire de Napoléon et de ses récompenses dans l'exil

1. 1814-1815 : la lutte des récompenses

a. 1814 : la Grande Armée sans Empereur

Dès l'abdication de l'Empereur, le drapeau, comme tous les emblèmes tricolores et impériaux sont interdits par le roi Louis XVIII. La charte constitutionnelle du 4 juin 1814 conserve cependant une grande partie des récompenses attribuées par Napoléon à ses soldats victorieux. Ainsi, l'article 69 déclare que « les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserveront leurs grades, honneurs et pensions »[105].

La Légion d'honneur est également sauvegardée – « la Légion d'honneur est maintenue. Le roi déterminera les règlements intérieurs et la décoration »[106]-, et les membres de l'élite impériale sont confirmés dans leurs droits :

> « La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens. Le roi fait des nobles à volonté ; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société »[107].

La Légion d'honneur connaît des modifications, listées dans l'ordonnance du 19 juillet 1814[108] : la médaille évidemment évolue, tout en conservant sa devise :

---

[104] J.-P. Bertaud, *Quand les enfants…*, p. 342.
[105] Charte constitutionnelle du 4 juin 1814, article 69, cité dans *Bulletin annoté des lois… volume 13*, p. 48.
[106] Charte constitutionnelle du 4 juin 1814, article 72, cité dans *Bulletin annoté des lois… volume 13*, p. 48.
[107] Charte constitutionnelle du 4 juin 1814, article 71, cité dans *Bulletin annoté des lois… volume 13*, p. 48.
[108] Ordonnance royale du 19 juillet 1814 relative à la Légion d'honneur, cité dans *Bulletin annoté des lois… volume 13*, p. 89-91.

> « La décoration de la Légion-d'Honneur portera à l'avenir, d'un côté, l'effigie de notre aïeul Henri IV, de glorieuse mémoire, avec cet exergue, Henri IV, Roi de France et de Navarre ; et de l'autre côté, trois fleurs-de-lis, avec cet exergue : Honneur et patrie »[109].

Le serment qui accompagne la remise de la décoration change également : Le serment des membres de la Légion-d'Honneur est conçu ainsi qu'il suit : « Je jure d'être fidèle au Roi, à l'honneur et à la patrie »[110]. La Légion d'honneur reste, cependant, une distinction profondément liée à la guerre et à la victoire :

> « En temps de paix, nul ne pourra être admis dans la Légion d'honneur, s'il n'a exercé pendant vingt-cinq ans des fonctions civiles ou militaires avec la distinction requise, et article 5 « En Campagne, les actions d'éclat et les blessures graves pourront dispenser des conditions exigées par les articles 1, 2 et 3, pour l'admission ou l'avancement dans la Légion d'honneur »[111].

Cependant, malgré ces mesures, il semble que les soldats de Napoléon aient du mal à vivre ces changements, et à s'insérer dans la nouvelle organisation de l'armée, et dans son système de distinctions.

Ainsi, Saint-Chamans offre rapidement ses services au nouveau ministre de la Guerre, le général Dupont, espérant « obtenir un avancement brillant et les récompenses que j'avais méritées »[112]. Cependant, il apparaît que seuls les fidèles de la royauté obtiennent des honneurs et des charges dans l'armée :

> « Mais les récompenses furent pour les intrigants, et ceux qui s'étaient exposés pour la cause des Bourbons et s'étaient mis en avant, sans chercher ensuite à se faire valoir et sans prôner eux-mêmes leur bonne conduite et leurs droits, n'obtinrent rien ; c'est toujours ainsi que cela se passe sous les gouvernements faibles, et celui du Roi le fut beaucoup dans les commencements »[113].

---

[109] Ordonnance royale du 19 juillet 1814 relative à la Légion d'honneur, article 6, cité dans *Bulletin annoté des lois… volume 13*, p. 89-91.
[110] Ordonnance royale du 19 juillet 1814 relative à la Légion d'honneur, article 13, cité dans *Bulletin annoté des lois… volume 13*, p. 89-91.
[111] Ordonnance royale du 17 février 1815 concernant la Légion d'honneur, article 1er.
[112] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 266.
[113] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 266.

Le même Saint-Chamans, pour parler ensuite de la réorganisation de cette armée royale, après la dissolution de la Grande Armée, parle ainsi du

> « grand scandale militaire qui a perdu en France le noble profession des armes ; […] c'est la première fois qu'on a vu des hommes, demandant des épaulettes et la croix de Saint-Louis, apporter pour états de leurs services des certificats qui prouvaient qu'ils n'avaient jamais quitté le coin de leur feu »[114].

En effet, les hommes qui sont toujours restés fidèles au roi et qui, même, étaient en exil avec lui, mais qui n'ont donc pas participé à l'épopée napoléonienne, sont nommés à la tête des régiments, aux plus grandes charges de l'armée royale, reçoivent des médailles et distinctions. Pendant ce temps, ceux qui se sont distingués pendant 10 ans dans toute l'Europe, sont cantonnés dans des fonctions subalternes, quand on ne se méfie pas d'eux. Dupuy témoigne également de ces évolutions :

> « Mes espérances diminuèrent lorsque j'entendis le lieutenant général comte de Pully, chargé de l'organisation du corps, dire que pour être placé, il fallait avoir de la naissance, de la fortune et un peu d'ancienneté »[115].

Cependant, pour les récompenser de leur service dans les armes, nombre d'hommes de l'armée impériale, dont Saint-Chamans, reçoivent, dans l'été 1814, la croix de Saint-Louis, et gagnent un grade dans la Légion d'honneur.

En effet, malgré son besoin de récompenser les fidèles royalistes des premières heures, le nouveau gouvernement semble également vouloir s'attacher les militaires français. Grivel ainsi, qui est reparti dans sa famille et ne pense plus être inscrit dans les registres de l'armée, apprend par le *Moniteur*, un évènement étonnant à son propre sujet :

> « Le Gouvernement marchait comme il pouvait, au milieu des écueils multiples qui obstruaient sa route, et il cherchait lui-même à s'attacher les militaires. J'en eus une preuve personnelle, au moment où je m'y attendais le moins, par *Le Moniteur*, qui annonçait ma nomination de chevalier de Saint-Louis. Mon père allait passer cet article, lorsque mon nom frappe ses yeux. C'était bien moi, l'on

[114] A. de Saint-Chamans, *Mémoires du général comte…,* p. 268.
[115] V. Dupuy, *Souvenirs militaires…,* p. 275.

> n'en pouvait douter ; et c'était en ma qualité de capitaine de vaisseau que j'étais promu, ce qui prouvait qu'on me conservait au service »[116].

D'un point de vue plus administratif, le retour de la royauté conduit à une réunion des chancelleries de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Réunion. L'ordre de la Couronne de fer, quant à lui, n'a plus lieu d'être depuis que la France a perdu le royaume d'Italie.

Cette chancellerie est confiée au baron de Pradt, remplacé en février 1815 par le comte de Bruges. Cependant, cette fusion des chancelleries n'est pas réellement effective, puisque la période de la première Restauration ne voit aucune nomination dans l'ordre de la Réunion.

En effet, l'existence de cet ordre, maintenant que les frontières de la France sont revenues à leurs limites antérieures à la Révolution, n'a plus vraiment de sens. Une ordonnance du 19 juillet 1814 décide ainsi du sort de tous les ordres des anciens royaumes vassaux :

> « Ceux de nos sujets qui ont obtenu précédemment la décoration de l'ordre de la Réunion continueront de la porter, chacun dans le grade qu'il occupait, et de la même manière. L'administration de cet ordre dépendra de la chancellerie de la Légion d'honneur. Ses frais d'administration feront partie du budget de la Légion d'honneur. Les ordres dits de Westphalie et d'Espagne sont abolis ; défenses sont faites à tous nos sujets d'en prendre le titre et d'en porter la décoration. Ceux de nos sujets qui ont obtenu la décoration de la Couronne de fer continueront de la porter, à la charge pour eux de se pourvoir auprès du souverain du pays auquel cet ordre appartient, pour en obtenir l'autorisation »[117].

La Couronne de fer et la Réunion, contrairement aux autres décorations, peuvent donc être portées, mais malgré cette autorisation, les ordres en question n'ont désormais plus d'existence claire. Pendant la période des Cent-Jours, Napoléon continue cependant de nommer dans l'ordre de la Réunion.

[116] J.-B. Grivel, *Mémoires du vice-amiral…,* p. 322.
[117] R. Pawly, *Les fastes…*, p. 89.

b. 1815 : le retour de Napoléon et de ses récompenses

Malgré les décisions royales, plutôt favorables à ses récompenses, et à ses hommes, dès le 13 mars 1815[118], l'Empereur, de retour, annule toutes les promotions et changements survenus dans la Légion d'honneur depuis son départ pour l'île d'Elbe :

> Art. 1er. — Toutes les promotions faites dans la Légion d'honneur par tout autre grand-maître que nous et tous brevets signés par d'autre personne que le comte Lacepède grand-chancelier inamovible de la Légion sont nuls et non avenus.
>
> Art. 2. — Les changements faits dans la décoration de la Légion d'honneur, non conformes aux statuts de l'ordre, sont nuls et non avenus. Chacun des membres de la Légion reprendra la décoration telle qu'elle était au 1er avril 1814.
>
> Art. 3. — Néanmoins, comme un grand nombre de promotions, quoique faites illégalement, l'ont été en faveur de personnes qui ont rendu des services réels à la patrie, leurs titres seront envoyés à la grande-chancellerie, afin que le rapport nous en soit fait dans le courant d'avril et qu'il soit statué à cet égard avant le 15 mai »[119].

Napoléon ne supprime cependant pas tout ce qu'a institué la monarchie comme honneur et distinction. En effet, aux récompenses habituelles qu'il donne à ses soldats, Napoléon en ajoute une, en faisant évoluer l'élite qu'il avait créée. Ainsi, par la première décision de l'acte additionnel au Constitution de l'Empire, il conserve la Chambre des Pairs royale, son irrévocabilité, son hérédité :

> « L'Empereur en nomme les membres, qui sont irrévocables, eux et leurs descendants mâles, d'aîné en aîné en ligne directe. Le nombre des pairs est illimité. L'adoption ne transmet point la dignité de pair à celui qui en est l'objet. - Les pairs prennent séance à vingt et un ans, mais n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq »[120].

---

[118] Napoléon débarque à Golfe Juan le 1er mars 1815.
[119] Décret impérial du 13 mars 1815 concernant la Légion d'honneur, cité dans O. Hollander, *Nos drapeaux…*p, 171.
[120] Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire, 22 mars 1815, article 4, cité dans *Constitutions de l'Empire français…*, p. 58.

Huit dignitaires de l'Empire sont pairs de droit. Il s'agit des quatre frères de Napoléon, du cardinal Fesch, d'Eugène de Beauharnais, et enfin de Cambacérès et Lebrun. Par la suite, par un décret du 2 juin 1815, l'Empereur nomme à la pairie 110 fidèles de son régime. Ces nominations permettent de distinguer les maréchaux et généraux qui se sont ralliés à Napoléon pendant les Cent-Jours, et que l'Empereur a ainsi récompensé pour leur fidélité.

Sur ce total de 110 pairs de France, onze sont des maréchaux d'Empire. Il s'agit de Davout, Masséna, Ney, Moncey, Lefebvre, Mortier, Soult, Suchet, Brune, Jourdan, et le dernier à avoir été nommé dans cette dignité, Grouchy. À ces onze maréchaux viennent s'ajouter trois amiraux, quarante-trois généraux, et un colonel. Cela fait donc un total de cinquante-huit militaires, soit un peu plus de la moitié des pairs nommés le 2 juin.

Avec la chambre des Pairs, Napoléon aurait donc encore une fois créé une élite dominée par ses soldats victorieux. En effet, tous les grands noms, encore vivants, des victoires de la Grande Armée entrent à la pairie. Parmi les généraux, se trouvent ainsi Belliard, Cambronne, Drouet d'Erlon, Exelmans, Friant, Lefebvre-Desnouettes, ou encore Molitor et Rapp.

À ces généraux, s'ajoute donc un colonel, nommé juste après par Napoléon général de brigade. Il s'agit de La Bédoyère. Ce dernier fait partie des premiers à se rallier à l'Empereur à son retour, avec son régiment. Et c'est pour l'en remercier qu'il est nommé à la Pairie. À côté de tous ces généraux victorieux, La Bédoyère incarne donc la récompense au nom de la fidélité.

Au-delà de cette chambre des Pairs, Napoléon continue à distribuer ses récompenses habituelles. Ainsi, un nouveau général est titré du nom d'une victoire, le 21 juin 1815 : le général Girard est en effet fait duc de Ligny.

De plus, pendant les trois mois où il est en France, Napoléon nomme ou fait promouvoir en grade plus de 5 000 personnes dans la Légion d'honneur. Ces récompenses distinguent en particulier les hommes qui lui sont fidèles et qui se rallient à lui, ainsi que les soldats qui n'ont pas encore été récompensés et qui se rangent à nouveau sous le drapeau tricolore. Ainsi, Romand, après avoir combattu pendant des années dans les rangs de la Grande Armée se retrouve enfin décoré, à l'occasion d'une revue :

> « En passant la revue à Paris mon colonel, pour la seconde fois, avait eu la bonté de me proposer à l'Empereur pour être admis dans la légion d'honneur. Je le

> savais et j'en attendais le résultat avec la plus vive impatience. Quinze jours, que j'avais trouvés bien longs, étaient déjà écoulés que rien n'arrivait. Enfin le 12 avril jour que je n'oublierai jamais de la vie, mon commandant me fait appeler chez lui. J'arrive. Quelle fut ma joie quand en m'embrassant il me remit mon brevet de la Légion d'honneur ! Dès lors je plaçai avec orgueil et reconnaissance le ruban rouge à ma boutonnière et ne fus plus que jamais disposé à verser mon sang et pour ma patrie et pour le prince magnanime qui la gouvernait »[121].

Napoléon décerne également l'ordre de la Réunion, dès le 11 mars 1815, qui ne s'est pas agrandi depuis la première abdication. Mais fidèle à son habitude, le nombre de nominations n'a rien de comparable avec celui dans la Légion d'honneur. Entre le 11 mars et le 21 juin 1815, onze décrets de nomination dans la Réunion sont donc signés, pour un total de vingt-huit chevaliers et deux commandeurs.

2. Les récompenses impériales sans Napoléon

Cependant, le 18 juin, l'armée napoléonienne est défaite à Waterloo, et l'Empereur doit abdiquer une seconde fois. Et si la royauté a permis, en 1814, à la plupart des officiers et soldats impériaux de conserver leurs droits et leurs prérogatives, leur soutien renouvelé à Napoléon lors des Cent-Jours change la donne. Les combattants victorieux de l'Empereur exilé sont désormais des dangers pour la monarchie, et l'élite victorieuse créée à partir de 1804 doit être régulée, par les soutiens du roi[122], ou par le gouvernement royal lui-même[123]. Dès le 28 juillet 1815, par une ordonnance royale, Louis XVIII annule toutes les promotions accordées pendant les Cent-Jours :

> « Toutes les nominations faites dans la Légion d'honneur, par l'usurpateur et la commission dite de gouvernement, depuis le 27 février 1815 jusqu'au 7 juillet suivant sont annulées ».

---

[121] L.-J. Romand, *Mémoires de ma vie militaire…*, p. 76.
[122] Le maréchal Brune est, par exemples, assassiné le 2 août 1815 à Avignon.
[123] Ordonnance royale du 24 juillet 1815, qui condamne cinquante-sept personnalités ayant permis ou soutenu le retour de Napoléon. Les officiers sont jugés par conseil de guerre (trois sont condamnés à mort et exécutés : le maréchal Ney, et les généraux Labédoyère et Mouton-Duvernet), et les autres sont proscrits par les Chambres.

Les soldats, comme Romand, qui avaient donc enfin eu la distinction tant désirée, se retrouvent sans honneur ni décoration :

> « Le Roi, peu après et par une nouvelle ordonnance, annula tout ce qui avait été fait par Napoléon sous le règne des cent-jours. En sorte qu'avec un grand nombre d'autres, je fus privé de cette décoration chérie, de cette croix d'honneur achetée au prix de mon sang versé pour la patrie. J'avouerai que cette injustice si criante me fut et me fera toujours beaucoup de peine »[124].

Les nominations des hommes de Napoléon à la Pairie sont également déclarées nulles, tout comme le titre de duc de Ligny attribué au général Girard.

De plus, l'ordre de la Réunion, qui devait être réuni à la Légion d'honneur, est aboli par l'ordonnance du 28 juillet 1815. Défense est désormais même faite à tous les sujets d'en porter les titres et les décorations. Le nouveau grand-chancelier de la Légion d'honneur, le maréchal Macdonald a alors la charge de veiller à ce que tous les récipiendaires viennent lui remettre leurs décorations, afin qu'elles soient détruites. La matrice même de la décoration est détruites, afin de porter un coup décisif à cet ordre napoléonien.

Rapidement, certains décorés demandent alors à échanger leur croix contre celle de la Légion d'honneur, afin de prouver leur soutien au roi. Et lorsque ce dernier abolit l'ordre, les demandes se font encore plus nombreuses Il est décidé pour cela que les demandes sont envoyées aux ministères dont dépendent les pétitionnaires.

Des honneurs napoléoniens, en 1815, ne restent alors, comme en 1802, que la Légion d'honneur. Les autres ordres impériaux correspondent à un Empire territorial qui n'existe désormais plus. Restent également les maréchaux, reconnus petit à petit dans leurs titres, anoblis par la victoire.

Cependant, Napoléon et son armée ont marqué la France, l'Europe, et toute la société, militaire comme civile. Les différents souverains du XIX^{e} siècles contribuent donc, dans la lignée de Napoléon, à perpétuer le souvenir de ses soldats, de ses victoires et de sa gloire.

[124] L.-J. Romand, *Mémoires de ma vie militaire…*, p. 76.

3. La mémoire des victoires et des récompensés de la Grande Armée

a. L'Arc de Triomphe de l'Étoile : la revanche de la victoire napoléonienne

La construction de l'Arc de Triomphe, prévue à la suite de la victoire d'Austerlitz, est arrêtée avec l'invasion de 1814, et la Restauration ne reprend pas immédiatement le projet. Les travaux ont cependant été trop onéreux pour que les voûtes qui s'élèvent déjà soient détruites. C'est en 1823, que Louis XVIII se propose de continuer la construction de ce monument de la victoire, tout en changeant sa dédicace au profit du duc d'Angoulême et de son expédition en Espagne.
Ainsi, le projet, défini sous son successeur, est de représenter, sur la façade principale :

> « le roi Charles X distribuant des couronnes de la Gloire aux soldats et qu'à l'arrière soit figuré le duc d'Angoulême recevant les hommes des corps constitués »[125].

La révolution de Juillet met cependant un coup d'arrêt à ce projet. Mais dès 1830, le roi Louis-Philippe reprend la construction, en reprenant le désir initial de Napoléon, à savoir un édifice à la gloire de son armée. Il fait cependant de l'arc de triomphe un monument commémorant non plus seulement les soldats de la Grande Armée, mais tous les hommes qui ont combattu entre 1792 et 1815, faisant de cet arc un symbole de la réconciliation nationale.

Le programme artistique[126] dans son ensemble incarne cette réconciliation nationale, en même temps qu'il consacre, presque vingt ans plus tard, la mémoire des soldats victorieux et récompensés de la Grande Armée, et celle de son Empereur.
Ce dernier apparaît en effet comme chef de guerre victorieux, dans un des quatre hauts-reliefs allégoriques du bâtiment, *Le Triomphe* : « La Renommée publie les hauts faits de Napoléon, l'Histoire les écrit et la Victoire le couronne »[127].

---

[125] J. Wassili, « L'arc de l'étoile : le triomphe de la sculpture romantique » dans *Paris romantique…*, p. 271.
[126] Sur le programme artistique de l'Arc de triomphe, voir notamment les travaux d'Isabelle Rouge-Ducos, *L'Arc de Triomphe de l'Étoile : construction et appropriation…* et *L'Arc de triomphe de l'Étoile : Panthéon…*
[127] *Description de l'arc de triomphe…*, p. 4.

Six bas-reliefs plus petits, gravés sur les faces de l'Arc, retracent des scènes de la Révolution et de l'Empire : les funérailles de Marceau, Aboukir, Jemappes, Arcole, la prise d'Alexandrie, le passage du pont d'Arcole, la prise d'Alexandrie, et la bataille d'Austerlitz. L'attique est orné du nom des plus grandes batailles auxquelles l'armée a participé entre 1792 et 1815 : Valmy, Jemappes, Fleurus, Montenotte, Lodi, Castiglione, Rivoli, Arcole, Pyramides, Aboukir, Alkmaar, Zurich, Héliopolis, Marengo, Hohenlinden, Ulm, Austerlitz, Iéna, Friedland, Somosierra, Essling, Wagram, Moskowa, Lützen, Bautzen, Dresde, Hanau, Montmirail, Montereau et Ligny. Le nom des autres grandes batailles sont inscrites sur les faces intérieures des grandes arcades, pour un total de cent vingt-huit combats victorieux.

Véritable temple de la victoire, la voûte reçoit également le nom des généraux qui y ont contribué, à savoir plus de six-cents noms. Ceux qui sont morts au champ d'honneur sont, eux soulignés. Ces généraux ne sont pas choisis au hasard. En effet une commission se réunit afin d'examiner les réclamations et les candidatures des différentes soldats des armées révolutionnaires et impériales. Cette commission est constituée de soldats de l'Empire, présidée par le maréchal Oudinot, qui travaille notamment auprès des généraux Pelet, Reille ou Exelmans.

L'arc de triomphe se substitue ainsi, avec cette inscription des noms des grands généraux des armées françaises, au temple de la Grande Armée qui aurait dû avoir comme mission d'immortaliser le souvenir des plus célèbres soldats de Napoléon.

L'Arc de Triomphe est inauguré le 29 juillet 1836, mais connait sa véritable consécration le 15 décembre 1840, lorsque le char funèbre de Napoléon, rentrant en France, passe sous sa voûte, ornée du nom de ses victoires et soldats.

b. Le retour des Cendres : le dieu de la guerre au temple de la guerre

En effet, en achevant l'Arc de Triomphe, Louis-Philippe commémore déjà tous les braves et toutes les victoires de l'armée napoléonienne. En 1840, il prend une autre décision : faire revenir de Sainte-Hélène le corps de Napoléon, et l'inhumer aux Invalides, dans le temple de la guerre et de la victoire qu'il a créé de son vivant.

Appuyé par Adolphe Tiers, alors ministre des Affaires étrangères, le roi demande donc le rapatriement du corps de Napoléon. Ainsi, le 18 octobre, le corps quitte l'île de l'exil, pour

atteindre Paris le 15 décembre. Le lieu d'inhumation de l'Empereur a posé question, mais ce sont finalement les Invalides qui ont remporté le suffrage, « comme lieu le plus propice à recevoir la dépouille du vainqueur de tant de batailles »[128]. C'est en effet le lieu qui semble le plus adéquat à tous :

> « Il faut qu'il règne et commande encore dans l'enceinte où vont reposer les soldats de la patrie, et où iront toujours s'inspirer ceux qui sont appelés à la défendre »[129].

Sous le dôme des Invalides, est donc constitué un véritable tombeau de guerrier victorieux. En effet, le sarcophage est entouré du nom, sur une mosaïque, des huit plus grandes batailles napoléoniennes, Marengo, Rivoli, les Pyramides, Austerlitz, Iéna, Friedland.

Ces noms sont protégés par douze monumentales statues de victoires à l'antique, qui symbolisent les différentes campagnes militaires de Napoléon. Portant des palmes, des couronnes et des trompettes, ces victoires sont également ailées, pour indiquer la rapidité des victoires napoléoniennes. Chacune doit donc représenter une campagne, et certaine ont donc un détail qui permet de rattacher à une expédition en particulier. L'une, par exemple, tient des dattes, pour figurer que l'armée de Bonaparte est allée jusqu'en Égypte. Enfin, la crypte s'orne de dix bas-reliefs, représentant les grandes réalisations du Consulat et de l'Empire. Et le dixième évoque la création de la Légion d'honneur : l'Empereur, couronné de lauriers, est entouré de l'insigne et de la devise de l'ordre, et remet des couronnes de lauriers à six allégories, dont la renommée et la valeur militaire.

Auprès du maréchal Turenne, de Vauban et des restes de Latour-Maubourg, Napoléon repose donc désormais dans le temple des guerriers, où la Grande Armée avait l'habitude de célébrer ses victoires, de déposer les trophées pris aux armées ennemies, et où les premières Légion d'honneur ont été distribuées.

> « Le tombeau est propice au déploiement du mythe faisant de Napoléon, initiateur du transfert des cendres de Turenne et de Vauban aux Invalides, le

[128] P. de Carbonnières, « La légende napoléonienne à Paris et le retour des Cendres », dans *Napoléon et Paris…*, p. 249.
[129] Discours de Monsieur de Rémusat, ministre de l'Intérieur, à la chambre des Députés, le 12 mai 1840.

> continuateur, plus puissant mais aussi pieux, d'Achille visitant le tombeau d'Alexandre et méritant à son tour le statut d'homme illustre »[130].

c. La médaille de Sainte-Hélène : commémorer la fidélité

Dans son testament, quelques jours avant de mourir, Napoléon, après avoir doté les fidèles qui l'accompagnent depuis 1815, et avoir demandé à reposer à Paris, ajoute :

> « Je lègue mon domaine privé, moitié aux officiers et soldats qui restent des armées françaises qui ont combattu depuis 1792 jusqu'à 1815, pour la gloire et l'indépendance de la nation. La répartition en sera faite au prorata des appointements d'activité »[131].

Cependant, depuis sa première abdication, en avril 1814, Napoléon n'a plus de domaine privé, toutes ses sources de revenus ayant été rendues à la Couronne.
C'est pour payer cette dette de son oncle envers ses soldats, que le 12 août 1857, Napoléon III institue la Médaille de Sainte-Hélène :

> « Voulant honorer par une distinction spéciale les militaires qui ont combattu sous les drapeaux de la France, dans les grandes guerres de 1792 à 1815,
>
> Avons décrété ce qui suit :
>
> Art. 1er. — Une médaille commémorative est donnée à tous les militaires français et étrangers des armées de terre et de mer qui ont combattu sous nos drapeaux de 1792 à 1815. Cette médaille sera en bronze et portera, d'un côté, l'effigie de l'Empereur ; de l'autre, pour légende : Campagnes de 1792 à 1815. – À ses compagnons de gloire, sa dernière pensée, 5 mai 1821. Elle sera portée à la boutonnière suspendue par un ruban vert et rouge »[132].

---

[130] S. Le Ray-Burimi, « Le tombeau de l'Empereur aux Invalides on l'Antiquité revisitée pat le romantisme », dans *Paris romantique…,* p. 283.
[131] *Testament de Napoléon…,* p. V-VI.
[132] Décret impérial du 12 août 1857 qui accorde une médaille commémorative à tous les militaires français et étrangers des armées de terre et de mer qui ont combattu sous les drapeaux de la France de 1792 à 1815, cité dans S. Hazareesing, « La légende napoléonienne…, p. 9.

La création de cette médaille, inspirée des exemples anglais et russes, est la conséquence d'une politique importante en faveur des vétérans des guerres napoléoniennes, à partir des années 1850. Ainsi,

> « en 1850, une commission instituée par le prince-président avait recommandé l'octroi d'une aide financière à plus de onze mille anciens combattants de la Grande Armée dans toute la France »[133].

Devant le grand nombre des vétérans encore en vie, le choix d'une médaille commémorative est fait. En effet, environ un million cent mille soldats rentrent dans leur foyer après l'épopée napoléonienne. Et environ 400 000 sont décorés de la Médaille de Sainte-Hélène, chiffre très important, et dû en partie à la relative jeunesse des recrues de la Grande Armée notamment pendant les campagnes de 1813 et 1814.

Des critères stricts sont établis afin de la recevoir : il faut avoir combattu dans les armées de terre et de mer entre 1792 et 1812, sans temps de service minimum, et avoir des papiers, certificats, qui peuvent justifier de ce service.

D'un point de vue pratique, les mairies de toutes les communes commencent par inviter les vétérans à se faire connaître et à communiquer les documents témoignant de leur participation aux combats napoléoniens.

Les listes communales établies, sont ensuite envoyées préfet, qui, après vérification, les transmet à la grande-chancellerie de la Légion d'honneur. Une commission y est instituée, qui étudie et examine toutes les candidatures, puis désigne les médaillés, en consultation avec le ministère de la Guerre.

Les décorations sont ensuite renvoyées par la grande-chancellerie, aux mairies, qui les remettent alors à leurs récipiendaires. Certains, cependant, ont perdu, ou même jamais reçu, leurs papiers, et des candidatures sont ainsi rejetées.

La commission de la grande-chancellerie choisit également plusieurs milliers de méritants, dans le besoin le plus souvent, qui reçoivent alors une somme avec la médaille. En effet, la Médaille de Sainte-Hélène s'accompagne d'un diplôme, précisant, le nom, le grade, et l'unité dans laquelle le titulaire a servi, mais pas de traitement.

La première distribution officielle, des mains de Napoléon III, a lieu le 15 août 1857, Baraguay d'Hilliers, Lebrun, le prince Jérôme, reçoivent ainsi la décoration, tout comme

[133] S. Hazareesing, « La légende napoléonienne…, p. 9

le capitaine Coignet. Cette cérémonie, comme à l'échelle locale, permet de commémorer les victoires napoléoniennes et ses soldats :

> « Dans chaque département, les préfets président des cérémonies identiques au cours desquelles on rappela les gloires de l'épopée impériale et célébra les mérites du régime »[134].

À partir de ce moment, les vétérans de la Grande Armée, incarnation de ses victoires et de sa gloire, sont partout honorés, et participent activement aux évènements français, notamment à la fête du 15 août :

> « On peut en effet constater une véritable symbiose entre la fête napoléonienne et les hommes qui étaient littéralement les témoins vivants de cet « âge d'or » »[135].

Ces occasions sont des moyens pour eux de transmettre les vertus et lois qu'ils ont apprises et appliquées dans toutes leurs campagnes, derrière l'Empereur.
Finalement, des décennies plus tard, ils représentent simplement les valeurs d'honneur, de gloire, que Napoléon veut transmettre à sa Grande Armée :

> « Les vétérans, en somme, furent les héros emblématiques de la tradition bonapartiste, des modèles de vertu civique et d'émulation sociale »[136].

Signe ultime, et posthume, de la reconnaissance de Napoléon, la médaille de Sainte-Hélène honore donc la mémoire des derniers soldats des armées napoléoniennes, célébrant ainsi, et matérialisant dans une médaille, toutes les batailles, tous les braves de l'Empereur, dans la juste lignée de son culte de la victoire et de sa culture de la récompense.

[134] P. Ganière, « Médaille de Sainte-Hélène », dans J Tulard, *Dictionnaire Napoléon…*¸ p. 713.
[135] S. Hazareesing, « La légende napoléonienne…, p. 20.
[136] S. Hazareesing, « La légende napoléonienne…, p. 41.

> « À la monarchie guerrière fait pendant l'organisation militaire de l'Empire, prévue pour des conquêtes perpétuelles et l'inféodation de l'Europe. L'Antiquité romaine, les temps augustéens, et ceux du 1er siècle en particulier, sont revisités ; ils fournissent le support idéal aux rêves d'une capitale dans laquelle les armées victorieuses rentreraient chargées des dépouilles, les spolia, prélevées sur les peuples vaincus »[137].

Dès les campagnes d'Italie, le général Bonaparte utilise donc les arts, quels qu'ils soient, la propagande, pour immortaliser et illustrer le culte de la victoire qu'il met en place. Les arts, comme les récits de bataille, ou les décorations sur les uniformes de ces soldats, ont pour mission de montrer la suprématie militaire et politique de l'Empire napoléonien. Comme les drapeaux, les arts deviennent également des trophées, symboles de la défaite totale de ceux qui se dressent contre les projets napoléoniens d'expansion.

Napoléon crée donc une mémoire victorieuse, en commandant le souvenir de ses batailles, et en faisant de Paris le reflet, de pierre, de ses succès militaires, et de la gloire que tout l'armée y acquiert. La capitale française, tout comme les Salons artistiques sont également des outils au service d'une politique mémorielle de ceux qui se sont abimés ou sont morts aux combats.

Ces politiques, victorieuse et mémorielle, ont un point commun : la représentation de Napoléon, de son charisme, de ses exploits, pour légitimer son accession au pouvoir, et son esprit de conquête militaire. De même, lorsque Louis-Philippe ou Napoléon III prennent le relais des volontés de l'Empereur, en ancrant dans la pierre le nom de ses serviteurs, en le faisant reposer au temple de la guerre, en remerciant la fidélité de ses soldats, c'est avant tout la mémoire de Napoléon qu'ils mettent en scène et qu'ils immortalisent.

[137] J.-M. Leniaud, *Napoléon et les arts*…, p. 213.

Conclusion de la troisième partie

Lors du Salon de 1808, qui se tient donc au Musée Napoléon, l'Empereur ne se contente pas de faire exposer et admirer ses commandes, ou d'acquérir des œuvres immortalisant ses victoires, sa gloire, et les hauts faits de ses hommes.

En effet, le 22 octobre 1808, comme l'immortalise le baron Gros[1], Napoléon décore, de la même croix des braves que les soldats de la Grande Armée, les hommes qui nourrissent, par l'image, et immortalisent, la légende et le culte napoléoniens.

Pour cette occasion, l'Empereur est habillé en chef de guerre : il porte son célèbre uniforme vert de colonel des chasseurs à cheval de la Garde impériale, et arbore à la poitrine, les insignes de la Légion d'honneur et de la Couronne de fer, et, en écharpe, le grand-cordon de la Légion d'honneur. Comme le général en chef passant une revue, il s'adresse à chacun des récipiendaires avant de les décorer, et, dans une mise en scène toute napoléonienne et si fréquente dans l'armée, détache sa propre croix de la Légion d'honneur pour la remettre à Gros, qui semble avoir été oublié.

Ainsi, même si, dans ce tableau représentant la décoration par l'Empereur du peintre David, Napoléon est le seul militaire, la scène n'est pas sans rappeler la mise à l'honneur d'un brave, devant son régiment, à l'occasion d'une revue. Napoléon associe donc étroitement les arts et la guerre, la propagande et la victoire, dans une volonté d'immortalisation des conquêtes de la Grande Armée et de sa gloire.

Pour perpétuer sa dynastie, bien plus réel à partir de la naissance du roi de Rome le 20 mars 1811, Napoléon s'appuie donc sur une élite militaire, qui trouve son origine dans le mérite et la victoire. Cette élite, il l'érige en une micro-société, avec des droits, des devoirs, un code de conduite ; une micro-société donc, idéale, destinée à accompagner et à soutenir la dynastie napoléonienne.

Une autre communauté est créée, constituée, cette fois, de l'armée tout entière, réunie derrière le drapeau, symbole de l'Empire, remis par l'Empereur. En récompensant ainsi, par l'obtention, la garde, ou l'ornementation des drapeaux, les unités militaires, Napoléon se crée encore une fois un creuset de fidèles, prêts à tout pour sa personne et son régime.

[1] A.-J. Gros, *Napoléon visitant le salon du Louvre, distribue des croix de la Légion d'honneur, 22 octobre 1808*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 350 x 640, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Enfin, au service de ce régime, l'Empereur institue une véritable politique de la mémoire de la victoire et de ses récompenses, reprise par ses successeurs, qui immortalise les hauts faits des soldats de la Grande Armée, et contribue surtout à son propre culte.

Ses grands généraux titrés et dotés, ses régiments victorieux, ses artistes, Napoléon les récompense donc, en reconnaissance de leur rôle indispensable dans la création et la consolidation du régime impérial et de la dynastie napoléonienne.

CONCLUSION

1858 : les soldats napoléoniens (encore) à l'honneur

En 1981, la collectionneuse Anne Brown remet à l'université Brown, de Rhode Island, sa collection de documents, tableaux et photographies concernant les uniformes militaires. Parmi ces archives, en juin 2015, paraissent en France, quinze clichés de vétérans des guerres napoléoniennes. Ces photographies ont déjà été l'objet d'étude aux États-Unis[1] depuis une quinzaine d'années, mais elles sont encore majoritairement inconnues des chercheurs français.

Ces clichés[2] représentent donc quinze soldats des armées impériales, la plupart ayant combattu à Waterloo, dans leurs uniformes d'époque. Au crayon de papier, à l'arrière du document, ont été ajoutées, sûrement au début du XX^{e} siècle, les indications de noms et de régiments de chacun des quinze modèles.

Ces hommes sont environ dans leur soixante-dixième ou quatre-vingtième année, ce qui signifie qu'ils devaient avoir entre vingt et trente ans lors des campagnes de la Grande Armée. Ils sont photographiés individuellement, dans un studio, devant un mur blanc ou dans un décor constitué, dans des postures qui se veulent militaires. Certains sont assis, alors que d'autres sont debout, mais tous portent les uniformes avec lesquels ils ont combattu sous les ordres de Napoléon.

Parmi les quinze modèles, cinq portent l'uniforme de la Garde impériale : deux sont revêtus de celui des grenadiers, un autre de celui de sergent dans les chasseurs à cheval, un autre celui de lancier dans les chevau-légers, et enfin, le dernier porte l'uniforme des mamelouks de la Garde. Quatre portent la pelisse des hussards, des 1er, 2^{e} et 7^{e} régiments. Deux autres représentent les 24^{e} et 2^{e} régiments de chasseurs à cheval, un le 8^{e} régiment de dragons, un autre le 2^{e} régiment de lanciers. Enfin les derniers appartiennent au 2^{e} régiment de génie et à une garde départementale. Ces photographies permettent ainsi

[1] Peter Harrington, conservateur de la « Military collection » de l'université Brown écrit un article à ce sujet dans la revue *Military héritag*e en 2001 : P. Harrington, « Napoleon's veterans…

[2] Cf. Illustration 15 « Des soldats de la Grande Armée en 1858 », p. 578.

d'avoir un réel échantillon représentatif de la Grande Armée, presque quarante-cinq ans après sa dissolution.
Nous manquons cependant d'information sur le photographe ainsi que sur la date de prise de ces clichés. Néanmoins, les quinze uniformes révèlent un indice quant à la datation. Tous ses soldats portent la médaille de Sainte-Hélène, qui existe depuis le 12 août 1857. Quant à l'occasion qui a poussé tous ces anciens militaires à revêtir leur ancienne tenue de combat, il s'agirait du 5 mai. En effet, il semble que tous les ans, à la date de la mort de Napoléon, les vétérans de ses armées aient pris l'habitude de venir lui rendre hommage, à Paris, au pied de la colonne de la place Vendôme, érigée en l'honneur de la victoire d'Austerlitz. À cette occasion, les vétérans revêtaient leur uniforme. Ces photographies auraient donc pu être prises le 5 mai 1858.
Même sans savoir précisément l'auteur et la date de la réalisation de ces photographies, ces dernières témoignent à la fois du prestige qu'ont encore, des décennies plus tard, les soldats victorieux de l'armée napoléonienne, mais aussi du culte que ces soldats rendent encore à leur Empereur et à son épopée.

Culte de la victoire, culture de la récompense

Napoléon a en effet habitué ses hommes, de 1805 à 1815, à célébrer un culte à la victoire et à évoluer dans une culture de la récompense. D'Austerlitz à Waterloo, que certains pensent d'abord être une victoire et présentent comme telle, Napoléon approfondit et met en pratique ce qu'il a appris de ses années à la tête de l'armée d'Italie. Désormais Empereur, et toujours victorieux, il a le pouvoir de remodeler l'armée, ses valeurs, ses récompenses, son emblème. Le tout est désormais lié à une entité : l'Empire. Ainsi, la célébration de la victoire, dans l'armée, dans les cérémonies, dans les récits, est également celle du général Bonaparte, puis du nouveau régime en place, légitimé et consolidé par la victoire. Pour parvenir à cette victoire, indispensable, Napoléon peut compter sur les membres de la Grande Armée, dont il attise le dévouement et la fidélité par l'honneur, la distinction, la récompense.

À la suite de toutes ces grandes batailles, qui ont rythmé l'histoire de la France impériale, l'Empereur tient à récompenser ses soldats. Il reconnaît leur mérite, prouvé par la participation aux succès militaires de la Grande Armée, et les distingue, par

l'attribution de décorations, la Légion d'honneur, la Couronne de fer, l'hypothétique Trois-Toisons d'or, la croix de la Réunion. Il les met à l'honneur, en remettant à l'ordre du jour cette ancienne vertu chevaleresque, en citant leurs exploits dans ses proclamations, ses *Bulletins*. Enfin, il les glorifie, en faisant connaitre leurs actions d'éclat, en gravant celles-ci dans la mémoire nationale, pour la postérité, par des titres, des inscriptions sur leurs drapeaux, qui est aussi celui de la Nation, en leur érigeant des monuments en plein cœur de Paris, et en garantissant la mémoire des morts.

La multiplicité des récompenses héritées de l'Ancien Régime ou de la Révolution, ou créées de toutes pièces répondent à la fois aux besoins des soldats de la Grande Armée, et aux besoins de l'Empire : l'argent - gratifications ou traitements de la Légion d'honneur, correspond aux attentes financières des récompensés ; la décoration symbolise la reconnaissance, les éloges flattent l'honneur de la nouvelle société que veut ériger Napoléon ; la création d'une nouvelle élite, basée sur le mérité, dont la mémoire est sauvegardée, fortement fondée sur la guerre et la victoire, permet d'incarner le souvenir des succès, et d'entourer l'Empereur de piliers méritants, fidèles et dévoués.

La récompense est liée, en premier lieu à la victoire, qui seule peut permettre d'accéder aux distinctions suprêmes, et donc également au pouvoir impérial : c'est en effet la victoire qui permet à Napoléon d'arriver au gouvernement de la France, et c'est elle seule qui lui permet d'y rester. La création d'une nouvelle élite victorieuse, dont la récompense est la porte d'entrée, permet de consolider l'autorité impériale, et de garantir une protection pour le pouvoir de l'Empereur, mais également pour celui de ses descendants, de sa dynastie. En établissant l'honneur comme devise, la bravoure comme norme, le mérite comme vertu, Napoléon consolide la Maison Bonaparte.

Mais ce système atteint ses limites quand la victoire n'est plus au rendez-vous, quand la récompense ne distingue plus le mérite. Il devient alors un moyen de remobiliser une armée dont le moral, et la situation matérielle, sont au plus bas.

Cependant, victoire et récompense ne vont pas seulement de pair avec l'honneur et la gloire, mais également avec des administrations, législations, parfois lourdes, qui se développent tout au long de l'Empire et rendent possible cette économie de la gloire. Ces administrations mettent également en lumière les limites de ce système de récompenses, et l'existence d'erreurs, d'injustices, d'inégalités, malgré le désir, au moins initial, d'une juste reconnaissance du mérite et des actes d'honneur.

Tous ne peuvent donc être récompensés, mais, malgré cela, les hommes de la Grande Armée, du soldat au maréchal d'Empire sont, pour la plupart, animés par la soif de récompense, d'honneur et de gloire, promise par leur Empereur, pour eux-mêmes mais aussi pour les hommes qu'ils commandent. Pour obtenir cette gloire, acquise sur le champ de bataille, les soldats sont prêts à se surpasser, prêts à toutes les intrépidités, folies et actes de bravoure, afin de s'assurer une place dans la reconnaissance impériale et la mémoire des victoires de l'armée à laquelle ils appartiennent.
Poussés par ce désir de distinction, les combattants donnent le meilleur d'eux-mêmes, et permettent aux armées napoléoniennes de l'emporter encore et encore. Un cercle vertueux se met en place et permet la victoire, et l'attribution de toujours plus de récompenses. Avec l'élaboration d'une administration de la récompense, Napoléon crée l'émulation parmi les soldats, les fait tous rêver de gloire et d'honneur, rêver de devenir le « brave » dont l'Empereur est tellement fier.

Après le départ de cet Empereur pour l'exil et même pour la mort, les soldats qui ont été reconnus comme brave, et récompensés pour cette raison, gardent la mémoire des victoires et distinctions impériales. Ils sont aidés en cela par le maintien de certaines dignités, mais également par les politiques mémorielles de la monarchie de Juillet et du Second Empire. Ces deux régimes s'appuient en effet sur la culture de victoire et de récompense de Napoléon pour légitimer leur pouvoir et reconstruire la France.
Le culte de l'Empereur et de ses soldats victorieux recommence donc à s'incarner dans des monuments, des cérémonies. Enfin, les braves continuent d'être remerciés et récompensés pour leur participation aux succès militaire de la Grande Armée, par la première médaille commémorative française, que les modèles de la collection d'Anne Brown sont si fiers de mêler à leur uniforme et à leurs décorations impériales.

Au cœur de la victoire et de la récompense

Ces soldats photographiés représentent bien le paradoxe de cette étude, la question de la place, dans le culte de la victoire tout comme dans la mémoire du Premier Empire, des membres de la Grande Armée et de leur chef.
Ils portent tous avec fierté l'uniforme sous lequel ils ont combattu, se sont distingués, sont devenus des « braves », et ont acquis des droits à la reconnaissance et à la mémoire

nationale. Cependant, ces uniformes, ils les portent à l'occasion d'une cérémonie en l'honneur de l'Empereur et non pas de son armée. En effet, ils se réunissent près de la colonne d'Austerlitz, mais ce n'est pas à la date de l'anniversaire de cette bataille, mais bien de celle de la mort de Napoléon. Enfin, sur leur tenue de combattant, ils arborent une décoration qui prouve leurs faits d'armes, mais assure aussi des soutiens et des modèles pour le gouvernement impérial de Napoléon III.

Par la victoire et la récompense, Napoléon crée donc un modèle de soldat, auquel tous aspirent. Il promet le succès, la distinction, et s'assure ainsi des fidélités, et des bras armés dans sa conquête du pouvoir en France, et de l'hégémonie en Europe.

Ce modèle de soldat, ce « brave » est indispensable au régiment napoléonien, pour étendre son pouvoir, pour le consolider. De cette constatation découle l'importance de la création d'un système de récompense que Napoléon ne cesse de compléter et d'approfondir : c'est un élément profondément politique qui vise à la victoire ainsi qu'à la consolidation et à la préservation du pouvoir napoléonien. La victoire, comme la récompense, est constitutrice, de la France napoléonienne, de ses valeurs et de sa hiérarchie.

Il érige donc le soldat en modèle de la société, en héros, en le récompensant, en lui assurant l'immortalité dans la mémoire collective, mais ce faisant, c'est lui-même qu'il inscrit comme héros pour la postérité.

Légende des braves, légende napoléonienne

Les soldats napoléoniens, spoliés, d'une certaine manière, dans la culture commune, se font cependant les relais, dans la société, du culte napoléonien. Par les mémoires d'hommes de la Grande Armée qui se diffusent ensuite, par leurs uniformes, et par leur rôle dans les commémorations du 5 mai, ou encore du 15 août, ils se font les acteurs de la légende impériale, peut-être au détriment de leur propre mémoire.

En fin de compte, le grand gagnant semble bien être Napoléon, le chef victorieux, le dispensateur de récompenses, d'images glorieuses duquel les musées regorgent, alors que ces photographies sont surement les seules représentations de vétérans de la Grande Armée.

Ainsi, même si des travaux sur ces soldats, après l'Empire, ont déjà été faits, notamment ceux de Natalie Petiteau[3], une étude approfondie resterait certainement à faire sur la question de la propagation, par ces vétérans, de la mémoire des victoires et récompenses napoléoniennes. Mais également sur la place de ces soldats, victorieux et distingués, dans l'armée française d'après 1815, durant la campagne d'Espagne de 1823, ou encore dans les révolutions de 1830 et même de 1848.

La mémoire napoléonienne et sa gestion en Europe mériteraient également d'être travaillées. En effet, les victoires et récompenses napoléoniennes n'ont été étudiées ici que dans le cadre de l'Empire, mais le sujet pourrait être approfondi, dans le cadre d'une thèse de doctorat, par la comparaison avec les récompenses décernées aux armées alliées et aux soldats « étrangers » du Grand Empire, et la gestion des victoires napoléoniennes et de leurs célébrations dans les pays voisins. Le système napoléonien de la distinction, dans sa politique comme dans son application concrète, mériterait également d'être comparé avec les honneurs et récompenses européennes préexistantes aux décorations napoléoniennes.

La légende napoléonienne : de la poésie à la doctrine militaire

Par ses victoires multiples, par les récompenses qu'il a attribuées à ses braves soldats, Napoléon préparait donc sa propre légende qui connaît finalement, et paradoxalement, son apogée après sa mort et avec le retour de ses cendres en 1840. Ses anciens soldats sont, encore, des acteurs de ce culte, mais ils ne sont plus les seuls :

> « Oui, l'histoire à la tête nous monte.
>
> Les batailles qu'on ne fait plus, on les raconte ;
>
> Et le sang disparaît, la gloire seule luit !
>
> Si bien qu'avec un I majuscule, Il, c'est lui !
>
> C'est maintenant qu'il fait ses plus belles conquêtes :

[3] N. Petiteau, *Lendemains d'Empire...*

> Il n'a plus de soldats, mais il a les poètes ! »[4]

La légende napoléonienne du chef de guerre victorieux, bon et reconnaissant est sortie de la simple sphère militaire, pour se propager aux arts, à la littérature, au théâtre, au cœur d'une société qui aspire alors à cette gloire passée.
Cette leçon cependant, d'autres militaires s'en inspirent, et, un siècle plus tard, un autre soldat, Charles de Gaulle, l'érige en modèle pour les officiers de l'armée française :

> « Aux soldats d'aujourd'hui, comme à ceux de naguère, il faut un culte qui les rassemble, les réchauffe et les grandisse. Il faut qu'une vertu offre à l'ordre militaire un idéal rajeuni, lui confère, par l'élite, l'unité des tendances, provoque l'ardeur et féconde le talent »[5].

[4] E. Rostand, *L'Aiglon…*, Acte I, scène XI, v. 557-562.
[5] C. de Gaulle, *Le fil de l'épée…*, p. 60.

ÉTAT DES SOURCES

Sources manuscrites

Archives nationales

Archives publiques

Sous-série AF^{IV} : Secrétairerie d'État impériale et cabinet du Napoléon I^{er}

Cartons

AF^{IV} 1035 et 1036 : Dotations et états de services militaires. 1809-1811.
AF ^{IV} I1037 à 1039 : Légion d'honneur. An X/1814.
AF^{IV} 1040 : Titres et dotations. 1806-1810.
AF^{IV} 1148 à 1152 : Rapports du ministre de la Guerre : personnel des armées. An VIII-1814.
AF^{IV} 1159 et 1160 : Rapports du ministre de la Guerre : fonds, soldes, pensions. An VIII-1814.
AF^{IV} 1297 et 1298 : Pièces ministérielles : Guerre, affaires diverses. An VIII.
AFIV1306 : Pièces ministérielles : Secrétairerie d'Etat, Légion d'honneur, affaires diverses.
AF^{IV} 1311 : Pièces ministérielles : titres, dotations, domaine extraordinaire. 1807-1809.
AF^{IV} 1312 : Pièces ministérielles : titres, dotations, domaine extraordinaire. 1810-1814. Garde impériale : état des services, des campagnes et des blessures des grenadiers qui ont obtenu des citations
AF^{IV} 1313 : Pièces ministérielles : Sénat, Tribunat, Corps législatif, Légion d'honneur.
AF^{IV} 1322 à 1324 : Pièces ministérielles : Guerre, rapports et correspondances. An VIII-1814.

AF^{IV} 1377 : Pièces ministérielles : Guerre, brevets irréguliers pour grades et pensions. An VIII-1807.

Registres

AF^{IV*} 72 à 79B : Famille et Maison de l'Empereur : procès-verbaux des cérémonies (an XII-1812).
AF^{IV*} 85 : Prestation de serments : procès-verbaux des serments prêtés entre les mains de l'Empereur. Floréal an XII- janvier 1814.
AF^{IV*} 92 : Légion d'honneur : procès-verbaux des grands conseils d'administration. 4 février 1806- 4 avril 1813.
AF^{IV*} 311 : Dotations : copies d'actes impériaux. 20 mars 1806-24 juin 1813.
AF^{IV*} 312 : Dotations : décrets relatifs aux titres. 1808-1813.
AF^{IV*} 313 : Copies d'actes impériaux : Légion d'honneur. Prairial an XII- août 1810.

Sous-série O2 : Maison de l'Empereur.

O^2 137 : Grand maitre des cérémonies ; entre autres, étiquette du Palais impérial (an XIII), Te Deum pour les victoires de Lützen et de Wurtchen (1813).
O^2 138 : Grand maitre des cérémonies ; entre autres, dépenses du sacre et du couronnement (an XII-1813), cérémonies non prévues (1806-1813).
O^2 208 à 210 : Pensions aux orphelins d'Austerlitz.
O^2 835 à 847 : Musée Napoléon, entre autres : projets de dépenses de la Maison de l'Empereur, états de proposition de paiement, états des acquisitions de tableaux par l'Empereur etc. An XIII-1814.

Archives privées

Fonds 169AP : Fonds du général Andréossy. 1809-1813.

169AP 1 : Ordre des Trois Toisons d'Or.

Fonds 311AP : Fonds Masséna

311AP 80 à 82 : Dotations impériales
311AP 83 et 84 : Pièces d'état civil, états de service, titres et décorations, correspondance personnelle. 1758-1821.

Fonds 384AP : Fonds Suchet d'Albufera

384AP 182 à 184 : Dotations impériales (1802-1828).

Musée national de la Légion d'honneur et des Ordres de chevalerie

Relation de la bataille de Marengo, gagnée le vingt-cinq prairial an 8, par Napoléon Bonaparte Ier Consul commandant en personne l'armée française de réserve, sur les Autrichiens aux ordres du lieutenant-général Melas ; rédigée par le général Alexandre Berthier ministre de la Guerre. An XII.

Série LHME : Ampliation des décrets de nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

LHME 1805 à 1815 : Ampliation des décrets de nomination. 1805-1815.

Ordre impérial des Trois Toisons d'Or

Carton « Ordres napoléoniens, Trois Toisons d'Or, propositions individuelles. »
Carton « Ordres napoléoniens, Trois Toisons d'Or, propositions collectives. »
Registre du maréchal Berthier concernant l'ordre impérial des Trois Toisons d'Or.

Service Historique de la Défense

Archives publiques

Sous-série GR2C : Grande Armée, armées du Rhin, d'Allemagne, du Nord, etc. 1803-1814

GR2C 1 à 10 : Correspondance de la Grande Armée. 1er septembre-31 décembre 1805.
GR2C 11 : Ordres du jour. 1805 ; bulletins de la Grande Armée. 1805-1807.
GR2C 12 : Ordres du jour. 1805 ; camp de Saint-Omer. 1803-1805.
GR2C 16 : Pièces justificatives des campagnes de 1805, 1806 et 1807 ; états des tués, blessés et prisonniers pendant la campagne de 1805.
GR2C 18 à 57 : Correspondance de la Grande Armée. 1er janvier 1806 – 31 décembre 1807.
GR2C 74 à 80 : Correspondance de la Grande Armée. Janvier-octobre 1808.
GR2C 81 à 87 : Correspondance de l'armée du Rhin. Novembre 1808-avril 1809.
GR2C 88 à 99 : Correspondance de l'armée d'Allemagne. Avril-novembre 1809.
GR2C 116 à 120 : Correspondance de la Grande Armée. Janvier-mars 1812.
GR2C 122 à 166 : Correspondance de la Grande Armée. Avril 1812 – décembre 1813.
GR2C 169 à 188 : Correspondance de la Grande Armée. 1814.

Sous-série GR4C : Armée d'Italie. 1803-1814.

GR4C 5 à 16 : Correspondance de l'Armée d'Italie. 1805-1813.
GR4C 18 : Correspondance de l'Armée d'Italie. Janvier-mars 1814.

Sous-série GR5C : Armée de Naples

GR5C 2 à 18 : Correspondance de l'Armée de Naples. 1801-1815.

Sous-série GR6C : Armée de Dalmatie. 1806-1814.

GR6C 2 à 7 : Correspondance de l'Armée de Dalmatie. 1806-1814.

Sous-série GR7C : Armée du Portugal. 1806-1814.

GR7C 2 à 15 : Correspondance de l'Armée du Portugal. 1806-1812.

Sous-série GR8C : Armées d'Espagne. 1808-1814.

GR8C 2 à 124 : Correspondance des Armées d'Espagne.

Sous-série GR15C : Période des Cent-Jours

GR15C 1 à 6 : Cent-Jours, armée du Nord, correspondance mars-juillet 1815.
GR15C 8 à 10 : Armée de la Loire, correspondance juin-décembre 1815.
GR15C 11 : Armée de la Moselle, correspondance avril-juin 1815.
GR15C 12 : Commandement supérieur des 3e et 4e divisions militaires, juin-août 1815.
GR15C 13 : Armée du Rhin, correspondance avril-septembre 1815.
GR15C 14 : Corps d'observation du Jura (avril 1815- janvier 1816) – Corps d'observation du Var (avril-août 1815).
GR15C 15 et 16 : Armée des Alpes, avril-décembre 1815.
GR15C 17 et 18 : Corps d'observation des Pyrénées, avril-juillet 1815.

Sous-série GR1M : Mémoires et reconnaissances

GR1M 633 : Relation de la bataille d'Austerlitz, par le maréchal Berthier, major général.
GR1M 634 : « Relation de la bataille d'Austerlitz », par Tranchant de Laverne.
GR1M 639 : Campagne de 1805 en Allemagne et en Autriche, par Tranchant de Laverne.
GR1M 659 : Campagnes de Prusse et de Pologne, 1806-1807, par Tranchant de Laverne.
GR1M 664 : Campagnes de Bavière et d'Autriche en 1809, par Tranchant de Laverne.
GR1M 674 : Précis historique de la campagne de l'Empereur Napoléon en 1812, par Tranchant de Laverne.

Sous-série GRXQ : Ordres, décorations, armes d'honneur, 1791-1900.

GRXQ 16 : Noblesse impériale. Ier Empire. Documents généraux, correspondance et imprimés. 1808-1863 ; listes et propositions, états des lettres patentes.1808-1812 ; titre de noblesse, notes et documents généraux.
GRXQ 25 : Légion d'honneur. Documents généraux, lettres, minutes, notes. An X-1860 ; discipline. An XII-1870 ; comptes et état de l'emploi des décorations. 1831-1850.
GRXQ 26 à 28 : Légion d'honneur, lettres, minutes, notes, états. An XI-1815.

Sous-série GR1X : Ordonnances, lois et décrets militaires, 1112-1945.

GR1X 79 : Table chronologique des lois, décrets, circulaires. 1789- 1811.
GR1X 81 : Journal militaire, table alphabétique des matières. 1791-1817.

Division de la symbolique de l'Armée de Terre : Emblèmes

Historique de la conservation : Ce fonds, constitué d'une quinzaine de carton, regroupe les décrets et autres documents législatifs et administratifs, concernant les drapeaux et emblèmes de la Révolution au XXe siècle. La conservation en a exceptionnellement été confiée à la division de la symbolique de l'Armée de Terre. De ce fait, son système de cotation n'entre pas dans le cadre de classement des archives du Service Historique de la Défense : le fonds est ainsi coté « D ».

1D : Drapeaux, 1790-1812.
2D : Drapeaux, 1813-1848.

Archives privées

Division de la symbolique de l'Armée de terre : fonds Pierre Charrié

Historique de la conservation : Ce fonds privé, d'une trentaine de cartons, est constitué des documents de travail et sources qui ont servi à Pierre Charrié pour ses différents travaux

sur les drapeaux et autres emblèmes. Il a été confié, durant l'été 2019, par Pierre Charrié, à la responsable de la division de la symbolique de l'Armée de terre, qui a désormais la charge de sa conservation. Ce fonds n'ayant fait, pour le moment, l'objet que d'un premier tri à son arrivée au Service Historique de la Défense, n'est pas encore totalement côté, et je me contenterais donc de donner le numéro des cartons que j'ai pu consulter.

Carton 06 : Drapeaux et étendards de la Garde consulaire et impériale. 1802-1815.
Carton 07 : Drapeaux et étendards – Les aigles. 1804-1815.
Carton 08 : Drapeaux infanterie régimentaire. 1804-1815. 1 à 25.
Carton 09 : Drapeaux infanterie régimentaire. 1804-1815. 26 à 64.
Carton 10 : Drapeaux infanterie régimentaire. 1804-1815. 65 à 156.
Carton 11 : Drapeaux infanterie légère régimentaires. 1804-1815.
Carton 12 : Etendards cuirassiers, dragons, gendarmerie, vétérans. 1804-1815.
Carton 13 : Etendards chasseurs à cheval, hussards, chevaux-légers, carabiniers. 1804-1815.
Carton 14 : Drapeaux divers. 1804-1815.
Carton 22 : Trophées et pertes. Révolution et Empire.
Carton 23 : Trophées étrangers.
Carton 24 : Inventaire trophées.

Sources imprimées

Écrits contemporains

BARROT Odilon, *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnances, depuis le mois de juin 1789 jusqu'au mois d'août 1830. T.11 / avec des notices par MM. Odilon Barrot, Vatimesnil, Ymbert ; mis en ordre et annoté par M. Lepec, avocat à la cour royale de Paris*, 1834.

BERTHIER Alexandre, DAVOUT Louis Nicolas, MURAT Joachim, SOULT Nicolas-Jean de Dieu, TRANCHANT DE LAVERNE Léger-Marie-Philippe, *Relations et rapports officiels de la bataille d'Austerlitz : 1805*, Paris, la Vouivre, 1998.

DAVOUT Louis Nicolas, *Opérations du 3e corps, 1806-1807. Rapport du maréchal Davout, duc d'Auerstaedt, publié par son neveu le général Davout, duc d'Auerstaedt,...*, Paris, C. Lévy, 1896.

DESENNE J., *Code général français, contenant les lois et actes du gouvernement publiés depuis l'ouverture des États Généraux au 5 mai 1789, jusqu'au 8 juillet 1815*, Ménard et Desenne, Paris, 1818.

—, *Code général français, contenant les lois et actes du gouvernement publiés depuis l'ouverture des États Généraux au 5 mai 1789, jusqu'au 8 juillet 1815*, Ménard et Desenne, Paris, 1818.

DOURLEN Victor, *« Te Deum... exécuté à Rome le 14 juillet 1807 à l'occasion de la Bataille de Friedland et de la prise de Kœnisberg » pour chœur et orchestre*, Ms. autogr, 1807.

GARNIER Jacques, *Les bulletins de la Grande Armée: Les campagnes de Napoléon au jour le jour*, Saint Cloud, Editions Soteca Napoléon, 2013.

MARCHANGY Louis-Antoine-François de, *Le siège de Dantzig en 1813 . Par M. de M*********, Paris, Chaumerot jeune, 1814.

NAPOLEON, *Testament de Napoléon. [15-25 avril 1821.]*, 1830.

—, *Proclamations, ordres du jour, et bulletins de la Grand Armée*, Paris, France, Union générale d'éd., DL1964, 1964.

—, *Oeuvres littéraires et écrits militaires*, « Les introuvables de l'histoire », Paris, C. Tchou, 2001.

—, *Comment faire la guerre*, « La petite collection », nº 420, Paris, Éd. Mille et une nuits, 2003.

—, *Décret impérial relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires. Au Palais de Saint-Cloud, le 24 messidor an 12*, S.l., s.n., s. d.

NAPOLEON, BOUDON Jacques-Olivier, *Discours de guerre*, Paris, P. de Taillac, 2011.

RONDONNEAU L., *Collection générale des lois, décrets, arrêtés, sénatus-consultes, avis du Conseil d'État et réglements d'administration publiés depuis 1789 jusqu'au 1er avril 1814*, Rondonneau et Decle, Paris, 1818.

THIEBAULT Paul, *Manuel général du service des états-majors généraux et divisionnaires dans les armées... par Paul Thiébault,...*, Paris, Magimel, 1813.

Code impérial, ou Recueil chronologique des lois constitutionnelles de l'empire français , contenant le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, les sénatus-consultes organiques, les lois, les décrets et les statuts impériaux relatifs à la mise en activité du gouvernement impérial, et le nouveau cérémonial..., Paris, Rondonneau, 1804.

Décret Impérial concernant la fête de Saint Napoléon et celle du rétablissement de la religion catholique en France (19 février 1806), 1806.

Lois et actes du gouvernement. Août à octobre 1791, Imprimerie impériale, Paris, 1806.

Programme de la cérémonie du Te Deum qui sera chanté dans l'église métropolitaine de Paris, le 15 août 1807, Paris, Impr. impériale, 1807.

Empire français. Nouvelles officielles, A Tours, de l'Imprimerie du Journal, 1813.

Constitutions de l'Empire français, suivies de l'acte additionnel du 22 avril 1815, de la loi du 13 ventôse an IX,... de l'avis du Conseil d'État du 25 janvier 1807... et des décrets impériaux du 30 avril 1815..., Germain Mathiot, Paris, 1815.

Description de l'Arc de triomphe de l'Étoile, Gauthier, 1836.

« Décret concernant les vainqueurs de la Bastille, lors de la séance du 19 juin 1790 [décrets, lois et arrêtés] », dans *Archives Parlementaires de la Révolution Française*, nº 16, 1883, p. 371.

Recueil des lois de la République française et des arrêtés du Directoire exécutif, A. B. Steven, Gand, s. d.

Presse

GARNIER Jacques, *Les bulletins de la Grande Armée : Les campagnes de Napoléon au jour le jour*, Saint Cloud, Editions Soteca Napoléon, 2013.

Journal de l'Empire, Paris, Imprimerie de Lenormant, 1805.

Gazette nationale, ou le Moniteur universel [Texte imprimé] : [de 1790 à 1814], Paris, impr. de la veuve Agasse, s. d.
Tables du « Moniteur universel » : histoire du consulat et de l'empire. An VIII (1799) à 1814, Paris, Ve Agasse, s. d.

Mémoires

La liste des mémoires à consulter a été établie à l'aide de :

PETITEAU Natalie, *Écrire la mémoire : les mémorialistes de la Révolution et de l'Empire*, Paris, France, Les Indes savantes, 2012.
TULARD Jean, *Bibliographie critique des Mémoires sur le Consulat et l'Empire écrits ou traduits en français*, Genève, Suisse, France, 1971.

BARRES Jean-Baptiste, *Souvenirs d'un officier de la Grande Armée/ publiés par Maurice Barrès, son petit-fils*, « Bibliothèque napoléonienne », Paris, Tallandier, 2004.
BERTRAND Vincent, *Mémoires du Capitaine Bertrand (Grande armée, 1805-1815): recueillis et publiés par le colonel Chaland de La Guillanche ...*, Angers, J. Siraudeau, 1909.
BIGARRE Auguste, *Mémoires du G^al^ Bigarré, aide de camp du roi Joseph. 1775-1813*, Paris, E. Kolb, 1893.
BLAZE Elzéar, *La vie militaire sous le Premier Empire : ancien officier de la Grande armée*, Paris, Jacob-Duvernet, 2011.
BOISDEFFRE-POUGET Charlotte-Catherine de, *Souvenirs de guerre du général baron Pouget*, Paris, France, Plon, 1895.
CHEVILLET Jacques, *Ma vie militaire, 1800-1810*, Paris, Hachette, 1906.
CHODERLOS DE LACLOS Etienne Fargeau, POURRAT Madeleine Augusta Boisset, *Le fils de Laclos : Carnets de marche du commandant Choderlos de Laclos (An XIV-1814). Suivis de lettres inédites de Madame Pourrat*, Lausanne, Librairie Payot & Cie, 1912.
CHOMEL Auguste-François, GARNERAY Louis, *Histoire du sergent Flavigny, ou Dix ans de ma captivité sur les pontons anglais (par A.-F. Chomel), avec notes de M. Louis Garneray,...*, Paris, A. Nepveu, 1821.
COIGNET Jean-Roch, MISTLER Jean, BOURACHOT Christophe, *Cahiers*, Paris, Arléa, 2013.

CROYET Jérôme, DAARWIN Didier D., *Soldats de Napoléon: l'épopée racontée par ceux qui l'ont faite*, Marseille, Gaussen, 2010.

DUMAS Mathieu, DUMAS Christian, *Souvenirs du lieutenant général comte Mathieu Dumas : de 1770 à 1836*, S.l., Pergamon press, 1989.

DUPUY Victor, *Souvenirs militaires de Victor Dupuy, chef d'escadrons de Hussards : 1794-1816*, Paris, C. Lévy, 1892.

FAIN Agathon-Jean-François, BOURACHOT Christophe, *Mémoires*, Paris, Arléa, 2014.

FLEISCHMAN Théo (dir.), *L'épopée impériale racontée par la Grande Armée*, Paris, Perrin, 1964.

GRIVEL Jean-Baptiste, *Mémoires du vice-amiral Baron Grivel : Révolution, Empire*, Paris, Plon-Nourrit, 1914.

HAUTPOUL Alphonse d', *Mémoires du général Mis Alphonse d'Hautpoul, pair de France, 1789-1865, publiés par son arrière-petit-fils, Estienne Hennet de Goutel*, Paris, Perrin, 1906.

JOURQUIN Jacques, PARQUIN Denis-Charles, *Souvenirs, 1803-1814 et biographie, 1815-1845, du commandant Parquin : officier et conspirateur*, Nouv. éd. rev. et augm, « Bibliothèque napoléonienne », nº 12, Paris, Tallandier, 2003.

LAS CASES Emmanuel de, LENTZ Thierry, HICKS Peter, HOUDECEK François, LHEUREUX-PREVOT Chantal, *Le Mémorial de Sainte-Hélène: le manuscrit retrouvé*, Paris, Perrin, 2018.

LEVAVASSEUR Octave, *Souvenirs militaires/ d'Octave Levasseur, ... publ. par le commandant Beslay*, Paris, Plon, 1914.

MENEVAL Claude-François, FILLION Alain, *Dix ans avec Napoléon: mémoires du secrétaire particulier et intime de l'empereur*, Paris, Le Cherche Midi, 2014.

MONTRAVEL Comte de, *Voyage d'un officier français prisonnier en Russie, sur les frontières de cet empire, du côté de l'Asie. Observations intéressantes sur les moeurs... des habitans de la rive gauche du Volga...*, Paris, Plancher, 1817.

NAPOLEON, *Mémoires de Napoléon , [Tome I] : La campagne d'Italie, 1796-1797*, « Mémoires de Napoléon », Paris, le Grand livre du mois, 2010.

—, *Mémoires de Napoléon , [Tome II] : La campagne d'Égypte, 1798-1799*, « Mémoires de Napoléon », Paris, le Grand livre du mois, 2011.

OUVRARD Robert (dir.), *Avec Napoléon à Iéna et Auerstaedt : la campagne de Prusse par ceux qui l'ont vécue 1806*, Paris, Cosmopole, 2006.

PILS François, *Journal de marche du grenadier Pils (1804-1814) [Texte imprimé]/ recueilli et annoté par M. Raoul de Cisternes; illustrations d'après les dessins orginaux de Pils*, Paris, P.

Ollendorff, 1895.

RAPP Jean, BOSSANGE Hector, BOSSANGE Adolphe, *Mémoires des contemporains pour servir à l'histoire de France et principalement à celle de la République et de l'Empire. Première livraison, Mémoires du Général Rapp, aide de camp de Napoléon, écrits par lui-même et publiés par sa famille. - Seconde édition*, Paris, Bossange, 1823.

RICOME Jean Baptiste, *Journal d'un grognard de l'Empire*, « Singulier pluriel », Paris, Presses du CNRS, 1988.

ROBIN Pierre, DUFOURG-BURG Christophe (dir.), *Eylau : la bataille racontée par les soldats*, « Collection Épopée », Paris, B. Giovanangeli, 2005.

ROBINEAUX Pierre, *Soldats de Napoléon. Journal de route du capitaine Robineaux, 1803-1832, publié par Gustave Schlumberger*, Paris, Plon-Nourrit, 1908.

ROMAND Louis-Jacques, *Mémoires de ma vie militaire : 1809-1815, l'extraordinaire odyssée d'un Franc-comtois dans la tourmente des guerres napoléoniennes*, Besançon, F. Barthelet, 1981.

SAINT CHAMANS Alfred Armand Robert de, *Mémoires du général Cte de Saint-Chamans, ancien aide de camp du maréchal Soult, 1802-1832*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1896.

SEGUR Philippe de, MEYNIEL Philippe, *Mémoires du général comte de Ségur*, Paris, Tallandier, 2010.

SERUZIER Théodore Jean Joseph, LEMIERE DE CORVEY Jean-Frédéric-Auguste, *Mémoires militaires du baron Séruzier,... mis en ordre et rédigés par... M. Le Mière de Corvey... avec une introduction de Joseph Turquan*, Paris, Garnier frères, 1894.

TASCHER Maurice, *Notes de campagne (1806-1833)*, Châteauroux, 1932.

TULARD Jean, *Nous étions à Austerlitz : 2 décembre 1805*, Paris, Tallandier, 2005.

VEUCLIN Ernest, *La Marine militaire française sous le Consulat et l'Empire. Aventures d'un jeune marin-dessinateur, Prétextat Oursel, de Bernay, 1801-1813*, Bernay, impr. de E. Veuclin, 1887.

VIVIEN Jean Stanislas, *Souvenirs de ma vie militaire, 1792-1822*, Paris, Hachette, 1907.

WAGRE Louis Joseph, *Les Prisonniers de Cabrera. Souvenirs d'un caporal de grenadiers (1808-1809), publiés par le Cte Fleury*, Paris, E. Paul, 1902.

Journal historique de Georges Dandin, 1777-1812. Avec une préface de Auguste Toussaint... (Couverture illustrée par Germaine Rouillard.), Tananarive, Impr. Pitot de La Beaujardière, 1939.

Correspondances

DAVOUT Louis Nicolas, *Correspondance du maréchal Davout, prince d'Eckmühl : ses commandements, son ministère, 1801-1815*, Paris, E. Plon, Nourrit, 1885.

HOUDECEK François, LENTZ Thierry, *Correspondance de Napoléon Bonaparte*, Fondation Napoléon, Fayard, Paris, 2004 – 2018.

Sources iconographiques

Bibliothèque nationale de France

MEYER, *Collection complète des portraits des Grands-aigles et des Grands-Officiers de la Légion d'honneur...*, s. d.

Carte d'entrée au « Te Deum » chanté à Notre-Dame « pour la Paix avec l'Autriche et l'Anniversaire du Couronnement », « [Recueil. Collection de Vinck. Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1870. Vol. 63 (pièces 8354-8432 ter), Directoire, Consulat et Empire », S.l., s.n., 1809.

Carte d'entrée au « Te Deum Pour l'Entrée des Troupes de Sa Majesté dans la Capitale de l'Autriche », chanté à Notre-Dame, le dimanche 28 mai 1809, « [Recueil. Collection de Vinck. Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1870. Vol. 63 (pièces 8354-8432 ter), Directoire, Consulat et Empire », S.l., s.n., 1809.

Carte d'entrée au « Te Deum Pour les Victoires de Tann, d'Eggmulh [sic] et de Ratisbonne », chanté à Notre-Dame le dimanche 7 Mai 1809, « [Recueil. Collection de Vinck. Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1870. Vol. 63 (pièces 8354-8432 ter), Directoire, Consulat et Empire », S.l., s.n., 1809.

Carte d'entrée au « Te Deum Pour les Victoires d'Enzersdorf et de Wagram », chanté à Notre-Dame le dimanche 23 juillet 1809, « [Recueil. Collection de Vinck. Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1870. Vol. 63 (pièces 8354-8432 ter), Directoire, Consulat et Empire », S.l., s.n., 1809.

Carte d'entrée au « Te Deum » chanté à Notre-Dame «pour la victoire de Lutzen.», « [Recueil. Collection de Vinck. Un siècle d'histoire de France par l'estampe, 1770-1870. Vol. 67 (pièces 8802-8908 bis), Directoire, Consulat et Empire », S.l., s.n., 1813.

Musée de l'armée

GERARD François, *Joachim Murat, maréchal de l'Empire*, 1805, huile sur toile, 243 x 168 cm.
GROS Antoine-Jean, *Antoine-Charles-Louis, comte de Lasalle, général de division*, 1808, huile sur toile, 248 x 174 cm.

Musée de la Chartreuse – Douai

SCHNETZ Jean-Victor, *Mort du général Auguste Colbert*, 1810, huile sur toile, 317 x 370 cm.

Musée des Beaux-Arts – Orléans

RIESENER Henri-François, *Portrait du maréchal Jean-Baptiste Bessière, duc d'Istrie*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 215 x 140 cm.

Musée du Louvre

Département des peintures

GROS Antoine-Jean, *Napoléon sur le champ de bataille d'Eylau, 9 février 1807*, 1808, huile sur toile, 521 x 794 cm.

Département des sculptures

RENAUD Jean-Martin, *Le Général Colbert (Auguste, François, Marie) 1777-1809*, 1810, marbre, 70 cm.

Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau

GROS Antoine-Jean, *Portrait équestre de Bonaparte, Premier consul à Marengo: Bonaparte distribuant des sabres d'honneur aux grenadiers de la garde consulaire après la bataille de Marengo*, 1803, huile sur toile, 306 x 242 cm.

Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon

Peintures

ANSIAUX Antoine (d'après), ANONYME, *François-Christophe Kellermann, duc de Valmy, maréchal de France*, s. d., huile sur toile, 215 x 140 cm.

BARBIER-WALBONNE Jacques, *Bon-Adrien Jannot de Moncey, duc de Conegliano, maréchal de France*, 1806, huile sur toile, 215 x 133 cm.

BERTHON René, *Le colonel Rampon, à la tête de la 32e demi-brigade, défend la redoute de Monte-Legino, 10 avril 1796*, 1812, huile sur toile, 180 x 250 cm.

BOURGEOIS Albert, *Derniers moments du maréchal Lannes à la bataille d'Essling*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 278 x 374 cm.

BROC Jean, *Mort du général Desaix à la bataille de Marengo, 14 juin 1800*, 1806, huile sur toile, 425 x 451 cm.

BROC Jean (d'après), RUDDER Louis-Henri de, *Jean-de-Dieu Soult, duc de Dalmatie, maréchal de France*, s. d., huile sur toile, 215 x 140 cm.

DAVID Jacques-Louis, *Serment de l'armée fait à l'empereur après la distribution des aigles au Champ de Mars, 5 décembre 1804*, 1810, huile sur toile, 610 x 931 cm.

DEBRET Jean-Baptiste, *Napoléon décore à Tilsitt un soldat de l'armée russe de la croix de la Légion d'honneur, 9 juillet 1807*, 1808, huile sur toile, 351 x 492 cm.

—, *Napoléon harangue les troupes bavaroises et wurtembourgeoises à Abensberg, 20 avril 1809*, 1810, huile sur toile, 368 x 494 cm.

—, *Première distribution des croix de la Légion d'honneur dans l'église des Invalides par l'empereur, 14 juillet 1804*, 1812, huile sur toile, 403 x 531 cm.

—, *Napoléon rend hommage au courage malheureux, octobre 1805*, s. d., huile sur toile, 390 x 621 cm.

FRAGONARD Alexandre-Evariste, *Bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805*, 1810, huile sur toile, 510 x 958 cm.

GAUTHEROT Claude, *Napoléon harangue le 2e corps de la Grande Armée sur le pont de Lech à Augsbourg, 12 octobre 1805*, 1808, huile sur toile, 358 x 620 cm.

—, *Napoléon blessé devant Ratisbonne, 23 avril 1809*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 473 x 529 cm.

GAUTHEROT Claude (d'après), MARZOCCHI DE BELLUCCI, *Louis-Nicolas Davout, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmül, maréchal de France*, 1805, huile sur toile, 215 x 110 cm.

GERARD François, *Bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805*, 1810, huile sur toile, 510 x 958 cm.

GROS Antoine-Jean, *Capitulation de Madrid, 4 décembre 1808*, 1810, huile sur toile, 361 x 500 cm.

—, *Bataille des Pyramides, 21 juillet 1798*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 389 x 511 cm.

—, *Entrevue de Napoléon Ier et de François II après la bataille d'Austerlitz, 4 décembre 1805*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 380 x 532 cm.

—, *Napoléon visitant le salon du Louvre, distribue des croix de la Légion d'honneur, 22 octobre 1808*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 350 x 640 cm.

GUILLON LETHIERE Guillaume, *Surprise du pont du Danube, 14 novembre 1805*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 360 x 528 cm.

HENNEQUIN Philippe-Auguste, *Dominique-Catherine, marquis Pérignon, maréchal de France*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 215 x 128 cm.

HERSENT Louis, *Prise de Landshut, 21 avril 1809*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 183 x 227 cm.

LANEUVILLE Jean-Louis, *Jean-Mathieu-Philibert Serurier, maréchal de France*, 1804, huile sur toi, 215 x 128 cm.

MEYNIER Charles, *Michel Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moscova, maréchal de France*, 1804, huile sur toile 217 x 141 cm.

—, *Le maréchal Ney remet aux soldats du 76e régiment de ligne leurs drapeaux retrouvés dans l'arsenal d'Inspruck, 7 novembre 1805*, 1808, huile sur toile, 360 x 524 cm.

—, *Entrée de Napoléon Ier entouré de son état-major dans Berlin, 27 octobre 1806*, 1810, huile sur toile, 330 x 493 cm.

—, *Napoléon dans l'île de Lobau après la bataille d'Essling, 23 mai 1809*, 1812, huile sur toile, 473 x 529 cm.

PERRIN Jean-Charles, *Jean Lannes, duc de Montebello, maréchal de France*, 1805, huile sur toile, 215 x 140 cm.

PEYRON Pierre, *Mort du général Valhubert, 2 décembre 1805*, 1808, huile sur toile, 228 x 278 cm.

TAUNAY Nicolas-Antoine, *Bataille d'Ebersberg, 3 mai 1809*, 1er quart du 19e siècle, huile sur

toile, 220 x 203 cm.

—, *Entrée de la Garde impériale à Paris, par la barrière de Pantin, 25 novembre 1807*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 190 x 278 cm.

—, *Entrée de l'armée française à Munich, 24 octobre 1805*, 1er quart du 19e siècle, huile sur toile, 128 x 221 cm.

THEVENIN Charles, *Reddition d'Ulm*, 1815, huile sur toile, 248 x 382 cm.

VERNET Antoine, *Napoléon donnant l'ordre avant la bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805*, 1808, huile sur toile, 380 x 644 cm.

Sculptures

CALLAMARD Charles-Antoine, *Jean-Louis, comte d'Espagne, général de division (1769-1809)*, 1810, plâtre, 70 cm.

CARDIELLI Pietro, *Jean-Baptiste Cervoni, général de division (1765-1809)*, 1er quart du 19e siècle, plâtre, 84 cm.

CHARPENTIER Julie, *François-Louis Morland, colonel de la Garde impériale (1771-1805)*, 1806, plâtre, 78 cm.

CHAUDET Antoine-Denis, *Jacques-Christophe Coquille, dit Dugommier, général en chef (1736-1794)*, 1er quart du 19e siècle, marbre, 215 cm.

DELAISTRE François-Nicolas, *Antoine, général-comte de Lasalle*, 1812, marbre, 78 cm.

DUPATY Louis-Charles, *Charles-Emmanuel Leclerc, général en chef (1772-1802)*, 1er quart du 19e siècle, marbre, 211 cm.

HOUDON Jean-Antoine, *Barthélémy-Catherine Joubert, général en chef (1769-1799)*, 1er quart du 19e siècle, marbre, 216 cm.

MASSON François, *Louis Marie Joseph Maximilien Caffarelli (1756-1799), général de brigade*, 1807, marbre, 200 cm.

MILHOMME François-Dominique, *Louis-Lazare Hoche, général en chef (1758-1797)*, 1808, marbre, 192 cm.

MOITTE Jean-Guillaume, *Adam-Philippe, comte Custine, général en chef (1742-1793)*, 1er quart du 19e siècle, marbre, 206 cm.

TAUNAY Auguste, *Antoine-Louis-Charles, général-comte de Lasalle (1775-1809)*, 1er quart du 19e siècle, plâtre, 219 cm.

Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie

Illustrations

Remise de Légion d'honneur, lithographie, Inv. 558B, archives du Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.

Cérémonie du camp de Boulogne, lithographie, Inv. 361, archives du Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.

Projet d'insigne pour l'ordre des Trois-Toisons d'or, archives du Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.

Insignes

Aigle d'argent remis par Napoléon au maréchal Soult à l'occasion de la cérémonie du camp de Boulogne.

Aigle d'or ayant appartenu au colonel Lobréau, du 3e régiment d'artillerie à pied, remis le 14 juin 1806.

Collection Alexandre Mourat, dépôt au Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie

Insigne de l'ordre de la Couronne de fer ayant appartenu au général Chasseloup-Laubat, avers.

Insigne de l'ordre de la Couronne de fer ayant appartenu au général Chasseloup-Laubat, revers.

Plaque de l'ordre de la Réunion ayant appartenu au général Chasseloup-Laubat.

BIBLIOGRAPHIE

Instruments de travail

BANC Jean-Claude, *Dictionnaire des maréchaux de Napoléon*, Paris, Pygmalion, 2007.

BRANDA Pierre, PINAUD Pierre-François, ZACHARIE-THERET Clémence, *Dictionnaire des institutions du Consulat et de l'Empire*, Paris, Tallandier, 2017.

JOURQUIN Jacques, *Dictionnaire des maréchaux du premier Empire: dictionnaire analytique, statistique et comparé des vingt-six maréchaux*, Paris, Christian : Jas, 2001.

LEFEBVRE Mathieu, QUINTIN Bernard, *Dictionnaire biographique des invalides décorés de la Légion d'honneur sous Napoléon*, Paris, SPM, 2008.

LENTZ Thierry, TULARD Jean, *Dictionnaire des ministres de Napoléon: dictionnaire analytique statistique et comparé des trente-deux Ministres de Napoléon*, Paris, Christian : Jas, 1999.

PIGEARD Alain, *Dictionnaire de la Grande Armée*, « Bibliothèque napoléonienne », Paris, Tallandier, 2002.

—, *Dictionnaire des batailles de Napoléon: 1796-1815*, Paris, France, Tallandier, 2004.

SIX Georges, *Les généraux de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Giovanangeli, 2002.

TULARD Jean, *Le grand atlas de Napoléon*, Paris, Ed. Atlas, 2014.

Dictionnaire des braves de Napoléon : une adapt. de « Les fastes de la gloire », [Louis-François L'Héritier], Paris, le Livre chez vous, 2004.

Dictionnaire d'art et d'histoire militaires, André Corvisier (dir.), Paris, Presses Univ. de France, 1988.

Dictionnaire Napoléon, Jean Tulard (dir.), Paris, Fayard, 1999.

La France de 1804 à 1815 – Généralités

BERGERON Louis, *Nouvelle histoire de la France contemporaine. 4, L'épisode napoléonien. 1, Aspects intérieurs: 1799-1815*, Paris, Éditions Points, 2003.

BERTAUD Jean-Paul, *Le Premier Empire, legs de la Révolution*, Paris, Presses universitaires

de France, 1973.

—, *La France de Napoléon: 1799-1815*, Paris, Messidor, 1987.

—, *Le Consulat et l'Empire: 1799-1815*, Paris, A. Colin, 2007.

BOUDON Jacques-Olivier, *Histoire du Consulat et de l'Empire: 1799-1815*, Paris, Perrin, 2000.

CHATEL DE BRANCION Laurence, *Cambacérés : maître d'œuvre de Napoléon*, Paris, le Grand livre du mois, 2001.

DEMIER Francis, *La France de la Restauration : 1814-1830 l'impossible retour du passé*, Paris, Gallimard, 2012.

FAIVRE D'ARCIER Louis, *Cambacérès : l'art de servir tous les régimes*, Paris, Belin, 2015.

FIERRO Alfred, PALLUEL-GUILLARD André, TULARD Jean, *Histoire et dictionnaire du Consulat et de l'Empire*, Paris, R. Laffont, 1995.

LENTZ Thierry, *Les Cent-Jours, 1815*, « Nouvelle histoire du Premier Empire », nº 4, Paris, le Grand livre du mois, 2010.

—, *Le Premier Empire: 1804-1815*, 2018.

LENTZ Thierry, TULARD Jean, *Dictionnaire des ministres de Napoléon: dictionnaire analytique statistique et comparé des trente-deux Ministres de Napoléon*, Paris, Christian : Jas, 1999.

MASSON Frédéric, *Jadis et aujourd'hui...*, Paris, P. Ollendorff, 1908.

TULARD Jean, *La France de la Révolution et de l'Empire*, 2000.

TULARD Jean, TULARD Marie-José, *Napoléon et quarante millions de sujets, suivi d'un Dictionnaire des 134 départements à l'apogée du Grand Empire : la centralisation et le Premier Empire*, Paris, le Grand livre du mois, 2014.

VIAL Charles-Éloi, *15 août 1811 : l'apogée de l'Empire ?*, Paris, Perrin, 2019.

—, *Napoléon: la certitude et l'ambition*, Paris, Perrin : Bibliothèque nationale de France, 2020.

—, *Histoire des Cent-Jours: mars-novembre 1815*, Paris, Perrin, 2021.

WARESQUIEL Emmanuel de, *Cent jours: la tentation de l'impossible, mars-juillet 1815*, Paris, France, Tallandier, 2014.

WARESQUIEL Emmanuel de, YVERT Benoît, *Histoire de la Restauration : 1814-1830 naissance de la France moderne*, Paris, Perrin, 2002.

YVERT Benoît, *La Restauration : les idées et les hommes*, Paris, le Grand livre du mois, 2013.

Les guerres du Ier Empire

Généralités

BLANCHARD Anne, BODINIER Gilbert, CHAGNIOT Jean, *Histoire militaire de la France*, Paris, France, Presses universitaires de France, 1997.

BOURDEAU E., *Campagnes modernes*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1912.

DREVILLON Hervé, *L'individu et la guerre : du chevalier Bayard au Soldat inconnu*, « Collection Histoire », Paris, Belin, 2013.

FEBVRE Lucien, CHARMASSON Thérèse, *Honneur et patrie*, Paris, Perrin, 1996.

JOFFRIN Laurent, TULARD Jean, *Les batailles de Napoléon*, Paris, Seuil, 2000.

LE POINTE Henri, DETAILLE Édouard, *Gloires et légendes: histoire militaire de la France racontée par ses drapeaux de 1792 à nos jours*, Paris, Jouve & Cie., 1911.

MARILL Jean-Marc, *Histoire des guerres révolutionnaires et impériales: 1789-1815*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2019.

PIGEARD Alain, *Les campagnes napoléoniennes: 1796-1815*, Entremont-le-Vieux, Editions Quatuor, 1998.

—, *Dictionnaire de la Grande Armée*, « Bibliothèque napoléonienne », Paris, Tallandier, 2002.

TULARD Jean, *Le grand atlas de Napoléon*, Paris, Ed. Atlas, 2014.

Des Mérovingiens au Second Empire, Hervé Drévillon, Olivier Wieviorka (dir.), « Histoire militaire de la France », Paris, Perrin, 2018.

Guerres et armées napoléoniennes : nouveaux regards, Hervé Drévillon (dir.), « La bibliothèque Napoléon Série "Études" », Paris, Nouv. Monde Éd. [u.a.], 2013.

Campagnes et batailles

BEAUCOUR Fernand, TABEUR Jean, IVTCHENKO Lidia, *La Bérézina : une victoire militaire*, « Campagnes & stratégies », nº 50, Paris, Économica, 2006.

BEY Frédéric, *Austerlitz: la victoire exemplaire*, Saint-Didier, Editions Quatuor, 2005.

BLIN Arnaud, *Wagram: 5-6 juillet 1809*, Paris, Tallandier, 2010.

BOUDON Jacques-Olivier, *Napoléon et la campagne de Russie: 1812*, Paris, Armand Colin, 2012.

—, *Napoléon et la campagne de France: 1814*, Paris, Armand Colin, 2013.

—, *Napoléon et la dernière campagne : les Cent-Jours, 1815*, Paris, Armand Colin, 2015.

BOUE Gilles, *La bataille d'Essling : première défaite de Napoléon ?*, « Des batailles et des hommes », nº 1, Paris, Histoire & collections, 2008.

BREGEON Jean-Joël, *Napoléon et la guerre d'Espagne : 1808-1814*, Paris, le Grand livre du mois, 2006.

COLSON Bruno, *Leipzig: la bataille des nations, 16-19 octobre 1813*, Paris, Perrin, 2016.

DAMAMME Jean-Claude, *Les aigles en hiver: Russie 1812*, Paris, Plon, 2009.

GARNIER Jacques, *Austerlitz: 2 décembre 1805*, Paris, Fayard, 2005.

—, *Borodino: 7 septembre 1812, « sous les murs de Moscou »*, Saint-Cloud, France, Napoléon 1er éd.-, 2008.

—, *Friedland: 14 juin 1807, une victoire pour la paix*, Saint-Cloud, Napoléon 1er éd.-SOTECA, 2009.

GARNIER Jacques, ROLIN Vincent, *Eylau : 8 février 1807, la charge héroïque*, Saint-Cloud, Éd. SOTECA-Napoléon 1er, 2010.

GOTTERI Nicole, *Napoléon et le Portugal*, Paris, B. Giovanangeli, 2004.

GRIFFON DE PLEINEVILLE Natalia, *La première invasion du Portugal par l'armée napoléonienne : 1807-1808*, « Campagnes & stratégies », nº 130, Paris, Economica, 2017.

HOURTOULLE François-Guy, JOUINEAU André, GILLARD Morgan, *Borodino, la Moskowa : la bataille des redoutes*, Paris, Histoire & collections, 2000.

HOURTOULLE François-Guy, JOUINEAU André, MONGIN Jean-Marie, GANDILHON Denis, *Eylau-Friedland: la campagne de 1807*, Paris, France, Histoire & collections, 2007.

JUHEL Pierre, BUNDE Peter, MONGIN Jean-Marie, *La bataille d'Ocaña : 19 novembre 1809, la plus grande victoire de l'armée d'Espagne,* Paris, Histoire & collections, 2013.

NAULET Frédéric, *Eylau, 8 février 1807 : la campagne de Pologne, des boues de Pultusk aux neiges d'Eylau*, « Campagnes & stratégies », nº 62, Paris, Économica, 2007.

—, *Wagram, 5 et 6 juillet 1809 : le canon tonne sur les bords du Danube*, « Campagnes & stratégies », nº 77, Paris, Economica, 2009.

—, *Iéna et Auerstedt : la Prusse humiliée, 14 octobre 1806*, « Campagnes & stratégies », nº 136, Paris, Economica, 2019.

ROBERT-MATHIEU Marguerite, *Dernières victoires: 1814*, Paris, Éditions A. et J. Picard, 1964.

TABEUR Jean, *Saragosse, 1808-1809 : la guerre au couteau*, « Campagnes et stratégies », nº 94,

Paris, Economica, 2011.
1812, la campagne de Russie : histoire et postérités, Fondation Napoléon, Souvenir napoléonien, centre de recherches sur l'histoire des slaves (dir.), Paris, Perrin, 2012.
1814, la campagne de France : [actes du colloque, Troyes, Centre de congrès de l'Aube, 1er-3 octobre 2014], Paris, Perrin Aube en Champagne, le Département Fondation Napoléon, 2016.

Napoléon et la guerre

La guerre selon Napoléon

BERAUD Stéphane, *La révolution militaire napoléonienne. Volume II : Les batailles*, Paris, B. Giovanangeli, 2013.
CANDELA Gilles, *L'armée d'Italie : des missionnaires armés à la naissance de la guerre napoléonienne*, « Histoire », Rennes, Presses Univ. de Rennes, 2011.
CLAUSEWITZ Carl von, *De la guerre*, Paris, Perrin, 2014.
COLIN Jean, *L'éducation militaire de Napoléon*, Paris, Editions historiques Teissèdre, 2001.
COLSON Bruno, *De la guerre: Napoléon*, Saint-Amand-Montrond, Perrin, 2011.
COLSON Bruno, NOËL René, *L'art de la guerre de Machiavel à Clausewitz dans les collections de la bibliothèque universitaire Moretus Plantin*, « Bibliothèque universitaire Moretus Plantin », nº 9, Namur, Presses universitaires de Namur, 1999.
GARNIER Jacques, *L' art militaire de Napoléon,* Paris, Perrin, 2015.
DE GAULLE Charles, *Le fil de l'épée*, Tempus Perrin, Paris, 2015.
GOTTERI Nicole, *Napoléon: stratégie politique et moyens de gouvernement*, Paris, éd. SPM, 2007.
GUENIFFEY Patrice, *Bonaparte: 1769-1802*, Paris, Gallimard, 2016.
JOMINI Antoine Henri de, *Précis de l'art de la guerre*, « Collection Tempus », nº 203, Paris, Perrin, 2008.
MACHIAVEL Nicolas, *Le prince - L'art de la guerre*, « Le monde de la philosophie », nº 12, Paris, Flammarion, 2008.
—, *L'Art de la Guerre*, Paris, Flammarion, 2015.
MONTROUSSIER Laurence, *L'éthique du chef militaire dans «Le Mémorial de Sainte-Hélène»*, « Études militaires », nº 26, Montpellier, Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale, 1998.

—, *Éthique et commandement*, soutenue à l'Économica, 2005.

ROBBE Émilie, LAGRANGE Francois, BOUDOU-REUZE Hélène, et al *Napoléon stratège [exposition tenue au Musée de l'Armée, du 6 avril au 22 juillet 2018]*, Paris, Liénard éditions, 2018.

TULARD Jean, *Napoléon : le pouvoir, la nation, la légende*, Paris, Librairie générale française, 1997.

—, *Le monde selon Napoléon: maximes, pensées, réflexions, confidences et prophéties*, Paris, Tallandier, 2015.

VACHEE Jean-Baptiste, *Napoléon en campagne*, Paris, B. Giovanangeli, 2002.

Guerres et armées napoléoniennes : nouveaux regards, Hervé Drévillon (dir.), « La bibliothèque Napoléon Série "Études" », Paris, Nouv. Monde Éd. [u.a.], 2013.

Proclamations et discours

BARRAL Georges, *Napoléon 1er: Allocutions et Proclamations Militaires*, Flammarion, s. d.

BIARD Michel, *Terminée la Révolution...*, *[colloque européen de Calais]* Calais, France, Bulletin des Amis du Vieux Calais, 2002.

CUBELLS Monique, *La Révolution française: la guerre et la frontière: [Congrès National des Sociétés Historiques et Scientifiques, 119e, Amiens, 26 - 30 octobre 1994, et 121e, Nice, 26 - 31 octobre 1996]*, Paris, Éd. du CTHS, 2000.

GUILLOIS Antoine, *Napoléon : l'homme, le politique, l'orateur d'après la correspondance de ses oeuvres : d'après sa correspondance et ses oeuvres*, Paris, Perrin et cie, 1889.

NAPOLEON IER, *Allocutions et proclamations militaires*, Paris, Flammarion, [19..].

Guerres et armées napoléoniennes : nouveaux regards, Hervé Drévillon (dir.), « La bibliothèque Napoléon Série "Études" », Paris, Nouv. Monde Éd. [u.a.], 2013.

La Grande Armée

BALDET Marcel, *La Vie quotidienne dans les armées de Napoléon*, Paris, Hachette, 1965.

BANC Jean-Claude, *Dictionnaire des maréchaux de Napoléon*, Paris, France, Pygmalion, 2007.

BERNARD Léonce, *Les prisonniers de guerre du Premier Empire*, Paris, Christian, 2000.

BODINIER Gilbert, *Les officiers du Consulat et de l'Empire*, Saint-Cloud, Éd. SOTECA-Napoléon 1er, 2014.

CHARDIGNY Louis, *Les maréchaux de Napoléon*, « Bibliothèque napoléonienne », Paris, Tallandier, 2003.

DAMAMME Jean-Claude, *Les soldats de la Grande Armée*, Paris, Perrin, 2008.

FAVIER Franck, *Berthier : l'ombre de Napoléon*, Paris, le Grand livre du mois, 2015.

GEISENDORF-DES-GOUTTES Théophile, *Les Prisonniers de guerre sous le Premier Empire. II. Les Archipels enchanteurs et farouches. Baléares et Canaries*, Mâcon, impr. Protat frères Genève, Les Éditions Labor Paris, 1938.

JEHIN Philippe, *Rapp, le sabreur de Napoléon*, Strasbourg, la Nuée bleue, 1999.

LE CARVESE Patrick, « La longévité des maréchaux du 1er Empire », dans *Napoleonica. La Revue*, no 27, 2016, p. 4-43.

LORBLANCHES Jean-Claude, *Les soldats de Napoléon en Espagne et au Portugal : 1807-1814*, Paris, l'Harmattan, 2007.

MORVAN Jean, *Le soldat impérial : 1800-1814*, « Collection du Bicentenaire de l'épopée impériale », Paris, F. Teissèdre, 1999.

PIGEARD Alain, *L'armée de Napoléon: 1800-1815 : organisation et vie quotidienne*, Paris, Le Grand livre du mois, 2000.

—, *La Garde impériale : 1804-1815*, Paris, le Grand livre du mois, 2005.

—, *Histoire de la Grande Armée: 1805-1815*, éditions de la Bisquine, 2015.

QUENNEVAT Jean-Claude, *Les Vrais soldats de Napoléon , tels que les ont vus A. Adam, Bagetti, le Bourgeois de Hambourg, von Geissler... [etc.] Images choisies et commentées par Jean-Claude Quennevat...*, Paris, Bruxelles, Sequoia, Elsevier, 1968.

SIX Georges, *Les généraux de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Giovanangeli, 2002.

L'Empire, la guerre et les Français

Guerre et société

BERTAUD Jean-Paul, *Guerre et société en France: de Louis XIV à Napoléon Ier*, Paris, France, Armand Colin, 1998.

—, *Quand les enfants parlaient de gloire: l'armée au cœur de la France de Napoléon*, « Collection

historique », Paris, Aubier, 2006.
Armée, guerre et société à l'époque napoléonienne: actes du colloque organisé par l'Institut Napoléon et la Bibliothèque Marmottan les 17 et 18 novembre 2000, Jacques-Olivier Boudon (dir.), « Collection de l'Institut Napoléon », nº 3, Paris, Editions SPM, 2004.

Presse officielle et presse militaire

GARNIER Jacques, *Les bulletins de la Grande Armée : Les campagnes de Napoléon au jour le jour*, Saint Cloud, Editions Soteca Napoléon, 2013.
GOUX Laurent, *L'Image du militaire à travers la presse sous l'Empire*, Maîtrise, Univ. Paris I, 1989.
MARTIN Marc, *Les origines de la presse militaire en France à la fin de l'ancien Régime et sous la Révolution 1770-1799*, ministère des Armées, 1971.
PERIVIER Antonin, *Napoléon journaliste,* Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1918.
La Révolution française: la guerre et la frontière: congrès national des sociétés historiques et scientifiques, 119e, Amiens, 26-30 octobre 1994 et 121e, Nice, 26-31 octobre 1996, comité des travaux historiques et scientifiques (dir.), Paris, Editions. du CTHS, 2000.

Médailles et décorations

Généralités

BOTTET Maurice, *Autour de la légion d'honneur, précis anecdotique de l'histoire des récompenses militaires en France*, Paris, E. Flammarion, 1904.
GALIMARD DE FLAVIGNY Bertrand, *Histoire des décorations: du Moyen Âge à nos jours*, 2017.
La fabrique de l'honneur : les médailles et les décorations en France ; (XIXe - XXe siècles), Bruno Dumons (dir.), « Collection histoire », Rennes, Presses Univ. de Rennes, 2009.
Les Ordres français et les récompenses nationales, Colette Bourdier (dir.), Paris, C. Bourdier, 1977.

Légion d'honneur

AMADE Adolphe d', *Légion d'honneur, médailles militaires ou commémoratives, décorations et ordres étrangers. Résumé historique et recueil de documents officiels... relatifs à ces diverses institutions*, Nice, Cauvin, 1873.

BOTTET Maurice, *Autour de la légion d'honneur, précis anecdotique de l'histoire des récompenses militaires en France*, Paris, E. Flammarion, 1904.

CHATELLE Albert, *Napoléon et la Légion d'Honneur au Camp de Boulogne: (1801-1805)*, Paris, Editions Friedland, 1962.

COFFINIER André, *Messidor: récits, anecdotes, contes et poèmes se rapportant aux premières attributions d'armes et de croix d'honneur*, Paris, Éditions BORE, 1980.

COLNAT Jean, *La Légion d'honneur au XIX^e siècle: de la candidature à la promotion*, Metz, 1960.

DUBOIS Michael, *Légion d'honneur: la patrie reconnaissante ? ou le négoge des attributs de l'honneur comme arme politique*, Paris, l'auteur, 2000.

DUPASQUIER Isabelle, « Les premières distributions de la Légion d'honneur », dans *Revue du Souvenir Napoléonien*, n° 268, 1973, p. 18-21.

ESQUIROL Anne-Marie Préfacier, *Lacépède (1756-1825) et la légion d'honneur: Musée des Beaux-Arts, Agen, 8 octobre-8 décembre 1988*, Agen, 1988.

LEDRU Éric, *Napoléon et la Légion d'honneur: [actes du symposium international, Paris, 23 et 24 octobre 1998*, Paris, Société d'histoire des ordres et décorations (SHDO), 2000.

LEFEBVRE Alphonse Auteur, *Le centenaire du 16 août 1804, à Boulogne-sur-Mer: recueil de pièces et documents officiels relatifs à la Légion d'honneur comprenant la distribution des croix au camp de Boulogne, la pierre Napoléon et la colonne de la Grande Armée : précédé d'une notice historique*, Boulogne-sur-Mer, G. Hamain, 1909.

LEFEBVRE Mathieu, QUINTIN Bernard, *Dictionnaire biographique des invalides décorés de la Légion d'honneur sous Napoléon*, Paris, SPM, 2008.

MAZAS Alexandre, *La Légion d'honneur, son institution, sa splendeur, ses curiosités...*, Paris, Dentu, 1854.

WODEY Laurence, *Guide de recherches en histoire de la Légion d'honneur*, Paris, Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, 2002.

La Légion d'honneur: deux siècles d'histoire: actes du colloque du bicentenaire, Paris 2002, Jean Tulard, François Monnier, Olivier Échappé (dir.) ; Paris, Perrin, 2004.

L'insigne de l'honneur: de la légion à l'étoile : éléments d'histoire des insignes impériaux de la Légion d'honneur, 1802-1815, Paris, Société des amis du Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, 2005.

Napoléon et la légion d'honneur: Exposition au Musée National de la Légion d'Honneur à l'occasion de la commémoration du 2e Centenaire de la naissance de l'Empereur, 20 mars-20 juin 1968, Paris, Ed. de la Sté d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur, 1968.

Autres décorations impériales

KOECHLIN Jean-Léonard, *Les Ordres de la Couronne de fer et de la Couronne d'Italie (1805-1905)...*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1907.

MACE Jacques, « Un projet napoléonien avorté : l'ordre impérial des Trois-Toisons d'or », dans *Revue du Souvenir Napoléonien*, nº 473, 2007, p. 37-45.

PAWLY Ronald, *Les Fastes de l'Ordre impérial de la Réunion (1811-1815), Dictionnaire historiographique et biographique*, Éditions du Léopard d'or, Paris, (à paraître mi-juin) 2021.

PIGNI Emanuele, *L'ordine della corona di ferro*, Editoriale Il Veliero, Imperia, 2007.

STALINS Jean-Luc, *Ordre impérial de La Réunion: institué par l'empereur Napoléon Ier le 18 octobre 1811...*, Paris, Bloud et Gay, 1958.

TAURIGNAC Jean Joseph, *L'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or*, Paris, J. Leroy, 1907.

WODEY Laurence, « La couronne de fer : histoire et symbolique », dans *Revue du Souvenir Napoléonien*, nº 66, 2003, p. 27-43.

Noblesse d'Empire et dotations

BRANDA Pierre, *Le prix de la gloire : Napoléon et l'argent*, Paris, Fayard, 2007.

—, *Napoléon et ses hommes : la Maison de l'Empereur, 1804-1815*, Paris, Fayard, 2011.

DAINVILLE BARBICHE Ségolène de, « Les archives du Sceau », dans *Gazette des archives*, nos 160-161, 1993, p. 127-151.

GOTTERI Nicole, PAUTREL Eric, *Noblesse d'Empire*, Annecy le Vieux, Ed. de la Revue Napoléon, 2008.

LAMARQUE Philippe, *L'héraldique napoléonienne*, Saint-Jorioz, Éd. du Gui, 1999.

PASTOUREAU Michel, SCHMITT Jean-Claude, *Europe : mémoire & emblèmes*, Paris, les Éd. de

l'Épargne, 1990.

PETITEAU Natalie, *Élites et mobilités: la noblesse d'Empire au XIXe siècle, 1808-1914*, Paris, France, la Boutique de l'histoire éd., 1997.

REVEREND Albert, *Armorial du Premier Empire: titres, majorats et armoiries concédés par Napoléon I^er^*, Paris, H. Champion, 1974.

TULARD Jean, *Napoléon et la noblesse d'Empire, avec de la liste des membres de la noblesse impériale: 1808-1815*, « Bibliothèque napoléonienne », Paris, Tallandier, 2003.

Aigles et emblèmes

ANDOLENKO Serge, *Aigles de Napoléon contre drapeaux du tsar 1799, 1805-1807, 1812-1814. (Drapeaux russes conquis par les Français, emblèmes français pris par les Russes)*, Eurimprim, 1969.

APPRIOU Daniel, *Petit dictionnaire des symboles de l'Empire*, « Evocations », Tours, Editions Sutton, 2015.

CHARRIE Pierre, « Les aigles françaises 1804-1815 », dans *Uniformes : les armées de l'histoire*, 1981, p. 30-34.

CHARRIE Pierre, *Drapeaux et étendards de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Le Léopard d'or, 2012.

DELPARD Raphaël, *La fabuleuse histoire du drapeau français*, Nouvelle éd. revue et corrigée, Clichy, Éditions Marie B, 2016.

DREVILLON Hervé, EBEL Édouard, *Symbolique, traditions et identités militaires*, Vincennes, France, Service historique de la Défense, 2020.

HOLLANDER O., *Nos drapeaux et étendards de 1812 à 1815...*, Paris, Berger-Levrault, 1902.

—, *Les Drapeaux des demi-brigades d'infanterie de 1794 à 1804: . Avec un chapitre préliminaire sur les drapeaux des régiments d'infanterie de 1791 à 1794...*, Paris, J. Leroy, 1913.

LALLEMAND Auguste, *Les drapeaux des Invalides : souvenirs de 1814*, Paris, A. Aubry, 1864.

NIOX Gustave Léon, *Drapeaux et trophées : résumé de l'histoire militaire contemporaine de la France. Catalogue des trophées du Musée de l'armée*, Paris, Ch. Delagrave, 2000.

PASTOUREAU Michel, *Les emblèmes de la France*, « Images et symboles », Paris, Bonneton, 1998.

PASTOUREAU Michel, SCHMITT Jean-Claude, *Europe : mémoire & emblèmes*, Paris, les Éd. de l'Épargne, 1990.

REGNAULT Jean, MASSENA André, *Les aigles impériales et le drapeau tricolore, 1804-1815*, Paris, J. Peyronnet, 1967.

VERILLON Maurice-Émile-Eugène, NIOX Gustave Léon, *Les Trophées de la France*, Paris, J. Leroy, 1907.

VOLGUINE Alexandre, *Le Symbolisme de l'aigle. Illustrations de Jean Dospeux*, Nice, Éditions des Cahiers astrologiques, 1960.

L'art au service de la guerre

ALEXANDRE Arsène, *Histoire de la peinture militaire en France : ouvrage orné de 71 gravures*, « Bibliothèque d'histoire et d'art », Paris, Libr. Renouard : Henri Laurens, s. d.

BERCHET Jean-Claude, BONNET Jean-Claude, BORDES Philippe, *L'empire des Muses: Napoléon, les Arts et les Lettres*, Paris, Belin, 2004.

BEYELER Christophe, WALTER Marc, *Napoléon : l'art en majesté les collections du Musée Napoléon I^er^ au château de Fontainebleau*, [Fontainebleau] Paris, Château de Fontainebleau Éditions de Monza, 2017.

BOUDON Jacques-Olivier, *Armée, guerre et société à l'époque napoléonienne: actes du colloque organisé par l'Institut Napoléon et la Bibliothèque Marmottan les 17 et 18 novembre 2000*, Paris, SPM, 2004.

BOULLENGER Eric, *L'Image de l'armée à travers la peinture du Consulat et du 1^er^ Empire. 1799-1812*, Maîtrise, Univ. Paris I, 1988, dir. Jean-Paul Bertaud.

CASALI Dimitri, CHANTERANNE David, *Napoléon par les peintres*, Paris, France, Seuil, 2009.

CHATELAIN Jean, *Dominique Vivant Denon et le Louvre de Napoléon*, Paris, Perrin, 1973.

GONZALEZ-PALACIOS Alvar, *David et la peinture napoléonienne*, « Galerie d'art », Paris, Éditions Tête de feuilles, 1976.

JOURDAN Annie, *Napoléon: héros, imperator, mécène*, « Collection historique », Paris, Aubier, 1998.

LENIAUD Jean-Michel, *Napoléon et les arts*, Paris, Citadelles, 2012.

ROUGE-DUCOS Isabelle, *L'Arc de triomphe de l'Étoile : panthéon de la France guerrière, art et*

histoire, Dijon, Éd. Faton, 2008.

SPIEGEL Régis J., *Dominique-Vivant Denon et Benjamin Zix: témoins et acteurs de l'épopée napoléonienne : 1805-1812*, Paris, l'Harmattan, 2000.

TULARD Jean, *Nouvelle histoire de Paris : 1800-1815, Le Consulat et l'Empire*, « Nouvelle histoire de Paris », Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris diff. Hachette, 1983.

Dominique-Vivant Denon: l'oeil de Napoléon :, Paris, Musée du Louvre, 20 octobre 1999-17 janvier 2000, Marie-Anne Dupuy (dir.), Paris, Réunion des musées nationaux, impr.1999, 1999.

L'Aigle et le papillon : symboles des pouvoirs sous Napoléon : 1800-1815, Saint Louis art museum, musée des arts décoratifs (dir.), Paris, les Arts Décoratifs, 2007.

L'art au service du pouvoir : Napoléon I^er^ - Napoléon III: catalogue d'exposition, Pierre Branda, Xavier Mauduit (dir.), Paris, Perrin, 2018.

L'Histoire de Napoléon par la peinture, Jean Tulard, Alfred Fierro (dir.), Paris, l'Archipel, 2005.

Le Panthéon de Napoléon : [exposition], Panthéon, Paris, 12 octobre 2001-6 janvier 2002, Centre des monuments nationaux (dir.), Paris, Monum, éd. du patrimoine, 2002.

Les Invalides : trois siècles d'histoire, Musée de l'armée (dir.), Paris, Musée de l'armée, 1974.

Marengo, une victoire politique : [exposition], Musée national des Châteaux de Malmaison et Bois-Préau, 3 mai-28 août 2000, Jérémie Benoit (dir.), Paris Rueil-Malmaison, Réunion des musées nationaux Musée national des Châteaux de Malmaison et de Bois-Préau, 2000.

Napoléon et Paris, rêves d'une capitale : [exposition, Paris, Musée Carnavalet, 8 avril-30 août 2015], musée Carnavalet (dir.), Paris, Paris musées Musée Carnavalet-Histoire de Paris, 2015.

Napoléon : la maison de l'empereur [exposition, Montréal, Musée des beaux-arts, 3 février-16 mai 2018, Richemond, Virginia museum of fine art, 9 juin-3 septembre 2018, Kansas city, Nelson-Atkins museum of art, 19-octobre-3 mars 2019, Fontainebleau, château de Fontainebleau, 5 avril-15 juillet 2019], Montréal [Vanves], Musée des beaux-arts Hazan, 2018.

Napoléon, Stendhal et les romantiques : l'armée, la guerre, la gloire, actes du colloque, Michel Arrous (dir.), Saint-Pierre-du-Mont, Eurédit, 2002.

Paris romantique, 1815-1848 : [petit journal de l'exposition, Paris, Petit Palais et Musée de la vie romantique, 22 mai-15 septembre 2019], Jean-Marin Bruson (dir.) ; Paris, Paris-musées Petit

Palais-Musée des beaux-arts de la Ville de Paris et Musée de la vie romantique, 2019.

Légende napoléonienne

GENGEMBRE Gérard, CHALENÇON Pierre-Jean, CHANTERANNE David, *Napoléon : l'empereur immortel*, Paris, Ed. du Chêne, 2002.

HARRINGTON Peter, « Napoleon's veterans », dans *Military heritage*, 2001, p. 60-63.

HAZAREESINGH Sudhir, « La légende napoléonienne sous le Second Empire : les médaillés de Sainte-Hélène et la fête du 15 août », dans *Revue historique*, nº 627, 2003, p. 543-566.

—, *La Saint-Napoléon : quand le 14 juillet se fêtait le 15 août*, Paris, Tallandier, 2007.

—, *Le légende de Napoléon*, « Points », nº H390, Paris, Seuil, 2008.

LUCAS-DUBRETON Jean, *Le culte de Napoléon: 1815-1848*, Paris, A. Michel, 1960.

MASCILLI MIGLIORINI Luigi, *Le mythe du héros: France et Italie après la chute de Napoléon*, Paris, Nouveau Monde : Fondation Napoléon, 2002.

MORRISSEY Robert John, *Napoléon et l'héritage de la gloire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

PETIT Vincent, *Napoléon saint: l'empereur au paradis*, Cêtre, Paris, 2021.

PETITEAU Natalie, *Lendemains d'Empire: les soldats de Napoléon dans la France du XIXe siècle*, Paris, la Boutique de l'histoire, 2003.

—, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Éd. du Seuil, 2004.

TULARD Jean, *L'anti-Napoléon : la légende noire de l'Empereur*, « Folio », nº 214, Paris, Gallimard, 2013.

—, *Napoléon : ou le mythe du sauveur*, Éd. du centenaire mise à jour et augmentée, Paris, Pluriel, 2021.

Œuvres littéraires

RAMBAUD Patrick, *La bataille : roman*, « Le livre de poche », nº 14646, Paris, Librairie Générale Française, 1999.

ROSTAND Edmond, LEDDA Sylvain, *L'Aiglon*, Flammarion, Paris, 2018.

TABLE DES MATIÈRES – TOME PREMIER

REMERCIEMENTS 5

INTRODUCTION 7

PREMIÈRE PARTIE – AUX FONDEMENTS DE L'ARMÉE IMPÈRIALE : VICTOIRE ET RÉCOMPENSE 23

Chapitre premier. La victoire napoléonienne : un culte organisé 25

A. Avant et après la bataille, une certitude : la victoire ***26***

1. La victoire garantie par le chef de guerre 26

a. Une condition à la victoire : l'éloquence du chef de guerre 26

b. La référence aux combats légendaires 28

2. La foi du soldat en la victoire 30

a. Des soldats confiants en la figure du chef victorieux et reconnaissant 30

b. Dans les difficultés : une foi qui perdure 31

3. Annonce, diffusion et publication de la victoire 33

a. « Quelle joie pour des affamés de gloire » : le soldat apprend la victoire 33

b. Diffuser la bonne nouvelle 35

c. Les effets de l'annonce de la victoire 37

B. Récits de victoire : des rapports du lendemain à la relation officielle ***38***

1. Le récit de la victoire : un art codifié 38

2. Du rapport militaire… 41

a. Une bataille, plusieurs rapports....41

b. Les Bulletins de la Grande Armée : des rapports à la gloire militaire de Napoléon....44

3. … à la construction de la légende....47

a. Les besoins de la légende....47

b. Berthier : le moment Marengo et la première relation d'Austerlitz....48

c. Le dépôt de la guerre : la mémoire militaire de l'Empire....50

C. Célébrer la victoire et ses soldats....52

1. Féliciter et complimenter les vainqueurs....52

2. « Donnez à cette prise un grand éclat » : les cérémonies de la victoire....55

a. Les salves d'artillerie : célébrer la victoire de la Grande Armée et la défaite de ses ennemis....55

b. Le Te Deum : rendre grâce à Dieu et au dieu de la guerre....57

c. Par la célébration de la victoire : assurer l'hégémonie napoléonienne....60

3. Fêter le retour du soldat victorieux....62

a. Le passage des armées....62

b. « Nous trouvâmes Paris dans la jubilation » : Paris en fête....64

Chapitre II. Gloire et honneur : galvaniser le brave....67

A. « Honneur et Patrie »....68

1. Bonaparte et les premières récompenses d'honneur....68

a. Le Directoire et la réintroduction de l'honneur....68

b. Le terrain d'expérimentation de Bonaparte : l'armée d'Italie....69

2. L'honneur et la gloire selon Napoléon....71

a. Un nouvel honneur pour une nouvelle gloire....71

b. L'honneur : une vertu impériale omniprésente 72

3. Des armes d'honneur à la Légion d'honneur 74

a. Sous l'Empire, la place des détenteurs d'armes d'honneur 74

b. Le projet de la Légion d'honneur 76

B. L'honneur du brave 78

1. Qu-est-ce que l'honneur du brave ? 78

a. Participer aux combats de l'Empire 78

b. L'attachement et la fidélité à son unité 80

c. La raison d'être et d'agir du soldat de la Grande Armée 82

2. Les braves et leur Légion d'honneur 84

3. Aux antipodes de l'honneur 85

a. Le mauvais soldat 85

b. Radiés et déshonorés : les braves défaits 87

C. Honneur, victoire et récompense 89

1. Soif de gloire et de récompense 89

a. Les motivations du soldat napoléonien 89

b. L'intrépidité au service de la gloire 91

2. L'honneur du récompensé et le déshonneur du déçu 92

a. L'honneur du récompensé 92

b. Le déshonneur du déçu 95

3. Récompense et serment : mettre davantage son honneur au service de l'Empereur 98

a. Les serments de l'Empire 98

b. « Je pris la ferme résolution de tout faire pour le justifier et pour en mériter encore par la suite » 100

Chapitre III. Récompenser le soldat victorieux.....105

A. Une récompense officiellement liée à la victoire.....106

1. Promesse et expression de la satisfaction impériale 106

a. Avant et après la victoire : la promesse de la munificence impériale 106

b. Rapports, Bulletins et ordres du jour de victoire : la satisfaction impériale aux yeux de tous.....108

c. L'attente de cette marque de satisfaction.....111

2. Une condition à la récompense : être victorieux.....113

a. Une participation vérifiée au combat victorieux 113

b. Refus et ajournements 114

3. Victoire et nominations 116

a. Les avis de nomination 116

b. Récits de victoire, récits de récompense 118

B. « Maréchal d'Empire, duc d'Auerstedt, prince d'Eckmühl » : les titres de la victoire 121

1. La restauration d'une dignité de la victoire : le maréchalat.....121

a. Une nouvelle dignité pour l'Empire 121

b. Les différentes promotions de la victoire.....122

2. L'anoblissement par la victoire 125

a. L'origine : les conquêtes des armées impériales.....125

b. Après Dantzig : le souvenir des victoires.....127

c. Une concurrence dans la victoire.....130

3. Des récompenses étendues, une victoire prolongée 132

a. Récompenser les troupes des chefs victorieux 132

b. Héritiers de maréchaux.....132

C. L'élite de la victoire : la Garde impériale 134

1. Un corps particulier de la Grande Armée 134

a. L'origine : la Garde des consuls 134

b. Une armée dans l'armée 134

c. Un corps favorisé 136

2. Le bras armé de la victoire 138

a. Les conditions d'entrée dans la Garde 138

b. Des soldats entièrement dévoués 140

c. La Garde au combat 141

3. La récompense ultime du brave victorieux 143

a. La Garde : une récompense à part entière 143

b. La future élite de la Grande Armée 145

DEUXIÈME PARTIE – APRÈS LA VICTOIRE : LE SYSTÈME DE RÉCOMPENSE NAPOLÉONIEN. 149

Chapitre IV. Les récompenses militaires de l'Empire 153

A. De 1805 à 1815, multiplication et diversité des récompenses 154

1. Extension de l'Empire et diversification des honneurs 154

a. Les ordres de récompense : des reflets des évolutions militaires et politiques de l'Empire 154

b. Des récompenses fortement militarisées 158

2. La mise en place d'administrations de la récompense 161

a. De l'Empereur au soldat : les administration civiles et militaires de la récompense 161

b. Le soutien financier de la récompense : le Domaine extraordinaire.....164

3. Trop de récompenses pour une armée ? 166

a. La suprématie de la Légion d'honneur.....166

b. Les récipiendaires : le reflet d'une inégalité.....169

c. Des ordres qui stagnent.....172

B. Les décorations, signes de récompense et de fidélité 172

1. La force de la médaille.....172

a. La médaille : une preuve de victoire.....172

b. La médaille : un trophée pour les ennemis ?.....174

2. Les médailles impériales : l'exemple de l'insigne des Trois-Toisons d'or .175

a. La symbolique de la médaille.....175

b. Les devises.....176

3. Les décorations étrangères : une question politique.....177

a. Porter une décoration étrangère.....177

b. Les décorations étrangères, d'autres manières de récompenser 179

c. Les conséquences des changements d'alliances 180

C. Les distributions de récompenses, d'Austerlitz à 1814.....181

1. D'Austerlitz à Wagram : la profusion 181

a. Campagnes d'Allemagne, de Prusse et de Pologne : de nombreux récompensés 181

b. 1806-1807 : d'importantes, mais tardives promotions 183

c. 1808-1809 : les armées d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne.....184

2. La Russie : les récompenses perdues 186

a. Dans les plaines de Russie : récompenser n'est plus la priorité.....186

b. Le temps des récompenses politiques 188

3. Campagnes de Saxe, de France : remobiliser la Grande Armée, consolider les fidélités 189

a. 1813 : recréer la Grande Armée 189

b. Campagne de France : les récompenses « pleuvent » 192

Chapitre V. Récompenser le brave 195

A. La fabrique de la récompense 196

1. Le rôle du chef 196

a. Le chef : celui qui propose pour les récompenses 196

b. L'honneur du chef : récompenser ses hommes 197

2. Le déroulé de la fabrique de la récompense 198

a. L'Empereur accorde des récompenses 198

b. Un exemple : la victoire d'Eckmühl 200

c. La gestion des demandes individuelles 203

3. La forme réglementée des demandes : les états de proposition 204

a. L'état de proposition : un document normé 204

b. L'état de proposition dans la réalité de la guerre 205

c. Les erreurs des états : le refus des récompenses 207

B. Les actions qui méritent récompenses 196

1. Typologie des actions d'éclat : l'exemple des Trois-Toisons d'or 209

a. Les commandeurs et chevaliers régimentaires 209

b. Des états irréguliers 212

c. Les officiers supérieurs : les candidatures individuelles 214

2. La blessure : une action d'éclat ? 216

a. Une raison de reconnaissance 216

b. Un arrêt des honneurs 217
c. Des récompenses de consolation 218
3. Des récompenses toujours méritées ?....220
a. Le facteur chance 220
b. « Accordé » : récompenser sans examen des actions d'éclat 221

C. Cérémonies de remises de récompenses : la mise à l'honneur du soldat victorieux 223
1. Les Invalides : la mise à l'honneur devant la France....223
a. Les Invalides et Boulogne : le cérémonial de l'honneur 223
b. Les autres cérémonies....225
2. Le champ de bataille : la mise à l'honneur devant l'armée....226
a. Pendant la bataille : une mise à l'honneur immédiate....226
b. Sur le champ de bataille : la victoire récompensée 227
c. À la fin de l'Empire : le combat de Valoutina....229
3. La revue : la mise à l'honneur devant le régiment....231
a. Objectifs et organisation de la revue 231
b. La revue, mythe et déroulement....236
c. Derrière le mythe, les limites....240

Chapitre VI. Le revers de la médaille : les oubliés de la récompense....245

A. L'autorité impériale sur les honneurs : exclusivité, concurrences et exceptions 246
1. Une exclusivité de plus en plus ferme....246
2. Concurrences et réactions....247
a. Les honneurs des royaumes frères 247
b. Les autres chefs de guerre 250
3. Déléguer l'autorité impériale : mythe et réalité 250

B. Les destins inégaux des braves 252

1. Soldats inconnus et favoris : un système inégalitaire 252

a. Les protestations contre le système de récompense 252

b. Concurrences et impacts sur la distribution des honneurs 253

c. Vers une législation pour la justice et l'égalité ? 255

2. Des armes favorisées, des armes oubliées 256

a. Dans les récompenses, une inégalité visible 256

b. Officiers d'état-major et aides de camp 257

c. La marine : une arme mal considérée 258

3. Le cas particulier des prisonniers 260

a. La captivité : la fin des honneurs 260

b. Pendant la captivité : espoir et fidélité 262

c. Au retour de la captivité : retard et oubli 265

C. Les soldats de l'armée d'Espagne : les négligés 266

1. Combattre loin des yeux de l'Empereur 266

2. Les soldats d'Espagne, hors du circuit de récompenses 268

a. Des braves sans récompenses 268

b. Des exceptions saluées : la reconnaissance impériale 270

3. Après l'Espagne : les conséquences 273

a. Le découragement des soldats et officiers 273

b. Deux générations de soldats 275

c. « L'Empereur a une dette envers vous » 276

TROISIÈME PARTIE – PERPÉTUER LA QUATRIÈME DYNASTIE : MÉMOIRE DE LA VICTOIRE, MÉMOIRE DE LA RÉCOMPENSE.....281

Chapitre VII. La constitution d'une caste de soldats victorieux 283

A. Récompenses ou ordres de récompenses ? 284

1. Les cohortes de la Légion d'honneur : l'assise territoriales de la récompense 284

a. Les cohortes de la Légion d'honneur : contours d'un ordre 284

b. L'échec d'une organisation féodale ? 285

2. Des règles de conduite, un code d'honneur 287

a. Un devoir : l'honneur 287

b. Un droit : la mémoire 290

3. Unité et uniformité 291

a. Imposer les valeurs napoléoniennes 291

b. Un uniforme pour le soldat victorieux ? 291

B. Noblesse, armée et victoire 293

1. Une noblesse victorieuse 293

a. Créer une nouvelle élite, égalitaire 293

b. Une nouvelle noblesse d'épée 294

c. Honneurs et préséances 295

2. Du légionnaire au chevalier 298

3. De la noblesse révolutionnaire au titre héréditaire 299

C. L'héritage de la victoire 301

1. De la gratification au majorat 301

a. Les récompenses financières 301
b. Doter le soldat victorieux 304
c. Le majorat : la transmission d'un héritage guerrier 307
2. Une héraldique de la victoire 309
a. Créer une nouvelle héraldique 309
b. Une héraldique guerrière 311
3. Les veuves et orphelins de la victoire 315
a. Prendre en charge les veuves et orphelins 315
b. Assurer l'éducation des orphelins de guerre 317
c. La formation des futurs soldats de la victoire 318

Chapitre VIII. Le drapeau : symbole de victoire, support de récompense, signe de fidélité 321

A. L'emblème de l'Empire 322
1. Du drapeau de la République à l'emblème de l'Empire 322
a. De nouveaux emblèmes 322
b. La remise des aigles 323
2. Le corps et son drapeau 324
a. Le drapeau : le symbole de l'esprit de corps 324
b. Perdre son emblème : le déshonneur 326
3. Drapeaux de l'Empire contre drapeaux ennemis : les trophées 331
a. Les drapeaux : des trophées guerriers 331
b. Le drapeau : une occasion de récompense 334
c. La remise de trophées : des cérémonies de la victoire 335

B. La récompense de l'Empereur victorieux 339

1. Les devises honorables : un héritage conservé 339

a. Aux origines : l'armée d'Italie 339

b. Les devises dans la Grande Armée 341

2. Mériter son emblème 343

a. Gagner son drapeau au combat 343

b. 1813-1814 : des aigles banalisées ? 344

3. Une nouvelle distinction : le porte-aigle 345

a. La garde de l'aigle 345

b. Le porte-aigle : un soldat modèle 346

C. L'aigle de la victoire 347

1. Le projet des Trois-Toisons d'or : récompenser les aigles victorieuses 347

2. Le drapeau modèle 1812 : le tricolore et la victoire 350

a. Le désir un emblème-symbole 350

b. Le décret du 25 décembre 1811 351

c. Le drapeau tricolore devient l'emblème des Victoires de la Grande Armée 354

3. 1814-1815 : l'aigle dans la tourmente 355

a. 1814 : l'aigle interdite et cachée 355

b. 1815 : le retour des aigles 357

c. Après Mars, le Champ-de-Mai 359

Chapitre IX. L'édification d'une mémoire victorieuse 363

A. Créer une mémoire de la victoire napoléonienne 364

1. Commémorer la victoire 364

a. Le souvenir de la victoire chez le soldat 364

b. La volonté officielle de perpétuer le souvenir des évènements militaires 365

2. Commander le souvenir des batailles.....366

a. Un ministère de la Gloire : le dépôt de la Guerre 366

b. Les grandes commandes de l'Empire.....368

c. Le Musée Napoléon : une vitrine de la victoire 372

3. Paris : la capitale d'un Empire victorieux.....374

a. Colonnes et arcs de triomphe : à la gloire de la Grande Armée.....374

b. Les rues et ponts de Paris : une toponymie victorieuse.....376

B. Du champ d'honneur aux ponts de Paris : les hommages aux braves 378

1. Se souvenir des soldats victorieux et de la récompense.....378

a. Célébrer les héros victorieux et récompensés 378

b. Entretenir les vieux braves 379

2. Célébrer le soldat mort au champ d'honneur 380

a. Une politique de la mémoire.....380

b. La mort des généraux : au service de Napoléon.....382

c. Les Invalides, la Madeleine : temple de la guerre, temple de la gloire...385

3. Les funérailles des braves.....387

a. Du champ de bataille au cimetière : la dernière demeure du brave.....387

b. Le Panthéon impérial.....389

C. La mémoire de Napoléon et de ses récompenses dans l'exil 392

1. 1814-1815 : la lutte des récompenses 392

a. 1814 : la Grande Armée sans Empereur.....392

b. 1815 : le retour de Napoléon et de ses récompenses 396

2. Les récompenses impériales sans Napoléon 398

3. La mémoire des victoires et des récompensés de la Grande Armée.....400

a. L'Arc de Triomphe de l'Étoile : la revanche de la victoire napoléonienne 400

b. Le retour des Cendres : le dieu de la guerre au temple de la guerre.....401

c. La médaille de Sainte-Hélène : commémorer la fidélité.....403

CONCLUSION 409

ÉTAT DES SOURCES 417

BIBLIOGRAPHIE.....437

TABLE DES MATIÈRES – TOME PREMIER 451

Quitterie Murail
Diplômée de master

Thèse
pour le diplôme
d'archiviste paléographe

2021

LA GRANDE ARMÉE VICTORIEUSE : CULTE DE LA VICTOIRE, CULTURE DE LA RÉCOMPENSE (1804-1815).



TOME II
ANNEXES, ILLUSTRATIONS, INDEX, TABLE DES MATIÈRES

Quitterie Murail
Diplômée de master

Thèse
pour le diplôme
d'archiviste paléographe

2021

LA GRANDE ARMÉE VICTORIEUSE : CULTE DE LA VICTOIRE, CULTURE DE LA RÉCOMPENSE (1804-1815).



TOME II
ANNEXES, ILLUSTRATIONS, ABRÉVIATIONS, INDEX, TABLE DES MATIÈRES

Image de couverture : *Remise de Légion d'honneur*, lithographie, Inv. 558B, archives du Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.

©Musée de la Légion d'honneur.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Règles d'éditions

Pour l'édition des pièces justificatives qui suivent, le choix a été fait de respecter la présentation stricte des documents d'époque, tout en adaptant la graphie et l'orthographe aux normes actuelles. Les noms propres et les abréviations ont été explicités, s'il y avait lieu de le faire.

Document 1 - Cérémonial pour le *Te Deum* chanté le 23 mai 1813 pour la victoire de Lützen[1]

Le dimanche 23 mai, à six heures du matin, une salve d'artillerie annoncera la cérémonie. A la même heure, l'église de Notre-Dame et le Palais épiscopal seront occupés par la Garde impériale, sous le commandement et la police du grand-maitre des cérémonies, remplaçant le grand-maréchal du Palais.

L'Église sera décorée : le trône de S.M. l'Impératrice Régente sera dans le chœur, du côté de l'épître ; quatre tribunes dans le chœur seront destinées, l'une à la Famille impériale, l'autre au corps diplomatique, les deux autres aux ministres, aux grands-officiers et à la Maison de LL. MM. et celles des Princes et Princesses.

À onze heures,
Le Corps municipal,
L'État-major de Paris,
La Cour impériale,
Et les Grands Officiers de la Légion d'honneur, se rendront à l'Église de Notre-Dame.
À onze heures et demie,
L'Université,
La Cour des comptes,
La Cour de cassation,
Partiront du lieu ordinaire de leurs séances ;
Le Conseil d'État, du Palais des Tuileries ;
Et le Sénat, de son palais, et se rendront à la Métropole :
Tous ces Corps, avec les escortes d'usages.

[1] Arch. nat., O2 137, cérémonial pour le *Te Deum* chanté le 23 mai pour la bataille de Lützen.

Ces différents Corps seront reçus dans le chœur par un Maitre ou un Aide des cérémonies, et placés dans le chœur et dans la nef, suivant leurs rangs, dans le même ordre qui a été observé en pareille circonstance ; chaque Corps, moitié à droite, moitié à gauche.
Les Princesses qui voudront assister à la cérémonie, seront invitée à partir de leurs palais à midi, pour se rendre dans leur tribune.

À une heure, S.M. l'Impératrice Régente, après avoir entendu la messe dans ses appartements particuliers, se rendra dans la salle du trône, et partira du Palais des Tuileries dans la voiture du couronnement pour se rendre à Notre-Dame.

La Cortège de Sa Majesté marchera dans l'ordre suivant :
Les Hérauts d'armes, à cheval ;
Le Chef des Hérauts d'armes, à cheval ;
Une voiture pour les Maitres et Aides des cérémonies ;
Une voiture pour les Grands-aigles de la Légion d'honneur ;
Deux voitures pour les Grands Officiers de l'Empire ;
Trois voitures pour les Ministres ;
Cinq voitures pour la Dame d'atours et les Dames du Palais ;
Une voiture pour les premiers Aumôniers et le Chevalier d'honneur ;
Une voiture pour le Grand-Chambellan, et le Grand-Maitre des cérémonies ;
Une voiture pour les Princes et Grands-Dignitaires ;
La voiture du couronnement dans laquelle sera
S.M. l'Impératrice Régente ;
La Dame d'honneur sera sur le devant de la voiture.
M. le Maréchal Duc de Conégliano, faisant les fonctions de Colonel général de la Garde ; M. le Comte Caffarelli, Aide de camp de S.M. l'Empereur et Commandant de la Garde ; le premier Écuyer de S.M. l'Impératrice, et les Écuyers de Sa Majesté, seront à cheval autour de la voiture.
Les Pages, montés devant et derrière la voiture de Sa Majesté ;
Trois voitures pour MM les Chambellans de service ordinaire et extraordinaire de la maison de S. M. l'Impératrice.

La voiture de Sa Majesté sera attelée de huit chevaux ; toutes les autres voitures du cortège seront à six chevaux.
M. le Général commandant la 1ère division militaire sera à cheval avec son état-major, à la tête du cortège.
La marche du cortège sera ouverte et fermée par des corps de troupes à cheval.

Le cortège suivra, au milieu d'une haie de troupe,
Le jardin des Tuileries,
Le Pont-Tournant,
La place et la rue de la Concorde,
Les boulevards,
La rue Saint-Denis,
La place du Châtelet,
Le Pont-au-change,
La rue de la Barillerie,
Celle du Marché-Neuf,
Et celle du parvis Notre-Dame.

L'Impératrice Régente descendra au portail de l'Église métropolitaine : M. le Cardinal Archevêque de Paris, et le chapitre, recevront, Sa Majesté à l'entrée de l'Eglise. Son éminence haranguera l'Impératrice, et ensuite précédera Sa Majesté, qui sera conduite au chœur, sous le dais porté par des chanoines.
Le cortège marchera dans l'ordre suivant :
Les huissiers,
Les hérauts d'armes,
Le chef des hérauts d'armes,
Les pages,
Les aides des cérémonies,
Les officiers de service de Sa Majesté,
Les grands-aigles,
Les grands-officiers de l'Empire,
Les ministres,

Le grand-maitre des cérémonies et le grand-chambellan,
Les princes grands-dignitaires,
S. M. l'Impératrice Régente sous le dais,
Ayant à sa droite et à sa gauche, un peu en arrière et hors du dais, la dame d'honneur et le chevalier d'honneur, le premier écuyer et son premier aumônier ; immédiatement derrière Sa Majesté, M. le maréchal duc de Conegliano et M. le comte Caffarelli, la dame d'atours et les dames du palais.
Le premier écuyer portera la queue du manteau de Sa Majesté.

En entrant dans le chœur, le cortège se rangera en haie à droite et à gauche.
Sa Majesté, précédée des grands-officiers de la Couronne, et suivie de la dame d'honneur, du chevalier d'honneur, du premier écuyer et de son premier aumônier, de M. le maréchal duc de Conegliano, et de M. le comte Caffarelli, ira se mettre à genoux sur un carreau, au pied des marches de l'autel.
Pendant que Sa Majesté fera sa prière, toutes les personnes du cortège iront prendre leurs places autour du trône.

Sa Majesté, après sa prière, ira s'asseoir sur son trône, placé à gauche du trône de l'Empereur.
À droite et à gauche du trône, et un degré plus bas, seront placés debout les grands-dignitaires ; derrière Sa Majesté, la dame d'honneur, le maréchal duc de Conegliano, le comte Caffarelli, le chevalier d'honneur, le premier écuyer et les premiers aumôniers de LL. MM. ; en arrière du trône, et en prolongeant à droite et à gauche, la dame d'atours, les dames du palais et les officiers de service ;
Au pied du trône, en avant, le grand-chambellan et le grand-maitre des cérémonies ;
Au pied du trône, à droite et à gauche, les ministres et les grands-officiers.
Les hérauts d'armes se placeront aux portes du chœur ;
Les pages, au bas des marches du trône.
Toutes les personnes qui entoureront le trône, seront debout.
Les maitres et aides des cérémonies se tiendront au bas des degrés du trône, en avant et du côté de l'autel.

Sa Majesté étant sur son trône, le grand-maitre des cérémonies, après avoir salué Sa Majesté, montera les marches du trône pour prendre ses ordres, et les transmettra à un maitre des cérémonies, qui ira, accompagné des aides de cérémonies, inviter M. le cardinal à commencer la cérémonie.

Après le *Te Deum*, le grand-maitre des cérémonies ayant prévenu l'impératrice que la cérémonie est terminée, Sa Majesté sera reconduite, sous le dais, comme à son arrivée, le cortège dans le même ordre.

Le cortège suivra, pour revenir aux Tuileries,
La rue du parvis Notre-Dame,
Le rue du marché-neuf,
Le quai Saint Louis,
Le quai des orfèvres,
Le Pont-Neuf,
Le quai de l'école,
La place d'Iéna,
Le Louvre,
La rue impériale,
Et le Carrousel.

Le départ de Sa Majesté du palais des Tuileries, son arrivée à l'église métropolitaine, son départ de Notre-Dame, et son retour au palais, seront annoncés par des salves d'artillerie.

Le même jour, à huit heures du soir, il y aura spectacle et cercle au palais des Tuileries.

Le palais des Tuileries et les édifices publics seront illuminés.

Le grand-maitre des cérémonies
Le C^te^ de Ségur

Document 2 - Principaux décrets relatifs aux récompenses.

Arrêté du 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799) portant création des armes d'honneur[1].

Les consuls de la République considérant que l'article LXXXVII de la Constitution porte qu'il sera donné des récompenses aux guerriers qui auront rendu des services éclatants, en combattant pour la République, et voulant statuer sur le mode et la nature de ces récompenses arrêtent ce qui suit :

Art. I. – Il sera donné aux individus des grades ci-dessous désignés qui se distingueront par une action d'éclat, savoir :

1° Aux grenadiers et soldats, des fusils d'honneur qui seront garnis en argent.

2° Aux tambours, des baguettes d'honneur qui seront garnies en argent.

3° Aux militaires des troupes à cheval, des mousquetons et carabines d'honneur qui seront garnis en argent.

4° Aux trompettes, des trompettes d'honneur en argent.

Ces fusils, baguettes, mousquetons, carabines et trompettes porteront une inscription contenant les noms des militaires auxquels ils seront accordés et celui de l'action pour laquelle ils s'obtiendront.

Art. II. – Les canonniers pointeurs les plus adroits qui dans une bataille rendront le plus de service recevront des grenades d'or qu'ils porteront sur le parement de leur habit.

Art. III. – Tout militaire qui aura obtenu une de ces récompenses jouira de cinq centimes de haute paie par jour.

Art. IV. – Tout militaire qui prendra un drapeau à l'ennemi, fera prisonnier un officier supérieur, arrivera le premier pour s'emparer d'une pièce à canon, aura pour cela seul, chacun suivant son arme, droit aux récompenses ci-dessus.

Art. V. – Il sera accordé des sabres d'honneur aux officiers et soldats qui se distingueront par des actions d'éclat d'une valeur extraordinaire ou qui rendront des services

[1] Arrêté du 25 décembre 1799, qui règle le mode et la nature des récompenses nationales à décerner aux militaires, cité dans *Collection générale des lois, décrets…volume 2*, p. 605.

extrêmement importants. Tout militaire qui aura obtenu un sabre d'honneur jouira d'une double paie.

Art. VI. – Les généraux en chef sont autorisés le lendemain d'une bataille, d'après la demande des généraux servant sous leurs ordres et des chefs de corps, les brevets des fusils, carabines, mousquetons, grenades, baguettes et trompettes d'honneur.

Un procès-verbal constatera d'une façon détaillée l'action de l'individu ayant droit à une des récompenses distinctives. Ce procès-verbal sera envoyé sans délai au ministre de la Guerre, qui fera sur-le-champ expédier à ce militaire la récompense qui lui est due.

Art. VII. – Le nombre des récompenses accordées ne pourra excéder celui de trente par demi-brigade et par régiment d'artillerie et il sera moindre de moitié pour les régiments des troupes à cheval.

Art. VIII. – Les demandes pour les sabres seront adressées au ministre de la Guerre vingt-quatre heures après la bataille, et les individus pour lesquels elles auront été faites n'en seront prévenus par le général en chef que lorsque le ministre de la guerre les aura accordées. Il ne pourra pas y en avoir plus de deux cents pour toutes les armées.

Art. IX. – Les procès-verbaux dressés par les chefs de corps, généraux et par le général en chef d'une armée, lesquels constateront les droits de chaque individu, seront immédiatement publiés et envoyés aux armées par ordre du ministre.

Le Premier consul

Bonaparte

Par le Premier consul

Le Secrétaire d'Etat : Hugues B. Maret

Le ministre de la Guerre : Alex. Berthier.

Loi portant création d'une Légion d'honneur, 29 floréal an X (19 mai 1802)[2].

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS, BONAPARTE, PREMIER CONSUL, proclame loi de la République le décret suivant, rendu par le Corps législatif le 29 floréal an X, conformément à la proposition faite par le gouvernement le 25 dudit mois, communiquée au Tribunat le 27 suivant :

TITRE Ier.

Création et organisation de la Légion d'honneur.

Art. 1er. En exécution de l'article 87 de la Constitution, concernant les récompenses militaires, et pour récompenser aussi les services et les vertus civils, il sera formé une Légion d'honneur.

2. Cette légion sera composée d'un grand-conseil d'administration et de quinze cohortes, dont chacune aura son chef-lieu particulier.

3. Il sera affecté à chaque cohorte des biens nationaux portant deux cent mille francs de rente.

4. Le grand-conseil d'administration sera composé de sept grands officiers ; savoir : des trois consuls et de quatre autres membres, dont un sera nommé, entre les sénateurs, par le Sénat ; un autre, entre les membres du Corps législatif, par le Corps législatif ; un autre, entre les membres du Tribunat, par le Tribunat ; et un enfin, entre les conseillers d'Etat, par le Conseil d'Etat. Les membres du grand-conseil d'administration conserveront, pendant leur vie, le titre de grand officier, lors même qu'ils seraient remplacés par l'effet de nouvelles élections.

5. Le Premier consul est, de droit, chef de la Légion et président du grand-conseil d'administration.

6. Chaque cohorte sera composée de sept grands officiers, de vingt commandants, de trente officiers et de trois cent cinquante légionnaires.

Les membres de la Légion sont à vie.

7. Il sera affecté à chaque grand officier, cinq mille francs ;

A chaque commandant, deux mille francs ;

A chaque officier, mille francs ;

---

[2] Loi du 29 floréal an X (19 mai 1802), portant création d'une Légion d'honneur, article 1er, cité dans Code général français… volume 5, p. 558.

Et à chaque légionnaire, deux cent cinquante francs.

Ces traitements sont pris sur les biens affectés à chaque cohorte.

8. Chaque individu admis dans la Légion jurera, sur son honneur, de se dévouer au service de la République, à la conservation de son territoire dans son intégrité, à la défense de son gouvernement, de ses lois et des propriétés qu'elles ont consacrées ; de combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étaient l'attribut ; enfin, de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité.

9. Il sera établi, dans chaque chef-lieu de cohorte, un hospice et des logements pour recueillir soit les membres de la Légion que leur vieillesse, leurs infirmités ou leurs blessures auraient mis dans l'impossibilité de servir l'Etat, soit les militaires qui, après avoir été blessés dans la guerre de la liberté, se trouveraient dans le besoin.

TITRE II.

Composition.

Art. 1er. Sont membres de la Légion tous les militaires qui ont reçu des armes d'honneur. Pourront y être nommés les militaires qui ont rendu des services majeurs à l'Etat dans la guerre de la liberté ;

Les citoyens qui, par leur savoir, leurs talents, leurs vertus, ont contribué à établir ou à défendre les principes de la République, ou fait aimer et respecter la justice ou l'administration publique.

2. Le grand-conseil d'administration nommera les membres de la Légion.

3. Durant les dix années de paix qui pourront suivre la première formation, les places qui viendront à vaquer demeureront vacantes jusqu'à concurrence du dixième de la Légion, et, par la suite, jusqu'à concurrence du cinquième. Ces places ne seront remplies qu'à la fin de la première campagne.

4. En temps de guerre, il ne sera nommé aux places vacantes qu'à la fin de chaque campagne.

5. En temps de guerre, les actions d'éclat feront titre pour tous les grades.

6. En temps de paix, il faudra avoir vingt-cinq années de service militaire pour pouvoir être nommé membre de la Légion ; les années de service, en temps de guerre, compteront double, et chaque campagne de la guerre dernière comptera pour quatre années.

7. Les grands services rendus à l'État, dans les fonctions législatives, la diplomatie, l'administration, la justice ou les sciences, seront aussi des titres d'admission, pourvu que la personne qui les aura rendus ait fait partie de la garde nationale du lieu de son domicile.
8. La première organisation faite, nul ne sera admis dans la Légion qu'il n'ait exercé pendant vingt-cinq ans ses fonctions avec la distinction requise.
9. La première organisation faite, nul ne pourra parvenir à un grade supérieur qu'après avoir passé par le plus simple grade.
10. Les détails de l'organisation seront déterminés par des règlements d'administration publique : elle devra être faite au 1er vendémiaire an XII ; et, passé ce temps, il ne pourra y être rien changé que par des lois.

Collationné à l'original, par nous président et secrétaire du Corps législatif. A Paris, le 29 floréal, an X de la République française. Signé RABAUT le jeune, président ; THIRY, TUPINIER, BERGIER, RIGAL, *secrétaires*.
Soit la présente loi revêtue du sceau de l'Etat, insérée au *Bulletin des lois*, inscrite dans les registres des autorités judiciaires et administratives, et le ministre de la Justice chargé d'en surveiller la publication.
À Paris, le 9 Prairial, an X de la République.

Et scellé du sceau de l'État.

Le Premier consul
BONAPARTE

Pour le Premier Consul,
Le secrétaire d'Etat
HUGUES B. MARET.

Vu, le ministre de la Justice,
ABRIAL

Troisième statut constitutionnel du royaume d'Italie, titre VIII portant création de l'ordre de la Couronne de fer, 5 juin 1805[3].

Titre VIII
De l'ordre de la couronne de fer

1er - *Création et organisation.*

LIX. Afin d'assurer par des témoignages d'honneur une digne récompense aux services rendus à la Couronne tant dans la carrière des armes que dans celle de l'administration, de la magistrature, des lettres ou des arts, il sera institué un ordre sous la dénomination d'Ordre de la Couronne de fer.

LX. Cet ordre sera composé de cinq cents chevaliers, cent commandeurs et vingt dignitaires.

LXI. Les rois d'Italie seront grands maitres de cet Ordre. Néanmoins, l'Empereur et Roi Napoléon, en sa qualité de fondateur, en conservera, sa vie durant, le titre et les fonctions, dont ils ne jouiront qu'après lui.

LXII. Deux cents places de chevaliers, vingt-cinq de commandeurs et cinq de dignitaires sont affectées spécialement, pour la première formation, aux officiers et soldats français, qui ont pris une part glorieuse aux batailles dont le succès a le plus contribué à la fondation du Royaume.

2e – *Décorations.*

LXIII. La décoration de l'Ordre consistera dans la représentation de la couronne lombarde, autour de laquelle seront écrits ces mots : « Dieu me l'a donnée, gare à toi qui y touchera. »

Cette décoration sera suspendue à un ruban de couleur orange avec liserés verds.

LXIV. Les chevaliers la porteront en argent, attachée au côté gauche.

Les commandeurs la porteront en argent, attachée de même.

Les dignitaires la porteront au cou et en sautoir

[3] 3e statut constitutionnel du 5 juin 1805, cité dans J.-L. Koechelin, *Les Ordres de la Couronne…*, p. 2-5.

3e – *Nomination, réception et serment.*

LXV. Le grand maitre nommera à toutes les places de l'Ordre.

LXVI. Les commandeurs seront choisis parmi les chevaliers, et les dignitaires parmi les commandeurs. En conséquence, et pour la première formation, tous les membres de l'Ordre sont nommés chevaliers.

LXVII. Chaque année, au jour de l'Ascension, il sera pourvu aux places vacantes.

LXVIII. Tous les chevaliers commandeurs et dignitaires se réuniront ledit jour en chapitre général, dans l'église métropolitaine de Milan ; aucun ne pourra être dispensé d'y assister sans avoir fait agréer les motifs de son absence au Grand Conseil dont il sera parlé ci-après.

LXIX. Les nouveaux chevaliers prêteront serment en chapitre général, et il sera procédé à leur réception conformément au cérémonial qui sera réglé.

LXX. L'éloge historique de ceux des membres morts pendant l'année sera prononcé pendant cette solennité. L'orateur fera l'histoire des nouveaux services qu'ils auront rendus depuis leur nomination. Il rappellera les principes sur lesquels l'Ordre est fondé et les circonstances qui ont précédé sa fondation.

LXXI. Le serment des chevaliers est conçu en ces termes : « Je jure de me dévouer à la défense du Roi, de la Couronne et de l'intégrité du Royaume d'Italie, et à la gloire de son fondateur. »

LXXII. Les princes de la maison du grand maitre, les princes des maisons étrangères et les autres étrangers auxquels les décorations de l'Ordre seront accordées ne compteront point dans le nombre fixé par l'article LXII.

4e - *Dotation et Administration.*

LXXIII. Il sera affecté à la dotation de l'Ordre un revenu de 400,000 livres de Milan sur le Monte-Napoleone.

LXXIV. Les membres de l'Ordre jouiront d'un traitement annuel, savoir :

Pour les chevaliers, de 300 livres,

Pour les commandeurs de 700 livres,

Pour les dignitaires de 3, 000 livres.

LXXV. Il sera réservé, sur le revenu de cette dotation, une somme annuelle de 100,000 livres pour les pensions extraordinaires que le grand maitre jugera à propos d'accorder à des chevaliers, commandeurs ou dignitaires. Ces pensions seront à vie.
LXXVI. Les grands dignitaires composeront le Grand Conseil d'administration de l'Ordre. Un chancelier et un trésorier de l'Ordre seront choisis parmi les dignitaires, un maitre des cérémonies parmi les commandeurs, deux aides des cérémonies parmi les chevaliers.

Mandons et ordonnons que les présentes revêtues des sceaux de l'État, insérées au Bulletin des Lois, soient adressées aux tribunaux et autorités administratives, pour qu'ils les transcrivent sur leurs registres, les observent et les fassent observer, et notre secrétaire d'État de notre royaume d'Italie, est chargé de veiller à l'exécution du présent.

Donné en notre palais de Milan, le 6 juin 1805, et de notre règne le premier.

Napoléon.

Par S.M. l'Empereur et Roi,
L. Vaccari.
Vu par nous chancelier garde-des-sceaux de la couronne, Melzi.

Décret impérial du 1er mars 1808, concernant les titres de la noblesse d'Empire[4].

Art. 1er Les titulaires des grandes dignités de l'empire porteront le titre de prince et d'Altesse sérénissime.

2. Les fils aînés des grands dignitaires auront de droit le titre de Duc de l'Empire lorsque leur père aura institué, en leur faveur, un majorat produisant deux cent mille francs de revenu.

Ce titre et ce majorat seront transmissibles à leur descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture.

3. Les grands dignitaires pourront instituer, pour leur fils ainé ou puîné, des majorats auxquels seront attachés des titres de Comte ou de Baron, suivant les conditions déterminées ci-après.

4. Nos ministres, les sénateurs, nos conseillers d'Etat à vie, les présidents du Corps-Législatif, les archevêques porteront, pendant leur vie, le titre de Comte.

Il leur sera, à cet effet, délivré des lettres-patentes, scellées de notre grand sceau.

5. Ce titre sera transmissible à la descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, de celui qui en aura été revêtu, et pour les archevêques, à celui de leurs neveux qu'ils auront choisi, en se présentant devant le prince archichancelier de l'empire afin d'obtenir, à cet effet, nos lettres-patentes, et, en outre, aux conditions suivantes.

6. Le titulaire justifiera, dans les formes que nous nous réservons de déterminer, d'un revenu net de trente mille francs, en biens de la nature de ceux qui devront entrer dans la formation des majorats.

Un tiers desdits biens sera affecté à la dotation du titre mentionné dans l'art. 4, et passera avec lui sur toutes les têtes où ce titre se fixera.

7. Les titulaires mentionnés en l'art. 4 pourront instituer, en faveur de leur fils ainé ou puîné un majorat auquel sera attaché le titre de Baron, suivant les conditions déterminées ci-après.

8. Les présidents de nos collèges électoraux de département, le premier président et le procureur général de notre cour de cassation, le premier président et le procureur général

[4] Décret impérial du 1er mars 1808, concernant les Titres, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 11...*, p. 253-254.

de notre cour des comptes, les premiers présidents et les procureurs généraux de nos cours d'appel, les évêques, 1es maires des trente-sept bonnes villes qui ont droit d'assister à notre couronnement, porteront pendant leur vie, le titre de Baron; savoir: les présidents des collèges électoraux, lorsqu'ils auront résidé le collège pendant trois sessions; les premiers présidents, procureurs généraux et maires, lorsqu'ils auront dix ans d'exercice, et que les uns et les autres auront rempli leurs fonctions à notre satisfaction.

9. Les dispositions des articles 5 et 6 seront applicables à ceux qui porteront pendant leur vie le titre de Baron : néanmoins, ils ne seront tenus de justifier que d'un revenu de quinze mille francs, dont le tiers sera affecté à la dotation de leur titre, et passera avec lui sur toutes les têtes où ce titre se fixera.

10. Les membres de nos collèges électoraux de département qui auront assisté à trois sessions des collèges, et qui y auront rempli leurs fonctions à notre satisfaction, pourront se présenter devant l'archichancelier de l'empire, pour demander qu'il nous plaise de leur accorder le titre de Baron ; mais ce titre ne pourra être transmissible à leur descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, qu'autant qu'ils justifieront d'un revenu de quinze mille francs de rente, dont le tiers, lorsqu'ils auront obtenu nos lettres-patentes, demeurera affecté à la dotation de leur titre, et passera avec lui sur toutes les têtes où il se fixera.

11. Les membres de la Légion d'honneur, et ceux qui à l'avenir obtiendront cette distinction, porteront le titre de chevalier.

12. Ce titre sera transmissible à la descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, de celui qui en aura été revêtu, en se retirant devant l'archichancelier de l'empire, afin d'obtenir à cet effet nos lettres-patentes, et en justifiant d'un revenu net de trois mille francs au moins.

13. Nous nous réservons d'accorder les titres que nous jugerons convenables, aux généraux, préfets, officiers civils et militaires, et autres de nos sujets qui se seront distingués par les services rendus à l'État.

14. Ceux de nos sujets à qui nous aurons conféré des titres ne pourront porter d'autres armoiries, ni avoir d'autres livrées que celles qui seront énoncées dans les lettres-patentes de création.

15. Défendons à tous no sujets de s'arroger des titres et qualifications que nous ne leur aurions pas conférés, et aux officiers de l'état civil, notaires et autres de les leur donner

renouvelant, autant que besoin serait, contre les contrevenants, les lois actuellement en vigueur.

Décret impérial du 15 août 1809, portant création de l'Ordre impérial des Trois-Toisons d'or[5].

En notre camp impérial de Schönbrunn, le 15 août 1809.

Napoléon, par la grâce de Dieu et par les Constitutions, Empereur des Français, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin, &c.

Voulant donner à notre Grande Armée une preuve toute particulière de notre satisfaction, nous avons résolu de créer, comme nous créons, par les présentes Lettres patentes, un Ordre qui portera le nom d'Ordre des Trois Toisons d'Or.

TITRE I

Création et composition

Art. 1er. L'Ordre des Trois Toisons d'Or sera composé, au maximum, de cent Grands Chevaliers, de quatre cents Commandeurs et de mille Chevaliers. En aucun temps, ce nombre ne pourra être dépassé.

Il ne sera fait aucune nomination en temps de paix jusqu'à ce que le nombre fixé par le présent article, soit pour les Grands Chevaliers, soit pour les Commandeurs, soit pour les Chevaliers, se trouve réduit à la moitié.

2. Les Grands Chevaliers seuls porteront la décoration de l'Ordre en sautoir ; les Commandeurs et les Chevaliers la porteront à la boutonnière, les uns et les autres conformément au modèle ci-joint.

TITRE II

Conditions d'admission

3. L'Empereur est Grand Maître de l'Ordre des Trois Toisons d'Or.

Le Prince impérial, seul, a de droit la décoration de cet ordre en naissant.

Les Princes du sang ne peuvent la recevoir qu'après avoir fait une campagne de guerre, ou avoir servi pendant deux ans, soit dans un camp, soit dans nos garnisons.

Les Grands Dignitaires peuvent en être décorés.

Peuvent également être admis dans l'Ordre des Trois Toisons d'Or :

[5] Arch. nat., AFIV 1039, Minute du décret de création de l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or, 15 août 1809.

Nos Ministres ayant département, lorsqu'ils ont conservé le portefeuille pendant dix ans sans interruption ;

Nos Ministres d'État, après vingt ans d'exercice, si pendant cet espace de temps, ils ont été appelés, au moins une fois chaque année, au Conseil privé ;

Les présidents du Sénat, lorsqu'ils ont présidé le Sénat pendant trois années ;

Les descendants directs des Maréchaux, qui ont commandé les corps de la Grande Armée dans ces dernières campagnes, lorsqu'ils auront atteint leur majorité et qu'ils se seront distingués dans la carrière qu'ils auront embrassée.

4. Aucune autre personne que celles ci-dessus désignées ne peut être admise dans l'Ordre des Trois Toisons d'Or, si elle n'a fait la guerre et reçu trois blessures dans des actions différentes.

Nous nous réservons toutefois d'admettre dans l'Ordre des Trois Toisons d'Or des militaires qui, n'ayant pas reçu trois blessures, se seraient distingués, soit en défendant leur aigle, soit en arrivant des premiers sur la brèche, soit en passant les premiers sur un pont, ou qui auraient fait toute autre action d'éclat constatée.

5. Pour être Grand Chevalier, il faut avoir commandé en chef, soit dans une bataille rangée, soit dans un siège, soit un Corps d'Armée dans une Armée impériale dite Grande Armée.

TITRE III

Récompenses collectives

6. Les aigles des Régiments dont l'État est ci-joint, et qui ont assisté aux grandes batailles de la Grande Armée, seront décorées de l'Ordre des Trois Toisons d'Or.

7. Chacun de ces régiments aura le droit qui se transmettra jusqu'à la postérité la plus reculée, d'avoir un capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant Commandeur, et, dans chacun de ses bataillons qui étaient à l'Armée, un sous-officier ou soldat Chevalier.

8. La décoration de Commandeur sera donnée à celui des capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants qui sera désigné comme le plus brave de tous les officiers des dits grades dans le régiment.

La décoration de Chevalier sera donnée au sous-officier ou soldat qui sera désigné comme le plus brave de tout le bataillon pour l'infanterie, ou de tout le régiment pour la cavalerie.

La nomination des Commandeurs ou Chevaliers des régiments sera faite par l'Empereur, sur la présentation secrète qui sera adressée cachetée par le Colonel et, concurremment par chacun des chefs de bataillon, pour les régiments d'infanterie, au Grand chancelier de l'Ordre. L'empereur prononcera sur ces présentations à la réunion générale des Grands Chevaliers de l'Ordre.

9. La réunion générale des Grands Chevaliers aura lieu chaque année, le 15 août, jour où toutes les promotions de l'Ordre seront publiées.

10. Les Commandeurs et Chevaliers des régiments continueront leur avancement dans leur régiment et ne pourront plus le quitter, devant mourir sous les drapeaux.

TITRE IV

11. La pension de Commandeur des régiments sera de 4,000 francs, et celle des Chevaliers des régiments de 1,000 francs à prendre sur les revenus de l'Ordre.

12. Nous nous réservons de pourvoir d'ici au 15 août prochain à l'organisation de l'Ordre par des statuts particuliers.

Napoléon.

Par l'Empereur :

Le Ministre Secrétaire d'État, Hugues Maret.

Décret impérial du 18 octobre 1811, portant création de l'ordre impérial de la Réunion[6].

Au palais d'Amsterdam, le 18 octobre 1811.

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, &c. &c. &c.

Sur le compte qui nous a été rendu de l'institution créée dans nos départements de la Hollande, sous la dénomination de l'Ordre royal de l'Union, nous avons reconnu que cet ordre était virtuellement éteint par l'effet des changements intervenus dans le gouvernement de ce pays, comme l'ont été tous les ordres existants en Piémont, en Toscane, dans les Etats romains et autres pays successivement réunis à l'empire ;

En même temps que nous prononçons cette extinction, nous avons voulu saisir l'occasion de faire connaître que les services rendus, selon l'ordre des devoirs publics, au Souverain et à la patrie, dans les Etats qui depuis ont passé sous notre domination, conservent leur mérite à nos yeux, lors même qu'ils l'auraient été à notre préjudice ;

Dans ces vues, nous avons senti l'utilité de créer un nouvel ordre ; et nous avons été déterminés d'une manière plus particulière, en considérant que l'extension de notre Empire a fait croître nombre de ceux de nos sujets qui se distinguent dans l'exercice des fonctions judiciaires, dans l'administration et dans les armes ; qu'ainsi les services de tout genre, que nous nous plaisons à récompenser, se sont multipliés au point que les limites de la Légion d'honneur ont été déjà dépassées, et que notre institution de l'ordre des trois-toisons d'or ne peut y suppléer que d'une manière partielle, attendu qu'elle est spécialement destinée à récompenser les services militaires :

À ces causes,

Notre Conseil d'Etat entendu,

Nous avons décrété et ordonné, décrétons et ordonnons ce qui suit :

TITRE I^er^ - De la Création de l'Ordre de la Réunion, de son Organisation et de son Administration.

Art. 1^er^. — Nous créons et instituons, par les présentes, l'Ordre impérial de la Réunion.

[6] Décret impérial du 18 octobre 1811 portant création de l'ordre impérial de la Réunion, cité dans R. Pawly, *Les fastes…*, p. 31-33.

Art. 2. — L'ordre de la Réunion est destiné à récompenser les services rendus par tous nos sujets dans l'exercice des fonctions judiciaires ou administratives, et dans la carrière des armes.

Art. 3. — Le titre et les droits de grand-maître de l'ordre impérial de la Réunion seront exclusivement attribués à nous et à nos successeurs.

Art. 4. — L'ordre de la Réunion sera composé,

De deux cents grands-croix ;

De mille commandeurs ;

De dix mille chevaliers.

Il y aura, pour ledit ordre, un grand-chancelier et un grand-trésorier, qui auront le rang de grand-croix et qui porteront la décoration de ce grade.

Art. 5. — Le conseil de l'ordre sera présidé par nous ou par un prince de notre sang, ou par un prince grand-dignitaire, grand-croix de l'ordre, que nous désignerons à cet effet. Il sera composé de sept grands-croix du grand-chancelier et du grand-trésorier.

Art. 6. — Le conseil s'assemblera nécessairement une fois par an, pour entendre les rapports du grand-chancelier et du grand-trésorier, sur la situation de l'ordre et l'administration des biens, qui lui seront affectés.

La proclamation des nominations aura lieu dans l'une des séances du conseil ; et ceux qui auront été nouvellement nommés, y prêteront serment entre nos mains, ou entre celles du président que nous aurons délégué, s'ils sont présents, et, en cas d'absence, de la manière dont il y sera pourvu.

Art. 7. — Le grand-chancelier sera chargé de la tenue du registre des délibérations du conseil, de la rédaction des procès-verbaux, de l'expédition des brevets et de celle de la correspondance.

Art. 8. — Le grand-trésorier administrera les biens de l'ordre.

Art. 9. — Le serment que prêteront les membres de l'ordre de la Réunion, sera conçu ainsi qu'il suit :

« Je jure d'être fidèle à l'Empereur et à sa dynastie : je promets, sur mon honneur, de me dévouer au service de sa Majesté ; à la défense de sa personne ; et à la conservation du territoire de l'Empire dans son intégrité ; de n'assister à aucun conseil ou réunion contraire à la tranquillité de l'État ; de prévenir sa majesté de tout ce qui se tramerait à

ma connaissance contre son honneur, sa sûreté, ou de tout ce qui tendrait à troubler l'union et le bien de l'Empire. »

TITRE II - De la décoration.

Art. 10. — Les décorations de l'ordre impérial de la Réunion seront conformes au dessin des modèles annexés aux présentes ; et qui est revêtu de notre approbation.

Art. 11. — Les grands-croix porteront la croix suspendue à un large ruban bleu-de-ciel, attaché en baudrier de droite à gauche ; ils auront aussi, sur le côté gauche de leur habit et manteau, la plaque en broderie d'argent.

Les commandeurs porteront au cou une croix pareille, mais de moindre grandeur, suspendue à un ruban bleu-de-ciel.

Les chevaliers porteront la croix attachée à un ruban bleu-de-ciel, au côté gauche de la poitrine.

TITRE III - Dispositions générales.

Art. 12. — L'ordre royal de l'Union est éteint et supprimé.

Les grands-croix, commandeurs et chevaliers dudit ordre, feront partie, dans leurs qualités respectives, de l'ordre impérial de la Réunion.

Art. 13. — Tous les ordres des autres pays réunis à notre Empire depuis le commencement de notre règne, sont également supprimés. Tous ceux de nos sujets qui ont été décorés desdits ordres sont habiles à être admis dans l'ordre de la Réunion. A cet effet, ils sont autorisés à se retirer devant le grand-chancelier de l'ordre impérial de la Réunion, à l'effet de solliciter de notre grâce leur admission.

Art. 14. — Les dispositions de l'arrêté du 24 ventôse an XII, relatif à la perte de la qualité et à la suspension de l'exercice des droits de membre de la Légion d'honneur, sont applicables aux membres de l'ordre de la Réunion.

Art. 15. — Notre grand-chancelier de l'ordre de la Réunion est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Napoléon.

Par l'Empereur :

Le ministre secrétaire d'État, Le Comte Daru.

Décret impérial du 25 décembre 1811, relatif aux aigles, drapeaux et étendards[7].

Art. 1er. Aucun corps ne peut porter pour enseigne l'aigle française s'il ne l'a pas reçue de nos mains, et s'il n'a prêté le serment, par ses députés, de mourir pour la défendre.

2. L'aigle n'est donnée qu'à des corps d'infanterie d'un complet supérieur à douze cents hommes, et qu'à des corps de cavalerie de plus de six cents chevaux.

3. Les vaisseaux de 74 et au-dessus auront sur leur grand pavillon une aigle ; les autres bâtiments auront pour enseigne un simple pavillon.

4. Les corps isolés et bataillons isolés n'étant pas au complet de douze cents hommes, auront pour enseigne un drapeau sans aigle.

5. Les gardes nationales auront une aigle par département, qui restera chez le préfet ; les légions et cohortes particulières auront pour enseigne un simple drapeau.

6. Tous ceux de nos régiments d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, légions de gendarmerie, bataillons de pontonniers, compagnies départementales et autres corps, sous quelque dénomination que ce soit, qui ont pris l'aigle pour enseigne, et l'ont arborée sans qu'elle ait été donnée de nos mains au corps ou à ses députés, en instruiront notre ministre de la Guerre, et lui renverront ladite aigle.

7. Un régiment d'infanterie ou de cavalerie n'aura qu'une seule aigle.

Un régiment d'artillerie de vingt compagnies n'aura qu'une seule aigle.

Les bataillons du train d'artillerie n'auront qu'une seule aigle qui restera chez le premier inspecteur d'artillerie.

Les deux bataillons de pontonniers et les ouvriers d'artillerie n'auront ensemble qu'une seule aigle, qui restera chez le 1er inspecteur.

Les mineurs et les sapeurs réunis n'auront, pour l'arme du génie, qu'une seule aigle, qui restera chez le premier inspecteur de l'arme.

Il n'y aura également, pour l'arme de la gendarmerie, qu'une seule aigle, qui sera déposée chez le premier inspecteur.

Les quatorze bataillons du train des équipages militaires n'auront qu'une aigle, qui restera dans le cabinet du ministre de l'Administration de la guerre.

[7] Service hist. défense, Division de la symbolique de l'Armée de Terre, 1D, décret impérial du 25 décembre 1811.

8. Lorsque l'étendard qui est actuellement attaché aux aigles sera usé par le temps et au plutôt tous les deux ans, notre ministre de la Guerre nous proposera l'envoi au corps d'un nouvel étendard, sur lequel sera brodé d'un côté, l'Empereur Napoléon à tel régiment ; et de l'autre, les noms de batailles de la grande armée auxquelles ce régiment se sera trouvé ; savoir, les batailles d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, d'Eckmull, d'Essling et de Wagram.

9. Le premier bataillon de chaque régiment d'infanterie portera pour enseigne l'aigle du régiment, les autres bataillons auront des fanions sans inscriptions, et auxquels il ne sera attaché aucune importance, ni rendu aucuns honneurs.

10. Le fanion du deuxième bataillon sera blanc ;

Celui du troisième rouge ;

Celui du quatrième sera bleu ;

Celui du cinquième sera vert ;

Et celui du sixième sera jaune.

11. Les régiments de cavalerie de ligne ayant plus de quatre escadrons auront une aigle pour enseigne ; l'aigle sera portée au premier escadron.

12. Les deuxièmes et troisièmes porte-aigles auront un casque et des épaulettes défensives, ils seront armés d'un épieu avec flammes, ou esponton de parade et de défense, avec une paire de pistolets.

13. Les régiments d'infanterie et de cavalerie qui ont plus d'une aigle, les enverront sans délai à notre ministre de la Guerre.

14. Nos ministres de la Guerre et de l'Administration de la Guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret.

Napoléon.

Document 3 - Projet d'organisation pour l'administration de l'ordre des Trois-Toisons d'or[1].

Titre 1er

Art. 1. Les bureaux de la grande chancellerie de l'ordre des trois toisons d'or se composeront

1°. D'un secrétaire général

2°. D'un (ou deux) chef de division

Art 2. Il y aura en autre un avocat attaché à l'ordre, spécialement chargé du contentieux.

Du secrétaire général

Art 3. Le secrétaire général est chargé de la Direction de l'administration, sous la surveillance de S. E. le grand chancelier.

Art 4. Il distribue le travail aux chefs de division sur les demandes qui lui sont adressées directement et sur celles qui lui sont transmises par son excellence/

Art 5. Il est dans sa division dépositaire des archives de l'ordre.

Art 6. Il est chargé de la correspondance particulière du grand chancelier et de celle qui n'entre pas dans les attributions spéciales de l'une des deux divisions.

Art 7. Les bureaux du secrétaire général se composent d'un employé préposé aux archives, et de deux autres, chargés de la correspondance et de l'expédition.

Art 8. Le secrétaire général est chargé de la comptabilité relative aux dépenses particulières de l'administration.

Art 8. Son traitement est fixé à …

[1] Arch. nat., 169AP 1, projet d'organisation de l'ordre des Trois-Toisons d'or.

Titre 2e - Première division

Art 10. Cette division sera chargée de tout le personnel de l'administration.

Art 11. Elle a dans ses attributions particulières : 1°. La correspondance avec les membres de l'ordre ; 2°. La réception et le classement des demandes de décoration ; 3°. Les rapports auxquels ces demandent peuvent donner lieu ; 4°. L'envoi des diplômes et décorations

Art 12. Le chef de la première division est chargé de convoquer les chevaliers, les commandeurs et les grands officiers de l'ordre quand cette convocation est ordonnée par le grand chancelier ou par Sa Majesté.

Art 13. Il leur transmet les instructions du grand chancelier, et présente à celui-ci un travail particulier sur tous les objets relatifs à l'administration et à l'intérêt de l'ordre.

Art 14. La première division comprendra deux bureaux entre lesquels se partage la correspondance et le travail qui y est relatif.

Art 15. Chaque bureau se compose de trois employés, un chef, un sous-chef et un expéditionnaire.

Art 16. Les appointements du chef de division sont fixés à …, ceux des chefs de bureau) …, et ceux des expéditionnaires à …

Titre 3e – 2e division

Art 17. Le chef de cette division est chargé de correspondance avec les fermiers, régisseurs ou administrateurs des biens affectés à la dotation de l'ordre.

Art 18. Il fait son rapport sur les demandes, les indemnités, réduction et autres de toute nature qui peuvent être formées par les préposés comptables ou par les débiteurs.

Art 19. Il a le dépôt des titres de propriété des biens de diverse nature, et des actes qui en constatent la mise en règle, le bail à ferme, ou l'aliénation, soit temporaire, soit irrévocable.

Art 20. Il est chargé de tous les détails de la comptabilité, relatifs à la perception des revenus de l'ordre, et à leur emploi soit ordinaire, soit extraordinaire.

Art 21. Il présente tous les ans au grand chancelier un budget sur les fonds tenus en réserve, et qui sont destinés à l'amélioration des propriétés affectées à la dotation de l'ordre, ou aux gratifications qui peuvent être accordées à quelques-uns de ses membres.

Art 22. Le chef de cette division est chargé d'une correspondance particulière avec la grande trésorerie, soit pour indiquer l'emploi des fonds, soit pour indiquer l'emploi des fonds, soit pour transmettre les décisions du grand chancelier sur les réclamations des fermiers ou régisseurs des biens.

Art 23. Cette division comprendra trois bureaux composés chacun d'un chef et d'un sous-chef ou expéditionnaire.

Art 24. Les traitements de ces divers employés est le même que dans la première division.

Titre 4^e^ - De l'agent du contentieux

Art 25. Les difficultés qui peuvent s'élever entre l'administration et ses préposés comptables ou ses fermiers sont soumises à la décision du grand chancelier.

Art 26. Sur la remise des pièces qui lui est faite par le chef de division, dans le département duquel s'élève la difficulté. L'agent du contentieux fait son rapport et donne son avis.

Art 27. Le grand chancelier prononce sur ce rapport, à moins qu'il ne juge à propos d'en référer au comité de consultation.

Art 28. Dans le cas où le comité de consultation est convoqué, la discussion s'ouvre sur le rapport de l'agent du contentieux.

Si l'affaire est importante l'examen du rapport est confié à une commission ou à un membre du comité.

Art 29. L'agent du contentieux doit donner son avis motivé, sur toutes les demandes et réclamations particulières dont le renvoi lui est fait par le grand chancelier, aussi bien que sur les projets d'administration et de régie relatifs aux biens de l'ordre.

Art 30. S'il y a lieu à transiger avec des débiteurs ou des créanciers, soit avant tout poursuite judiciaire, soit dans le cours de ces mêmes poursuites, l'agent du contentieux

indique dans son rapport les avantages de la transaction et les tares d'après lesquelles elle doit être faite.

Art 31. Lorsqu'il y a lieu à intenter à la requête du grand chancelier ou du grand trésorier de l'ordre, une action soit judicaire soit administrative, dans le lieu de la situation des biens ou partout ailleurs, l'agent du contentieux indique la marche à suivre, et donne une consultation motivée s'il est nécessaire.

Art 32. Il suit personnellement toutes les contestations administratives et judiciaires, qui s'élèvent devant les cours, les tribunaux et les administrations.

Art 33. Son traitement annuel est fixé à la somme de …

Document 4 - Une bataille[1], un corps d'armée[2], trois états de propositions.

« État nominatif de M M les officiers et des sous-officiers et soldats qui se sont particulièrement distingués dans la journée du 19 avril à l'affaire de … », 108e Régiment d'Infanterie, 8 mai 1809,
Service hist. Défense, GR2C 88.

Armées d'Allemagne

3e Corps

2e division

108e Régiment d'Inf

État nominatif de M M les officiers et des sous-officiers et soldats qui se sont particulièrement distingués dans la journée du 19 avril à l'affaire de ..

Noms & Prénoms	Grades	Observations
Schmitz Nicolas est légionnaire	Chef de bon	A servi avec la plus grande distinction A fait beaucoup de prisonniers à l'ennemi et a donné des preuves du plus grand courage.
Gobert Charles	Lieutenant	Officier rempli du plus grand courage dont il a fait preuve à l'affaire du 19 avril.
Claude Germain	Lieutenant	Cet officier est de la plus grande bravoure et en a donné des preuves en toutes occasions.
Deslande René	Capitaine	Officier de la plus grande valeur, c'est surtout distingué le 19 avril.

[1] Il s'agit de la bataille d'Eckmühl (22 avril 1809), et des combats qui la précèdent : la bataille de Teugn-Hausen (19 avril 1809) notamment.
[2] Le 3e corps du maréchal Davout, et plus particulièrement la 2e division du général Friant.

Decouis Brice	Capitaine	Brave officier ayant donné des preuves du plus grand courage, notamment le 19 avril.
Lefranc François	Lieutenant	Belle conduite militaire et bravoure éprouvée dans toutes les circonstances.
Rimlinger M^{ar}	Lieutenant	S'est particulièrement distingué à l'affaire du 19 avril.
Colbot Jean	Sergent Major	A montré beaucoup de courage et le plus grand sang-froid dans la journée du 19 avril.
Rouault M^{ar}	Serg^{t} m^{or}	Brave militaire ; a fait preuve du courage le plus intrépide.
Albert Jean P^{r}	Sergent	Il s'est fait remarquer dans cette journée par sa bravoure et son courage.
Couittet Denis	Sergent	Sous-officier du plus grand mérite, c'est surtout fait remarquer par son courage dans la journée du 19 avril.
Champion B	Serg^{t} m^{or}	A montré dans la journée du 19 avril le plus grand sang-froid et la plus grave bravoure pendant toute l'action
Beauquy Jean	Sergent	Militaire rempli de valeur et de la plus haute bravoure dont il a fait preuve dans la journée du 19 avril.
Giffe Pierre	Cap^{al} fourrier	A déployé le plus grand courage dans la journée du 19 avril ; s'est également distingué dans toutes les circonstances.
Doré Jacques	Caporal	Ancien militaire rempli de courage dont il a toujours donné l'exemple à ses subordonnés.
Vermillac J^{n} Baptiste	Caporal	Etant en tirailleur, il encourage par sa conduite les jeunes militaires qu'il dirigeait ; chargea sur une troupe d'Autrichiens qu'il mit en déroute et ramena, de concert avec les fusiliers Quiban et Braun, 14 prisonniers.
Jacquet Claude	Caporal	

Péchignot Louis	Caporal	A montré la plus grande bravoure en chargeant à la tête de tirailleurs.
Lambolet J^{n} F^{ois}	Voltigeur	A déployé le plus grand courage en chargeant sur les pièces d'artillerie de l'ennemi, que les canonniers avaient été obligés de quitter pour un instant.
Logeais Jacques	Voltigeur	Idem Idem
		Idem Idem
Dubreuil Pierre	Grenadier	Intrépidité constante et toujours soutenue dont il a donné de nouvelles preuves dans la journée du 19 avril.
Lemaitre Nicolas	Caporal	A tué plusieurs ennemis dans une charge à la baïonnette, malgré une forte blessure qu'il avait reçue auparavant.

Certifié par nous Colonel du 108^{e} Régiment d'Infanterie, Baron de l'Empire.

Lintz le 6 mai 1809.

Rottembourg.

Le Général de division soussigné, comte de l'Empire, certifie que les militaires portés au présent état sont bien ceux qui se sont le plus particulièrement distingués à la journée du 19 avril.

Friant.

« État des militaires du 111e Régiment qui se sont particulièrement distingués à la bataille du 19 avril »,
Service hist. Défense, GR2C 88.

État des militaires du 111e Régiment qui se sont particulièrement distingués à la bataille du 19 avril.

M. Montiglio chef de bataillon	le 19, cet officier avait été laissé avec son bataillon au parc d'artie , il reçut ordre du général Gily qui commandant le 15e régiment de venir promptement à son secours, il n'hésita pas et arrive au moment où l'ennemi pendant un orage qui survint attaquait sur tout la ligne ; le 15e fut vivement attaqué, plusieurs têtes de colonelles autrichiennes sortaient du bois, M. Montiglio se précipita à la tête de sa compie de grenadiers sur une de ces colonnes, il la culbuta dans le bois, lui tua beaucoup de monde et lui fit plusieurs prisonniers. Mr. le général Gily a trouvé beaucoup d'éloges à sa conduite. Le 22 cet offer à la tête de son bataillon a repoussé deux charges de cavalerie et sauvé quatre à cinq cents tirailleurs.
M. Paris, adjudt major	à la bataille du 19 voyant son chef de bataillon charger à la tête de la compie de grenadiers se précipita avec la plus grande impétuosité sur l'ennemi. Sa bravoure fut remarquée de tout le monde. Le 21 au commencement de l'affaire lorsqu'une partie du 111e fut cernée par une colonne autrichienne, Mr. Parus se précipita avec la plus grande audace sur l'ennemi et il contribua beaucoup à l'ardeur que montrèrent les soldats en chargeant les Autrichiens.

M. Cosme, sous l[t]. de grenadiers	à l'affaire du 19 cet officier montra la plus grande valeur, ce brave homme était malade depuis plusieurs jours, il a fait les plus grands efforts pour rester au combat.
Fassion, sergent major	en chargeant avec sa comp[ie] une tête de colonne qui sortait du bois, son ardeur l'ayant emporté, il fut enveloppé, il se battit avec le plus grand courage, tua de sa main un major autrichien, lui prit son cheval, se fit jour et rejoignit sa compagnie.
Floris grenadier Pollou voltigeur	à la bataille du 19, ces deux hommes firent des prodiges de valeur et ramenèrent un très grand nombre de prisonniers.

Certifié par le colonel.

Le général de division soussigné, comte de l'Empire, certifie que les militaires portés au présent état sont bien ceux qui se sont le plus distingués à la journée du 19 avril.

Friant.

Extrait de l'« État nominatif des officiers, sous-officiers et soldats qui se sont distingués particulièrement aux affaires des 19, 21 et 22 avril 1809 »,
Service hist. Défense, GR2C 88.

Armée d'Allemagne

3e corps

2e division

État nominatif des officiers, sous-officiers et soldats qui se sont distingués particulièrement aux affaires des 19, 21 et 22 avril 1809

Noms	Grades		Motifs de l'inscription à cet état	Apostilles et demandes du général de Div^on
	Militaires	Dans la légion		
Gilly	Gal de brigde	Commandt	Pour s'être fait honorablement remarquer aux journées des 19 et 21.	
Grandeau	Idem	Idem	Pour son habileté à la prise de vive force de Päring.	
Barbanègre	Idem	Idem	Pour sa charge audacieuse à la tête de quelques compagnies sur l'arrière garde ennemie le 22.	
Galichet	Chef d'État-major	Légionnaire		

			Pour n'avoir pas démenti aux trois dernières journées sa réputation d'homme de guerre.	Le grade d'adjud^{t} commandant
Holtz	Cap^{n} aide de camp du Gal de div^{on} Friant	Idem		
	Idem		Pour avoir donné de nouvelles preuves de courage et d'aptitude au métier.	Le grade de chef de Bat^{on}
Esparron		Idem		
Duprey	Cap^{ne} adj^{t}		Pour avoir fait preuve de valeur et de sang-froid particulièrement à la journée du 22.	
Ferandi	Chef de B^{on} du génie		Pour avoir signalé sa valeur et ferme intelligence à la journée du 21.	L'Étoile d'honneur
Henran	Cap^{ne} du génie		Pour s'être comporté le 22 en véritable homme de métier.	L'Étoile d'honneur
Ciprien Gilly	Cap^{ne} aide de camp du G^{al} Gilly		Pour d'être constamment mis à la tête des tirailleurs durant les 3 journées.	L'Étoile d'honneur
Maussion	Lieutenant	Légionnaire		L'Étoile d'honneur

			Pour s'être conduit avec grande valeur à la journée du 21.	Le grade de capitaine
Delahye	Cap[ne] aide de camp G[al] Grandeau	Légionnaire	Pour avoir fait preuve d'un rare courage en ne se retirant le 19 qu'après avoir été deux fois grièvement blessés.	Le grade de chef de Bat[on]
Dalberot	Lieutenant		Pour avoir donné l'impulsion dans différentes charges et y avoir été blessé.	L'Étoile d'honneur
Rogier	Cap[ne] d'art[ie]	Légionnaire	Pour s'être battu contre l'ennemi avec des tirailleurs et y avoir été blessé d'un coup de baïonnette. Pour son habileté et son intelligence à ne pas laisser manquer les munitions. Cet officier a pour lui plusieurs traits de valeurs.	L'Étoile d'officier de la Légion

Le Général de division soussigné, comte de l'Empire, certifie que les militaires portés au présent état sont bien ceux qui se sont le plus particulièrement distingués aux journées des 19, 21 et 22 avril 1809.

Friant.

ANNEXES

Document 5 – Mémorialistes et soldats : œuvres, campagnes et récompenses

Noms	Dates	Grades et fonctions	Campagnes	Captivité	Légion d'honneur	Autres distinctions	Œuvre
Barrès, Jean-Baptiste	1784-1848	Vélite de la Garde impériale	1805, 1806, 1807, Espagne, 1813, 1814		- Chevalier le 17 mai 1813[1]		*Souvenirs d'un officier de la Grande Armée*
Bertrand, Vincent	1785-1864	Capitaine 7e régiment d'infanterie légère	1806, 1807, 1809, 1812, 1813	1813- 1814	- Chevalier 19 septembre 1813		*Mémoires du Capitaine Bertrand*
Bigarré, Auguste	1775-1838	Garde impériale Général et aide de camp du roi Joseph	Révolution 1805 Espagne		- Chevalier le 14 juin 1804[2] - Officier le 26 décembre 1805 - Commandeur le 28 septembre 1814	- Arme d'honneur	*Mémoires du Gal Bigarré, aide de camp du roi Joseph, 1775-1813*

[1] Base Léonore, LH/122/49.
[2] Base Léonore, LH/236/44

Blaze, Elzéar	1788-1848	Vélite de la Garde impériale	1806, 1807, 1809, 1812 1813, 1814				*La vie militaire sous le Premier Empire*
Chevillet, Jacques	1786-1837	Trompette au 8e régiment de chasseurs	1805, 1806, 1807, 1809				*Ma vie militaire, 1800-1810*
Choderlos de Laclos, Etienne	1784-1814	Commandant	1805, 1806, 1807		- Officier le 19 novembre 1813		*Le fils de Laclos : Carnets de marche du commandant Choderlos de Laclos*
Coignet, Jean-Roch	1776-1865	Officier dans la Garde impériale	1805, 1806, 1807, 1809, 1812, 1813		- Chevalier le 14 juin 1804[3] - Officier durant les Cent-Jours ; promotion validée en 1847	- Sabre d'honneur - Médaille de Sainte-Hélène en 1857	*Cahiers*
Dandin, Georges	1777-1812	Marin		1806 - 1812			*Journal historique de Georges Dandin, 1777-1812*

[3] Base Léonore, LH/561/ 28 – 29.

Dumas, Mathieu	1753-1837	Général	Révolution 1800, 1809, 1812, 1813 1815	1813 - 1814	- Chevalier le 2 octobre 1803[4] - Commandant le 14 juin 1804 - Grand-officier le 30 juin 1811 - Grand-croix le 27 décembre 1814	- Comte de l'Empire, le 14 février 1810.	*Souvenirs du lieutenant général comte Mathieu Dumas : de 1770 à 1836*
Dupuy, Victor	1777-1857	Chasseurs à cheval puis Hussards Chef d'escadrons	1805, 1806, 1807, 1809, 1812, 1813 1815	1812 - 1814	- Chevalier en 1807		*Souvenirs militaires de Victor Dupuy, chef d'escadrons de Hussards : 1794-1816*
Flavigny				1804 - 1814			*Histoire du sergent Flavigny, ou Dix ans de ma captivité sur les pontons anglais*

[4] Base Léonore, LH/843/35.

Hautpoul, Alphonse d'	1789-1865	Capitaine d'infanterie de ligne	1807 Espagne 1815	1812 - 1814	- Chevalier le 27 décembre 1814[5]	- Médaille de Sainte-Hélène en 1857.	*Mémoires du général Mis Alphonse d'Hautpoul, pair de France, 1789-1865*
Levavasseur, Octave	1781-1866	Artillerie Aide de camp du maréchal Ney	1805, 1806 1807, Espagne 1814		- Chevalier le 14 avril 1807		*Souvenirs militaires*
Montravel	1750-1840	Réserve de cavalerie		1812 - 1815			*Voyage d'un officier français prisonnier en Russie, sur les frontières de cet empire, du côté de l'Asie*
Oursel, Prétextat	1801-1813	Marine		1809			*La Marine militaire française sous le Consulat et l'Empire. Aventures d'un jeune marin-*

[5] Base Léonore, LH/770/12.

							dessinateur, Prétextat Oursel, de Bernay, 1801-1813
Parquin, Denis-Charles	1786-1845	Chasseur dans la Garde impériale	1806, 1807 1809, Espagne 1813, 1814	1807	- Chevalier le 6 avril 1813[6]		*Souvenirs, 1803-1814 et biographie, 1815-1845, du commandant Parquin : officier et conspirateur*
Pils, François	1785-1867	Grenadier dans les grenadiers de la Garde impériale	1804, 1805, 1806, 1807, 1809, 1812				*Journal de marche du grenadier Pils (1804-1814)*
Pouget, François-René	1767-1851	Général	1805, 1806, 1807, 1809, 1814, 1815	1812 - 1813	- Chevalier 26 mars 1804[7] - Officier le 22 décembre 1805	- Baron de l'Empire le 17 mars 1808.	*Souvenirs de guerre du général baron Pouget*
Rapp, Jean	1771-1821	Général et aide de camp de Napoléon	1805, 1806 1807, 1809		- Chevalier le 11 décembre 1803[8]	- Chevalier de la Couronne de fer,	*Mémoires du Général Rapp, aide*

[6] Base Léonore, LH/2057/18.
[7] Base Léonore, LH/2209/42.
[8] Base Léonore, LH/2268/22.

			1812, 1813 1814, 1815		- Commandant le 14 juin 1804 - Grand-officier le 30 juin 1811 - Grand-cordon le 23 août 1814	le 23 décembre 1807 - Comte de l'Empire, le 19 mars 1808 - Grand-Croix de l'ordre de la Réunion, le 3 avril 1813.	*de camp de Napoléon, écrits par lui-même et publiés par sa famille*
Ricome, Jean-Baptiste	1789-1865	133e régiment d'infanterie de ligne	Espagne et Italie, 1813 1814				*Journal d'un grognard de l'Empire*
Robineaux, Pierre	1803-1832		1805, 1806 1807, 1812 1813				*Soldats de Napoléon. Journal de route du capitaine Robineaux, 1803-1832*

Romand, Louis-Jacques	1792		1809, Espagne 1813, 1814 1815		- Chevalier le 3 avril 1815 ; nomination validée le 8 novembre 1831[9]		*Mémoires de ma vie militaire : 1809-1815, l'extraordinaire odyssée d'un Franc-comtois dans la tourmente des guerres napoléoniennes*
Saint-Chamans, Alfred-Armand de	1781-1848	Aide de camp du maréchal Soult	1805, 1806 1807, Espagne 1812, 1813 1815	1813 - 1814	- Chevalier le 14 mars 1806[10] - Officier le 22 décembre 1809 - Commandant le 29 juillet 1814	- Chevalier de l'Empire, le 22 décembre 1809 - Baron de l'Empire, le 11 septembre 1813	*Mémoires du général C^te^ de Saint-Chamans, ancien aide de camp du maréchal Soult, 1802-1832*
Ségur, Philippe de	1780-1873	Général aide de camp de Napoléon	1805, 1806 Espagne, 1812 1814	1812 - 1813	- Grand-Croix en 1847[11]	- Comte de l'Empire, le 21 décembre 1809	*Mémoires du général comte de Ségur*

[9] Base Léonore, LH/2376/64.
[10] Base Léonore, LH/2435/53.
[11] Base Léonore, LH/2493/74.

Séruzier, Théodore	1769-1825	Colonel d'artillerie	Révolution 1805, 1806 1807, 1809 1812, 1815	1812 - 1814	- Chevalier le 14 juin 1804 - Officier le 11 juillet 1807 - Commandant le 20 mars 1820		*Mémoires militaires du baron Séruzier*
Tascher, Maurice de	1786-1813	Chasseur à cheval puis hussard	1806, 1807 1809, 1812		- Chevalier le 1er octobre 1807[12]		*Notes de campagne (1806-1833*
Vivien, Jean-Stanislas	1777-1850	Infanterie	1805, 1806 1807		- Chevalier le 14 mars 1806[13] - Officier le 25 novembre 1813		*Souvenirs de ma vie militaire, 1792-1822*
Wagré, Louis-Joseph		Caporal dans les grenadiers de la Garde impériale	1807, Espagne	À partir de 1808			*Les Prisonniers de Cabrera. Souvenirs d'un caporal de grenadiers (1808-1809)*

[12] Base Léonore, LH/2570/48.
[13] Base Léonore, LH/2734/54.

Document 6 - Victoires et récompenses : chronologie sommaire (1789- 1857)

19 juin 1790 : création d'une médaille commémorative de la Bastille « pour l'héroïque intrépidité des vainqueurs de la Bastille, et voulant leur donner, au nom de la nation, un témoignage public de la reconnaissance due à ceux qui ont exposé et sacrifié leur vie pour secouer le joug de l'esclavage et rendre leur patrie libre »[1].

30 juillet 1791 : « Tout ordre de chevalerie ou autre, toute corporation, toute décoration, tout signe extérieur qui suppose de distinctions de naissance, sont supprimés en France ; il ne pourra en être établi de semblable à l'avenir »[2].

3 septembre 1791 : « Il n'y a plus ni noblesse, ni pairie, ni distinctions héréditaires, ni distinctions d'ordres, ni régime féodal, ni justices patrimoniales, ni aucun des titres, dénominations et prérogatives qui en dérivaient, ni aucun ordre de chevalerie, ni aucune des corporations ou décorations, pour lesquelles on exigeait des preuves de noblesse, ou qui supposaient des distinctions de naissance, ni aucune autre supériorité, que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions »[3].

20 septembre 1792 : bataille de Valmy.

21 février 1793 : « Toutes les dénominations de lieutenant-colonel, colonel, maréchal de camp, lieutenant-général et maréchal de France, sont supprimées. »[4]

12 avril 1796 (23 germinal an IV) : bataille de Montenotte

10 mai 1796 (21 floréal an IV) : bataille de Lodi.

---

[1] Arrêté du 1er septembre 1789, cité dans *Archives parlementaires…*, p. 371.
[2] Loi du 30 juillet 1791, relative à la suppression des ordres de chevalerie, article 1, cité dans *Lois et actes du gouvernement. Tome IV…*, p. 70.
[3] Préambule à la Constitution française, cité dans *Lois et actes du gouvernement. Tome 1…*, p. 191.
[4] Décret concernant toutes les troupes françaises et l'organisation de l'armée des 21 et 23 février 1793, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 4…*, p. 115.

7 novembre 1796 (17 brumaire an V) : « Soldats, je ne suis pas content de vous. Vous n'avez montré ni discipline, ni constance, ni bravoure ; aucune position n'a pu vous rallier ; vous vous êtes abandonnés à une terreur panique, vous vous êtes laissé chasser de positions où une poignée de braves devait arrêter une armée. Soldats de la 39e et de la 85e [demi-brigades], vous n'êtes pas des soldats français. Général chef d'état-major, faites écrire sur les drapeaux : Ils ne sont plus de l'armée d'Italie ! »[5]

15-17 novembre 1796 (25-27 brumaire an V) : bataille d'Arcole.

14 janvier 1797 (25 nivôse an V) : bataille de Rivoli.

21 juillet 1798 (3 thermidor an VI) : bataille des Pyramides.

21 juillet 1798 (3 thermidor an VI) : « Le Directoire exécutif, considérant qu'il est nécessaire que les drapeaux des troupes de la République soient uniformes, arrête ce qui suit : Art. 1er : Tous les drapeaux ou étendards sur lesquels il se trouve des légendes annonçant les différentes actions où les corps se sont trouvés, seront déposés entre les mains des conseils d'administration des corps auxquels ils auront été accordés comme un monument de leurs exploits, et il leur en sera délivré de nouveaux en échange »[6].

25 juillet 1799 (7 thermidor an VII) : bataille d'Aboukir.

13 décembre 1799 (25 frimaire an VIII) : « La qualité de citoyen français se perd : - Par la naturalisation en pays étranger ; - Par l'acceptation de fonctions ou de pensions offertes par un gouvernement étranger ; - Par l'affiliation à toute corporation étrangère qui supposerait des distinctions de naissance ; - Par la condamnation à des peines afflictives ou infamantes. »

[5] Reproches aux 39e et 85e demi-brigades de l'Armée d'Italie, 17 brumaire an V (7 novembre 1796), cité dans Napoléon Ier, *Discours de guerre…*, p. 32.
[6] Arrêté du 3 thermidor an VII (21 juillet 1798), concernant le dépôt des drapeaux et étendards sur lesquels se trouvent des légendes, cité dans *Recueil des arrêtés des commissaires, tome X…*, p. 613.

« La Nation française déclare qu'il sera accordé des pensions à tous les militaires blessés à la défense de la patrie, ainsi qu'aux veuves et aux enfants des militaires morts sur le champ de bataille ou des suites de leurs blessures »[7].

25 décembre 1799 (25 frimaire an VIII) : « Il sera accordé des sabres d'honneur aux officiers et aux soldats qui se distingueront par des actions d'une valeur extraordinaire, ou qui rendraient des services extrêmement importants »[8].

9 juin 1800 (20 prairial an VIII) : bataille de Montebello.

14 juin 1800 (25 prairial an VIII) : bataille de **Marengo**[9].

15 juillet 1800 (26 messidor an VIII) : « La 9e légère a mérité le titre d'incomparable »[10].

19 mai 1802 (29 floréal an X) : « En exécution de l'article 87 de la Constitution, concernant les récompenses militaires, et pour récompenser aussi les services et les vertus civils, il sera formé une Légion d'honneur »[11].

12 juillet 1802 (23 messidor an X) : « Les grands officiers chefs de cohorte de la Légion d'honneur, administreront, avec les conseils d'administration de leur cohorte, la totalité des biens affectés à la légion qui se trouveront situés dans les départements de l'arrondissement de la cohorte, de quelque nature que soient ces biens »[12].

16 juillet 1802 (27 messidor an X) : « Les militaires de tout grade, appartenant au service de terre et de mer, qui, pour des actions d'éclat faites pendant la dernière guerre, ont

[7] Article 4 de la Constitution du 22 frimaire an VIII, cité dans *Code général français… volume 1,* p. 132.
[8] Arrêté du 25 décembre 1799, qui règle le mode et la nature des récompenses nationales à décerner aux militaires, cité dans *Collection générale des lois, décrets…volume 2*, p. 605.
[9] Les noms de batailles en gras sont celles destinées à apparaitre sur les drapeaux des régiments, suite au décret du 25 décembre 1811.
[10] Bulletin de l'armée de réserve, 15 juin 1800, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 145.
[11] Loi du 29 floréal an X (19 mai 1802), portant création d'une Légion d'honneur, article 1er, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 558.
[12] Arrêté du 23 messidor an X (12 juillet 1802), relatif à l'administration des biens affectés à la Légion d'honneur, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 565.

obtenu des armes d'honneur, sont répartis dans les seize cohortes de la légion d'honneur, conformément aux tableaux annexés au présent arrêté »[13].

15 mars 1804 (24 ventôse an XII) : « La qualité de membre de la Légion d'honneur se perdra par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité de citoyen français, d'après l'article 4 de la Constitution »[14].

18 mai 1804 (28 floréal an XII) : « Les grands officiers de l'Empire sont – 1° Des maréchaux de l'Empire, choisis parmi les généraux les plus distingués »[15].

19 mai 1804 (29 floréal an XII): « Prenant en considération les grands et recommandables services rendus à l'État par notre cher et bien aimé Joachim Murat, tant dans les fonctions de général de division et de gouverneur de la ville de Paris que dans celles de commandant des armées en divers batailles, combats, sièges et autres occasions considérables où il a donné des preuves signalées de sa valeur, prudence et expérience en la guerre ; mettant une entière confiance dans son affection toujours inviolable au service du peuple français et dans sa fidélité à notre personne ; et voulant lui signaler la parfaite satisfaction que nous conservons de ses services et les reconnaitre grâce à une récompense éclatante ; Nous l'avons nommé et nommons par ces présentes Maréchal de l'Empire »[16].

15 juillet 1804 (26 messidor an XII) : « Et vous soldats, vous jurez de défendre au péril de votre vie l'honneur du nom français, votre Patrie et votre Empereur ? »[17]

16 novembre 1804 (25 brumaire an XIII) : « Sa Majesté a pensé que les armes d'honneur, toujours méritées par des actions éclatantes, et l'épée des officiers décédés après avoir bien servi leur pays, sont une propriété sacrée et la portion la plus précieuse de leur

[13] Arrêté du 27 messidor an X (16 juillet 1802), portant que les militaires qui ont obtenu des armes d'honneur, seront répartis dans les seize cohortes de la Légion d'honneur, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 570.
[14] Arrêté du 24 ventôse an XII (15 mars 1804), relatif à la perte de la qualité et à la suspension de l'exercice des droits de membre de la Légion d'honneur, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 571.
[15] Sénatus-consulte du 28 floréal an XII (18 mai 1804), cité dans *Constitutions de l'Empire français…*, p. 40.
[16] Arch. nat., AF^{IV} 1312, brevet de nomination à la dignité de maréchal en faveur du général Murat.
[17] I. Dupasquier, « Les premières distributions de la Légion d'honneur », dans Revue du Souvenir…, p. 18-21.

héritage ; que l'aspect de ces armes doit nécessairement inspirer aux descendants de ceux qui les ont obtenues ou portées, le désir de suivre leur glorieux exemple »[18].

30 mai 1805 (10 prairial an XIII) : « Sa Majesté veut faire cesser des différences aussi injustes que décourageantes ; son intention est que désormais un militaire ne doive sa promotion qu'à ses services et non à la faveur des circonstances »[19].

5 juin 1805 (16 prairial an XIII) : « Afin d'assurer par des témoignages d'honneur une digne récompense aux services rendus à la Couronne tant dans la carrière des armes que dans celle de l'administration, de la magistrature, des lettres ou des arts, il sera institué un ordre sous la dénomination d'Ordre de la Couronne de fer »[20].

14 juin 1805 (25 prairial an XIII) : « J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté un monument à la gloire de Bonaparte et du dévouement que dans ces champs à jamais célèbre, tant de Braves témoignèrent, il y a cinq ans, au héros de la France, au libérateur de l'Italie. Les guerriers qui vous environnent, les mânes de ceux qui reposent au sein de cette terre, se lèvent avec moi, pour saluer leur Empereur, dans celui qu'à pareil jour la Victoire salua ici du nom de Grand »[21].

8 octobre 1805 (16 vendémiaire an XIV) : bataille de Wertingen.

14 octobre 1805 (22 vendémiaire an XIV) : bataille d'Elchingen.

18 octobre 1805 (26 vendémiaire an XIV) : « Les victoires éclatantes que viennent d'obtenir mes armes […] veulent que moi et mon peuple adressions des remerciements au Dieu des armées et l'implorions afin qu'il soit constamment avec nous. […] Veuillez donc, au reçu

[18] Service hist. Défense, GR2C 12, ordre du jour portant sur le sort des armes d'honneur après la mort de leur propriétaire, 25 brumaire an XIII (16 novembre 1804).
[19] Service hist. Défense, GR2C 12, ordre du jour, 10 prairial an 13 (30 mai 1805).
[20] 3e statut constitutionnel du 5 juin 1805, cité dans J.-L. Koechelin, *Les Ordres de la Couronne…*, p. 2-5.
[21] Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, *Relation de la bataille de Marengo…*

de la présente, faire chanter dans les églises de notre empire un *Te Deum* en action de grâces »[22].

20 octobre 1805 (28 vendémiaire an XIV) : bataille d'***Ulm***[23].

5 novembre 1805 (14 brumaire an XIV) : bataille d'Amstetten.

7 novembre 1805 (16 brumaire an XIV) : bataille d'Innsbruck.

13 novembre 1805 (22 brumaire an XIV) : entrée à Vienne.

16 novembre 1805 (25 brumaire an XIV) : « Le soldat français a pour ses drapeaux un sentiment qui tient de la tendresse. Ils sont l'objet de son culte, comme un présent reçu des mains d'une maitresse »[24].

28 novembre 1805 (7 frimaire an XIV) : Constatant que la Grande Armée a obtenu par son courage et son dévouement, des résultats qui ne devaient être espérés qu'après une campagne ; et voulant lui donner une preuve de notre satisfaction impériale, nous avons décrété et décrétons ce qui suit. Article premier : Le mois de Vendémiaire de l'an XIV sera compté comme une campagne à tous les individus composant la Grande Armée. Ce mois sera porté comme sur les états pour l'évaluation des pensions et pour les services militaires »[25].

2 décembre 1805 (11 frimaire an XIV) : bataille d'***Austerlitz.***

3 décembre 1805 (12 frimaire an XIV) : « Il vous suffira de dire « J'étais à la bataille d'Austerlitz », pour que l'on réponde, « Voilà un brave » »[26].

---

[22] Napoléon I^er^ *et al, Correspondance générale. V…,* lettre 11011 aux archevêques et évêques (18 octobre 1805), p. 805.
[23] Les noms de batailles en italique correspondent aux victoires qui auraient donné droit aux récompenses collectives de l'Ordre des Trois Toisons d'or.
[24] 25^e^ Bulletin de la Grande Armée, 16 novembre 1805, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 200.
[25] Service hist. Défense, GR2C 11, décret impérial du 7 Frimaire an XIV (28 novembre 1805).
[26] Ordre du jour du 3 décembre 1805, cité dans Napoléon I^er^, *Discours de guerre…*, p. 108.

4 décembre 1805 (13 frimaire an XIV) : « Soldats, dit-il à ceux de ce même bataillon, qu'avez-vous fait de l'aigle que je vous avais confiée ? Vous aviez juré qu'elle vous servirait de point de ralliement et que vous la défendriez au péril de votre vie »[27].

7 décembre 1805 (16 frimaire an XIV) : « Les veuves des généraux morts à la bataille d'Austerlitz jouiront d'une pension de 6 000 francs leur vie durant ; les veuves des colonels et des majors, d'une pension de 2 400 francs ; les veuves des capitaines, d'une pension de 1 200 francs ; les veuves des lieutenants et sous-lieutenants, d'une pension de 200 francs»[28]. « Nous adoptons tous les enfants des généraux, officiers et soldats français morts à la bataille d'Austerlitz. Ils seront entretenus et élevés à nos frais ; les garçons dans notre palais impérial de Rambouillet, et les filles dans notre palais impérial de Saint-Germain. Les garçons seront placés, et les filles mariées par nous. Indépendamment de leurs noms de baptême et de famille, ils auront le droit d'y adjoindre celui de Napoléon »[29].

11 décembre 1805 (20 frimaire an XIV) : « Nous avons pris 45 drapeaux sur nos ennemis, le jour de l'anniversaire de notre couronnement […]. Nous avons résolu de déposer lesdits drapeaux dans l'église de Notre-Dame […]. Notre intention est que tous les ans, audit jour, un officiel solennel soit chanté dans ladite métropole, en mémoire des braves morts pour la patrie dans cette grande journée ; lequel office sera suivi d'actions de grâces pour la victoire qu'il a plu au Dieu des armées de nous accorder »[30].

15 décembre 1805 (24 frimaire an XIV) : « Il sera établi des maisons d'éducation pour les filles des membres de la Légion d'honneur »[31].

20 février 1806 : « Cet édifice [le Panthéon] conservera la destination qui lui avait été donné par l'Assemblée Constituante, et sera consacré à la sépulture des grands dignitaires,

[27] A. Bigarré, *Mémoires du G^al Bigarré…,* p. 176.
[28] 33^e Bulletin de la Grande Armée, 7 décembre 1805, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 222.
[29] 33^e Bulletin de la Grande Armée, 7 décembre 1805, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…,* p. 222.
[30] Napoléon I^er et al, *Correspondance générale. V…*, lettre 11157 au Cardinal de Belloy, archevêque de Paris (11 décembre 1805), p. 879.
[31] Décret impérial du 15 décembre 1805, relatif à l'établissement des maisons d'éducation des filles des membres de la Légion d'honneur, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 575.

des grands officiers de l'Empire et de la couronne, des sénateurs, des grands officiers de la Légion d'honneur, et, en vertu de nos décrets spéciaux, des citoyens qui, dans la carrière des armes ou dans celle de l'administration et des lettres, ont rendu d'éminents services à la Patrie. Leurs corps embaumés seront inhumés dans l'église »[32].

30 mars 1806 : « Voulant donner à notre cousin le maréchal Berthier, notre grand-veneur et notre ministre de la guerre, un témoignage de notre bienveillance pour l'attachement qu'il nous a toujours montré, et la fidélité et le talent avec lesquels il nous a constamment servi, nous avons résolu de lui transférer, comme en effet, nous lui transférons par les présentes, la principauté de Neufchâtel, pour la posséder en toute propriété et souveraineté, telle qu'elle nous a été cédée par S.M. le roi de Prusse »[33].

14 mai 1806 : « J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence, que, d'après une décision de Sa Majesté Impériale et Royale, la décoration de la Légion d'honneur, tant celle d'or que celle d'argent, ne sera dorénavant donnée par Sa Majesté, ou envoyée en son nom, que surmontée d'une couronne impériale, du même métal que la décoration. Les membres de la Légion d'honneur, qui ont déjà reçu leur aigle, peuvent continuer de le porter tel qu'il leur a été donné par l'Empereur et roi, ou transmis au nom de Sa Majesté. »[34].

22 juin 1806 : « Je vous envoie un état de tous les jeunes gens que vous m'avez fait mettre dans la Légion d'honneur. Il y en a beaucoup qui sont trop jeunes. Je vous envoie copie de l'ordre que je donne au ministre Dejean. Vous pouvez expédier cet ordre, et faire partir ces jeunes gens. Il est nécessaire de les employer, afin qu'ils gagnent véritablement la distinction qu'ils ont obtenue »[35].

[32] Décret du 20 février 1806, cité dans Centre des monuments nationaux, *Le panthéon de Napoléon…*, p. 8.
[33] Décret conférant au maréchal Berthier la principauté de Neufchâtel, 30 mars 1806, dans *Gazette nationale…,* p. 368.
[34] Arch. nat., 311AP 84, lettre de Lacépède au maréchal Masséna, 14 mai 1806.
[35] Service hist. Défense, GR2C 16, lettre de Napoléon Ier au maréchal Berthier, 22 juin 1806.

6 octobre 1806 : « Soldats, il n'est aucun de vous qui veuille retourner en France par un autre chemin que par celui de l'honneur. Nous ne devons y rentrer que sous des arcs de triomphe »[36].

14 octobre 1806 : bataille d'***Iéna.***

14 octobre 1806 : bataille d'Auerstedt.

27 octobre 1806 : entrée dans **Berlin.**

2 décembre 1806 : « Cette belle proclamation était suivie d'un décret qui érigeait à l'emplacement de la Madeleine à Paris un temple de la gloire, sur le frontispice duquel on devait placer cette inscription en lettres d'or : *l'Empereur Napoléon aux soldats de la Grande Armée.* Ce décret prouvait à l'armée combien l'Empereur avait soin de sa gloire et l'encourageait à de nouveaux triomphes… »[37].

26 décembre 1806 : bataille de Pultusk.

7 janvier 1807 : « La Légion d'honneur n'a jamais été considérée comme un ordre de chevalerie »[38].

8 février 1807 : bataille d'***Eylau.***

16 février 1807 : « Les braves qui, de notre côté, sont restés sur le champ d'honneur, sont morts d'une mort glorieuse : c'est la mort des vrais soldats. Leurs familles auront des droits constants à notre sollicitude et à nos bienfaits »[39].

26 mai 1807 : fin du siège de Dantzig.

---

[36] Proclamation sur les causes de la guerre, 6 octobre 1806, cité dans Napoléon Ier, *Discours de guerre…*, p. 118.
[37] J.-B. Barrès, *Souvenir d'un officier…* p. 73.
[38] Napoléon Ier, et al. *Correspondance générale. VII…*, lettre 13979 à Louis roi de Hollande (7 janvier 1807), p. 47.
[39] Proclamation à l'armée, 16 février 1807, cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p.328.

28 mai 1807 : « 10 francs de gratification seront donnés à tous les soldats du 10e corps qui ont monté à la tranchée de Dantzig »[40].

11 juin 1807 : « Voulant donner à notre cousin le maréchal et sénateur Lefebvre, un témoignage de notre bienveillance, pour l'attachement et la fidélité qu'il nous a toujours montrés, et reconnaitre le services éminents qu'il nous a rendus le premier de notre règne, qu'il n'a cessé de nous rendre depuis, et auxquels il vient d'ajouter encore un nouvel éclat par la prise de la ville de Dantzick ; désirant de plus, consacrer par un titre spécial le souvenir de cette circonstance mémorable et glorieuse, nous avons résolu de lui conférer, et nous lui conférons, par les présentes, le titre de *Duc de Dantzick*, avec une dotation en domaines situés dans l'intérieur de nos États »[41].

14 juin 1807 : bataille de ***Friedland***.

25 novembre 1807 : « La ville de Paris avait fait élever, près de la barrière du Nord ou Saint-Martin, un arc triomphal de la plus grande dimension. Cet arc n'avait qu'une seule arcade mais vingt hommes pouvaient y passer de front. À la naissance de la voûte, et à l'extérieur, on voyait de grandes Renommées présentant des couronnes de laurier. Un quadrige doré surmontait le monument, des inscriptions étaient gravées sur chacune des faces »[42] .

18 février 1808 : « Chaque régiment aura une aigle qui sera portée par un porte-aigle ayant le grade de lieutenant ou de sous-lieutenant et comptant au moins dix ans de service, ou ayant fait les quatre campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland. ll jouira de la solde de lieutenant de première classe. Deux braves pris parmi les anciens soldats non lettrés, qui, par cette raison, n'auront pu obtenir d'avancement, ayant au moins dix ans de service, avec le titre, l'un de second porte-aigle et l'autre de troisième porte-aigle, seront toujours placés à côté de l'aigle. Ils auront rang de sergent et la paye de sergent-major. Ils

[40] Service hist. Défense, GR2C 47, ordre du jour de l'Empereur, 28 mai 1807.
[41] Lecture d'un message de l'empereur et de lettre patentes, qui confèrent au maréchal et sénateur Lefebvre le titre de duc de Dantzig, 11 juin 1807, dans *Gazette nationale…,* p. 640.
[42] J.-B. Barrès, *Souvenir d'un officier…*, p. 107.

porteront quatre chevrons sur les deux bras. L'aigle restera toujours là où il y aura le plus de bataillons réunis. Les porte-aigles font partie de l'état-major du régiment. Ils sont nommés tous les trois par nous et ne peuvent être destitués que par nous »[43].

1er mars 1808 : « L'objet de cette institution a été non seulement d'entourer notre trône de la splendeur qui convient à sa dignité, mais encore de nourrir aux cœurs de nos sujets une louable émulation, en perpétuant d'illustres souvenirs, et en conservant aux âges futurs l'image toujours présente des récompenses qui, sous un gouvernement juste, suivent les grands services rendus à l'Etat »[44].
« Les membres de la Légion d'honneur, et ceux qui à l'avenir obtiendront cette distinction, porteront le titre de Chevalier »[45].
« Nous nous réservons d'accorder les titres que nous jugerons convenables, aux généraux, préfets, officiers civils et militaires, et autres de nos sujets qui se seront distingués par les services rendus à l'État »[46].
« Ceux de nos sujets à qui nous aurons conféré des titres ne pourront porter d'autres armoiries, ni avoir d'autres livrées que celles qui seront énoncées dans les lettres-patentes de création »[47].

3 mars 1808 : « Nous nous réservons le droit d'accorder le titre de chevalier de notre Empire à ceux de nos sujets qui ont bien mérité de l'État et de nous »[48].

9 décembre 1808 : « Vous témoignerez mon mécontentement au roi de Naples de ce qu'il donne des distinctions à mes soldats sans ma participation ; qu'il n'a pas ce droit, et qu'en conséquence aucun de ceux auxquels il en a donné ne les auront ; que tout Français qui

[43] Décret du 18 février 1808, relatif à la composition de l'infanterie de ligne et légère, article 17, cité dans J. Regnault, *Les aigles impériales…*, p. 116-117.
[44] Décret impérial du 1er mars 1808, concernant les Titres, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 11…*, p. 253-254.
[45] Décret impérial du 1er mars 1808, concernant les Titres, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 11…*, p. 253-254.
[46] Décret impérial du 1er mars 1808, concernant les Titres, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 11…*, p. 253-254.
[47] Décret impérial du 1er mars 1808, concernant les Titres, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 11…*, p. 253-254.
[48] Décret impérial du 3 mars 1810 concernant le siège des majorats, les fils des titulaires de majorats, les biens des majorats et le titre de chevalier, article 21, cité dans *Bulletin annoté des lois, décrets et ordonnance vol. 11…*, p. 254-255.

porte une décoration ne doit la tenir que de moi ; que je maintiendrai rigoureusement ce principe, et que cela ne se renouvelle plus désormais »[49].

20 avril 1809 : bataille d'*Abensberg*.

21 avril 1809 : bataille d'***Eckmühl***.

23 avril 1809 : bataille de *Ratisbonne*.

26 avril 1809 : « La victoire qu'il a plus au Dieu des armées de nous accorder sur les champs de bataille de Tann, d'Eckmühl et de Ratisbonne exigent la présence de nos peuples, pour de solennelles actions de grâces. Notre désir est donc qu'au reçu de la présente vous vous concertiez avec qui de droit et que vous réunissiez les peuples dans les églises pour chanter un *Te Deum* et faire des prières analogues à la circonstance, m'en rapportant entièrement à votre piété et à votre zèle pour nous »[50].

12 mai 1809 : entrée dans **Vienne**.

21-22 mai 1809 : bataille d'***Essling***.

25-26 juin 1809 : bataille de Graz.

5-6 juillet 1809 : bataille de ***Wagram***.

5 août 1809 : « Indépendamment de ce que Sa Majesté commande son armée en personne, c'est à elle seule qu'il appartient de distribuer le degré de gloire que chacun mérite »[51].

[49] Napoléon Ier, al. *Correspondance générale. VIII…*, lettre 19466 au général Clarke (9 décembre 1808), p. 1309.
[50] Napoléon Ier et al*, Correspondance générale. IX…* lettre 20912 aux évêques de l'Empire (26 avril 1809), p. 534.
[51] Ordre du jour du 5 août 1809, cité dans Napoléon Ier, *Proclamations, ordres du jour…,* p. 125.

15 août 1809 : « Voulant donner à notre Grande Armée une preuve toute particulière de notre satisfaction, nous avons résolu de créer, comme nous créons, par les présentes Lettres patentes, un Ordre qui portera le nom d'Ordre des Trois Toisons d'Or »[52].

Août 1809 : « Nous avons jugé utile de reconnaitre par des récompenses éclatantes, les services qui nous ont été spécialement rendus dans cette dernière campagne par nos cousins le prince de Neufchâtel et les maréchaux duc d'Auerstedt et de Rivoli. Nous avons pensé d'ailleurs qu'il convenait de consacrer le souvenir honorable pour nos peuples, de ces grandes circonstances où nos armées nous ont donné des preuves signalées de leur bravoure et de leur dévouement, et que tout ce qui tendait à en perpétuer la mémoire dans la postérité, était conforme à la gloire et aux intérêts de notre couronne »[53].

30 janvier 1810 : Création du domaine extraordinaire « pour subvenir aux dépenses de ses armées, pour récompenser ses soldats et les grands services civils ou militaires rendus à l'État, pour élever des monuments, faire faire des travaux publics, encourager les arts, et ajouter à la splendeur de l'Empire »[54].

6 juillet 1810 : « Déjà le langage de la postérité a commencé pour le maréchal duc de Montebello. Le temple où nos vétérans adorent le dieu des combats a retenti du récit de ses actions. Les témoins, les compagnons de sa gloire ont tressailli en entendant nommer ces champs fameux où il avait guidé leur courage et où, comme lui, ils ont versé leur sang »[55].

15 juillet 1810 : « Il est créé six maisons ou couvents destinés à recueillir et à élever les orphelines dont les pères sont morts officiers ou chevaliers de la Légion d'honneur, ou à

[52] Arch. nat., AFIV 1039, Minute du décret de création de l'Ordre impérial des Trois Toisons d'Or, 15 août 1809.
[53] Message de l'Empereur au Sénat-conservateur portant que le prince de Neufchâtel est nommé prince de Wagram, le duc d'Auerstedt prince d'Eckmühl, et le duc de Rivoli prince d'Essling, août 1809, dans *Gazette nationale…,* p. 1100.
[54] Article 21 du sénatus-consulte du 30 janvier 1810, cité dans P. Branda, *Napoléon et ses hommes…,* p. 38.
[55] Journal de l'Empire du 8 juillet 1810 racontant les obsèques du duc de Montebello.

notre service, dans quelque grade que ce soit, pour la défense de l'Etat, ou dont les mères étant mortes les pères sont appelés pour notre service hors de l'empire »[56].

18 octobre 1811 : « Sur le compte qui nous a été rendu de l'institution créée dans nos départements de la Hollande, sous la dénomination de l'Ordre royal de l'Union, nous avons reconnu que cet ordre était virtuellement éteint par l'effet des changements intervenus dans le gouvernement de ce pays, comme l'ont été tous les ordres existants en Piémont, en Toscane, dans les États romains et autres pays successivement réunis à l'Empire ; En même temps que nous prononçons cette extinction, nous avons voulu saisir l'occasion de faire connaître que les services rendus, selon l'ordre des devoirs publics, au Souverain et à la patrie, dans les États qui depuis ont passé sous notre domination, conservent leur mérite à nos yeux, lors même qu'ils l'auraient été à notre préjudice ; Dans ces vues, nous avons senti l'utilité de créer un nouvel ordre »[57].

25 décembre 1811 : « Lorsque l'étendard qui est actuellement attaché aux aigles sera usé par le temps et au plutôt tous les deux ans, notre ministre de la guerre nous proposera l'envoi au corps d'un nouvel étendard, sur lequel sera brodé d'un côté, l'Empereur Napoléon à tel régiment ; et de l'autre, les noms de batailles de la grande armée auxquelles ce régiment se sera trouvé ; savoir, les batailles d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, d'Eckmühl, d'Essling et de Wagram »[58].

12 février 1812 : « Les aigles ne seront pas renouvelées, et elles seront le point de ralliement auquel sera attaché l'honneur d'un corps »[59].

1er mars 1812 : « Le général de division Pierre Dupont est destitué de ses grades militaires. Les décorations qui lui avaient été accordées lui sont retirées ; son nom sera rayé du

[56] Décret impérial du 15 juillet 1810, relatif à la création des maisons d'orphelines de la Légion d'honneur, cité dans *Code général français… volume 5*, p. 580-582.
[57] Décret impérial du 18 octobre 1811 portant création de l'ordre impérial de la Réunion, cité dans R. Pawly, *Les fastes…*, p. 31-33.
[58] Service hist. défense, Division de la symbolique de l'Armée de Terre, 1D, décret impérial du 25 décembre 1811.
[59] Service hist. défense, Division de la symbolique de l'Armée de Terre, 1D, ordre du jour impérial concernant le décret du 25 décembre 1811, 12 février 1812.

catalogue de la Légion d'honneur. Il lui est fait expressément inhibition et défense de porter à l'avenir l'habit militaire de prendre le titre de comte, et de faire usage des armoiries que nous avons attachées à ce titre. Les dotations qu'il tenait de notre munificence seront mises sous le séquestre. Il sera transféré dans une prison d'État, pour y être détenu jusqu'à nouvel ordre »[60].

16-17 août 1812 : bataille de **Smolensk.**

17-18 août 1812 : bataille de Polotsk.

19 août 1812 : bataille de Valoutina Gora.

23 août 1812 : « Le lendemain, à trois heures du matin, l'Empereur distribua sur le champ de bataille des récompenses à tous les régiments qui s'étaient distingués ; et comme le 127e, qui est un nouveau régiment s'était bien comporté, S.M. lui a accordé le droit d'avoir une aigle, droit que ce régiment n'avait pas encore, ne s'étant trouvé jusqu'à présent dans aucune bataille. Ces récompenses, données sur le champ de bataille, au milieu des morts, des mourants, des débris et des trophées de la victoire, offraient un spectacle vraiment militaire et imposant »[61].

7 septembre 1812 : bataille de **La Moskowa.**

10 septembre 1812 : « Le passage du Niémen, de la Dvina, du Borysthène, les combats de Mohilev, de la Drissa, de Polotsk, d'Ostrovno, de Smolensk, enfin la bataille de la Moskowa, sont autant de motifs pour adresser des actions de grâce au dieu des armées. Notre intention est donc qu'à la réception de la présente vous vous concertiez avec qui de droit. Réunissez mon peuple dans les églises pour chanter des prières, conformément à l'usage et aux règles de l'Église en pareille circonstance »[62].

[60] É. de Saint-Maurice Cabany, *Étude sur la capitulation...*, p. 233-234.
[61] 14e *Bulletin de la Grande Armée* (23 août 1812), cité dans J. Garnier, *Les bulletins…*, p. 524.
[62] Napoléon Ier *et al, Correspondance générale. XII…* lettre 31707 aux évêques de l'Empire (10 septembre 1812), p. 1091.

14 septembre 1812 : entrée dans **Moscou.**

26-27 novembre 1812 : bataille de La Bérézina.

5 décembre 1812 : « Le Roi de Naples est autorisé pendant qu'il commandera la Grande Armée en notre absence, à nommer provisoirement aux grades de capitaine, de lieutenant et de sous-lieutenant »[63].

2 mai 1813 : bataille de Lützen.

7 mai 1813 : « Je prie V. A. S. de faire tirer 100 coups de canon à Gênes, pour annoncer la grande victoire remportée le 2 mai à Lutzen, par S. M. l'Empereur, sur les armées ennemies, commandées par l'Empereur de Russie et le roi de Prusse »[64].

20-21 mai 1813 : bataille de Bautzen.

5 juin 1813 : « L'avancement et les décorations que vous jugerez qu'ils auront mérités, et que vous demanderez pour eux, vous pouvez les considérer comme accordés et en faire porter les marques jusqu'à la concurrence de deux croix d'officiers et de cent croix de chevaliers »[65].

26-27 août 1813 : bataille de Dresde.

27 septembre 1813 : « L'Ordre des Trois Toisons d'Or, créé par nos Lettres patentes du 15 août 1809, est réuni à la Légion d'honneur »[66].

30 octobre 1813 : bataille de Hanau.

---

[63] Service hist. Défense, GR2C 134, décret impérial, 5 décembre 1812.
[64] Service hist. Défense, GR2C 144, minute de télégraphe du général Clarke au vice-roi Eugène de Beauharnais, 7 mai 1813.
[65] J. Rapp, et al., *Mémoires des contemporains…,* p. 293.
[66] Décret du 27 septembre 1813, relatif à la réunion de l'Ordre des Trois Toisons d'or à la Légion d'honneur, cité dans *Carnets de la Sabretache…*, p. 610-611.

3 novembre 1813 : « Mon intention est que vous traversiez tout Paris avec ces drapeaux, et que vous les présentiez à l'Impératrice, assise dans la salle du trône, suivant l'étiquette, à la place que doit occuper la Régente, et environné du Sénat et des autres autorités. Vous lui remettrez ma lettre dont vous ferez lecture, et vous y ajouterez un petit compliment, dans lequel vous direz que ces drapeaux sont un témoignage de la bravoure des armées françaises et des succès qu'elles ont obtenus aux trois batailles »[67].

27 janvier 1814 : bataille de Saint-Dizier.

29 janvier 1814 : bataille de Brienne-le Château.

10 février 1814 : bataille de Champaubert.

11 février 1814 : bataille de Montmirail.

14 février 1814 : bataille de Vauchamps.

18 février 1814 : bataille Montereau.

7 mars 1814 : bataille de Craonne.

26 mars 1814 : bataille de Saint-Dizier.

12 mai 1814 : « II y aura par régiment un drapeau, dont le fond sera blanc, portant l'écusson de France et la désignation du régiment »[68].

[67] Napoléon Ier et al, *Correspondance générale. XIII…*, lettre 36917 au général Clarke (3 novembre 1813), p. 848.
[68] Ordonnance sur l'organisation de l'infanterie française, 12 mai 1814, article 8, cité dans *Bulletin des lois, volume 55…*, p. 125.

4 juin 1814 : « Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserveront leurs grades, honneurs et pensions. »[69]

« La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens. Le roi fait des nobles à volonté ; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société »[70].

« La Légion d'honneur est maintenue. Le Roi déterminera les règlements intérieurs et la décoration »[71].

19 juillet 1814 : « Les membres actuels de la Légion d'honneur qui seront promus à un grade supérieur à celui qu'ils occupent dans la Légion conserveront le traitement dont ils jouissaient avant leur promotion »[72].

« La décoration de la Légion d'honneur portera à l'avenir, d'un côté, l'effigie de notre aïeul Henri IV, de glorieuse mémoire, avec cet exergue, Henri IV, Roi de France et de Navarre ; et de l'autre côté, trois fleurs-de-lis, avec cet exergue : Honneur et patrie ».

« Ceux de nos sujets qui ont obtenu précédemment la décoration de l'ordre de la Réunion continueront de la porter, chacun dans le grade qu'il occupait, et de la même manière. L'administration de cet ordre dépendra de la chancellerie de la Légion d'honneur. Ses frais d'administration feront partie du budget de la Légion d'honneur. Les ordres dits de Westphalie et d'Espagne sont abolis ; défenses sont faites à tous nos sujets d'en prendre le titre et d'en porter la décoration. Ceux de nos sujets qui ont obtenu la décoration de la Couronne de fer continueront de la porter, à la charge pour eux de se pourvoir auprès du souverain du pays auquel cet ordre appartient, pour en obtenir l'autorisation »[73].

9 mars 1815 : « La cocarde nationale aux trois couleurs sera sur-le-champ arborée par les troupes de terre et de mer, les gardes nationales et les citoyens de toutes les classes »[74].

---

[69] Charte constitutionnelle du 4 juin 1814, article 69, cité dans *Bulletin annoté des lois… volume 13*, p. 48.
[70] Charte constitutionnelle du 4 juin 1814, article 71, cité dans *Bulletin annoté des lois… volume 13*, p. 48.
[71] Charte constitutionnelle du 4 juin 1814, article 72, cité dans *Bulletin annoté des lois… volume 13*, p. 48.
[72] Ordonnance du 19 juillet 1814 relative à la Légion d'honneur, cité dans *Bulletin annoté des lois… volume 13*, p. 89-91.
[73] R. Pawly, *Les fastes…*, p. 89.
[74] Décret impérial du 9 mars 1815, cité dans O. Hollander, *Nos drapeaux…*, p. 171.

13 mars 1815 : « Toutes les promotions faites dans la Légion d'honneur par tout autre grand-maître que nous et tous brevets signés par d'autre personne que le comte Lacepède grand-chancelier inamovible de la Légion sont nuls et non avenus »[75].

22 mars 1815 : « L'Empereur en nomme les membres, qui sont irrévocables, eux et leurs descendants mâles, d'aîné en aîné en ligne directe. Le nombre des pairs est illimité. L'adoption ne transmet point la dignité de pair à celui qui en est l'objet. - Les pairs prennent séance à vingt et un ans, mais n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq »[76].

15 avril 1815 : « Mon cousin, je vous écris pour vous faire connaitre ma satisfaction ; les services que vous venez de rendre, l'attachement que vous avez montré pour moi et pour la patrie, joints aux belles manœuvres, aux talents et au courage que vous avez déployés dans d'autres circonstances et notamment à Friedland, Wagram et dans les plaines de la Champagne, m'ont porté à vous nommer Maréchal de France »[77].

1er juin 1815 : « Soldats de la garde nationale de l'Empire, soldats des troupes de terre et de mer, je vous confie l'aigle impériale aux couleurs nationales, vous jurez de la défendre au prix de votre sang contre les ennemis de la patrie et de ce trône ! Vous jurez qu'elle sera toujours votre signe de ralliement ! vous le jurez ! »[78]

16 juin 1815 : bataille de Ligny.

18 juin 1815 : bataille de Waterloo.

[75] Décret impérial du 13 mars 1815, qui annule les promotions faites dans la Légion d'honneur et les changements fait dans la décoration depuis le 1er avril 1814 et qui rétablit les membres de la Légion d'honneur dans leurs droits politiques, cité dans O. Hollander, *Nos drapeaux…*p, 171.
[76] Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire, 22 mars 1815, article 4, cité dans *Constitutions de l'Empire français…*, p. 58.
[77] Service hist. Défense, GR15C 15, lettre de l'Empereur au général Grouchy, 15 avril 1815.
[78] Service hist. Défense, GR15C 5, ordre du jour du maréchal Suchet sur le récit de la cérémonie du 1er juin, 7 juin 1815.

28 juillet 1815 : « Toutes les nominations faites dans la Légion d'honneur, par l'usurpateur et la commission dite de gouvernement, depuis le 27 février 1815 jusqu'au 7 juillet suivant sont annulées ».

15 avril 1821 : « Je lègue mon domaine privé, moitié aux officiers et soldats qui restent des armées françaises qui ont combattu depuis 1792 jusqu'à 1815, pour la gloire et l'indépendance de la nation. La répartition en sera faite au prorata des appointements d'activité »[79].

12 mai 1840 : « Il faut qu'il règne et commande encore dans l'enceinte où vont reposer les soldats de la patrie, et où iront toujours s'inspirer ceux qui sont appelés à la défendre »[80].

12 août 1857 : « Une médaille commémorative est donnée à tous les militaires français et étrangers des armées de terre et de mer qui ont combattu sous nos drapeaux de 1792 à 1815. Cette médaille sera en bronze et portera, d'un côté, l'effigie de l'Empereur ; de l'autre, pour légende : Campagnes de 1792 à 1815 »[81]

[79] *Testament de Napoléon…,* p. V-VI.
[80] Discours de Monsieur de Rémusat, ministre de l'Intérieur, à la chambre des Députés, le 12 mai 1840.
[81] Décret impérial du 12 août 1857 qui accorde une médaille commémorative à tous les militaires français et étrangers des armées de terre et de mer qui ont combattu sous les drapeaux de la France de 1792 à 1815, cité dans S. Hazareesing, « La légende napoléonienne…, p. 9.

Document 7 - Principaux soldats et grand-officiers titrés du nom des conquêtes et victoires de la Grande Armée.

Les princes

Noms	Grade, dignité ou fonction	Titre	Date de nomination	Victoire	Conquête
Bernadotte, Jean-Baptiste	Maréchal de l'Empire	Prince de Pontecorvo	5 juin 1806		Le décret du 30 mars 1806 crée des fiefs de l'Empire dans le Royaume de Naples[1].
Berthier, Louis-Alexandre	Maréchal de l'Empire	Prince de Wagram	31 décembre 1809	Pour son rôle lors de la bataille de Wagram, 5-6 juillet 1809.	
Davout, Louis-Nicolas	Maréchal de l'Empire	Prince d'Eckmühl	15 août 1809	Pour son rôle dans la victoire d'Eckmühl, 21-22 avril 1809	

[1] Le décret du 30 mars 1806, déclare Joseph Napoléon roi de Naples et de Sicile et institue six grands-fiefs de l'Empire dans le royaume des Deux-Siciles (Bénévent, Pontecorvo, Gaëte, Otrante, Reggio, Tarente).

Masséna, André	Maréchal de l'Empire	Prince d'Essling	14 octobre 1809	Pour la victoire d'Essling, 21-22 mai 1809.	
Ney, Michel	Maréchal de l'Empire	Prince de la Moskowa	25 mars 1813	Pour la victoire de la Moskowa, 7 septembre 1812, remportée sur l'armée d'Alexandre Ier	

Les ducs

Noms	Grade, dignité ou fonction	Titre	Date	Victoire	Conquête
Arrighi de Casanova, Jean	Général	Duc de Padoue	24 avril 1808		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume d'Italie[2] des duchés fiefs de l'Empire.

[2] Le décret du 30 mars 1806, réunit les états vénitiens au royaume d'Italie et érige en duchés grands-fiefs les provinces de Dalmatie, d'Istrie, de Frioul, de Cadore, de Bellune, de Conegliano, de Trévise, Feltre, Bassano, Vicence, Padoue et Rovigo.

Augereau, Pierre-Charles	Maréchal de l'Empire	Duc de Castiglione	26 avril 1808	Pour la victoire de Castiglione, 5 août 1796.	
Bessières, Pierre-Henri	Maréchal de l'Empire	Duc d'Istrie	28 mai 1809		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume d'Italie des duchés fiefs de l'Empire.
Cambacérès, Jean-Régis	Archichancelier de l'Empire	Duc de Parme	24 avril 1808		Le décret du 30 mars 1806 crée dans les états de Parme et Plaisance[3] des duchés fiefs de l'Empire.
Caulaincourt Armand	Grand écuyer	Duc de Vicence	7 juin 1808		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume d'Italie des duchés fiefs de l'Empire.
Champagny, Jean-Baptiste	Ministre des Relations extérieures	Duc de Cadore	15 août 1809		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume

[3] Le décret du 30 mars 1806 érige en duchés grands-fiefs de l'Empire les états de Parme et de Plaisance.

					d'Italie des duchés fiefs de l'Empire.
Clarke, Guillaume	Général de division Ministre de la Guerre	Duc de Feltre	15 août 1809 (24 avril 1808)		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume d'Italie des duchés fiefs de l'Empire.
Davout, Louis-Nicolas	Maréchal de l'Empire	Duc d'Auerstaedt	1er mars 1808	Pour la victoire d'Auerstaedt, 14 octobre 1807.	
Duroc, Michel	Grand maréchal du palais	Duc de Frioul	14 novembre 1808		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume d'Italie des duchés fiefs de l'Empire.
Fouché, Joseph	Ministre de la Police Générale	Duc d'Otrante	15 août 1809		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume de Naples des duchés fiefs de l'Empire.

Gaudin, Martin-Michel	Ministre des finances	Duc de Gaëte	15 août 1809		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume de Naples des duchés fiefs de l'Empire.
Junot, Jean-Andoche	Général	Duc d'Abrantès	29 juillet 1813	Pour son action comme gouverneur du Portugal.	
Kellermann, François	Maréchal de l'Empire	Duc de Valmy	3 juin 1808	Pour la victoire de Valmy, 20 septembre 1792.	
Lannes, Jean	Maréchal de l'Empire	Duc de Montebello	15 juin 1808	Pour la victoire de Montebello, 9 juin 1800.	
Lebrun, Charles-François	Architrésorier de l'Empire	Duc de Plaisance	24 avril 1808		Le décret du 30 mars 1806 crée dans les états de Parme et Plaisance des duchés fiefs de l'Empire.
Lefebvre, François-Joseph	Maréchal de l'Empire	Duc de Dantzig	10 septembre 1808	Pour le siège de Dantzig,	

				19 mars-2 mai 1807.	
Girard, Jean-Baptiste	Général de division	Duc de Ligny	21 juin 1815[4]	Pour son action lors de la victoire de Ligny, 16 juin 1815.	
Macdonald, Jacques-Etienne	Maréchal de l'Empire	Duc de Tarente	9 décembre 1809		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume de Naples des duchés fiefs de l'Empire.
Maret, Hugues	Ministre-secrétaire d'État	Duc de Bassano	15 août 1809		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume d'Italie des duchés fiefs de l'Empire.
Marmont, Auguste-Frédéric	Maréchal de l'Empire	Duc de Raguse	15 avril 1808	Pour avoir délogé les troupes russes de Raguse en 1808.	
Masséna, André	Maréchal de l'Empire	Duc de Rivoli	24 avril 1808	Pour la victoire de	

[4] Le titre a ensuite été contesté lors de la seconde Restauration. Le général Girard est gravement blessé après la bataille de Ligny, et meurt quelques jours plus tard, le 27 juin 1815.

				Rivoli, 13-14 janvier 1797.	
Moncey, Bon-Adrien	Maréchal de l'Empire	Duc de Conegliano	2 juillet 1808	Pour s'être illustré dans la Vénétie italienne pendant la campagne de 1800.	Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume d'Italie des duchés fiefs de l'Empire.
Mortier, Edouard-Casimir	Maréchal de l'Empire	Duc de Trévise	2 juillet 1808		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume d'Italie des duchés fiefs de l'Empire.
Murat, Joachim	Maréchal de l'Empire	Grand-duc de Berg et de Clèves	15 mars 1806		Territoire acquis après le traité de Presbourg et la réorganisation du Saint-Empire romain germanique.
Ney, Michel	Maréchal de l'Empire	Duc d'Elchingen	6 juin 1808	Pour la victoire remportée à Elchingen, le 14 octobre	

				1805, contre les troupes autrichiennes.	
Oudinot, Nicolas-Charles	Maréchal de l'Empire	Duc de Reggio	2 juillet 1808		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume de Naples des duchés fiefs de l'Empire.
Régnier, Nicolas-François	Grand juge	Duc de Massa	15 août 1809		Le décret du 30 mars 1806 crée dans la principauté de Lucques-Piombino[5] des duchés fiefs de l'Empire.
Savary, Anne-Jean	Ministre de la Police générale	Duc de Rovigo	7 février 1808		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume d'Italie des duchés fiefs de l'Empire.
Soult, Jean de Dieu	Maréchal de l'Empire	Duc de Dalmatie	29 juin 1808		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume d'Italie des

[5] Le décret du 30 mars 1806 réunit le pays de Massa et Carrara et la Garfagnagna à la principauté de Lucques, et érige ces pays en duché grand-fief.

					duchés fiefs de l'Empire.
Suchet, Louis-Gabriel	Maréchal de l'Empire	Duc d'Albufera	24 janvier 1812	Pour son action pendant la guerre d'Espagne.	
Talleyrand-Périgord, Charles-Maurice	Grand chambellan	Duc de Bénévent	5 juin 1806		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume de Naples des duchés fiefs de l'Empire.
Victor, Claude	Maréchal de l'Empire	Duc de Bellune	10 septembre 1808		Le décret du 30 mars 1806 crée dans le Royaume d'Italie des duchés fiefs de l'Empire.

Les comtes

Noms	Grade, dignité ou fonctions	Titre	Date	Victoire	Conquête

Mouton, Georges	Général	Comte de Lobau	28 mai 1809	Pour son intrépidité pendant la bataille d'Essling, 21-22 mai 1809.	

Document 8 - L'héraldique de la victoire : lexique et illustrations

Lexique[1]

Généralités

Le champ est le fond de l'écu sur lequel on place les pièces et les meubles.

Le chef est la pièce formant la partie haute de l'écu (*cf. figure 1, armoiries du duc de Padoue*).

L'abîme est le cœur ou le centre de l'écu.

La champagne est la pièce qui occupe le bas de l'écu (*cf. figure 5, armoiries du général Dallemagne).*

Les partitions

Les partitions sont les divisions géométriques de l'écu.

Un écu peut donc être, entre autres :

Écartelé : partition de l'écu en quatre parties en forme de croix (*cf. figure 4, armoiries du général Bouvier des Éclaz*).

Tiercé : partition de l'écu en trois parties (peut être partitionné en bande, en barre, en fasce, en pal etc.).

Coupé : partition de l'écu en deux par une ligne horizontale (*cf. figure 5, armoiries du général Dallemagne*).

Palé : partition de l'écu en pales.

Fascé : partition de l'écu en fasces.

Bandé : partition de l'écu en bandes.

Barré : partition de l'écu en barres.

Il peut également ne pas être partitionné (*cf. figure 3, armoiries du colonel Bougault*).

Les pièces honorables

Les pièces honorables sont des figures de formes géométriques, qui partitionnent l'écu, et sont chargées des meubles.

[1] Ce lexique n'a nullement vocation à être exhaustif. Son objectif est de permettre une meilleure compréhension des généralités de l'héraldique napoléonienne et plus particulièrement des spécificités et armoiries évoquées dans cette étude.

Fasce : bande horizontale au centre de l'écu, et qui en touche les deux bords.
Bande : bande oblique qui va de gauche en haut à droite en bas (*cf. figure 2, armoiries du général Belliard*).
Barre : bande oblique qui va de droite en haut à gauche en bas.
Pale : bande verticale au centre de l'écu.

Les signes intérieurs

Jusqu'à la Révolution française, les fonctions civiles comme militaires, ainsi que le rang du détenteur de l'écu sont représentés dans les ornements extérieurs de cet écu. Désormais, avec l'héraldique napoléonienne, ces fonctions sont représentées sur les pièces, au sein de l'écu.
Les ducs ajoutant ainsi un chef de gueule semé d'étoiles d'argents (*cf. figure 1, armoiries du duc de Padoue).* Les titres militaires sont également représentés à l'intérieur de l'écu. Ainsi, les barons militaires ont sur leur blason un franc-quartier ou canton sénestre de gueules, à une épée haute d'argent (*cf. figure 7, armoiries du général Pernety),* tandis que pour les comtes militaires, il s'agit d'un franc-quartier ou d'un canton d'azur, chargé d'une épée haute d'argent, garnie d'or (*cf. figure 2, armoiries du général Belliard*).
Les récompenses du détenteur sont également représentées dans l'écu, que ce soit la Légion d'honneur (*cf. figure 9, signe intérieur des chevaliers légionnaires*), la Couronne de fer (c*f. figure 10, signe intérieur des chevaliers de l'ordre de la Couronne de fer)* ou l'ordre de la Réunion (*cf. figure 11, signe intérieur des chevaliers de l'ordre de la Réunion*).

Les couleurs

Les couleurs, sont, pour ce qui concerne la période impériale, au nombre de six, divisées en deux catégories :
Les métaux : Or (jaune) et argent (blanc)
Les émaux : gueules (rouge), azur (bleu), sable (noir), sinople (vert).

Les meubles

Les meubles sont les figures dessinées sur l'écu.
Ils peuvent être positionnés,
Au franc-quartier : le quart de l'écu, à dextre.

Au canton : le quart de l'écu, plus petit que le franc-quartier, à dextre ou à senestre.

À dextre : à gauche quand on regarde l'écu, mais à droite de celui qui le porte.

À senestre : à droite quand on regarde l'écu, mais à gauche de celui qui le porte.

Un meuble peut être :

Renversé : la tête en bas.

Lampassé : s'utilise pour décrire la couleur de la langue des animaux sauvages (*cf. figure 4, armoiries du général Bouvier des Éclaz*).

Chargé : meuble sur lequel sont posés d'autres meubles (*cf. figure 6, armoiries du duc d'Abrantès).*

Semé : couvert intégralement de petits meubles.

Garni : s'utilise pour décrire la couleur de la garde d'une épée.

Soutenu : se dit d'une pièce posée directement sous une autre (cf. *figure 8, armoiries du général Rapp*).

Brochant : recouvrant les éléments qui sont en dessous (*cf. figure 8, armoiries du général Rapp*).

Illustrations

Figure 1



Général Arrighi de Casanova, duc de Padoue.
[Jimmy Nicolle, CC-BY-SA,Wikimedia Commons.]

Figure 2



Général Belliard, comte de l'Empire.
[Jimmy Nicolle, CC-BY-SA,Wikimedia Commons.]

Figure 3



Colonel Bougault, baron de l'Empire.
[Alain Thebault, CC-BY-SA, Wikimedia Commons.]

Figure 4



Général Bouvier des Éclaz, baron de l'Empire.
[Alain Thebault, CC-BY-SA, Wikimedia Commons.]

Figure 5



Général Dallemagne, baron de l'Empire.
[Jimmy Nicolle, CC-BY-SA, Wikimedia Commons.]

Figure 6



Général Junot, duc d'Abrantès.
[Jimmy Nicolle, CC-BY-SA, Wikimedia Commons.]

Figure 7



Général Pernety, baron de l'Empire.
[Alain Thebault, CC-BY-SA, Wikimedia Commons.]

Figure 8



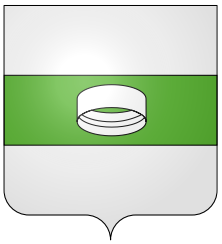
Général Rapp, comte de l'Empire.
[Jimmy Nicolle, CC-BY-SA, Wikimedia Commons.]

Figure 9



Chevalier de l'Empire légionnaire.
[6PO, CC-BY-SA, Wikimedia commons]

Figure 10



Chevalier de l'ordre de la Couronne de fer.
[6PO, CC-BY-SA, Wikimedia commons]

Figure 11



Chevalier de l'Empire et de l'ordre de la Réunion.
[6PO, CC-BY-SA, Wikimedia commons.]

Document 9 - Culte de la victoire, culte de la gloire : les grandes commandes impériales[1]

Peintures de batailles

3 mars 1806 - Arrêté qui prévoit l'exécution en peinture de quatorze tableaux, dont sept représentent des scènes de la campagne de 1805.
Commandées par Napoléon pour la galerie de Diane au palais des Tuileries, destinée à recueillir des scènes glorifiant les campagnes napoléoniennes, toutes ces œuvres sont désormais au Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon, exposées dans la Galerie des Batailles ou les Galeries historiques.

Napoléon harangue le 2e corps de la Grande Armée, sur le pont de Lech à Augsbourg, 12 octobre 1805, par Claude Gautherot, 1808, huile sur toile, 358 x 620 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Reddition d'Ulm 20 octobre 1805, par Charles Thévenin, 1815, huile sur toile, 248 x 382 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Surprise du pont du Danube, 14 novembre 1805, par Guillaume Guillon Lethière, premier quart du XIXe siècle, huile sur toile, 360 x 528 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Bataille d'Austerlitz, par François Gérard, 1810, huile sur toile, 510 x 958 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

[1] Les listes et référencements suivants ont été faits à l'aide de la base Joconde, catalogue collectif des collections des musées de France, des différentes décrets conservés dans la sous-série O^2 des Archives Nationales, et des principaux ouvrages traitant de la question de la politique artistique de Napoléon. Notamment, P. Branda, *L'art au service du pouvoir…*, et *La Maison de l'Empereur [exposition…*

Entrevue de Napoléon Ier et de François II après la bataille d'Austertliz, 4 décembre 1805, par Antoine-Jean Gros, premier quart du XIXe siècle, huile sur toile, 380 x 532 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Le maréchal Ney remet aux soldats du 76e régiment de ligne leurs drapeaux retrouvés dans l'arsenal d'Inspruck, 7 novembre 1805, par Charles Meynier, 1808, huile sur toile, 360 x 524 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Entrée de l'armée française à Muniche, 24 octobre 1805, par Nicolas-Antoine Taunay, premier quart du XIXe siècle, huile sur toile, 190 x 278 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

1809 : Commande de tableaux destinés à retracer les grands évènements de la dernière campagne, pour orner la Galerie de Diane aux Tuileries.

Entrée de Napoléon Ier entouré de son état-major dans Berlin, 27 octobre 1806, par Charles Meynier, 1810, huile sur toile, 330 x 493 cm, Musée national des châteaux de Versailles et du Trianon.

L'armée française traverse les défilés de la Sierra Guadarrama, décembre 1808, par Nicolas-Antoine Taunay, premier quart du XIXe siècle, huile sur toile, 230 x 184 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Capitulation de Madrid, 4 décembre 1808, par Antoine-Jean Gros, 1810, huile sur toile, 361 x 500 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Napoléon harangue les troupes bavaroises et wurtembourgeoises à Abensberg, 20 avril 1809, par Jean-Baptiste Debret, 1810, huile sur toile, 368 x 494 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Napoléon blessé devant Ratisbonne, 23 avril 1809, par Claude Gautherot, premier quart du XIX^e^ siècle, huile sur toile, 473 x 529 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Bataille d'Ebersberg, 3 mai 1809, par Nicolas-Antoine Taunay, premier quart du XIX^e^ siècle, huile sur toile, 220 x 203 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Bivouac de Napoléon près du château d'Eberberg, 4 mai 1809, par Antoine-Pierre Mongin, premier quart du XIX^e^ siècle, huile sur toile, 135 x 203 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Napoléon dans l'île de Lobau après la bataille d'Essling, 23 mai 1809, par Charles Meynier, huile sur toile, 473 x 529 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Derniers moments du maréchal Lannes à la bataille d'Essling, par Albert Bourgeois, premier quart du XIX^e^ siècle, huile sur toile, 278 x 374 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Bivouac de Napoléon sur le champ de bataille de Wagram, nuit du 5 au 6 juillet 1809, par Adolphe Roehn, premier quart du XIX^e^ siècle, huile sur toile, 229 x 228 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Peintures, bustes et statues de généraux

1804 – Commande de portraits des maréchaux d'Empire, commandés pour la salle des maréchaux et la Galerie de Diane aux Tuileries.
Une copie de la plupart de ces tableaux est commandée par le roi Louis-Philippe, dans les années 1830, pour le musée historique de Versailles. Quelques-uns disparaissent lors de l'incendie des Tuileries de 1871, et seule reste donc la copie.

Louis-Alexandre Berthier, prince de Neufchâtel et de Wagram, maréchal de France, par Jacques-Augustin Pajou, 1808, huile sur toile, 215 x 133 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Joachim Murat, maréchal de l'Empire, par François Gérard, 1805, huile sur toile, 243 x 168 cm, Musée de l'Armée.

Bon-Adrien Jannot de Moncey, duc de Conegliano, maréchal de France, par Jacques Barbier-Walbonne, 1806, huile sur toile, 215 x 133 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Jean-Baptiste, comte Jourdan, maréchal de France, d'après Joseph-Marie, Vien, Eugène Charpentier, 1811/1890, huile sur toile, 215 x 140 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

André Masséna, duc de Rivoli, prince d'Essling, maréchal de France, d'après Antoine-Jean Gros, Edme-Adolphe Fontaine, premier quart du XIX^{e} siècle/ troisième quart du XIX^{e} siècle, huile sur toile, 215 x 140 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Charles-Pierre-François Augereau, duc de Castiglione, maréchal de France, par Robert Lefèvre, premier quart du XIX^{e} siècle, huile sur toile, 215 x 140 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Jean-Baptiste Bernadotte, prince de Pontecorvo, maréchal de France, d'après François Kinson, Joseph-Nicolas Jouy, 1809/1880, huile sur toile, 215 x 140 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Jean-de-Dieu Soult, duc de Dalmatie, maréchal de France, d'après Jean Broc, Louis-Henri de Rudder, 1807/1881, huile sur toile, 215 x 140 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Guillaume-Marie-Anne, comte de Brune, maréchal de France, d'après Marie-Guilhelmine, Eugène Battaille, premier quart du XIX^e^ siècle/ troisième quart du XIX^e^ siècle, huile sur toile, 215 x 140 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Jean Lannes, duc de Montebello, maréchal de France, Jean-Charles Perrin, 1805, huile sur toile, 215 x 140 cm, Musée national des châteaux des Versailles et de Trianon.

Edouard-Adolphe-Casimir-Joseph Mortier, duc de Trévise, maréchal de France, d'après Marie-Nicolas Ponce-Camus, premier quart du XIX^e^ siècle/ troisième quart du XIX^e^ siècle, huile sur toile, 215 x 140 cm, Ministère des Armées, Paris.

Michel Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moscova, par Charles Meynier, 1804, huile sur toile, 217 x 141 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Louis-Nicolas Davoust, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl, maréchal de France, d'après Claude Gautherot, Marzocchi de Belluci, premier quart du XIX^e^ siècle/ troisième quart du XIX^e^ siècle, huile sur toile, 215 x 110 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Jean-Baptiste Bessières, duc d'Istrie, maréchal de France, par Henri-François Riesener, premier quart du XIX^e^ siècle, huile sur toile, 215 x 140 cm, Musée des Beaux-Arts d'Orléans.

François-Christophe Kellermann, duc de Valmy, maréchal de France, d'après Antoine Ansiaux, anonyme, premier quart du XIX^e^ siècle/ troisième quart du XIX^e^ siècle, huile sur toile, 215 x 140 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

François-Joseph Lefebvre, duc de Dantzig, maréchal de France, par Césarine Davin-Mirvault, 1807, huile sur toile, 215 x 140 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Dominique-Catherine, marquis de Pérignon, maréchal de France, par Philippe-Auguste Hennequin, premier quart du XIX^e^ siècle, huile sur toile, 215 x 128 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Jean-Mathieu-Philibert Serurier, maréchal de France, par Jean-Louis Laneuville, 1804, huile sur toile, 215 x 128 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

1er mars 1806 – Arrêté qui prévoit la réalisation de statues en marbre des généraux Dugommier, Custine, Hoche, Joubert, Caffarelli et Leclerc, morts au champ d'honneur, pour le palais des Tuileries.

Jacques-Christophe Coquille, dit Dugommier, général en chef (1736-1794), par Antoine-Denis Chaudet, premier quart du XIX^e^ siècle, marbre, 215 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Adam-Philippe, comte Custine, général en chef (1742-1793), par Jean-Guillaume Moitte, premier quart du XIX^e^ siècle, marbre, 206 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Louis-Lazare Hoche, général en chef (1758-1797), par François-Dominique Milhomme, 1808, marbre, 192 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Barthélémy-Catherine Joubert, général en chef (1769-1799), par Jean-Antoine Houdon, premier quart du XIX^e^ siècle, marbre, 216 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Louis-Marie-Joseph-Maximilien Caffarelli (1756-1799), général de brigade, par François Masson, 1807, marbre, 200 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Charles-Emmanuel Leclerc, général en chef (1772-1802), par Louis-Charles Dupaty, premier quart du XIX^e^ siècle, marbre, 211 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

12 juin 1810 – Arrêté qui prévoit la réalisation des bustes des généraux Saint-Hilaire, d'Espagne, Colbert-Chabanais, Cervoni, Boudet et Lasalle.
Ces bustes sont destinés à être placés dans la salle des maréchaux du palais des Tuileries. Des moulages en plâtres sont exécutés, en 1835, pour orner le musée de l'Histoire de France voulu par le roi Louis-Philippe. Certains originaux en marbre sont ensuite endommagés en même temps que le palais. Reste alors, soit uniquement le moulage en plâtre aujourd'hui exposé dans la Galerie des Batailles, soit, comme pour ceux des généraux Boudet ou Saint-Hilaire, de simples descriptions d'une œuvre désormais détruite.

Jean-Louis, comte d'Espagne, général de division (1769-1809), d'après Charles-Antoine Callamard, 1810, plâtre, 70 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Le général Colbert (Auguste-François-Marie) 1777-1809, par Jean-Martin Renaud, 1810, marbre, 70 cm, Musée du Louvre, département des Sculptures.

Jean-Baptiste Cervoni, général de division (1765-1809), d'après Pietro Cardelli, premier quart du XIX^{e} siècle, plâtre, 84 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

Antoine, général-comte de Lasalle, par François-Nicolas Delaistre, 1812, marbre, 78 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

ILLUSTRATIONS

Les décorations de l'Empire

Illustration 1 - L'insigne de la Légion d'honneur



Figure 1 - Aigle d'argent remis par Napoléon au maréchal Soult à l'occasion de la cérémonie du camp de Boulogne, Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.

Figure 1©Musée de la Légion d'honneur.



Figure 2 - Aigle d'or ayant appartenu au colonel Lobréau, du 3e régiment d'artillerie à pied, remis le 14 juin 1806, Musée national de la Légion et des ordres de chevalerie.

Figure 2©Musée de la Légion d'honneur.

Illustration 2 – L'insigne de la Couronne de fer



Figure 1 - Insigne de l'ordre de la Couronne de fer ayant appartenu au général Chasseloup-Laubat, avers, collection Alexandre Mourat, dépôt au Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.

Figure 1©Musée de la Légion d'honneur.

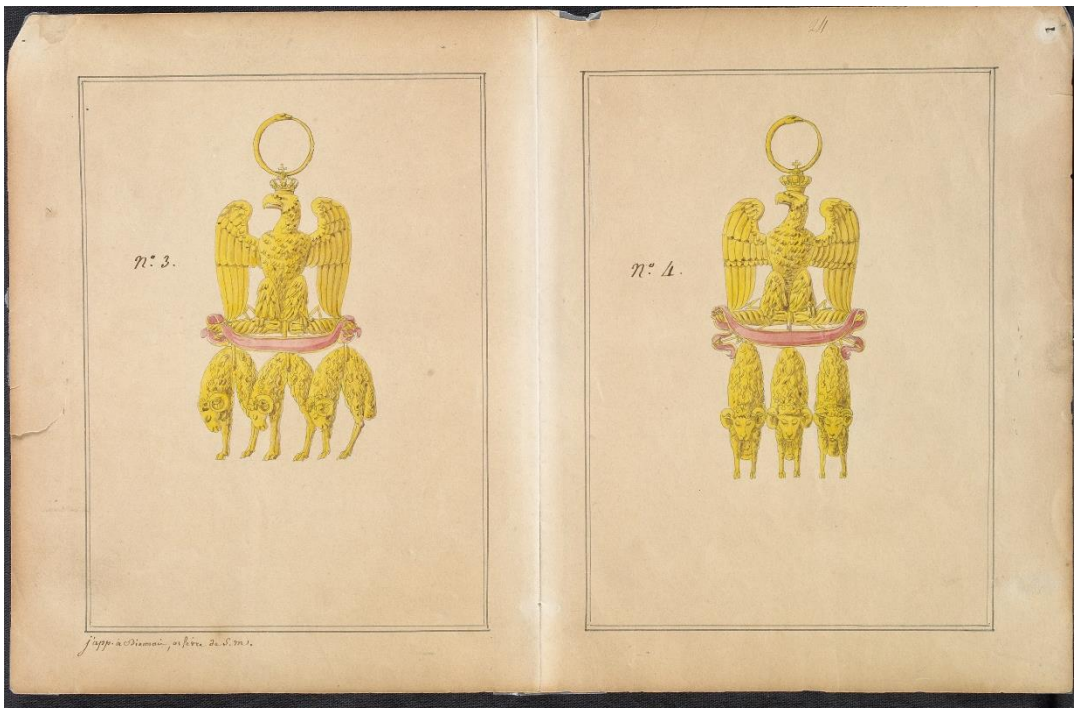


Figure 2 - Insigne de l'ordre de la Couronne de fer ayant appartenu au général Chasseloup-Laubat, revers, collection Alexandre Mourat, dépôt au Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.

Figure 2©Musée de la Légion d'honneur.

Illustration 3 – Le projet d'insigne de l'ordre des Trois-Toisons d'or

Projet d'insigne pour l'ordre des Trois-Toisons d'or, archives du Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.



©Musée de la Légion d'honneur.

Illustration 4 – La plaque de l’ordre de la Réunion

Plaque de l'ordre de la Réunion ayant appartenu au général Chasseloup-Laubat, collection Alexandre Mourat, dépôt au Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.



©Musée de la Légion d'honneur.

Illustration 5 – La cérémonie du camp de Boulogne

Cérémonie du camp de Boulogne, lithographie, Inv. 361, archives du Musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.



©Musée de la Légion d'honneur.

Principales œuvres contemporaines illustrant les victoires et récompenses napoléoniennes[1]

Illustration 6 – Le Premier consul à Marengo

Portrait équestre de Bonaparte, Premier consul à Marengo : Bonaparte distribuant des sabres d'honneur aux grenadiers de la garde consulaire après la bataille de Marengo, par Antoine-Jean Gros, 1803, huile sur toile, 306 x 242 cm, Musée national des châteaux de Malmaison et de Bois-Préau.



©Wikimedia Commons.

[1] Les illustrations suivantes sont classées de manière chronologique, selon leurs dates de réalisation.

Illustration 7 - Les harangues napoléoniennes

Napoléon harangue le 2e corps de la Grande Armée, sur le pont de Lech à Augsbourg, 12 octobre 1805, par Claude Gautherot, 1808, huile sur toile, 358 x 620 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.



©Wikimedia Commons.

Tableau commandé par Napoléon Ier pour la galerie de Diane du Palais des Tuileries, par l'arrêté du 3 mars 1806.

Illustration 8 - Le 76e régiment d'infanterie de ligne retrouve ses drapeaux

Le maréchal Ney remet aux soldats du 76e régiment de ligne leurs drapeaux retrouvés dans l'arsenal d'Inspruck, 7 novembre 1805, par Charles Meynier, 1808, huile sur toile, 360 x 524 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.



©Wikimedia Commons.

Tableau commandé par Napoléon Ier pour la galerie de Diane du Palais des Tuileries, par l'arrêté du 3 mars 1806.

Illustration 9 – La mort du général Valhubert à Austerlitz

Mort du général Valhubert, 2 décembre 1805, par Pierre Peyron, 1808, huile sur toile, 228 x 278 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.



©Wikimedia Commons.

Tableau commandé par Napoléon I^er^ pour la galerie de Diane du palais des Tuileries, en 1806.

Illustration 10 – Napoléon décore un soldat russe

Napoléon décore à Tilsitt un soldat de l'armée russe de la croix de la Légion d'honneur, 9 juillet 1807, par Jean-Baptiste Debret, 1808, huile sur toile, 351 x 492 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.



©Wikimedia Commons.

Tableau exposé au Salon des artistes français en 1808, et acquis par Napoléon I^{er} en 1809.

Illustration 11 – Avant Austerlitz

Napoléon donnant l'ordre avant la bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805, par Carle Vernet, 1808, huile sur toile, 380 x 644 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.



©Wikimedia Commons.

Tableau exposé au Salon des artistes français en 1808.

Illustration 12 - La bataille d'Austerlitz

Bataille d'Austerlitz, 2 décembre 1805, par François Gérard, 1810, huile sur toile, 510 x 958 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.



©Wikimedia Commons.

Tableau commandé par Napoléon I^er^ pour la galerie de Diane du palais des Tuileries, par l'arrêté du 3 mars 1806. Exposé au Salon des artistes français de 1810.

Illustration 13 – La remise des aigles

Serment de l'armée fait à l'empereur après la distribution des aigles au Champ de Mars, 5 décembre 1804, par Jacques-Louis David, 1810, huile sur toile, 610 x 931 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.



©Wikimedia Commons.

Commandé par Napoléon I^er^ pour la salle du trône du palais des Tuileries. Exposé au Salon des artistes français de 1810, puis acquis par Napoléon I^er^.

Illustration 14 – La première distribution de la Légion d'honneur

Première distribution des croix de la Légion d'honneur dans l'église des Invalides par l'empereur, 14 juillet 1804, par Jean-Baptiste Debret, 1812, huile sur toile, 403 x 531 cm, Musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.



©Wikimedia Commons.

Tableau exposé au Salon des artistes français en 1812, puis acquis par Napoléon I[er].

Illustration 15 - Des soldats de la Grande Armée en 1858



Figure 1 – Grenadier du 24e régiment de la Garde impériale.

Figure 1©Anne S.K Brown/Military collection/Brown University Library.



Figure 2 – Hussard.

Figure 2©Anne S.K Brown/Military collection/Brown University Library.



Figure 1©Anne S.K Brown/Military collection/Brown University Library.

Figure 3 – Mamelouk de la Garde impériale.

ABRÉVIATIONS

Titres

S. A. I. : Son Altesse Impériale

V. A. I. : Votre Altesse Impériale

S. M. I. et R. : Sa Majesté Impériale et Royale

S. M. : Sa Majesté

V. M. : Votre Majesté

LL. MM. : Leurs Majestés

V. A. S. : Votre Altesse Sérénissime

S. E. : Son Excellence

M^{al} : Maréchal

C^{te} : Comte

M. / M^{r} : Monsieur

MM. : Messieurs

Grades

G^{al} : Général

Chef de b^{on}/ chef de bat^{on} : Chef de bataillon

Command^{t} : Commandant

Cap^{n}/ cap^{ne} : Capitaine

Off$^{er:}$ Officier

M^{or} : Major

Adj^{t}/ adjud^{t} : Adjudant

Serg$^{t:}$ Sergent

Ca^{pal}: Caporal

Armes et unités militaires

Art^{ie} : Artillerie

Div ^{on} : Division

B^{on}/ bat^{on} : Bataillon

Comp^{ie}: Compagnie

INDEX

Sont répertoriés, dans le présent index, les noms de batailles, d'ordres de récompenses, et de soldats ou acteurs de la politique napoléonienne de la victoire.

A

Abensberg, bataille d', 20 avril 1809, 26, 194, 212, 342, 347, 363, 423, 492, 516
Aboukir, bataille d', 25 juillet 1799, 361, 370, 393, 394, 482
Amstetten, bataille d', 5 novembre 1805, 70, 91, 103, 486
Andréossy, Antoine-François (1761-1828), général, Grand-chancelier de l'Ordre des Trois-Toisons d'or, comte de l'Empire, 18, 155, 170, 409
Andréossy, Antoine-François (1761-1828), général, Grand-Chancelier de l'Ordre des Trois-Toisons d'or, comte de l'Empire, 155
Anthouard de Vraincourt, Charles-Nicolas d' (1773-1852), général, comte de l'Empire, 165
Arapiles, bataille des, 22 juillet 1812, 263, 332
Arcole, bataille du pont d', 15-17 novembre 1796, 333, 334, 337, 358, 393, 394, 482
Arrighi de Casanova, Jean-Thomas (1778-1853), général, duc de Padoue, 121, 290, 291, 502
Auerstedt, bataille d', 14 octobre 1806, 8, 15, 38, 39, 40, 43, 107, 116, 121, 123, 124, 127, 175, 176, 177, 194, 195, 227, 294, 346, 431, 489, 493
Augereau, Pierre (1757-1816), maréchal de l'Empire, duc de Castiglione, 118
Austerlitz, bataille d', 2 décembre 1805, 5, 16, 22, 24, 25, 26, 29, 30, 31, 35, 45, 46, 47, 48, 49, 61, 70, 76, 91, 92, 93, 97, 101, 106, 107, 109, 112, 117, 118, 124, 125, 126, 136, 145, 174, 192, 220, 230, 255, 260, 288, 297, 309, 310, 311, 321, 327, 329, 339, 342, 344, 346, 347, 351, 357, 362, 364, 366, 368, 369, 370, 373, 376, 377, 379, 382, 393, 394, 395, 403, 406, 409, 412, 415, 419, 423, 424, 425, 430, 467, 486, 487, 490, 494, 515, 529, 530

B

Baraguay d'Hilliers, Louis (1764-1813), général, comte de l'Empire, 397
Barbanègre, Joseph (1772-1830), colonel, baron de l'Empire, 38, 177, 477
Barbier-Walbonne, Jacques-Luc (1769-1860), peintre, 423, 518
Barrès, Jean-Baptiste (1784-1848), vélite de la Garde impériale, mémorialiste, 28, 61, 62, 81, 89, 90, 92, 108, 166, 200, 230, 246, 247, 281, 282, 317, 318, 379, 417, 489, 490
Bautzen, bataille de, 20-21 mai 1813, 52, 58, 200, 394, 409, 496
Baylen, capitulation de, 22 juillet 1808, 84, 168, 254
Beauharnais, Eugène de (1781-1824), vice-roi d'Italie, 25, 26, 31, 43, 58, 59, 80, 106, 147, 164, 165, 166, 179, 180, 261, 389, 496
Belliard, Augustin-Daniel (1769-1832), général, comte de l'Empire, 164, 193, 220, 308, 390, 512
Bérézina, bataille de la, 26-29 novembre 1812, 323, 383, 430, 496
Bernadotte, Jean-Baptiste (1763-1844), maréchal de l'Empire, prince de Pontecorvo, 43, 50, 53, 89, 92, 93, 120, 121, 153, 164, 199, 202, 220, 229, 243, 293, 294, 297, 329, 371, 501, 518

Berthier, Louis-Alexandre (1753-1815), maréchal de l'Empire, prince de Neufchâtel et de Valengin, prince de Wagram, major général de la Grande Armée, 31, 33, 35, 36, 38, 39, 45, 46, 47, 50, 53, 92, 93, 96, 97, 98, 106, 107, 108, 110, 112, 113, 115, 120, 121, 124, 133, 145, 153, 157, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 193, 194, 196, 197, 198, 200, 201, 203, 207, 209, 226, 235, 243, 247, 248, 249, 250, 251, 258, 264, 265, 271, 285, 287, 296, 297, 299, 323, 324, 327, 344, 346, 361, 377, 410, 412, 415, 433, 450, 488, 501, 518

Bertrand, Vincent (1785-1864), capitaine, mémorialiste, 27, 71, 72, 91, 168, 318, 417, 435

Bessières, Jean-Baptiste (1768-1813), maréchal de l'Empire, duc d'Istrie, 120, 129, 132, 153, 165, 242, 383, 503, 519

Bigarré, Auguste (1775-1838), général, mémorialiste, 73, 138, 139, 262, 320, 321, 322, 417, 487

Blaze, Elzéar (1788-1848), vélité de la Garde impériale, mémorialiste, 32, 53, 86, 190, 231, 233, 234, 247, 417

Bonaparte Napoléon (1769-1821), général *Voir* Napoléon Ier

Boudet, Jean (1769-1809), général, comte de l'Empire, 178, 376, 521

Bougault, Louis-Loup-Étienne (1768-1826), colonel, baron de l'Empire, 305, 511

Bourgeois, Albert (?-1812), peintre, 262, 376, 423, 434, 517

Brienne-le-Château, bataille de, 29 janvier 1814, 23, 186, 336, 497

Broussier, Jean-Baptiste (1766-1814), général, comte de l'Empire, 165, 179, 200

Bruix, Étienne-Eustache (1759-1805), amiral, 217, 280

Brune, Guilaume-Marie-Anne (1763-1815), maréchal de l'Empire, comte de l'Empire, 153, 165, 171, 288, 390, 391, 519

C

Caffarelli du Falga, Louis-Marie-Maximilien de (1756-1799), général, 165, 289, 425, 445, 447, 520

Caldiero, bataille de, 12 novembre 1796, 333

Cambacérès, Jean-Jacques-Régis de (1753-1824), archichancelier de l'Empire, duc de Parme, 32, 84, 314, 389, 428, 503

Cambacérès, Jean-Jacques-Régis de (1753-1824), archichancelier de l'Empire, duc de Plaisance, 32, 54, 74, 310, 314, 328

Cambronne, Pierre (1770-1842), général, comte de l'Empire, 390

Castiglione, bataille de, 5 août 1796, 118, 123, 370, 394, 503, 518

Caulaincourt, Armand de (1773-1827), général, grand-écuyer, duc de Vicence, 122, 285, 503

Cervoni, Jean-Baptiste (1765-1809), général, 376, 425, 521

Chabert, Théodore (1758-1845), général, baron de l'Empire, 84, 85

Champagny, Jean-Baptiste Nompère de (1756-1834), ministre de l'Intérieur puis des Relations extérieures, grand-chancelier de l'ordre de la Réunion, duc de Cadore, 170, 503

Champaubert, bataille de, 10 février 1814, 185, 497

Chasseloup-Laubat, François de (1754-1833), général, comte de l'Empire, 92, 122, 197

Chevillet, Jacques (1786-1837), trompette, mémorialiste, 28, 31, 106, 212, 213, 214, 417

Choderlos de Laclos, Étienne (1784-1814), commandant, mémorialiste, 27, 86, 88, 380, 381, 417

Claparède, Michel-Marie (1782-1854), général, comte de l'Empire, 307

Clarke, Henri-Jacques-Guillaume (1765-1818), général, ministre de la Guerre, comte d'Hunebourg, duc de Fêltre, 32, 51, 52, 56, 58, 59, 84, 95, 132, 139, 157,

182, 183, 242, 266, 317, 328, 332, 344, 346, 492, 496, 497, 504
Coignet, Jean-Roch (1776-1865), officier de la Garde impériale, mémorialiste, 30, 60, 61, 119, 132, 133, 134, 135, 218, 219, 233, 397, 417
Colbert-Chabanais, Auguste-François-Marie de (1777-1809), général, baron de l'Empire, 179, 376, 422, 521
Corbineau, Jean-Baptiste (1776-1848), général, comte de l'Empire, 236
Couronne de fer, ordre de la (1805-1814), 9, 15, 148, 153, 155, 156, 157, 161, 162, 164, 165, 166, 287, 304, 388, 404, 436, 454, 485, 498, 512
Craonne, bataille de, 7 mars 1814, 497
Custines, Adam-Philippe de (1742-1793), général, 376

D

Dallemagne, Claude (1754-1813), général, baron de l'Empire, 511
Dandin, Georges (1777-1812), marin, mémorialiste, 419
Dantzig, siège de, 19 mars-2 mai 1807, 29, 30, 33, 52, 53, 116, 122, 123, 164, 244, 245, 293, 296, 375, 415, 489, 490, 505, 519
Daru, Pierre-Antoine-Noël (1767-1829), ministre secrétaire d'État, comte de l'Empire, 184, 298, 359, 465
Daultanne, Joseph (1759-1828), général, baron de l'Empire, 44
David, Jacques-Louis (1748-1825), peintre, 365, 366, 400, 423, 439, 440
Davout, Louis-Nicolas (1770-1823), maréchal de l'Empire, duc d'Auerstedt, prince d'Eckmuhl, 35, 38, 39, 40, 43, 44, 50, 107, 121, 123, 124, 126, 129, 134, 165, 174, 175, 178, 180, 194, 195, 196, 223, 227, 346, 352, 384, 390, 415, 420, 423, 472, 501, 504
Debret, Jean-Baptiste (1768-1848), peintre, 273, 274, 363, 372, 423, 516
Decrès, Denis (1761-1820), amiral, ministre de la Marine et des Colonies, comte de l'Empire, 53, 253, 258, 259, 280, 358
Dejean, Jean-François (1749-1824), général, ministre de l'Administration de la Guerre, grand-trésorier de la Légion d'honneur, comte de l'Empire, 92, 110, 488
Denon, Dominique-Vivant (1747-1829), directeur du Musée Napoléon, 360, 361, 362, 363, 365, 366, 367, 375, 377, 439, 440
Desaix, Louis-Charles-Antoine (1768-1800), général, 375, 376, 423
Donzelot, François-Xavier (1764-1843), général, baron de l'Empire, 52, 295
Dorsenne, Jean-Marie-Pierre (1773-1812), général, comte de l'Empire, 382, 383
Dresde, bataille de, 26-27 août 1813, 58, 150, 168, 349, 394, 496
Drouet d'Erlon, Jean-Baptiste (1765-1844), général, comte de l'Empire, 390
Dugommier, Jacques-François-Coquille (1738-1794), général, 376, 378, 425, 520
Duhesme, Guillaume-Philibert (1766-1815), général, 264, 265
Dumanoir le Pelley, Pierre (1770-1829), vice-amiral, 245
Dumas, Mathieu (1753-1837), général, comte de l'Empire, 74, 75, 89, 119, 125, 258, 262, 277, 418
Dupont de l'Étang, Pierre (1765-1840), général, comte de l'Empire, 35, 36, 83, 84, 85, 199, 202, 256, 386, 494
Dupuy, Victor (1777-1857), chef d'escadrons, mémorialiste, 72, 87, 215, 218, 220, 254, 255, 387, 418, 439
Duroc, Géraud-Christophe-Michel (1772-1813), grand maréchal du palais, duc de Frioul, 57, 289, 504

E

Ebersberg, bataille d', 3 mai 1809, 76, 234, 363, 424, 517
Eckmühl, bataille d', 21-22 avril 1809, 5, 26, 50, 55, 116, 124, 127, 194, 195, 212, 294, 342, 344, 346, 358, 420, 472, 492, 493, 494, 501, 519

Elchingen, bataille d', 14 octobre 1805, 105, 117, 123, 124, 319, 424, 485, 507, 519
Enzersdorf, bataille d', 5 juillet 1809, 421
Espagne, Jean-Louis-Brigitte (1769-1809), général, comte de l'Empire, 126, 193, 241, 243, 376, 383, 425, 521
Essling, bataille d', 21-22 mai 1809, 5, 8, 15, 44, 53, 88, 111, 120, 124, 125, 127, 136, 145, 178, 212, 265, 294, 342, 344, 346, 358, 363, 364, 374, 376, 383, 384, 394, 423, 424, 430, 467, 492, 493, 494, 502, 509, 517, 518
Exelmans, Rémy-Joseph-Isidore (1775-1852), général, comte de l'Empire, 184, 236, 329, 390, 394
Eylau, bataille d', 8 février 1807, 5, 15, 51, 53, 54, 57, 103, 108, 109, 136, 138, 145, 175, 176, 177, 188, 194, 222, 247, 248, 255, 288, 297, 324, 342, 344, 346, 347, 351, 364, 374, 376, 380, 381, 419, 422, 430, 431, 467, 489, 494

F

Flavigny, sergent, mémorialiste, 11, 417, 435
Fleurus, bataille de, 26 juin 1794, 118, 126, 394
Franceschi-Delonne, Jean-Baptiste (1767-1810), général, baron de l'Empire, 263
Friant, Louis (1758-1829), général, comte de l'Empire, 39, 40, 44, 94, 116, 164, 185, 194, 195, 196, 209, 305, 390, 472, 474, 476, 477, 479
Friedland, bataille de, 14 juin 1807, 8, 25, 26, 29, 30, 33, 51, 58, 71, 102, 109, 113, 118, 119, 139, 177, 194, 209, 230, 231, 288, 296, 297, 322, 323, 339, 342, 344, 346, 351, 358, 394, 395, 415, 430, 435, 467, 490, 494, 499

G

Gaète, siège de, 26 février-18 juillet 1806, 113
Gambin, Jean-Hugues (1764-1835), colonel, comte de l'Empire, 336
Ganteaume, Honoré-Joseph (1755-1818), amiral, comte de l'Empire, 219, 306
Gautherot, Claude (1769-1825), peintre, 361, 363, 423, 515, 517, 519, 525
Gérard, François (1770-1837), peintre, 48, 185, 328, 329, 362, 366, 371, 421, 424, 440, 515, 518
Girardin d'Ermenonville, Alexandre-Louis (1776-1855), général, comte de l'Empire, 186
Gouvion Saint Cyr, Laurent de (1764-1830), maréchal de l'Empire, comte de l'Empire, 118
Graetz, bataille de, 25-26 juin 1809, 336, 492
Grandjean, Charles-Louis-Dieudonné (1768-1828), général, 245
Gros, Antoine-Jean (1771-1835), peintre, 142, 143, 362, 363, 364, 371, 400, 421, 422, 424, 516, 518
Grouchy, Emmanuel de (1766-1847), maréchal de l'Empire, comte de l'Empire, 113, 119, 120, 165, 173, 193, 390, 499
Gudin, Charles-Étienne (1768-1812), général, comte de l'Empire, 40, 44, 194, 195, 223, 229, 327, 375

H

Hanau, bataille de, 30-31 octobre 1813, 8, 326, 331, 332, 394, 496
Hautpoul, Alphonse-Henri d'(1789-1865), capitaine, mémorialiste, 60, 254, 258, 269, 332, 381
Hautpoul, Jean-Joseph-Ange d'(1754-1807), général, sénateur, 376, 382
Heilsberg, bataille d', 10 juin 1807, 194, 222, 296, 347, 381
Hoche, Lazare (1768-1797), général, 376, 378, 425, 520
Hulin, Pierre-Augustin (1758-1814), général, comte de l'Empire, 182, 328

I

Iéna, bataille d', 14 octobre 1806, 8, 15, 25, 29, 31, 40, 41, 43, 108, 109, 115, 117, 125, 175, 176, 177, 227, 230, 288, 297, 326, 339, 342, 344, 346, 347, 358, 360,

361, 370, 377, 379, 394, 395, 418, 431, 448, 467, 489, 490, 494
Innsbruck, bataille d', 7 novembre 1805, 319, 362, 486

J

Jacquinot, Charles-Claude (1772-1848), général, 179
Jemmapes, bataille de, 6 novembre 1792, 220
Joubert, Barthélemy-Catherine (1769-1799), général, 378, 425, 520
Jourdan, Jean-Baptiste (1762-1833), maréchal de l'Empire, 35, 118, 120, 126, 165, 288, 359, 364, 367, 390, 440, 518
Junot, Jean-Andoche (1771-1813), général, duc d'Abrantès, 164, 266, 267, 308, 382, 505

K

Kellermann, François-Christophe (1735-1820), maréchal de l'Empire, duc de Valmy, 40, 51, 104, 117, 118, 120, 123, 126, 165, 197, 423, 505, 519
Kinson, François (1770-1839), peintre, 371, 518
Klein, Dominique-Louis-Antoine (1761-1845), général, comte de l'Empire, 115

L

La Bédoyère, Charles-Angélique Huchet de (1786-1815), général, 351, 390
Laboissière, Pierre Garnier de (1755-1809), général, comte de l'Empire, 382, 383
Lacépède, Bernard-Germain de (1756-1825), Grand-chancelier de la Légion d'honneur, comte de l'Empire, 74, 112, 113, 155, 160, 161, 173, 174, 175, 181, 198, 209, 217, 235, 239, 240, 242, 435, 488
Lambach, bataille de, 31 octobre 1805, 103
Lannes, Jean (1769-1809), maréchal de l'Empire, duc de Montebello, 104, 118, 120, 121, 122, 123, 126, 129, 153, 165, 194, 376, 382, 383, 384, 423, 424, 505, 517, 519
Lapisse, Pierre (1762-1809), général, baron de l'Empire, 263
Lariboisière, Jean-Ambroise Baston de (1759-1812), général, comte de l'Empire, 122, 138, 153, 164
Lasalle, Antoine-Charles-Louis de (1775-1809), général, comte de l'Empire, 138, 193, 194, 252, 371, 376, 421, 425, 521
Lauriston, Jacques-Alexandre Law de (1768-1828), général, comte de l'Empire, 115, 153, 164, 166, 175, 183
Lebrun, Charles-François (1739-1824), architrésorier de l'Empire, duc de Plaisance, 151, 389, 397, 505
Leclerc, Charles-Victor-Emmanuel (1772-1802), général, 376, 425, 520
Lefebvre, François-Joseph (1755-1820), maréchal de l'Empire, duc de Dantzig, 105, 117, 118, 120, 122, 123, 176, 200, 293, 390, 427, 436, 490, 505, 519
Lefebvre-Desnouettes, Charles (1773-1822), général, comte de l'Empire, 390
Légion d'honneur, ordre de la (1802), 3, 7, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 18, 45, 46, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 73, 74, 81, 82, 85, 89, 90, 91, 92, 93, 96, 97, 100, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 127, 138, 142, 145, 147, 148, 150, 152, 154, 155, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 188, 192, 193, 197, 198, 199, 201, 202, 203, 206, 207, 208, 209, 210, 213, 214, 217, 218, 219, 220, 223, 224, 228, 233, 234, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 244, 245, 248, 249, 251, 253, 254, 264, 266, 267, 269, 273, 274, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 290, 291, 292, 294, 295, 302, 304, 311, 312, 313, 314, 329, 336, 341, 342, 343, 347, 372, 382, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 395, 397, 400, 404, 408, 409, 410, 412, 421, 423, 424, 427, 435, 436, 444, 445, 451, 458, 483, 484, 485, 487, 488, 489, 491, 494, 496, 498, 499, 512, 528, 532

Legrand, Claude-Juste (1762-1815), général, comte de l'Empire, 40, 106, 107, 112, 228, 383
Leipzig, bataille de, 16-19 octobre 1813, 119, 272, 326, 331, 332, 339, 430
Lejeune, Louis-François (1775-1848), général, peintre, 168
Lemarois, Jean (1776-1836), général, comte de l'Empire, 58, 289, 374
Levavasseur, Octave (1781-1866), officier d'artillerie, mémorialiste, 24, 81, 91, 123, 124, 186, 187, 250, 251, 418
Ligny, bataille de, 16 juin 1815, 390, 392, 394, 499, 506
Lochet, Pierre-Charles (1767-1807), général, 40
Lodi, bataille de, 10 mai 1796, 219, 307, 358, 394, 481
Lützen, bataille de, 2 mai 1813, 27, 55, 56, 58, 200, 270, 325, 394, 409, 421, 444, 496

M

Macdonald, Étienne-Jacques (1765-1840), maréchal de l'Empire, duc de Tarente, 31, 118, 119, 165, 178, 325, 392, 506
Maison, Nicolas-Joseph (1771-1840), général, comte de l'Empire, 92, 93, 359, 371, 515
Malher, Jean-Pierre Firmin (1761-1808), général, comte de l'Empire, 382, 383
Marbot, Marcellin (1782-1854), colonel, baron de l'Empire, 19, 307
Marceau, François-Séverin (1769-1796), général, 378, 393
Marengo, bataille de, 14 juin 1800, 5, 25, 26, 29, 30, 45, 46, 72, 129, 142, 219, 230, 260, 335, 348, 357, 358, 361, 375, 376, 394, 395, 410, 422, 423, 439, 483, 485, 524
Marescot, Armand-Samuel de (1758-1832), général, comte de l'Empire, 84, 85, 92
Marmont, Auguste-Frédéric-Louis Viesse de (1774-1852), maréchal de l'Empire, duc de Raguse, 6, 7, 90, 118, 120, 125, 164, 336, 506
Masséna, André (1758-1817), maréchal de l'Empire, duc de Rivoli, prince d'Essling, 17, 27, 88, 94, 118, 123, 124, 125, 126, 153, 171, 172, 173, 200, 203, 239, 240, 267, 294, 299, 333, 390, 410, 438, 488, 502, 506, 518
Meynier, Charles (1768-1832), peintre, 362, 363, 364, 424, 516, 517, 519, 526
Milhaud, Jean-Baptiste (1760-1833), général, comte de l'Empire, 185, 193
Molitor, Gabriel (1770-1849), général, comte de l'Empire, 49, 50, 390
Moncey, Bon-Adrien-Jeannot de (1754-1842), maréchal de l'Empire, duc de Conegliano, 371, 390, 423, 507, 518
Montebello, bataille de, 9 juin 1800, 122, 123, 133, 358, 375, 376, 383, 384, 424, 483, 493, 505, 519
Montenotte, bataille de, 12 avril 1796, 358, 394, 481
Montereau, bataille de, 18 février 1814, 186, 394, 497
Montmirail, bataille de, 11 février 1814, 8, 52, 185, 394, 497
Morand, Charles-Antoine (1771-1835), général, comte de l'Empire, 44, 194
Morland, François-Louis de (1771-1805), général, 376, 378, 425
Mortier, Édouard-Casimir (1768-1835), maréchal de l'Empire, duc de Trévise, 36, 37, 104, 129, 322, 323, 390, 507, 519
Moskova, bataille de la, 7 septembre 1812, 15, 29, 30, 55, 82, 91, 102, 124, 136, 180, 186, 201, 348, 394, 430, 495, 502
Mouton, Georges (1770-1838), général, comte de Lobau, 136, 391, 509
Murat, Joachim (1767-1815), maréchal de l'Empire, grand-duc de Berg et de Clèves, roi de Naples, 34, 35, 50, 88, 118, 120, 129, 136, 153, 201, 223, 241, 242, 244, 247, 289, 329, 346, 362, 371, 415, 421, 484, 507, 518

N

Napoléon I^er^ (1769-1821), Empereur des Français, roi d'Italie, 6, 7, 8, 9, 10, 14,

15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 34, 35, 38, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 93, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 107, 109, 110, 111, 115, 117, 121, 122, 123, 125, 126, 129, 130, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 145, 147, 148, 149, 150, 151, 156, 158, 159, 161, 162, 164, 165, 167, 168, 171, 172, 174, 175, 176, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 189, 192, 193, 196, 197, 198, 201, 202, 207, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 250, 252, 253, 254, 257, 258, 260, 261, 262, 265, 267, 271, 273, 274, 276, 277, 278, 281, 285, 286, 287, 288, 292, 293, 296, 298, 299, 301, 302, 303, 310, 311, 313, 314, 315, 316, 318, 319, 322, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 335, 336, 338, 339, 340, 341, 343, 345, 346, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 408, 409, 410, 412, 415, 416, 418, 419, 420, 422, 423, 424, 425, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 454, 456, 460, 462, 463, 465, 467, 482, 486, 487, 488, 489, 492, 493, 494, 495, 497, 500, 501, 515, 516, 517, 525, 528, 529

Ney, Michel (1769-1815), maréchal de l'Empire, duc d'Elchingen, prince de la Moskova, 24, 51, 70, 76, 103, 118, 123, 126, 165, 186, 223, 251, 319, 362, 390, 391, 424, 502, 507, 516, 519, 526

O

Ocaña, bataille d', 19 novembre 1809, 8, 15, 36, 37, 179, 243, 326, 431

Ostrolenka, bataille, 16 février 1807, 111, 115

Ostrovno, bataille d', 25-26 juillet 1812, 55, 114, 495

Oudinot, Nicolas-Charles (1767-1847), maréchal de l'Empire, duc de Reggio, 70, 90, 103, 105, 118, 165, 178, 201, 296, 358, 374, 394, 508

Oursel, Prétextat (1801-1813), marin, mémorialiste, 419

P

Pajol, Pierre-Claude (1772-1844), général, comte de l'Empire, 186

Parquin, Denis-Charles (1786-1845), chasseur dans la Garde impériale, mémorialiste, 31, 32, 72, 138, 188, 190, 211, 214, 216, 252, 253, 255, 263, 264, 265, 268, 269, 270, 271, 418

Percier, Charles (1764-1838), architecte, 368

Pérignon, Catherine-Dominique (1754-1818), maréchal de l'Empire, comte de l'Empire, 117, 120, 165, 424, 520

Pernety, Joseph-Marie de (1766-1856), général, baron de l'Empire, 306, 512

Peyron, Pierre (1744-1814), peintre, 376, 424

Pils, François (1785-1867), grenadier de la Garde impériale, mémorialiste, 90, 118, 358, 374, 419

Polotsk, bataille de, 17-18 août 1812, 55, 118, 495

Poniatowski, Josef-Antoni (1763-1813), maréchal de l'Empire, prince de Pologne et du Saint-Empire romain germanique, généralissime de l'armée polonaise, 73, 119, 120, 183

Portalis, Jean-Étienne-Marie (1746-1807), ministre des Cultes, comte de l'Empire, 22

Pouget, François-René (1767-1851), général, baron de l'Empire, mémorialiste, 96, 111, 112, 145, 146, 168, 226, 228, 231, 234, 305, 417

Pultusk, bataille de, 26 décembre 1806, 54, 326, 358, 431, 489

Pyramides, bataille des, 21 juillet 1798, 230, 361, 370, 394, 395, 424, 482

R

Raab, bataille de, 14 juin 1809, 26, 164, 179, 261, 344, 346, 347
Rampon, Antoine-Guillaume (1759-1842), général, comte de l'Empire, 371, 423
Ratisbonne, bataille de, 23 avril 1809, 26, 29, 55, 76, 116, 212, 342, 363, 421, 423, 492, 517
Reille, Honoré-Charles (1775-1860), général, comte de l'Empire, 394
Réunion, ordre impérial de la (1811-1815), 3, 9, 15, 151, 152, 154, 155, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 167, 174, 181, 184, 211, 250, 287, 288, 304, 388, 391, 392, 404, 436, 437, 439, 463, 464, 465, 494, 498, 512
Reynier, Jean-Louis, Ébénézer (1771-1814), général, comte de l'Empire, 180, 383
Ricome, Jean-Baptiste (1789-1865), soldat, mémorialiste, 27, 29, 357, 373, 419
Rivoli, bataille de, 13-14 janvier 1797, 123, 124, 127, 145, 294, 333, 358, 361, 370, 394, 395, 482, 493, 506, 518
Robineaux, Pierre (1803-1832), mémorialiste, 72, 82, 98, 201, 202, 221, 325, 419
Romand, Louis-Jacques (1792-?), mémorialiste, 85, 90, 390, 391, 392, 419
Rosnay, bataille de, 2 février 1814, 336

S

Saint-Chamans, Alfred-Armand de (1781-1848), aide de camp du maréchal Soult, baron de l'Empire, mémorialiste, 88, 89, 97, 126, 131, 141, 184, 185, 191, 236, 238, 247, 248, 249, 267, 268, 272, 300, 322, 374, 386, 387, 419
Saint-Dizier, bataille de, 27 janvier 1814, 497
Saint-Hilaire, Louis-Charles-Vincent Le Blond de (1766-1809), général, comte de l'Empire, 116, 164, 305, 310, 358, 376, 382, 383, 521
Saint-Sulpice, Raymond-Gaspard de Bonardi, comte de (1761-1835), général, comte de l'Empire, 115, 132, 178, 183
Savary, Anne-Jean-Marie-René (1774-1833), général, ministre de la Police, duc de Rovigo, 111, 115, 289, 508
Schnetz, Jean-Victor (1787-1870), peintre, 376, 422
Sedan, bataille de, 1er septembre 1870, 5
Ségur, Philippe de (1780-1873), général, comte de l'Empire, mémorialiste, 43, 105, 118, 127, 217, 222, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 231, 331, 337, 338, 419, 448
Sénarmont, Alexandre-Antoine Hureau de (1769-1810), général, baron de l'Empire, 263, 382, 383
Seras, Jean-Mathieu (1765-1815), général, comte de l'Empire, 179
Sérurier, Jean-Mathieu-Philibert (1742-1819), maréchal de l'Empire, comte de l'Empire, gouverneur des Invalides, 117, 120, 153, 164, 355
Séruzier, Théodore (1769-1825), colonel, mémorialiste, 82, 147, 191, 192, 212, 215, 216, 221, 222, 223, 254, 260, 419
Smolensk, bataille de, 16-17 août 1812, 5, 26, 55, 348, 495
Somosierra, bataille de, 30 novembre 1808, 138, 331, 394
Songis des Courbons, Nicolas-Marie (1761-1810), général, comte de l'Empire, 106, 297, 382
Sorbier, Jean-Barthélemot de (1762-1827), général, comte de l'Empire, 153, 164, 166, 259
Soulès, Jérôme (1760-1833), général, comte de l'Empire, 73
Soult, Jean-de-Dieu (1769-1851), maréchal de l'Empire, duc de Dalmatie, 16, 33, 36, 37, 106, 112, 126, 127, 129, 131, 141, 191, 217, 231, 238, 247, 248, 267, 270, 272, 371, 390, 415, 419, 423, 508, 518
Stralsund, bataille de, 31 mai 1809, 104, 174

Suchet, Louis-Gabriel (1770-1826), maréchal de l'Empire, duc d'Albufera, 17, 33, 34, 113, 118, 129, 258, 262, 264, 298, 299, 326, 353, 371, 390, 410, 499, 509

T

Tascher, Maurice de (1786-1813), officier de cavalerie, mémorialiste, 76, 87, 110, 226, 357, 368, 419
Taunay, Nicolas-Antoine (1755-1830), peintre, 61, 362, 363, 424, 425, 516, 517
Thann, bataille de, 19 avril 1809, 26, 55, 212, 342, 421, 492
Thiébault, Paul (1769-1846), général, baron de l'Empire, 19, 113, 114, 158, 416
Thoulouze, Jean-Martin (1765-1812), colonel, baron de l'Empire, 39
Tranchant de Laverne, Léger-Marie-Philippe (1769-1815), rédacteur au dépôt de la Guerre, 47, 48, 49, 412, 415
Trois-Toisons d'or, ordre impérial des (1809-1813), 9, 15, 18, 77, 78, 150, 155, 156, 157, 160, 168, 203, 206, 207, 210, 285, 286, 341, 343, 344, 404, 436, 460, 468

U

Ulm, bataille d', 20 octobre 1805, 109, 117, 123, 192, 216, 288, 297, 339, 342, 344, 346, 347, 351, 362, 368, 370, 394, 425, 467, 486, 490, 494, 515
Union, ordre de l'(1806-1810), 15, 151, 154, 174, 250, 415, 463, 465, 494

V

Valhubert, Jean-Marie (1764-1805), général, 376, 377, 378, 424, 527
Valmy, bataille de, 20 septembre 1792, 118, 123, 185, 394, 423, 481, 505, 519
Valoutina-Gora, bataille de, 19 août 1812, 43, 223, 224, 338, 495
Vandamme, Dominique-René (1770-1830), général, comte d'Unsebourg, 29, 50, 113, 200, 226
Vauchamps, bataille de, 14 février 1814, 185, 497
Vedel, Dominique-Honoré (1771-1848), général, comte de l'Empire, 84, 85
Vernet, Carle (1758-1836), peintre, 364, 425
Victor, Claude-Victor Perrin dit (1764-1841), maréchal de l'Empire, duc de Bellune, 118, 120, 164, 415, 418, 509
Vienne, entrée à, 13 novembre 1805, 6, 28, 30, 31, 41, 76, 104, 125, 145, 150, 175, 226, 297, 344, 346, 348, 355, 357, 362, 374, 486, 492
Vivien, Jean-Stanislas (1777-1850), soldat d'infanterie, mémorialiste, 112, 381, 419

W

Wachau, bataille de, 16 octobre 1813, 326, 331, 332
Wagram, bataille de, 5-6 juillet 1809, 5, 8, 29, 30, 32, 35, 118, 119, 124, 125, 127, 136, 150, 173, 174, 175, 178, 179, 200, 212, 213, 215, 243, 258, 259, 294, 336, 342, 344, 346, 347, 374, 384, 394, 421, 430, 431, 467, 492, 493, 494, 499, 501, 517, 518
Walther, Frédéric-Henri (1761-1813), général, comte de l'Empire, 91, 383
Waterloo, bataille de , 18 juin 1815, 14, 16, 30, 136, 354, 356, 391, 402, 403, 499
Wertingen, bataille de, 8 octobre 1805, 16, 42, 48, 104, 221, 329, 330, 485

Z

Zix, Benjamin (1772-1811), dessinateur, graveur, 360, 361, 440
Znaïm, bataille de, 10-11 juillet 1809, 235

TABLE DES ANNEXES

Pièces justificatives

Document 1 - Cérémonial pour le *Te Deum* chanté le 23 mai 1813 pour la victoire de Lützen 473

Document 2 - Principaux décrets relatifs aux récompenses. 479

Document 3 - Projet d'organisation pour l'administration de l'ordre des Trois-Toisons d'or. 499

Document 4 - Une bataille, un corps d'armée, trois états de propositions. 503

Annexes

Document 5 – Mémorialistes et soldats : œuvres, campagnes et récompenses.....512

Document 6 - Victoires et récompenses : chronologie sommaire (1789- 1857) 521

Document 7 - Principaux soldats et grand-officiers titrés du nom des conquêtes et victoires de la Grande Armée. 541

Document 8 - L'héraldique de la victoire : lexique et illustrations 551

Document 9 - Culte de la victoire, culte de la gloire : les grandes commandes impériales 555

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Les décorations de l'Empire

Illustration 1 - L'insigne de la Légion d'honneur 564
Illustration 2 – L'insigne de la Couronne de fer 565
Illustration 3 – Le projet d'insigne de l'ordre des Trois-Toisons d'or 566
Illustration 4 – La plaque de l'ordre de la Réunion 567

Cérémonie du camp de Boulogne

Illustration 5 – La cérémonie du camp de Boulogne 568

Principales œuvres contemporaines illustrant les victoires et récompenses napoléoniennes

Illustration 6 – Le Premier consul à Marengo 569
Illustration 7 - Les harangues napoléoniennes 570
Illustration 8 - Le 76e régiment d'infanterie de ligne retrouve ses drapeaux 571
Illustration 9 – La mort du général Valhubert à Austerlitz 572
Illustration 10 – Napoléon décore un soldat russe 573
Illustration 11 – Avant Austerlitz 574
Illustration 12 - La bataille d'Austerlitz 575
Illustration 13 – La remise des aigles 576
Illustration 14 – La première distribution de la Légion d'honneur 577

La mémoire des soldats de la Grande Armée

Illustration 15 - Des soldats de la Grande Armée en 1858x.....578

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS 5

INTRODUCTION 7

PREMIÈRE PARTIE – AUX FONDEMENTS DE L'ARMÉE IMPÈRIALE : VICTOIRE ET RÉCOMPENSE. 23

Chapitre premier. La victoire napoléonienne : un culte organisé **25**

A. Avant et après la bataille, une certitude : la victoire ***26***

1. La victoire garantie par le chef de guerre 26

2. La foi du soldat en la victoire 30

3. Annonce, diffusion et publication de la victoire 33

B. Récits de victoire : des rapports du lendemain à la relation officielle ***38***

1. Le récit de la victoire : un art codifié 38

2. Du rapport militaire… 41

3. … à la construction de la légende 47

C. Célébrer la victoire et ses soldats ***52***

1. Féliciter et complimenter les vainqueurs 52

2. « Donnez à cette prise un grand éclat » : les cérémonies de la victoire 55

3. Fêter le retour du soldat victorieux 62

Chapitre II. Gloire et honneur : galvaniser le brave **67**

A. « Honneur et Patrie » ***68***

1. Bonaparte et les premières récompenses d'honneur 68

2. L'honneur et la gloire selon Napoléon 71

3. Des armes d'honneur à la Légion d'honneur.....74

B. L'honneur du brave..... 78

1. Qu-est-ce que l'honneur du brave ? 78

2. Les braves et leur Légion d'honneur.....84

3. Aux antipodes de l'honneur 85

C. Honneur, victoire et récompense..... 89

1. Soif de gloire et de récompense 89

2. L'honneur du récompensé et le déshonneur du déçu.....92

3. Récompense et serment : mettre davantage son honneur au service de l'Empereur 98

Chapitre III. Récompenser le soldat victorieux.....105

A. Une récompense officiellement liée à la victoire.....106

1. Promesse et expression de la satisfaction impériale 106

2. Une condition à la récompense : être victorieux.....113

3. Victoire et nominations 116

B. « Maréchal d'Empire, duc d'Auerstedt, prince d'Eckmühl » : les titres de la victoire 121

1. La restauration d'une dignité de la victoire : le maréchalat.....121

2. L'anoblissement par la victoire 125

3. Des récompenses étendues, une victoire prolongée 132

C. L'élite de la victoire : la Garde impériale.....134

1. Un corps particulier de la Grande Armée 134

2. Le bras armé de la victoire 138

3. La récompense ultime du brave victorieux 143

DEUXIÈME PARTIE – APRÈS LA VICTOIRE : LE SYSTÈME DE RÉCOMPENSE NAPOLÉONIEN. 149

Chapitre IV. Les récompenses militaires de l'Empire **153**

A. De 1805 à 1815, multiplication et diversité des récompenses ***154***

1. Extension de l'Empire et diversification des honneurs 154
2. La mise en place d'administrations de la récompense 161
3. Trop de récompenses pour une armée ? 166

B. Les décorations, signes de récompense et de fidélité ***172***

1. La force de la médaille 172
2. Les médailles impériales : l'exemple de l'insigne des Trois-Toisons d'or 175
3. Les décorations étrangères : une question politique 177

C. Les distributions de récompenses, d'Austerlitz à 1814 ..... ***181***

1. D'Austerlitz à Wagram : la profusion 181
2. La Russie : les récompenses perdues 186
3. Campagnes de Saxe, de France : remobiliser la Grande Armée, consolider les fidélités 189

Chapitre V. Récompenser le brave **195**

A. La fabrique de la récompense ***196***

1. Le rôle du chef 196
2. Le déroulé de la fabrique de la récompense 198
3. La forme réglementée des demandes : les états de proposition 204

B. Les actions qui méritent récompenses ***196***

1. Typologie des actions d'éclat : l'exemple des Trois-Toisons d'or 209
2. La blessure : une action d'éclat ? 216
3. Des récompenses toujours méritées ? 220

C. Cérémonies de remises de récompenses : la mise à l'honneur du soldat victorieux 223

1. Les Invalides : la mise à l'honneur devant la France 223
2. Le champ de bataille : la mise à l'honneur devant l'armée.....226
3. La revue : la mise à l'honneur devant le régiment.....231

Chapitre VI. Le revers de la médaille : les oubliés de la récompense.....245

A. L'autorité impériale sur les honneurs : exclusivité, concurrences et exceptions 246

1. Une exclusivité de plus en plus ferme.....246
2. Concurrences et réactions 247
3. Déléguer l'autorité impériale : mythe et réalité 250

B. Les destins inégaux des braves 252

1. Soldats inconnus et favoris : un système inégalitaire.....252
2. Des armes favorisées, des armes oubliées.....256
3. Le cas particulier des prisonniers 260

C. Les soldats de l'armée d'Espagne : les négligés.....266

1. Combattre loin des yeux de l'Empereur 266
2. Les soldats d'Espagne, hors du circuit de récompenses.....268
3. Après l'Espagne : les conséquences.....273

TROISIÈME PARTIE – PERPÉTUER LA QUATRIÈME DYNASTIE : MÉMOIRE DE LA VICTOIRE, MÉMOIRE DE LA RÉCOMPENSE.....281

Chapitre VII. La constitution d'une caste de soldats victorieux 283

A. Récompenses ou ordres de récompenses ? 284

1. Les cohortes de la Légion d'honneur : l'assise territoriales de la récompense 284
2. Des règles de conduite, un code d'honneur 287

3. Unité et uniformité....291

B. Noblesse, armée et victoire....293

1. Une noblesse victorieuse....293

2. Du légionnaire au chevalier....298

3. De la noblesse révolutionnaire au titre héréditaire....299

C. L'héritage de la victoire....301

1. De la gratification au majorat....301

2. Une héraldique de la victoire....309

3. Les veuves et orphelins de la victoire....315

Chapitre VIII. Le drapeau : symbole de victoire, support de récompense, signe de fidélité....321

A. L'emblème de l'Empire....322

1. Du drapeau de la République à l'emblème de l'Empire....322

2. Le corps et son drapeau....324

3. Drapeaux de l'Empire contre drapeaux ennemis : les trophées....331

B. La récompense de l'Empereur victorieux....339

1. Les devises honorables : un héritage conservé....339

2. Mériter son emblème....343

3. Une nouvelle distinction : le porte-aigle....345

C. L'aigle de la victoire....347

1. Le projet des Trois-Toisons d'or : récompenser les aigles victorieuses....347

2. Le drapeau modèle 1812 : le tricolore et la victoire....350

3. 1814-1815 : l'aigle dans la tourmente....355

Chapitre IX. L'édification d'une mémoire victorieuse....363

A. Créer une mémoire de la victoire napoléonienne....364

1. Commémorer la victoire 364
2. Commander le souvenir des batailles 366
3. Paris : la capitale d'un Empire victorieux 374

B. Du champ d'honneur aux ponts de Paris : les hommages aux braves 378

1. Se souvenir des soldats victorieux et de la récompense 378
2. Célébrer le soldat mort au champ d'honneur 380
3. Les funérailles des braves 387

C. La mémoire de Napoléon et de ses récompenses dans l'exil 392

1. 1814-1815 : la lutte des récompenses 392
2. Les récompenses impériales sans Napoléon 398
3. La mémoire des victoires et des récompensés de la Grande Armée 400

CONCLUSION 409

ÉTAT DES SOURCES 417

BIBLIOGRAPHIE 437

TABLE DES MATIÈRES – TOME PREMIER 451

PIÈCES JUSTIFICATIVES 471

ANNEXES 511

ILLUSTRATIONS 563

ABRÉVIATIONS 580

INDEX 581

TABLE DES ANNEXES 591

TABLE DES ILLUSTRATIONS 592

TABLE DES MATIÈRES 595